REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PRÓTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

HM 1
A

REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

NEUVIÈME ANNÉE

Tome IX. — Octobre 1907-février 1908.

163838
15/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1907-1908
Tous droits réservés.

D
I
R27
t.9

LIBRARY
JAN 2 5 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire sur les journées de février

Après la révolution du 24 février, le dernier ministère de la Monarchie de Juillet fut mis en accusation par le nouveau gouvernement. Des mandats d'amener furent décernés contre Guizot et ses collègues : Duchâtel, Hébert, Lannes de Montebello, Trézel, Salvandy, Cunin-Gridaine, Dumont, Jayr. Mais, dès les premiers jours de la République, tous ces ministres avaient fui, si bien que les mandats d'amener restèrent sans résultat. Une enquête n'en fut pas moins onverte et ne se termina qu'au mois de novembre 1848 par un non-lieu général.

Ce procès est resté jusqu'ici presque complètement ignoré, comme un fait insignifiant et sans portée. Le dossier judiciaire récemment découvert montre au contraire que cet incident fut assez considérable, moins par lui-même peut-être, que par les renseignements qu'il nous fournit. L'enquête poursuivie à cette occasion constitue en effet une source de documents nouveaux et essentiels sur les événements des trois journées de février. Le procès des ministres en 1848 prend par là une importance inattendue, et, dans l'étude qui suit, nous allons essayer de retracer les divers épisodes de cette procédure, avant d'indiquer le profit que l'on en peut tirer pour l'histoire de la Révolution de Février.

I

Ce qu'il faut tout d'abord remarquer, dans cette histoire obscure du procès des ministres en 1848, c'est la réserve et le silence qu'ont observés les contemporains sur ce point. Quand ils ont parlé du procès, c'est par allusions discrètes et vagues, qui altéraient d'ailleurs sensiblement la réalité [1]. Seuls Lamartine et Garnier-Pagès ont été plus explicites.

Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, fait le récit sui-

1. Voir par exemple ce que dit Elias Regnault, *Histoire du Gouvernement provisoire*, Paris, 1850, in-8, p. 106.

vant : « On a vu que le Gouvernement désirait faciliter la sortie du roi, des princes et des ministres au lieu d'y mettre obstacle;..... c'était à l'insu du Gouvernement et par une mesure spontanée de la justice, qu'un mandat signé du procureur général ordonnait l'arrestation des ministres fugitifs et leur jugement. Le Gouvernement fut étonné et affligé de cet acte. Ce procès contrariait toutes ses pensées ; il préparait à la capitale des émotions pénibles ; il dénaturait le caractère de mansuétude et de magnanimité que les membres du Gouvernement voulaient donner à la révolution. Lamartine appela le procureur général au ministère des Affaires étrangères pour lui exprimer ces sentiments. Ils parurent être aussi les sentiments de ce magistrat, qui n'avait fait qu'obéir, dit-il, à un ordre supérieur. M. Portalis promit à Lamartine que le mandat serait considéré comme une simple formalité, et qu'on le laisserait éteindre dans l'oubli » [1].

Dans une lettre à Portalis, écrite à l'occasion d'une note insérée dans les *Débats* du 11 mai 1850 par l'ancien procureur général, Lamartine tient un langage analogue sur le procès des ministres :

Monsieur et ancien collègue,

Je vous remercie d'attester que la pensée d'un mandat contre Madame la duchesse d'Orléans n'a jamais été qu'une calomnie contre le Gouvernement provisoire. L'étonnement que je vous ai montré et l'invitation que je vous ai adressée de laisser en désuétude celui contre les ministres quand j'en ai eu connaissance, vous prouvent assez que cette mesure m'était inconnue et qu'elle était contre nos vues. S'il vous faut une preuve de plus, la voici : c'est que, le 22 février, j'ai refusé de signer l'acte parlementaire d'accusation contre les ministres : « Je n'apposerai jamais ma signature, répondis-je, à un acte qui pourrait un jour devenir un texte d'accusation contre quelqu'un. » Je jugeais leur politique, je ne jugeais pas leur culpabilité.... [2].

Garnier-Pagès est aussi obscur dans son récit. A propos de l'abolition de la peine de mort en matière politique, il cite le texte du dernier paragraphe du décret du 26 février : « Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame, au nom du peuple français, que, si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper », et il ajoute : « Le dernier paragraphe du décret faisait pressentir l'intention du Gouverne-

1. *Histoire de la Révolution de 1848*, 4e éd., t. II, p. 53.
2. Publiée par Quentin-Bauchart, *Lamartine homme politique, La politique intérieure*, Paris, 1903, in-8, p. 211

ment de ne pas sévir contre les ministres déchus : il y préparait les esprits..... »[1]. Un peu plus loin il s'étend davantage sur la question. « Dans le Gouvernement provisoire, dit-il, aucun, parmi les plus ardents, n'exprima une pensée de proscription ou de mort..... Si le 26, sur l'ordre du ministre de la justice, une requête était présentée à la Cour d'appel par le nouveau procureur général de la République, M. Portalis, et si la Cour, toutes chambres assemblées, sous la présidence de M. Séguier, rendait un arrêt conforme, signé par tous les conseillers, ordonnant les poursuites contre M. Guizot et ses collègues, c'était l'accomplissement d'un devoir et non un acte de vengeance. Le Gouvernement provisoire n'en délibéra point, mais, l'acte lui étant dénoncé, il ne dut, ne put ni ne voulut le désavouer. La justice devait suivre son cours. Sans nul doute, les conseillers de la Cour étaient convaincus que l'instruction ne pouvait aboutir : comment expliquer autrement l'unanimité des signatures? »[2]

Voilà ce qui ressort des récits de Lamartine et de Garnier-Pagès: sur l'ordre du ministre de la Justice, une requête fut présentée le 26 à la Cour d'appel, qui rendit un arrêt conforme ordonnant des poursuites contre Guizot et ses collègues ; le Gouvernement ignorait cette requête ; quand il eut connaissance de l'arrêt de la Cour, il ne voulut pas le désavouer.

Deux séries de documents permettent de vérifier les assertions de Lamartine et de Garnier-Pagès et de préciser ce qu'elles présentent d'obscur. Ce sont d'abord les renseignements épars dans les journaux ou dans les mémoires, ce sont ensuite les pièces mêmes du procès.

Dans la première catégorie, nous n'avons guère pu trouver qu'un seul document véritablement important ; c'est une lettre écrite à Lamartine en 1850 par Portalis, qui fut chargé de l'enquête en qualité de procureur général. Lamartine avait, dans un article de son journal, *Le Conseiller du Peuple*[3], reproduit à peu près le récit de son *Histoire* que nous avons cité plus haut. Portalis répondit et rectifia, avec preuves à l'appui, par une lettre publique insérée au *Journal des Débats* du 11 mai 1850.

La seconde catégorie de documents est beaucoup plus importante encore. Les pièces du procès des ministres ont été longtemps conservées au ministère de la Justice; ce n'est qu'avec le versement de 1905[4] qu'elles sont parvenues aux Archives nationales, où elles figurent maintenant sous les cotes BB^{30} 296, 297, 298.

---

1. *Histoire de la Révolution de 1848*, 2e éd., t. III, p. 104.
2. *Ibid.*
3. Numéro du mois d'avril 1850, t. II, 150.
4. Cf. P. Caron, *Le récent versement du ministère de la Justice aux Archives nationales*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1905-1906, t. VII, p. 569.

II

L'idée de mettre en accusation le ministère Guizot occupait depuis quelque temps l'esprit des membres de la Gauche. Ce fut le palliatif qu'ils opposèrent, le 21 février, au mécontentement soulevé par leur abandon du banquet du XIIe arrondissement. Cette mesure était, à leurs yeux de légistes, un acte rigoureusement légal, sans portée d'ailleurs, simple « habitude du parquet », comme l'a dit Lamartine en 1850 [1]. Mais, en adoptant cet expédient, les députés savaient qu'ils répondaient au vœu populaire. Dans la masse du peuple en effet, l'idée de poursuivre les ministres devant les tribunaux conservait une portée beaucoup plus révolutionnaire ; le souvenir de 1830 restait encore vivace. Tous les placards qui circulèrent pendant les journées de février réclament avec insistance cette sanction judiciaire comme le châtiment légitime des crimes imputés à Guizot et à ses collègues [2]. C'est donc à la fois pour répondre à ce désir général de toute la population révolutionnaire et pour donner suite au projet d'accusation contre le ministère déposé, le 21 février, par les membres de l'opposition, que Crémieux, ministre de la Justice, adressa, le 25 février, la lettre suivante au procureur général Portalis :

Monsieur le Procureur général,

Le Gouvernement provisoire a décidé que les ministres dont les actes ont excité si hautement l'indignation du peuple seraient, à raison de ces actes, immédiatement poursuivis et livrés à la justice du pays.

Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour que les poursuites soient commencées sur le champ, ainsi que pour assurer l'exécution de tous les actes de l'instruction.

Agréez, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le membre du Gouvernement provisoire,
ministre provisoire de la Justice,
Ad. Crémieux [3].

Cette lettre indique formellement que c'est à la suite d'une décision du

---

1. *Le Conseiller du Peuple*, art. cité.

2. Voir le placard de la *Démocratie pacifique*, affiché le 24 février, dès 9 heures du matin. On y lit : « Amnistie générale ; les ministres exceptés et mis en accusation ». Publié dans la *Démocratie pacifique* du 25 février 1848. Le journal ajoute : « M. de Lamartine avait adhéré dès le matin à cette déclaration de principes. »

3. Publiée par Portalis à la suite de sa lettre à Lamartine, *Journal des Débats*, du 11 mai 1850.

Gouvernement provisoire que le procès est entrepris. Elle se trouve ainsi en contradiction avec le récit de Garnier-Pagès, qui prétend que le Gouvernement n'en délibéra point, et avec la lettre de Lamartine, qui affirme que cette mesure lui était inconnue.

Nous sommes donc en présence de deux versions sur l'origine du procès des ministres.

Quoique la lettre de Crémieux soit datée du 25 février et qu'elle se présente comme un document officiel, je serais porté à accepter plutôt le récit de Garnier-Pagès et de Lamartine. Plusieurs raisons, dont aucune n'est d'ailleurs absolument concluante, semblent en effet confirmer cette version :

1° La concordance entre les témoignages de Lamartine et de Garnier-Pagès est déjà un premier indice ; on peut évidemment attribuer cette concordance au désir qu'ils avaient tous deux de disculper le Gouvernement provisoire des accusations de violence portées contre lui ; mais je ne crois pas que ce désir serait allé, chez Garnier-Pagès, jusqu'à nier formellement une délibération de ce Gouvernement.

2° Mais il y a plus. La lettre de Crémieux étant datée du 25, cette délibération devrait se placer soit dans la nuit du 24 au 25, soit plus vraisemblablement dans la journée du 25. Or, les procès-verbaux des séances du Gouvernement provisoire, retrouvés l'année dernière aux archives de la Chambre des députés [1], ne signalent rien de tel à cette date. Sans doute, M. Seignobos a montré que le procès-verbal de la « séance permanente du 24 février, 4 heures du soir, au 29 février » avait été rédigé après coup et ne contenait pas un compte rendu exact et complet des débats du Gouvernement ; mais la mise en accusation du ministère Guizot était un événement assez grave et assez important pour attirer l'attention du rédacteur et figurer au procès-verbal.

3° Le silence que garda Crémieux lorsque parurent les récits de Lamartine en 1850 et de Garnier-Pagès un peu plus tard, surtout après que Portalis eut publié la lettre citée plus haut qui le rendait seul responsable des poursuites contre les ministres, peut également laisser supposer que le Gouvernement provisoire ne délibéra pas sur la question.

4° Enfin, c'est seulement en admettant qu'une telle délibération n'eut point lieu que l'on arrive à comprendre et à élucider les incidents qui suivirent. La version de Garnier-Pagès et de Lamartine se présente donc comme plus cohérente et plus intelligible.

---

1. Ch. Seignobos, *Les procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du pouvoir exécutif en 1848*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1905-1906, t. VII, p. 480 et suiv.

Mais, si l'on admet cette version, il s'agit alors d'expliquer les termes de la lettre de Crémieux. La formule : « Le Gouvernement provisoire a décidé... » peut sembler étrange et déconcertante. Elle se comprend cependant si l'on se reporte aux circonstances. Dans le tumulte du premier moment qui suivit l'établissement de la République, les ministres se partagèrent le travail considérable de pourvoir à tous les besoins du régime nouveau ; les décisions prises par quelques-unes ou même par un seul d'entre eux furent expédiées au nom du Gouvernement provisoire tout entier. Si vraisemblable que soit d'ailleurs cette explication, il faut reconnaître qu'un doute subsiste sur l'origine du procès des ministres.

Quoi qu'il en soit, le 26 février, devant l'assemblée générale de la Cour d'appel, le procureur général prononçait le réquisitoire suivant :

Nous, Procureur général près la Cour,

Considérant que les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe, en prohibant un acte non défendu par la loi, et en portant sur plusieurs endroits de Paris des masses de troupes avec ordre de faire feu sur les citoyens, sont inculpés d'un crime prévu par l'article 91 du Code pénal ;

Qu'en effet, cet acte, s'il est établi par l'instruction, doit constituer le crime d'attentat ayant pour but d'exciter les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres, et à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans la commune de Paris ;

Considérant qu'à la suite de cet attentat et pour en assurer l'exécution, les mêmes inculpés ont donné, dans les journées du mercredi 23 et du jeudi 24 février, des instructions et des ordres de faire feu sur les citoyens, ce qui peut également constituer un crime prévu et puni par nos lois pénales ;

Considérant que dans toutes les affaires, les cours d'appel, tant qu'elles n'ont pas décidé s'il y a lieu de prononcer la mise en accusation, pourront d'office, soit qu'il y ait ou non instruction commencée, ordonner des poursuites, se faire apporter les pièces, informer ou faire informer, et statuer ensuite ce qu'il appartiendra ;

Considérant que, dans les circonstances où nous nous trouvons, et pour prouver à tous les citoyens combien leurs magistrats s'intéressent à leur salut et à la punition de pareils crimes, s'ils sont prouvés ;

Requérons information contre les sus-désignés auteurs et, s'il y a lieu, contre leurs complices, aux termes de l'article 235 du Code pénal, et qu'il en soit immédiatement délibéré, pour toutes mesures être prises et mandats décernés.

Fait au Parquet de la Cour d'appel, à Paris, le 26 février 1848.

Signé : Aug. PORTALIS.

Après en avoir délibéré, la Cour prononça l'arrêt suivant :

La Cour, vu le réquisitoire du Procureur général,

Considérant que les faits dénoncés par ledit réquisitoire sont de nature à consti-

tuer des crimes et délits prévus par la loi ; vu l'article 235 du Code d'instruction criminelle,

Ordonne qu'il en sera informé, commet en conséquence pour procéder à l'instruction MM. Delahaye et Perrot de Chézelles, membres de la Chambre des mises en accusation ;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du Procureur général.

Fait et prononcé à huis clos, toutes les Chambres assemblées, où étaient présents et siégeaient :

(Suivent les noms de tous les conseillers [1]).

Le 27 février, Caussidière, préfet de police, recevait, par l'intermédiaire du gouverneur de l'Hôtel de Ville, les mandats d'amener décernés contre Guizot et Duchâtel par Perrot de Chézelles [2]. Lamartine, dans un article du *Conseiller du Peuple*, en 1850 [3], prétend qu'il n'eut connaissance de ces mandats et du réquisitoire de Portalis que huit ou dix jours après l'arrêt de la Cour. Il semble bien qu'il y ait là quelque exagération. Le 29 février, en effet, les juges d'instruction adressaient aux différents ministres une lettre pour leur demander de faire rechercher, dans leur administration, les documents qui pouvaient être utiles à l'enquête [4]. Plusieurs ministres (Goudchaux et Bethmont) répondirent dès le 1er mars [5]. La réponse de Bastide, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, est même datée du 29 février : « J'ai fait recueillir et placer sous scellés tous les papiers qui ont été trouvés dans le cabinet de M. Guizot et de son secrétaire particulier. Je pense qu'il serait convenable qu'un magistrat fût délégué par vous pour procéder à la visite de ces papiers ainsi qu'à l'ouverture de cartons qui n'ont pas encore été ouverts » [6]. Et le 3 mars, les magistrats se transportaient au ministère pour reconnaître les papiers de Guizot [7]. Il est probable que Lamartine n'ignorait pas ces opérations. Il eut donc connaissance du procès beaucoup plus tôt qu'il ne le dit. On est ainsi conduit à placer la conversation qu'il eut à ce sujet avec Portalis entre le 27 et le 29 février. Lamartine se montra surpris des poursuites entreprises ; il déclara qu'elles n'étaient point dans l'intention du Gouvernement et demanda au magistrat de laisser tomber l'affaire. Portalis

---

1. Extrait du registre des délibérations de la Cour d'appel de Paris, Arch. nat., BB30 296. Ce réquisitoire est reproduit dans la plupart des journaux de l'époque, notamment dans la *Gazette des Tribunaux* du 27 février 1848.
2. Caussidière, *Mémoires*, Paris, 1849, t. Ier, p. 96.
3. Reproduit dans la 4e édition de son *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 414.
4. Arch. nat., BB30 296, pièce 409.
5. Ibid., pièces 416 et 417.
6. Arch. nat., BB30 296, pièce 415.
7. Procès-verbal de transport au ministère des Affaires étrangères, ibid., pièce 422.

à son tour s'étonna et mit sous les yeux de Lamartine la lettre de Crémieux écrite au nom du Gouvernement provisoire [1].

Dans la nécessité où il se trouva de ratifier la mesure prise par l'un de ses membres, le Gouvernement chercha-t-il à rendre l'enquête illusoire, à n'en faire qu'« une formalité sans valeur [2] » ? On ne peut avoir sur ce point que des présomptions plus ou moins plausibles.

Il faut remarquer tout d'abord que, le 29 février, c'est-à-dire presque immédiatement après l'intervention du Gouvernement, des mandats d'amener furent décernés contre tous les collègues de Guizot et de Duchâtel [3]. Ces mandats, rendus publics, furent affichés dans Paris [4]. Il n'y a très probablement là qu'une coïncidence fortuite, bien qu'on ne s'explique pas pourquoi Guizot et Duchâtel furent poursuivis dès le 27, et les autres ministres le 29 seulement.

En fait, le Gouvernement semble s'être occupé fort peu de la conduite du procès. Il en laissa la direction complète au procureur général et aux juges d'instruction. Dans quel esprit et dans quel sens ces derniers dirigèrent-ils l'affaire ? Dans sa lettre du 11 mai 1850, Portalis écrivait :

Suivant nous, lorsqu'une révolution change la face du pays et compromet la société, les hommes qui tiennent le timon des affaires ont une grande et nécessaire responsabilité, et ils doivent des comptes rigoureux à la nation ; peu importe l'issue glorieuse ou funeste du mouvement ; la justice du pays n'en doit pas moins toujours intervenir, et il faut qu'elle prononce sur ceux qui ont mis l'État en péril ; et il y a donc lieu à accusation.

Aussi ç'a été un devoir pour les magistrats, très pénible pour quelques-uns, et triste pour tous, tant de requérir que d'ordonner les poursuites contre les anciens ministres. Ce devoir, ils l'ont accompli, d'accord avec le vœu du Gouvernement provisoire, dont le ministre de la justice était l'organe, mais sans qu'il fût besoin de faire connaître cette injonction, qui ne pouvait avoir aucune influence sur des magistrats qui n'obéissent qu'à leur conscience [5].

C'est dans cette disposition et avec le désir très marqué d'aboutir à une accusation formelle que Portalis conduisit l'enquête. Contrairement à ce

---

1. Lettre de Portalis, *Journal des Débats* du 11 mai 1850.
2. Lamartine, *art. cit.*
3. Caussidière, *Mémoires*, t. Ier p. 96. — V. tous ces mandats, Arch. nat., BB^{30} 296, pièces 2.
4. On lit dans *Le National* du 3 mars 1848 : « On a fait afficher dans Paris deux mandats d'arrêt décernés par M. Perrot de Chézelles jeune, conseiller à la Cour d'appel de Paris, agissant comme juge d'instruction, contre MM. Guizot et Duchâtel, anciens ministres de Louis-Philippe, et contre tous leurs collègues ». Voir ces affiches : mandat contre Guizot et Duchâtel, Bibl. nat., Lb^{53}, 1436 ; mandat contre les autres ministres, ibid., Lb^{53}, 1463.
5. *Journal des Débats* du 11 mai 1850.

que prétendent Lamartine, Garnier-Pagès, Élias Regnault, le dossier du procès prouve que l'affaire fut très minutieusement poussée, qu'on ne négligea aucune recherche de nature à mettre en évidence la culpabilité des ministres. Portalis se représentait, ou feignait de se représenter la Révolution comme on l'imaginait couramment dans le peuple : les journées de février étaient la conséquence d'une excitation du Gouvernement, une sorte de guet-apens où les ministres avaient essayé d'attirer la foule pour la faire écraser par la troupe. Cette explication, répétée sans cesse durant le combat, le 21 après l'interdiction du banquet, le 23 après la fusillade du boulevard des Capucines, le 24 après l'abdication du roi, était encore celle qui prévalait dans l'esprit du procureur général. Le 10 mars, à propos d'une escarmouche qui avait eu lieu dans la matinée du 24, auprès du Pont-Tournant devant la place de la Concorde, et où le député Jollivet avait trouvé la mort, Portalis parlait « des ordres cruels donnés à la troupe... [1] ». C'est dans l'espoir de retrouver ou de reconstituer cette série d' « ordres cruels » qui auraient servi de fondement à l'accusation contre les ministres et contre Guizot en particulier, que l'enquête fut entreprise. Elle commença dès les derniers jours de février [2]. Au début d'avril, le Gouvernement provisoire s'informa auprès du procureur général de la marche du procès. Le 3 avril, Portalis écrit à Perrot de Chézelles et à Delahaye :

Messieurs,

Le ministre de la Justice me fait demander, au nom du Gouvernement provisoire, et dans un intérêt public, où en est l'information contre les ex-ministres. Veuillez être assez bons pour me communiquer votre procédure criminelle et pour me faire connaître succinctement l'état de cette instruction.

Considérations très distinguées.

Aug. PORTALIS [3].

La réponse des magistrats résume les progrès de l'enquête :

Monsieur le Procureur général,

Depuis le jour où nous avons été délégués par la Cour, pour informer sur votre réquisitoire contre les derniers ministres de l'ex-roi Louis-Philippe, nous nous sommes occupés sans relâche de cette instruction. Nos premiers actes ont eu pour objet de recueillir les instructions et les ordres donnés par les ministres, les

1. Lettre de Portalis aux juges d'instruction, Arch. nat., BB[10] 298, pièce 1156.
2. Pour le détail de l'enquête, voir la seconde partie de cet article.
3. Arch. nat., BB[10] 298, pièce 1271.

rapports à eux faits à l'occasion de la prohibition du banquet et des prises d'armes qui ont eu lieu dans les journées des 22, 23 et 24 février.

Nous nous sommes adressés à cet effet à chacun..... des ministres, au maire de Paris, au préfet de police, au commandant de la division militaire, à celui de la place, à l'état-major de la garde nationale.

Cette première démarche a été presque infructueuse ; il nous a été remis seulement par les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre, et par la préfecture de police, quelques pièces inutiles.

Nous avons cru que nous aurions plus de succès en appelant devant nous les généraux et les colonels qui avaient eu les commandements.

Nous avons déjà entendu presque tous ceux..... appartenant à l'armée, dans toutes les armes.

Il nous reste sur ce point à appeler les officiers de la garde nationale et ceux de la garde municipale.....

N'était-il pas important aussi de recueillir et de constater tous les faits de quelque gravité dont Paris avait été le théâtre dans ces journées ? C'est ce que nous avons pensé. Pour y parvenir, nous avons donné des commissions rogatoires aux 48 commissaires de police de Paris et à ceux de la banlieue.

Ces commissions rogatoires sont presque toutes exécutées ; elles ont porté à notre connaissance un nombre de faits et de déclarations parmi lesquels nous devrons choisir les plus importants pour les soumettre à une vérification particulière.

Quelques-uns de ces faits avaient tellement frappé l'attention publique que, dès avant les rapports des commissaires de police, nous avions dû nous en occuper. Tels sont l'affreux événement du boulevard des Capucines, et celui, non moins douloureux, du poste du Château-d'Eau, place du Palais national [1].

Sur ces deux faits, nous avons déjà recueilli la déposition de plusieurs témoins, mais il nous reste beaucoup à entendre.

Notre attention a dû se porter aussi sur les victimes des actes de violence exercés dans ces journées ; leur nombre, les suites de leurs blessures, les circonstances dans lesquelles elles ont été frappées..... font encore l'objet de nos recherches.....

Nous pensons, Monsieur, que ce tableau succinct de notre instruction vous suffira pour répondre à Monsieur le Ministre de la Justice ; au surplus, toutes les pièces, comme vous le savez, sont à votre disposition [2].

Toutes les pièces recueillies, tous les témoins entendus montraient clairement que les ministres de Louis-Philippe n'avaient joué qu'un rôle indirect et presque effacé ; tous les ordres avaient été donnés sans qu'on les eût même consultés ; Guizot semblait n'avoir été, à partir du mercredi soir 23 février, qu'un témoin passif des événements. Thiers et ses amis,

1. Place du Palais-Royal.
2. Arch. nat., BB[10] 298, pièce 1272.

d'autre part, prétendaient n'avoir pu donner que des avis officieux; Bugeaud affirmait avoir obéi à des injonctions supérieures. Il apparaissait de plus en plus qu'aucune responsabilité précise ne pouvait être recherchée, que tous les incidents de la lutte avaient été spontanés, imprévus. Le fondement de l'accusation s'écroulait, lorsqu'une circonstance fortuite mit Portalis sur une voie nouvelle.

Caussidière découvrit, dans les dossiers de la Préfecture de police, que Lucien de la Hodde, l'ancien chef de la société secrète des *Saisons*, avait été, durant toute la fin de la Monarchie de juillet, l'espion secret de la police, et qu'il avait à maintes reprises essayé d'attirer les révolutionnaires dans des guet-apens. A la suite de ces révélations, De la Hodde fut convoqué devant une sorte de tribunal composé des principaux anciens meneurs des sociétés secrètes, Caussidière, Albert, Pilhes, Chenu, etc., et emprisonné à la Conciergerie [1]. C'est alors que le commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine écrivit à Portalis pour l'engager à assimiler les deux causes, l'affaire De la Hodde et le procès des ministres.

Monsieur le Procureur général,

Le nommé De la Hodde Lucien a été mis en état d'arrestation sous la double inculpation d'usurpation de fonctions et de tentative pour exciter la guerre civile par les correspondances avec l'étranger.

Il résulte des documents produits qu'il a en effet pris le titre de secrétaire général à la préfecture de police; mais ce titre paraît ne pas avoir été contesté par les autorités supérieures. D'un autre côté, les actes écrits émanés de lui remontent à une époque antérieure au 22 février. Mais il résulte des mêmes actes que cet homme qui affectait les opinions républicaines les plus avancées était un des agents les plus actifs et les plus dangereux des ex-ministres contre lesquels une instruction est ordonnée. Ces actes constitueraient les plus graves présomptions de complicité. J'ai l'honneur de vous dénoncer ces faits afin que vous fassiez informer en ce sens si vous le jugez convenable.

Recevez, etc...

LANDRIN [2].

Portalis saisit l'occasion. « Ces circonstances, si elle étaient prouvées par l'information, écrivait-il le 20 mars aux conseillers chargés de l'enquête, sont de nature à faire considérer Lucien de la Hodde comme agent provocateur et complice, par conséquent, des ex-ministres. Il est même possible que cet individu ait agi en vertu d'ordres secrets et d'ins-

1. Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 11.
2. Arch. nat., BB^{30} 298, pièce 1269.

tructions ministérielles qu'il serait très important de connaître. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier, si vous le jugez convenable, d'attirer à vous l'instruction contre De la Hodde, dit aussi Pierre, et s'il y a lieu de le placer sous mandat d'amener et de dépôt [1]... »

Aucune pièce ne permet de savoir s'il fut donné suite à ce projet.

Quelque temps après, un autre fait significatif fut signalé au procureur général. Un nommé Morin déposa entre ses mains quatre balles percées et oblongues, trouvées par lui, dit-il, sur un garde municipal le 22 février. Des projectiles analogues furent présentés par Étienne Arago. L'affaire avait en elle-même peu d'intérêt ; mais, dans l'absence presque complète de motifs d'accusation, Portalis s'y attacha avec insistance. Le 2 avril, il écrivit aux juges d'instruction :

Messieurs,

Morin (Pierre), ouvrier menuisier demeurant rue Coquenard, n° 29....., est venu déposer 4 balles percées qui auraient été par lui prises sur un garde municipal le 22 février. Ces balles, suivant lui, étaient contenues dans des cartouches fabriquées et livrées à la troupe. La forme insolite de ces balles, leur percement qui semble n'avoir d'autre but que de rendre les blessures mortelles en rendant leur extraction impossible, méritent un sérieux examen. Si, en effet, et par avance, une telle barbarie avait été méditée, préconçue et exécutée, ce serait assurément l'un des griefs les plus graves qui pourraient être imputés aux ex-ministres, déjà prévenus de provocation à la guerre civile et d'attentat contre la sûreté générale [2].....

Cette affaire prit dans la suite de l'enquête une importance considérable. Des perquisitions furent faites à l'État-Major de l'ex-garde municipale, au domicile des officiers, aux différentes casernes ; le garde d'artillerie de Vincennes, Bassand, fut entendu sur la fabrication des cartouches ; le capitaine Lefèvre, chargé des distributions, fut cité. Toutes ces démarches ne donnèrent aucun résultat. On finit bientôt par trouver l'explication probable. Dans la soirée du 23, quand les troupes s'étaient con-

1. Arch. nat., BB³⁰ 298, pièce 1270. Il est aujourd'hui établi que De la Hodde eut des relations avec le Gouvernement pendant les journées de février ; mais ces relations ne sont pas aussi importantes que le supposaient le commissaire Landrin et Portalis. Ce fut De la Hodde qui, dans la nuit du 21 au 22, prévint le préfet de police Delessert de l'indécision des républicains et de la résolution qu'ils avaient prise, à la réunion tenue dans la soirée au journal *La Réforme*, d'attendre les événements sans les provoquer. De la Hodde essaya d'autre part d'attirer les insurgés dans le dédale du quartier Saint-Denis et de les faire cerner par la troupe. Sur ces faits, voir Caussidière, *Mémoires*, t. Ier, et les révélations de De la Hodde lui-même : *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, Paris, 1850, in-8, et *La naissance de la République en février 1848*, Paris, 1850, in-12.

2. Arch. nat., BB³⁰ 298, pièce 1098.

centrées sur le Carrousel, avant de prendre leurs bivouacs, elles avaient reçu l'ordre de retirer, à l'aide du tire-balle, les balles des fusils chargés ; c'était de là que provenaient la déformation et le percement des projectiles.

L'enquête se poursuivit, sans donner plus de résultats, jusqu'au commencement de juin. Perrot de Chézelles et Delahaye écrivaient, le 3 juin, à Portalis : « ... Nous suivons activement l'instruction que vous avez requise contre les derniers ministres de l'ex-roi Louis-Philippe... Vous savez, sans doute, que nous avons déjà communiqué une partie de l'instruction à celui des... avocats généraux que vous avez chargé particulièrement de l'affaire. Nous espérons que cette communication sera complète d'ici au 15 de ce mois [1]... ».

A partir de ce moment, rien ne permet plus de suivre la marche de l'affaire. Les dépositions cessent un peu avant les journées de juin. Il est probable que les événements postérieurs détournèrent l'attention du procès des ministres. Ce ne fut qu'en novembre que l'on crut utile de lui donner une conclusion. Le 28 novembre 1848, le procureur général prononçait, devant la Chambre des mises en accusation, le rapport suivant :

Le Procureur général près la Cour d'appel de Paris,

Vu les pièces de la procédure instruite par MM. Delahaye et Perrot de Chézelles jeune, conseillers commis par l'arrêt d'évocation rendu par la Cour le 26 février 1848 contre les sieurs Guizot, Duchâtel, Hébert, Lannes de Montebello, Trézel, Salvandy, Cunin-Gridaine, Dumont et Jayr, inculpés de l'attentat puni par l'article 90 du Code pénal ;

Attendu que les derniers ministres de l'ex-roi Louis-Philippe, dans le dessein de résister aux manifestations constitutionnelles de l'opinion publique réclamant par les voies légales des réformes indispensables, ont, par l'arrêté du préfet de police du 20 février 1848, fait prohiber le banquet du douzième arrondissement de Paris, qui n'était que l'exercice régulier du droit de réunion ;

Attendu que, pour assurer l'exécution de cette défense inconstitutionnelle, des troupes nombreuses ont été appelées à Paris ; que des mesures extraordinaires ont été prises dans les casernes ; que des approvisionnements de munitions y ont été déposés et que des corps militaires, manœuvrant avec tout l'appareil nécessaire pour l'emploi de la force, ont été déployés dans les rues de la capitale ;

Attendu, néanmoins, que le fait d'avoir prohibé l'exercice du droit de réunion, même appuyé des mesures qui viennent d'être rappelées, est par lui-même insuffisant pour constituer soit les crimes punis par les articles 114 et 115 du Code pénal, soit l'attentat prévu par l'article 91 du même Code ;

Attendu qu'il importait de rechercher si l'ordre de faire feu sur les citoyens,

1 Arch. nat., BB[30] 298, pièce 1274.

indiqué dans le réquisitoire d'information du 26 février, avait été donné par les inculpés ou par quelqu'un d'eux ; qu'à cet effet, des perquisitions minutieuses ont été faites dans les papiers des divers ministères, à la Préfecture de police, aux États-Majors, à l'Hôtel de Ville, et aux domiciles des principaux chefs de cabinet ; que dans le même but, des commissions rogatoires ont été adressées sur tous les points de la France et que des témoignages ont été recueillis à toutes les sources, auprès de l'armée, de la garde nationale, des citoyens qui ont combattu dans les journées de février, des généraux, des chefs de corps et des autorités constituées ;

Mais attendu que de toutes ces investigations il ne résulte pas, quant à présent, charges suffisantes que les inculpés aient, soit individuellement, soit à la suite d'une résolution concertée par tous ou par quelques-uns d'entre eux, donné ou fait donner l'ordre de commencer le feu, et qu'ils aient ainsi, par leur fait personnel, commis l'attentat ayant pour but d'exciter les citoyens et habitants à s'armer les uns contre les autres et à porter le massacre, la dévastation et le pillage dans la commune de Paris ;

Attendu que la loi exige pour l'application d'une peine des faits précis, émanant directement et personnellement de chacun des inculpés et se manifestant avec tous les caractères du délit ou du crime ;

Que de l'instruction dirigée contre les derniers ministres de l'ex-roi, il résulte sans doute la preuve de ces fautes dont les hommes qui gouvernent un pays sont moralement comptables vis-à-vis de la conscience publique, mais qu'il n'en résulte pas indices suffisants du crime puni par l'article 91 du Code pénal dont les prévenus devraient compte à la Justice ;

Requérons qu'il plaise à la Cour dire qu'il n'y a lieu à suivre contre les sieurs Guizot, Duchâtel, Hébert, Lannes de Montebello, Trezel, Salvandy, Cunin-Gridaine, Dumont et Jayr.

Fait au parquet de la Cour d'appel de Paris, le 28 novembre 1848.

Le Procureur-général : CORNE [1].

III

On voit donc que le procès des ministres en 1848 se borna à une vaste enquête sur les journées de février. Mais, comme l'indique déjà la lettre écrite par les juges d'instruction au mois d'avril, cette enquête prit des proportions assez larges et ses résultats forment un ensemble de documents qui comblent, aussi complètement que possible, les lacunes de nos connaissances sur ces événements.

Ces documents peuvent se répartir en deux groupes, de valeur et d'étendue très inégales. Le premier comprend les papiers, les ordres, les

1. Arch. nat., BB30 298, pièce 1296.

pièces de toute espèce recueillies dans les ministères et dans les administrations diverses ; le second, les dépositions des nombreux témoins entendus.

Les recherches dans les ministères commencèrent dès les premiers jours de mars ; elles furent, en somme, peu fructueuses. Le ministère de la Guerre seul fournit quelques renseignements utiles. Ces renseignements mettent en lumière les préparatifs du gouvernement pendant le mois de février. L'émeute était prévue, à l'État-Major, depuis un certain temps déjà [1], et le ministère avait pris les précautions nécessaires pour parer à toute éventualité : mesures pour assurer l'alimentation des troupes [2], leur ravitaillement en munitions, et en outils en cas de barricades [3].

La série des ordres émanés du ministère permet également de reconstituer le mouvement des troupes, dès le soir du 21 février : l'appel aux garnisons de province, l'indécision générale qui favorisa largement le succès de l'insurrection.

Les perquisitions furent étendues aux Tuileries, à l'État-Major de la Garde nationale, et à la Préfecture de police. Aux Tuileries et à l'État-Major de la Garde nationale, on ne trouva rien, toutes les pièces ayant été dispersées par les insurgés. « Au moment où le peuple en armes s'est précipité sur la place du Carrousel pour se porter sur les Tuileries, écrit le général Bedeau le 29 février, le quartier général de la Garde nationale a été lui-même envahi ; force a été de l'évacuer en toute hâte, et on n'a pu enlever les papiers qui s'y trouvaient au second étage et qui sont tombés entre les mains du peuple[4] ».

La Préfecture de police transmit au contraire à Perrot de Chézelles et à Delahaye un important dossier : la correspondance relative au banquet du XIIe arrondissement [5]. Ces pièces éclairent l'histoire obscure des origines de la révolution ; elles montrent comment prit naissance le conflit, si marqué le 23 et le 24 février, entre les émeutiers et les députés de l'opposition, entre la révolution populaire et la révolution parlementaire, distinction que les historiens, comme Garnier-Pagès ou Lamartine, se sont efforcés d'atténuer.

---

1. Témoignage du colonel Rolin, chef d'état-major, Arch. nat., BB^30 297, pièce 275 : « Je suis chef d'état-major depuis le 1er février dernier ; dès cette époque l'on prévoyait qu'il pourrait survenir dans la capitale des complications graves à l'occasion des banquets ».

2. Note concernant la fabrication du biscuit pour la garnison de Paris, Arch. nat., BB^30 296, pièce 327.

3. Avis de distribution de 1.900 haches et de 950 pioches à la garnison de Paris pendant le mois de février, ibid., pièce 329.

4. Lettre du général Bedeau aux juges d'instruction, ibid., pièce 414.

5. Arch. nat., BB^30 296, pièces 376 à 408.

Mais tous ces papiers ne fournissent que des renseignements fragmentaires ; seuls, les documents du second groupe, les dépositions des témoins, donnent un récit plus complet, offrant, par la comparaison des différentes versions, des garanties de vérité. Il y eut, au cours de cette enquête, près de mille témoins cités, et la variété des personnes entendues permet de pénétrer tous les faits de ces trois journées, depuis les événements qui se passèrent aux Tuileries, dans le cabinet du roi, jusqu'aux moindres escarmouches sur les barricades. Il suffit d'ailleurs, pour apprécier cette variété, d'examiner le tableau suivant qui indique les diverses séries dans lesquelles peuvent se répartir les dépositions :

I. *Dépositions civiles :* 1° Chefs de cabinet, sous-secrétaires d'État, préfet de la Seine ; — 2° Pairs de France et députés ; — 3° Maires et adjoints ; — 4° Conseillers municipaux ; — 5° Insurgés, blessés, spectateurs.

II. *Dépositions militaires :* 1° Généraux et officiers d'ordonnance ; — 2° Infanterie (1er régim. d'infant. légère, 5e, 7e, 14e, 15e, 16e, 21e régim. de ligne, 23e régim. d'infant. légère, 25e régim. de ligne, 29e régim. d'infant. légère, 30e, 34e, 45e, 52e, 56e, 57e, 69e, 70e, 74e régim. de ligne, 6e bataillon de chasseurs à pied) ; — 3° Cavalerie (2e, 6e, 7e cuirassiers, 3e, 8e, 10e, 11e dragons, 13e chasseurs, 5e lanciers) ; — 4° Artillerie (6e régiment) ; — 5° Garde municipale ; — 6° Garde nationale [1].

Il est impossible d'insister ici sur chacune de ces séries, sur les dépositions des députés, des maires et des généraux, dont l'importance est considérable et sur lesquelles je me réserve de revenir dans une autre étude ; mais je voudrais signaler au moins deux groupes de dépositions, les dépositions des insurgés et les dépositions des gardes nationaux, qui présentent un intérêt plus général et qui peuvent modifier dans une certaine mesure les idées reçues sur cette révolution.

Les dépositions des combattants furent recueillies non par les juges d'instruction, mais, en vertu de commissions rogatoires datées du 1er mars, par les commissaires de police des arrondissements de Paris et des communes de la banlieue. La plupart du temps, ces dépositions sont résumées par le commissaire lui-même dans un procès-verbal assez étendu. Ces procès-verbaux forment un récit circonstancié des événements dans chaque arrondissement et font ressortir assez nettement l'opinion locale des différents quartiers. Mais, quelle que soit cette opinion, modérée,

1. L'énumération des différents régiments qui figurent dans le dossier n'est pas inutile : l'enquête ayant été complète sur ce point, on peut juger par cette liste de l'état des forces militaires dont disposait le gouvernement.

réformiste ou républicaine, on constate partout la même extension rapide de l'insurrection ; la révolution eut un caractère beaucoup plus violent qu'on ne le dit généralement. Le 22 février est présenté d'ordinaire comme une journée sans conséquence, simple manifestation contre la suppression du banquet. En réalité, des collisions, quelques-unes assez sanglantes, éclatèrent sur certains points ; l'émeute eut même ce jour-là une allure beaucoup moins désordonnée que le 23 et le 24. De même, l'apaisement qui, le 23, vers 4 heures de l'après-midi, suivit l'annonce de la chute du ministère Guizot, semble bien, si l'on s'en rapporte aux procès-verbaux des commissaires, avoir été fortement exagéré dans la suite ; c'est à ce moment que l'on signale les combats les plus ardents de la journée et l'effervescence la plus active. La fusillade qui, dans la soirée, ensanglanta le boulevard des Capucines, n'apparaît plus ainsi comme un événement isolé et difficilement explicable ; elle ne fait que continuer une agitation profonde qui, pas un instant, n'avait cessé.

Si cette extension de l'émeute a échappé jusqu'ici aux historiens, ce n'est pas simplement la pénurie de documents qui en est cause ; c'est aussi la conséquence d'une déformation systématique de la réalité, d'une véritable légende que l'on s'est volontairement efforcé de créer. Peu d'événements ont été plus critiqués, plus violemment attaqués que la révolution du 24 février. Dès la fin de 1849, une campagne de presse commença contre les hommes du Gouvernement provisoire. Dans un intérêt électoral, les actes de ce Gouvernement furent déformés et, avant tout, l'installation de la République, l'insurrection qui renversa le ministère Guizot et Louis-Philippe. Une série de pamphlétaires, le même De La Hodde que nous avons vu plus haut figurer dans le procès des ministres, Chenu, Victor Bouton, La Varenne, Drevet, s'ingénièrent à présenter les journées de février sous le jour le plus défavorable. Ainsi s'établit la légende, si profondément accréditée de nos jours, que la révolution de février ne fut qu'un « coup de main » d'une centaine de meneurs qui eurent la chance de réussir dans leur complot. Des républicains eux-mêmes, rappelant après coup les événements, sont venus fortifier cette explication. C'est ainsi que Wilfried de Fonvielle, racontant les incidents auxquels il fut mêlé, écrivait en 1898 : « Ces quelques pages mettent admirablement en lumière ce que j'appellerai le mécanisme d'un escamotage, qui ne peut être comparé qu'avec la conspiration Mallet, en tenant compte cependant de cette différence que nous avons réussi [1]. »

---

1. *Les journées de février 1848, La prise de l'Hôtel de Ville*, dans la *Revue bleue*, 1898, 4e série, t. IX, p. 228.

Les procès-verbaux des commissaires, en révélant l'étendue et la violence du mouvement révolutionnaire, détruisent complètement cette légende que les pamphlétaires de 1850 étaient parvenus à établir.

Il est une erreur analogue, encore plus couramment admise peut-être, que les dépositions des gardes nationaux permettent de corriger. Vers 1850, toujours dans le même intérêt politique, De La Hodde écrivit que les gardes nationaux qui, le matin du 23 février, répondirent au rappel battu dans les arrondissements, ne formaient qu'une infime minorité des légions [1] ; et il concluait de cette abstention du plus grand nombre que la bourgeoisie était, en général, favorable au régime de Juillet, qu'elle se laissa simplement surprendre par la rapidité des événements et par le manque d'énergie du gouvernement. Presque tous les historiens ont accepté les allégations de De La Hodde. Guizot affirme, dans ses *Mémoires* : « Dans l'ensemble de la garde nationale, ces détachements ne formaient qu'une faible minorité [2] », et, plus récemment, M. Thureau-Dangin répète : « Au fond le quart de la Garde nationale, tout au plus, était sur le pavé le 24 [3] ». En étudiant les dépositions des gardes nationaux, qui forment pour chaque légion un dossier de quatre ou cinq pièces, c'est à des conclusions contraires que l'on arrive. Toutes les légions n'étaient pas au même degré hostiles à Louis-Philippe ; entre la Ire très modérée et la VIIIe presque républicaine, par exemple, les nuances étaient sensibles ; mais, jusque dans les plus royalistes, le ministère Guizot rencontrait une opposition très vive qui atteignait du même coup la politique du roi. Le gouvernement ne pouvait trouver aucun appui dans la bourgeoisie parisienne. En fait, la Garde nationale ne se contenta pas d'une hostilité passive ; son rôle durant les deux dernières journées fut capital ; elle apporta aux combattants des barricades une force matérielle et morale qui détermina peut-être le succès de l'insurrection.

C'est ainsi que les documents fournis par l'enquête du Procès des ministres modifient la conception généralement acceptée de la révolution de février 1848 ; au lieu d'une émeute accidentelle, imprévue, conduite par un petit nombre de républicains et devant laquelle le pouvoir abdiqua, sans qu'on s'explique trop pourquoi, nous trouvons une révolution vraiment générale, où le peuple et la bourgeoisie dirigèrent une action commune et violente d'abord contre le ministère et la politique du roi, bientôt contre le régime de Juillet et la royauté elle-même [4].

1. *Histoire des sociétés secrètes...*, p. 442.
2. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, p. 579.
3. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 434.
4. Cet aperçu est le résumé de quelques-unes des conclusions auxquelles je suis arrivé dans l'étude que j'achève sur les trois journées de février 1848.

*
* *

Ces indications sommaires suffisent à montrer la valeur et l'importance de cette enquête du procès des ministres ; les dépositions recueillies constituent la source essentielle pour l'étude de la révolution qui renversa Louis-Philippe. Grâce à ces documents nouveaux, l'on peut aborder, dans les meilleures conditions d'exactitude, l'histoire des trois journées de février.

Albert Crémieux.

L'industrie et le commerce de la draperie en France à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe.

De toutes les industries textiles, si importantes en France à partir du XVIIe siècle, celle de la draperie est la première, laissant loin derrière elle la fabrique de soies, de toiles, etc. Colbert a travaillé sans cesse à la développer et à la mettre en état de lutter contre la fabrication anglaise et hollandaise. Mais, après sa mort et la révocation de l'édit de Nantes, elle commence à péricliter, pour ne prendre un nouvel essor qu'après les grandes guerres de Louis XIV [1].

I

Les laines. — La matière première est fournie, en partie par la France, en partie par l'étranger. Nos laines de Champagne, de Berry, de Languedoc, de Provence sont de qualité moyenne et ne peuvent servir qu'à la confection des draps ordinaires ; de plus, elles ne sont pas assez abondantes pour suffire à la consommation de nos manufactures, surtout à une époque de guerre où l'habillement des troupes exige de grandes quantités de laine. La France est donc obligée de recourir à l'étranger pour se procurer un supplément de matière première et une laine plus fine. L'Espagne fournit de belles laines. Celles de Castille sont les plus fines; elles sont destinées aux manufactures d'Elbeuf, d'Abbeville, de Sedan et de Carcassonne ; elles passent par la Haute-Navarre et arrivent à Bayonne, d'où elles vont par mer à Rouen. Les laines d'Aragon, de diverses sortes, sont moins belles. Celles de Navarre sont encore plus communes et on ne les emploie que dans les manufactures du Béarn et du Poitou [2]. Toutes ces

1. On trouvera une bibliographie critique des sources et des livres sur la draperie et, d'une manière générale, sur l'histoire économique de 1685 environ aux traités d'Utrecht et de Rastadt, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, t. IV, p. 5-15, 89-97.

2. Savary des Bruslons. *Dictionnaire universel du commerce*, 1723, 2 vol., réédité en 1741, 3 vol. in-4 (commerce d'Espagne). — Mémoires sur le commerce de Bayonne, Archives de la Marine, B7 498, f°s 553, 567.

laines d'Espagne représentent une somme de neuf à dix millions de livres tournois [1].

Les laines espagnoles ne suffisant pas, nous en demandons d'autres au Levant et à la Barbarie : elles arrivent à Marseille, sans pouvoir passer directement dans les pays qui en ont besoin, comme le Languedoc. En vain l'intendant de cette province réclame-t-il la faculté pour le port de Cette de recevoir à droiture les laines levantines, le gouvernement maintient rigoureusement le privilège de Marseille. Ce sont des laines grossières, employées à de petites étoffes de campagne, comme les cadis que fabriquent les paysans du Gévaudan et des pays pyrénéens [2]. Il est défendu de s'en servir dans la fabrique de Romorantin qui fournit au roi des étoffes pour l'habillement des troupes ; mais c'est là une exception unique, et les marchands d'Orléans et des autres villes qui font commerce de ces sortes de laines peuvent continuer leur négoce partout ailleurs [3].

Enfin des quantités considérables de laine viennent des ports de la Baltique, Riga, Dantzig, et un appoint non négligeable de l'Irlande et de l'Angleterre ; car, malgré les défenses du gouvernement, on importe des laines anglaises par Calais, Boulogne ou Dieppe, même pendant la guerre [4].

La nécessité où nous sommes de demander des laines à l'étranger ne laisse pas, aux yeux du gouvernement, d'avoir ses dangers. On craint une disette de matière première, surtout après la grande guerre continentale et maritime de la ligue d'Augsbourg. La matière première devient de plus en plus chère. De là une législation prohibitive, semblable à celle des grains, et des interdictions rigoureuses. Défense, à l'intérieur du royaume, d'enarrher et d'acheter aux fermiers et laboureurs les laines de leurs moutons avant la tonte, à peine de nullité des ventes et de perte des sommes qui auront été fournies d'avance (1699) [5]. Défense d'exporter des laines, sous peine de confiscation et d'une forte amende. Interdiction d'exporter des moutons, particulièrement en Espagne. C'était là un commerce lucratif pour les habitants de nos provinces des Pyrénées qui profitaient de l'avantage du change, les pistoles d'Espagne qu'ils rapportaient et qu'ils se gardaient bien d'envoyer à la Monnaie valant 12 à 13 livres au lieu de 10 [6]. Cette défense est, il est vrai, contraire au traité

1. Mémoire du député du Languedoc au Conseil du commerce (1701), Bib. nat., ms. fr., 18397.
2. H. Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville (1685-1719)*, 1884, chap. sur la draperie.
3. Lettre d'Amelot à M. de Bouville (avril 1701). Arch. nat., F^12 115.
4. Mémoire (juillet 1698), Arch. de la Marine. B^7 499, f° 133.
5. Arrêt du Conseil (9 mai 1699), Arch. nat., ADxi, 42.
6. Ordonn. de janvier 1687, ibid., et Monin, *chap. cité.*

des lies et passe-lies qui avait toujours été, même au milieu des plus fortes guerres, religieusement observé. Et c'est ce que fait remarquer le conseiller Daguesseau. Il redoute l'humeur farouche des montagnards espagnols, et il conseille au contrôleur général « de laisser passer quelques bestiaux ». « Mais il fallait en même temps, ajoute-t-il, prendre divers expédients secrets, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, pour incidenter, sans que ces petites traverses parussent venir de la part du roi ni de ses ministres ». Il ne s'agissait que de les amuser et de gagner du temps [1]. Cette défense d'exporter les moutons n'est pas renouvelée pendant la guerre de la succession d'Espagne. Mais, sur la demande des députés au Conseil du commerce, la défense d'exporter les laines du royaume, spécialement du Languedoc, est confirmée (avril 1714) [2]. Au même moment, il est interdit de laisser sortir du royaume les chardons qui servent aux manufactures de draps et aux ouvrages de bonneterie, les grandes pluies de l'année précédente ayant ruiné la récolte et amené une disette [3]. Ainsi, avant de demander des laines à l'étranger, on cherche à garder les siennes.

Cependant, cette législation ne va pas sans provoquer les critiques du contrôleur général. Les députés du Conseil du commerce tiennent pour l'interdiction de la sortie des laines ; ils ne considèrent que l'industrie. Ils craignent que l'exportation des laines, considérable suivant eux, sur la frontière de Suisse et de Piémont, ne fasse augmenter le prix de la matière première et ne tourne au détriment des manufactures. Desmaretz répond que le contrôleur général doit « faire attention à l'agriculture » aussi bien qu'à l'industrie. « C'est toujours, et à présent plus que jamais, la culture des terres qui doit être préférée ». L'exportation est faible ; la cherté des laines ne provient pas de leur sortie, mais seulement de la disette du bétail. Ce qu'il faut, c'est prélever un droit de 5 pour 100 sur les laines qui sortent du royaume, sans défendre l'exportation, utile aux classes rurales. On saisit ici le souci de ménager les intérêts agricoles et une velléité de changement dans la politique économique qui a toujours délibérément sacrifié l'agriculture à l'industrie [4].

En même temps que l'on essaye le plus souvent de garder les laines françaises, on tâche de venir en aide aux manufactures du royaume, en abaissant les droits sur les laines d'Espagne qui entrent par Bayonne,

---

1. Daguesseau au contrôleur général (16 juillet 1695), Arch. nat., G7 1685.
2. Arrêt du Conseil (7 avril 1714), Arch. nat., ADXI, 42.
3. Arrêt du Conseil (20 mai 1714), ibid.
4. Machault au contrôleur général (1er juin 1714) et mémoire du contrôleur général (juin), Arch. nat., G71703.

Bordeaux, Rouen, et en ne les soumettant qu'aux droits relativement modérés du tarif de 1664 [1].

Par tous ces moyens on cherche à remédier à la disette et à la cherté des laines qui s'est produite surtout vers 1697, après la paix de Ryswick. Les habillements des troupes ont, dans tous les États belligérants, consommé une grande quantité de laine. Puis les modes se sont faites plus amples que jamais, on emploie moitié plus d'étoffe qu'autrefois, et de France cette mode passe dans les États voisins [2]. Les négociants français, anglais, hollandais, se hâtent d'acheter des laines, dans l'espoir d'une hausse. Dans leur empressement, ils vont jusqu'à payer les laines d'avance, au commencement d'une année, pour avoir la toison de l'autre. Les maîtres des troupeaux en profitent, en Espagne surtout, et augmentent leurs prix. Les négociants se trouvent surchargés de matière première, et beaucoup font banqueroute [3].

Les députés au Conseil du commerce se préoccupent de cette situation ; l'industrie des draps est menacée. Le député du Languedoc préconise l'augmentation des troupeaux de moutons. Que le roi ait la bonté d'ordonner que toutes les communautés, séculières ou ecclésiastiques, soient obligées d'acheter des troupeaux et de faire défricher leurs terrains les plus propres à la pâture et dessécher leurs marais. Qu'elles plantent dans ces terres des chênes et des peupliers, achètent et nourrissent des porcs, dont on commence à manquer après la consommation qu'en ont faite les armées ; qu'elles substituent le plus possible le porc au mouton dans l'alimentation et conservent ainsi leurs bêtes à laine. Qu'enfin l'on défende de tuer autant d'agneaux qu'on a coutume de le faire d'avril à juillet [4]. Mais ce ne sont là que des vœux, qui de longtemps ne doivent pas se réaliser. Comment empêcher les pauvres, pour vivre et payer les impôts, de vendre la plus grande partie de leurs troupeaux, comme en Champagne ? [5]. Puis, nos manufactures de draps fins, façon de Hollande et d'Angleterre, exigent des laines fines que les moutons de France ne sauraient fournir et que nous ne pouvons tirer que d'Espagne. Les laines de Castille sont nécessaires au maintien de plusieurs de nos fabriques les plus réputées, et c'est une des raisons qui rendent si important pour nous

1. Arrêt du Conseil (13 mars 1694). Arch. nat., ADXI, 43 ; *Règlements concernant les laines d'Espagne*, t. II, p. 242, ibid., ADXI, 44 B.

2. Mémoire du député du Languedoc, Bib. nat., ms. fr. 18597, f° 88.

3. Mémoire du député de Bayonne, ibid., f° 84.

4. Mémoire du député de Languedoc, ibid., f°s 89-90.

5. Mémoire de l'intendant de Champagne, de Pomereu (1699), Bib. nat., ms fr. 4285, f° 122 : « Il n'y a pas un assez grand nombre de moutons, parce que, les peuples étant fort pauvres, ils ont été obligés de vendre, pour vivre et pour subvenir aux charges de l'État, la plupart de leurs troupeaux et qu'ils ne se sont pas trouvés en état d'en acheter d'autres. »

le commerce d'Espagne. On avait beau dire qu'il valait mieux admettre les draps étrangers que de faire passer tous les ans 9 à 10 millions de notre monnaie en Espagne pour payer les laines que nous en tirions ; ce raisonnement arrivait trop tard, des manufactures s'étaient créées, qui avaient besoin de ces laines plus belles que les nôtres ; et, si la pensée de sacrifier Sedan et Elbeuf pouvait venir à quelque commerçant, député par une région peu intéressée au maintien de ces manufactures, elle ne pouvait entrer dans l'esprit des successeurs de Colbert.

II

L'organisation de l'industrie drapière. — L'industrie drapière est la plus développée de toutes, comme, d'ailleurs, en général l'industrie textile (soierie, toilerie, etc.). Sans doute, on emploie toujours, pour la filature, le vieux rouet, et, pour le tissage, le métier traditionnel. Aussi n'y a-t-il pas, d'une manière générale, de grandes fabriques, réunissant un grand nombre d'ouvriers dans un même local : c'est encore une exception ; seulement, grâce à la protection de l'État, cette exception tend à devenir de moins en moins rare ; beaucoup de manufactures royales privilégiées s'étaient créées dans le Languedoc pour suffire au commerce du Levant et faire concurrence sur les riches marchés des Échelles aux produits des Hollandais et des Anglais. L'industrie drapière fut précisément celle qui, grâce à son importance et à son perfectionnement, devint le champ d'expériences de Colbert. Il développa ainsi le système de la grande manufacture moderne, de l'usine, de l'atelier, où les ouvriers sont réunis, embrigadés, enrégimentés, et où la division du travail peut, les progrès techniques aidant, progresser de plus en plus. Quelques-unes des manufactures des environs de Carcassonne, Conques, Saptes, ont 500, 600 et jusqu'à 800 ouvriers réunis dans le même local [1]. A Abbeville, les ateliers des Van Robais comptent, au début du XVIIIe siècle, 1.500 ouvriers. A l'opposé de ce système qui commence à prendre quelque importance, le vieux système de l'industrie familiale, où le petit patron qui a un métier travaille chez lui, au milieu des siens, et, s'il a plusieurs métiers, se fait aider par quelques apprentis. Il est propriétaire des métiers, achète la matière première, soit la laine qu'il fait filer chez lui par sa femme et ses filles, soit le fil qu'il paie aux fileuses. Il garde l'antique indépendance du petit patron-ouvrier du moyen âge,

1. P. Boissonnade, *Colbert, son système et les entreprises industrielles d'État en Languedoc (1661-1683)*, dans les *Annales du Midi*, 1902, t. XIV.

d'autant plus qu'il est en même temps propriétaire foncier ou fermier, et que ses ressources proviennent, en général, plus encore de la terre que de son industrie. C'est un paysan-ouvrier, fabriquant l'hiver, lui et les siens, du fil, des étoffes de laine, et quelquefois aussi de la bonneterie, des dentelles, ou dans certaines régions, comme la Bretagne, des toiles.

Mais le mode de travail qui domine au début du XVIIIe siècle, ce n'est ni l'industrie familiale, ni la grande industrie de l'atelier, c'est *l'industrie à domicile*. Et c'est déjà la grande industrie, si l'on entend par là une industrie capitaliste, où le travail est dans la dépendance du capital, qui étend chaque jour son rayon d'action et sa production, pousse aux progrès techniques et à la division du travail pour produire davantage encore et suffire aux débouchés nouveaux. C'est le marchand-fabricant, le négociant, qui, connaissant l'état du marché et possédant des capitaux, dirige l'industrie. Il fournit la matière première aux ouvriers des villes et des campagnes qui travaillent pour lui : ainsi font les grands marchands de Rouen ; peut-être fournit-il aussi quelquefois les métiers, mais aucun document ne nous permet de l'affirmer. L'ouvrier manufacture le fil qui lui a été donné et rapporte les étoffes au marchand. Il est ainsi dans la dépendance de celui-ci. Cette industrie à domicile est très développée au début du XVIIIe siècle, notamment dans la Normandie, aux environs de Rouen, à Lille et aux environs, en Picardie, etc. ; et ici encore la vie industrielle s'unit intimement à la vie agricole ; l'ouvrier vit à la fois des revenus du sol et de son industrie.

Ainsi dans l'industrie drapière nous rencontrons trois systèmes : 1° le *système familial*, qui persiste encore, surtout dans les pays pauvres, où les capitaux manquent, où l'on fabrique pour le marché local (paysans des Cévennes, des Pyrénées, qui font des cadis) ; 2° le *système de l'industrie à domicile*, développé dans les pays qui ont de larges débouchés et des capitaux (Flandre, Normandie, etc.), et où les ouvriers travaillant pour un marchand-fabricant sont dispersés à la ville et à la campagne ; 3° celui de *l'usine*, de l'atelier, où les ouvriers sont concentrés et dans la main directe de l'industriel. Le premier n'est plus qu'une survivance ; le deuxième est prédominant et le sera encore longtemps ; le troisième prépare l'avenir.

III

La géographie de l'industrie drapière. — L'industrie des draps, dispersée sur tout le royaume, comme, en général, les industries de cette époque, tend de plus en plus à se localiser dans les provinces qui possèdent de

grands troupeaux de moutons, comme la Champagne, la Normandie, le Languedoc, ou dans des pays qui reçoivent la matière première des autres provinces ou de l'étranger, comme la Flandre, et qui vivent sur d'anciennes et puissantes traditions industrielles.

1. *Flandre.* — La Flandre wallonne — à la différence de la Flandre maritime où l'industrie n'existe pour ainsi dire presque plus — possède des manufactures de draps. Lille fait des draps communs et des draps fins. Un des principaux fabricants lillois, Arnoult van der Cruissen, emploie, au commencement du XVIIIe siècle, jusqu'à 3.000 ouvriers — évidemment, c'est une industrie à domicile ; — il fabrique des étoffes fines avec des laines d'Espagne. Cette manufacture eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de la succession d'Espagne et l'occupation de la Flandre par les Hollandais. Il devint difficile de tirer de France et d'Espagne les laines nécessaires, la campagne se dépeupla ; une grande partie des ouvriers, soldats de l'armée, pensant que le pays ne rentrerait plus sous l'obéissance du roi, désertèrent nos rangs, rentrèrent furtivement chez eux, puis, à la paix (1713), déçus dans leur calcul et craignant un juste châtiment, se retirèrent dans les villes manufacturières de Tournai, Ypres et Menin, devenues autrichiennes. La fabrique de Lille avait besoin de se relever après Utrecht et de se délivrer du stock de draps anglais que les Lillois, privés de toute communication, avaient été obligés d'introduire dans leur ville. Mais il y avait là des traditions d'activité et d'habileté professionnelle qui devaient bientôt se renouer [1].

2. *Picardie.* — Après le centre flamand, le groupe picard. Il emploie les laines du pays, celles de la Brie, du Soissonnais, de l'Artois, de la Flandre, de la Baltique, de l'Irlande et aussi celles d'Espagne. Les villes d'Amiens, d'Abbeville ont les principales manufactures ; mais des bourgs, des villages au voisinage d'Amiens surtout, comptent encore un nombre considérable de métiers. L'industrie dépasse la ville et s'étend sur la campagne. Amiens qui, à la fin du XVIIe siècle, compte 35.000 habitants, possède 2.030 métiers qui ont fabriqué en 1697 plus de 58.000 pièces d'étoffes, d'une valeur de 20 livres en moyenne, ainsi que 113.000 aunes de peluches à 3 livres 10 sols l'aune. Aux environs d'Amiens, sur la route de Beauvais, une série de villages et de bourgs fabriquent des serges : Fonguières, Hardivilliers, Filloy, Lœuilly, Wally possèdent ensemble 148 métiers et produisent pour plus d'un million d'étoffes par an ; puis le bourg de Crèvecœur et les villages de Croisy et de La Vacquerie

1. Mémoire de l'intendant de la Flandre Wallonne, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. XII ; Mémoire du député du commerce de Lille (1701), Bib. nat., ms fr. 18597. — Documents sur la Flandre, Arch. nat., G7 1704.

comptent au moins 950 métiers et fabriquent à cette époque 22.500 pièces à 18 livres chacune. Le bourg de Tricot fait des serges drapées ou *tricots* pour les culottes ou les vestes des soldats. Il possède 150 métiers qui fabriquent par an au moins 7.000 pièces à 150 livres. A Grandvilliers et à Aumale, aux confins de la généralité de Rouen, on fabrique encore des serges pour les meubles et les doublures, et ces bourgs sont entourés de villages où les paysans augmentent leurs revenus agricoles de salaires industriels. Abbeville a moins de métiers qu'Amiens, mais une réputation aussi grande. Les Van Robais, originaires de Hollande, y fabriquent, avec les laines fines de Ségovie, de beaux draps façon de Hollande et d'Angleterre. Ils ont 80 métiers, fabriquent par an 1.600 demi-pièces de 18 à 20 aunes chacune, l'aune valant 15 livres. Les mocades sont travaillées par 40 métiers, les serges et droguets par 80 ; c'est la plus grande fabrique de draperie qu'il y ait en France au commencement du XVIIIe siècle ; elle compte, vers 1715, 1.500 ouvriers réunis dans les mêmes locaux. La manufacture privilégiée d'Ardres Ricouart donne enfin près de 4.000 aunes de peluches [1].

3. *Normandie.* — Le groupe normand est encore plus important. Rouen, Darnetal, Louviers, Bolbec, surtout Elbeuf, puis Lisieux, Caen, Falaise, Saint-Lô, Vire, Cherbourg en sont les principaux centres. Ce sont des draperies fines que l'on fabrique dans les villes. Avec les belles laines de Ségovie Elbeuf tisse des draps fins, façon de Hollande et d'Angleterre ; les 300 métiers qui y battent font par an 9 à 10.000 pièces qui valent plus de 2 millions de livres et occupent plus de 8.000 ouvriers ; ajoutez les tapisseries de Bergame, dont les 70 métiers occupent 400 à 500 personnes. Cependant il est certain qu'Elbeuf, déserté par beaucoup de maitres et d'ouvriers, a perdu de son importance ; en 1696, le contrôleur général se préoccupe de la décadence de cette manufacture [2]. A Rouen travaillent 3.500 ouvriers drapiers ; on y fait des draps façon d'Elbeuf, mais aussi des ratines, des tapisseries de Bergame et surtout de petites tapisseries appelées « porte de Paris ». Darnetal occupe 3.000 ouvriers ; Louviers, qui fabrique des draps d'Elbeuf, en compte 1.900 ; enfin, Saint-Aubin, La Bouille, Pont-de-l'Arche, Gournay, Bolbec, etc.,

1. Mémoire de l'intendant de la généralité d'Amiens, Bib. nat., ms fr., 4284, f°s 22 à 25. Ce mémoire est, à la différence de quelques autres, très net sur des choses que les intendants essayaient souvent de cacher (diminution de la population à la suite de la Révocation, etc.). C'est ce qui nous permet de penser que sur d'autres points le mémoire est digne de foi et que, d'une façon toute générale, d'ailleurs, on peut accepter les chiffres qu'il donne sur l'industrie drapière.

2. *Correspondance des intendants avec le Contrôle général (1783-1715)*, publiée par de Boislisle, t. Ier, n° 1533.

ont aussi une population ouvrière active, mais qui n'est occupée au tissage qu'une partie de l'année, le reste étant réservé aux semences, au travail de la terre et à la moisson. Dans ces bourgs, c'est de la draperie commune et des serges que l'on fabrique ; c'est le paysan qui tisse lui-même. La division du travail ne saurait être parfaite ici ; l'industrie n'y est pas encore arrivée à un développement qui lui permette de posséder un personnel propre. En somme, les manufactures normandes sont encore dans une situation assez belle ; la prohibition des draps étrangers leur a permis de se soutenir [1].

4. *Champagne.* — Le groupe champenois, si important sous Colbert, ne peut plus rivaliser avec le groupe normand. La draperie y est, en général, en décadence. Sedan, Reims, Châlons, Rethel, Langres, les principales villes manufacturières de la région, ont beaucoup perdu. Bien que le mémoire de l'intendant garde le silence sur l'exode des protestants, Sedan fut en grande partie ruiné par leur départ. Plus de 2.000 ouvriers se trouvèrent sans travail ; Sedan ne put se relever qu'au bout d'un siècle [2]. Reims fut atteinte dans les sources vives de sa prospérité. Les manufactures de petites étoffes de laine, comme les crépons, les sergettes, etc., et d'étoffes mêlées de laine et de soie, tombèrent très bas. De 1.812 métiers que la ville comptait en 1686, il n'y en avait plus que 950. La cherté des laines, la concurrence des étoffes des Indes, la misère et la grande mortalité de 1693-1694, et sans doute aussi la révocation de l'édit de Nantes que l'intendant de Champagne néglige d'ajouter, furent les causes essentielles de ce déclin [3]. Châlons — malgré l'exode protestant — possède encore une manufacture assez importante de tissus de laine, établie depuis le commencement de la guerre d'Augsbourg par les frères d'Arras, qui compte 100 métiers [4].

A Rethel le nombre des métiers est réduit de moitié depuis 1686, par suite de la disette de laine, dit l'intendant, sans doute aussi à cause de l'émigration huguenote ; il n'y a plus que 37 à 38 métiers [5]. De 100 métiers fabriquant des serges, Mézières n'en possède plus que 8 [6]. Langres a vu diminuer sa manufacture de gros draps et de serges, et, en revanche, augmenter sa fabrique de droguets de laine et de fil [7]. Enfin

1. Mémoire de l'intendant de Rouen, Plot (1698), Arch. nat., KK 1317, f°s 27-29.
2. Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, t. II.
3. Mémoire de l'intendant de la généralité de Champagne, de Pomereu (1699), Bib. nat., ms fr., 4285, f° 137.
4. Ibid., f°s 139-140.
5. Ibid., f° 145.
6. Ibid., f° 145.
7. Ibid., f° 143.

Troyes ne produit plus que de gros droguets, faits avec le rebut des laines du pays, et d'assez bonnes serges drapées ; la manufacture y est tombée ; elle ne compte plus que 60 maitres sergers environ [1].

5. *Centre et Ouest.*— Les régions du Centre et de l'Ouest fabriquent relativement peu de tissus de laine. Le Poitou fait avec les laines grossières de Barbarie des draps communs qui s'exportent en Espagne. Romorantin confectionne des habillements pour les troupes et doit se servir de laines de qualité supérieure. Châteauroux, qui occupe plus de 10 000 personnes dans la ville et aux environs, Vierzon, Aubigny ont des manufactures de draps et de serges qui, travaillant pour les armées, sont très florissantes pendant les deux grandes guerres de la fin du règne [2].

6. *Midi.* —Les provinces du Midi continuent à développer leurs manufactures de laine ; le commerce du Levant repose en grande partie sur cette industrie, et c'est pourquoi le gouvernement ne cesse de la favoriser. Le Languedoc, la Provence, le Dauphiné fabriquent surtout pour l'exportation. Le Languedoc forme le groupe le plus important : Carcassonne, et, aux environs de cette ville, Saptes, puis Lodève, Clermont, La Salvetat aux environs de Saint-Pons, la Bastide-de-Sérou, La Terrasse, près de Rieux, Conques, sont les principaux centres de draperie, auxquels il faut ajouter les villages de la région sauvage et triste du Gévaudan et des pays pyrénéens où les paysans font en hiver des cadis grossiers. Plusieurs grandes manufactures du Languedoc sont de création récente, Conques, La Terrasse, La Salvetat, etc. : manufactures royales privilégiées fondées par Colbert pour développer, en même temps que l'industrie drapière, le commerce du Levant. Quelques-unes d'entre elles, on l'a vu, comptent des centaines d'ouvriers réunis dans le même lieu [3]. Elles continuent à produire à la fin du règne de Louis XIV, au moment même où le marché du Levant commence à se resserrer pour nous. Cette surproduction, tout artificielle, provoque une crise, et le gouvernement, inquiet, finit par limiter le nombre des fabriques et déterminer les lieux de fabrication des draps destinés au Levant [4].

Les manufactures de Dauphiné et de Provence sont beaucoup moins importantes. On y fabrique des londrins ou mahons de première qualité, et surtout des draps londres de qualité moyenne qui se débitent davantage [5]. Même après la guerre de la ligue d'Augsbourg et la révoca-

1. Mémoire de Pomereu, ms. cité, f° 126.
2. Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, 1717, t. VI, p. 34-37.
3. Boissonnade, *article cité*.
4. Arrêt du Conseil (29 janvier 1715). Cf. Monin, *ouvr. et chap. cités*.
5. Savary des Bruslons, Piganiol de la Force (*ouvr. cités*), les mémoires des intendants, le livre de Marchand sur Lebret, intendant de Provence, chap. sur l'industrie.

tion de l'édit de Nantes, ces manufactures ne cessent de se développer ; le gouvernement cherche à soutenir une industrie qui doit faire concurrence, au Levant, à celle des Anglais et des Hollandais.

IV

L'intervention de l'État ; la réglementation de la draperie. — La draperie étant une des principales industries du royaume, le gouvernement la règlemente et la protège ; il suit la tradition de Colbert, fait revivre les anciennes règles, en édicte de nouvelles et arrive à une exagération funeste des principes colbertistes.

La réglementation de la draperie, entreprise par Colbert, paraît plus nécessaire que jamais pour obtenir de bonnes et loyales marchandises et en augmenter le débit en France et surtout à l'étranger. Les intendants, les inspecteurs se plaignent à l'envi de la mauvaise qualité des draps, de ceux du Languedoc surtout : les chefs et les deux premières aunes des pièces de draps sont de meilleure qualité que le reste ; les étoffes sont tirées à la rame avec excès, apprêtées avec trop peu de soin, mal tondues [1]. La laine n'est pas d'assez bonne qualité, la teinture laisse à désirer ; la longueur et la largeur, fixées par Colbert, ne sont pas respectées. De là une série de règlements, destinés à rappeler les anciens ou à en édicter de nouveaux, entrâvant davantage encore la liberté de la fabrique.

D'abord, on restreint le choix de la matière première. Romorantin, qui travaille pour les troupes du roi, ne devra employer que de belles laines. On s'avise de vouloir imposer une règle semblable aux fabricants de cadis ; désormais ils ne devront plus se servir des laines de Barbarie, mais seulement des laines du pays ou d'Espagne (arrêt du Conseil de 1708).

Ensuite, on fixe la longueur et la largeur des étoffes, on veut faire rigoureusement respecter l'ordonnance de Colbert. De là une série de règlements qui viennent encombrer la législation industrielle : règlements de 1697 et de 1708 sur les manufactures de draps de Languedoc, Provence et Dauphiné, règlement du 23 août 1701 sur la manufacture de Châlons, etc. On devient routinier, tracassier. L'administration s'attaque aux paysans du Gévaudan qui fabriquent pour le Levant et l'Espagne des

1. Amelot aux sieurs Bosson, de la Marque et Bertrand, inspecteurs en Languedoc (12 janvier 1700), Arch. nat., F^{12} 114.

cadis de laine grossière à 10 et 12 sols l'aune ; elle voudrait les obliger à donner à la pièce la largeur fixée. Mais, pour cela, il faudrait refaire tous les métiers, et c'est une dépense que ne peuvent supporter les habitants. Les États du Languedoc les défendent, mais sont obligés de veiller sans cesse, l'administration du commerce s'entêtant à cette réforme [1].

On règlemente la teinture des draps. Depuis longtemps la France demandait de l'indigo à l'étranger. C'était ruiner la culture du pastel qui auparavant était très prospère dans certaines parties du Languedoc, la vallée de la Garonne et la région d'Albi. Avant Colbert on avait pris la défense du pastel contre l'indigo ; puis, sous Colbert, on avait essayé de concilier les intérêts opposés, on n'avait plus interdit l'indigo, on devait le mélanger avec le pastel. Mais la culture du pastel tombe ; alors on vient à son secours, on essaie de la soutenir par des moyens artificiels qui ne remédient à rien. Et c'est ainsi que, pour favoriser une culture destinée à disparaître, on retarde les progrès de la teinture et de la draperie.

Enfin on règlemente la marque des draps. Défense d'apposer sur les draps de fabrication française des marques étrangères [2] ; obligation de mettre le nom et la demeure du fabricant sur le chef de chaque pièce d'étoffe [3]. Il faut assurer la loyauté de la marchandise.

Pour faire observer des règlements aussi variés, aussi minutieux et par suite aussi susceptibles d'être violés, l'administration du commerce renforce l'inspection, surtout dans les provinces qui fabriquent pour l'exportation, comme le Languedoc. En 1697 on porte de deux à quatre le nombre des inspecteurs des draps de ce pays [4] ; ce qui ne dispense pas les draps du Languedoc de la visite et de l'inspection à Marseille, avant leur départ pour le Levant. On veut, en effet, par tous les moyens, maintenir la bonne qualité de ces étoffes destinées à l'exportation. Les entrepreneurs languedociens laissent-ils tomber la fabrique des draps londres, aussitôt Amelot écrit à Basville qu'il faudrait relever cette manufacture, « très avantageuse à la province », qu'il serait à désirer qu'on pût continuer à envoyer dans le Levant de ces draps grossiers « pour l'habillement des gens d'un état médiocre, afin que les Français fussent assortis de tout, de même que les autres nations » [5]. La manufacture des petites étoffes du Languedoc perd-elle de sa réputation, Amelot avertit les inspecteurs de la province et va jus-

1. H. Monin, *ouvr. et chap. cités.*
2. Arrêt du Conseil (16 mars 1688). Arch. nat., ADXI, 42.
3. Arrêt du Conseil (7 avril 1693), ibid.
4. H. Monin, *chap. cité.*
5. Amelot à Basville (4 janvier 1701). Arch. nat., F^12 115. — De même aux inspecteurs.

qu'à les menacer de révocation [1]. C'est ainsi que le conseiller du commerce, sans cesse en correspondance avec les intendants et avec les inspecteurs des vingt-sept départements de la draperie, excite le zèle de chacun, ordonne, félicite ou menace.

Les draps de France alimentent le marché intérieur, où ils se trouvent, d'ailleurs, assez souvent en concurrence avec les draps anglais et hollandais introduits en fraude. Ils sont aussi exportés à l'étranger. Les draps de Flandre vont en Espagne et, par Cadix, aux Indes espagnoles. Les draps du Midi (Languedoc, Dauphiné, Provence) sont un des objets principaux du commerce avec le Levant. Certains draps du Dauphiné qui n'ont que trois quarts de large ne peuvent servir qu'à l'exportation ; dans le royaume, le Dauphiné excepté, ils ne peuvent être consommés, parce qu'ils ne sont pas conformes aux règlements généraux des manufactures de France.

V

Décadence de la draperie au début du XVIIIe siècle. — Au commencement du XVIIIe siècle, l'industrie et le commerce des draps sont en France dans une décadence générale. Si, en Languedoc, l'industrie drapière se soutient, si, en Normandie, elle peut se maintenir à l'abri des droits qui la protègent contre la concurrence anglaise, partout ailleurs elle périclite. Plusieurs villes manufacturières sont complètement ruinées, comme Sedan. Des industriels de plus en plus nombreux, voyant leur manufacture tomber, implorent des secours royaux. En 1694, Behagle, qui a fait des établissements à Beauvais, Oudenarde, Tournai, et qui est près de succomber, propose au roi d'engager la Compagnie des Indes à lui prêter pour dix ans 60.000 livres sans intérêt [2]. En 1685, Remacle, entrepreneur de la manufacture de Louviers, ne peut payer complètement ses créanciers ; il n'a pu donner que 54.000 livres sur 65.000 lors de l'échéance ; il demande pour la différence une surséance. Le conseiller d'État, directeur du commerce, Henri Daguesseau, reconnaît que les temps sont difficiles depuis un an et que la situation de Remacle mérite considération, bien qu'il soit « fâcheux d'aller contre un contrat passé entre le débiteur et les créanciers » [3].

Cette décadence est due à des causes générales, à la politique extérieure

1. Amelot aux inspecteurs du Languedoc (mars 1701), Arch. nat., F^12 115.
2. Lettre de Behagle (1694), Arch. nat., G^7 1685.
3. Note de Daguesseau sur Remacle (10 avril 1695), Arch. nat., G^7 1685.

et aux grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV, à la politique religieuse et à la révocation de l'édit de Nantes, à l'influence du système économique et du système fiscal de l'époque; enfin à une série de causes toutes spéciales dont il eût été difficile de prévoir l'effet.

Les guerres et le système économique et fiscal sont la cause prépondérante de ce déclin de notre draperie. D'abord, la protection est trop grande et mal entendue. Les droits d'entrée sur les laines, à peu près depuis la formation de la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV (1687), sont trop élevés; les droits de sortie sur les produits fabriqués le sont aussi, malgré certaines modérations apportées au tarif par l'arrêt du 24 décembre 1701, et l'abaissement à trente sols du cent pesant des droits de sortie des draps londres (qualité moyenne). La fiscalité envahit tout. Puis, certaines interdictions, comme celle des toiles peintes d'Orient, objet d'échange de nos draps du Midi, restreignent notre commerce de draperie ; désormais on va chercher ces toiles, préférées par la mode, à Gênes, à Livourne, qui reçoivent ainsi, au préjudice de Marseille, un stock monétaire important.

Ensuite la réglementation est excessive et gênante. Les droits fiscaux d'inspection et de marque ne laissent pas d'être onéreux. Chaque inspecteur, dans les vingt-sept départements de la draperie, reçoit des appointements de 2.000, 1.000 ou 1.500 livres, payés par les fabricants sur le pied de 2 sols par pièce d'étoffe. A cette dépense s'ajoute la marque, qui cause des ennuis constants aux industriels, les commis venant à tout moment visiter les étoffes, au risque de leur faire perdre de leur lustre dont les étrangers, les Orientaux surtout, sont « si curieux ». C'est ce qui provoque les plaintes des fabricants du Languedoc, obligés d'envoyer leurs draps à Marseille pour la visite de l'inspecteur; ce n'est qu'en 1714 qu'ils obtiennent le transfert de l'inspection de Marseille à Montpellier pour leurs draps destinés aux Échelles du Levant [1].

Ces raisons générales n'expliquent pas seules la décadence de notre industrie drapière ; des causes particulières, la concurrence de certaines industries indigènes et la concurrence des draps étrangers lui ont porté un coup terrible.

La soierie, les toiles peintes nuisent à la draperie. Pour protéger la soierie, on décrète que les particuliers ne devront plus porter des boutons d'étoffe, ni les tailleurs en faire, à peine d'amende. C'était vouloir aller à l'encontre d'un usage tout récent [2]. Il est vrai que ce règlement ne fut

1. Arrêt du Conseil (7 mai 1714), Arch. nat., ADxi, 42. — Mémoire du député du Languedoc au Conseil du commerce, déjà cité.

2. Déclaration du 25 septembre 1694, Arch. nat., ADxi, 34.

guère appliqué. A Paris, à Versailles, dans les provinces, rien que des boutons d'étoffe. En 1698, les boutonniers de Marseille se plaignent que les tailleurs se servent toujours de boutons d'étoffe. Comment faire exécuter un pareil règlement ? « La défense de porter des boutons d'étoffe, écrit l'intendant Lebret à Pontchartrain, irritera les particuliers et surtout les personnes de considération plus que bien des édits de plus grande conséquence » [1]. Cependant le ministre veut qu'on fasse observer la règle.

Mais ce sont surtout les toiles peintes, auxquelles la mode s'attache, qui diminuent la consommation des étoffes de laine. De là toute une législation restrictive. Défenses d'importer des toiles peintes, sans cesse renouvelées depuis 1689 jusqu'à 1714 et pendant tout le règne de Louis XV, défenses de fabriquer des toiles peintes en France, à Rouen ou à Marseille [2]. La mode préfère ces étoffes, et, dans un pays où la mode est souveraine, de pareilles défenses restent lettre morte.

Enfin la concurrence des Anglais et des Hollandais ne laisse pas de préoccuper le gouvernement. Pour ruiner notre manufacture de draps, les Anglais et les Hollandais cherchent à nous priver de matière première. Les Anglais défendent, sous des peines rigoureuses, l'exportation de leurs laines, ce qui n'empêche pas la fraude par les ports voisins de Boulogne et de Calais, quelquefois même de Dieppe. Anglais et Hollandais, établis solidement à Bilbao, cherchent à enlever toutes les laines d'Espagne dont nous avons besoin pour nos draps les plus fins ; cette concurrence contribue même au renchérissement des laines. Ne pouvant nous priver de matière première, ils essaient de nous enlever nos débouchés, surtout ceux du Levant et de l'Espagne. Dans le Levant ils nous font une terrible concurrence. Leurs draps sont de meilleure qualité. D'où la nécessité pour nous de n'envoyer aux Échelles que des draps de bonne qualité, et, par suite, la politique constante du gouvernement qui règlemente sans cesse pour améliorer la manufacture, multiplie visites et inspections. Ainsi on parviendra à diminuer dans le Levant le débit des draps d'Angleterre. Les fabricants du Languedoc s'y appliquèrent, et à la fin du règne de Louis XIV ils avaient déjà remporté un demi-succès. Dès 1710 la manufacture de Penautier habillait pour la première fois le Grand Seigneur et sa suite, jusqu'alors clients des Anglais [3], et, en 1717,

1. Lebret à Pontchartrain (27 août 1698). Arch. nat., G7 464, cité par Marchand, *Étude sur l'administration de Lebret, intendant de Provence*, 1889, p. 315.

2. Voir dans la *Collection des anciennes lois françaises* d'Isambert quelques-uns de ces arrêts sur les toiles ; on trouvera une très grande quantité d'arrêts aux Arch. nat., Collection Rondonneau, AD XI, 52 (toiles) et 44 (commerce de l'Inde).

3. H. Monin, *ouvr. et chap. cités*.

l'ambassadeur de Bonnac pouvait écrire que nous avions pris la place des Hollandais. Restait à vaincre les Anglais [1].

Nos rivaux furent plus heureux en Espagne. Là ils réussirent à prendre notre place. C'était, il est vrai, la faute du gouvernement. Le Conseil du roi était intervenu ; il ne trouvait pas conformes aux règlements les draps exportés en Espagne. Le marché fut perdu en partie pour nous. C'était une perte considérable.

Enfin Anglais et Hollandais introduisent en France des draps fins, réputés, pour lesquels on a beaucoup de goût et dont on fait une grande consommation.

Le gouvernement essaie de lutter contre cette concurrence acharnée. Il établit des droits élevés sur les draps étrangers, en prohibe même l'entrée pendant les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, et ce n'est qu'à la paix d'Utrecht qu'un régime plus modéré commence à prévaloir ; il est vrai qu'à ce moment notre industrie a moins à craindre la concurrence de l'étranger. Les draps anglais ne peuvent entrer que par Calais et Saint-Valéry, où ils doivent être marqués et payer les droits. Pour vérifier plus facilement l'importation étrangère, on détermine les ports où elle peut se faire.

Mais cette politique douanière ne suffit pas. Les Français demandent des draps fins, façon d'Angleterre. La France fabrique trop peu de ces sortes d'étoffes ; les Van Robais, d'Abbeville, sont les seuls qui puissent nous en procurer de belle qualité. Aussi voyons-nous le gouvernement tout disposé à favoriser des étrangers, comme l'Anglais Brownd. Il se propose d'établir à Paris, au faubourg Saint-Antoine, une manufacture de draps fins qui rivaliserait avec celle des Van Robais, donnerait aux Parisiens les étoffes qu'ils aiment et procurerait du travail à une foule d'ouvriers, depuis plusieurs années déjà vivant dans la misère [2]. C'est ainsi encore que, en 1691, le roi accorde au sieur de Julienne, ancien valet de chambre de la reine, et à Bernard de Granville, le droit d'établir au faubourg Saint-Marcel une manufacture de draps façon Espagne, Hollande et Angleterre, à la condition d'entretenir au moins soixante métiers toujours battant. Sans doute les deux associés ne purent, malgré leurs grandes dépenses, maintenir le nombre de métiers fixé. Mais ils ne cessèrent pas de faire travailler une quantité de menu peuple du fau-

1. Lettre de M. de Bonnac, ambassadeur du roi à Constantinople, écrite d'Andrinople (2 avril 1717), Arch. nat., G7 1704.

2. Mémoire sur la proposition de Brownd (sans date), Arch. nat., G7 1685. Il est très probablement des dernières années du XVIIe siècle, comme toutes les pièces datées qui sont dans le même carton.

bourg, beaucoup de pauvres des hôpitaux de la Pitié, de la Salpétrière et de Bicêtre, un grand nombre d'enfants qui épluchaient, cardaient et filaient la laine. Ils inventèrent une sorte de draps, appelés draps à double broche, qui acquirent une grande réputation en France et à l'étranger, en Espagne surtout. Ils portèrent la teinture écarlate à un tel degré de beauté qu'on la préféra en France et dans les pays étrangers à celle d'Angleterre et de Hollande. Cette manufacture royale rendit d'assez grands services pour que, en 1713, le roi n'hésitât point à renouveler le privilège du sieur de Julienne, en ne lui imposant que les engagements qu'il pouvait tenir — il ne devait plus avoir que 25 métiers au lieu de 60 — et en lui accordant des avantages particuliers, dispenses de droits d'entrée et de sortie pour une certaine quantité de matière première, laines d'Espagne et cochenille, et de produits manufacturés [1].

Tout en essayant de provoquer l'établissement de nouvelles fabriques, le roi favorise les anciennes. L'administration tend à devenir moins routinière, à comprendre que la liberté est l'âme du commerce. Quand Castanier, de Carcassonne, désirant introduire dans les Indes orientales les draperies qu'il fabrique pour le Levant, demande à faire passer de Carcassonne à Saint-Malo, par Limoges et Nantes, 240 pièces de draps, sans payer aucun droit de transit, le contrôleur général Desmaretz accorde cette faveur et encourage l'initiative de ce fabricant qui cherche à lutter contre les Hollandais et les Anglais sur des marchés jusqu'alors réservés à leur industrie [2].

C'est ainsi qu'au milieu du malheur des temps, avec des moyens, tantôt efficaces, tantôt incertains, on essaie d'arrêter la décadence d'une de nos principales industries.

Ph. Sagnac.

---

1. Demande du sieur de Julienne (août 1713), Arch. nat., G7 1703. Pas de droits de douane pour 200 pièces de draps de sa manufacture ; pas de paiement de droits d'entrée des cinq grosses fermes pour 300 balles de laines d'Espagne qu'il fera venir ; pas de droits d'entrée pour 2.500 livres de cochenille mêlée.

2. Demande de Castanier accordée par Desmaretz (20 octobre 1714), Arch. nat., G7 1704.

COMPTES RENDUS

L. Delaruelle. **Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé.** Toulouse, Privat ; Paris, Cornély, 1907. In-8, xx-251 p. (2 fac-similés). — **Études sur l'humanisme français. Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses.** Paris, Champion, 1907. In-8, xl-290 p. (2 fac-similés).

Les deux thèses que M. Delaruelle vient de soutenir avec un légitime succès en Sorbonne [1] sont consacrées l'une et l'autre à Guillaume Budé. La thèse dite complémentaire est un *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé*. Sans qu'on puisse la comparer à la correspondance d'Érasme, beaucoup plus abondante et répartie sur un plus grand nombre d'années, la correspondance de Budé a une grande importance pour l'histoire de l'humanisme français dans le premier tiers du xvie siècle et c'est une excellente idée qu'a eue M. D. de nous en donner, comme il dit, une « réduction ». Il a recueilli toutes les lettres aujourd'hui connues de Budé, 175 au total ; il les a classées selon l'ordre chronologique, ce qui n'était pas toujours chose aisée, car généralement elles ne portent (et encore pas toujours) que les dates de jour et de mois ; il a retenu dans son analyse tout ce qui était détail positif, renseignement sur l'auteur ou ses correspondants ; enfin il s'est préoccupé, avec un soin dont ne pourront assez le louer tous ceux qui auront à utiliser son *Répertoire*, d'identifier les noms de lieux et de personnes cités : on trouvera une foule de petites notices, substantielles et précises, dans le genre de celles que M. Thuasne avait multipliées dans son édition de la correspondance de Gaguin [2]. A défaut d'une réédition intégrale, ce qui n'est peut-être guère possible, étant données la diffusion du style de Budé

1. Voir la *Revue*, 1906-1907, t. VII, p. 769

2. Voici quelques menues observations notées au courant de la plume et relatives à l'annotation : p. 47, n. 4, le légat dont le Bourgeois de Paris dans son *Journal* (p. 73) signale l'entrée à Paris le 19 novembre 1518 n'est pas Wolsey, mais le cardinal Bibbiena, légat du pape ; les ambassadeurs anglais, parmi lesquels n'était pas Wolsey, arrivèrent trois semaines après ; — p. 54, fin de la note 3 de la page précédente, le « D. Jaco. Galeoti » est Jacques Galiot de Genouillac, grand maître de l'artillerie et grand écuyer à partir de 1525, et non Galeas de Saint-Séverin, tué à Pavie le 24 février 1525 ; — p. 81, n. 2, le personnage que Budé appelle

et l'incapacité où fut toujours cet humaniste de ramasser et d'ordonner ses idées, le présent *Répertoire* donne une idée réduite mais très exacte de cette correspondance ; il permettra de s'orienter facilement dans le labyrinthe de ces lettres et d'aller y chercher, sans perte de temps et comme à coup sûr, le renseignement dont on aura besoin. Par là, — et c'est le but que M. D. poursuivait avant tout, — il rendra de signalés services à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'humanisme français, et plus généralement, de notre XVIe siècle.

Sur la carrière et l'œuvre de Budé, nous n'avions guère jusqu'à présent que l'ouvrage déjà ancien de Rebitté, *Guillaume Budé restaurateur des études grecques en France* (1846). Il était bon qu'un auteur au courant des découvertes faites par l'érudition depuis plus d'un demi-siècle et armé des nouvelles méthodes qui ont prévalu dans les études d'histoire littéraire, reprît le sujet et le traitât avec l'ampleur qu'il comporte. C'est ce que M. D. a entrepris ; mais il ne nous donne aujourd'hui que la première partie de son enquête. Dans le volume qui vient de paraître, il ne traite que de la première période de la vie de Budé, la formation intellectuelle du personnage, ses premières œuvres ; la seconde période, Budé à la Cour et son rôle dans le développement de l'humanisme français entre 1520 et 1540, sera l'objet d'un second volume. La division paraît ainsi se soutenir et, à la rigueur, se justifier. Nous n'irons pas chicaner l'auteur là-dessus, d'autant moins que ce qu'il nous donne est excellent.

En six chapitres copieux, précis et d'une limpidité parfaite (et ce n'en est peut-être pas le moindre mérite avec un auteur tel que Budé, diffus,

---

A Romageria est peut-être Jean de la Romagière, protonotaire, que nous trouvons parmi les aumôniers du roi en 1520 ; — p. 130, n. 2, le Franciscus Rubrius mentionné dans cette lettre est François le Rouge, envoyé comme ambassadeur de France à Venise en 1519, et qui mourut dans cette ville au mois d'octobre 1521 ; — p. 149, n. 2 et 3, le Richard Imigefeld à qui Budé confia une lettre pour Thomas More, est très probablement Richard Jarningham, envoyé par Henry VIII auprès de François Ier, au début de mai 1521, et, dans le « *Catillonius* », un des rares nobles que l'on voit cultiver les belles-lettres, il faut voir peut-être Antoine de Lettes des Prez, sieur de Montpezat, que, le 24 mai 1521, François Ier dépêcha en Angleterre ; le sieur de Montpezat avait résidé en Angleterre, comme otage, en 1518 (voir les *Fragments de la Première Ogdoade de Guillaume du Bellay*, p. 51 et 54) ; — p. 181, n. 2, le 27 octobre, François Ier se trouvait à Marquette près de Bouchain : serait-ce cette localité que désignerait la mention : ἐν κομπενδιῷ ? Ou plutôt ne s'agirait-il pas de Compiègne ? Dans ce cas peut-être y aurait-il un lapsus pour la date de mois, car c'est seulement le 26 novembre que François Ier arriva dans cette ville ; le contexte s'expliquerait encore mieux avec cette hypothèse, car, le 27 octobre, on ignorait encore si la campagne était réellement terminée, et c'est seulement le 30 que la Cour revint vers le Sud (voir les *Fragments*, p. 148-149) ; le 27 novembre, de Compiègne, Budé pouvait beaucoup plus sûrement faire annoncer à ses fils son prompt retour auprès d'eux ; — p. 226, n. 5, il s'agit d'Antoine de Raffin, dit Poton, sieur de Puycalvary, gentilhomme de la Chambre et sénéchal d'Agenais (voir sur cette famille la *Revue de l'Agenais*, 1905-1906).

filandreux et toujours embroussaillé), M. D. étudie successivement les *précurseurs*, c'est-à-dire la préparation du mouvement humanistique en France dans le courant du XVe siècle et le milieu intellectuel où apparut et se développa Budé ; *les origines de Budé*, la situation sociale de sa famille, ses premières études, l'éveil assez tardif de sa vocation philologique, son étude du grec avec Hermonyme de Sparte et Lascaris, et ses traductions de Plutarque et de saint Basile (1502-1505) ; enfin ses premières œuvres importantes : les *Premières annotations aux Pandectes*, le *De Asse*, considéré comme œuvre scientifique et dans ses « digressions » (qui nous révèlent un Budé patriote et chrétien, bien différent de celui qu'on est porté à imaginer d'ordinaire, et dans lesquelles on trouvera à glaner des détails fort intéressants pour l'histoire sociale et politique du XVIe siècle), et, pour terminer, le *Recueil d'Apophtegmes offert à François Ier* au commencement de 1519. Ce dernier ouvrage a une histoire curieuse et assez compliquée que M. D., dans ce chapitre et dans l'appendice II, a convenablement débrouillée. Le seul texte authentique, celui-là même offert à François Ier, est conservé en manuscrit à l'Arsenal (ms. 5103) ; mais Budé paraît s'être désintéressé par la suite de cet opuscule écrit en français, dans un français archaïque et familier, le langage de tous les jours ; c'est seulement après sa mort en 1547 qu'on songea à le publier, sous le titre de l'*Institution du prince* et dans une forme qui ne rappelle parfois que d'assez loin celle du texte primitif [1]. L'examen de chacune de ces œuvres permet à M. D. de mettre en lumière les idées maîtresses de son personnage sur l'érudition et la philologie, sur la religion et sur la philosophie, sur le rôle du pouvoir royal dans la protection et le développement des bonnes lettres, et aussi la contradiction intime qu'il y avait entre les inspirations françaises et contemporaines de Budé et le langage, le latin, dont il préconisait l'emploi exclusif. « Quand il veut faire œuvre durable, [Budé] s'exprime en latin ; au besoin il emploie le grec... Il semble que le français soit incapable encore de porter la pensée et d'être employé comme langue littéraire. La génération suivante luttera contre ce préjugé ; elle saura en triompher. Ce n'est pas à nous à dire comment, toutefois, ces indications étaient nécessaires pour faire entrevoir la conclusion qui se dégagera de notre étude. Déjà nous soupçonnons ce que l'on verra mieux dans le second tome de ce travail : que le triomphe de l'humanisme eût été la mort de l'esprit français. »

---

1. Deux autres appendices sont consacrés, l'un (I) à un manuscrit de Pline qui a dû faire partie de la bibliothèque de Guillaume Budé (Bibl. nat., lat. 6797) et l'autre (III) aux cahiers d'*Adversaria* de Budé conservés dans les archives de M. Eugène de Budé, à Genève.

Cette conclusion, si nette, quoique non dépourvue de quelque exagération, met en lumière une des qualités les plus appréciables du travail de M. D. Ce que l'on doit louer dans cette thèse, c'est non seulement la clarté de la disposition, l'érudition sûre et étendue (je ne vois rien d'important à ajouter aux bibliographies placées en introduction), c'est encore le souci de replacer le personnage dans son milieu historique et social, de nous montrer, derrière le savant, l'homme, et de ne surfaire ni l'un ni l'autre. C'est une très bonne biographie, vraiment critique, aussi riche de matière que juste de ton [1]. Et cela nous fait regretter encore davantage que l'auteur se soit arrêté à l'année 1519. Il allègue, pour s'excuser, des nécessités professionnelles qui ne sont, hélas ! que trop fondées, et il nous assure que nous ne perdrons rien pour attendre. Nous nous plaisons à espérer cependant que nous n'attendrons pas trop longtemps. — V.-L. Bourrilly.

Dr Paul Triaire. **Lettres de Gui Patin (1630-1672).** *Nouvelle édition collationnée sur les manuscrits autographes.* Tome Ier. Paris, Champion, 1907. In-8, xviii-712 p.

Avant l'ouvrage de M. Triaire, les travailleurs n'avaient à leur disposition que l'édition de Réveillé-Parise (Paris, 1846, 3 vol. in-8), que Sainte-Beuve, d'ordinaire si courtois, a vigoureusement exécutée dans ses *Lundis* [2].

Les notes, où il est plus souvent question « de la Révolution française et de la décadence sociale que de Gui Patin même et du xviie siècle » lui semblaient dignes, dit-il, de Joseph Prudhomme. Et il terminait son article en souhaitant qu'on publiât à nouveau cette correspondance d'après les manuscrits originaux, *fût-ce en l'abrégeant judicieusement* [3], et en l'accompagnant d'annotations claires et précises.

M. le Dr T. donne aujourd'hui satisfaction à ce vœu, et même amplement.

Son édition s'appuie sur une exacte recension des manuscrits et des éditions antérieures. On trouvera la liste de ces dernières de la page xvi à la page xviii, et l'indication du manuscrit en tête de chaque lettre : à la fin de chacune également, la concordance entre les diverses éditions est

---

1. L'exécution matérielle est à peu près irréprochable. J'ai noté à peine deux ou trois lapsus; lire : p. xxiii, 1er *janvier* 1515 ; p. xxxvii, Montaiglon, *treize* volumes ; p. 241-243, *Étienne* (et non Richard) Le Blanc.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Paris, Garnier, 1854, in-12, t. VIII, p. 71, note 1.

3. On reconnaît là les habitudes de travail de l'époque. Sainte-Beuve est pourtant un consciencieux.

établie. Cette méthode sévère, jointe à d'ingénieuses recherches aux alentours, en particulier dans les ouvrages des correspondants de Gui Patin, lui a permis de grossir le chiffre des lettres connues d'un certain nombre d'inédits [1]. Quelques-uns ajoutent à ce que nous savions déjà de Gui Patin des détails d'importance, par exemple : relations avec Jean Beverwyck, professeur de médecine à l'Université de Dordrecht (14 août 1640, p. 168-172) ; appréciation sur Camus, évêque de Belley (9 novembre 1642, p. 245-247) ; jugement sur Saint-Cyran (12 octobre 1643, p. 333-334) ; renseignements sur les pourparlers de Saint-Germain (23 mars 1649, p. 674-675).

Plus rigoureux que Sainte-Beuve, M. T. n'a pas cru devoir abréger, même pour l'agrément et la commodité du lecteur. C'est ainsi qu'il reproduit un passage très caractéristique d'une lettre à Spon, du 16 novembre 1643 (p. 344), sur les possessions diaboliques, supprimé par Réveillé-Parise (cf. p. 302), peut-être de parti pris, en raison de sa hardiesse libertine. Il en est de même un peu plus loin d'un autre passage de cette lettre concernant les Jésuites (p. 347).

De grossières fautes de lecture commises par Réveillé-Parise ont été soigneusement corrigées. Prenons par exemple la lettre de Patin à Belin du 22 août 1641 (p. 203-205). Il s'agit de Sourdis, archevêque de Bordeaux, commandant l'escadre devant Tarragone, que Patin appelle plaisamment « l'archevêque marin ». Au lieu de cette version dictée par la connaissance la plus élémentaire des faits contemporains et justement rétablie par M. T., Réveillé-Parise avait lu un nom propre et imprimé : « l'archevêque Marin ».

Enfin les lettres ont été publiées par M. T. dans l'ordre chronologique. Et ceci constitue encore un progrès sur l'incommode classification par correspondants adoptée par Réveillé-Parise.

Les notes sont nombreuses, trop peut-être. Était-il bien nécessaire de nous apprendre que Metz est à 350 kilomètres E.-N.-E. de Paris (p. 39, note 1) ? Elles sont copieuses et instructives en tout ce qui touche l'histoire de la médecine. Sur les principaux médecins cités par Gui Patin, sur leurs œuvres, sur l'organisation de la Faculté, sur les connaissances médicales et pharmaceutiques de l'époque, M. T. donne des renseignements précieux et qui le seraient plus encore s'ils étaient accompagnés de références bibliographiques rendant accessibles les principales sources de l'histoire de la médecine, négligée, bien à tort, de la masse des érudits.

Quant aux notes relatives aux événements de l'histoire générale, encore

1. Dix-sept pour ce premier volume, qui comprend la période de 1630 à 1649.

qu'exactes, elles sont plus vagues. M. T. n'est pas toujours au courant des publications relatives à cette époque. A propos de G. Hermant, chanoine de Beauvais et prieur de Sorbonne, compatriote de Gui Patin dont il est plusieurs fois question dans les *Lettres*, M. T. ne renvoie nulle part à l'édition de ses mémoires publiée par M. Gazier [1].

Ces légères réserves n'empêchent pas l'édition dans son ensemble d'être des plus satisfaisantes, et d'annuler désormais aux yeux des érudits celle de 1846, pour les dix-neuf premières années de la correspondance.

L'intérêt des *Lettres* de Gui Patin a frappé de bonne heure les historiens, spécialement les historiens de la littérature [2]. Nouvelles du monde médical, en particulier sa longue polémique contre le médecin-gazettier Théophraste Renaudot et les apothicaires, livres nouveaux, surtout d'érudition, événements politiques (la guerre de Trente ans et la Fronde ; les dernières lettres de l'édition de M. T. sont un véritable journal de la Fronde parlementaire, tenu presque quotidiennement [3]), on trouve tout cela dans cet amusant Gui Patin. Le bonhomme lui-même est un excellent spécimen de la bourgeoisie parisienne de la première moitié du XVIIe siècle, royaliste mais antiministérielle, catholique mais gallicane, érudite et d'humeur gaillarde : Sainte-Beuve a mis ces traits en relief d'une manière qui me dispense d'y revenir. Peut-être y aurait-il lieu d'appuyer sur un point sur lequel Sainte-Beuve a glissé un peu légèrement. Il s'agit de la portée exacte des innombrables irrévérences à l'adresse du catholicisme dont est semée la correspondance. Sont-ce là de simples bouffées de verve frondeuse ? Faut-il y voir davantage, et l'ami du protestant Spon, ce lecteur assidu des grands humanistes antichrétiens, ce familier de Gassendi et de Naudé, nous a-t-il dissimulé dans ses lettres sa pensée de derrière la tête [4] ? — René DURAND.

Henry POULET. **Le sans-culotte Philip, président de la Société populaire de Nancy (1793-1794)**. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1906. In-8, 116 p. (Extrait des *Annales de l'Est et du Nord*).

Pierre Philip, né à Bordeaux en 1750, passa une vingtaine d'années dans la marine marchande, puis vint à Paris, où il était, au moment de la

---

1. Paris, 1905-1906, 3 vol. in-8. Voir la *Revue*, t. VI, p. 340, et t. VIII, p. 324.

2. Voir Sainte-Beuve, *Lundis*, t. VIII, p. 71-106 et, plus récemment, Lanson, *Lettres choisies du XVIIe siècle*, Paris, in-12, 1892, p. 195, et Doumic, *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1907, p. 922-933).

3. Voir l'éd. Triaire, p. 671, note 1.

4. Voir l'éd. Triaire, p. 616-617 : Patin à Falconet, 27 août 1648. Cf. Doumic, *loc. cit.*, p. 932-933.

Révolution, employé aux écritures chez un avoué. En septembre 92, l'appui de Lazowski le fit entrer dans les bureaux du ministère de la guerre, puis envoyer à Strasbourg, en janvier 93, comme délégué à l'armée du Rhin pour l'habillement des troupes. En septembre, il alla à Nancy établir un magasin d'habillement ; là, il s'acquit rapidement une popularité extraordinaire, fut élu deux fois président de la Société populaire, s'attaqua aux éléments modérés, entra en lutte contre certains représentants en mission et devint à un moment maître incontesté à Nancy. Puis, arrêté à Paris sur la dénonciation de Mallarmé pendant qu'il assistait à une séance de la Convention, le 14 messidor an II, il resta emprisonné quinze mois ; remis en liberté le 29 vendémiaire an IV, il resta à Paris, fut de nouveau arrêté le 9 prairial suivant comme complice de Babeuf ; mais l'accusation n'ayant pu relever aucune preuve contre lui, il fut acquitté par la Haute-Cour de Vendôme, le 7 prairial an V. On ne sait ce qu'il devint ensuite.

La biographie que M. P. nous a donnée de cet homme, si populaire à un moment, si profondément oublié ensuite, est en même temps une page intéressante de l'histoire de la Révolution à Nancy et dans le département de la Meurthe. Mais c'est encore autre chose et plus qu'une étude locale ; ce qui en fait surtout l'intérêt, c'est, d'abord, qu'elle nous présente un type achevé du *meneur*, ou, si l'on veut, du « directeur d'opinion ». Philip nous apparaît bien, en effet, comme le type de ces hommes qui, pour une raison ou pour une autre, par leur ascendant personnel ou par leur genre d'éloquence populaire, exerçaient de l'influence sur la foule, en traduisaient les idées et les sentiments dans un langage approprié à leur auditoire, et aussi usaient de leur ascendant pour faire naître en cette foule les sentiments et les idées qu'ils voulaient lui inspirer, pour faire passer en elle leur propre mentalité. Dès son arrivée à Nancy, Philip commence immédiatement la lutte contre les modérés, s'attire la sympathie de la masse par son langage violent et parfois ordurier, fréquente assidûment la Société populaire, s'y emploie, comme il l'écrivait plus tard, « à éclairer le peuple, à l'élever à la hauteur de la Révolution et à lui faire connaître ses ennemis », déclare « une guerre ouverte aux fédéralistes, aux royalistes, aux agioteurs, aux accapareurs et aux fanatiques » et s'acquiert une si rapide popularité que, trois semaines après son arrivée à Nancy, les sans-culottes le désignent pour être maire de cette ville. Étant inéligible, il refuse, mais la Société le nomme son président et le fait entrer dans un comité de douze membres, qui organisa dans Nancy une véritable dictature. Cet étranger, inconnu quelques semaines auparavant de ceux qui lui donnaient

pareille autorité, s'était imposé à eux par l'ardeur de son zèle révolutionnaire. « La manière énergique dont je combattais dans la Société les aristocrates et les fédéralistes, écrit-il, l'austérité de mes mœurs et la pureté de mes intentions me firent donner ces deux places, que je remplis avec autant de sévérité que de zèle. »

L'étude de M. P. offre encore un autre intérêt par les détails qu'elle nous donne sur les relations de ce meneur, et, par conséquent, de la Société populaire, soumise à son influence, avec les représentants en mission. Si les représentants se considéraient en général comme investis d'une autorité sans limites, devant laquelle tout devait plier, il leur arriva souvent aussi de se heurter, dans les villes où ils venaient remplir leur mission, à d'autres autorités, locales, celles-là, mais solidement établies, et les hommes qui en jouissaient ne se résignaient pas toujours à s'incliner devant celle du représentant. Le sentiment qu'ils avaient de leur popularité, de l'influence qu'ils exerçaient, du rôle prépondérant qu'ils avaient joué, ne les disposait pas à s'effacer devant l'envoyé de la Convention ; ils pensaient que celui-ci, connaissant moins bien qu'eux les idées, les habitudes, les besoins de la population au milieu de laquelle il arrivait, devait les consulter et se laisser guider par eux. De là ces rivalités et ces luttes auxquelles nous assistons en beaucoup d'endroits entre les représentants en mission et les Sociétés populaires, même quand celles-ci étaient animées de sentiments tout aussi montagnards que ceux-là [1].

Philip est un spécimen remarquable de ces meneurs qui, forts de la popularité qu'ils avaient conquise, ne pouvaient voir sans jalousie la dictature exercée par les conventionnels en mission là où ils étaient habitués à dominer en maîtres et à diriger les esprits. A Strasbourg, il avait tenu tête aux représentants près l'armée du Rhin, notamment à Ruamps ; à Nancy, il mécontente Faure par son manque de déférence : dans une fête de la Raison où celui-ci prononce un discours qui obtient un vif succès, Philip pousse « l'oubli de la loi et de la décence (c'est Faure qui parle) jusqu'au point d'ordonner et de présider... l'entière cérémonie, sans égard pour le représentant du peuple et pour les autorités constituées qui y assistaient ». Philip à son tour accuse Faure d'avoir créé un tribunal

---

1. Par exemple, au Mans, la lutte entre Garnier (de Saintes) et les meneurs de la Société populaire, ceux qu'on a appelés « les Bazinistes » (cf. P. Mautouchet, *Le conventionnel Philippeaux*, p. 288-303) ; dans le Pas-de-Calais, l'action de Joseph Le Bon contre les Sociétés de ce département (cf. O. Bled, *Les Sociétés populaires à Saint-Omer*, p. 75-90). Le Bon se plaint vivement qu'un membre de la Société populaire de Saint-Omer ait eu « l'audace de mettre en question dans cette Société si les représentants du peuple pouvaient requérir les registres des Sociétés populaires, s'ils pouvaient se présenter dans lesdites Sociétés en leur qualité de représentants du peuple ».

révolutionnaire dont pas un révolutionnaire n'est membre, et c'est entre eux une lutte acharnée. Il se concilie ensuite l'esprit de Lacoste et de Baudot, mais il entre en lutte contre Pflieger, chargé de la levée des chevaux pour l'armée de la Moselle. Il est un des « cinq ou six hommes » que Pflieger dénonce au Comité de salut public, « dont le but, à ce qu'il paraît, est de tout entraver, d'épouvanter tout le monde pour gouverner seuls... Dans leur Société, on parle des représentants du peuple comme on parlerait des plus grands scélérats ».

L'étude de M. P. contient donc d'utiles renseignements sur la question des rapports entre les Sociétés populaires, les autorités locales et les représentants en mission ; d'une manière générale, elle constitue un chapitre à consulter pour l'histoire de l'esprit public en province sous la Révolution. — P.-R. MAUTOUCHET.

Léonce PINGAUD. **Correspondance de Le Coz et de Grégoire (1801-1815).** Besançon, Dodivers, 1906. In-8, 125 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1905, 7e série, tome X.)

M. L. Pingaud, qui avait suivi en qualité de commissaire responsable la publication de la correspondance de Le Coz confiée au Père Roussel (de l'Oratoire) par la Société d'histoire contemporaine[1], donne aujourd'hui un complément important à cette publication. Les registres de l'archevêque lui ont fourni une vingtaine de lettres que M. Roussel avait volontairement négligées (j'ignore pourquoi, ni M. Pingaud, ni M. Roussel ne le disent), et, d'autre part, il a retrouvé dans les papiers de Grappin, secrétaire de Le Coz, et dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Besançon les réponses de Grégoire aux lettres de son correspondant, au total une cinquantaine de lettres presque toutes inédites et écrites de 1801 à 1815.

La matière de cette correspondance est à peu près toujours la même. Le Coz raconte à son ancien collègue, resté à Paris et devenu sénateur, les difficultés qu'il éprouve dans l'administration de son diocèse et sollicite invariablement son appui, auprès de Portalis, de Gérando et d'autres personnages officiels, pour en obtenir un règlement satisfaisant. Il se plaint amèrement des menées des anciens réfractaires, qui n'ont pas désarmé et qui répondent à ses avances par des attaques plus ou moins sourdes. Il n'est pas soutenu par le préfet, qui refuse bien des fois de nommer aux cures les candidats qu'il lui propose. On lui fait l'affront de l'écarter de la commission des hospices, dont la plupart des évêques des

1. Voir *la Revue*, t. II, p. 442, et t. V, p. 281.

autres départements font partie. Son séminaire est infecté par l'esprit ultramontain. Quand il veut réagir, il est trop tard. Les élèves manifestent leur hostilité aux nouveaux professeurs et même font grève, etc. — Grégoire console Le Coz de son mieux. Il fait les démarches qui lui sont demandées mais il constate souvent son impuissance. Les deux amis s'entretiennent des événements du jour, des livres qui viennent de paraître ; ils échangent leurs souvenirs sur le passé, leurs jugements sur les hommes, sur ceux qui ont rempli leur attente, sur ceux qui l'ont trompée, etc. Jamais cependant ils ne se livrent entièrement. On sent qu'ils observent l'un vis-à-vis de l'autre une certaine réserve, qui n'est pas seulement épiscopale, mais qui tient à la diversité de leurs tempéraments comme de leurs principes, Grégoire hardi, intransigeant, janséniste, Le Coz moins spontané, très respectueux de l'autorité civile, ferme gallican, mais nullement janséniste.

On voit tout l'intérêt de ces documents. Ils nous font assister à la fois à l'agonie de l'ancien clergé constitutionnel après le Concordat et à la rapide montée de l'ultramontanisme. L'éditeur les a fait précéder d'une courte mais substantielle introduction qui contient une sorte d'historique du groupe formé par les anciens prêtres constitutionnels du diocèse autour de Le Coz. Les notes dont le texte est illustré sont précises et exactes[1]. — Albert Mathiez.

C. Latreille. **Joseph de Maistre et la papauté.** Paris, Hachette, 1906. In-12, xix-359 p.

Achevé dès les derniers mois de 1817, le *Pape* ne fut publié que deux ans plus tard. Des craintes, des hésitations, des difficultés de tout ordre en retardèrent l'apparition. Inquiet de ses propres audaces, l'auteur cherchait quelqu'un qui le rassurât, ou qui pût l'aider de ses conseils. De Paris, où il avait voulu le soumettre au jugement de Chateaubriand, le manuscrit était revenu à Turin. L'abbé de Thiollaz et l'abbé Rey à Chambéry, l'abbé Vuarin, curé de Genève, l'eurent tour à tour entre les mains ; enfin l'abbé Besson le remit à l'imprimeur lyonnais Rusand. C'est ici que J. de Maistre trouva, dans la personne de Guy Marie de Place, mieux qu'un correcteur et un conseiller, — un collaborateur véritable. « Il n'y a pas une page, lui écrira-t-il le 22 janvier 1820, qui ne vous soit redevable et qui ne vous soit retournée améliorée par vos observations ». M. Latreille a voulu d'abord marquer l'importance de cette collaboration et remettre en lumière la figure curieuse de ce philo-

1. P. 31, note, lire Torné au lieu de Porné ; p. 35, privativement plutôt que primativement.

sophe et polémiste lyonnais. Comme documents, le manuscrit primitif, une correspondance inédite, les notes et observations de G. de Place, les réponses de J. de Maistre.

Ce travail, intéressant et nouveau, forme la deuxième partie de l'ouvrage. Il semble bien qu'il en ait été le point de départ et l'occasion. M. L. a placé en tête quelques chapitres sur la genèse du *Pape* et ses sources ; il l'a fait suivre d'une étude sur ses idées, son histoire et sa fortune. Autant de questions qui méritent d'être examinées de près ; le *Pape* reste un des grands faits de l'histoire littéraire et philosophique. Sa valeur vient d'abord de sa singularité. Certains livres sont importants parce qu'ils expriment toutes les idées d'un temps, d'autres parce qu'ils les heurtent ; le *Pape* est de ceux-ci. Ce plaidoyer pour la suprématie et l'infaillibilité papales paraît au moment précis où la papauté semble dépouillée de tout son prestige, déchue de tous ses droits, où, les fortes crises étant apaisées, une Europe nouvelle paraît s'établir, façonnée par la pensée française. Ce plaidoyer pourtant n'est pas une œuvre découragée, — le livre d'un penseur qui sait être un isolé et qui se résigne. J. de Maistre a voulu agir. Il n'écrit pas pour des savants ou des théologiens. « Il s'agit de faire lire de la théologie par tout le monde. » De là cette flamme, cette dialectique passionnée, ce mouvement impétueux des idées. De là aussi, son action durable.

Tout d'abord, l'accueil fut assez froid, de la part de l'épiscopat, en majorité gallican, comme chez le clergé inférieur, assez incapable de suivre des spéculations de cet ordre. Légitimistes et libéraux se sentaient blessés également ; les journaux, par ordre, gardaient le silence. Mais l'intervention de Lamennais, celle de Bonald forcèrent l'opinion. M. L. a suivi toutes ces polémiques ; il a marqué avec précision l'influence de l'ouvrage, depuis le *Mémorial catholique* jusqu'au *Syllabus* et au concile du Vatican. Et il importe peu que l'avenir ait souvent démenti les oracles de J. de Maistre, qu'il apparaisse surtout, comme dit Ballanche, un « prophète du passé ». Son œuvre n'en est pas moins d'un intérêt vivant : en elle se résume toute la pensée religieuse du siècle dernier. — Jules Marsan.

E. Dupont. **La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat**. Paris, Arthur Rousseau, 1906. In-8, viii-183 p.

Quand le Concordat fut signé, le gouvernement français ne savait par quels moyens budgétaires il pourrait faire face aux dépenses qu'allaient entraîner l'exercice du culte, l'entretien des églises, la subsistance du

clergé. On réduisit le plus possible celles que le Concordat mettait à la charge de l'État ; mais on rejetait par cela même sur les départements et les communes les frais du culte diocésain et paroissial. Les articles organiques, il est vrai, *autorisaient* seulement les communes à subvenir à ces frais : c'était pour elles une dépense facultative ; on avait surtout compté sur les contributions volontaires des fidèles. Ce système échoua complètement. Les conseils municipaux ne répondirent pas à l'invitation qui leur était faite et laissèrent la plupart du temps les prêtres sans traitement et sans logement ; partout, l'administration eut bien de la peine à obtenir des fidèles l'acquittement régulier des souscriptions qu'ils avaient volontairement consenties ; une foule de desservants étaient réduits à un état voisin de l'indigence.

Le gouvernement adopta alors un autre système, qui consistait à rendre obligatoire la part des dépenses imposées aux communes ; mais il fallait d'abord diminuer cette part : pour cela, l'État prit à sa charge le traitement des desservants dans toutes les succursales ; les communes ainsi débarrassées, ou à peu près, des frais afférents au personnel, restait à faire face aux dépenses matérielles concernant l'entretien des édifices, le logement des curés et desservants, les frais ordinaires de la célébration du culte ; c'était encore une charge trop lourde pour qu'on pût l'imposer sans allègement aux communes ; pour cela, on réorganisa les fabriques des églises, que l'on dota, de 1803 à 1809, en leur rendant les biens des anciennes fabriques non aliénés, en leur attribuant les biens et rentes chargés de messes et services religieux, en leur restituant les biens aliénés et rentrés dans les mains du Domaine par suite de déchéance, en créant à leur profit le monopole des pompes funèbres. En même temps qu'on dotait ainsi les fabriques et qu'on mettait à leur charge autant de dépenses cultuelles que leurs ressources leur permettaient d'en supporter, on déchargeait d'autant la commune, on ne faisait plus appel à son concours financier que subsidiairement, en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique ; et, pour que l'administration fût mise à même de constater cette insuffisance, il fallait une nouvelle réglementation des fabriques : ce fut l'objet du décret du 30 décembre 1809, qui les obligeait à établir leur budget annuel. Les charges des communes, dans les dépenses du culte paroissial, étaient obligatoires, mais elles étaient beaucoup moins étendues que les charges facultatives que leur avaient attribuées les Articles organiques. Ces charges obligatoires consistaient : à suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique pour les frais du culte ; à fournir au curé ou desservant un presbytère, ou un logement, ou une indemnité pécuniaire, et à fournir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte. Ces charges n'ont

pas varié jusqu'à la loi municipale de 1884 ; mais ce qui a varié, pendant cette période, c'est l'interprétation et l'application des lois et décrets sur cette matière. En ce qui concerne l'indemnité de logement aux curés et desservants, par exemple, l'administration impériale la considère comme une charge obligatoire pour les fabriques et purement subsidiaire pour les communes ; la jurisprudence se modifie sous la Restauration dans un sens favorable aux fabriques ; sous la monarchie de Juillet, elle leur redevient hostile ; le ministre de l'intérieur et des cultes déclare en 1833 que l'obligation de fournir au curé ou desservant un presbytère, ou un logement, ou une indemnité, n'est obligatoire pour la commune que « dans le cas où les revenus de la fabrique sont insuffisants pour y pourvoir ; elle est donc essentiellement éventuelle et subordonnée à la constatation de cette insuffisance ».

La loi municipale de 1884 exonéra encore plus les communes, réduisant leurs dépenses cultuelles obligatoires à l'indemnité de logement aux ministres des cultes lorsqu'il n'existerait pas de bâtiment affecté à leur logement et lorsque les fabriques ne pourraient pourvoir elles-mêmes au paiement de cette indemnité, et aux frais des grosses réparations des édifices consacrés aux cultes, sauf l'application préalable des revenus et ressources disponibles des fabriques à ces réparations ; de plus, elle soumit la gestion financière des fabriques au contrôle des conseils municipaux. Cette législation a duré jusqu'à la loi du 9 décembre 1905, qui a supprimé dans les budgets communaux, à partir du 1er janvier 1906, tous les crédits affectés aux dépenses du culte.

Docteur en droit et licencié d'histoire, M. D. a consacré à cette question un travail qui, depuis la loi de séparation, est plutôt une étude historique que juridique. Il nous a donné un exposé substantiel et précis des faits, des théories et des moyens successivement préconisés et employés pour résoudre les problèmes d'ordre matériel et pratique que suscitait le rétablissement officiel du culte par le Concordat. M. D. a eu raison de penser que le sujet traité par lui « ne paraîtrait pas sans intérêt, par la contribution qu'il apporte, tant à l'histoire de notre droit municipal qu'à celle des rapports de l'Église et de l'État en France au XIXe siècle ». — P.-R. MAUTOUCHET.

H. TAINE. **Sa vie et sa correspondance**. Tome IV : *1876-1893*. Paris, Hachette, 1907. In-12, 370 p.

Le quatrième et dernier volume de la correspondance de Taine est au moins aussi intéressant que les précédents [1] pour la connaissance de

1. Voir la *Revue*, 1906-1907, t. VIII, p. 257 et suiv.

l'homme, de son entourage, de son caractère, de ses idées et de sa méthode. Le Taine des débuts, qui est resté pour beaucoup le Taine véritable, le Taine hardi et iconoclaste qui épouvantait les bonnes gens du milieu du siècle par son matérialisme, fait définitivement place avec ce volume à un Taine assagi, grand ami de l'ordre et du clergé, terrible pourfendeur du radicalisme et du socialisme, à un Taine usé et vieilli, presque repentant, que les conservateurs ébahis reconnaissent pour un des leurs et s'empressent de porter à l'Académie.

Sur sa vie intime, les lettres publiées, dont on a retranché en principe tous les détails proprement domestiques, sont en général peu explicites. Il reste cependant çà et là quelques indications à glaner. Ce bourgeois tard marié dit vous à sa femme. Il essaie jusqu'à la veille de sa mort, sans grand succès probablement, de lui faire partager son scepticisme religieux : « J'ai relu tout l'Évangile de Saint-Marc, cela est d'un pur illettré, d'un brave artisan sincère, à peu près comme les *Cahiers* de Coignet. Mais, quelle distance entre la figure qu'il fait voir et l'officielle ! Je vous montrerai des passages décisifs » (mai 1891, p. 323). Sa fille est scandalisée par l'impiété du livre d'E. Havet, *le Christianisme et ses origines*, dont il lui avait recommandé la lecture (août 1888, p. 271 et suiv.). On soupçonne que son milieu familial est très chrétien.

Il fréquente de plus en plus les hommes de droite, particulièrement les orléanistes, depuis que son étude sur Napoléon l'a brouillé avec les Bonaparte. Le premier volume de *La Révolution*, qui parut à la veille de la crise du 16 mai, l'a rendu cher au parti des ducs qui patronne sa candidature au fauteuil de Thiers. Falloux, d'Haussonville, Laprade, De Broglie, Dupanloup et Caro eux-mêmes, déposant toute rancune, sont avec Alexandre Dumas les meilleurs ouvriers de son élection. Il se laisse porter contre Henri Martin, et bien qu'il proteste qu' « il n'est pas de ceux qui trouvent la vie insupportable faute d'un habit vert », il mène une campagne énergique, mais échoue à trois voix. — En ce temps-là, les républicains étaient encore quelque chose à l'Académie. — Sa déception fut d'autant plus amère qu'il s'était beaucoup démené, qu'il avait écrit des lettres très adroites, fait des visites, mis tout en œuvre : « Je suis las et dégoûté, écrivait-il à sa femme, je n'aspire plus qu'à rester dans mon coin et à laisser cette parade à autrui. Le manque absolu de conscience littéraire et morale que je sens ici à chaque visite me rebute tellement qu'il me semble être venu me promener parmi de mauvaises odeurs : le sentiment qui surnage en moi est le dégoût et j'ai besoin d'être avec mes livres qui ne mentent pas » (9 juin 1878). Le jugement est sévère, mais qui pourrait le trouver injuste ? Taine sur-

monta cependant facilement son dégoût et fut heureux de retourner parmi les mauvaises odeurs. Quelques mois après, les républicains s'étant abstenus, il fut élu au fauteuil de M. de Loménie.

Dès qu'il eût endossé l'habit vert, il prit en quelque sorte sa retraite. Pendant les quinze années qui lui restent à vivre, il terminera lentement ses *Origines*, mais la corvée lui pèse. Il répète sans cesse qu'il n'a plus le travail facile, il se plaint de sa santé qui décline, malgré le traitement sévère auquel il s'astreint.

Par habitude, coquetterie ou habileté, il se défend encore d'appartenir à un parti, mais la politique militante l'attire de plus en plus. Il se fait nommer conseiller municipal à Boringe (Haute-Savoie) où il a sa maison de campagne, et il est un conseiller actif qui assiste aux séances et y lit des rapports. Il se dérange tout exprès, fait 300 lieues pour venir voter à Paris en 1881 (p. 142). En 1891, il donne son adhésion à une ligue anti-socialiste (p. 321). Ses lettres sont remplies de jugements sur la politique du jour comme sur les hommes au pouvoir. Il comprend que « M. Gambetta, même sucré par J. Simon, ait paru amer au Maréchal et que, sentant l'amer à travers le sucre, *celui-ci* ait craché le tout » (22 mai 1877, p. 26). Le « ridicule » volontariat d'un an, auquel sont obligés depuis 1872 les fils de la bourgeoisie, lui semble « fait exprès pour interrompre et arrêter toute haute culture » (p. 32). Jules Ferry, « espèce de M. Homais sur le trône de Louis XIV et de Napoléon », et ses projets sur l'enseignement lui fournissent des railleries intarissables. Il déplore, lui libre penseur, que « la plupart des jeunes gens au sortir du lycée ne *soient* plus catholiques et *soient* à peine chrétiens ». Cela est contraire à la liberté de conscience (p. 98). Il voudrait bannir du programme d'histoire les origines du christianisme, l'époque contemporaine, tout ce qui risque de détruire chez l'enfant la foi du charbonnier. Les élections radicales de 1885 l'effraient. Il se croit à la veille d'un 31 mai ou d'un 18 fructidor (p. 212). Il est visible qu'à Paris, « ville de guerre et d'émeute » (p. 136), il ne se sent pas en sécurité et qu'il vit dans la perpétuelle appréhension d'une nouvelle Commune. Il ne voit qu'un remède et le conseille hardiment : il faut « apprivoiser » les radicaux « en leur donnant à manger » (p. 22).

Plus que jamais il revient sur son idée favorite : la nécessité d'une aristocratie : « Le suffrage universel à lui seul suffirait pour démolir la France » (p. 22). Mais comment reconstituer cette aristocratie qui sauverait la France ? Il n'a pas grand espoir. Les nobles de son temps lui paraissent « racornis, étriqués d'esprit et rendus de plus en plus impossibles » (p. 28). Le clergé ne vaut guère mieux que la noblesse. Reste la

bourgeoisie. Taine n'en parle pas souvent, mais on sent qu'il ne compte que sur elle, sans avoir une entière confiance. Il pousse le pessimisme jusqu'à faire cet aveu qui se retourne contre son système et suffit même à le condamner : « La classe supérieure ne se rend jamais un compte exact des dispositions de la nation » (p. 32). Le salut, s'il vient, ne viendra que des corps savants. Taine croit au rôle social des Académies, lui qui les jugeait si sévèrement quand il demandait à y entrer ! Il a très bien compris tout au moins que les Académies seraient la dernière forteresse du conservatisme, parce qu'elles constituent, c'est lui qui le dit, une sorte de clergé laïque qui a su se préserver, grâce à son étiquette scientifique, du discrédit où est tombé l'autre (p. 32, 46).

De toutes ses convictions de jeunesse, celle qui a le moins changé et qui lui tient le plus à cœur, c'est la croyance à la science et à son magistère. Par là il n'est pas si éloigné qu'il le croit de la mentalité des Encyclopédistes qui furent ses maîtres intellectuels avant de devenir, en politique et en histoire, ses ennemis personnels. Comme eux d'ailleurs il est bourgeois dans l'âme [1]. Avec beaucoup d'entre eux il professe que la vérité scientifique n'est pas accessible à la foule. « *Elle* n'est supportable que pour quelques-uns, il vaudrait mieux qu'on ne pût l'écrire qu'en latin » (p. 340). Il estimait autrefois la science incompatible avec la religion. Ses idées ont évolué. Le protestantisme libéral le séduit de plus en plus (p. 333). On devine que c'est pour des raisons sociales surtout, pour les mêmes raisons qu'il séduisait Voltaire.

Il se croit un savant et, en cette qualité, revêtu d'un sacerdoce. Il présente son œuvre historique comme une consultation médicale sur la maladie dont souffre la France [2]. Car l'histoire, depuis lui, est devenue une science exacte ! Toutes les fois qu'il en parle, il enfle la voix et monte sur le trépied. Au moment même où il rédige le tome III de *La Révolution*, il jette sur le papier une curieuse note sur le moyen de réduire les sciences morales en formules mathématiques (p. 159-162). Mais c'est surtout dans les lettres à son neveu Chevrillon qu'éclate tout ce qu'il y a d'artificiel dans sa méthode de travail : « Pour ta thèse, tu n'a pas besoin de plus de vingt volumes qui sont... » (p. 259). Tout le passage serait à citer. Il y dévoile naïvement les trucs scolaires au moyen

1. Son traducteur anglais, John Durand, s'étant étonné du grand nombre de murs et de clôtures qui séparent en France les héritages, il lui répondit : « J'avoue que j'aurais de la peine à vivre dans un pays où tout le monde se croirait en droit de jeter les regards sur ma vie privée » (p. 140).

2. Cette maladie, il la compare, dans une lettre à E. Havet, à la syphilis. La Révolution de 89 fut la première manifestation, la Révolution de 48 l'accident secondaire, la Commune l'accident tertiaire (p. 45).

desquels il a pu composer, avec le moindre effort, 30 volumes littéraires à prétentions scientifiques (cf. aussi p. 329-330). La vérité, c'est qu'il n'a jamais eu du savant l'esprit d'objectivité. Dès qu'il touche à la Révolution, il voit rouge et déraisonne. Il dit lui-même qu'il se croit dans une maison, dans un hôpital de fous. Il a écrit l'histoire de la Constituante « comme s'il était dans la mêlée » (p. 19).

Cette correspondance n'apprendra peut-être pas grand'chose de nouveau à ceux qui sont familiers avec les ouvrages de Taine, mais elle leur apportera du moins de nombreuses et précises confirmations à l'appui de leurs inductions, elle leur montrera, comme sous un verre grossissant, les défauts de l'homme et de l'historien.

Elle leur montrera aussi les qualités incontestables de l'artiste et de l'écrivain. Plusieurs de ces lettres sont des morceaux de critique très bien venus (voir par exemple l'étude du *Disciple* de Paul Bourget, le jugement sur Thiers, etc.).

Ce n'est pas seulement Taine qui, grâce à ces documents, sera mieux connu. Ses amis, dont beaucoup ont tenu une place importante dans la société française, apparaissent dans la pénombre, et en particulier les grands universitaires qui ont inspiré les prétendues réformes de notre enseignement secondaire, réformes dont le but a été de maintenir, en le dissimulant, le contrôle de la classe conservatrice sur la formation intellectuelle de la jeunesse bourgeoise et de lui conserver le monopole des hautes fonctions publiques. L'historien de la troisième République trouvera ici à moissonner.

Le rôle de l'éditeur anonyme s'est borné à la rédaction de quelques courtes notices d'introduction et au jeu des ciseaux. Si seulement il avait su lire correctement son manuscrit ! Rétablir p. 142, l. 4, reposer au lieu de réparer ; p. 150, l. 9, Mounier au lieu de Monnier ; p. 269, l. 3, tout gouvernement et non tout le gouvernement ; p. 177, l. 26, F7 et non E7 ; p. 97, l. 17, le nom « illisible » laissé en blanc est certainement celui de Ludovic Sciout ; p. 247, l. 8, le mot inachevé est Meneval ; p. 47, le destinataire inconnu de la lettre publiée n'était pas difficile à identifier, puisqu'il s'agit d'un « collègue » de Taine, que ce collègue a écrit un article sur les premiers volumes des *Origines*, qu'il a vu Taine autrefois à Barbizon et qu'il a fouillé les archives de Melun.

On peut regretter qu'une publication aussi importante ait été confiée à des mains peu expérimentées. — Albert Mathiez.

REVUE DES PÉRIODIQUES

La Grande Revue. 1907.

10 Mai. = R. HÉNARD. *Les jardins de Bagatelle.* [Étude abondamment illustrée d'après les estampes du temps et le plan de Bellanger (1784).]

25 Mai. = A. MATER. *Une grève de contribuables.* [La révolte des Croquants du Limousin et des provinces voisines de 1594 à 1596, d'après les sources imprimées.]

10 Juillet. = H. MONIN. *Sous l'Empire. Ferry et Quinet d'après leur correspondance.* [Avec publication de fragments inédits.]

25 Juillet. = H. GAUTHIER-VILLARS. *La Princesse palatine.* [Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans (1652-1722), d'après des lettres inédites.]

La Nouvelle Revue. 1907.

1er Mars. = G. STENGER. *Le règne des émigrés en 1814.* [Suite. Continué les 15 mars, 1er et 15 juin, 1er et 15 juillet, et à suivre. V. Le voyage du comte d'Artois. VI. Les ministres du roi, les brochures, le *Nain Jaune.* VII. La réaction s'accentue dans le gouvernement. VIII. La nation se détache des Bourbons. IX. L'arrivée de Napoléon X. Les dernières heures de la monarchie.]

15 Mars. = G. MERCIER. *Les nouveaux convertis dans le Midi.* [Suite et fin les 1er, 15 avril et 1er mai. Procédures suivies contre les N. C. en pays Castrais, d'après les archives de la préfecture de l'Hérault. Parmi les N. C., les uns boudent à la fois leur religion et la religion dominante, les autres s'obstinent à célébrer quand même leur culte. Parmi ces derniers, tandis que les nobles et riches bourgeois échappent aux sévérités des règlements, le peuple qui, plus ardent, résiste aux ordonnances, remplit les galères et les prisons. L'intendant Bâville poursuit impitoyablement les réunions du désert, par l'entremise de son subdélégué Barbara, dont les procès-verbaux donnent sur ces expéditions des détails minutieux. Une réunion est signalée dès 1686. En 1689, elles sont fréquentes, et le nombre n'en diminua guère, malgré les répressions dont M. M. cite plusieurs exemples. L'intendant Lenain (1743-1750) est particulièrement sévère contre les N. C. Après lui le Vte de Saint-Priest (1751-1786) l'est beaucoup moins, surtout après 1755. Les poursuites cessent. L'amende a remplacé la prison et elle se paye régulièrement comme un impôt. La Révolution est accueillie avec joie par les N. C., qui voient s'ouvrir pour eux l'ère de la liberté du culte, et, pour quelques-uns même, l'ère de la vengeance.]

15 Mai. = J. Regnier. *Les préfets pendant les Cent Jours.* [Les résistances sont rares et isolées. Napoléon remplace 40 préfets, au hasard, ce qui n'empêche pas le personnel civil de rester tout à fait inactif et indécis, comme dans l'attente certaine du retour des Bourbons.]

1er Juin. = M. Teneo. *La citoyenne Maillard.* [Chanteuse de l'Opéra (1766-1818). Terminé le 15 juin].

15 Juin. = A. Brette. *A propos d'A. de Musset.* [Fin le 1er juillet. Étude sur la chanson d'Alceste et le manoir de la Bonne Aventure.]

1er Juillet. = J. Wehrlé. *Maîtres chanteurs et policiers.* [Chantages et opérations de police du chevalier de Morande, à la fin du XVIIIe siècle].

La Révolution de 1848. 1907.

Mai-Juin. = A.-M. Gossez. *Mémoires de l'ouvrier peintre François Leblanc.* [Suite ; fin en juill.-août. Le scrutin du 23 avril 1848 à Monville. L' « émeute » du 28 ; ce n'est qu'une panique sans gravité ; néanmoins, le 30, deux compagnies d'infanterie viennent s'installer à Monville. Le 21 mai, élection du chef de la garde nationale ; elle est cassée par le commissaire provisoire, à la suite de quoi le maire donne sa démission. Revision des listes de la garde nationale dans le sens conservateur. Élections municipales complémentaires ; nouvelles modifications dans le personnel du bureau du conseil, où les modérés deviennent les maîtres. Le plébiscite du 10 décembre donne une très forte majorité à Louis Bonaparte. Procès, à Caen, de Châtel et Planquette, incarcérés à la suite de l'affaire du 28 avril ; ils sont condamnés le premier à six ans, le second à cinq ans de prison.] — Jeanjean. « *L'éternel révolté* ». [Suite ; continué en juill.-août, et à suivre. Propagande de la Société des « Saisons » en 1838 ; préparation de la tentative d'insurrection du 12 mai 1849 ; Barbès a bien été appelé à Paris, à cet effet, par Blanqui. Récit de l'échauffourée et du procès devant la Chambre des pairs ; condamnation à mort et grâce de Barbès. La captivité au Mont-Saint-Michel ; traitement rigoureux infligé au prisonnier et à ses amis ; sa correspondance avec sa famille pendant cette période montre que Barbès ne se laisse pas abattre par la souffrance.] — *Souvenirs de Marc-Étienne Pinon, détenu politique de décembre 1871.* [Pinon était un des insurgés de Clamecy. Ses souvenirs (six pages), écrits en 1852, relatent son arrestation, sa condamnation à la déportation en Afrique, ses tribulations de Clamecy à Paris, de Paris au Havre, et du Havre en Algérie.] — A. Monin. *Lettres inédites d'Edgar Quinet à Pierre Loriet.* [Note sur quatre de ces lettres, datées de 1842 ou 1843, 1848 et 1860, récemment publiées, avec treize autres, dans la « Revue ».]

Juillet-Août. = J. Gay. *Lettres inédites sur Rome et l'Italie au début du second Empire.* [Extraits de la correspondance adressée, en 1853 et 1854, au publiciste Eugène Rendu, par son beau-frère Louis Doubet, militant catholique, qui, chargé par Fortoul d'étudier l'organisation des salles d'asile et des écoles enfantines en Italie, en profita pour se mettre au courant de l'état politique de la péninsule et spécialement des affaires romaines. Curieux renseignements sur le monde pontifical ; relation détaillée d'une longue conversation avec Pie IX, le 15 juillet 1853, où les relations du Saint-Siège avec la France et le projet du sacre de

Napoléon III par le pape tiennent la première place. Doubet note l'irrésolution de Pie IX, qu'il explique par des raisons de santé, l'instabilité de la politique romaine, les défiances persistantes du Vatican à l'égard des bonnes dispositions du gouvernement français.]

La Révolution française. 1907.

14 Août. = A. Aulard. *Taine historien de la Révolution française. VIII. Le gouvernement révolutionnaire ; le programme jacobin ; les gouvernants.* [Taine consacre à la période comprise entre le 14 frimaire et le 9 thermidor an II trois livres : le programme jacobin, — les gouvernants, — les gouvernés. Dans le premier, il parle de la confiscation des biens du clergé et des émigrés, par suite de quoi plus des trois cinquièmes du sol, affirme-t-il, font retour à l'État ; des réquisitions, où il voit l'application d'un socialisme d'État, quand ce ne sont que des expédients militaires ; de la levée en masse, qu'il critique comme une violence jacobine ; de la politique religieuse des Jacobins, qu'il explique par la haine du catholicisme ; de la suppression des inégalités sociales, par la destruction de l'aristocratie de naissance, puis par celle des grandes fortunes ; des efforts des Jacobins pour rendre l'État propriétaire, capitaliste, industriel. Vient ensuite une critique de la doctrine ou du régime qu'on appelle *étatisme* : il y a là des considérations générales d'une valeur bien supérieure à ses fantaisies historiques. Il revient aux Jacobins et conclut qu'ils ne règnent que par la guillotine. Dans *les Gouvernants*, il étudie d'abord Marat, Danton et Robespierre ; il est mieux documenté que dans les portraits qu'il en a tracés précédemment : il a lu Bougeard, Chèvremont, les mémoires de Garat, les livres du Dr Robinet et d'Ernest Hamel ; puis il étudie la Convention, le Comité de salut public, les représentants en mission. Pas un mot de ce que la Convention a pu faire de bien entre le 14 frimaire et le 9 thermidor ; il ne parle que de ce qu'elle a fait ou subi de mal. Pour les représentants en mission, il montre chez eux « l'éruption des instincts brutaux, l'approche de la folie..., la surexcitation furieuse, le développement des vices, la vanité et le besoin de jouir, le plaisir de voir souffrir et mourir ». Les défauts sont les mêmes dans cette partie que dans les précédentes : affirmations qui ne s'appuient sur rien (évaluation des biens confisqués du clergé et des émigrés, par exemple), généralisations qui font conclure d'un à tous (pour la politique religieuse, pour les représentants en mission), anachronismes (il conclut pour cette période de faits contemporains du Directoire), contradictions : il dit que chez les Jacobins « toute discipline manque », lui qui a souvent dénoncé cette discipline comme féroce ; après avoir montré l'État jacobin absorbant l'individu et lui ôtant toute indépendance, il dit que « en vertu de ses principes, chaque Jacobin demeure indépendant ».] — A. Mathiez. *La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal Bernis. II. Pie VI, Avignon et le Comtat.* [A suivre. Pourquoi Pie VI a-t-il cédé si facilement dans l'affaire des annates ? Le Saint-Siège, en 89, traverse une crise, sa situation en Europe a rarement été plus mauvaise ; par ses maladresses, Pie VI s'est aliéné les puissances catholiques ; ses finances sont ruinées par ses prodigalités, sa mauvaise administration. Les Romains ne songent pas à se révolter, mais il n'en

est pas de même d'Avignon et du Comtat qui, enclavés en France, ont subi la contagion révolutionnaire. Ils réclament des réformes ; la crise des subsistances y sévit comme en France et y cause des troubles. Le pape se voit menacé, comme pontife, par la Constituante, et, comme chef d'État, par ses propres sujets ; le chef d'État résiste, il refuse les États généraux que réclame le Comtat. Lors de l'affaire des annates, il comprend qu'il ne peut lutter à la fois contre la Constituante et contre ses sujets ; c'est pourquoi il cède pour les annates, mais son sacrifice ne sert à rien : la Révolution triomphe dans le Comtat, où la commission intermédiaire, au mépris de ses ordres formels, convoque les États généraux, et à Avignon, où une municipalité insurrectionnelle proclame la Constitution française.] — H. Carré. *Les Parlements et la convocation des États généraux (1788-1789).* [Suite et à suivre. Le Parlement de Besançon se prononce à la fois contre le pouvoir et contre le peuple, et supprime toute délibération acceptant la double représentation du Tiers. Le Parlement de Rennes prend en main la cause de la noblesse bretonne, qui a protesté contre le *Résultat du Conseil*, et interdit au Tiers toute réunion de caractère politique. Aussi, un peu partout en France, le Tiers se prononce violemment contre les Parlements ; les pamphlets de l'époque émanés du Tiers-État dénoncent la Robe comme l'ennemie du peuple, montrent la nécessité de recruter d'autre façon les Parlements ; sans demander leur suppression, le Tiers réclame des réformes telles qu'ils cesseraient d'être eux-mêmes.] — *Notes de lecture. I. Benjamin Constant et Mme de Staël.* [Lettre de B. Constant au directeur de la *Revue de Paris*, qui avait publié, en 1829, un article de lady Morgan dénigrant Mme de Staël. B. Constant prend la défense de celle-ci et montre tous les services qu'elle a rendus à ceux que menaçait la Terreur.] *II. La salle des séances de la Convention et l'arche constitutionnelle.* [Cette arche était un meuble réel et très encombrant, comme le prouve un décret de la Convention du 27 frimaire an III.]

14 Septembre. = H. Carré. *Les Parlements et la convocation des États généraux (1788-1789).* [Suite et fin. Les brochures émanées du Tiers attaquent la vénalité et l'hérédité des offices, l'immensité des ressorts de certains Parlements, la multiplicité des lois civiles, etc. Les Parlementaires répondent par des réquisitoires et des arrêts de « brûlure ». De la campagne de presse on passe aux voies de fait. A Rennes, les magistrats ne sont plus en sûreté, il y a pour eux péril à sortir de leurs maisons ; à Besancon éclate une émeute antiparlementaire. En dépit de l'opinion publique, les Parlementaires s'obstinent à jouer un rôle aux États généraux ; leur espoir est déçu : 32 magistrats de Parlements ont été élus députés titulaires, sur lesquels 23 ont siégé ; 14 ont été désignés comme suppléants, dont un seul a siégé.] — A. Aulard. *Taine historien de la Révolution française. IX. Le gouvernement révolutionnaire : les gouvernants (suite et fin) ; les gouvernés ; la fin du gouvernement révolutionnaire.* [Après les grands gouvernants, Taine parle des petits : agents du gouvernement révolutionnaire, personnel administratif, à Paris (sections, Commune, comités révolutionnaires) ou dans les départements (fonctionnaires jacobins). Passant ensuite aux « gouvernés », il montre la « grandeur de l'abatis révolutionnaire » et signale « quatre procédés d'abatage » : proscription des Français qui ne sont pas de la secte, incarcération des suspects, meurtre après

jugement ou sans jugement, confiscation des biens. Il fait l'éloge des classes opprimées, noblesse, clergé, bourgeoisie (notables et « demi-notables »). Puis, dans un chapitre sur les subsistances, il montre le désordre qui règne dans l'alimentation du peuple français comme l'effet d'un plan préconçu, d'un socialisme égalitaire. Si, avec une politique aussi folle, la France a pu se nourrir, si ce « socialisme jacobin » a sauvé de la famine le peuple et les armées, assuré la défense nationale, Taine explique cela par « quatre hasards simultanés » : la douceur de l'hiver 93-94, l'arrivée du grand convoi de grains d'Amérique, les armées victorieuses se nourrissant en pays ennemi, la chute de Robespierre. Enfin, dans *la fin du gouvernement révolutionnaire*, il étudie en 83 pages la période entre le 9 thermidor an II et le 18 brumaire an VIII. Sa principale et presque unique source documentaire est Mallet du Pan. Il conclut que la République n'était pas née viable ; le corps social était dissous, il n'y avait plus de cohérent et de vivant que l'armée, avec laquelle Bonaparte fait son coup d'État. Tout le récit de Taine fourmille d'affirmations sans preuves, ou s'appuyant sur des sources suspectes (il croit tout ce qu'a dit Grégoire sur le vandalisme révolutionnaire, sans tenir compte des correctifs apportés par Eug. Despois aux exagérations de Grégoire), de généralisations abusives (il juge les 48 comités révolutionnaires de Paris d'après un seul, celui du Bonnet-Rouge ; tous ceux des départements d'après un seul, celui de Nantes), de statistiques fantaisistes (la statistique des membres de la Commune de Paris, par exemple), de contradictions (après tout le mal qu'il a dit, quand il racontait les premiers événements de la Révolution, de la bourgeoisie révolutionnaire, il en fait maintenant l'éloge, il admire la façon dont elle a administré, de juillet 89 à la fin de 91), d'inexactitudes (de Beaulieu, ardent pamphlétaire de droite, qui affirme des choses qu'il ne peut connaître, il fait un *représentant*, pour donner plus d'autorité à ses affirmations), de citations erronées (citant un rapport de Cochon, préfet de la Vienne, il lui fait dire : 2.032 décès, au lieu de 1.036) ou détournées de leur sens (il prouve que le gouvernement révolutionnaire organisait les massacres, par un mot de Barère : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas », sans dire que ce mot s'appliquait, non à des Français, mais aux garnisons autrichiennes des quatre places du Nord qu'on sommait de se rendre sous peine d'être passées au fil de l'épée), etc., etc.] — Cl. Perroud. *Aventures d'un chef de bureau (A.-F. Le Tellier) sous la Révolution.* [Antoine-François Le Tellier, employé au Trésor royal depuis 1773, chef de bureau au Contrôle général en 1788, premier secrétaire du ministère de l'intérieur en 1791, dirigea, sous le ministère de Roland, le bureau de l' « Esprit public » ; emprisonné en 1794, remis en liberté après le 9 thermidor, il fut chargé en l'an IV, comme commissaire spécial du Directoire, de rétablir l'ordre et la paix dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure, fut de nouveau employé au ministère de l'intérieur et ne put obtenir de Bonaparte la préfecture de la Vendée, que sollicitaient pour lui les députés de ce département.] — L. Lévy-Schneider. *L'abbé Rousiès et ses vues élémentaires de la constitution à donner aux écoles nationales.* [Prêtre assermenté de Montauban ; dans son plan, approuvé par le club de cette ville, en février 92, il se préoccupe de fonder dans les âmes de la jeunesse le res-

pect des lois et du nouveau régime politique, par l'action combinée d'une religion civile et de la morale ; à côté d'idées très modernes et très pratiques, il maintient l'enseignement des humanités.] — A. MATHIEZ. *Les théophilanthropes sous le Consulat*. [En frimaire an XII, ils s'étaient constitués en société de morale, fermée, dont les membres se rendaient aux séances sur invitation. Le 8 brumaire an X, Paul Panckoucke, de Versailles, avait adressé au premier Consul un long mémoire sur l'utilité de réorganiser la théophilanthropie sous un nouveau nom et avec une liturgie un peu modifiée.] — G. DEVILLE. *Documents inédits : Grouchy à Waterloo, lettre d'un témoin oculaire*. [Le grand-père de M. Deville, soldat depuis 1804, capitaine au 90e de ligne en mai 1815, était, le 18 juin, dans l'armée commandée par Grouchy. Dans une lettre qu'il écrivit, le 13 juillet 1840, à un journal, il rapporte ses souvenirs sur cette journée et sur les opérations auxquelles il prit part.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

4 Mai. = A. MÉZIÈRES. *La femme du grand Condé*. [Extrait du volume « Hommes et femmes d'hier et d'avant-hier », paru chez Hachette]. — E. TISSOT. *Le Dr Tronchin*. [D'après « Le conseiller François Tronchin », par H. Tronchin, paru chez Plon.]

11 Mai. = M. DE MARCÈRE. *L'échec des tentatives de restauration monarchique en 1873*. [Extrait du t. II de l'« Histoire de l'Assemblée nationale de 1871 », à paraître chez Plon.] — A. MÉVIL. *Bismarck et la Russie*. [D'après les notes de Doczi, ancien secrétaire du comte Andrassy, les mémoires du comte de Hohenlohe, de Busch, secrétaire de Bismarck, les articles de Katkof dans la *Gazette de Moscou*, les papiers secrets de Bismarck récemment publiés. Tous les efforts de Bismarck ont tendu à neutraliser la Russie pour mieux isoler la France, et c'est la même politique que, en 1905, reprenait M. de Holstein.]

18 Mai. = M. DE MARCÈRE. *Salons politiques et littéraires au début de la troisième République*. — L. MADELIN. *Un homme d'État réaliste : Colbert*. [D'après le t. XII de l'« Histoire de France » de Lavisse.]

25 Mai. = E. OLLIVIER. *L'arrestation d'Henri Rochefort en 1870*. — H. HOUSSAYE. *Napoléon dans la littérature du dix-neuvième siècle*. — Bon DE MARICOURT. *La jeunesse du duc de Morny (1811-1836)*.

1er Juin. = E. OLLIVIER. *Les menées révolutionnaires sous le ministère du 2 janvier 1870*. — Ctesse DE COURSON. *Marie de Modène*. [Analyse du volume récent de M. Hayle, « Queen Mary of Modena », London, Dent and Co, 1905.] — CH. GAILLY DE TAURINES. *Bussy et ses Rabutinades*.

8 Juin. = E. OLLIVIER. *La résurrection de la liberté constitutionnelle en 1869*. — *La cour du roi de Sardaigne en 1815*. [Extrait des « Mémoires de Mme de Boigne », publiés par Ch. Nicoullaud.]

15 Juin. = E. OLLIVIER. *Les premiers jours du ministère du 2 janvier 1870*. — *Le retour de l'île d'Elbe. Scènes de la seconde Restauration ; Mme de Krüdener*. [Extrait des « Mémoires de Mme de Boigne ».] — G. LACOUR-GAYET. *Un voyage à Paris sous Louis XIV*. [Analyse du « Voyage de France » de S. Locatelli, traduit et publié par A. Vautier, chez A. Picard.]

22 Juin. = F. Funck-Brentano. *Gouverneur Morris, spectateur de la Révolution française.* [Analyse du volume de A. Esmein, « Gouverneur Morris », publié chez Hachette en 1906.] — *Les procès Ney et de la Valette.* [Extrait des « Mémoires de Mme de Boigne ».]

29 Juin. = L. de Lanzac de Laborie. *L'état d'esprit religieux sous le premier Empire.* [D'après les mémoires, correspondances, journaux, etc., et les rapports de police des Arch. nat. ; terminé le 20 juillet.] — J. des Cognets. *Baudelaire d'après ses lettres. — Louis XVIII et les d'Orléans. La mort de Mme de Staël.* [Extrait des « Mémoires de Mme de Boigne ».]

6 Juillet. = L. Félix-Faure-Goyau. *Figures de la Renaissance.* — Gal Bourelly. *Une page de la préparation de la guerre en 1870.* [Le 2e bureau du Dépôt de la Guerre sous le ministère Niel]. — M. L. Briau. *Mariage de princesse.* [Le mariage de Marguerite de Vaudémont et de Gaston d'Orléans].

13 Juillet. = F. Funck-Brentano. *Après la prise de la Bastille. La Grande Peur.*

27 Juillet. = R. Fage. *Tripots et policiers au dix-huitième siècle.* [Étude sur l'abbé Jean Boureys de la Roche, d'après les archives de la Bastille.]

Revue des Deux Mondes. 1907.

15 Juillet. = L. Madelin. *Un grand arbitrage national. Le gouvernement consulaire, d'après une publication récente.* [Celle d'A. Vandal.]

1er Août. = F. Funck-Brentano. *Mandrin capitaine général des contrebandiers. La jeunesse et les premiers exploits.* [I. Les fermes générales ; oppression des populations ; haine générale contre les agents des financiers ; les contrebandiers. II. La jeunesse de Mandrin ; sa maison natale à Saint-Étienne de Saint-Geoirs, près de Saint-Marcellin ; sa famille. Mandrin « capitaine de la brigade des mules » dans l'armée de Provence en 1747 ; ses démêlés après le traité d'Aix-la-Chapelle avec les fermiers généraux pour le paiement de ses transports. A la suite d'une rixe, le 30 mars 1759, il est condamné par contumace à être roué vif ; son frère est dénoncé et pendu ; Mandrin entre dans une bande de contrebandiers. III. Les premiers exploits de Mandrin ; organisation de sa bande (cf. les bandes de flibustiers) ; attaque du poste des brigadiers des fermes de la Grande Chartreuse (2 janvier 1754). La contrebande dans les bourgs du Dauphiné, de la Bresse et du Bugey. Mandrin dans le Rouergue ; son entrée à Rodez (30 juin). Meurtre à Saint-Étienne de Saint-Geoirs, le 9 juillet 1754, de l'employé des fermes qui avait dénoncé son frère.] — *Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau. Dernière partie (1856-1859).*

15 Août. = G. Boissier. *La suppression des Académies en 1793.* [A propos de la publication du tome IV des Registres de l'Académie française. I. L'Académie des inscriptions et l'Académie des sciences en 1789 ; la première suspecte d'aristocratie, à cause de ses membres honoraires, et accusée à cause de ses études sur les antiquités françaises de glorifier la vieille royauté ; la seconde populaire, mais attaquée par Marat ; la Commission d'instruction publique et la Convention eussent été disposées à la laisser se réunir, malgré les décrets de suppression, mais elle refusa. II. L'Académie française. On la tourne en ridicule, mais, malgré les raille-

ries, on souhaite passionnément d'en être ; à mesure qu'on s'avance dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'estime qu'on fait d'elle augmente ; à partir de l'élection de Voltaire en 1746 elle se raccommode avec le parti philosophique ; d'où vient sous la Révolution le revirement contre l'Académie ? III. Elle est enveloppée dans la haine qu'on portait aux corporations ; elle est aussi quelque peu suspecte de regretter le passé : jusqu'à quel point méritait-elle ce reproche ? Sa composition : les prélats et les grands seigneurs, pas de ceux dont la littérature eût rien à redouter (le seul choix regrettable fut celui de l'avocat général Séguier) ; les littérateurs honorables, sans rien de plus : mais où l'Académie en eût-elle pris d'autres ? Les membres de l'Académie vivant en état d'épigrammes les uns contre les autres ; mais pas de grande diversité entre eux ; ils appartiennent presque tous au parti des réformes, et se placent sous le patronage de Voltaire. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer en partie leur discrédit, quand Rousseau finit par supplanter Voltaire, et que la passion pour Rousseau amena par contre-coup la haine de Voltaire. L'Académie était aussi, comme toutes les institutions de l'Ancien Régime, affaiblie par les railleries ; c'est vers le milieu de juin 1789, alors qu'on ne remplaça pas l'abbé de Radonvilliers, que l'Académie se sentit menacée. IV. L'Académie mise en question le 16 août à la Constituante. Le Brun propose une augmentation de son budget ; l'Assemblée, sur la proposition de Le Deist de Botidoux, adopte l'ajournement. Le 20 août, Le Brun revient à la charge, et, soutenu par l'abbé Grégoire, malgré Lanjuinais, entraîne l'adhésion de l'Assemblée, à condition pour les Académies de présenter dans trois mois un projet de règlement fixant leur constitution. Assemblée générale de l'Académie française le 28 août : ses concessions ; le rapport de La Harpe ; mais la commission chargée de préparer la loi sur l'instruction publique est hostile à l'Académie. Mirabeau demande à un ennemi de celle-ci, Chamfort, de lui rédiger son rapport ; après la mort de Mirabeau, Chamfort le publie ; l'Académie défendue par Morellet. Le 25 août 1792, sur le rapport de Romme, la charge de directeur de l'Académie de France à Rome est supprimée ; les Académies de peinture et d'architecture sont obligées de suspendre leurs nominations. Les dernières réunions de l'Académie française au Louvre (la dernière le 5 août 1793) ; la suppression le 8 août.] — ARVÈDE BARINE. *Madame mère du Régent. II. Le mariage ; les premières années en France.* [I. Portrait de Monsieur ; comment, par l'intervention de la Palatine, tante de Liselotte, le mariage est décidé. Urbain Chevreau « commis-voyageur en bel esprit » à la cour du Palatinat ; comment il « escamote » à Liselotte son protestantisme. II. Le contrat ; la conduite à Strasbourg ; le raugrave Carl Lutz, fils aîné de Louise de Degenfeld, dans l'escorte de Liselotte ; les adieux de Charles-Louis et de sa fille, « qui se tue de crier ». III. A Metz. Rencontre de la maison de Madame et abjuration officielle ; le mariage par procuration (16 novembre 1671) ; entrée de Monsieur (19 novembre) et de Madame (21 novembre) à Chalon ; le remariage. A Villers-Cotterets ; Madame y reçoit le roi (27 novembre) ; Madame à Saint-Germain ; étonnement de la Cour ; prévenances de Louis XIV pour sa belle-sœur. Charles-Louis et le trousseau. IV. Les premières années du mariage ; elles sont plutôt heureuses. Madame est indifférente aux mœurs de Monsieur ; elle ne croit

pas que Monsieur ait su l'empoisonnement de sa femme. Ses débuts facilités par l'éloignement du chevalier de Lorraine. Les cadeaux du roi et de la reine. Madame au Palais-Royal (7 décembre) ; vains efforts de ses femmes pour la rendre présentable ; son indisposition (1672) et son refus de voir un médecin. Retour du chevalier de Lorraine. V. Les impressions de Madame ; sauf de rares exceptions, elle trouve tout mal en France ; son goût pour la cuisine allemande ; sa répulsion pour la malpropreté des palais français ; sa mauvaise opinion des Français. Étroitesse et monotonie de son horizon ; elle fait profession de haïr la cérémonie, bien qu'elle y attache plus d'importance que pas une princesse française. VI. Son existence. Monsieur et Madame habitant chez le roi et le suivant dans ses déplacements. La toilette de Madame ; ses gamineries au Palais-Royal ; son costume ; ses attitudes ; sa conversation : les vérités salutaires et les propos salés ; bonne et loyale avec ses amis, elle fait peur aux autres ; sa belle humeur ; affection que lui témoigne Louis XIV. Avec Monsieur un ménage d'amis. Liselotte ressemble peu à la triste princesse des historiens allemands.] — R. Doumic. *Gui Patin*. [D'après le premier volume de la nouvelle édition des Lettres, par le docteur Paul Triaire. Voir ci-dessus, p. 44.]

1er Septembre. = Gal Zurlinden. *La vérité sur Fontenoy*. [D'après les travaux publiés dans la « Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée » sur les campagnes du maréchal de Saxe, et le récit du duc de Broglie dans « Marie-Thérèse Impératrice ». La conclusion de l'auteur est « qu'à Fontenoy le chef et l'armée furent dignes l'un de l'autre ; les relations du duc de Broglie et celles de la « Revue d'histoire » ne laissent subsister aucun doute à cet égard ».] — F. Funck-Brentano. *Mandrin capitaine général des contrebandiers. II. La carrière de Mandrin*. [I. Les mesures militaires contre Mandrin en 1754 ; le renforcement des garnisons sur les frontières ; envoi de Flandre d'un régiment commandé par La Morlière. Le délégué des fermiers généraux auprès des officiers, Bouret d'Erigny. II. La campagne de Mandrin en août et septembre 1754 ; Brioude, le Velay, Craponne, la Bresse, Pont-de-Veyle. III. La campagne d'octobre 1754 ; Bourg-en-Bresse, les Dombes, le Beaujolais, Roanne, Ambert, Le Puy. IV. La campagne de décembre et la poursuite des troupes royales. Par le col de Saint-Cergues, dans la nuit du 14 au 15 décembre, Mandrin pénètre en Franche-Comté. Ayant les troupes du roi à ses trousses, il laisse ses ballots en dépôt à Seurre en Bourgogne ; le 18 décembre il s'empare de Beaune, puis il entre à Autun ; il soutient un combat contre les troupes royales à Gueunand ; sa retraite par le Velay, le Vivarais, la Provence, le Comté de Nice. Retentissement de ses exploits. V. La fortune de Mandrin et sa popularité.]

15 Septembre. = F. Funck-Brentano. *Mandrin capitaine général des contrebandiers. III. Prise et mort de Mandrin*. [I. Rochefort et Novalaise ; les Mandrins et les « argoulets » séparés par le Guiers vif, affluent du Rhône ; le village de Pont de Beauvoisin occupé par les troupes royales. Organisation par La Morlière d'un guet-apens contre Mandrin sur le territoire piémontais ; capture de Mandrin au château de Rochefort ; les scènes de pillage et de sauvagerie. II. Le supplice de Valence. La commission de Valence instituée par les fermiers généraux en 1733 ;

atrocité de ses jugements et de ses supplices ; le président de Malaval. Hâte avec laquelle est expédiée l'enquête, de manière à ce que la condamnation soit prononcée avant qu'arrivent les réclamations de la Sardaigne. Le supplice de Mandrin. III. Les difficultés avec la cour de Sardaigne. Protestations du roi de Sardaigne contre la violation de son territoire ; ambassade extraordinaire de Philippe de Noailles pour apporter à Turin les regrets de Louis XV. IV. Fin des fermiers généraux ; leur arrestation le 25 novembre 1793 ; leur captivité à l'hôtel des Fermes rue de Grenelle Saint-Honoré. Leur condamnation devant le tribunal révolutionnaire le 8 mai ; leur exécution le 13 mai.] — Vte DE REISET. *Deux favorites : Madame de Balbi et Madame de Polastron.*

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1907.

Juin. = B. [Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (18 pluviôse-8 messidor an II).* [Continué en juill., et à suivre. IV. La prise de Menin (7-11 floréal : 26-30 avril). Faibles moyens de défense de la place de Menin au moment de l'investissement par les Français ; les fortifications sont médiocres, les munitions et les vivres manquent. Le 8 floréal, les Français entourent la ville ; bombardement intense pendant les journées du 9 et du 10. Le général von Hammerstein, commandant la place, sommé le 10, refuse de se rendre ; jugeant une plus longue résistance impossible, et répugnant à livrer aux républicains les émigrés qui composent le cinquième de la garnison (400 hommes sur 2.000), il se résout à tenter une sortie. Celle-ci a lieu dans la nuit du 10 au 11, sur deux colonnes. Combat sanglant et confus dans l'obscurité. Finalement, Hammerstein réussit à passer, au prix de pertes sérieuses et en sacrifiant une partie de son artillerie. Ce fait d'armes, qui témoigne chez le commandant autrichien de beaucoup d'énergie, réussit grâce à la rapidité de l'exécution, et à la bravoure du bataillon d'émigrés, grâce aussi à la négligence de Vandamme, qui se laissa surprendre ; le succès aurait pu d'ailleurs être moins chèrement acheté si les dispositions avaient été mieux prises. Les 200 hommes laissés dans Menin capitulent le 11 floréal. V. Le séjour à Courtrai du 11 au 24 floréal. Les troupes de Souham s'établissent autour de Courtrai après la victoire de Mouscron ; situation des forces alliées du 11 au 14 floréal. Affaire de Rousselaere et échec subi par Daendels (15 floréal) ; mesures de précaution prises par Souham, qui craint d'être enveloppé. Il se décide à attaquer le corps ennemi le plus voisin ; combat indécis de Roncheval (21 floréal), pendant que Bonnaud prend l'offensive contre le duc d'York. Attaque de Clerfayt contre Pichegru (21-23 floréal) ; elle échoue. Nouvelle démonstration faite, le 22, par le duc d'York, contre Tournay. Positions prises par Souham et Pichegru autour de Courtrai, de manière à s'assurer la supériorité sur celle des deux masses ennemies (celle du duc d'York à Tournay, celle de Clerfayt vers Thielt) qui pourra être attaquée la première. Le 25 floréal, le Comité de salut public, jugeant que les opérations trainent en longueur, écrit aux représentants près l'armée du Nord pour réclamer une victoire décisive.] — [Ct COLIN]. *La campagne de 1805 en Allemagne. VIIe partie : Austerlitz.* [IX. Le champ de bataille d'Austerlitz. Il est moins accidenté qu'on ne le croit généra-

lement, d'après les cartes. X. La bataille ; les mouvements préparatoires. Importance du brouillard opaque qui, dans la matinée du 2, a masqué les divisions françaises établies aux débouchés du Goldbach : sans lui, l'ennemi aurait certainement compris les projets de Napoléon, et la manœuvre d'Austerlitz avortait. XI. Description de Telnitz et de Sokolnitz. XII. Le 3e de ligne à Telnitz, et XIII. Le 26e léger à Sokolnitz, le 108e à Telnitz. Défense vigoureuse de ces deux points. XIV. Friant à Sokolnitz. Après une lutte acharnée, grâce à laquelle le mouvement des Russes vers le sud-ouest a pu être enrayé, Davout se décide, vers midi et demi, à reprendre l'offensive. XV. Préparatifs de l'attaque sur Pratzen. Le dispositif : dans chaque division, le régiment d'infanterie légère en avant et en colonne, l'artillerie sur ses flancs ; les 4 régiments de ligne en deux lignes de bataillons en colonne. XVI. L'attaque sur les hauteurs de Pratzen. En dépit de l'effet de surprise, elle amène une série de combats très vifs. XVII. Du Santon à Blaziowitz et Bosenitz. Emplacements des corps de l'aile gauche française et de ceux de l'aile droite alliée. XVIII. Premiers combats entre Blaziowitz et Bosenitz. Combats de cavalerie ; progrès de Lannes et Murat. A suivre.] — *La guerre de 1870-1871. Opérations dans l'Est.* [Continué en juill., et à suivre. I. Le projet de passage du Rhin. Il a été formé en principe dès Sadowa, en cas de guerre avec la Prusse. II. Le Rhin en 1870. Par suite des travaux de régularisation entrepris depuis 1840, il constituait un obstacle extrêmement sérieux. III. La rive française. Elle se prêtait très mal à une invasion de la France par l'Alsace. IV. La rive badoise. Au contraire celle-ci est dénuée de toute protection ; l'état-major prussien a renoncé à la défendre : mais il s'est assuré la disposition en temps de guerre de Rastadt, position de flanc qui est formidablement armée. V. Période de tension politique. En mai et juin 1870, le gouvernement impérial s'abstient de tous préparatifs pour un passage éventuel du Rhin. VI. Rupture des passages sur le Rhin (16-17 juillet). VII. Déclaration de guerre du grand-duché de Bade (22 juillet). Déception du gouvernement impérial, qui avait compté sur le concours des États du Sud de l'Allemagne. VIII. Couverture de la concentration française. Elle est très mal assurée. IX. Le commandement territorial. Les différentes subdivisions sont confiées brusquement à des chefs qui ne les connaissent pas. X. L'œuvre du 7e corps à Belfort et dans la haute Alsace (22-30 juillet). Mesures de défense prises à Belfort. XI. Impossibilité matérielle du passage du Rhin. Le matériel est absolument insuffisant pour le permettre. XII. Adoption de la défensive pour la haute Alsace (30 juillet). XIII. L'appel des gardes mobiles dans la 6e division militaire. Il ne fournit qu'un appoint de valeur militaire médiocre. XIV. Concentration de la division badoise. Elle a lieu à Rastadt. XV. Passage des Badois à la défensive active. XVI. Escarmouches de Seltz et de Münchhausen (3-4 août). XVII. Démonstrations des Würtembergeois sur le Haut-Rhin (1er-3 août). XVIII. Détachement du 7e corps en avant de Mulhouse (3-4 août). Détachement de la 1re division dans le Bas-Rhin (5 août). XIX. Marche de la division badoise sur Strasbourg (5-10 août). XX. Passage de la garnison de Rastadt en Alsace. Il s'effectue sans obstacle. XXI. Strasbourg le 12 août 1870. Insuffisance, à tous les points de vue, des pré-

paratifs de défense. XXII. Premier investissement de Strasbourg (11-13 août). XXIII. Affaire de la Cour anglaise (14 août). XXIV. Affaire d'Illkirch (16 août). XXV. Alerte et renforcement du corps d'investissement (16-17 août). XXVI. Affaire de Schiltigheim (18 août). Établissement définitif du blocus. XXVII. Concentration du 7e corps devant Mulhouse. Retraite sur Belfort. La panique après Froeschwiller (5-8 août). XXVIII. Nouvelle évacuation du Brisgau par l'ennemi (10 août) XXIX. L'esprit de résistance en Alsace. Les divisions politiques profondes, auxquelles la guerre ne met pas fin, le nombre des immigrés d'origine allemande, l'état rudimentaire des défenses sont autant d'obstacles à toute résistance sérieuse de la part de la population. XXX. Les francs-tireurs. La formation des corps francs est entravée par les autorités. XXXI. Les gardes nationales sédentaires. Elles n'ont que des armes d'un modèle suranné, et en nombre insuffisant. XXXII. Le 7e corps dans la trouée de Belfort, du 8 au 17 août. Il s'embarque le 17 pour rejoindre l'armée de Châlons. XXXIII. La garde des Vosges jusqu'au 20 août. Évacuation d'Épinal et abandon des cols. XXXIV. Les places fortes. Armement de Neuf-Brisach. Il doit être improvisé au dernier moment. XXXV. Armement de Schlestadt. La garnison manque de solidité. XXXVI. Tentatives de résistance locale. Affaires de Thanvillé et de Saint-Blaise (17 août). Échec d'une colonne de cavalerie badoise. XXXVII. Les mesures de répression dans le Bas-Rhin. La proclamation de Beyer. Les réquisitions. XXXVIII. Rétablissement des passages du Bas-Rhin (17-31 août). L'ennemi y procède activement. XXXIX. L'organisation dans la 7e division militaire. Renforcement de Belfort (24-25 août). Elle est portée à près de 10.000 hommes, à peu près pourvus du matériel nécessaire. XL Affaires de Bellingen (31 août) et de Chalampé (1er septembre). XLI. Le Haut-Rhin à la fin d'août 1870. Armement des gardes nationales (1er-2 septembre).]

Juillet. = P. A. [Cne Azan]. *Les premières mitrailleuses (1342-1725)*. [« Ribaudequins » du XIVe siècle, « orgues » du XVIe ; débuts du tir à mitraille ; la mitrailleuse automatique de Jos. Boillot (1598): mitrailleuses étrangères ; les « mantelets », servant à masquer les pièces dans les intervalles du tir : le tir à mitraille au XVIIe siècle : la mitrailleuse de Beaufort de Mircourt (1701); engins de Charpentier (1701), du P. Figari (1703), et autres inventeurs ; le tir à mitraille d'après Saint-Julien (1706) : la mitrailleuse de Blanc de Saint-Genier (1725). « La mitrailleuse, qui a joué pendant les premiers siècles de l'existence de l'artillerie un rôle important, disparaît presque complètement au début du XVIIIe siècle, et finit même en 1725 par être considérée comme « ne pouvant être d'aucune uti- « lité à la guerre ». La raison de ce discrédit est facile à indiquer : les engins dont il s'agit, constitués de bouches à feu dont le chargement individuel était long, n'avaient comme supériorité sur les autres pièces que leur légèreté ; ils ne présentaient en effet aucun avantage au point de vue de la portée, puisque la portée de la mitraille était à peu près égale à celle du fusil. Aussi, après l'adoption des pièces légères ou pièces de campagne aux armées, les mitrailleuses furent peu à peu abandonnées ; elles ne pouvaient reparaître qu'à la suite d'une amélioration dans le mode de chargement des armes ».]

Revue politique et parlementaire. 1907.

10 Juin. = Pierre AVRIL. *Un magistrat socialiste sous Louis-Philippe. Joseph Rey, de Grenoble, et sa correspondance saint-simonienne (1779-1855).* [Dans la première partie de son étude, M. A. retrace à grands traits la vie de Rey. Il débute dans la carrière judiciaire sous le premier Empire; en 1815, alors président au tribunal civil de Rumilly (Mont-Blanc), il publie une « Adresse à l'Empereur » (où il demande le retour à un régime libéral), qui a trois éditions successives et qui est traduite en allemand; obligé de quitter la magistrature, avocat à Grenoble et à Paris, il se mêle au mouvement républicain, fonde une société secrète; en 1819, il est rayé du tableau des avocats; en 1820, il est poursuivi, et, condamné à mort, il se réfugie en Angleterre. Gracié en 1826, il publie un ouvrage sur « Les institutions judiciaires de l'Angleterre », qui est fort remarqué et qui est traduit en anglais sous les auspices de Bentham. Après la révolution de juillet, Rey fut nommé conseiller à la cour royale d'Angers; il espérait que l'amitié de La Fayette et les services qu'il avait rendus à la cause libérale lui vaudraient un siège à Paris; mais il attendit en vain; en 1839, il se plaignit et obtint au moins d'être nommé dans son pays natal, à Grenoble. Il prit sa retraite en 1844. En 1849, il fut candidat à l'Assemblée législative et il fit une profession de foi socialiste. Dans une seconde partie, M. A. nous fait connaître, d'après des papiers conservés à la Bibliothèque municipale de Grenoble, les relations de Rey avec les saint-simoniens. Dès 1826 il avait fait paraître dans le « Producteur » une série d'articles sur Owen, articles qu'il réunit en volume en 1828; cette même année 1828, il avait assisté aux conférences où les saint-simoniens, Bazard en particulier, « exposèrent la Doctrine ». Après 1830, il fit à Angers de la propagande saint-simonienne; il était en relations épistolaires avec Michel Chevalier, Duguet, Holstein, Hawke, et était considéré comme le représentant attitré de la doctrine en Anjou. Cependant il n'était pas parfaitement orthodoxe : dans une lettre fort intéressante à Michel Chevalier, du 17 décembre 1831, lettre que M. A. cite *in extenso*, il marque très bien les points où il se trouve en désaccord avec Enfantin, dont il déplore « la mysticité ». Rey semble avoir fait son possible pour propager la doctrine à Angers, mais il avoue lui-même n'avoir pas eu grand succès.] — WEULERSSE. *Rome et Napoléon III.* [Analyse du livre récent de MM. Bourgeois et Clermont.]

10 Juillet. = P. LACOMBE. *Comment se font les constitutions (d'après Taine).* [Analyse et critique des idées exposées par Taine dans la préface des « Origines » et des résultats auxquels il est parvenu dans son livre. Somme toute, Taine n'a pas atteint le but qu'il s'était proposé et n'a pas réussi à distinguer les traits propres de la nation, à marquer nettement le caractère du peuple français. M. L. fait ressortir heureusement les défauts *littéraires* de la méthode de l'auteur des « Origines » : Taine abuse des métaphores, et la comparaison, dont M. L. note le peu d'exactitude, d'une constitution avec un édifice, l'a conduit à une fausse conception de l'évolution historique de la France. M. L. montre que Taine n'a pas soumis ses assertions à un contrôle assez sévère; il fait voir tout ce que son œuvre renferme de vues systématiques et de contradictions.] — L. GÉRARD-VARET.

Jules Ferry et sa physionomie morale. [L'auteur voit en Ferry le type de l'homme fort, qui a mis en pratique la morale de Nietzche combinée avec la morale de la solidarité : Ferry est un « surhomme fraternel. »] — FERDINAND-DREYFUS. *Le veto du président de la République et la sanction royale.* [C'est le titre d'un livre de M. Raoul Bompart, paru en 1906, dont le présent article est une brève analyse.]

10 Août. = A. SÉCHÉ et J. BERTAUT. *Béranger homme politique.* [Béranger est un des Français qui, entre 1820 et 1830, eurent le plus d'influence sur leurs contemporains, un de ceux qui jouirent de la plus éclatante popularité ; cependant les actes réels de la vie politique de Béranger sont rares ; « homme d'opinion » et non homme d'action, c'est surtout par ses écrits que s'exerça son influence. Pendant le premier Empire, Béranger fut aux prises avec des difficultés matérielles qui le forcèrent à solliciter un emploi ; il obtint, grâce à Lucien, une place modeste. La carrière politique de Béranger ne commence qu'avec la seconde Restauration, qui lui apparut comme la Contre-Révolution ; il résolut d'exalter, dans ses chansons, tout ce qui était issu de la Révolution, y compris Bonaparte : c'est ainsi que Béranger, qui n'aimait guère l'esprit de conquête, fut amené à faire de Napoléon le représentant de la Révolution et de la Patrie en lutte contre l'Europe coalisée ; c'est le Bonaparte de 1799, qui personnifiait dans son esprit le Héros national et républicain, qu'il chanta : beaucoup de ses contemporains ne le comprirent pas. Pendant la Restauration, Béranger fut en rapports étroits avec les chefs de l'opposition, Laffitte, Périer, etc. ; on avait confiance en son bon sens et l'on recherchait ses avis. Il se lia intimement avec Manuel : ils furent l'âme de l'opposition sous le règne de Charles X. Béranger fut condamné en 1828 (il avait déjà été poursuivi en 1821) à neuf mois de prison et à une amende de 10.000 francs. Après la mort de Manuel, il prit une part importante aux travaux de la société « Aide-toi le Ciel t'aidera » ; il sut apaiser les discordes naissantes au sein de l'opposition et fut pour beaucoup dans la réélection des 221. Son rôle fut encore des plus actifs en juillet 1830. La république lui paraissant « un fruit encore trop vert » pour la France d'alors, ce fut lui qui envoya Thiers auprès du duc d'Orléans ; lui-même, il se rendit auprès des chefs du parti républicain pour les persuader. Il rentra dans la vie privée sous le règne de Louis-Philippe, ne voulant accepter du gouvernement qu'il avait fortement contribué à fonder ni honneurs, ni place, ni argent. L'indépendance foncière de son caractère, son républicanisme intime l'éloignèrent de la vie publique. Bien qu'il ait gardé le silence pendant la monarchie de Juillet, sa popularité, en 1848, était encore telle qu'il fut élu malgré lui à l'Assemblée constituante ; il avait alors soixante-huit ans, se trouvait fatigué et estimait que le pays n'était pas encore mûr pour la république. Mal à l'aise à l'Assemblée, il n'y joua aucun rôle. Ainsi se termina la vie publique de Béranger, qui fut moins un homme politique, à proprement parler, qu'un poète sachant admirablement parler au peuple, avec lequel il fut bien souvent en communion de sentiment.]

10 Septembre. = A. MILLAUD. *Souvenirs de 1871. Pendant la Commune.* [Journal intime écrit à Lyon et au cours d'un voyage dans le Midi.] — Dr ARMAINGAUD. *Le prétendu stoïcisme de Montaigne.* [Discussion de la thèse soutenue par M. F. Strowski dans un livre récent.]

NOTES ET NOUVELLES

LE CLASSEMENT ET L'INVENTAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES [1]

Le premier volume de l'*État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les Archives départementales* vient de paraître [2]. Il sera suivi à bref délai d'un second volume qui épuisera la série L (Administration de 1789 à l'an VIII) et d'un troisième qui donnera la série Q (Domaines). Il m'a semblé que la Société d'histoire moderne ne pouvait laisser passer sous silence un tel événement, car c'est un événement à bien des égards.

Ce n'est pas à des historiens qu'il faut vanter les services que peuvent rendre les inventaires et les états sommaires qui sont pour les archives ce que sont les catalogues pour les bibliothèques. Chose triste autant qu'étrange, les archives révolutionnaires des dépôts départementaux étaient jusqu'à ce jour, à quelques exceptions près, privées de cet indispensable instrument de travail. Il n'est pas étonnant dès lors que l'histoire de la Révolution ait été si longtemps limitée aux seuls événements de la capitale. Les événements de la province, peut-être aussi importants pour la connaissance de l'époque, faute d'accès aux documents qui les relatent, restaient à peu près inconnaissables jusqu'à ce jour.

L'inventaire ou, à défaut, l'état sommaire ont une autre utilité que celle de faciliter le travail historique. Ils sont la garantie indispensable de la bonne conservation des documents. Si on songe que, depuis plus d'un siècle, la masse des papiers révolutionnaires, dont tant d'intérêts menaçaient l'existence, n'ont été ni classés ni inventoriés, on tremble devant les périls de toute sorte auxquels ils ont été exposés.

Ces périls n'ont été que trop réels. L'*État sommaire* qu'on nous donne aujourd'hui n'est peut-être pas moins instructif par ses lacunes que par son contenu. Ces lacunes, dont beaucoup sont très graves, n'ont pas toutes pour causes des accidents indépendants de la prévoyance humaine. Il y a des disparitions qui engagent très directement la responsabilité du service des Archives depuis sa création.

Sans doute, le service des Archives ne saurait être incriminé à propos des incendies qui ont détruit, en 1804, la plus grande partie des archives de l'Ariège;

1. Communication faite à la Société d'histoire moderne dans sa séance du 7 juillet 1907.
2. Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-4, 8 pages-1082 colonnes. Voir ci-après, p. 86.

en 1859, une partie de celles du Cher. Ce n'est pas sa faute si, le 6 pluviôse an IV, pendant la Terreur blanche, les papiers des comités de surveillance de la Haute-Loire ont été brûlés ; — si les insurgés de la Loire-Inférieure ont brûlé et déchiré, en mars 1793, les registres de cinq districts sur les neuf qui composaient ce département ; — si, dans la Haute-Garonne, lors de l'invasion de 1814, les troupes de Wellington ont fait litière ou allumé des feux de bivouac avec les dossiers des anciens districts de Muret et de Rieux ; — si, la même année, dans les Landes, les rouliers chargés de transporter les archives de Mont-de-Marsan à Agen en ont jeté une partie sur les chemins ; — si, dans la Charente-Inférieure, les termites, qu'on ne s'attendait pas à rencontrer à cette latitude, ont détruit et détérioré le fonds des districts. Non, ce n'est pas la faute du service des Archives, encore que ce service doive se préoccuper d'éviter les risques d'incendie et de faire disparaître les termites par des insecticides appropriés.

Mais voici que l'*État sommaire* nous apprend que, dans les Bouches-du-Rhône, la subdivision « Affaires diverses », qui comprend la correspondance des autorités, ne contient plus qu'une « faible partie de ce qui a été conservé jusqu'en 1837-38, époque à laquelle 739 liasses ont été vendues comme papiers inutiles ».

De même, dans l'Isère, « les délibérations des comités de surveillance [de ces comités qui étaient l'organe essentiel du gouvernement révolutionnaire] ont été décimées et vendues comme papiers inutiles ». Ces ventes de papiers soi-disant inutiles ne sont pas toutes mentionnées à l'*État sommaire*. Je sais qu'elles ont été fréquentes et qu'elles ont duré jusqu'à une époque assez récente.

Voici des disparitions qui ne laissent aucune trace et dont la cause n'est pas indiquée. Dans les Basses-Alpes, « aucun document provenant des administrations cantonales de l'an III à l'an VIII (c'est-à-dire pendant toute la période du Directoire) n'a été découvert jusqu'à ce jour dans les mairies du département ou ailleurs. »

On a une triste idée de la manière dont les archives sont conservées, quand on se trouve en présence de faits comme le suivant, que M. P. Boissonnade a consigné dans l'introduction des *Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac pour les États Généraux de 1789* (Paris, Imp. nat., 1907, p. 13). Il y avait encore sous l'Empire 239 cahiers de doléances de paroisses de l'Angoûmois conservés au greffe du tribunal civil d'Angoulême. Un érudit local en avait pris connaissance et les avait analysés dans un livre paru en 1847. La plus grande partie de ces documents a disparu, « sans qu'il ait été possible d'en retrouver trace. Ils existaient peut-être encore en 1866, époque où les archives du présidial furent transférées aux archives départementales. Vers 1875, le local du tribunal civil ayant été modifié, le greffe fut déplacé et c'est peut-être à cette date que les cahiers et procès-verbaux disparurent comme papiers sans valeur, au moment où l'on transféra aux greniers les débris des anciennes archives judiciaires qui y pourrissent dans le désordre et l'abandon ».

Voici maintenant des lacunes d'une autre nature. Dans l'Eure, « la série L a subi d'importantes mutilations. Outre la disparition, *probablement intentionnelle*, des documents relatifs à l'insurrection fédéraliste de 1793, on doit regretter l'absence

totale de rapports décadaires et constater le nombre minime des dossiers d'affaires... » De même, « pertes assez nombreuses et *probablement intéressées* » dans l'Indre-et-Loire. Lacunes qui paraissent anciennes, suppressions opérées après l'époque révolutionnaire, dans l'Ille-et-Vilaine. Destructions volontaires, l'accusation se précise dans l'Eure-et-Loir : « D'après une tradition qui, quoique vraisemblable, n'est cependant appuyée d'aucune preuve [je le crois sans peine], les arrêtés des représentants du peuple en mission dans le département d'Eure-et-Loir, ainsi que la presque totalité des dossiers du directoire et de l'administration centrale du département, auraient été *systématiquement détruits* dans les années qui ont suivi la période révolutionnaire, *grâce à la puissante intervention des familles* dont les membres avaient pris une part active à l'administration des affaires départementales sous la Convention et le Directoire. »

Ainsi, les rapports officiels des archivistes contiennent l'aveu explicite du pillage systématique auquel ont été en proie, pendant de longues années, les dépôts confiés à leur garde. Ce n'est un secret pour personne que des particuliers ont constitué en province des collections d'autographes presque entièrement formées avec des pièces enlevées aux dépôts publics. Ce pillage n'aurait pas été possible sans la négligence ou la complicité des archivistes, mais et plus souvent encore sans l'intervention de leurs chefs directs, les préfets, et peut-être aussi sans le silence, au moins tacite, de l'autorité judiciaire. Les archivistes savaient qu'en tolérant ou en favorisant de pareilles déprédations, ils s'exposaient aux peines très lourdes portées aux articles 254 et 255 du Code pénal. Je ne crois pas qu'ils s'y soient exposés de gaieté de cœur, encore qu'ils ne couraient pas grand risque. Les documents disparus n'étant, dans la plupart des cas, ni inventoriés, ni estampillés, il était difficile à la justice, en eût-elle envie, de faire la preuve des détournements. Mais la justice ne se met pas volontiers d'elle-même en mouvement à l'encontre des fonctionnaires d'une autre administration publique. Le préfet d'ailleurs n'avait qu'à couvrir ses subordonnés pour empêcher toute action judiciaire.

Il est permis de supposer que ces disparitions auraient été beaucoup moins faciles si le service des Archives avait été un service public, autonome, et non un service départemental, dans la dépendance étroite des autorités et des puissances locales. Mais je n'aurai pas la naïveté de me demander si c'est pour des raisons scientifiques et professionnelles ou pour des raisons de haute politique que le service des Archives a été si longtemps rattaché au Ministère de l'Intérieur et placé sous la main des préfets.

L'*État sommaire* nous permet d'évaluer en gros l'étendue des mutilations plus ou moins volontaires dont les archives révolutionnaires ont été l'objet. Comme il était naturel, ce sont les documents les plus importants, ceux qui auraient eu pour l'histoire l'intérêt le plus vif, qui ont précisément le plus souffert ou de l'incurie administrative ou des complaisances et des intérêts politiques. L'histoire n'est vivante et instructive que si, derrière les événements, elle peint les acteurs, les personnages avec leur physionomie variée, les partis avec leurs programmes et leurs mobiles multiples. Or, pendant la Révolution, les hommes et les partis ont surtout agi dans les clubs et dans les comités de surveillance. Papiers des clubs et

des comités de surveillance, c'est la mine riche où l'historien psychologue doit puiser en premier lieu. Combien de regrets cet *État sommaire* va lui causer ! Les registres des sociétés populaires et des comités de surveillance, surtout dans les grandes villes et surtout pendant l'époque de la Terreur, ont presque généralement disparu. Dans l'Aisne, il ne reste en tout et pour tout qu'un seul registre de comité de surveillance, celui du bourg de Coucy-le-Château, qu'un seul registre de société populaire, celui de Chauny. Dans l'Aveyron, sur les 4 registres du club de Rodez, un seul, le 4e, se trouve dans un dépôt public, les 1er et 3e sont en la possession d'un particulier (on se demande comment ils y sont arrivés et à quel titre ils y restent), le 2e, sans doute le plus intéressant, puisqu'il allait du 8 mai 1791 au 16 brumaire an II, a disparu. Dans les Bouches-du-Rhône, les registres du club de Marseille ne sont pas signalés à l'*État sommaire*, sans doute disparus. Dans le Calvados, le fonds « Sociétés populaires » est représenté par une liasse *unique*. Dans la Charente, le même fonds est réduit à *un* imprimé, dans la Charente-Inférieure à *un* registre de délibérations, celui du bourg d'Ars.

L'*État sommaire*, grâce auquel les lacunes sont connues, est donc évidemment utile, puisqu'il évite aux travailleurs des recherches infructueuses. Qu'on ne me fasse pas dire qu'il ne présente pas d'autres utilité, qu'il ne peut pas rendre d'autres services ! Jusqu'à un certain point cet *État sommaire* sera un préservatif contre les disparitions futures de documents. Les registres, qui y sont mentionnés, paraissent désormais en sûreté. Je n'en dirai pas autant des liasses. Aussi longtemps que ces liasses ne seront ni classées, ni inventoriées, aussi longtemps que les pièces qu'elles renferment ne seront pas estampillées, leur conservation n'est pas absolument garantie et leur consultation, même avec le secours du présent *État sommaire*, n'ira pas sans de grandes difficultés. Il suffit de feuilleter le volume et de l'examiner avec un peu d'attention pour se rendre compte du caractère hâtif, provisoire et vague de la plupart de ses indications.

Sur les 44 départements qui figurent dans ce premier volume, 10 seulement sont donnés comme entièrement, sinon régulièrement classés : l'Aisne, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes (moins les cantons), les Alpes-Maritimes, les Ardennes, l'Aube, les Bouches-du-Rhône, le Cantal, la Corse et l'Isère. Dans 3 de ces département seulement, si j'ai bien compté, le classement est accompagné d'un inventaire en cours d'impression. Ce n'est que dans ces départements classés ou mieux inventoriés que les indications de l'*État sommaire* ont une valeur sérieuse. L'étiquette collée sur leurs liasses correspond à quelque chose de réel, puisque ces liasses, pour être classées, ont dû être ouvertes, reconnues, constituées. Partout ailleurs, c'est à-dire dans l'immense majorité des cas, l'*État sommaire* a dû être fait au jugé, au petit bonheur, après une reconnaissance à vol d'oiseau confiée le plus souvent à des employés subalternes sans connaissances spéciales.

Appuyons cette appréciation de quelques exemples. Dans l'Ain, « la plus grande partie des liasses de la série L n'est pas encore classée », les papiers relatifs aux cultes sont « confondus avec les archives de l'administration moderne », « il existe une certaine confusion entre les dossiers concernant les émigrés et les biens d'émigrés, les biens nationaux et le séquestre des biens d'Eglise... » — Dans l'Ar-

dèche, la série L n'a été l'objet que « d'une reconnaissance sommaire, ce qui explique que certaines catégories de documents n'aient pas été désignées avec toute la précision désirable. » — Dans les Ardennes, département considéré pourtant comme classé, beaucoup de documents de la série L sont restés confondus avec les documents très postérieurs de la série moderne. — Dans l'Aube, où la série L est donnée aussi comme classée, le cadre de ce classement ne ressemble en rien au cadre officiel. Les affaires diverses du département, des districts et des cantons forment un seul et même groupe sans distinction d'origine. — Dans l'Aude, un commencement d'organisation a permis de débrouiller quelque peu la masse des correspondances, mais tout le reste de ce qui constitue les nombreuses liasses des *Affaires diverses* « n'a reçu à ce jour aucune espèce de classement, de telle sorte que les rares indications fournies sur cette catégorie d'actes ne sont et ne peuvent être que provisoires et extrêmement sommaires... » — Dans le Calvados, les fonds ont été bouleversés, puis retriés et ce triage, semble-t-il, n'a eu pour effet que d'augmenter le bouleversement antérieur. On en est immédiatement convaincu quand on voit que dans la division *Affaires diverses*, les différentes rubriques : *Formation du département*, *Élections*, *Personnel administratif*, etc., ne sont suivies d'aucune indication du nombre des registres, cartons ou liasses. Ces chiffres ne sont donnés qu'en bloc, à la fin de la subdivision : 13 registres, 10 volumes, 147 cartons, 30 liasses, 1 liasse d'imprimés, 7 rouleaux de plans. Il suffit de faire cette lecture pour être convaincu que les différentes rubriques ont été mises de chic et qu'elles n'ont qu'une valeur symbolique. Dans le même dépôt, la division *Cultes* embrasse 14 registres, 19 cartons, 40 liasses (de 1790 à l'an VIII), sans autre indication que celle-ci : « Pensions et traitements ecclésiastiques » ! Comme il sera facile de se retrouver avec un renseignement d'une telle précision ! — Dans le Cantal, que nous avons compté au nombre des départements classés, il s'est passé un phénomène bizarre et unique. Alors que, dans la grande majorité des dépôts, on a des soustractions à déplorer, ici, au contraire, on est en présence d'une restitution inattendue qui tombe, non pas du ciel, mais du grenier. La série L avait été classée sommairement dès 1864. « En 1903 [je cite] elle s'est accrue de nombreux dossiers qu'un déménagement des collections départementales a permis de retrouver et d'une certaine quantité de titres, précédemment mélangés avec les archives modernes et qui ont été réintégrés à leur place normale dans la série, soit en tout 300 articles environ. » Que penser d'un service qui égare, pendant 40 ans, 300 articles et qui considère néanmoins comme classée la série où ces 300 articles devraient figurer normalement ? Remarquez que, dans ce même dépôt, le fonds *Sociétés populaires* n'est même pas représenté. Espérons qu'il n'aura été qu'égaré et qu'il se retrouvera dans un nouveau déménagement ! — Dans la Charente, on prend soin de nous avertir que les données de l'*État sommaire* seront avant peu modifiées, une certaine quantité de liasses n'ayant été dépouillées que sommairement. — Dans la Corrèze, « les dossiers des *Affaires diverses* ont été très grossièrement constitués ; chacun d'eux renferme un grand nombre de pièces qui devraient plutôt être classées ailleurs... » (p. 429). — Dans l'Eure, beaucoup de dossiers de la période révolutionnaire, dite intermédiaire, sont restés mélangés aux archives

de la série moderne. La démarcation entre les séries L. et Q n'a jamais été faite rigoureusement. Les pièces sont approximativement distribuées dans les liasses par matières, mais, le plus souvent, ne sont pas groupées méthodiquement. La distinction des fonds des districts et du département est arbitraire, etc. — Dans le Finistère, presque rien n'a été fait. « Les renseignements fournis par le présent état, lit-on p. 664, sont par conséquent très incomplets et provisoires ». — Dans le Gard, l'importante division *Affaires diverses* n'est pas encore constituée. Les registres seuls ont été reconnus mais non encore classés. Quant aux liasses, elles n'ont pas été dépouillées. Et alors, on se demande comment l'état sommaire de ce département peut ranger ici 108 liasses d'un coup sous la rubrique *Correspondance générale* et là 278 liasses sous la rubrique *Affaires diverses*, et à quoi servent des indications d'une telle généralité.

Ces exemples suffisent pour montrer quel genre de services peut rendre cet *État sommaire* qui voit enfin le jour après une gestation qui a duré trois ans. Il ne sera surtout utile que dans les départements classés ou que dans ceux dont le classement est avancé.

On peut légitimement s'étonner qu'un siècle après la Révolution française, les documents où son histoire est consignée ne soient encore dans leur ensemble ni classés, ni inventoriés. Que les gouvernements monarchiques antérieurs ne se soient pas souciés outre mesure de fournir aux érudits les moyens d'étudier de près la grande époque, rien de plus naturel. Ces gouvernements étaient dans leur rôle en laissant couver sous la cendre des papiers jaunis des feux encore mal éteints. Mais notre troisième République n'a pas la même excuse.

Sur qui donc doit retomber la responsabilité de l'incurie dont cet *État sommaire* ne fournit que trop de preuves ?

Assurément pas sur la Direction des archives, ni sur la Commission supérieure qui ont fait, semble-t-il, leur devoir. Dès 1874, des instructions ministérielles très précises ont ordonné le classement de la série L et fixé ses grandes divisions constitutives. Mais la Direction et l'Inspection des archives sont sans force pour faire exécuter ou respecter leurs décisions. Les archivistes départementaux, fonctionnaires du département, ne relèvent, pour leur traitement et pour leur avancement, que des conseils généraux et des préfets. Or, conseils généraux et préfets n'entendent pas grand'chose en général aux questions d'archives et s'en désintéressent. En fait, les archivistes départementaux sont à peu près libres d'agir à leur guise. A lire les circulaires officielles, on se rend bien compte que, dans ce singulier service public, les supérieurs compétents ne peuvent guère user que de la persuasion sur leurs subordonnés théoriques.

La persuasion, même éloquente, s'est montrée jusqu'à présent impuissante. Les instructions de 1874 sont restées lettre morte. La bonne volonté des successifs directeurs des Archives est venue se briser contre l'inertie du personnel. Aux approches du centenaire de 1789, de nouvelles circulaires essayèrent en vain de ranimer leur zèle professionnel et civique. La Commission supérieure des archives envoya, le 11 novembre 1884, des instructions dans toutes les préfectures. On n'aime pas en général avouer un échec. Le 14 août 1889, le *Journal officiel* célébra,

dans un rapport très optimiste, les résultats soi-disant obtenus. M. Xavier Charmes, l'auteur du rapport, s'écriait triomphalement : « .. Sauf deux ou trois archivistes arrêtés par des circonstances exceptionnelles, *tous* sont à l'œuvre et la mise en ordre des séries L et Q est aujourd'hui en pleine activité dans les préfectures ». Et M. Charmes donnait des preuves de cette activité débordante. A l'entendre, dans 14 départements, les inventaires (*sic*) de la série L étaient déjà terminés. L'*État sommaire* qu'on nous donne aujourd'hui établit que dans un *seul* des départements signalés par M. Charmes [1], le *classement* est réellement fait (dans les Alpes-Maritimes). Apprenons une fois de plus quelle confiance on doit avoir dans les rapports les plus officiels.

Quatorze ans après, le 7 juillet 1903, la Commission supérieure des archives sur la proposition de M. Aulard, émit le vœu qu'un état général sommaire des papiers révolutionnaires fût dressé. Vœu bien modeste, si on le compare à la circulaire de 1874, mais à la réalisation duquel il faut reconnaître que le service des archives montra généralement une réelle bonne volonté. Ce fait tient à plusieurs causes, dont les principales sont les deux suivantes. D'une part, le rajeunissement des cadres, où, depuis une dizaine d'années, sont entrés des fonctionnaires qui, ayant reçu, outre l'enseignement de l'École des Chartes, celui de la Faculté des lettres, avaient ainsi acquis le sentiment que les archives de l'époque moderne ont, elles aussi, un grand intérêt historique. D'autre part, vers la fin de l'année 1903, le Parlement, sur la proposition de M. Jaurès, décida la nomination d'une commission officielle d'études pour la publication des documents économiques de la Révolution. La Commission ne pouvait fonctionner que si les papiers révolutionnaires étaient mis à sa disposition. A défaut du classement, toujours à l'ordre du jour et toujours éludé, une reconnaissance de ces papiers s'imposait. Ainsi est né le présent *État sommaire*, dû au zèle accru des archivistes, stimulés par la vigilance de la Direction et de l'Inspection générale des Archives et par la curiosité du Parlement.

Il reste à se demander pourquoi le personnel des archivistes s'est montré à ce point réfractaire aux instructions répétées qui lui prescrivaient le classement des archives révolutionnaires. L'explication qui se présente le plus naturellement à l'esprit, et qui se trouve d'ailleurs exprimée dans les rapports officiels, c'est que les archivistes, par la préparation reçue à l'École des Chartes comme par leurs goûts personnels, ont été naturellement attirés vers le classement des parchemins du moyen âge. Le temps qu'ils auraient pu consacrer aux papiers révolutionnaires, ils l'ont employé au classement et à l'inventaire des documents de la série ancienne.

J'ai eu la curiosité de rechercher ce que valait cette explication. Pour savoir à quoi m'en tenir, je n'ai eu qu'à ouvrir l'*Etat des Inventaires* imprimé à la suite du *Rapport au ministre sur l'administration des Archives nationales, communales et hospitalières ;* ce rapport, daté de janvier 1902, a pour auteur M. Servois, alors directeur

1. Je ne parle naturellement que des départements dont il est question dans le premier volume de l'*État sommaire.*

des Archives. A l'aide des renseignements contenus dans cette précieuse publication, j'ai composé le tableau des séries inventoriées et non inventoriées des archives anciennes dans les dépôts départementaux [1] :

	A	B	C	D	E	G	H		
Ain			inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	2.972	3
Aisne	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	9.596	3
Allier	inv.	inv.						1.034	1
Alpes (Basses-)		inv*.						1.305	1
Alpes (Hautes-)	inv.	inv.	inv.			inv*.		2.590	5
Alpes-Maritimes							inv.	1.563	1
Ardèche	inv.	inv.	inv.	inv.				1.694	1
Ardennes	inv.	inv.				inv.	inv.	2.510	2
Ariège		inv.						191	1
Aube			inv.	inv.	inv*.	inv*.		7.964	4
Aude		inv.				inv.	inv.	3.464	3
Aveyron		inv.	inv.	inv.	inv.			4.658	2
Bouches-du-Rhône		inv.	inv*.					4.587	6
Calvados			inv*.	inv.				3.619	7
Cantal									
Charente			inv.	inv.	inv*.			2.058	3
Charente-Inférieure	inv.	inv*.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	1.916	2
Cher	inv.	inv.	inv.	inv.	inv*.			8.117	3
Corrèze	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv*.	inv.	3.922	3
Corse									
Côte-d'Or		inv.	inv.	inv.	inv.			22.531	11
Côtes-du-Nord	inv.	inv.	inv.	inv.	inv*.			2.696	1
Creuse			inv.	inv.	inv.			1.688	2
Dordogne	inv.	inv.						2.258	2
Doubs		inv.	inv.	inv.	inv.	inv.		6.760	5
Drôme	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.			7.232	3
Eure					inv.	inv.	inv.	5.447	3
Eure-et-Loir	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv*.	18.954	5
Finistère	inv.	inv*.						1.351	1
Gard			inv.		inv*.	inv.	inv.	4.920	5
Garonne (Haute-)	inv.	inv*.	inv*.					4.212	3
Gers			inv.					690	1
Gironde			inv.			inv.		7.595	5
Hérault			inv*.					3.893	3
Ille-et-Vilaine			inv*.					3.796	2

1. Les lettres placées en tête des 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e colonnes sont celles qui, dans les dépôts d'archives départementales, désignent les séries d'archives anciennes, à savoir : A, Actes du pouvoir souverain et domaine public ; B, Cours et juridictions ; C, Administrations provinciales ; D, Instruction publique, sciences et arts ; E, Féodalité, communes, bourgeoisie et familles ; G, Clergé séculier ; H, Clergé régulier. La 8e colonne contient le nombre total des articles inventoriés, dans les sept séries considérées, la 9e colonne le nombre des volumes d'inventaire publiés. Les astérisques indiquent les inventaires partiels.

Dans un petit nombre de départements, les séries F et I, rarement importantes et réservées aux documents qui n'ont pu trouver place dans les autres séries, ont été partiellement ou entièrement inventoriées. Nous avons fait entrer en ligne de compte le nombre des articles qu'elles représentent.

	A	B	C	D	E	G	H		
Indre	inv.						inv.	1.080	2
Indre-et-Loire	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	3.739	3
Isère	inv.	inv*.						3.919	3
Jura			inv.	inv.	inv.	inv*.		3.323	2
Landes	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	619	1
Loir-et-Cher			inv.	inv.	inv.	inv.		1.777	2
Loire		inv*.						1.906	2
Loire (Haute-)									
Loire-Inférieure	inv.	inv*.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	6.936	4
Loiret	inv.	inv.						5.225	3
Lot	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	4.534	3
Lot-et-Garonne	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	1.814	1
Lozère			inv.			inv*.		4.925	3
Maine-et-Loire					inv.	inv.	inv.	9.083	4
Manche	inv.						inv*.	8.166	3
Marne			inv.	inv.	inv.	inv*.		5.327	4
Marne (Haute-)									
Mayenne		inv*.						2.271	1
Meurthe-et-Moselle		inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	18.297	5
Meuse		inv.						3.160	1
Morbihan		inv.				inv.		3.446	2
Nièvre		inv*.						300	1
Nord		inv*.						3.665	9
Oise						inv*.	inv*.	5.001	3
Orne			inv.	inv.			inv*.	6.131	4
Pas-de-Calais	inv.	inv.	inv.			inv*.		2.832	5
Puy-de-Dôme			inv*.					2.817	2
Pyrénées (Basses-)	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	12.592	6
Pyrénées (Hautes-)						inv.	inv.	1.858	1
Pyrénées-Orientales		inv.	inv.					2.565	2
Rhône	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.		inv*.	3.473	2
Saône (Haute-)	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.			11.202	4
Saône-et-Loire	inv.	inv.		inv.	inv*.		inv.	5.148	3
Sarthe	inv.	inv*.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	5.323	5
Savoie			inv.		inv.	inv.	inv.	5.192	2
Savoie (Haute-)									
Seine									
Seine-Inférieure			inv*.	inv.		inv.		11.722	8
Seine-et-Marne	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	4.720	4
Seine-et-Oise					inv.	inv.		8.097	6
Sèvres (Deux-)			inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	954	2
Somme	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.			4.872	4
Tarn	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.			3.418	2
Tarn-et-Garonne						inv.	inv.	1.513	1
Var	inv.	inv.						403	1
Vaucluse		inv.						2.696	2
Vendée	inv.	inv.	inv.					1.533	1
Vienne	inv.	inv.	inv.	inv.		inv*.		2.648	2
Vienne (Haute-)		inv.	inv.	inv.				2.458	3
Vosges						inv*.		2.003	2
Yonne	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	inv.	6.092	4
								357.962	243

Un certain nombre de constatations résultent de l'examen de ce tableau.

Le nombre des volumes d'inventaire s'élève à 243 et celui des articles (registres ou liasses) analysés à 357.562, soit une moyenne de 1.471 articles par volume. La collection a commencé en 1863, à la suite des « Instructions relatives à l'impression de l'inventaire sommaire » du 28 octobre 1862 [1]. C'est donc, en 39 ans, 243/39, soit 6 volumes par an environ, et 357.562/39, soit 9.091 articles. C'est-à-dire que chaque archiviste a fourni en moyenne 9.091/86, soit 105 articles par an. Toutefois il faut faire entrer en ligne de compte : *a*) les inventaires des séries E supplément et H supplément (papiers anciens des archives communales et archives hospitalières incorporés aux archives départementales) qui sont l'œuvre des archivistes départementaux, soit 32 volumes en sus des 243 qui précèdent, avec 31.498 articles. Il faut toutefois observer : 1° que l'inventaire de E et de H supplément est dans certains cas compris avec celui d'autres séries dans les 243 volumes de la première catégorie ; 2° que, dans ces cas-là aussi bien que dans celui des 32 volumes supplémentaires, l'*État* donné par M. Servois n'indique pas toujours le nombre d'articles analysés. Mais, en portant de 31.498 à 40.000 ce nombre, nous sommes sûrs de faire une marge très large ;

b) Les inventaires de la série L (documents de la période révolutionnaire) entrepris dans quelques départements, représentant quatre volumes pour les Bouches-du-Rhône, l'Isère, la Sarthe, une partie de volume déjà compté pour les Deux-Sèvres. Les articles dénombrés sont 1.079. Étant donné la nature de l'inventaire des Bouches-du-Rhône pour lequel le chiffre n'est pas fourni par l'*État*, si nous comptons 1.100 articles au total, nous faisons bonne mesure. Nous voici donc à 243 + 32 + 4 = 279 volumes, et à 357.562 + 40.000 + 1.100 = 398.662 articles ;

c) Les inventaires des archives communales et hospitalières qui, parus en dehors des collections départementales, sont pourtant l'œuvre des archivistes départementaux ou même des employés auxiliaires de leur service ; ils sont représentés par 62 volumes. En ce qui concerne le nombre des articles, les indications font défaut dans le document utilisé. Mais, de l'examen de quelques-uns de ces volumes pris dans des régions variées, il résulte qu'en comptant une moyenne de 200 articles, nous dépasserons plutôt la réalité ; soit pour l'ensemble 12.200 articles.

Le total définitif est donc de 279 + 62 = 341 volumes et 398.662 + 12.200 = 410.862 articles, c'est-à-dire, en fin de compte, 341/39, soit un peu plus de 8 (huit) volumes et à peu près 10.535 articles par an. Chaque archiviste a fourni 10.535/86, soit un peu plus de 122 articles par an.

Le tableau donne lieu à d'autres constatations. Combien y avait-il, en janvier 1902, de départements où l'inventaire fût ou semblât être achevé pour toutes les séries anciennes ? Il y en avait 10 : Aisne, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Yonne, soit au total 35 volumes et 80.957 articles.

1. Voir *Lois, instructions et règlements relatifs aux archives départementales, communales et hospitalières, publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*. Paris, Champion, 1884, p. 65.

Pendant cette période de 39 ans où l'École des Chartes a, en fait et en droit, joui du privilège exclusif du recrutement des archivistes, les séries G, H, E, où se rencontrent principalement les documents de caractère paléographique et du moyen âge, ont-elles été inventoriées partout ? Il s'en faut : la série G est inventoriée dans 29 départements, la série H dans 28 départements, la série E dans 32 départements. Il est à remarquer que, dans ces départements, les séries ne sont pas toujours entièrement inventoriées, mais que souvent leur inventaire est seulement en cours ou commencé ; dans ce cas, nous n'avons pas dénombré les séries dont il s'agit.

Autre observation. Il n'y a ni unité ni méthode dans le travail accompli. On ne voit pas toujours bien pourquoi dans tel département on s'est occupé spécialement de telle série plutôt que de telle autre. Il est frappant de constater que, dans certains départements, à peine une ou deux séries ont été traitées. Ainsi, Basses-Alpes, B ; Alpes-Maritimes, H ; Ariège, B ; Bouches-du-Rhône, B et C ; Calvados, C et D ; Dordogne, A et B ; Finistère, A et B ; Gers, C ; Gironde, C et G ; Hérault, C ; Ille-et-Vilaine, C ; Indre, A et H ; Isère, A et B ; Loire, B ; Loiret, A et B ; Lozère, C et G ; Manche, A et H ; Mayenne, B ; Meuse, B ; Morbihan, B et E ; Nièvre, Nord, B ; Puy-de-Dôme, C ; Hautes-Pyrénées, G et H ; Pyrénées-Orientales, B et C ; Tarn et-Garonne, G et H ; Var, A et B ; Vaucluse, B ; Vosges, G.

Les départements du Cantal, de la Haute-Loire, de la Haute-Marne, de la Haute-Savoie et de la Seine n'avaient, au commencement de 1902, encore fourni aucun volume d'inventaire. Il est vrai que la Haute-Marne et la Seine étaient dans une situation particulière. La Haute-Marne a été privée jusqu'à ces derniers temps d'archiviste départemental, le conseil général ayant refusé de voter les fonds de l'emploi. Dans la Seine, les archives anciennes ont péri en 1871.

Il est juste aussi de noter, à la décharge des archivistes, que *quelques-uns* d'entre eux ont fait de l'inventaire conservé en manuscrit, leurs crédits annuels étant insuffisants pour leur permettre d'imprimer leur copie au fur et à mesure [1]. Mais, en revanche, beaucoup d'autres laissaient annuler les crédits votés, faute de copie. Enfin, il faut tenir compte des volumes donnés comme *en préparation*, au commencement de 1902, dont une partie a paru dans ces cinq dernières années, sans que d'ailleurs la proportion ait changé en ce qui concerne la quantité de la production.

On pourra peut-être m'objecter que si les archivistes n'ont pas fait plus d'inventaires, c'est qu'ils ont dû *classer* au préalable les diverses séries dont ils ont la garde. L'examen de l'*État général par fonds des archives départementales* paru en 1903 montre que, dans plus d'un dépôt, une bonne partie des séries n'est pas classée. Au surplus, cet *Etat* a été confectionné pour chaque département par l'archiviste ; il est sûr qu'ont été désignés comme *classés*, dans les archives

1. Plusieurs départements n'ont fourni qu'un seul volume d'inventaire depuis 1863 (Ariège, Basses-Alpes, Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Côtes-du-Nord, Creuse, Gers, Mayenne, Meuse, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée). En revanche; quelques-uns en ont fourni un grand nombre (Hautes-Alpes, 5 ; Côte-d'Or, 11 ; Doubs, 5 ; Eure-et-Loir, 5 ; Gironde, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 5 ; Nord, 9 ; Pas-de-Calais, 5 ; Basses-Pyrénées, 6 ; Sarthe, 6 ; Seine-Inférieure, 8 ; Seine-et-Oise, 6).

anciennes comme dans les archives révolutionnaires, des fonds qui n'ont été l'objet que d'un simple triage, d'une mise à part de chacun d'eux, sans examen intérieur des liasses et des dossiers.

Ainsi, que nous examinions les séries anciennes ou les séries révolutionnaires des archives départementales, les mêmes constatations s'imposent. Une grande masse de documents n'est ni classée, ni inventoriée, ni même estampillée ; aucun instrument de recherches approprié n'en permet l'utilisation scientifique ; aucun répertoire numérique n'en garantit la conservation.

Est-il besoin de conclure ? De tous ces faits il me semble résulter jusqu'à l'évidence que le service des Archives a besoin d'être réformé profondément et dans le sens de la nationalisation. Un projet de loi a été déposé à cet effet, il y a quelques années déjà. Une campagne a été commencée à propos de la réorganisation de l'École des Chartes. Cette campagne s'est arrêtée tout à coup. Le projet de loi paraît enterré ; du moins personne n'en parle plus. Est-ce que la routine et les abus vont, une fois encore, avoir le dernier mot ?

Albert MATHIEZ.

— Académie des sciences morales et politiques.

28 Juillet : M. E. Cheysson donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de son prédécesseur dans la section d'économie politique, M. Maurice Block.

3 Août : L'Académie rend un jugement sur le concours pour le prix Rossi (4.000 fr.), dont le sujet était : Étude sur les ventes des biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales. Sur le rapport de M. Stourm, le prix est décerné au mémoire de M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Sur les reliquats disponibles de la fondation, cinq récompenses ont été attribuées à d'autres mémoires présentés.

17 Août : M. Georges de Nouvion donne lecture d'une étude sur l'économiste Charles Coquelin, dont il expose les idées sur la liberté des banques, et la campagne contre les restrictions apportées au crédit et à la circulation des capitaux (articles de revues et le livre : *Le crédit et les banques*, publié en 1849).

24 Août : M. Arthur Chuquet commence la lecture d'une étude sur le général Desaix.

31 Août : M. A. Chuquet poursuit la lecture de son travail sur Desaix ; il traite du voyage du général en Italie, en 1797. — Sur le rapport de M. H. Welschinger, au nom de la Commission du prix Saintour, l'Académie n'accorde ni prix ni récompense, et retire le sujet du concours qui était : Histoire de la liberté d'écrire au XVIIIe et au XIXe siècle.

7 Septembre : M. A. Chuquet termine la lecture de son mémoire sur Desaix. — M. Gabriel Monod commence la lecture d'une étude sur les trois premiers volumes de l'*Histoire de France* de Michelet et l'impression qu'ils firent sur les contemporains.

14 Septembre : M. G. Monod poursuit la lecture de son étude sur l'*Histoire de France* de Michelet ; il expose les critiques formulées par A. Peyrat. — M. A. Chu-

quet commence à donner lecture des mémoires inédits du général Griois, qui seront bientôt publiés; le fragment communiqué par M. Chuquet est relatif au passage du général, alors major, au 1er régiment d'artillerie à cheval, dans lequel P.-L. Courier était capitaine.

21 Septembre : M. G. Monod termine la lecture de son étude sur les trois premiers volumes de l'*Histoire de France* de Michelet en exposant la polémique engagée entre l'historien et A. Peyrat à la suite du compte rendu donné par ce dernier dans la *Presse* en 1839. — M. A. Chuquet communique de nouveaux fragments des mémoires du général Griois.

28 Septembre : M. A. Chuquet poursuit la lecture des mémoires du général Griois; il donne connaissance des chapitres relatifs à la campagne de Russie. — M. Maurice Bellet lit un mémoire sur l'évolution des transports maritimes.

— Par arrêté ministériel en date du 17 juillet 1907, M. Alexandre Tuetey, chef de la section moderne aux Archives nationales, et M. Gaston Raynaud ont été nommés membres de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, en remplacement de MM. de Luçay et Albert Sorel, décédés.

— Dans l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, tenue à la Bibliothèque nationale, le 7 mai 1907, sous la présidence de M. le baron de Courcel, M. de Boislisle, secrétaire, a donné lecture de son rapport annuel sur les travaux et publications de la Société pendant l'exercice 1906-07. Ce rapport vient de paraître au dernier fascicule de l'*Annuaire-bulletin* de 1907 (p. 96-107); nous résumons les renseignements qu'il contient sur les publications de textes d'histoire moderne entreprises par la Société.

Sont à l'impression, pour être bientôt terminés, les volumes suivants: le tome II des *Mémoires de Souvigny* (publiés par le baron de Contenson), qui mènera le récit de 1639 à la paix des Pyrénées; le tome III et dernier, renfermant une assez longue introduction, des *Mémoriaux du Conseil de 1661*, publiés par M. J. de Boislisle ; la table des 9 volumes de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* éditée par feu le baron de Ruble ; cette table a été dressée par M. P. de Vaissière, et M. Baguenault de Puchesse donne en tête du volume une notice sur les travaux du baron de Ruble. Quant au tome Ier des *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, publiés sous la direction de M. Jules Lair, l'impression en a été arrêtée par la maladie et le décès récent de M. Lair, auquel il faut maintenant chercher un remplaçant.

Deux publications sont entamées et actuellement en cours d'impression : les *Mémoires de Guillaume et Martin Du Bellay*, réédités par MM. V.-L. Bourrilly et Fleury Vindry, d'après l'édition de 1569, mais complétés grâce à des manuscrits des bibliothèques de l'Arsenal et du ministère des Affaires étrangères, et qui comprendront probablement trois volumes ; et les *Mémoires du maréchal d'Estrées* (*1573-1670*), dont une partie seulement fut publiée en 1666 : M. Paul Bonnefon

1. V. la *Revue*, t. VIII, p. 393.

en a complété le texte d'après divers manuscrits pour la période de la minorité de Louis XIV, et avec la correspondance du maréchal pour les années 1643 à 1650.

Parmi les publications préparées ou en projet, M. de Boislisle signale à nouveau : les *Mémoires de Turenne*, réédités par M. Marichal ; les *Journaux militaires du duc de Croÿ*, édités par le Vte de Grouchy et L. Dorez, dont le tome Ier (campagnes de 1741 à 1743) sera bientôt livré à l'impression ; le *Journal du conseiller Hautin* sur les règnes de Henri IV et Louis XIII ; enfin la *Correspondance du maréchal de Vivonne sur le siège de Candie*, mise à la disposition de la Société par le Vte de Polignac et pour laquelle on cherche un éditeur compétent.

— La librairie Champion a mis en vente, dans un de ses derniers catalogues, le manuscrit d'une « Bibliographie historique du Languedoc » dressée par Auguste Molinier, lequel se compose de quatre liasses in-folio et où les ouvrages sont répartis suivant un classement méthodique et chronologique. Cette bibliographie devait probablement former, dans la pensée de son auteur, un volume complémentaire de la réimpression à laquelle il avait si largement collaboré de l'*Histoire du Languedoc* de D. Devic et D. Vaissette. Il serait fâcheux que ce travail restât inutilisé ; c'est aux érudits, aux sociétés savantes du Languedoc qu'il appartient de mettre au point et d'éditer cette œuvre.

— Ouvrages en préparation.

On annonce pour paraître à la fin de l'année chez l'éditeur Gittler : *L'œuvre de Chardin et Fragonard*, recueil de gravures et planches avec une introduction par A. Dayot.

L'*Encyclopédie des sciences religieuses* éditée par la librairie Letouzey et Ané va se compléter par un *Dictionnaire d'histoire, de biographie et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr Baudrillart, Alb. Vogt et M. Rouziès. Ce dictionnaire contiendra : les biographies de tous les personnages ayant eu une action quelconque dans l'histoire catholique, des articles sur les localités sièges de conciles, d'évêchés, d'abbayes, etc., les faits historiques ayant rapport à l'histoire ecclésiastique. Il paraîtra en livraisons.

— Dans le dernier numéro (Mars-Juin 1907), qui vient de paraître, du *Bibliographe moderne*, M. Maurice Tourneux publie l'introduction d'une bibliographie des critiques des *Salons et expositions d'art à Paris au XIXe siècle (1801-1900)*. Ce travail, qui rendra aux historiens de l'art français de très grands services, est destiné à remplacer, tout d'abord en le complétant, l'essai — si remarquable pour l'époque — imprimé par Anatole de Montaiglon, en 1852, qui contenait une bibliographie des livrets des salons de 1673 à 1851, ensuite à le continuer jusqu'à la fin du dernier siècle. Depuis le salon de 1852, nous ne possédons aucun guide à travers la masse des comptes rendus insérés aux revues et journaux. M. T. s'est livré courageusement aux recherches nécessaires, en s'aidant des dépouillements considérables jadis entrepris par M. Bernard Prost et qui sont passés entre ses mains. Il est heureux de voir la tâche de cet excellent travailleur sauvée de la destruction et ainsi mise en œuvre. M. T. peut être sûr de la gratitude des chercheurs

auxquels il va offrir sous une forme commode de très utiles renseignements. Nous espérons seulement que la publication de ses fiches ne sera pas trop fragmentée et se poursuivra assez rapidement. — Nous savons que les articles seront plus tard réunis en un volume qui paraîtra à la librairie J. Schemit.

— Nous avons annoncé, il y a quatre ans [1], que le ministre de l'Instruction publique, s'inspirant d'un vœu de la Commission supérieure des archives, avait prescrit la rédaction et l'impression d'un état sommaire des documents de la période révolutionnaire contenus dans les dépôts d'archives départementales. La publication comprendra deux volumes [2] ; le premier a paru dans le courant de l'été sous ce titre : *Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction des Archives, État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, série L, tome premier : Ain à Loire-Inférieure* (Paris, Imp. nationale, MDCCCCVII, gr. in-4, 8 pages-1082 colonnes). Il a semblé en effet nécessaire de consacrer des recueils séparés aux deux séries révolutionnaires, L (Administration de 1789 à l'an VIII), Q (Domaines), et on a commencé par la série L, dont l'intérêt est plus général ; on va maintenant s'occuper de la série Q. Dans le présent numéro (voir ci-dessus, p. 72 et suiv.), M. A. Mathiez apprécie ce premier volume du nouvel *État sommaire*, et présente à son sujet des observations étendues. Nous nous bornerons à constater ici l'effort considérable qu'a dû exiger, de la part de la Direction des archives et des archivistes départementaux, l'établissement d'un inventaire de ce genre. Sans doute le travail n'a pas été strictement exécuté partout d'après la même méthode, et les résultats ne sont pas absolument uniformes ; dans de trop nombreux départements, la série L n'étant encore que sommairement classée, l'*État sommaire* n'offre pas toujours les précisions qu'on eût aimé y trouver. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire, dans les dépôts d'archives départementales, pour les fonds du régime moderne. Mais ces remarques ne diminuent pas la valeur, comme instrument de recherches, de l'*État sommaire*, ni l'importance du service que la Direction des archives a, en le publiant, rendu aux études historiques. Nous possédons enfin — déjà pour la moitié des départements et bientôt pour la France entière — le recolement, l'aperçu d'ensemble de la série de documents publics capitale pour l'histoire de la Révolution. Il est instructif de feuilleter ce premier volume : en dépit des destructions et des disparitions, ce sont de véritables richesses que les érudits provinciaux ont à leur disposition, s'offrant à la mise en œuvre pour le plus grand profit de l'histoire générale.

---

1. Voir la *Revue*, t. V, p. 80.
2. Le second volume contiendra une table générale et alphabétique des matières.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Dr M. Billard*. La conspiration de Malet. Paris, Perrin, 3.50. — *H. Boucher*. Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République (1830-1852). Paris, Perrin. — *H. Carnot*. Mémoires sur Lazare Carnot (1753-1823). Nouvelle édition par Ét. Charavay. Paris, Hachette, 2 vol., 15.00. — *E. Pilastre*. Vie et caractère de Madame de Maintenon d'après les œuvres du duc de Saint-Simon. Paris, Alcan. — *J. Régnier*. Les préfets du Consulat et de l'Empire. Paris, La Nouvelle Revue.

Histoire diplomatique. — *P. Poullet*. Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines. Paris, Plon-Nourrit, 10.00. — *J. Souchon*. Rastatt. L'assassinat des ministres français, le 28 avril 1799, d'après des documents inédits. Laon, Imp. du « Journal de l'Aisne ». — *A. Tardieu*. La conférence d'Algésiras (15 janvier-7 avril 1907). 2e édition revue et augmentée. Paris, Alcan, 10.00.

Histoire militaire. — *J. Barrelle et A. Le Bret*. La défense nationale dans les Deux-Sèvres pendant la guerre de 1870-71. Niort, Clouzot, 1.00. — *Cant de Fonclare*. Un soldat. Le lieutenant Burtin (1874-1905). Paris, Chapelot. — *P. Gaffarel*. Le livre d'or de la Bourgogne. 1re série. Le capitaine Landolphe (1747-1825), Junot, duc d'Abrantès (1771-1813). Paris, Bloud. — *Lt Longin*. Historique du 14e régiment de chasseurs (1793-1906). Paris, Imp. Person. — *Saint-Hilaire*. Mémoires, publiés par L. Lecestre. T. II : 1680-1697. Paris, Laurens (Société de l'histoire de France). — *L. de Saint-Vincent*. Les protestants et la guerre de 1870. Paris, Retaux.

Histoire religieuse. — *Le P. D. Boulay*. Vie du vénérable Jean Eudes. T. III (1653-1666). Paris, Haton. — *G. Diény*. Essai sur la prédication de Rabaut Saint-Étienne. Cahors, Imp. Coueslant. — *Abbé Pagès*. L'héroïsme des catholiques pendant la Révolution. T. Ier. L'héroïsme du clergé (1789-1801). Paroles et faits authentiques. Paris, Retaux. — *P. Pic*. Les idées politiques de Jurieu et les grands principes de 89. Montauban, Imp. coopérative.

Histoire économique et sociale. — *P. Flobert et L. Raulet*. Billets d'enterrements et documents funéraires. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *Ed. Guilbeau*. Histoire de l'institution nationale des jeunes aveugles. Paris, Belin, 2.50. — *E. Houssay*. Étude sur le papier-monnaie et les assignats émis en France de 1701 à 1796. Tours, Lebodo. — *Dr L. Le Pileur*. Madame de Miramion (1629-1696). Paris, Champion. — *J. Malicorne*. Recherches historiques sur l'agriculture dans le pays de Bray (3e partie, 1707-1789). Rouen, Imp. Gy. — *F. Mazerolle*. Les jetons des avocats aux Conseils. Notice. Saint-Denis, Imp. Bouillant. — Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés par *F. Gerbaux et Ch. Schmidt*. T. II : Assemblée constituante (2e partie) et Assemblée législative. Paris, Imp. nationale (Coll.

des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution). — Une grande institutrice : Mademoiselle Adeline Desir (1819-1875). Bourges, Imp. Tardy-Pigelet.

Histoire littéraire, histoire de l'art. — *Dr Armaingaud.* La Boétie, Montaigne et le Contr'un. Réponse à M. F. Strowski. Bordeaux, Imp. Gounouilhou. — Deux musées de sculpture française à l'époque de la Révolution. Inventaire de la salle des Antiques par A. Pajou, et catalogue des sculptures du musée spécial de l'école française à Versailles, publiés par *M. Furcy-Raynaud.* Paris, Schemit. — *E. Dumonthier.* Histoire et guide illustré du Panthéon. Versailles, Imp. Gérardin. — En l'honneur de Prosper Mérimée (28 avril 1907). [Notice et lettres inédites publiées par F. Chambon]. Paris, Journal des Débats. — *V. Hugo.* Napoléon le Petit. Histoire d'un crime. (Édition de l'Imprimerie nationale). 2 vol. Paris, Ollendorff, 20.00. — *A. Kahn.* Le théâtre social en France, de 1870 à nos jours. Paris, Fischbacher, 3.50. — *Helvétius.* Notes publiées d'après un manuscrit inédit, avec introduction et commentaires par A. Keim. Paris, Alcan. — La décoration des intérieurs au XVIIIe siècle (Motifs recueillis en des hôtels de Paris). 36 planches. Paris, Schmid, 40.00. — *Laroche.* Un sculpteur religieux. Notes sur la vie de M. Bouriché (1826-1906). Angers, Siraudeau, 2.50. — *Ed. Lepelletier.* Paul Verlaine. Sa vie, son œuvre. Paris, Mercure de France, 7.50. — *L. Levillain.* Notice sur la vie et les œuvres de Charles de Chergé. Poitiers, Blais et Roy. — *J. Merlant.* Sénancour (1770-1846), poète, penseur religieux et publiciste. Sa vie, son œuvre, son influence. Paris, Fischbacher. — *E. Monod.* Taine et le christianisme. Montauban, Imp. coopérative. — *P. Planat.* Le style Louis XVI. Recueil de morceaux choisis d'architecture (190 planches). Paris, Librairie de la construction moderne. — *J. Renault.* Louis Veuillot. Paris, Lethielleux. — *M. Souriau.* Moralistes et poètes (Pascal, Lamartine, C. Delavigne, A. de Vigny, Brizeux, Bernardin de Saint-Pierre). Paris, Vuibert et Nony, 3.50. — *Théophile.* Odes et stances, élégies et sonnets, etc. Pages choisies. Notice par Remy de Gourmont. Paris, Mercure de France. — *J. Vianey.* Les sources de Leconte de Lisle. Montpellier, Imp. Coulet (Publ. de la Société des langues romanes).

Histoire locale et généalogique. — *Ch. Hoffmann*, publié par *A. M. P. Ingold.* L'Alsace au XVIIIe siècle. T. IV, avec table générale par A. Gasser. Grenoble, Imp. Notre-Dame. — *J.-E. Mermet.* Essais historiques sur les cantons d'Attichy, Compiègne, Estrées-Saint-Denis et Guiscard. Compiègne, Imp. du Progrès de l'Oise. — *E. Ch. du Brossay.* Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du XVIIe siècle. Laval, Goupil. — Inventaire sommaire des archives communales de Deulémont (Nord), antérieures à 1790, rédigé par *Ch. Delattre.* Lille, Imp. Danel. — Le vieux carnet où quelques bourgeois et curés de Montmaraud notaient les événements marquants de leur temps (XVIIe-XVIIIe siècles), publié par *F. Claudon.* Moulins, Imp. Crépin-Leblond. — *A. Rostand.* Remparts anciens de Picardie (conférence). Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — *R. Triger et Mis de Beauchesne.* Sainte-Suzanne (Mayenne), son histoire et ses fortifications. Le Mans, Société hist. et arch. du Maine. — Le comte Catta (1839-1902). Vannes, Imp. Lafolye. — *Gal Demimuid Treuille de Beaulieu.* Notice sur la famille de Lamolère. Paris, Imp. Blétit. — *M. Tuzelet.* Les seigneurs de Saint-Généroux et d'Argentine, avec notice historique sur Irais. Parthenay, Imp. Cante.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Les journaux ouvriers à Paris (1830-1870)

I

La question ouvrière, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, a été posée en France par la Révolution de 1830. Les ouvriers parisiens s'étaient levés à l'appel de la bourgeoisie libérale et de la jeunesse républicaine ; braves pendant le combat contre les troupes de Charles X, ils s'étaient montrés humains et désintéressés après la victoire. Plus d'un électeur censitaire partagea les sentiments d'Armand Carrel, qui écrivait le soir du 29 juillet : « C'est le peuple qui a tout fait depuis trois jours... Il a été puissant et sublime. C'est lui qui a vaincu ; c'est pour lui que devront être tous les résultats de la lutte [1] ». Le *Journal des Débats*, quelques jours avant l'auteur de la *Curée*, opposait le désintéressement des prolétaires à l'avidité des quémandeurs de places. Mais ces ouvriers couverts de gloire étaient en proie depuis peu de temps à une crise des plus graves : la révolution industrielle rendait leur ancien outillage inutile et faisait renvoyer des ateliers beaucoup d'hommes remplacés par les machines. A Paris en particulier, où l'imprimerie était une des industries les plus importantes, les journaux commençaient à employer des presses mécaniques, et les typographes après juillet s'agitèrent pour les forcer à y renoncer. Exaltés par la victoire et accablés par la misère, profitant de la liberté qui fut laissée à la presse pendant plusieurs mois, quelques ouvriers parisiens tentèrent pour la première fois de créer des journaux rédigés par eux seuls.

En septembre 1830 parurent presque simultanément trois feuilles bihebdomadaires, le *Journal des ouvriers*, le *Peuple*, l'*Artisan* [2]. Les trois journaux furent quelquefois rivaux, ils différaient d'opinions sur des pro-

1. *National*, 30 juillet 1830.
2. Ils sont à la Bibliothèque nationale, Lc² 1255, 1256 et 1257.

blèmes particuliers, mais les tendances générales sont les mêmes chez tous. Ce qui apparaît d'abord chez eux, c'est l'orgueil naïf d'hommes qui croient leur condition tout à coup transformée. « Jusqu'au moment de notre glorieuse révolution, dit en commençant le *Journal des ouvriers*, les ouvriers, sans importance au sein de la France, n'avaient aucune part dans les bienfaits d'un gouvernement qui, loin de favoriser l'industrie, semblait prendre plaisir à avilir les artisans de toutes les professions ; mais depuis leur courageuse défense, depuis qu'ils ont contribué à donner à la France un gouvernement de son choix, les ouvriers ont repris le rang que doit occuper la classe laborieuse qui fait la richesse du royaume. » L'*Artisan* tient le même langage en débutant : « La classe la plus nombreuse et la plus utile de la société est, sans contredit, la classe des ouvriers. Sans elle les capitaux n'ont aucune valeur ; sans elle point de machines, point d'industrie, point de commerce. Toutes les classes qui s'appuient sur elle, qui profitent de son travail, le savent bien ; elle seule semble l'ignorer ou n'en prendre nul souci... Trois jours ont suffi pour changer notre fonction dans l'économie de la société, et nous sommes maintenant la partie principale de cette société, l'estomac, qui répand la vie dans les classes supérieures, revenues à leurs véritables fonctions de serviteurs ». Et le *Peuple* dit à son tour : « Nous avons ennobli le nom d'*ouvrier* ; c'est à nous maintenant de ne pas laisser dépérir nos titres ».

Il ne faut pas croire que les questions ouvrières tiennent toute la place, ni même toujours la première place dans ces feuilles. En vrais Français, les rédacteurs se passionnent pour la politique et tiennent à dire leur mot sur les choses d'actualité. On s'occupait, en octobre 1830, du procès des ministres de Charles X. Le *Journal des ouvriers* demande qu'ils soient condamnés à mort, puis graciés : « Peuple..., rejette le sang qu'on offre aux mânes de tes frères, et punis ces assassins en leur laissant la vie et l'opprobre [1] ». Le *Peuple*, au contraire, est impitoyable ; il s'indigne de la proposition « jésuitique » tendant à abolir la peine de mort pour sauver ces coupables, et s'écrie : « Le couperet de la Grève doit résonner aux oreilles de Charles X [2] ». A la haine contre le gouvernement tombé se joint l'antipathie contre les jésuites et le parti-prêtre. Quant au gouvernement nouveau, il jouit encore de la lune de miel : le *Journal des ouvriers* insère des vers en l'honneur du roi-citoyen, l'*Artisan* le comble d'éloges. Les ouvriers partagent aussi l'enthousiasme général pour Napoléon : l'*Artisan* donne le texte complet de l'Ode à la colonne que vient

1. 17 octobre.
2. 13 et 20 octobre.

de publier Victor Hugo ; le *Journal des ouvriers* publie des anecdotes, des chansons sur l'empereur. Enfin les trois journaux sont animés d'un sentiment national très vif : tous veulent qu'on aille au secours de la Belgique et envisagent sans peur la perspective d'une guerre prochaine. Quant aux réformes politiques nécessaires, ils en parlent avec modération : la revendication du suffrage universel n'apparaît pas encore ; mais le *Journal des ouvriers* demande « le gouvernement de la majorité des Français majeurs » et dit que, si l'on veut un cens, « chose peu équitable à la vérité », le chiffre ne doit pas être supérieur à 100 francs [1]. En somme, leurs opinions politiques ne distinguent pas les journaux ouvriers des organes de la gauche dynastique ; l'union est encore très grande parmi les vainqueurs de 1830 [2].

Quant aux questions ouvrières, la plus angoissante pour tous était celle des machines. Les trois journaux en comprennent l'utilité, mais voient qu'elles augmentent le nombre des sans-travail ; de là beaucoup d'hésitations. Le *Journal des ouvriers* flétrit le *Constitutionnel*, si populaire auparavant, parce qu'il se sert de presses mécaniques ; il s'engage à ne pas annoncer de livres tirés à la mécanique. Le *Peuple* se plaint que les machines produisent la concurrence des prolétaires entre eux et la baisse des salaires ; le remède peut se trouver dans l'accroissement de la consommation qui suivra la baisse des prix et qui rendra aux ouvriers leur place à l'atelier ; mais si les machines donnent aujourd'hui à la France le moyen d'exporter beaucoup, ne mettront-elles pas bientôt les autres pays en mesure de se passer des produits français [3] ? L'*Artisan*, au contraire, fait l'éloge des machines : leur principal avantage est de supprimer pour l'homme le travail mécanique, de lui permettre ainsi de devenir

---

1. 28 octobre, 4 novembre.

2. Je n'insiste pas sur les poésies politiques publiées par les trois journaux. En voici un spécimen dans le *Peuple* :

Quand une généreuse et brave nation
Gémit sous un tyran qui fausse sa promesse
Et croit tout expier en allant à la messe,
Le plus saint des devoirs est l'insurrection...
D'utiles citoyens honorable assemblage,
Peuple, sans tes travaux que serait l'univers ?
Tu soutiens les États, les arts sont ton partage ;
Tu demandes des lois, on te donne des fers...
Le pouvoir absolu chassé de son domaine,
Trois trônes en un jour renversés pour jamais,
Une charte épurée, un roi vraiment français,
Tels sont les résultats de la grande semaine.

3. 9 et 13 octobre.

plus homme. Le vrai remède aux maux actuels est d'acquérir les machines en formant pour cela des associations ouvrières [1].

Le droit d'association, pour les ouvriers, c'est avant tout le droit de coalition. Nos journaux sont trop timides pour le réclamer expressément ; ils veulent du moins que la loi soit égale pour tous et dénoncent une coalition de patrons, de maîtres maréchaux qui ont fait un *lock-out* [2]. Ils signalent les abus des bureaux de placement, l'un sous forme plaisante, l'autre avec colère. Le ton est presque toujours modéré, mais quelquefois les rédacteurs s'indignent de voir si vite oubliés les services rendus en juillet. «Lorsque le peuple régnait en maître, s'écrie l'un d'eux, quand sa main terrible, armée du fer vengeur, pouvait tout niveler, que ne lui promîtes-vous pas, hommes puissants, pour faire tomber de cette main le glaive qui vous faisait trembler [3] ? » Et l'*Artisan* publie une lettre d'un ouvrier sans travail : « Tout est-il donc fini ? Ne reste-t-il plus qu'à oublier d'héroïques dévouements ? L'ingratitude deviendrait-elle un abri contre la gêne d'une reconnaissance sans bornes ? C'est ainsi qu'on paiera le plus noble sang qui jamais ait été répandu [4] ! » — Les trois feuilles ouvrières disparurent dès la fin d'octobre 1830, après avoir passé inaperçues.

Cet essai ne fut pas renouvelé avant 1839. Lyon seul possédait alors un vrai journal ouvrier, l'*Écho de la fabrique* ; à Paris on trouve quelques journaux faits *pour* les ouvriers, mais non écrits *par* eux. La *Tribune*, l'ardent journal républicain rédigé par Marrast, voulut publier un supplément du dimanche destiné aux prolétaires [5]. Le premier numéro, qui semble avoir été le seul, parut le 17 novembre 1833 et fut saisi. L'article de début montrait que « les républicains et les prolétaires vont au même but : non pas seulement la destruction du principe monarchique, mais l'établissement des moyens les plus propres à ce que le bien-être qui naît de la civilisation se répartisse entre le plus grand nombre d'hommes possible ». Ce supplément donnait des listes d'associations et des détails sur les grèves du moment. Les ouvriers lurent de préférence le *Populaire* de

1. 3 et 17 octobre.
2. *Journal des ouvriers*, 10 octobre ; *Peuple*, 13 et 16 octobre.
3. *Peuple*, 20 octobre.
4. 10 octobre. Citons encore cette lettre toute romantique sur la chaîne des forçats : « Ah ! que répondrait cette société, si terrible dans ses châtiments, si un de ces êtres dégradés par elle, se relevant tout à coup de toute la hauteur de l'innocence, lui criait : je suis né libre ; tu t'es emparée de ma vie au premier souffle qui la révélait, tu m'as prescrit des devoirs que je n'étais pas maître de rejeter » etc. (*Artisan*, 17 octobre).
5. Auparavant, la Société des amis de l'ordre avait essayé de faire pour les ouvriers le *Dimanche*, journal à un sou, payé par la maison Rothschild, s'il faut en croire la *Tribune* (2 juillet 1832).

Cabet, le *Réformateur* de Raspail, à cause de l'affection que leur inspiraient les deux rédacteurs. Le *Bon Sens*, journal populaire du dimanche, fondé en 1832 par la gauche de la Chambre et plus tard dirigé par Louis Blanc, publia de temps en temps des lettres ou des articles de ses lecteurs ouvriers, consacra parfois quelques colonnes à une « tribune des prolétaires », mais sans être un journal ouvrier [1]. Le *Journal du Peuple*, beaucoup plus modéré, inséra de rares articles faits et signés par des ouvriers, tels que Noiret ou le cordonnier communiste Savary [2]. Quelques prolétaires ont aussi collaboré, mais rarement, aux journaux révolutionnaires clandestins de 1837 et 1838, le *Moniteur républicain* et l'*Homme libre*.

Vers la fin de 1839, les ouvriers militants voyaient le parti républicain avancé définitivement écrasé depuis l'insurrection du 12 mai ; le *National* leur déplaisait comme trop bourgeois. D'autre part, leur misère allait croissant, comme le prouva le rapport célèbre de Villermé ; de nombreuses grèves commençaient à Paris, qui allaient remplir l'année 1840. Tout cela encouragea divers groupes, communistes, saint-simoniens, disciples de Buchez, à créer de nouvelles feuilles. Le communisme, si bien fait pour séduire des esprits simplistes, avait été enseigné aux ouvriers parisiens par Buonarroti et Cabet. Pendant que ce dernier ressuscitait le *Populaire de 1840*, où des ouvriers lui servirent de correspondants, d'autres théoriciens communistes, Laponneraye, Dézamy et leurs émules, avaient fondé successivement l'*Intelligence*, l'*Égalitaire*, la *Fraternité*. Ce fut ce dernier journal, né en 1841, qui passa aux mains d'une rédaction complètement ouvrière en 1843 : elle comprenait surtout le cordonnier Savary, que nous venons de citer, le monteur en bronze Mallarmet, le cambreur Adam, le typographe Stévenot, et deux rédacteurs qui devaient se faire connaitre comme représentants du peuple à l'Assemblée législative de 1849, Charassin et Benoît (du Rhône). Ils réussirent à faire durer le journal, très peu lu d'ailleurs, jusqu'en 1847. C'étaient presque tous des babouvistes, qui développèrent les idées de Buonarroti sans y ajouter grand chose de nouveau ; ils eurent le défaut reproché plus tard par l'*Atelier* à tous les journaux ouvriers, c'est-à-dire « une tendance très marquée à se jeter dans la métaphysique, à vouloir traiter les questions sociales les plus hautes et les plus difficiles [3]... »

1. V. par exemple, le numéro du 4 novembre 1832, et le 18e supplément, du 4 mai 1833.

2. *Journal du Peuple*, 21 janvier, 18 février, 11 mars, 22 avril 1838. Ce journal signale (10 novembre 1839) l'apparition d'une feuille ouvrière, l'*Imprimerie*, sur laquelle je n'ai pas trouvé d'autre renseignement. On lança aussi l'*Humanitaire*. A Lyon, des ouvriers communistes publièrent quelques numéros du *Travail*, en 1841.

3. *Atelier*, 31 juillet 1850.

Plus originale fut une revue mensuelle, la « *Ruche populaire*, journal des ouvriers, rédigé et publié par eux-mêmes », qui débuta en décembre 1839 sous la direction de Pierre Vinçard. Ce chansonnier saint-simonien groupa autour de lui des membres de son école, mais aussi des fouriéristes et d'autres, en repoussant tout exclusivisme de secte ; comme le dit l'épigraphe du journal,

Qu'importe les bannières,
Les partis, les couleurs,
Ne sommes-nous pas frères,
En honte, en misère, en douleurs ?

La *Ruche* affirme la nécessité d'un journal ouvrier, car « les partis qui se disputent entre eux le pouvoir ne savent rien du peuple ». Elle s'écarte des républicains, parce qu'ils ont comme programme le vote universel ; « appeler le peuple ou une fraction du peuple à donner son suffrage, discuter les capacités, les juger, les classer, n'est-ce pas, par le fait, renverser l'ordre naturel des choses en faisant des gouvernés des gouvernants, et des gouvernants des gouvernés [1] ? » Elle condamne également l'école des intérêts matériels, qui se borne à vouloir une société « où tous aient à gogo de quoi bien vivre en vestiaire, gîte et nourriture ». Son désir est de « constituer définitivement le parti socialiste des travailleurs ». Mais sur les moyens pratiques à employer, sur les réformes à réaliser, rien de clair ni de précis. D'ailleurs la *Ruche* publiait à peu près autant de vers que de prose ; toutes ces poésies, souvent enfantines dans la forme, honnêtes et généreuses dans le fond, ne tardèrent pas à être réunies par Olinde Rodrigues, l'ancien disciple de Saint-Simon, dans un volume intitulé *Poésies des ouvriers* (1841). Bientôt une scission eut lieu parmi les rédacteurs, premier exemple de ces querelles intestines qui ont rendu la vie si difficile aux journaux ouvriers. Les uns, parmi lesquels le typographe Coutant, continuèrent depuis octobre 1843 la *Ruche populaire*, non sans de fréquentes suspensions, jusqu'après la révolution de février ; les autres avec Vinçard, demeurant plus inféodés au groupe saint-simonien, fondèrent l'*Union* (décembre 1843) qui dura jusqu'en 1846. Les deux recueils, malgré leurs promesses, donnèrent peu d'études pratiques et se bornèrent à vanter le peuple, à publier des vers et à signaler diverses œuvres philanthropiques sans portée générale [2].

1. N° 1. Voir une polémique à ce propos entre le *Journal du peuple* (22 décembre 1839) et la *Ruche* (février 1840) qui lui reproche sa politique révolutionnaire : « beau procédé de convaincre les têtes en y logeant du plomb ! »

2. Pour être complet, je signale aussi une *Revue ouvrière*, dont la Bibliothèque nationale a trois numéros parus en 1844 (Lc² 1575). Ce recueil, qui s'annonce comme devant être rédigé avec le concours des ouvriers, obéit à une inspiration légitimiste.

J'arrive à l'*Atelier*, qui mérite une étude plus approfondie, car ce fut une vraie publication politique, rédigée par des hommes de valeur qui avaient des idées précises. C'étaient des ouvriers appartenant aux métiers supérieurs de Paris, intelligents et sérieux, surtout les typographes Leneveux et Pascal, le serrurier Gilland qui passait parfois des nuits entières à faire ses articles, le sculpteur sur bois Corbon redouté par les vantards et les poseurs, et Agricol Perdiguier si connu pour ses écrits sur le compagnonnage [1]. Afin d'éviter les difficultés légales, ils fondèrent une société en commandite pour la publication du journal et en déposèrent les statuts arrêtés par-devant notaire. Pour être reçu fondateur, il fallait vivre d'un travail manuel, être présenté par deux des premiers fondateurs qui se portaient garants de la moralité du nouveau membre ; les fondateurs choisissaient chaque trimestre les membres du comité de rédaction, qui furent presque toujours les mêmes [2]. L'*Atelier*, qui débuta en septembre 1840 et dura dix années complètes, paraissait tous les mois. Ses rédacteurs appartenaient presque tous à l'école de Buchez et ne le dissimulaient point ; mais ils entendaient s'adresser à toutes les fractions de la classe ouvrière.

Pour la politique intérieure, l'*Atelier* se trouve d'accord avec les républicains du *National*. Comme eux il pense que la réforme électorale est la condition nécessaire de toutes les autres ; sans le suffrage universel, impossible d'améliorer le sort du peuple. Un des principaux reproches qu'il adresse aux communistes de la *Fraternité*, aux saint-simoniens de la *Ruche populaire*, c'est de se montrer indifférents à l'action politique, aux élections, aux pétitions [3]. Cette action vaut mieux que celle des sociétés secrètes, qui effrayent tout le monde et facilitent la compression [4]. Tous les partis monarchistes sont les ennemis des ouvriers : les légitimistes leur font des promesses peu sincères dont il faut se méfier [5], l'opposition dynastique n'a pas une idée organique, « elle est pleine de ce vieux et stérile libéralisme dont le peuple ne veut plus entendre parler [6] » ; le gouvernement ne laisse point passer une seule occasion de prendre parti contre les travailleurs [7].

Mais si l'*Atelier* soutient les républicains, il leur fait la leçon et leur

1. Martin Nadaud, *Mémoires*, 1895, p. 273 et suiv.
2. En juin 1849 l'*Atelier*, publiant un article sur la question romaine, déclara que c'était le premier de la collection qui ne fût pas d'un ouvrier.
3. Novembre 1840, juin 1841, et *passim*.
4. Décembre 1841.
5. Décembre 1843, août 1846.
6. Juin 1842.
7. Juillet 1845.

reproche une indifférence trop grande pour les questions sociales. Ces questions, la presse démocratique doit les étudier, les discuter sans perdre de temps ; autrement la réforme électorale ne servirait à rien, la prochaine révolution serait un avortement, une assemblée élue au suffrage universel ne saurait que résoudre, et la crise finirait par l'anarchie ou le despotisme. On dit qu'il ne faut point aborder ces sujets pour ne pas effrayer les conservateurs ; c'est le silence, au contraire, qui les effraye en leur faisant confondre la réforme sociale possible avec le bouleversement complet réclamé par quelques enfants perdus [1]. Ainsi l'*Atelier* veut la propagande pacifique du socialisme, en attendant la révolution inévitable [2].

La politique extérieure du journal est à la fois patriotique et humanitaire, mais patriotique avant tout. Si la France est menacée, tous devront oublier les querelles intestines : « Ce jour-là, notre place sera à la frontière et nous remettrons au lendemain la question de l'organisation du travail, parce qu'avant tout nous considérons la France comme le représentant de la civilisation la plus avancée, et que de son existence dépend l'avenir de l'humanité [3] ». L'idéal est d'arriver à une fédération européenne ou, pour commencer, à la fédération des nations les plus avancées, qui rendra possibles des abaissements réciproques de tarifs et des lois internationales en faveur des ouvriers ; mais il est dangereux d'encourager le principe des nationalités chez nos voisins, qui opposeraient alors à la prééminence française les préjugés « d'un nationalisme étroit [4] ».

La politique religieuse de l'*Atelier* lui est très particulière : il est catholique et anticlérical. La religion est nécessaire : le peuple veut croire en un Dieu qui juge les bons et les méchants, qui défend les opprimés. La révolution prochaine devra se proclamer chrétienne ; or la forme catholique vaut mieux que les autres, parce que *catholique* veut dire universel, parce que le catholicisme, c'est le « christianisme organisé [5] ». Mais le clergé manque à sa mission ; le pape donne le mauvais exemple aux sou-

1. Mars et septembre 1842, janvier et octobre 1845.

2. Un article particulièrement énergique sur ce programme parut en octobre 1844 et attira des poursuites. « L'ouvrier révolutionnaire, disait-il, a placé son fusil en un secret réduit ; il a jeté à la rivière ses dernières cartouches... C'est que l'ouvrier révolutionnaire conspire maintenant au grand jour ; c'est qu'il a compris que l'opinion publique n'était pas suffisamment éclairée sur le but des insurrections tentées... » Cette propagande achevée, si l'ouvrier voyait les puissants fermer toujours l'oreille à ses demandes, « il irait, une dernière fois peut-être, chercher en son secret réduit l'instrument que vous savez ».

3. Septembre 1840.

4. Juillet 1843. On trouve fréquemment dans le journal des traces de l'anglophobie traditionnelle.

5. Novembre, décembre 1842.

verains par son gouvernement, et l'on doit souhaiter la ruine de son pouvoir temporel pour qu'il se consacre tout entier à la religion [1] ; les évêques sont ignorants du devoir social [2]. Le clergé de tout rang est guidé par « les hébertistes du catholicisme », par des confréries comme celle du Cœur de Marie (à Notre-Dame-des-Victoires) [3], qui pratique la dévotion aisée et mystique, comme celle de Saint-François-Xavier qui obéit aux Jésuites [4], comme celle de Saint-Vincent-de-Paul qui fait l'aumône vulgaire et détourne les ouvriers de l'action politique [5]. Le journal prodigue les encouragements aux premières réformes de Pie IX.

Ce sont les questions économiques, les questions ouvrières qui tiennent la première place dans l'*Atelier*. Il suit avec attention les événements quotidiens, grèves, négociations entre salariés et patrons, essais d'associations ; avec une vigilance infatigable il dénonce les abus de pouvoir du gouvernement censitaire, l'indulgence pour les coalitions des maîtres et la sévérité pour celles des prolétaires, les condamnations injustifiées, les mauvais traitements infligés aux condamnés grévistes qui sont confondus en prison avec les voleurs [6]. Contre cette oppression le seul remède actuel doit être la solidarité ouvrière ; des mesures bonnes pour plus tard, comme l'institution du travail aux pièces, ont maintenant l'inconvénient de nuire à cette solidarité [7]. Les expédients bourgeois n'ont aucune valeur : les caisses d'épargne développent l'égoïsme et ne profiteront qu'à une minorité, la plupart des travailleurs étant hors d'état d'épargner [8] ; les aumônes des philanthropes sont humiliantes et destinées surtout à consolider le pouvoir des classes dirigeantes [9]. Quant à la grande réforme sociale de l'avenir, elle devra être accomplie par deux forces, l'intervention de l'État et l'association ouvrière. L'État doit régler les conditions du travail, protéger le faible contre le fort [10] ; il doit arriver à l'établissement d'un minimum de salaire [11], se réserver la propriété des chemins de fer [12]. La loi de 1841 sur le travail des enfants donne un bon exemple, mais elle n'est pas appliquée [13].

---

1. Juin 1844, février 1845.
2. Avril 1845.
3. Janvier 1844.
4. Mars et juillet 1845.
5. Février 1844. L'*Atelier* blâme les concerts profanes dans les églises, les sermons payants, les services de la Madeleine d'où le pauvre est exclu (mai 1843).
6. Septembre 1840, janvier 1841, et *passim*.
7. Juillet 1843.
8. Mai et octobre 1842, janvier 1844.
9. Avril et juin 1843, février et mai 1844.
10. Janvier 1841.
11. Février 1844.
12. Mai 1842.
13. Octobre 1845.

Pour ne pas prolonger davantage cette analyse, je ne dis rien du système d'association prôné par l'*Atelier*, ni de la part très grande qu'il fait aux questions morales, de ses attaques vigoureuses contre une littérature corruptrice ou contre le sensualisme régnant. Moins agréable aux ouvriers que les feuilles communistes ou les placards des sociétés secrètes, il les intéressait par la sincérité de ses rédacteurs, son goût pour la politique et son attention à suivre les grèves.

II

Survient la révolution de 1848. Le prolétaire, au moins pendant quelques semaines, est roi ; on ne parle que des réformes à faire en sa faveur ; il semble que la presse ouvrière va prendre un développement considérable. Ce n'est qu'une apparence ; parmi les 1423 journaux [1] qui se sont fondés à Paris depuis le 24 février jusqu'au 2 décembre 1851, si plusieurs s'appellent journaux ouvriers, ce n'est qu'une étiquette, digne de l'époque où l'on s'intitulait « ouvrier homme de lettres », « ouvrier notaire ». Quand on parcourt un grand nombre des feuilles éphémères parues sous la seconde République, le style suffit à mettre en garde contre la qualification à la mode qu'elles ont prise ; tout au plus faut-il faire exception pour quelques-unes. Citons le *Réveil du peuple* qui paraît n'avoir eu que deux numéros (19 et 22 mars 1848) [2] : le premier conseille d'élire de nombreux ouvriers à la Constituante ; le second invite les Français à donner à toute l'Europe révoltée l'exemple des vertus civiques : « et quand un Français parcourant les pays étrangers s'arrêtera quelque part, on verra chacun s'incliner avec admiration... » Citons encore le prospectus de la *Constitution*, « histoire et revue universelle publiée par des ouvriers », qui doit paraître en janvier 1849, et qui veut exposer les idées soutenues par les démocrates tels que Jésus-Christ, Jean-Baptiste, Jean l'Évangéliste, Moïse, Mahomet, Homère, Cicéron, Jean Huss, Corneille, Fénelon, Robespierre, Carnot, Bonaparte, Ney, Foy, Cavaignac, Dufaure, Affre, Sibour, Edgar Quinet... ; il y a en tout 175 noms de « démocrates » de ce genre [3]. Le seul véritable essai fut celui des ouvriers délégués au Luxembourg, qui fondèrent, le 4 juin 1848, le *Journal des*

1. Je donne ce chiffre, sans l'avoir vérifié, d'après un prospectus de 1853 annonçant *La presse parisienne*, par Izambard, statistique des 1423 journaux parus à Paris du 24 février à l'Empire.

2. Bibl. nat., Lc² 1731.

3. Bibl. nat., Lc² 1990.

travailleurs, paraissant deux fois par semaine [1]. Ils demandent que le droit au travail devienne une réalité, glorifient l'association et veulent créer au-dessus des groupements professionnels une société des corporations réunies ; ils prennent énergiquement parti pour leur patron Louis Blanc contre la république modérée personnifiée dans Armand Marrast. Les journées de juin firent disparaître cette feuille.

La république de 1848, loin de faire naître une presse ouvrière nouvelle, vit mourir l'ancienne. Les communistes qui avaient suspendu la publication de la *Fraternité* en 1847 voulurent la ressusciter, mais sans y réussir. La *Ruche populaire*, où Coutant accueillit avec joie la révolution de février, publia encore quelques numéros, très irrégulièrement, pendant 1848 et 1849. L'*Atelier* fit meilleure figure ; enthousiasmés par le 24 février, puis découragés par l'échec des candidatures ouvrières à la Constituante, les rédacteurs continuèrent vaillamment leur tâche ; à l'exemple de leur ami Corbon (un des trois seuls prolétaires élus), ils combattirent à la fois les impatiences des révolutionnaires et les terreurs de la bourgeoisie conservatrice. A mesure que la réaction s'accentuait, l'*Atelier* s'attachait de plus en plus au parti républicain, et soutenait la candidature d'Eugène Sue en 1850 malgré son antipathie pour le romancier. En même temps il préconisait sans relâche l'association ouvrière, surtout depuis le vote d'une subvention de 3 millions par l'Assemblée nationale. Les lois restrictives de la presse l'obligèrent à disparaître ; le dernier numéro, daté du 31 juillet 1850, exprime encore la foi des rédacteurs dans l'association et donne, avec l'histoire de l'*Atelier*, d'intéressants détails sur la presse ouvrière depuis 1830.

Le coup d'Etat et l'Empire supprimèrent la plupart des journaux. Napoléon III se posait en promoteur des réformes sociales, mais l'élu du peuple se réservait de les octroyer à des ouvriers dociles et silencieux ; les militants du prolétariat ne purent élever la voix jusqu'en 1860 [2]. A ce moment l'empereur, qui avait mécontenté les catholiques par la guerre d'Italie et les industriels par l'établissement du libre échange, voulut s'assurer l'appui des ouvriers. Le prince Napoléon poussait à ce rapprochement ; un de ses familiers, Armand Lévy, publiait des articles dans ce sens ; le journal fondé sous son patronage, l'*Opinion nationale*, accueillait quelques articles du typographe Coutant, l'ancien rédacteur de la *Ruche*

1. Bibl. nat., Le² 1862.

2. Tout au plus peut-on citer pendant cette période les tentatives d'un éditeur qui fonda un journal récréatif et instructif, le *Panthéon des ouvriers*, en 1858, et d'un ouvrier tapissier, Six, qui publia dans l'*École du peuple* beaucoup de leçons faites à l'Association polytechnique et à l'Association philotechnique.

populaire, encourageait les « brochures ouvrières », de 1861-62 et l'envoi d'une délégation élue par les ateliers parisiens à l'exposition de Londres. Ce mouvement, que je n'ai pas à raconter ici, aboutit à la loi de 1864 qui accordait la liberté des coalitions.

Les ouvriers les plus actifs de Paris crurent le moment venu de fonder un journal à eux. Six, voulant reprendre l'essai qu'il avait fait un peu auparavant, annonça un périodique intitulé *Le livre d'or du peuple* ; en février 1864, on l'avertit que l'autorisation préalable lui était refusée par mesure générale, sans autre explication [1]. Tolain et ses amis, qui avaient joué un rôle important à l'exposition de Londres, espérèrent qu'on serait plus tolérant à leur égard, et la *Tribune ouvrière* parut le 4 juin 1865 [2]. Dans le premier article, l'imprimeur Charles Limousin montre l'utilité de ce journal, bien qu'il s'abstienne de la politique afin d'échapper au cautionnement ; les ouvriers, quelque bizarre que cela paraisse, ont des opinions à eux sur les sciences, les lettres, les arts, et veulent les faire connaître ; d'autre part ils ont soif d'instruction : « Nous espérons que ce journal deviendra une sorte de thermomètre du développement intellectuel des classes laborieuses ». Il fournira aussi aux plus intelligents le moyen de s'exercer à exprimer leurs idées par écrit, ce qui est encore jusqu'ici un privilège des classes élevées.

Une lettre d'encouragement de Leneveux, un des principaux rédacteurs de l'*Atelier*, semblait donner à la nouvelle feuille l'héritage de l'ancien organe ouvrier. Elle en diffère d'ailleurs par son hostilité contre l'Église ; un article railleur sur le catholicisme prouve qu'une autre génération entre en scène. Les rédacteurs étudient les divers moyens d'instruction mis à la portée de leur classe ; ils insèrent une lettre d'Alexandre Dumas qui annonce la fondation prochaine d'un grand théâtre populaire ; l'un vante la méthode musicale de Chevé, qui met l'art à la portée de tous ; l'autre exalte l'utilité de l'histoire, qui lui apparaît comme « un sacerdoce ». Tolain déplore l'ignominie des romans populaires et en flétrit les auteurs, « ces empoisonneurs publics dont le langage, orné de barbarismes, agrémenté d'argot, suinte le caboulot, le lupanar et le bagne ». Mais le gouvernement veillait ; la *Tribune ouvrière* fut supprimée après le quatrième numéro. Les rédacteurs voulurent la remplacer par la *Presse ouvrière*, imprimée à Bruxelles ; le premier numéro fut saisi à la

1. Il publia, sous le titre d'*Annales du travail*, quelques brochures faites par divers ouvriers parisiens de son groupe (voir les *Les annales du travail*, *Le peuple au peuple*, 1864, Bibl. nat., Lc² 3029).

2. Bibl. nat., Inventaire Z 2394.

douane. Puis vint la *Fourmi*, on laissa passer un numéro, mais l'ordre formel du ministère empêcha de continuer [1].

Ne pouvant avoir une presse à eux, les ouvriers militants cherchèrent accès dans les journaux bourgeois. Un journal nouveau à tendances républicaines, l'*Avenir national*, accueillit les rédacteurs de la *Tribune ouvrière*, tandis que les hommes ralliés ou résignés à l'Empire obtenaient du *Pays* la promesse de publier deux fois par semaine leurs articles [2]. Les premiers, en bons disciples de Proudhon, se méfient de l'État : « Nous repoussons complètement, disent-ils, l'intervention du pouvoir de l'État, quel qu'il soit, dans tous les cas où la collectivité entière n'est pas directement intéressée [3] ». Les seconds sont moins intransigeants : « Nous sommes profondément convaincus, écrit l'un d'eux, que, dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, la classe ouvrière est impuissante à améliorer son sort sans l'appui et l'aide de l'État [4] ». Les uns et les autres s'accordent pour réclamer le droit de s'associer, de former, selon l'expression du temps, des chambres syndicales; c'est la plus importante de leurs revendications. Les deux journaux renoncèrent bientôt à ce genre d'articles, probablement sur le désir de leurs lecteurs habituels qui s'intéressaient peu aux questions sociales.

La bourgeoisie libérale et républicaine se reprenait alors d'engouement pour l'association ouvrière, qu'on appelait du terme nouveau de coopération ; elle préconisait à la fois les coopératives de consommation, de crédit et de production. Des journaux spéciaux furent créés, l'*Association*, qui s'appela ensuite la *Coopération*, puis la *Réforme*, et un organe rival, la *Mutualité*; l'un et l'autre n'insérèrent que par exception des articles faits par les ouvriers. Il en fut de même du journal quotidien qui, pendant deux ans, de 1866 à 1868, représenta le socialisme à Paris ; le *Courrier français*, dirigé par Vermorel, et où débutèrent des jeunes gens comme Yves Guyot et Jules Guesde, n'eut guère d'autres collaborateurs ouvriers que Tolain et les correspondants parisiens de l'Internationale.

Le prolétariat, excité par le développement de cette dernière association, cherchait toujours un organe à lui, surtout depuis que la loi de 1868 avait supprimé l'autorisation préalable. Un employé de commerce, Douvet, emprunta le cautionnement nécessaire, obtint le concours de la chambre syndicale des employés et put, en engageant ses modestes ressources, fonder le *Commerce*. Bientôt ce journal s'appela le *Travail* et fut

1. Héligon, *Le mouvement ouvrier de 1848 à 1870*, 1880, in-18.
2. *Avenir national*, du 27 juin au 15 août 1865. *Pays*, du 30 mai au 24 octobre 1865.
3. 27 juin.
4. 13 juin.

ouvert aux ouvriers adhérents à l'Internationale ; Varlin y traita la question des grèves, et soutint que si, au point de vue des améliorations matérielles, la grève « n'était qu'un cercle vicieux dans lequel les efforts des ouvriers semblaient tourner indéfiniment », à un autre point de vue, « l'organisation des forces révolutionnaires du travail », elle était le moyen par excellence. Mais la grève désastreuse des employés de commerce ayant enlevé à ce journal la plupart de ses abonnés, il dut cesser de paraître en décembre 1869 [1]. Juste à ce moment les militants parisiens s'entendaient avec Rochefort pour fonder la *Marseillaise*, dont le premier numéro parut en décembre ; Rochefort y dirigeait la politique et faisait la guerre à l'Empire ; Millière exposait tout un système socialiste ; les rédacteurs ouvriers, anciens collaborateurs du *Travail*, s'occupaient des grèves, de l'actualité sociale et publiaient les communications des chambres syndicales.

En mai 1870, un jugement suspendit la *Marseillaise* pour deux mois ; elle avait d'ailleurs été absorbée presque complètement par la lutte contre Napoléon III. L'Internationale parisienne fit un nouvel effort et, ne pouvant trouver un imprimeur à Paris, s'adressa à James Guillaume, l'imprimeur socialiste de Neufchâtel ; le 11 juin parut le *Socialiste*, « organe de la Fédération parisienne de l'Association internationale des travailleurs ». Mais les ballots furent saisis en arrivant à Paris ; ceux du second numéro (18 juin) eurent le même sort. Le comité du journal fut obligé de renoncer à son entreprise, que la guerre fit oublier quelques jours après [2].

En somme, de 1830 à 1870, il y eut de nombreux essais de journaux ouvriers, mais l'*Atelier* seul eut une durée suffisante et put exercer une influence réelle; les autres ne furent que des publications éphémères, très utiles d'ailleurs à consulter aujourd'hui comme documents sur les opinions de la classe ouvrière. Cet insuccès fut causé par l'hostilité du gouvernement, sous le second Empire surtout, et par la pauvreté de ceux qui prenaient de pareilles initiatives ; mais le vrai motif de ces échecs, c'est que les ouvriers français n'ont jamais aimé les organes purement ouvriers, absorbés par les questions économiques et syndicales : ils s'intéressent trop à la politique générale pour se contenter d'un journal de classe. Sous Louis-Philippe ils lisaient le *Réformateur*, de Raspail, ou la *Réforme*, de Flocon, plutôt que la *Fraternité* ou l'*Atelier* ; sous la seconde République ils préféraient le *Peuple*, de Proudhon, au journal des délégués

1. James Guillaume. *L'Internationale*, t. Ier, p. 241,
2. Guillaume, *L'Internationale*, t. II, p. 52.

du Luxembourg. Ces goûts ont persisté après 1870 : il suffit de rappeler la vie pénible du *Prolétaire* entre 1880 et 1882, comparée au succès éclatant de l'*Intransigeant* que venait de fonder Rochefort [1]. C'est la conception même d'une presse ouvrière qui jusqu'ici a toujours déplu à la plupart des ouvriers de notre pays.

Georges WEILL.

---

1. Dans ces dernières années, les rapports de la Confédération générale du travail ont montré que la *Voix du peuple* rencontre les mêmes difficultés.

Le règne de Henri IV (1589-1610)

SOURCES, TRAVAUX ET QUESTIONS A TRAITER

Il convient d'appliquer au règne d'Henri IV les remarques genérales qu'on a souvent faites sur le XVIe siècle et que M. Bourrilly, dans cette Revue, écrivait au début de son étude sur François Ier [1]. Il est mal connu par les mêmes raisons qui ont provoqué tant d'ignorances et d'erreurs sur l'histoire du siècle. Il est difficile d'étudier cette époque avec sérénité. Les problèmes qui s'y posent y sont encore « actuels » et les passions religieuses ou politiques entraînent souvent l'historien qui juge ces années de violence, comme s'il y avait une vérité catholique ou une vérité protestante ! Il est difficile aussi de s'arracher à la séduction des idées romanesques qui ont enveloppé de bonne heure ces personnages d'une époque devenue à demi-héroïque dans l'imagination des lecteurs de récits de cape et d'épée. Et même, lorsqu'on est résolu à connaître cette époque sans préjugés religieux, politiques ou littéraires, on se heurte à de nouvelles difficultés qui proviennent des conditions spéciales où se présente le travail scientifique. Les sources sont dispersées à l'infini, et leur déchiffrement est très pénible, car l'écriture de la fin du XVIe siècle est souvent détestable.

Et cependant, quand on est bien décidé à écarter méthodiquement toutes les broussailles et à interpréter les documents avec la seule raison, on trouve un intérêt singulier à l'étude de ces vingt années de notre histoire, qui furent particulièrement complexes. Il est ridicule d'employer à tort et à travers l'épithète de « règne de transition » dont abusaient les manuels anciens. Toutefois ce terme n'est pas inexact quand il sert à qualifier le règne d'Henri IV. Entre 1589 et 1610, il y a réellement une époque qui finit et une époque qui commence. Après d'horribles guerres religieuses, la tolérance apparaît pour la première fois ; après l'anarchie,

1. V.-L. Bourrilly, *Le règne de François Ier*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, t. IV, p. 513-531, 585-603.

l'ordre et l'autorité renaissent ; après des rêves confus de politique extérieure, des traditions s'établissent qui deviennent des règles précises, la lutte méthodique contre la maison d'Autriche ; en littérature et en art, c'est la fin de la Renaissance et le prélude du Grand Siècle.

Telles sont les difficultés, tel est l'intérêt des études sur le règne d'Henri IV. Quelles sont les sources imprimées et manuscrites de cette histoire ? Comment en a-t-on tiré parti ? Nous essayerons de répondre à ces questions, en exposant simplement quelques observations personnelles, dans l'intérêt des travailleurs qui voudront s'attacher à cette époque de notre histoire, et sans vouloir tracer un ambitieux programme d'études.

Avant tout, nous devons mentionner les guides généraux qu'il est indispensable de consulter pour s'orienter dans la complexité touffue des publications de textes et des documents d'archives. La *Bibliothèque historique* du P. Lelong [1] renseigne sur les manuscrits (dont quelques-uns ont disparu depuis le XVIIIe siècle) et donne la bibliographie des anciens livres relatifs à l'histoire de France. Les principales sources et les travaux essentiels publiés avant 1888 sont indiqués dans la *Bibliographie de l'histoire de France* de G. Monod [2]. On trouvera une bibliographie plus complète dans le *Catalogue de l'Histoire de France de la Bibliothèque nationale*, pour les ouvrages antérieurs à 1870 [3]. Le dépouillement des revues publiées par les sociétés savantes de Paris et des départements a été fait par M. de Lasteyrie et ses collaborateurs jusqu'en 1887 [4]. Le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France* enregistre depuis 1898 la production historique annuelle. Enfin, pour les sources manuscrites de l'histoire de France, en France et à l'étranger, on consultera l'excellent manuel de MM. Langlois et Stein [5], et l'on y trouvera non seulement de précieuses indications sur les dépôts d'archives, mais la liste des principaux inventaires et catalogues et des publications de documents qui ont paru avant l'année 1891.

---

1. *Bibliothèque historique de la France... revue et complétée par Fevret de Fontette*, Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

2. Paris, 1888, in-8. Elle a été écrite surtout dans un but pédagogique et pratique.

3. Paris, 1865-1882, 11 vol. in-4.

4. *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. Paris, 1887-1906, 4 vol. in-4. Les deux premiers fascicules d'un supplement pour la période 1888-1900 ont été publiés en 1905-1907. La *Bibliographie* doit être tenue au courant par la publication de fascicules annuels, dont le premier a été publié en 1904 et le troisième en 1906 (années 1901 à 1904).

5. *Les archives de l'histoire de France*, par Ch.-V. Langlois et A. Stein, Paris, 1891, in-8.

I

LES SOURCES

Les sources les plus anciennement utilisées par les historiens sont les mémoires et chroniques, qui, par la renommée de leurs auteurs ou l'agrément de leur style, ont de tous temps attiré l'attention générale. On a souvent observé que cette source d'information est plus rare et moins attrayante aux époques calmes où les passions politiques et religieuses s'apaisent, où le pouvoir central est plus fort, où les caractères individuels ont moins de relief. On écrit moins d'autobiographies, parce qu'on n'a pas beaucoup de grandes aventures à conter. Cette remarque s'applique fort justement au règne d'Henri IV, où les mémoires portent surtout sur le temps qui précéda la pacification du pays et sont presque toujours des fins de mémoires.

Guillaume de Saulx-Tavannes [1] conte ses actions dans la Ligue bourguignonne jusqu'en 1596 ; le chancelier Cheverny [2] la lutte du gouvernement contre la Ligue jusqu'en 1599 ; Michel de Marillac [3] nous fait connaître en quelques pages curieuses le rôle du Parlement en 1592 et 1593 ; Harlay de Sancy [4] narre ses missions en Allemagne et en Suisse pour lever, au nom du roi, des hommes et de l'argent ; Claude Groulart [5], premier président au parlement de Rouen, conte brièvement ses voyages annuels en Cour entre 1588 et 1604 ; l'historien De Thou [6], dans une courte autobiographie, réponse aux attaques du jésuite Mariana, décrit les voyages qu'il fit avec Schomberg et d'Ossat et les négociations préparatoires à l'Édit de Nantes ; Bassompierre [7], si précieux pour l'étude du règne de Louis XIII, nous a laissé de nombreux détails sur la Cour d'Henri IV, où s'écoula sa jeunesse à partir de l'an 1599 ; L'Estoile [8] con-

---

1. Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1re série, t. VIII.

2. *Ibid.*, 1re série, t. X. Les mémoires ont été continués par l'abbé de Pontlevoy, son fils, jusqu'en 1601.

3. *Ibid.*, 1re série, t. XI.

4. Harlay de Sancy, *Discours sur l'occurrence de ses affaires*. Cet important écrit, perdu au t. III des mémoires de Villeroy (éd. 1665), a été réédité par Poirson, sous le titre de *Mémoires de Villeroy et de Sancy, Documents divers*, 1868.

5. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI.

6. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI.

7. Bassompierre, *Journal de ma vie*, publié pour la Société de l'histoire de France par le Mis de Chanterac, t. Ier, Paris, 1870, in-8, avec de copieuses notes.

8. L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Brunet et collaborateurs, Paris, 1875-1883, 11 vol. in-8.

tinue, dans ses *Mémoires-Journaux* à conter les grands et menus événements de Paris. Mais après la Ligue, il devient de moins en moins curieux de politiqne, et s'occupe surtout des publications qui paraissent et des livres qu'il collectionne. Le ministre Villeroy [1] a écrit une apologie de sa conduite jusqu'en 1594 : c'est le document essentiel sur l'histoire politique de la Ligue, dans les dernières luttes entre le roi de Navarre et Mayenne.

Les mémoires les plus complets ont été écrits par Sully [2] et parlent des principaux événements politiques, religieux, diplomatiques, économiques du règne. Mais il est nécessaire de les contrôler avec un soin extrême. On a discuté passionnément la véracité de ces fameuses *Œconomies royales* qu'on respectait autrefois comme parole d'Évangile et que certains sont tentés de considérer aujourd'hui comme un pur roman. La vérité, ici plus qu'ailleurs, est entre les deux extrêmes. Les *Œconomies* contiennent beaucoup d'erreurs, des lettres arrangées ou refaites de mémoire, des documents cités à peu près, à la manière négligée des anciens historiens, des exagérations vaniteuses, des attaques injustes contre Villeroy, Du Plessis-Mornay, le duc de Bouillon et autres ennemis personnels, quelques gros mensonges, tels le récit de la prétendue mission de 1601 en Angleterre, qui sont plus difficiles à excuser, mais moins nombreux qu'on ne l'a dit et assez faciles à réfuter. Malgré tout, les mémoires écrits par l'homme qui fut le plus vieux et plus fidèle compagnon d'Henri IV, restent un document capital sur ce règne, à la condition qu'on l'interprète avec prudence [3].

Je ne sache pas qu'il reste à publier de mémoires de haute importance. De temps à autre sont exhumés des archives de province des mémoires de personnages secondaires ou de simples témoins, intéressant l'histoire locale, surtout à l'époque des guerres religieuses. Citons les *Mémoires* de Jacques Gaches (1555-1610) [4], les *Chroniques* de Jean Tarde, chanoine de Sarlat [5], le *Journal* de François Grignart, sieur de Champsaron (1551-1607). Peut-être faut-il renoncer à chercher de l'inédit sensationnel. On

1. Michaud et Poujoulat, 1re série, t. XI.

2. Sully, *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat*, éd. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. II et III.

3. M. Pfister, dans son étude sur *les Économies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV* (*Revue historique*, 1894, t. LIV à LVI), a clairement résumé cette longue discussion, et pris parti pour Sully avec indulgence et modération. Voir : Moritz Ritter, *Die Memoiren Sullys und der grosse Plan Heinrich IV.*, Munich, 1871 ; Philippson, *Heinrich IV. und Philipp III.*, appendice au troisième volume, Berlin, 1876 ; Desclozeaux, *Étude critique sur les Économies royales, Gabrielle d'Estrées et Sully* (*Revue historique*, 1887, t. XXIII).

4. Publiés par Pradel, in-8, Paris, 1879.

5. Très bien publiées en 1887 par le Vte de Gérard.

trouvera dans la *Bibliothèque* du P. Lelong l'indication de manuscrits qui ont disparu et qu'il serait bon de rechercher. Une œuvre plus modeste, mais très utile, consisterait à donner de bonnes éditions critiques des plus importants de ces mémoires. Dans les collections du milieu du dernier siècle, les négligences d'impression, les erreurs de dates sont innombrables. Dans les éditions de Michaud et Poujoulat, il n'y a pas une seule note : les incorrections sont encore nombreuses, et les introductions le plus souvent détestables. Entre autres, Sully mériterait une belle et bonne édition [1].

La deuxième catégorie de documents comprend les recueils de documents d'archives, traités, actes publics, correspondances politiques ou diplomatiques publiés depuis le XVIIe siècle. Ils sont très nombreux, mais extrêmement dispersés et diversement corrects. Par besoin de clarté nous distinguerons quatre groupes de publications.

Nous constituerons le premier par des recueils factices de petites pièces ramassées ça et là, sans méthode, pour l'instruction des hommes politiques de l'ancien régime ou la curiosité du lecteur moderne. Les *Mémoires de la Ligue* [2] forment six gros volumes in-4° de pamphlets, avis, discours, lettres, documents diplomatiques très utiles pour l'histoire du règne jusqu'à l'absolution du roi (1598). Les *Pièces fugitives* [3] de Ménard et Aubais contiennent des documents intéressant les guerres de la Ligue en Guyenne et Languedoc, la *Revue rétrospective* quelques documents sur des faits divers du règne [4], les *Archives curieuses de l'Histoire de France* de Cimber et Danjou sont la réimpression d'un grand nombre de pièces très importantes pour l'histoire politique, religieuse, économique du règne [5].

1. Elle devrait reposer sur une étude critique des différents manuscrits, sur les variantes desquelles M. Pfister a le premier attiré l'attention.

2. *Mémoires de la Ligue*, publiés par l'abbé Goujet, Amsterdam, 1758, 6 vol. in-4 (pour Henri IV, vol. III à VI).

3. Ménard et marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, 3 vol. in-4.

4. Voir : I, 2, amour de Henri IV pour la princesse de Condé, le convoi funèbre de Henri IV, l'établissement des Jésuites par Henri IV, arrêt du Parlement de Grenoble contre les sorciers, 1606 ; I, 4, Traité du revenu et dépense de France de l'année 1607. Ces petites réimpressions méritent d'être signalées, sans qu'on y attache une grande importance.

5. Cimber et Danjou. *Archives curieuses de l'histoire de France... ou collection de pièces rares et intéressantes*, Paris, 1834-1840, 27 vol. in-8. Les tomes XIII, XIV et XV de la première série sont presque entièrement consacrés au règne d'Henri IV. Citons quelques-unes des pièces les plus importantes. T. XIII : divers discours sur le siège de Paris, entre autres le fameux récit du P. Corneio, divers documents sur l'abjuration du roi, le *Brief discours du procès criminel fait à Pierre Barrière*, la *Procédure faite contre Jehan Chastel* ; t. XIV : l'important traité *De la religion catholique en France* par M. de Lézeau, l'*Histoire de la vie, conspiration, prison, jugement, testament et mort du maréchal de Biron*, les *Remarques d'estat et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy* par P. Mathieu, l'*Histoire des années 1605, 1606, 1607 et 1608*, l'*Histoire du commerce de France* par M. de Laffemas, etc. ; t. XV : l'*Histoire de la mort déplorable de Henri IV* par P. Mathieu, 1610, le *Procès de Ravaillac*, etc.

Dans le deuxième groupe, nous placerons les pièces contenues dans certaines éditions de mémoires qui n'ont guère d'une autobiographie que le nom et sont des collections de pièces, les unes justificatives, les autres insérées au hasard pour l'instruction du lecteur. Ainsi les *Mémoires d'État* de Villeroy, qui, dans la première édition, contenaient seulement les deux apologies et quelques lettres de l'auteur, se sont peu à peu grossies de pièces nombreuses au milieu desquelles les œuvres personnelles du ministre ont été noyées. L'édition de 1725 contient quantité de lettres du roi à des princes étrangers allemands et anglais, la correspondance de Turenne et du roi, dans sa mission en Angleterre, et la correspondance de Turenne devenu duc de Bouillon [1]. Les *Mémoires* de Nevers [2] renferment aussi toutes sortes de documents sur l'histoire politique du temps ; et les *Mémoires* de Du Plessis-Mornay [3] forment une collection de pièces indispensables à connaître pour l'étude du protestantisme, en particulier dans l'ouest de la France.

Un troisième groupe de documents comprend les « Appendices » aux œuvres des historiens modernes. Les plus importants viennent à la suite de l'*Histoire* de Poirson et concernent les finances, l'agriculture, l'industrie, l'art militaire et les beaux-arts sous Henri IV.

Une dernière et très considérable classe est formée de correspondances politiques ou diplomatiques groupées sous le nom d'un grand personnage ou de recueils de documents formant un tout. Au XVIIe siècle, on a publié de cette manière les lettres de Du Perron [4], les lettres du cardinal d'Ossat [5], la correspondance de Villeroy [6] et de La Boderie, ambassadeur de France en Angleterre, les lettres de Bellièvre et de Sillery relatives aux négociations du traité de Vervins [7], les lettres et ambassades

---

1. La première édition des *Mémoires* de Villeroy, par Dumesnil Bazire, parut à Paris en 1621. La 2e édition, par le même Dumesnil (Sedan, 1622-1623, 4 vol. in-8), contenait des *Mémoires d'Estat recueillis de divers manuscrits ensuite de ceux de M. de Villeroy*. Le titre du tome IV est très significatif : *Recueil de plusieurs mémoires d'Estat... et autres rares mémoires servant à la curiosité de l'histoire*. Les éditions de 1723 et 1725 comprennent 7 volumes in-12 de documents.

2. *Mémoires du duc de Nevers* (1574-1610), Paris, 1625, 2 vol. in-fol.

3. *Mémoires de Ph. du Plessis-Mornay* (1571-1623), Paris, 1824-1825, 2 vol. in-8. Ils contiennent aussi des documents nombreux sur la Ligue et sur la guerre avec l'Espagne, sur les négociations de Vervins, etc.

4. *Ambassades et négociations de l'illustre et révérend cardinal Du Perron*, dans ses *Œuvres*, Paris, 1622, 3 vol. in fol.

5. *Lettres du cardinal d'Ossat* (avec des notes d'Amelot de la Houssaye), Paris, 1692, 2 vol. in-4 ; Amsterdam, 1732, 5 vol. in-12.

6. *Lettres du roi Henri IV et de MM. de Villeroy et de Puisieux à M. Le Fèvre de la Boderie*, Amsterdam, 1733, 2 vol. in-8.

7. *Mémoires historiques concernant la paix traitée à Vervins, l'an 1598, par MM. de Bellièvre et de Sillery*, Paris, 1660, in-12 ; 1667, 2 vol. in-12 ; 1700, 2 vol. in-12.

de Du Fresne-Canaye, ambassadeur à Venise de 1601 à 1607 [1]. Toutes ces publications fourmillent d'incorrections. Les erreurs de dates y sont innombrables. Dans toute étude sérieuse fondée sur ces lettres, il faut autant que possible relire les originaux qui, nous le verrons, sont pour la plupart à la Bibliothèque nationale. De plus, le nombre des lettres importantes oubliées dans les manuscrits est encore très grand.

Au XIXe siècle, le travail de publication a été très actif. La grande « Collection de documents inédits de l'histoire de France » a fait la part belle au règne d'Henri IV. Elle contient les *Procès-verbaux des États généraux de 1593* [2], les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* [3] et les *Lettres missives d'Henri IV* [4]. Il n'y a rien à reprocher à la première de ces publications. La seconde laisse beaucoup à désirer. C'est un travail incomplet où les documents ont été choisis sans méthode rigoureuse. On regrette très vivement que MM. Desjardins et Canestrini aient taillé et coupé si arbitrairement dans les intéressantes correspondances des envoyés florentins. Pourquoi y-a-t-il des années grasses et des années maigres? Ainsi, nous avons de nombreux et intéressants extraits de lettres pour 1601, 1602, 1603; pour 1606, deux seules pages d'extraits pour relater l'accident arrivé au roi et à la reine en traversant la Seine au bac de Neuilly. Pour 1609 et 1610, la correspondance de Camillo Guidi est restée presque entière aux archives de Florence, et, pour le reste, les auteurs de la publication se sont beaucoup trop attachés à la vie anecdotique de la Cour.

On regrette aussi de trouver imparfaite l'œuvre de Berger de Xivrey, qui devrait être la source la plus importante de l'histoire du règne. Des milliers de lettres, signées d'Henri IV, sont adressées à ses maîtresses, aux princes du sang, aux grands seigneurs, aux ministres, aux gouverneurs de provinces, aux parlements, aux villes, aux princes et états étrangers. Toute l'histoire du règne est résumée dans ces lettres, dont les unes sont de l'esprit, du style et de la main d'Henri IV, et les autres des secrétaires d'État (une grande partie des instructions et lettres aux ambassadeurs ont été rédigées par Villeroy). Dès 1843, sous les auspices de Villemain, un appel avait été fait aux principaux fonctionnaires des départements, aux ministres de France à l'étranger, aux représentants des

---

1. *Lettres et ambassades de Ph. Lassaye, sr du Fresne* (1601-1607), Paris, 1645, 3 vol. in-fol.
2. *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, publiés par Aug. Bernard, Paris, 1843, in-4.
3. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane (1311-1610)*. documents recueillis par G. Canestrini et publiés par Abel Desjardins, 1859-1875, 5 vol. in-4.
4. *Recueil des lettres missives de Henri IV (1562-1610)*, publié par Berger de Xivrey, 1843-1876, 9 vol. in-4 (les deux derniers forment un supplément publié par Guadet).

anciennes familles. Berger de Xivrey publia sept volumes des lettres recueillies après cette vaste enquête. Mais il eut le tort, dès le troisième volume, de rejeter dans des tables, où il les analysait trop brièvement, les lettres qu'il jugeait peu intéressantes, et qui, en réalité, sont le plus souvent indispensables à connaître pour l'histoire administrative et diplomatique du royaume.

M. Guadet a publié deux suppléments où il a ajouté de nombreuses lettres venues de Pétersbourg, de Florence, de Londres, de la collection Godefroy, du Fonds Béthune, et d'archives familiales de province. Ces éditions sont sérieusement faites, accompagnées de notes biographiques, d'un « itinéraire et séjours d'Henri IV » et d'excellentes tables des matières. Mais que de lettres omises ! Et quel choix arbitraire de textes, malgré les assurances contenues dans les préfaces des auteurs ! Ainsi, dans le recueil de Berger, la plupart des lettres de 1589 à 1595 qui sont publiées sont adressées au duc de Nevers et sont loin d'être les plus importantes.

La correspondance avec le chancelier et les ministres, très facile à trouver, eût été bien plus intéressante. Aussi doit-on compléter ce recueil en cherchant des lettres du roi soit dans des publications postérieures telles que les lettres d'Henri IV au chancelier Bellièvre publiées par M. Halphen [1] et les lettres d'Henri IV à l'ambassadeur Boissise [2], soit dans les revues de sociétés de provinces où elles paraissent au petit bonheur [3].

Il est à souhaiter que dans les publications de ce genre on se préoccupe moins de faire œuvre d'art et plus de faire œuvre scientifique. Trop souvent on publie des lettres d'Henri IV qu'on choisit pour le pittoresque de leur style ou l'intérêt d'un sujet amusant, amours du roi, grand procès, batailles. Il faudrait au moins résumer les lettres plus austères de pure administration. Une des publications qui s'imposent avec le plus

---

1. Halphen, *Lettres inédites d'Henri IV au chancelier de Bellièvre, du 8 fév. 1581 au 23 sept. 1601*, Paris, 1872, in-8 ; *Lettres inédites..., 1602*, Paris, 1881, in-8 ; *Lettres inédites,... du 16 mars au 28 oct. 1604*, Paris, 1883, in-8.

2. Lettres de Henri IV à M. de Thumery, en appendice à l'ouvrage de Lafleur de Kermaingant, *Mission de J. de Thumery, s^r de Boissise, en Angleterre*, Paris, 1886, 2 vol. in-8. — Pour les principales correspondances d'Henri IV publiées avant 1888, voir G. Monod, *Bibliographie de l'histoire de France*, p. 283-284. La liste augmente d'année en année ; en 1900, M. Baguenault de Puchesse a publié, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, p. 191-211, vingt-deux *Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers*.

3. Indiquons les principales : *Bulletin du Comité d'histoire d'Auch*, 1863, t. IV, p. 399, 459 ; — *Revue de Gascogne*, 1871, t. XII, p. 141 ; — *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1877, t. IV, p. 405 ; 1879, t. VI, p. 255 ; 1881, t. VIII, p. 521 ; — *Bull. de la Soc. d'agric. de la Lozère*, t. XI à XIV, *passim*.

d'urgence est un nouveau *supplément* aux deux recueils cités, contenant toutes les lettres oubliées et publiées depuis trente ans, et celles qu'une nouvelle enquête fera découvrir.

La collection des *Inventaires et documents* publiés par la Direction des archives contient pour notre époque un recueil aussi important que celui des lettres missives, et sans aucune des imperfections que nous relevions plus haut. C'est l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)* publié par Noël Valois [1]; il fait mention de 15.653 arrêts. C'est un instrument de travail presque aussi précieux pour notre époque que le *Catalogue des actes de François Ier* pour le début et le milieu du XVIe siècle.

Il ne faut pas omettre dans l'étude du règne les collections de documents parus à l'étranger. L'Italie nous a donné les célèbres relations des ambassadeurs vénitiens, les plus fins et les plus intelligents de tous les envoyés étrangers. Ces rapports lus par ces ambassadeurs devant le Sénat, au retour de leur mission, sont conçus en général sur un type uniforme : description du pays et constitution de son gouvernement, le roi, la famille royale, les princes et grands seigneurs, les ministres, rapports du roi avec les différentes classes de la société, revenus et dépenses royales, relations du roi avec les divers États étrangers, politique générale du prince. Quatre de ces relations ont été publiées, d'une importance exceptionnelle pour le règne d'Henri IV dans les recueils d'Alberi et de Barozzi [2]. Citons en outre quelques publications partielles telles que les documents de Manfroni relatifs à la guerre de Savoie [3].

Les Pays-Bas apportent à l'histoire du règne une importante contribution : les archives de la maison de Nassau [4], les lettres et négociations de Buzanval [5], la correspondance du grand pensionnaire Oldenbarnevelt qui renferme un grand nombre de lettres adressées, de 1598 à 1609, par l'envoyé des États en France, Fr. d'Aerssen, à l'homme qui était le véritable ministre des affaires étrangères des Pays-Bas [6]. La Belgique, où tant de documents ont été publiés pour l'époque antérieure, n'a fourni pour notre période qu'une partie de la correspondance de Pecquius, envoyé des

1. *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)*, publié par Noël Valois, Paris, 1886-1893, 2 vol. in-4.

2. Alberi, *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato nel secolo XVI*, t. XV, 1862 ; Barozzi et Berchet, *Relazioni degli Stati europei lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo XVII*, t. Ier, *Francia*, 1857. Nous verrons plus loin comment ils peuvent être complétés.

3. Manfroni, *Carlo Emmanuele ed il trattato di Lione*, 2e édit., Turin, 1891, in-8.

4. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison de Nassau*, 2e sér., t. Ier et II, 1857-1858.

5. G. G. Vreede, *Lettres et négociations de P. Choart, seigneur de Buzanval, et de François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France (1598, 1599)*, Leyde, 1846, in-8.

6. Deventer, *Gedenkstukken van Joban van Oldenbarnevelt*, La Haye, 1865, 3 vol. in-8.

archiducs à Paris, et quelques autres documents intéressant le grand dessein du roi en 1609 et 1610 [1]. En Angleterre, les auteurs de la magnifique collection des *Calendars of State Papers* n'ont pas encore touché aux relations de la France et de l'Angleterre sous Henri IV. On trouvera dans une vieille publication de 1749 une importante relation de l'anglais George Carew sur la cour de France (1609) [2] et dans les *Memorials of affairs of State* (1725) les lettres des ambassadeurs anglais Neville et Winwood en France, de 1599 à 1602 [3]. En Espagne, on n'a pas abordé directement la question des rapports avec la France, mais il ne sera pas inutile de consulter les documents sur l'archiduc Albert et la guerre de Flandre contenus dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* [4].

*
* *

Les publications de textes que nous venons d'énumérer ne représentent qu'une partie des documents concernant le règne d'Henri IV. Il existe une masse considérable de documents inédits dispersés dans les archives de Paris, de la province et de l'étranger.

C'est la Bibliothèque nationale qui renferme les plus précieuses archives du règne. Elle a hérité de magnifiques collections particulières formées dans le cours du XVIIe siècle par des hommes politiques ou des savants passionnés pour l'histoire contemporaine. Nommons parmi eux Ph. de Béthune, frère de Sully, diplomate et grand collectionneur, et les frères Dupuy, gardes de la Bibliothèque du roi, amis de l'historien De Thou, qui avaient rassemblé plus de trois cents volumes de manuscrits sur l'histoire politique et religieuse de leur temps. Ces papiers se trouvent répartis dans le Fonds français, les Nouvelles acquisitions françaises, et divers fonds autonomes tels que le Fonds Dupuy. Les 6170 premiers volumes du Fonds français sont minutieusement inventoriés ; les autres, et ceux du Nouveau fonds français et du Fonds Dupuy ont un catalogue sommaire.

Parmi les documents des fonds français, ancien et nouveau, l'attention est attirée sur les papiers de Montmorency, qui fut un conseiller sinon

---

1. Publiés en appendice à l'ouvrage de Henrard, *Henri IV et la princesse de Condé*, Bruxelles, 1885, in-8.

2. *A relation of the state of France..*, by sir G. Carew, publié dans *An historical view of the negotiations between the courts of England, France and Brussels from the year 1592 to 1617*, par Th. Birch, Londres, 1749 (qu'il importe aussi de consulter).

3. *Memorials of affairs of state in the reigns of Q. Elizabeth and K. James I..... from the original papers of sir Ralph Winwood*, Londres, 1725, 3 vol.

4. Madrid, 1863. Voir les tomes XLII et XLIII.

écouté, au moins informé des principales affaires [1]. Les papiers de Bellièvre sont un énorme recueil de lettres adressées au chancelier par le roi, les ministres, les parlements, les gouverneurs de province, les princes et grands personnages étrangers : c'est une mine, encore peu explorée, de renseignements sur la Ligue, les grandes affaires judiciaires, sur la politique internationale, et particulièrement sur les relations avec la Suisse et avec l'Espagne [2]. Notons encore certains recueils particulièrement compacts de lettres très diverses de tous personnages (classées du n° 15575 à 15584, F. fr.) le recueil de lettres et pièces originales formées par Gaignières (20500-20577) [3], des lettres provenant de la maison de Nevers (4863 à 4715) et d'innombrables pièces diplomatiques trop longues à énumérer dont les principales concernent les ambassades de Venise, de Constantinople, d'Angleterre, des Pays-Bas et d'Espagne.

Le Fonds Dupuy, très complexe, contient de nombreuses lettres de contemporains d'Henri IV, particulièrement de gouverneurs de province, de parlementaires et d'érudits (nos 61-64), d'innombrables « epistolae clarorum virorum » de tous pays intéressant l'histoire littéraire ou artistique, et de copieux documents sur l'histoire religieuse du temps. A ces divers fonds, il convient d'ajouter les Cinq-cents Colbert, le Fonds Moreau et le Fonds Clairambault, et, parmi les fonds étrangers, le Fonds italien, qui contient la très précieuse copie des lettres des ambassadeurs vénitiens à la Sérénissime République et la nonciature d'Ubaldini, envoyé en France en 1607.

Les Archives nationales sont beaucoup moins riches que la Bibliothèque pour l'histoire politique. Pour l'histoire administrative, l'*État sommaire* de 1891 et les inventaires spéciaux renseigneront les chercheurs qui trouveront nombre de documents dans les séries L (Monuments ecclésiastiques), M (Ordres hospitaliers, universités et collèges), U, X, Y (différents corps judiciaires). Il convient de mentionner spécialement les papiers de Simancas, oubliés par les Espagnols en 1815 et conservés dans la série K [4]. Ils sont indispensables à consulter, en dépit des diffi-

---

1. F. fr., 3547-3611. Très nombreuses lettres écrites à Montmorency, par Henri IV, les Guise, les Bouillon, les Nemours. le chancelier Bellièvre, Villeroy, Brûlart, des princes étrangers, etc.

2. Il avait eu plusieurs missions en Suisse, et avait été envoyé plénipotentiaire à Vervins en 1598 avec Sillery. La correspondance qui lui est adressée est d'une extrême variété et est très bien classée (15890-15911).

3. Très riche pour l'époque antérieure et le XVIIe siècle, il contient un certain nombre de lettres adressées aux Guises entre 1589 et 1610.

4. K 1563-1613 : ambassade de Mendoça (1585-1590), correspondance des agents espagnols pendant la Ligue, négociations avec le duc de Mercœur, ambassades de J.-B. de Tassis et de D. Baltasar de Çuniga (1598-1606), documents divers concernant les négociations

cultés de déchiffrage, pour connaître les rapports entre la France d'Henri IV et la monarchie de Philippe II et de Philippe III. Un inventaire détaillé, actuellement en préparation, rendra les plus grands services, car le dépouillement de ces papiers est malaisé. Dans cette même série K, les « Cartons des rois » contiennent des lettres du roi Henri IV et des documents importants, mais peu nombreux [1].

Les Archives du ministère des affaires étrangères n'apporteront pas une très riche contribution à l'histoire du règne. Des deux séries qui les composent, la première, la « Correspondance politique », est formée essentiellement des dépêches échangées entre les ministres des affaires étrangères et les ambassadeurs, et est complète depuis 1662. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les papiers des agents du roi restaient leur propriété. Toutefois, dans la suite, on fit entrer dans ce dépôt public quelques copies et quelques originaux de l'époque antérieure. C'est une source d'information qu'il ne faudra pas négliger pour l'étude de la diplomatie d'Henri IV [2].

La seconde série, « Mémoires et documents », contient plus de copies importantes pour notre époque. Ce qui se trouve dans le Fonds France est insignifiant. Mais dans les fonds divers on a de nombreuses copies de documents sur les relations entre la France et l'Espagne et même sur l'action de l'Espagne dans d'autres pays. Des copies ont été exécutées en Espagne par M. Tiran au cours d'une mission ; sur 16 volumes, 11 sont consacrés à la fin de la Ligue (1589-1598) [3].

Nous devons clore notre énumération des dépôts parisiens d'archives en citant les deux bibliothèques de l'Arsenal et de l'Institut, qui possèdent de précieuses sources pour l'histoire du règne. A l'Arsenal, les Recueils de Conrart contiennent des lettres d'Henri IV, des correspondances

---

entre France et Espagne de 1607 à 1620. On trouvera en outre dans K 1639-1643 et K 1665-1669 des détails sur les traités et des instructions aux ambassadeurs. Les papiers de Simancas contiennent aussi les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Rome, en 1601 et 1602 (K 1630-1631), et la correspondance de l'ambassadeur à Venise de 1579 à 1609 (K 1672-1679). Voir Gachard, *Notice sur la collection des archives de Simancas aux Archives de l'Empire à Paris*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. Ier.

1. Ces documents ont été analysés par M. Tardif, dans les *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, Paris, 1866, in-4.

2. L'inventaire sommaire de ces archives a été entrepris, mais ne comprend encore pour la correspondance politique que le dépouillement des fonds Allemagne, Angleterre, Autriche (*Inventaire sommaire... Correspondance politique*, t. Ier, Paris, 1903, in-8).

3. *Inventaire sommaire...*, *Mémoires et documents*, *Fonds France*, Paris, 1883, in-8 ; *Fonds divers*, Paris, 1892, in 8 ; *Fonds France et fonds divers*, *Supplément*, Paris, 1896, in-8. Voir, dans les *Fonds divers*, Espagne, n°s 236, 237, 240-242, 265, 273, 298 ; les copies de Tiran sont numérotées de 323 à 333. M. Tiran n'a pas limité ses recherches à l'histoire de France. Il a apporté de précieux documents pour les grandes affaires européennes du temps.

d'ambassadeurs, des œuvres littéraires du temps [1]. A l'Institut, la Collection Godefroy renferme d'intéressants documeuts pour l'histoire des protestants et de l'Église de France [2].

Les dépouillements d'archives provinciales sont nécessaires pour l'étude de l'histoire administrative du pays. Il convient aussi de ne point les omettre pour les études d'histoire religieuse et d'histoire politique générale. Parmi les bibliothèques publiques des grandes villes, citons celles de Rouen, d'Aix et de Carpentras. Rouen possède dans la collection Leber d'intéressants documents sur la fin de la Ligue, quelques pièces sur Henri IV, et des lettres de contemporains dans les collections d'autographes Duputel et de Blosseville [3]. Aix a aussi quelques pièces sur la Ligue [4]. A Carpentras on utilisera plusieurs documents du fonds constitué par l'érudit Peiresc, qui collectionna tant de pièces et fit faire tant de copies sur l'histoire du XVIe et du début du XVIIe siècle [5].

Les recherches dans les archives de nos anciennes provinces sont facilitées par l'ouvrage de MM. Langlois et Stein, et par les inventaires, dont la publication n'est malheureusement pas très avancée [6]. De nombreux érudits locaux ont puisé à ces sources pour étudier quelques points d'histoire de la Ligue ou de l'administration des provinces pendant le règne. Pour montrer le profit qui peut être retiré de ces recherches pour des travaux plus généraux, il suffit de citer les livres de H. Carré sur l'administration municipale de Rennes au temps d'Henri IV, et le Parlement de

---

1. Nous ne pouvons décrire ici tous ces documents. La plupart des correspondances d'Henri IV (lettres à la comtesse de Guiche, à la marquise de Verneuil, etc.), ont été incorporées au recueil des *Lettres missives*. Les documents se trouvent surtout dans deux des recueils Conrart, le recueil Conrart in-4 en 24 volumes (nos 4106-4129) et le recueil Conrart in-fol. en 18 volumes (nos 5410-5427). Voir l'excellent *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, par Henri Martin, Paris, 1885-1900, vol. in-8.

2. L'inventaire en a été publié par Lalanne dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1865-1866.

3. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, t. Ier et II, par H. Omont, Paris, 1887-1888, 2 vol. in-8.

4. *Catalogue général* (t. XVI, par Albanès), Paris, 1894, in-8, p. 447-455.

5. *Catalogue général* (t. XXXIV, par Duhamel), Paris, 1901, in-8, 4 vol. Voir, n° 1815, le recueil ayant pour titre « chancelier de l'hôpital Balduin. M. du Vair, M. de Villeroi » ; n° 1825 : « Divers titres, lettres et actes depuis l'an 1580 jusques 1614 » ; n° 1799 : « Actes et mémoires concernant ceux de la religion prét. réf. depuis l'an 1556 jusques 1619 ». — Nous ne citons pas certaines autres bibliothèques, qui ne paraissent contenir que les copies de pièces traînant partout.

6 Voir : *Direction des archives, Rapport au ministre sur l'administration des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, suivi de l'État des inventaires des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières*, Paris, 1902, in-8. — On consultera utilement l'*État général par fonds des archives départementales, Ancien régime et période révolutionnaire*, publié en 1903 par la Direction des archives.

Bretagne après la Ligue [1], le *Lesdiguières* de Ch. Dufayard, qui a utilisé les archives de l'Isère, de l'évêché et des hopitaux de Grenoble [2], et les études de P. Masson sur le commerce français dans le Levant et l'Afrique barbaresque, faites d'après les documents contenus aux Archives de la Chambre de commerce de Marseille [3].

Les pays étrangers contiennent des sources fort riches sur le règne d'Henri IV. Elles ne sont pas seulement importantes pour l'histoire diplomatique. Sous Henri IV les étrangers ont surveillé de très près nos affaires intérieures. On comprend que leur attention ait été particulièrement attirée vers la personne du roi et des ministres, l'administration financière, judiciaire, ecclésiastique, la situation matérielle et morale des populations urbaines et rurales, si l'on se rappelle l'intervention active des puissances catholiques ou protestantes pour ou contre la Ligue, la portée internationale de la politique religieuse du roi, l'incontestable supériorité intellectuelle et morale d'Henri IV, qui peu à peu tendait à passer pour l'arbitre de la chrétienté. Pour nous borner à un exemple, les sollicitations constantes des créanciers étrangers de la Couronne réclamant le payement de leurs dettes nous ont valu de nombreux renseignements des ambassadeurs sur la situation financière du royaume, l'espoir ou la crainte de l'action du roi à l'extérieur, des détails curieux sur les conspirations et les troubles qui entravaient cette action. Ainsi par les Vénitiens, les Toscans, les Hollandais, les Anglais, les Espagnols, on apprendra beaucoup de choses sur lesquelles se taisent les relations des Français.

En Allemagne, les plus importants dépôts de documents de cette période paraissent être à Berlin, à Darmstadt, Dresde, Düsseldorf, Wolfenbüttel, Marburg, Münich, Stuttgart. Ils ont été peu exploités. Le

---

1. H. Carré, *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps d'Henri IV*, Paris, 1888, in-8; *Le Parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, Paris, 1889, in-8.

2. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, Paris, 1892, in-8.

3. P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, 1897, in-8; *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1773)*, Paris, 1903, in-8. Il ne saurait être question ici de dénombrer les archives provinciales où l'historien trouverait des documents pour la période 1589-1610. L'ouvrage de Langlois et Stein permet de s'orienter un peu. Les grandes villes anciennes capitales provinciales sont naturellement les plus riches. Nous attirerons l'attention sur les archives de famille, en particulier sur celles qui ont été conservées à Aix, en Provence, dans certains châteaux du Calvados (à Fresne-Camilly, etc.), de la Dordogne (à Chantérac, d'où le marquis a tiré de nombreux documents sur Bassompierre et la Lorraine), de l'Orne (à Damemarie), à Paris (chez le marquis de Nicolay, le marquis d'Estampes, à Valréas en Vaucluse (chez les du Pays-d'Alissac). Les archives du duc de la Trémoille à Thouars sont très riches en documents sur les grandes familles du XVIIe siècle. Les archives de la marquise de Sully contiennent d'importants papiers sur le ministre d'Henri IV, papiers que M. Chamberland utilise.

livre d'Anquez sur *Henri IV et l'Allemagne*, le grand article de Baudrillart sur *La politique de Henri IV en Allemagne* ont été faits principalement l'un avec la correspondance de Jacques Bongars, envoyé du Roi en Allemagne, l'autre avec la correspondance d'Henri IV avec Maurice le Savant. Et pourtant, on trouverait certainement dans ces archives des documents qui feraient la lumière sur la politique encore obscure d'Henri IV, qui chercha à unir les Allemands contre la maison d'Autriche et jeta les bases d'entreprises que Richelieu réalisa. Darmstadt seule a fourni la très intéressante *Correspondance inédite d'Henri IV avec Maurice le Savant, landgrave de Hesse*, publiée par de Rommel [1]. A Berlin, aux archives secrètes d'État du Royaume de Prusse, on trouverait de nombreuses lettres de l'administrateur de Magdebourg, du landgrave Guillaume de Hesse, de l'électeur de Saxe, de l'électeur palatin à propos de la guerre de France (1589-1591), et des documents sur l'affaire de Clèves et de Juliers, entre autres la correspondance de Gueretin, agent de l'électeur palatin à Paris. Düsseldorf possède des papiers relatifs aux affaires de Clèves et de Juliers. Nous ne pouvons donner aucune indication précise sur Dresde et sur Stuttgart, dont les archives ont été utilisées pour l'époque immédiatement antérieure et qui réservent peut-être d'agréables surprises aux historiens d'Henri IV [2]. On trouvera quelques indications sur ces différentes archives dans une note de M. Joret [3] et dans un rapport de M. Flammermont [4] insérés dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*.

Aux Archives royales de La Haye, les documents qui nous intéressent sont contenus dans deux fonds : le « Legatie archief », qui forme une partie des archives des États-généraux, et les « Archieven van Holland », qui contiennent les papiers du grand pensionnaire Oldenbarnevelt. Les plus importants sont les lettres de François d'Aerssen, qui séjourna en France comme envoyé des États-généraux de 1598 à 1613 et y observa les événements avec beaucoup d'attention. Parmi les sources étrangères, celles-ci méritent un des premiers rangs, si l'on songe au rôle essentiel joué par la question de l'indépendance des Pays-Bas dans la politique d'Henri IV. Une partie de cette correspondance a été publiée [5].

1. Paris, 1840, in-8.

2. Dresde a fourni la matière du livre d'Ebeling, *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Karl IX.*, Leipzig et Stuttgart, 1872, in-4. Voir, pour Stuttgart, un catalogue des documents sur le protestantisme français dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1873, t. XXII.

3. 1891, t. Ier. Voir quelques indications pour Marbourg.

4. 1896, t. VIII.

5. Il n'existe pas d'inventaire sommaire des documents néerlandais intéressant l'histoir de France. Je me propose d'exposer le résultat de recherches personnelles à La Haye. Le

En Angleterre, les documents principaux sont au Public Record office et au British Museum dans les manuscrits Harleiens, la King's Collection, les manuscrits Stowe. Il est très facile de s'y retrouver grâce à d'excellents catalogues imprimés. Nous avons vu qu'un certain nombre de correspondances d'ambassadeurs anglais en France avaient été anciennement publiées en Angleterre. Du côté français, M. Laffleur de Kermaingant poursuit avec une abondante documentation anglaise ses études sur l'ambassade française en Angleterre. Il a déjà fait paraître la mission de J. de Thumery, seigneur de Boissise (1598-1602), la mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605) [1], et quand il aura achevé la période 1605-1610, on connaitra très bien dans leur nsemble les relations de la France avec l'Angleterre sous Henri IV. — Pour avoir un tout, il faudra y joindre le livre de Prévost-Paradol, moins bien documenté, sur *Elisabeth et Henri IV* [2].

Les Archives générales du Royaume de Belgique contiennent de nombreuses correspondances politiques et diplomatiques du XVIe et du XVIIe siècle (surtout dans le fonds des « Cartulaires et manuscrits »), dont il est facile de se rendre compte dans les nombreux inventaires publiés par Gachard [3]. On constate avec étonnement combien peu de ces documents ont vu le jour, pour l'époque d'Henri IV. Nous ne pouvons citer que les lettres de Pecquius publiées par Henrard, et par le duc d'Aumale, à la fin de son troisième volume de l'*Histoire des Princes de la maison de Condé*.

Les archives de Simancas en Espagne sont mal connues et ont été peu exploitées pour l'époque d'Henri IV. Il faudrait les fouiller pour éclairer

---

Legatie Archief (Frankrijk, 610-751) contient 11 volumes consacrés au règne d'Henri IV (611-622), légation de J. de Nassau et Oldenbarnevelt en France, 1598, lettres de Fr. d'Aerssen, verbal de Van der Myle envoyé en France en 1610. En outre, il faut dépouiller, dans ces mêmes archives des États-généraux, pour connaitre la politique des États envers la France, les Registres des résolutions ordinaires, les Registres des actes, le Livre des dépêches (Depecheboeken), et les Liasses. Les archives de Hollande contiennent les résolutions de l'état de Hollande, et les archives des Grands-Pensionnaires parmi lesquelles seules nous intéressent celles de Jean d'Oldenbarnevelt. Deventer, nous l'avons vu, a publié dans ses *Gedenkstukken van J. van Oldenbarnevelt* beaucoup de lettres d'Aerssen au Grand-Pensionnaire.

1. Laffleur de Kermaingant, *Mission de J. de Thumery, sieur de Boissise* (*1598-1602*), Paris, 1888, 2 vol. in-8; *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont* (*1602-1605*), Paris, 1895, 2 vol. in-8.

2. Prévost-Paradol, *Élisabeth et Henri IV* (*1595-1598*), Paris, 1862, in-8.

3. Voir leur liste dans l'ouvrage de Langlois et Stein, p. 662 et suiv. Il est à remarquer que nous n'avons à peu près rien à glaner dans Gachard, soit dans ses immenses travaux de longue haleine, soit dans ses études et notices ou ses collections de petits documents inédits. N'oublions pas de citer pour la politique européenne de l'époque les 10 volumes de Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, Bruxelles, 1882-1892.

bien des points encore obscurs de la participation des Espagnols à la Ligue, et aux conspirations contre Henri IV, et de la lutte constante de la maison d'Autriche contre la monarchie française. Les historiens français qui ont visité Simancas en ont rapporté des indications chacun pour sa période. Mais on n'a fait aucune publication, comparable aux *Calendars* des Anglais, où l'historien d'Henri IV pourrait puiser [1]. Par quelques notes de M. Boissonnade [2], de M. Flammermont, de Gachard [3] nous n'avons qu'un aperçu très insuffisant des documents de cette époque. Cet inconvénient est heureusement atténué dans une large mesure par la présence dans nos Archives nationales des papiers de Simancas, très nombreux pour la période 1589-1610, et par les copies rapportées par Tiran.

Nous connaissons très mal ce que contiennent pour notre époque les archives de Vienne. Quelques lignes de Flammermont ne nous permettent pas d'apprécier suffisamment l'importance des correspondances diplomatiques qui s'y trouvent. Nous savons que la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg renferme de très nombreux documents originaux du XVIe siècle français, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés et achetés à vil prix par un secrétaire d'ambassade russe pendant la Révolution. Les lettres d'Henri IV, des ministres, des princes étrangers, des grands personnages, rangés par ordre chronologique et par pays, forment une belle collection qui sera prochainement copiée par les soins du gouvernement français, comme l'ont été les lettres de Charles IX et d'Henri III [4]. Une partie des lettres d'Henri IV a été transcrite et insérée dans le recueil de Guadet.

L'Italie a été beaucoup mieux explorée. Les archives de Venise sont très connues grâce aux bons travaux de Baschet [5]. Les documents essentiels sont les « Relazioni », ou longs rapports lus au Sénat par les ambassadeurs à la fin de leur charge, et les « Dispacci » écrites au jour le jour et informant minutieusement la Seigneurie des principaux événements

1. *Calendar of letters and State papers relating to english affairs in the... archives of Simancas, Elisabeth*, Londres, 1892-1899, 4 vol. in-8 (1558 à 1603). De plus, 14 volumes de lettres, dépêches et papiers d'État ont paru concernant les relations entre Angleterre et Espagne à la fin du XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe.

2. *Nouvelles Archives des missions*, 1891, t. Ier.

3. Gachard ; voir la notice en tête du t. Ier de la *Correspondance* de Philippe II, Bruxelles, 1848-1859, 4 vol. in-8.

4. Nouv. acq. franc., 1231-1250. Voir sur ces collections un rapport de M. de La Ferrière (*Archives des missions scientifiques*, 1865, 2e sér., t. II), et un catalogue sommaire publié par M. Bertrand dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1872, 5e sér., t. IV.

5. Baschet, *Les archives de Venise*, Paris, 1870, in-8 ; *Mémoire sur le recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, dans les *Archives des missions*, 1877, 3e sér., t. IV.

des pays étrangers. Il faut chercher les relations du temps d'Henri IV dans le recueil d'Alberi, et dans celui de Barozzi et Berchet, qui ne sont pas complets (trois relations manquent, celles de G. Mocenigo, 1595, de F. Contarini, 1600, de Marin Cavalli, 1603) [1]. Les dépêches des dix ambassadeurs ordinaires et extraordinaires envoyés auprès d'Henri IV forment 23 volumes. Nous en possédons, à la Bibliothèque, les copies intégrales [2]. Il faut consulter, en outre, à Venise, les archives du Collegio (cabinet des ministres) et les « Esposizioni Principi » (registres des audiences des ambassadeurs), les « Lettere Dominorum », qui contiennent 82 lettres d'Henri IV, et les documents du Conseil des Dix qui, dans les « Registri secreti », renferment les lettres adressées de Venise aux ambassadeurs. Ed. Rott, dans son livre sur *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*, Baschet dans *Le Roi chez la Reine* [3], Raulich dans son étude sur la querelle entre Sixte-Quint et Venise au sujet d'Henri IV [4], ont tiré de ces différents fonds un excellent parti.

Les archives de la Maison de Savoie à Turin sont moins riches pour notre époque que les archives vénitiennes. Après la guerre de Savoie, il n'y eut pas d'ambassadeur ordinaire du roi auprès du duc : quant aux lettres des envoyés extraordinaires ou des représentants officieux du duc à la Cour de France, elles sont loin de valoir en richesse d'observations et en intelligence les lettres des Vénitiens. Néanmoins il sera bon de consulter à Turin les lettres des principaux agents du duc à Paris, de 1600 à 1610, Des Alimes, Jacob, Roncas, Lullin, encore mal connus. On a commencé à publier, sous les auspices de la Commission royale d'histoire de Turin, dans la *Bibliotheca storica italiana*, les *Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia (1559-1814)* [5], mais notre époque est encore inexplorée. On trouvera d'abondants renseignements dans l'excellent inventaire de Bianchi [6], et dans une étude de M. Dufayard sur les documents relatifs au connétable de Lesdiguières [7].

---

1. Les relations publiées dans les ouvrages d'Alberi et de Barozzi (que nous avons signalés plus haut) sont au nombre de 2 dans Alberi (P. Duodo, 1598, F. Vendramin, 1600) et de 2 dans Berchet (A. Badoer, 1605, P. Priuli, 1608). Ce dernier contient en outre des résumés de dépêches de M. Cavalli (1600-1603) et d'A. Foscarini (1608-1611).

2. Fonds italien, 1738 1762. On a transcrit les dépêches de tous les ambassadeurs vénitiens jusqu'à la chute de la République.

3. Paris, 1866, in-8.

4. Raulich, *La contesta fra Sisto V e Venezia per Enrico IV*, dans le *Nuovo archivio Veneto*, 1892.

5. On a commencé dès 1886 à publier les volumes relatifs à la France pour la troisième période (1713-1814).

6. N. Bianchi, *Le materie politiche relativi all' estero degli archivi piemontesi*, Torino, 1864, in-8.

7. *Comité des travaux historiques, Bulletin historique et philologique*, 1891, p. 20-32. — Ajou-

Les archives de Florence sont fort intéressantes pour le règne d'Henri IV, car des relations très étroites existaient entre le roi de France et le grand-duc, qui fut son banquier, l'oncle de sa femme, son ami et conseiller. Nous avons déjà dit l'importance des lettres d'envoyés toscans publiées dans les *Négociations* de Desjardins, dont nous avons regretté l'insuffisance. Florence possède des lettres d'Henri IV, la correspondance confidentielle entre Villeroy et le chevalier Vinta, les lettres de Gondi, intermédiaires financiers entre le grand-duc et le roi, de nombreuses lettres de Concini et de la Galigaï, et la correspondance de Marie de Médicis avec le grand-duc.

Les archives pontificales, si riches pour l'histoire de France [1], sont particulièrement précieuses pour le règne d'Henri IV où la fin de la Ligue, la conversion du roi, l'établissement d'une politique de tolérance, les dessins d'Henri IV en Italie, sollicitèrent l'intervention directe ou la surveillance inquiète des pontifes romains. Aussi les correspndances diplomatiques sont-elles d'un intérêt spécial à cette époque. Elles sont conservées dans trois grands fonds : l'« Archivio Segreto », l'« Archivio Borghese » et les « Miscellanea ». Le premier (archives de la secrétairerie d'État) contient les « nunziature ». Parmi les 608 volumes de la nonciature de France, une quarantaine sont à dépouiller pour la période 1589-1610, et renferment, avec les lettres des nonces, celles d'évêques, de ministres et d'agents secrets envoyés à Rome à la fin de la Ligue [2]. Le comité des

---

tons à ces renseignements ceux qui nous sont donnés par divers érudits : Armingaud, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1877, 6e sér., t. V ; Faucon, dans les *Archives des missions*, 1882, 3e sér., t. VIII ; De Maulde, dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, 1885.

1. Sur l'organisation des archives pontificales et les ressources qu'elles offrent pour l'histoire moderne de notre pays, on trouvera des renseignements dans l'excellent guide de G. Bourgin, *Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France*, article paru dans *le Bibliographe moderne*, 1905, t. IX.

2 Voici un bref inventaire de ces volumes que j'ai dressé aux archives du Vatican :

N° 20. Lettres de toute provenance (1586-91).

N° 22. Correspondance du nonce Morosini (juillet 88-septembre 89).

Nos 23 et 25. Lettres de cardinaux et évêques français (88-92).

Nos 24 et 26. Lettres de princes (Navarre, Lorraine, Nevers, etc.), 87-92.

N° 27. Correspondance du nonce Gaetano (novembre 89-juillet 90).

N° 28. Lettres de Landriano (avril 91-mars 92).

N° 29. Lettres de Gaetano, lettres de divers cardinaux (88-91).

N° 30, Correspondance de Gaetano (janvier-septembre 90).

N° 31. « *Instruttioni, discorsi e avvisi* » (90-91).

N° 32. Lettres diverses du cardinal Sega, évêque de Plaisance (90-92).

N° 34. Lettres de Mayenne au pape et à ses envoyés (88-92).

Nos 35 et 38. Lettres de divers français.

Nos 36 et 37. Correspondance de l'évêque de Plaisance avec le cardinal Aldobrandini (1591-1594).

Nos 39 à 41. Supplications de la Légation de l'évêque de Plaisance et registre des expéditions.

« Archives ecclésiastiques de la France », qui a récemment entrepris la publication des nonciatures, est encore très loin du règne d'Henri IV. On ne peut séparer les recueils des nonciatures de documents contenus aussi dans les archives de la secrétairerie d'État, sous différentes rubriques : « Lettere di cardinali », « di Vescovi e prelati », « di principi e titolati », « di particolari », « di soldati ». C'est un amas confus d'instructions et lettres aux nonces, de lettres envoyées de toute part à la cour de Rome, ou écrites par ordre du pape aux principaux personnages de France [1]. L'« Archivio Borghese », formé principalement des papiers de la famille Borghese, est d'une importance capitale pour l'étude des relations de Paul V, qui était un Borghèse (1606-1621), avec la France, et pour l'histoire du pontificat précédent [2]. Il faut enfin puiser dans deux des seize armoires de « Miscellanea » où se trouvent, avec des lettres de nonces, des avis, relations et lettres diverses, pour la plupart du temps de la Ligue [3]. — Les documents diplomatiques ne sont pas les seuls qui nous intéressent. Pour connaître parfaitement l'histoire de l'Église de France, et l'histoire locale des diocèses, il est nécessaire de faire des recherches dans deux sortes de fonds : 1° dans les registres du Latran, qui contiennent la ratification des grâces demandées au pape et l'expédition des nominations aux bénéfices, dans les registres des brefs et dans ceux des suppliques ; 2° dans les archives camérales, où sont les registres des recettes et des dépenses de la cour de Rome, et où l'on trouverait le détail des droits perçus au nom du pape en France et des sommes drainées à Rome [4].

(*La fin prochainement*) J. NOUAILLAC.

Nos 42 et 43. Curieuses lettres de très nombreux personnages français.

N° 44. Lettres du cardinal Aldobrandini au cardinal de Florence légat en France (96-98).

N° 47. Lettres du nonce Silingardi, évêque de Modène, au cardinal Aldobrandini (1599-1601).

Nos 48 et 49. Lettres du nonce Bufalo à Aldobrandini (1603-1604).

Nos 50 et 51. Lettres de Maffeo Barberini, nonce extraordinaire sous Clément VIII et sous Paul V (diverses correspondances de 1601 à 1607).

Nos 53 et 54. Lettres du nonce Ubaldini (1607-1610).

Nos 288-284. Instructions et lettres adressées par la cour de Rome à différents nonces en France, de 1596 à 1610.

1. Il est impossible d'énumérer ici toutes ces pièces. Notons les volumes les plus intéressants : *Principi*, 1. 45. 49. 50-52, 149 et 151 (lettres écrites sous Sixte V), 150 et 152 (sous Grégoire XIV), 153 (sous Clément VIII), 182, 184.

2. Le fonds Borghese, qui a été inséré dans l'Archivio segreto en 1891, a été peu exploité pour notre époque.

3. Voir Arm. I. 23-29. 45-50 (documents variés sur la Ligue) ; Arm. II. 36-41 (lettres du nonce Ubaldini. La pièce signalée (p. 324) par M. Bourgin (voir ci-dessus, p. 122, note 1) sous le titre d'abjuration de Henri IV, n'est qu'une copie de l'acte officiel du 17 septembre 1595.

4. Aucun travail n'a été fait sur cette question pour l'époque d'Henri IV.

COMPTES RENDUS

André Lemaire. **Les lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime.** Paris, Fontemoing, 1907. In-8, IV-336 p.

M. Lemaire a voulu étudier ce qu'on entend, à partir surtout du XVIIe siècle, par lois fondamentales de la monarchie. Les Parlements, on le sait, les invoquaient pour limiter le despotisme royal. Mais M. L. ne s'est pas borné à l'étude des lois fondamentales de la monarchie française. En réalité, comme il le dit lui-même, il a fait toute une histoire des idées politiques en France depuis le IXe siècle. Il trouve « trop étroite » la manière de voir des publicistes du XVIIIe siècle. On trouvera qu'il l'élargit singulièrement. Il expose, en effet, la thèse du droit divin et celle de la souveraineté nationale. Voilà une vaste synthèse. On y trouvera une page sur les idées politiques de Rousseau, trois ou quatre sur celles de Fénelon, etc. Évidemment l'auteur ne prétend apporter rien de nouveau sur leurs théories. Il est vrai qu'il nous apprend que le *Contrat social* est de 1764 (au lieu de 1762) ; qu'il prête à Rousseau des opinions absolues, en interprétant une phrase isolée du *Contrat* ; qu'il ignore tous les ménagements que Rousseau apporte dans le passage d'un système de législation à un autre, etc. Il est vrai aussi qu'il fait de Fénelon « un chimérique » ; c'était l'expression même de Louis XIV ; ce n'est pas celle de la vérité. La chimère, ç'a été de venir quelque quatre-vingts ans trop tôt. Son programme, dit M. L. (p. 195), était « gros de conséquences » ; p. 196, ce ne sont plus que des projets qui « doivent rester à l'état d'idéal ». N'eût-il pas mieux valu — ces exemples le prouvent — se renfermer dans les XVIIe et XVIIIe siècles, étudier les idées politiques à une époque déterminée ? Il est vrai que MM. Janet, Lichtenberger, Espinas, d'autres encore, ont écrit beaucoup là-dessus. Mais on aurait pu, même après eux, faire un livre neuf et intéressant.

L'ouvrage reste très abstrait. On ne voit qu'une bataille de doctrines, la lutte entre la tradition et les réformes. L'influence de l'Angleterre, des États-Unis d'Amérique n'est pas étudiée. On a voulu au XVIIIe siècle une monarchie limitée, des droits garantis, comme les Anglais et les Améri-

cains, pour remédier aux abus et aux maux devenus intolérables à un peuple qui avait attendu et espéré, et que les lumières, les intérêts économiques et la vue de voisins plus heureux rendaient de plus en plus impatient. Le grand auteur de tout le mal, à mon avis, c'est Louis XIV. Il a changé la forme du gouvernement. M. L. le dit, mais pas assez. On ne le dira jamais trop. M. L. croit qu'en 1715 on aurait pu revenir à la monarchie tempérée. Je ne le pense pas. C'était trop tard. Le règne avait trop duré, l'influence du roi et de ses ministres avait été trop forte. Les institutions avaient pris une consistance qu'elles ne pouvaient perdre ; la preuve, c'est l'essai infructueux de la Régence ; le mouvement, arrêté quelques années, reprend plus vigoureux que jamais vers la centralisation et le despotisme. Il est vrai que les corps intermédiaires s'insurgent ; l'esprit du siècle est différent : la science, la philosophie, l'économie, l'Angleterre, tout cela porte au changement, à la révolte. Les parlementaires invoquent contre la royauté les fameuses lois fondamentales. Ne plaçaient-ils pas parmi ces lois dès 1648, lors de l'arrêt d'union, l'*habeas corpus*, la suppression des intendants ? Les lois fondamentales sont un instrument de lutte contre le despotisme C'est une sorte de déclaration des droits avant la lettre. M. L., en juxtaposant des théories à des théories, ne nous montre pas le mouvement général des esprits. Trop de doctrines abstraites, pas assez d'histoire. Les doctrines ne sont cependant que des résultantes, des expressions des idées et des besoins d'une société.

M. L. a lu Taine et Faguet et il reprend la théorie de l'esprit classique. Le XVIIIe siècle n'est « ni chrétien ni Français », suivant Faguet. Pas français ? Quoi, alors ? Allemand, anglais, américain ? Anglais, on pourrait le soutenir, si l'on aimait un peu le paradoxe. Mais si notre XVIIIe siècle était anglais, il aurait plu du moins à Taine et il n'aurait pas été aussi classique qu'il le dit. Querelles de mots que tout cela ! L'ignorance simplifie, comme le parti pris. Au XVIIIe siècle, quel fourmillement de vie, quelle richesse de sève ! Ici le mouvement « chrétien », si chrétien qu'il remonte aux origines du christianisme pour réformer l'Église et qu'il aboutit à la Constitution civile du clergé, exaspération du gallicanisme et du jansénisme. Là le mouvement national et *patriotique*, l'amour du bien public, dont on peut saisir l'expression intense chez Turgot, chez Mirabeau et tant d'autres. — La tradition est quelque chose de vivant, prononce M. L. après les grands maitres qu'il a lus. Oui, sans doute, les morts sont encore des vivants, en un sens. Auguste Comte l'a dit merveilleusement. Mais quoi ! si les morts commandaient toujours, nous en serions encore au XVIIe siècle et la tradition nous interdirait tout changement. Les réformes tiennent compte, d'ailleurs, de la force du passé.

Aussi la France nouvelle a-t-elle beaucoup gardé de l'ancienne. Ce n'est pas un édifice tout neuf, c'est un bâtiment restauré où tous les styles voisinent et se fondent plus ou moins harmonieusement. A cela ont conduit, beaucoup plus que les théories, l'expérience des choses, le sentiment des maux dont on souffrait en 1789, l'exemple et le succès d'autres nations. M. L. a un peu oublié tout cela.

Son livre, agréablement écrit, n'en servira pas moins à ceux qui voudront un résumé des théories politiques depuis le moyen âge. — Ph. SAGNAC.

Arthur TILLEY. **François Rabelais**. London, Lippincott, 1907. In-12, 388 p.

La collection anglaise des « French men of Letters », qui comprend déjà un *Michel de Montaigne* par E. Dowden et un *Honoré de Balzac* par F. Brunetière, vient de s'enrichir d'un *François Rabelais* par M. Tilley, l'auteur d'une *Histoire de la littérature française au XVIe siècle* dont nous avons rendu compte [1]. Le chapitre que dans cette *Histoire* (t. Ier, chap X, p. 165-223) M. T. avait consacré à Rabelais était un des meilleurs du volume. C'est comme le canevas du livre qu'il publie maintenant. Les quatre premiers chapitres sont consacrés à la biographie de Rabelais : l'auteur a profité des recherches les plus récentes et a fait entrer dans la trame de son récit les résultats auxquels sont arrivés MM. Lefranc (sur la profession du père de Rabelais), Bourrilly (Rabelais à Lyon en 1537), Picot (Rabelais à Aigues-Mortes en 1538), Clouzot (rapports de Rabelais avec le Sr de Saint-Ayl), etc. Avec un soin minutieux et une scrupuleuse conscience, M. T. a nettement marqué ce qui était renseignement sûr, positif, définitivement acquis, — et somme toute c'est encore peu, relativement, — et ce qui n'est que supposition plus ou moins vraisemblable ou pure hypothèse. Son travail représente le dernier état de nos connaissances sur l'auteur de *Pantagruel*. C'est l'exposé le plus clair et le plus sûr que nous ayons jusqu'à présent. Que des recherches ultérieures y ajoutent dans un avenir plus ou moins proche, cela n'est guère douteux ; c'est à désirer même, et l'auteur est le premier à exprimer ce vœu [2].

1. Voir la *Revue*, t. VII, p. 535-537.

2. Quelques menues remarques. P. 63, Jean du Bellay et Rabelais arrivèrent à Rome à la fin de juillet 1535 ou, au plus tard, le 1er août, car, le 2, Jean du Bellay fut admis en consistoire ; — p. 67, il est douteux que Rabelais ait suivi Jean du Bellay dans son équipée de la fin février 1536 ; il est plus probable qu'il revint avec les domestiques du cardinal vers la fin d'avril suivant. Le cardinal de Tournon ne devint lieutenant général du roi à Lyon et dans le Forez qu'en octobre 1536, sans que Pomponio Trivulzio, au moins pour le moment, cessât d'être officiellement gouverneur de Lyon.

M. T. passe ensuite à l'œuvre, qu'il analyse longuement, consacrant un chapitre distinct à chaque livre du roman. Il s'arrête sur les principaux épisodes et fait de nombreuses citations. Il s'excuse de ce procédé en faisant remarquer qu'il écrit pour des Anglais à qui le roman rabelaisien peut n'être pas très familier. Qu'il se rassure, car beaucoup de Français sont Anglais en cette affaire. Partout M. T. s'efforce de replacer non seulement l'auteur, mais l'œuvre dans son milieu, c'est-à-dire de montrer les rapports des épisodes essentiels avec les préoccupations ou les faits exactement contemporains. Le chapitre le plus intéressant est celui où il s'occupe du Ve livre : il est pour l'attribution à Rabelais, en substance, sous réserve d'altérations et d'interpolations qu'il indique chapitre par chapitre. On peut n'être pas du même avis que M. T., mais on lui doit une bonne base de discussion [1]. Les deux derniers chapitres sur l'*art* et la *philosophie* de Rabelais, tout en reproduisant sous une forme plus ample les idées déjà exprimées dans l'*Histoire de la littérature*, nous ont paru cependant plus précis et plus nets. M. T. a enrichi et affirmé sa pensée et multiplié les remarques fines et pénétrantes. Dans la littérature rabelaisienne, dont on trouvera une bibliographie sommaire à la fin de l'ouvrage, le livre de M. T. peut être rangé comme l'un des meilleurs et des plus remarquables que la vie et l'œuvre de Rabelais aient inspiré. — V.-L. Bourrilly.

Louis Batiffol. **La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.** Paris, Calmann-Lévy, [1906]. In-8, IV-568 p.

Le livre de M. Batiffol nous retrace la vie intime de Marie de Médicis, surtout à l'époque du règne de Henri IV ; les renseignements sur la vie de Marie de Médicis à l'époque de la régence sont beaucoup plus rares ; il n'est pas question de la vie privée de la reine pendant la dernière période de son existence. Si, chronologiquement, le livre donne moins que son titre ne semble le promettre, par contre, il renferme des chapitres ou des passages qu'on n'y attendait pas. Tel qu'il est, il contient en réalité deux parties : la première est biographique ; elle nous donne le récit de l'enfance triste et abandonnée de Marie, de son mariage, marchandage à propos d'une fille déjà mûre entre un roi besogneux et un créancier désireux de rentrer dans ses fonds, de son voyage et de son arrivée en France (chap. Ier) ; nous y trouvons également un portrait d'Henri IV venant après tant d'autres, des détails pas très nouveaux sur Henriette

1. M. Tilley avait déjà étudié, dans la *Modern Language Review*, t. II, deux points spéciaux : *The authorship of the « isle sonnante »*, octobre et janvier 1907 ; *Rabelais and geographical discovery*, juillet 1907.

d'Entraigues (chap. IV) ; des renseignements enfin sur Léonora Galigaï, son influence et la manière dont elle s'en servit pour s'enrichir (chap. VI).

La seconde partie est plus neuve ; elle est consacrée à la vie privée de la souveraine. Le chapitre II nous dépeint l'appartement royal et l'emploi des journées ; le chapitre III, la maison de la reine avec son nombreux personnel ; le chapitre V, la vie familiale ; le chapitre VII est relatif aux arts : la reine ne les aime pas pour eux-mêmes mais par ostentation ; elle s'intéresse surtout aux bijoux ; enfin, le chapitre VII est consacré aux finances de Marie de Médicis.

M. B. s'est servi pour écrire son livre de nombreux documents inédits provenant surtout de la Bibliothèque nationale et principalement des Cinq cents Colbert ; il a en particulier utilisé les comptes de la maison de la reine ; il a en outre soigneusement dépouillé la bibliographie abondante de son sujet ; les références sont copieuses [1] et soigneusement indiquées.

M. B. a bien mis en œuvre les matériaux recueillis ; il descend souvent dans les plus petits détails, par exemple à propos des domestiques ; à propos de la journée de la reine, il fait un grand nombre d'emprunts à des usages courants ; à propos de Léonora Galigaï, il nous dépeint minutieusement son mobilier. Il nous donne lui-même la raison de cette façon d'agir (p. 353, note) : « Sans vouloir tout indiquer, nous nous étendons un peu ici, et pour ce qui suit, afin de donner une idée d'objets du temps sur lesquels par ailleurs les renseignements sont rares ». Mais malgré ces détails le livre est facile à lire ; il est pittoresque et les anecdotes nombreuses sont amusantes. C'est en somme une étude très propre à faire connaître au grand public un des côtés d'une époque assez mal connue, la vie au début du XVIIe siècle, les idées et les mœurs. — G. MORIZET.

M. MASSON. **Fénelon et Mme Guyon**. *Documents nouveaux et inédits*. Paris, Hachette, 1907. In-12, XCV-379 p.

La correspondance secrète de Fénelon avec Mme Guyon pendant les années 1688 et 1689 que réédite aujourd'hui M. Masson avait été publiée au XVIIIe siècle en deux fois (1717 et 1767), mais elle était regardée comme apocryphe ou tout au moins d'authenticité douteuse, donc négligée par les historiens de Fénelon. M. M. donne une nouvelle édition des 38 lettres de Fénelon et des 101 de Mme Guyon, en y ajoutant

1. On pourrait il est vrai s'amuser à relever quelques omissions sans grande importance. Par exemple, p. 148, à propos des Bonsi le livre de Bellaud-Dessales, *Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers* (Paris, 1901, in-8) ; à propos du médecin de l'Orme, p. 161, l'étude de M. Bernardin dans *Hommes et mœurs au XVIIe siècle* (Paris, 1900, in-18).

les poésies spirituelles échangées entre eux et un court fragment inédit d'autobiographie de Mme Guyon que Bossuet avait utilisé dans sa polémique et que M. M. a retrouvé dans les manuscrits de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice. Les lettres sont rangées non selon l'ordre fantaisiste adopté par les premiers éditeurs, mais selon l'ordre chronologique, toutes les fois qu'il a été possible de les dater par des indices internes ; M. M. nous donne donc une correspondance mieux classée et un texte plus sûr ; il en rend le maniement plus facile par troix index, un pour les noms propres, un pour la langue, un pour les termes mystiques ; en somme c'est une publication faite avec beaucoup de soin et de méthode et selon les règles de la critique la plus rigoureuse.

La correspondance est précédée d'une introduction où M. M., après avoir fait l'histoire de ces lettres et expliqué pourquoi on les a si longtemps regardées comme suspectes, s'applique à en démontrer l'authenticité : en l'absence du manuscrit original, il s'attache d'abord à inspirer confiance dans l'éditeur de 1767 — le pasteur suisse Dutoit ; — puis à montrer qu'il n'y a aucune véritable contradiction entre cette correspondance et les autres œuvres de Fénelon, mais au contraire une « évidente parenté, parfois même une presque identité de pensée et d'expression », et qu'il y a souvent, sur des points de détail, une concordance décisive entre les lettres à Mme Guyon, et d'autres ouvrages de Fénelon qui n'ont été publiés qu'après 1767 et n'auraient pu être utilisés par Dutoit, s'il avait voulu faire œuvre d'ingénieux faussaire. Toute cette discussion critique est bien conduite, la démonstration apparait très probante et ne parait pas susceptible de rencontrer de sérieuses objections.

La seconde partie de l'Introduction, plus développée, est une étude sur les rapports de Fénelon avec Mme Guyon. M. M. montre que Fénelon a véritablement été dirigé par Mme Guyon, qu'il est toujours resté sous son influence, que sa méthode de direction est « du guyonisme à peine transposé » ; puis vient une étude d'ensemble sur la doctrine quiétiste de Fénelon, ou plutôt sur ses tendances, ses dispositions d'esprit et de cœur ; cette partie de l'Introduction intitulée « l'Intérieur de Fénelon » contient quelques pages d'une psychologie très pénétrante ; M. M. qui a essayé, pour rendre justice à son personnage, de le suivre comme il dit « dans toutes ses ondulations » arrive à cette conclusion : « De celui qui, sans elle, n'aurait été qu'un homme d'esprit, cette demi-sainte, demi-folle, a fait un type d'humanité ». Il ne nous appartient pas de discuter cette étude et cette conclusion, qui sont plutôt du domaine des psychologues et des théologiens ; disons seulement que M. M. a mis en pleine lumière les aspects les plus hardis et les plus déconcertants du

mysticisme de Fénelon et que les historiens de Fénelon ne pourront plus ignorer, comme ils l'ont fait jusqu'ici, sa correspondance secrète avec Mme Guyon : ils trouveront dans l'édition qu'en donne M. M. un bon instrument de travail et dans son Introduction quelques pages substantielles et fines dont ils devront désormais tenir compte. — A. Cans.

Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés par Fernand Gerbaux et Charles Schmidt. Tomes Ier et II : *Assemblée constituante et Assemblée législative*. Paris, Leroux, 1906 et 1907. 2 vol. in-8, xxiv-774 et xxxi-819 p. (Collection des documents inédits de l'histoire économique de la Révolution française).

On comprendra tout l'intérêt de cette publication, si l'on considère que les comités d'agriculture et de commerce des Assemblées révolutionnaires ont eu à s'occuper de toutes les questions économiques qui se posèrent dans la période de 1789 à 1795.

Le Comité d'agriculture et de commerce de la Constituante fut créé dès le 2 septembre 1789 ; il comprenait 35 députés, représentant chacun une généralité. La plupart de ses membres étaient des agriculteurs ou des négociants, et plusieurs déployèrent, comme commissaires, une très grande activité : tels, l'économiste Dupont de Nemours, et Goudard, négociant lyonnais, qui fut l'un des auteurs du tarif douanier de 1791. Le Comité, qui se réunissait régulièrement trois fois par semaine, s'appliqua à étudier sérieusement les questions qui lui étaient soumises, à se renseigner d'une façon précise sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Ses procès-verbaux, qui comprennent tout le premier volume et la moitié du second de la présente publication, sont, il est vrai, très sommaires ; on n'y trouve qu'un résumé très bref des discussions, et les rapports, auxquels donnèrent lieu les mémoires particuliers, n'y figurent presque jamais. Mais ils prennent une grande valeur grâce à l'excellente annotation de MM. Gerbaux et Schmidt. Les deux éditeurs ont recherché les mémoires, les pétitions, les requêtes, adressés au Comité, et dont les procès-verbaux ne donnent qu'une analyse sommaire. Ils en ont retrouvé environ un quart aux Archives nationales, et notamment dans les séries F10 (agriculture) et F12 (commerce et industrie) ; ils les ont analysés avec grand soin et en ont extrait les passages les plus caractéristiques. Leurs notes contiennent aussi, sur un grand nombre de questions, l'indication des documents d'archives qui s'y rapportent [1].

1. Les noms de lieux ont été identifiés avec soin ; on regrettera seulement qu'à partir de

Cette publication constitue donc un instrument de travail extrêmement précieux. Elle nous fournit des renseignements très précis sur l'état de l'agriculture et de l'industrie françaises dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. Le Comité a reçu de très nombreux mémoires sur la question des biens communaux, des clôtures et de la vaine pâture [1], sur la question des desséchements et des défrichements ; d'autres mémoires nous montrent aussi à quel point les contemporains se préoccupaient de l'amélioration des procédés agricoles. Non moins instructifs sont les documents, qui nous donnent des indications très intéressantes sur la crise que subit l'industrie textile, — et dont la plupart des mémoires rendent responsable le traité de 1786, — sur la décadence de la fabrication de la toile, sur les origines de l'industrie cotonnière, sur les progrès de l'industrie métallurgique, des mines et notamment des mines de houille [2], sur les tentatives qui ont été faites, à ce moment, pour introduire en France les machines anglaises [3]. — De nombreux mémoires ont trait à la navigation intérieure, dont le pouvoir royal s'était occupé très activement depuis une vingtaine d'années, et aussi à la construction des routes. Enfin la question des subsistances, si grave à ce moment, occupe à tout moment le Comité.

L'une des principales fonctions du Comité, ce fut de préparer, en matière économique, toute la législation nouvelle, en suivant les indications fournies par les cahiers de bailliages et par les mémoires, souvent plus explicites, qui furent envoyés à la Constituante. Les procès-verbaux nous donnent le texte des projets de décret qui furent présentés par le Comité à l'Assemblée. MM. G. et S., dans leur introduction, en ont dressé la liste, et ont eu soin d'indiquer ceux de ces projets que la Constituante a transformés en lois [4].

---

la page 365 du tome Ier, les éditeurs aient renoncé à indiquer l'arrondissement et le canton de chaque localité.

1. A propos d'un mémoire de la communauté de Gaubiving, une discussion intéressante a eu lieu au Comité sur la question des clôtures et de la vaine pâture ; le procès-verbal nous donne une analyse assez complète de cette discussion (t. Ier, p. 20 et sq.) — La plupart des mémoires adressés à la Constituante demandent le partage des communaux.

2. Voy. plusieurs mémoires sur les mines de houille du Forez (par exemple, t. Ier, p. 54 et 115). Le 12 octobre 1789, le Comité adopte un projet de décret sur les mines de fer (*ibid.*, p. 39-40).

3. Voy. à ce sujet l'exposé que donne de la question M. de Tolozan le 21 mars 1791, (t. II, p. 114 et sq.) : il décrit « les différentes mécaniques à filer le coton actuellement connues et existantes en France ».

4. On remarquera, par exemple, un projet de décret sur les droits de péage, minage, etc., du 26 février 1790, adopté par l'Assemblée le 9 mars ; un projet sur l'abolition des douanes intérieures, du 5 mai 1790, adopté le 31 octobre ; un projet sur l'uniformité des poids et mesures du 7 mai 1790, adopté le lendemain ; un projet sur la suppression de la Compagnie des Indes, du 5 janvier 1791, adopté le 18 janvier.

La Législative créa deux comités distincts, d'agriculture et de commerce, composés chacun de 24 membres, élus pour trois mois, mais qui, en réalité, siégèrent pendant toute la durée de l'Assemblée. Le Comité d'agriculture se subdivisa en six sections, et le Comité de commerce, en quatre sections. Les membres les plus actifs du premier Comité semblent avoir été le naturaliste Broussonnet, l'agronome Rougier de la Bergerie, le député du Morbihan Lequinio. Dans le second Comité, on remarque principalement deux Nantais, J.-B. Mosneron et Antoine Français. — Ces Comités tinrent moins de séances que le Comité d'agriculture de la Constituante, car ils ne siégèrent guère qu'une fois par semaine. Les mémoires qu'ils reçurent furent aussi moins nombreux [1]; mais il fallut examiner beaucoup de documents que le précédent Comité n'avait pu étudier. Et, d'ailleurs, le travail législatif des commissaires fut très actif.

C'est qu'en effet, il y avait des questions urgentes à résoudre. Les matières le plus souvent traitées au Comité d'agriculture furent : le partage des communaux, la création de canaux de navigation, le commerce des subsistances. Parmi les mémoires qui lui furent adressés, beaucoup étaient consacrés à la question des communaux, et la plupart réclamaient le partage [2]. Le Comité reçut vingt projets de canaux, et 40 départements réclamaient des secours pour assurer les subsistances. Quant au Comité de commerce, il eut principalement à s'occuper de la revision du tarif douanier de 1791, et il s'appliqua à y apporter des modifications partielles; il dut aussi, concurremment avec le Comité d'agriculture, traiter la question des subsistances.

Les procès-verbaux de la Législative sont parfois moins brefs que ceux de la Constituante; assez souvent aussi, les rapports des commissaires sont plus développés et plus intéressants [3]. Par contre, les mémoires adressés aux Comités d'agriculture et de commerce semblent moins instructifs que ceux que reçut le Comité de la Constituante. Ici encore, on ne peut que louer MM. G. et S. du soin qu'ils ont apporté à l'analyse de ces documents. Dans leurs notes, on trouvera beaucoup d'indications bibliographiques très précieuses; plus souvent que dans le premier volume, ils renvoient aux Inventaires sommaires des Archives départementales et aux articles parus dans les publications des sociétés savantes.

---

1. Le Comité d'agriculture en reçut 476; le Comité de commerce, 756.

2. Aveline, au nom du Comité, présenta un projet de décret sur le partage des communaux le 6 juin 1792.

3. Voy., par exemple, le rapport sur la culture de la garance, du 7 septembre 1792 (t. II, p. 601 et sq.).

On regrettera cependant que les éditeurs n'aient pas pu dès maintenant publier l'index de ces deux premiers volumes. En effet c'est seulement quand cet index paraîtra, à la suite des procès-verbaux des Comités de la Convention, qu'on pourra se servir, d'une façon vraiment commode, de ce beau répertoire de documents économiques, et que la publication si consciencieuse de MM. G. et S. prendra toute sa valeur. — Henri Sée.

Pierre Cantal. **Étude sur l'armée révolutionnaire**. Paris, Charles-Lavauzelle, [1907]. In-8, 229 p.

Le livre de M. Cantal est né d'une préoccupation d'actualité. La France, dit l'auteur, traverse une crise grave ; les charges militaires provoquent un mécontentement général et l'antimilitarisme fait les progrès inquiétants. Pourquoi ? Parce que « notre organisation militaire ne s'accorde pas avec notre tempérament national. Après nos désastres, nous avons adopté la forme de « nation armée » en usage chez nos vainqueurs, oubliant que, pendant la Révolution et l'Empire, la France avait possédé un système français de nation armée grâce auquel, pendant vingt ans, elle a pu tenir tête à l'Europe coalisée... Il faut... en revenir franchement au système français de la nation armée. Montrer ce qu'était ce système, exposer les causes qui faisaient sa force, expliquer pourquoi il a été abandonné, voir enfin de quelle manière on pourrait le remettre en œuvre de nos jours, tel est le but que nous nous proposons dans cette étude » (p. 7).

La thèse développée par l'auteur en treize chapitres est la suivante. La force de l'armée révolutionnaire — et M. C. entend par là les armées de la Révolution et de l'Empire — repose sur la pratique de l'*amalgame*, qui agrège à un nombre restreint de soldats de métier un nombre bien supérieur de conscrits. Comment les armées ainsi constituées ont-elles pu devenir homogènes et redoutables ? C'est que le Gouvernement révolutionnaire d'abord, Napoléon ensuite ont su y porter au plus haut point le sentiment de l'honneur militaire (satisfactions de la victoire), celui de l'intérêt matériel (satisfactions de la conquête), le désir de l'avancement (assuré même aux illettrés). Ce triple « moteur » a su « pousser à la mort trois millions de Français en moins de vingt-trois ans ». « La valeur d'une armée, indépendamment de l'esprit qui l'anime, dépend de trois facteurs essentiels : l'encadrement, l'instruction, la discipline ». Dans l'armée révolutionnaire, la valeur intellectuelle des cadres est des plus médiocres ; Napoléon y a suppléé par « l'organisation incomparable du service d'état-major » et du haut commandement. L'instruction laisse

également beaucoup à désirer; la Grande Armée n'est pas manœuvrière; mais peu importe : il suffit que les soldats sachent marcher en rang et tenir un fusil. La discipline n'existe à aucun degré de la hiérarchie; elle ne s'établit que pendant le combat, et plutôt grâce aux soldats eux-mêmes que grâce aux chefs. Toutes ces causes d'infériorité sont compensées, entre 1792 et 1815, par l'emploi d'une « tactique essentiellement individualiste qui, laissant chaque soldat libre d'agir à sa guise, facilitait sans doute les défaillances, mais du moins ne mettait pas de frein à la bonne volonté des braves, permettant ainsi d'obtenir de l'extraordinaire énergie d'une partie des troupes un rendement supérieur à ce qu'eût pu donner l'utilisation méthodique de l'ensemble ». Cette tactique consiste : d'abord à obtenir des soldats des marches forcées inouïes, dissolvantes, mais de conséquences décisives; ensuite à couvrir le champ de bataille de grandes bandes de tirailleurs qui déciment les masses compactes et lentes de l'ennemi; enfin à placer « en avant-ligne » des fractions d'élite, qui prolongent le « combat d'usure », et à l'abri desquelles le gros des colonnes prépare et exécute une série de chocs offensifs.

Tel est le système auquel l'armée française dut pendant vingt ans la victoire. Après 1815, il a été malheureusement abandonné. On a voulu des officiers trop instruits, des soldats trop disciplinés, et on a tué ainsi dans la troupe le sentiment guerrier. Il faut en revenir à l'*amalgame*, qui, s'il avait pu être pratiqué en 1870, aurait peut-être sauvé la France. Deux cent mille soldats de métier et six cent mille miliciens « amalgamés » au moment de la déclaration de guerre, et toute cette masse surexcitée par la perspective de larges avancements, d'une pluie de décorations et d'un partage fructueux des dépouilles de l'ennemi — divisé lui-même par un appel opportun aux haines de classes, — voilà le moyen brutal, « immoral », mais sûr, de rendre à jamais vaine la menace alllemande.

Nous ne discuterons pas cette conclusion de l'ouvrage de M. C., et nous nous bornerons à apprécier succinctement la partie historique, qui d'ailleurs est de beaucoup la plus étendue. Le vrai et le faux s'y croisent constamment; à côté d'idées justes, on y trouve les assertions les plus aventureuses, les simplifications les plus osées. Le tort le plus grave de l'auteur, c'est d'identifier catégoriquement les armées révolutionnaires et les armées impériales [1], alors que nous avons tant de raisons de penser

1. « C'est à tort qu'on distingue l'armée républicaine de l'armée impériale; il n'y eut qu'une seule et même armée révolutionnaire » (p. 29). — M. C. a tendance à voir l'application raisonnée d'une théorie là où il n'y a eu, en réalité, qu'une mesure de circonstance, un expédient. « Ce principe de l'amalgame, dit-il p. 10, si simple en apparence, n'en constitue pas moins le seul titre de gloire de Carnot, qui sut le découvrir ». C'est accorder à la fois trop et trop peu à Carnot, dont les plans d'opérations ont tout de même été d'un

que, suivant les temps et les lieux, elles ont très sensiblement différé les unes des autres et entre elles. Les observations de M. C. (p. 21 et suiv.) sur le rôle de l'honneur militaire et de l'intérêt personnel dans les armées de la Révolution et de l'Empire, sa critique de la légende de l'armée du Rhin (p. 26-27), ses remarques sur la faible capacité manœuvrière (p. 92 et suiv.), l'indiscipline de la Grande Armée (p. 107 et suiv.), encore qu'énoncées sous une forme tranchante, et presque sans aucun sentiment des nuances, de l'évolution, paraissent, dans l'ensemble, fondées. Mais que de réserves il y aurait à faire à propos des passages sur le dénuement des troupes (p. 34 et suiv.), sur leur instruction (M. C. ne distingue pas l'instruction et l'aguerrissement, qui pourtant ne sont pas la même chose), et, surtout, sur la « tactique révolutionnaire » ! Si M. C. connaissait mieux les publications récentes, notamment celles de la Section historique de l'Etat-Major de l'armée [1], il saurait que rien n'est moins prouvé que l'emploi, proprement français, de « grandes bandes » de tirailleurs, et que cette « avant-ligne » de combat, dont il fait le pivot de la tactique révolutionnaire, n'est nullement révélée, comme un trait caractéristique, par l'étude des opérations. Il saurait également que, de plus en plus, l'année 1796, celle de la première campagne d'Italie, apparait comme la date essentielle dans la transformation de l'art militaire à la fin du XVIIIe siècle ; après une série de tâtonnements, d'essais plus ou moins heureux de 1792 à 1795, c'est Bonaparte qui tire, des changements accomplis depuis la guerre de Sept ans dans les conditions matérielles de la guerre, tout le parti, tout le rendement possible.

Nous aurions à présenter bien d'autres observations. Ainsi, dans son chapitre sur la tactique, M. C. a perdu de vue — bien qu'elle ne lui échappe pas [2] — cette vérité élémentaire, et qui, sauf de rares exceptions, ressort de toutes les batailles de la Révolution et de l'Empire, que le succès appartient au plus fort, au général qui, dans la bataille, sur le point du choc, à deux hommes sait en opposer trois. Mais nous serions

---

certain poids entre 1792 et 1795. Le père de l'amalgame a été Dubois-Crancé ; et la fusion des volontaires et de la ligne était imposée par la force des choses, comme le fut plus tard l'incorporation des conscrits à peine dégrossis dans les régiments de la Grande Armée.

1. M. C. ne connaît ou du moins n'utilise que les recueils d'Alombert et Colin sur la campagne de 1805 et de Foucart sur la campagne de 1806. — La documentation, tirée uniquement des imprimés, n'est pas toujours judicieuse. M. C. se sert beaucoup trop des sources narratives ; et il est ainsi amené à faire état d'anecdotes controuvées, comme l'histoire de Chambarlhac accueilli à coups de fusil par ses soldats après Marengo (p. 114). Il suit trop aveuglément l'opuscule connu sous le nom d'*Observations sur l'armée française de 1792 à 1808*, et l'*Essai sur l'infanterie légère* du général Dahlmann. Les références sont rudimentaires : ni tome, ni page.

2. Il s'en avise beaucoup trop tard, et comme accessoirement (p. 191-192).

ainsi amené à soulever trop et de trop grosses questions, dont la discussion excéderait les limites d'un compte rendu. Quelques critiques qu'il nous paraisse appeler, le livre de M. C. n'est pas dépourvu d'originalité, et il méritait d'être signalé. Suggestif, de lecture intéressante, il dénote chez son auteur une tendance réaliste, un dédain de la légende et des « clichés » [1], dont il convient de le louer. — P. Caron.

Jules Haize. **Une commune bretonne pendant la Révolution. Histoire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) de 1789 à 1800.** Saint-Servan, J. Haize; Paris, H. Champion, 1907. In-8, xi-282 p.

M. Haize a réuni dans ce livre tous les faits, relatifs à l'histoire de Saint-Servan pendant la Révolution, dont il a eu connaissance par les documents qu'il a consultés ; il les a groupés et classés en différents chapitres se rapportant, les uns à l'histoire municipale, les autres à l'histoire religieuse, d'autres à l'histoire économique, d'autres encore à la Société populaire. On trouve dans cet ouvrage des renseignements sur beaucoup de faits intéressants, notamment sur l'histoire religieuse et la lutte entre les deux clergés, sur la mission de Le Carpentier et son action à Saint-Servan, etc. Ce livre est donc un instrument utile, mais il n'y faut voir qu'un instrument, un recueil de matériaux dont on pourra se servir, par exemple, pour l'histoire de la Révolution en Bretagne, pour une étude d'ensemble sur les Sociétés populaires, pour l'histoire des luttes religieuses en province. C'est une contribution à l'histoire de Saint-Servan, ce n'est pas, comme l'annonce le sous-titre, l' « histoire de Saint-Servan de 1789 à 1800 ».

D'abord, la documentation de l'auteur ne lui a pas permis de composer cette histoire. Dans une « lettre-préface », Mgr Duchesne nous avertit que M. H. s'en est tenu aux « documents officiels » et qu'il n'a que très rarement mis à profit « les mémoires écrits, les papiers de famille, les traditions encore vivantes » ; il le justifie auprès des personnes qui seraient tentées de lui faire des reproches pour n'avoir pas utilisé ces sources d'information. Ce n'est pas nous qui ferons ce reproche à M. H., n'étant pas de ceux qui attachent plus d'importance aux mémoires qu'aux documents officiels ; mais quels sont ces documents qu'a utilisés M. H. ? Lui-même nous dit, dans son *Avertissement*, qu'il n'a pas eu le loisir de consulter autant qu'il l'aurait fallu les Archives nationales et départemen-

1. « Ces fameux soldats de la République et de l'Empire, que le recul des années transforme à nos yeux en des êtres presque surhumains, n'étaient donc que des hommes ordinaires » (p. 70). Cette vérité deviendra banale : il y a encore du mérite, et presque du courage à la formuler.

tales, mais que « les recherches nécessaires pour cette histoire de la Révolution à Saint-Servan ont été relativement faciles, grâce au bon état des archives communales de cette époque ». Il apparait, en effet, que M. H. a surtout puisé ses renseignements aux Archives municipales de Saint-Servan. Ses références, peu nombreuses, renvoient à des ouvrages de seconde main, comme l'*Histoire des guerres de l'Ouest*, de Théodore Muret, ou : *Histoire et panorama d'un beau pays*, de Bertrand Robidou ; en fait de documents : à un manuscrit de l'abbé Manet, qui se trouve aux Archives de Saint-Malo, que M. H. désigne sous le titre de *Grandes recherches* et dont il ne nous indique pas la date ; aux *Actes du Comité de salut public*, à la publication de M. P. Delarue sur *Le clergé en Bretagne pendant la Révolution ;* une seule fois, il renvoie à un dossier de la série F[17], aux Archives nationales, à propos des actes d'abdication du curé et des vicaires de Saint-Servan transmis à la Convention par Le Carpentier en janvier 1794. Or, on peut supposer que des recherches aux Archives nationales et aux Archives d'Ille-et-Vilaine, notamment dans la série L, auraient ajouté quelques éléments à ceux dont s'est servi M. H. pour composer son livre. Ainsi, est-ce à cette documentation un peu trop restreinte qu'il faut attribuer une lacune comme celle-ci ? Le sommaire du chapitre Ier (*la paroisse de Saint-Servan avant 1789*) nous annonce un développement sur la « situation économique de Saint-Servan en 1789 » ; ce développement se réduit à quelques lignes ; M. H. ne nous dit pas un mot du cahier que les habitants rédigèrent en vue des États généraux, ou plutôt *des* cahiers ; car M. Dupont, dans son ouvrage sur *La condition des paysans de la sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution*, cite non seulement le cahier de Saint-Servan, mais aussi celui de Saint-Servan-campagne. Il me semble que, si M. H. avait consulté ces cahiers, il en aurait tiré d'autres renseignements que ceux qu'il nous donne, sur l'état matériel et moral de la population servannaise à la fin de l'ancien régime, sur ses doléances et ses vœux [1].

L'auteur n'indique que très rarement la provenance des documents qu'il utilise. Sans doute, nous sommes prévenus que les Archives municipales de Saint-Servan lui ont fourni sa principale source d'information ; sans doute, quelques-uns des textes qu'il cite sont évidemment extraits des registres de délibérations de la municipalité, ou des procès-verbaux

1. Toutefois, je dois faire une réserve au sujet de cette critique ; je trouve, dans la liste des ouvrages dont M. H. est l'auteur, une « Étude sur Aleth et la Rance, et Histoire de Saint-Servan jusqu'à la Révolution », grand in-8 de 300 p. Ne connaissant pas cet ouvrage, je ne sais si M. H. l'a terminé par une étude de ces cahiers ; en ce cas, il eût été bon de renvoyer le lecteur à cette étude, au début d'une histoire de Saint-Servan pendant la Révolution.

de la Société populaire ; sans doute encore, la lettre des administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine aux officiers municipaux de Saint-Servan (p. 124) est aux Archives de cette commune ; mais d'où proviennent les lettres de plusieurs curés et vicaires, et de l'évêque Le Coz, que publie l'auteur (p. 136-140) ? Il prouve la popularité dont jouissait l'Assemblée permanente de 1789 par « une lettre de l'époque » dont il donne un passage. C'est bien vague. Où est cette lettre ? de qui émanait-elle ? à qui était elle adressée ? Il y a là, on le voit, une absence fâcheuse de références.

Le plan adopté par M. H comporte une série de monographies qui se pénètrent réciproquement. Voici, par exemple, les titres des premiers chapitres : I, la paroisse de Saint-Servan avant 1789 ; — II, les premiers troubles [1789]; — III, l'Assemblée paroissiale permanente (1789) ; — IV, la milice nationale [1789-90] ; — V, la première municipalité [1790] ; — VI et VII, les Amis de la Constitution (1791-1793) ; — VIII, l'Arbre de la Liberté (1792) ; — IX, la Municipalité (1791-1793) ; — X, la Garde nationale (1791-1793) ; — XI, la disette de 1789 à 1794 ; — XII à XIV, le Clergé et les Congrégations (1789-1791 ; — 1792 ; — 1793), etc. Ce plan ne nous donne pas une idée d'ensemble de la marche des événements : il force l'auteur — les dates qui accompagnent ces titres le montrent suffisamment — à revenir constamment en arrière quand il passe d'un sujet à un autre, sauf dans les derniers chapitres, où il suit alors l'ordre chronologique. De plus, alors que tous les événements se tiennent et se commandent, qu'ils sont étroitement liés entre eux, l'auteur les sépare artificiellement pour les faire entrer dans tel ou tel chapitre, sous telle ou telle rubrique. Deux grandes causes de trouble, sous la Révolution, ont été la crise des subsistances et la division produite dans les esprits par la Constitution civile du clergé ; et l'auteur n'aborde la question économique qu'au chapitre XI, la question religieuse qu'au chapitre XII !

Telles sont les critiques générales que provoque le livre de M. H. ; on pourrait en faire d'autres qui porteraient sur des détails. Je signalerai, par exemple, l'emploi du mot « républicain » au lieu de « révolutionnaire ». Parlant de la Société populaire à l'époque de sa fondation, c'est-à-dire en 1791, M. H. dit que « de nombreux habitants crurent prudent de s'y affilier pour ne pas être suspectés d'être réfractaires aux idées républicaines » (p. 55) ; racontant la plantation d'un arbre de la Liberté, en 1792, il écrit que « la date de cette cérémonie républicaine » avait été fixée au dimanche 20 mai » (p. 76). Le 20 mai 1792, la France n'était pas en République, et une cérémonie officielle ne pouvait être une

« cérémonie républicaine ». Ailleurs (p. 122), à propos de la Constitution civile, il appelle « serment républicain » le serment exigé des ecclésiastiques [1].

Mais ces critiques ne doivent pas faire croire que je veuille diminuer le mérite de M. H. Son livre, je le répète, s'il présente des lacunes, contient des renseignements utiles ; il sera consulté avec fruit. — P.-R. MAUTOUCHET.

Charles de LACOMBE, député à l'Assemblée nationale. **Journal politique**, publié pour la Société d'histoire contemporaine par A. Hélot. Tome Ier, Paris, A. Picard et fils, 1907. In-8, XLVIII-326 p.

Charles de Lacombe, né en 1832, mort en 1904, appartint à cette école de libéralisme catholique qui se développa sous la monarchie de Juillet, préoccupée des intérêts de l'Église plus que de la Légitimité, et qui porta ses fruits dès 1848. Élève du collège Stanislas, disciple du P. Gratry, admirateur de Montalembert, de Berryer, ami de Dupanloup dont il fut le lieutenant à *l'Ami de la religion*, et de Falloux, collaborateur du *Correspondant*, qu'il fournit pendant plus de quarante ans d'articles et de chroniques, Ch. de Lacombe tient une place honorable parmi les paladins de la liberté cléricale. Mais, bien qu'il ait lutté contre l'administration impériale, il n'est pas un combatif : homme d'étude bien plus qu'homme d'action, philosophe politique, historien, plutôt qu'homme de parti, on relève dans son bagage littéraire moins de polémiques que d'articles théoriques, sans compter ses grands ouvrages : *Henri IV et sa politique*, la *Vie de M. de Serres*, la *Vie de Berryer*, tous couronnés par l'Institut, et dans lesquels son royalisme, son libéralisme, son ultramontanisme trouvèrent tour à tour un sujet d'apologie.

Ce qu'il exalte le plus dans ses héros, c'est leur commun caractère de pacificateurs. Envoyé à l'Assemblée nationale par le département du Puy-de-Dôme, il eut l'occasion de jouer, lui aussi, un rôle de conciliation. Par l'intermédiaire de Dupanloup et de *l'Ami de la religion*, il était entré, vers 1860, en relations avec Thiers, et celui-ci s'était pris pour le jeune journaliste, qui critiquait favorablement ses ouvrages et lui communiquait ses vues politiques, d'une solide amitié. Quand il fut aux prises avec l'Assemblée nationale, Ch. de Lacombe fut un des hommes qui le

1. A signaler aussi un certain nombre de fautes d'impression, dont les unes dénaturent les dates (p. 51 et 147 : 1893 pour 1793 ; p. 65 : 1783 pour 1793 ; p. 70 : 1762 pour 1792), d'autres l'orthographe (p. 85 et 131 : armoieries ; p. 106 : « on ne permettait pas que l'on expédia... » ; p. 117 : « il eut mieux valu pour le clergé qu'il resta... ») ; p. 192, « barbarisme » est évidemment un *lapsus* pour « barbarie ».

mirent le plus facilement en communication avec le parti conservateur, de même que nous voyons, dans les souvenirs si vivants de Madame Adam, Barthélemy Saint-Hilaire et Adam lui ménager un contact avec la gauche.

Comme les monarchistes et les cléricaux de son parti, Ch. de Lacombe avait été effrayé du vent de révolution et de démocratie qui, au lendemain de la guerre, secouait les âmes ; pour lui comme pour eux, l'œuvre urgente, c'est la conservation de l'ordre social : « Le mot de ralliement, celui que le gouvernement devrait inscrire sur son drapeau, ce n'est ni la monarchie ni la république : c'est l'ordre [1] » (p. 61-62); comme eux, il accepte la République provisoirement, si elle peut maintenir l'ordre ; comme eux, il reprend ses préoccupations dynastiques quand cet ordre est assuré. Ce qui constitue son originalité dans le parti conservateur, c'est uniquement son rôle de médiateur, de conciliateur entre ses amis et Thiers.

C'est là que réside tout l'intérêt de son *Journal d'un député*. Voir, par exemple, ses négociations entre Thiers et les monarchistes au sujet de la loi sur les princes (p. 31-38); les détails qu'il donne sur la question du retour de l'Assemblée à Paris (décembre 1871, janvier et février 1872); tout le chapitre IV sur la chute de Thiers. Avec Mac-Mahon et de Broglie, le souci d'une restauration monarchique vient en premier plan : les notes au jour le jour de Ch. de Lacombe reconstituent fidèlement l'état de malaise qui paralysait le parti conservateur dans l'incertitude des décisions extrêmes du comte de Chambord, et le désarroi qui suivit son refus définitif d'abandonner le drapeau blanc [2].

Les réflexions et les confidences, vers la fin du livre, deviennent plus nombreuses, plus suivies, plus vivantes et laissent espérer que le prochain volume passera l'intérêt du premier,

Celui-ci a été soigneusement édité par M. A. Hélot [3]. Il a enrichi le *Journal d'un député* : d'une longue introduction qui n'est, à vrai dire, qu'une pieuse apologie ; mais on pourra mettre à contribution les lettres qu'elle renferme, en particulier la correspondance de Thiers, pour étudier l'opposition sous l'Empire ; — d'un copieux appendice où figurent,

---

1. Cette note revient souvent dans le journal de Ch. de Lacombe.

2. Ch. de Lacombe donne en outre d'utiles indications sur l'état de l'opinion dans les départements (voir, par exemple, p. 38-40, 69-70, etc.). Il ne nous dit presque rien de sa propre psychologie, sauf sa grande timidité à aborder la tribune et sa difficulté d'improvisation. Je signale quelques aperçus ingénieux, historiques, entre la situation de la France en 1871 et au lendemain de la Révolution de juillet 1830 (voir, par exemple, p. 67).

3. Je ne relève que deux erreurs : p. 132, l. 8, il faut lire évidemment « les neuf » et non « quarante-neuf » (cf. p. 133, l. 8) ; p. 296, l. 2 : il faut lire 1872 et non 1876.

à côté des discours parlementaires de Ch. de Lacombe, les documents les plus importants auxquels il fait allusion dans son journal (p. 253-324), — de notes nombreuses, notes biographiques surtout, car on regrette de ne point trouver, ne fût-ce que par une indication, le rappel des événements auxquels Ch. de Lacombe fait allusion d'une manière parfois peu nette et fugitive. Le journal de Ch. de Lacombe en effet n'est pas continu : c'est le « journal d'un député » qui ne prend des notes que pendant les sessions parlementaires ou à leur propos : c'est ainsi qu'il ne contient rien pour novembre 1871, pour mars, avril, mai 1872, pour avril 1873 ; et sans sa correspondance avec de Falloux et de Larcy, dont le journal est heureusement augmenté, les lacunes seraient plus larges encore.

M. A. H. a divisé assez rationnellement la matière de ce premier volumes en sept chapitres : L'Assemblée à Bordeaux et la Commune ; — La proposition Rivet ; — Les princes à l'Assemblée et la question du retour de l'Assemblée à Paris ; — La chute de Thiers ; — Les débuts du premier ministère de Broglie ; — L'échec de la campagne monarchique ; — Le vote du septennat ; sous lesquels se groupent tant bien que mal les notes chronologiques de Ch. de Lacombe [1].

Je souhaite que M. A. H. annexe au dernier volume du *Journal d'un député* un index alphabétique des noms propres qui permette de l'utiliser plus commodément et plus complètement. — Jules Céby.

---

1. M. A. H. groupe dans chacun de ces chapitres un certain nombre de mois pleins, qui contiennent autant de subdivisions. Ce procédé n'est pas sans inconvénient : c'est ainsi que, p. 63, une lettre du baron de Larcy du 11 octobre 1871 se réfère à des lettres de Ch. de Lacombe du mois de septembre, et devrait rationnellement leur être jointe : il ne faut donc voir dans la subdivision des chapitres en mois qu'un simple memento. M. A. H. a senti l'impossibilité de rester toujours fidèle à ce procédé factice de division et il y a heureusement renoncé pour la fin du chapitre IV et du chapitre VI.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales des Sciences politiques. 1907.

15 Septembre. = P. QUENTIN-BAUCHART. *La Prusse, les Polonais et la France en 1848.* [Chapitre d'un livre à paraître sur « Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de février ». Cédant à la pression populaire, le roi de Prusse dut promettre, le 18 mars, de donner une large satisfaction aux revendications polonaises ; cette nouvelle fut accueillie avec enthousiasme par les républicains français, avec satisfaction par le Gouvernement provisoire, qui se sentit délivré d'une grave difficulté : la politique prussienne allait, en effet, lui permettre de tenir tête aux impatients, qui exigeaient une intervention armée immédiate. Il y avait à Paris beaucoup de réfugiés polonais, « remplis de souvenirs héroïques et d'espoirs insensés » ; les plus modérés furent bientôt débordés : dans une proclamation au peuple de Paris, le « Club de l'Émigration polonaise » réclama des armes. Inquiet, le Gouvernement résolut, le 25 mars, de faciliter le départ des réfugiés polonais en leur faisant une avance de fonds ; mais il refusa de leur fournir des armes. Le lendemain une grande mais calme manifestation eut lieu ; Lamartine, qui y prit la parole, proclama sa sympathie pour la Pologne, mais, en même temps, affirma la volonté de la France d'agir pacifiquement et en conformité de vues avec le gouvernement prussien. Celui-ci avait, en effet, accepté de recevoir les Polonais sans armes et de les rapatrier. Le départ des réfugiés eut lieu solennellement, le 31 mars. Ils devaient arriver trop tard. Des conflits graves avaient troublé la Posnanie ; un fort mouvement antipolonais commençait à se produire en Prusse ; le ministère d'Arnim, se sentant soutenu par le Tsar, résistait aux réformes ; il prétendit interdire la province de Posen aux Polonais venus de France, leur offrant de les diriger sur Cracovie ou de les renvoyer à Paris ; il ne céda qu'aux énergiques représentations de Lamartine. Celui-ci suivait avec anxiété la marche des événements, car l'entente avec le gouvernement prussien était le pivot de sa politique ; toutes ses espérances s'écroulèrent quand la lutte eût éclaté entre Mierowslawski et l'armée de Frédéric-Guillaume. Lamartine recula devant une guerre qui nous eût mis aux prises avec plusieurs grandes puissances ; l'Assemblée partageait ses vues. Il était plus difficile de faire accepter aux éléments avancés, à la population parisienne, cette politique pacifique ; elle provoqua le mouvement populaire du 15 mai, qui, selon M. Q.-B., eut bien la Pologne pour cause, et que les chefs des clubs essayèrent en vain de faire dévier. La garde nationale eut raison de cette tentative révolutionnaire, et, peu de temps après, l'écrase-

ment de Mierowslawski mit fin aux espérances polonaises. De nouveau, les vaincus reprirent en foule le chemin de la France.] — A. VIALATTE. *La France industrielle dans le dernier quart du XIXe siècle.* [M. V. souligne, d'après l'ouvrage récent de M. Levasseur, les traits principaux de l'histoire économique des trente dernières années]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1907.

Mai-Juin. = CH. MARTIN. *De la genèse des doctrines politiques de John Knox.* [L'enseignement de son maître Major, sur lequel on trouvera une brève notice à la fin de l'article, l'action des événements dont l'Écosse et l'Angleterre sont alors le théâtre, l'influence de Calvin, auprès de qui Knox séjourna à partir de 1555, ont contribué à fortifier dans l'esprit du réformateur écossais l'idée de la souveraineté absolue de Dieu avec ses conséquences, le droit de résistance aux pouvoirs hostiles à l'Évangile et l'immixtion du peuple dans les affaires de l'Église.] — N. WEISS. *Un portrait de la femme de Calvin.* [Reproduction d'une peinture sur bois du musée de Douai, qui représente peut-être, car il est impossible de l'affirmer, la femme de Calvin. Quelques renseignements sur l'origine et le premier mari d'Idelette de Bure, le séjour à Genève, puis à Strasbourg.] — J. PANNIER. *Pasteurs et autres protestants convertis et pensionnés par le clergé de 1606 à 1607.* [Documents tirés des Archives nationales, série G8, 854 et suiv.] — FR. PUAUX. *Le refus des sacrements en 1728 dans la généralité d'Amiens.* [Mémoire donnant la formule des procès-verbaux que les curés devaient dresser lorsque les nouveaux convertis malades refusaient de recevoir les sacrements.] — E. GRISELLE. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687.* [Suite ; année 1685 ; à suivre.]

Juillet-Août. = N. WEISS. *Quelques notes sur les origines de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné.* [Renseignements sur Pierre de Sébiville et Aimé Maigret ; Michel d'Arande, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1526-1539) ; les premières persécutions (1528-1556) ; Jean de Monluc, évêque de Valence (1553) ; les débuts des guerres de religion en Dauphiné et le rôle de François de Guise, gouverneur de province, et de son lieutenant La Motte-Gondrin, assassiné le 27 avril 1562 ; l'intervention du baron des Adrets à la même date.] — G. BONET-MAURY. *Le rétablissement du culte protestant dans le Queyras (1774-1810).* [Détruit dans le Queyras à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, le protestantisme y fut de nouveau répandu à partir du milieu du XVIIIe siècle, et, vers 1774-1775, on trouve plusieurs ministres qui viennent porter la bonne parole dans ces hautes vallées. En 1779, fut consacré le premier pasteur résidant au Queyras, Antoine Finé ; il fut remplacé en 1784 par Jean Morel. La loi du 18 germinal an X assura la stabilité du nouvel état de choses.] — H. HAUSER. *Un nouveau texte sur Aimé Maigret.* [Le bref adressé par Clément VII à Louise de Savoie et publié par l'abbé Fraikin dans le tome Ier des « Nonciatures de Clément VII » ; M. H. prouve que le bref doit être daté du 29 décembre 1524 et que le prédicateur hérétique dont il y est question est Aimé Maigret.] — A. MAILHET. *Requête du syndic des protestants de Die réclamant au synode les sommes empruntées par eux pour*

l'entretien de l'Académie et répartition de ladite dette entre les églises du Dauphiné, 1639. — A. MAILHET. *Compte détaillé de ce que coûtait au village d'Espenel, près de Saillans (Drôme), une seule journée de quatre dragons et d'un valet.* — N. WEISS. *Mémoires de Duqui sur les principaux faits de la persécution déchaînée en Dauphiné par la Révocation (1683-1708).* [Mémoire adressé à Antoine Court et annoté par M. Fonbrune-Berbinau.] — N. WEISS. *Lettre du pasteur Modeux, à Mirmand, concernant des exécutions à Die et de jeunes prophètes en 1689.* [Lettre du 9 janvier 1689.] — CH. SCHNETZLER. *Jean Martel, prédicant du Dauphiné, et ses mémoires (1688-1727).* [Notice sur Jean Martel, suivie de l'autobiographie écrite par ce prédicant pour Antoine Court.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1907.

5 Juillet. = ADHÉMAR D'ALÈS. *La tradition chrétienne dans l'histoire.* [De la Réforme à nos jours. Fin le 5 août; le premier article, sur la période antérieure au XVIe siècle, a paru le 5 juin]. — P. DUDON. *Autour des démissions épiscopales de l'an X.* [Fin le 20 juillet. Sur les 135 évêques de l'Église de France en 1790, 49 étaient morts avant 1801 ; sur les 86 survivants, 4 étaient apostats ; les 82 autres se divisèrent lorsque, par la bulle « Tam multa », conforme à l'article 3 du Concordat, ils furent mis en demeure de donner leur démission : 46 acceptèrent, 36 refusèrent. M. D. a pu utiliser et cite largement des corespondances inédites, dont il n'indique pas la provenance, échangées en 1801 et 1802 par les prélats démissionnaires ; elles jettent un jour intéressant sur leur état d'esprit, sur leurs répugnances, plus ou moins vives, à se soumettre aux injonctions pontificales, sur l'embarras qu'ils éprouvèrent à concilier leur fidélité monarchique et leurs devoirs de pasteurs. Elles éclairent curieusement les difficultés que souleva la répartition des sièges, les sourdes compétitions qu'elle amena. M. D. admet que, « dans les consciences troublées par la peur d'être inutiles au bien », une « idée profane put être présente et agissante ». Il conclut que « ceux-là méritent d'être applaudis qui, des rangs de leurs collègues irrésolus ou hostiles, se détachèrent virilement, sans nul souci de l'opinion, prêts à surmonter toutes les difficultés ». Des tableaux synoptiques des démissionnaires ou des refusants, classés d'après leur résidence (France, Allemagne, Italie, Angleterre, etc.) et d'après le groupement par métropoles, accompagnent le premier article. Il en ressort que l'attitude des métropolitains a pu, dans certains cas, avoir de l'influence sur celle des suffragants.]

Journal des Savants. 1907.

Octobre. = A. LE BRETON. *Vauvenargues et Fontenelle.* [M. L. B. prend texte d'une phrase de Vauvenargues, élogieuse pour Fontenelle, citée dans les travaux récents de MM. Laborde-Milaa et Maigron, pour indiquer d'une façon précise quelle a été la pensée de Vauvenargues au sujet de Fontenelle. Certes, il a reconnu tous les mérites du neveu de Corneille, mais ce véritable « épicurien intellectuel » ne pouvait acquérir sa sympathie ; aussi le passage que citent M. Laborde et M. Maigron est-il immédiatement suivi d'une restriction. M. L. B. montre en

outre que Vauvenargues a, directement et à maintes reprises, attaqué Fontenelle dans ses divers écrits, il prouve que l'original du portrait d'*Isocrate ou le Bel Esprit moderne* est Fontenelle et non, comme on l'avait cru jusqu'ici sur la foi de Suard, l'obscur Raymond de Saint-Mard ; il explique enfin la sévérité du jugement porté par Vauvenargues sur Corneille, en montrant que plusieurs passages de la lettre à Voltaire sont des réponses directes à des phrases de la *Vie de Corneille* ou du *Parallèle de Corneille et de Racine*. L'étude de M. L. B. se termine par un portrait de Vauvenargues, que l'on nous montre « poète de la passion avant Jean-Jacques et sans les sophismes de Jean-Jacques », à égale distance « du pessimisme chrétien d'un Pascal et du scepticisme mondain d'un Fontenelle »].

La Révolution de 1848. 1907.

Septembre-Octobre. = J. Gay. *Lettres inédites sur Rome et l'Italie.* [Suite, et à suivre. Longue lettre du 4 janvier 1854 contenant des « observations » sur Rome, les États pontificaux, les duchés de Toscane, Modène, Parme.] — *Une candidature phalanstérienne dans la Marne en 1848.* [Celle d'Allyre Bureau, ancien élève de l'École polytechnique, qui échoua. Reproduction d'un certain nombre de documents communiqués par M. G. Laurent.] — H. Monin. *Devant la statue d'Edgar Quinet. Pages inédites de Madier de Montjau (1883).* [A retrouvé, dans les papiers laissés par Mme Quinet, et publie le texte, que l'*Officiel* de l'époque n'accueillit pas à cause du ton trop vivement anticlérical, du discours que Madier de Montjau prononça, le 14 mai 1883, à l'inauguration de la statue d'Edgar Quinet à Bourg.]

La Révolution française. 1907.

14 Octobre. = Ph. Sagnac. *L'Église de France et le serment à la Constitution civile du clergé (1790-1791).* [On a longtemps cru, sur la foi des historiens catholiques, que la plus grande partie du clergé avait refusé le serment à la Constitution civile. Au contraire, la proportion des prêtres jureurs est de 6 sur 10 ; à part quatre zônes réfractaires : Nord et Pas-de-Calais ; Ouest (Normandie, Bretagne, Mayenne, Maine-et Loire, Vendée) ; Est (Moselle et Bas-Rhin) ; Bas-Languedoc et Cévennes (Hérault, Gard, Lozère, Haute-Loire), les prêtres constitutionnels sont les plus nombreux. Mais ainsi, il y a deux églises en lutte ; la Révolution est impuissante à créer une religion nationale, un clergé citoyen. Les Constituants, au lieu de séparer l'Église et l'État, veulent mettre l'Église dans l'État et s'engagent dans une série de difficultés dont ils ne purent sortir.] — G. Bussière. *Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon, 1753-1790.* [Suite et à suivre. Par le contrat de société passé entre Badger, Seguin et Scot, le premier s'engage à livrer tous les secrets de son art à ses deux collaborateurs, qui jurent de ne pas les éventer et s'interdisent aucune autre entreprise. Mais, après plusieurs années d'association, Badger est frustré de son monopole ; Seguin s'installe à son compte et fait construire des calendres plus considérables que celles de Badger ; il paraît avoir fermé son atelier vers 1789 ; dès lors, Badger peut se proclamer l'unique moireur de la ville de Lyon.] — A. Mathiez. *La France et Rome sous la Constituante,*

d'après la correspondance du cardinal de Bernis. [Suite et à suivre]. *III. Avant la Constitution civile.* [Pendant la période qui suit l'affaire des annates et qui précède la Constitution civile (août 89-mars 90), la Constituante n'a jamais cherché querelle à l'Église ni à la papauté, jamais manifesté contre elles d'hostilité de nature à justifier des représailles anticipées. Quant au Comité ecclésiastique, nommé le 20 août 89, d'abord composé en très grande majorité de catholiques (deux évêques, des aristocrates ou des modérés notoires), puis accru le 7 février 90 de quinze nouveaux membres qui sont presque tous des hommes de gauche, il n'a non plus manifesté ni laissé soupçonner aucune hostilité contre l'Église et le Saint-Siège. D'ailleurs, c'est une erreur de croire que l'épiscopat, parce qu'il fut presque unanime à refuser le serment à la Constitution civile, fit bloc dès le début contre la Révolution. En dehors de Talleyrand et des futurs jureurs, il y avait des évêques qui se disaient et se croyaient patriotes, même philosophes ; il y en avait beaucoup qui espéraient trouver un terrain d'entente avec le régime nouveau et répugnaient à un conflit violent.] — J. MERLANT. *Senancour et Napoléon.* [Les idées de Senancour sur Napoléon ont varié selon l'allure des événements, mais sans qu'il y ait eu contradiction. Il l'a d'abord tenu pour un aventurier de génie ; puis il l'exalte surtout comme homme de guerre, mais convient que, dans sa politique intérieure, il a négligé la vérité ; ensuite il l'acclame en libéral, le regarde comme le seul homme qui puisse sauver l'Europe de la contre-révolution ou de la guerre civile. Après Waterloo, il renonce à l'idée que la Révolution doive s'accomplir par un homme, il accepte la Charte, la monarchie constitutionnelle comme le seul gouvernement qui convienne aux grands États.] — *Documents inédits : Une lettre de Danjou sur Guffroy.* [Lettre du 20 ventôse an II, au Comité révolutionnaire de Beauvais, annonçant que Guffroy a donné sa démission de membre du Comité de sûreté générale dans la soirée du 18 ventôse.] — L. LÉVY-SCHNEIDER. *Notes de lecture Un document sur le partage des biens communaux.* [Le 30 mars 1791, les habitants de Haudiomont (district de Verdun, Meuse) se partagèrent entre eux, par parties égales, le « tiers de leur pâtis commun ci-devant possédé par le fermier du domaine de l'évêché de Verdun ». Ils n'attendirent donc pas le décret du 14 août 92 pour procéder au partage des communaux.]

Le Correspondant. 1907.

10 Juillet. = E. DAUDET. *Autour du congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), d'après des documents inédits.* [L'auteur utilise et cite les rapports d'informateurs secrets envoyés à Aix-la-Chapelle par le ministère de la police, rapports grâce auxquels « nous pouvons reconstituer la chronique courante du congrès, entrer dans ses couloirs, pénétrer dans ses dessous, et ressusciter les menus événements qui se déroulent en marge de la délibération solennelle ». Renseignements sur le mauvais accueil fait par la population de la ville à son roi, Frédéric-Guillaume ; sur la vie des souverains à Aix ; sur les fêtes ; sur l'intrigue de Vitrolles contre Richelieu et les démarches infructueuses de Mme de Vitrolles pour pénétrer auprès d'Alexandre Ier et le supplier de laisser en France les troupes alliées, indispensables aux ultras comme point d'appui contre le ministère libéral, jacobin, Riche-

lieu-Decazes ; sur les relations, nouées à Aix, de Mme Récamier et du prince Auguste de Prusse ; sur les femmes, femmes du monde ou aventurières, attirées par le congrès ; sur le rôle décisif du général Maison dans le règlement, conformément aux intérêts de la France, de la question de l'évacuation ; sur la célébration, le 18 octobre, de l'anniversaire de Leipzig ; sur l'attitude conciliante d'Alexandre Ier.] — E. Rod. *Le docteur Tronchin, d'après un ouvrage récent.* [Celui de M. Henry Tronchin, publié en 1906, et dont il a été rendu compte ici-même, t. VIII, p. 219].

25 Juillet. = H. Welschinger. *La France, l'Autriche et l'Italie en 1870.* [M. W. combat les conclusions de l'ouvrage récent de MM. E. Bourgeois et E. Clermont, « Rome et Napoléon III », d'après lesquelles le refus de laisser les Italiens occuper Rome aurait entrainé l'échec des négociations entreprises, depuis 1869, en vue d'une alliance de la France avec l'Autriche et l'Italie. Il retrace à nouveau ces négociations, en insistant sur ce fait qu'à aucun moment ni l'Autriche ni l'Italie n'ont donné des témoignages sérieux de leurs bonnes dispositions ; au moment de la déclaration de guerre, « les prétendues alliances n'existaient pas, et, même existant, elles n'auraient pas donné les fruits immédiats que l'on en attendait ». L'Autriche, menacée par la Russie qui avait elle-même partie liée avec la Prusse, l'Italie, n'aspirant qu'à déchirer la Convention de septembre, se sont bornées à attendre le résultat des premières batailles. La conduite de l'Italie après Sedan prouve, à l'évidence, qu'elle n'a jamais songé qu'à ses intérêts propres. « Aussi, lorsqu'on nous soutient qu'avant le 15 juillet et même après, des alliances étaient possibles, que l'Autriche hâtait sa mobilisation, que l'Italie s'y préparait, et que tout aurait pu nous être favorable, si la politique française n'avait été abandonnée aux intérêts du parti catholique français, appuyé par l'impératrice, on voit ce qu'il faut penser de ces allégations, qui ne reposent sur rien de sérieux .. Il n'est pas vrai de dire que le seul refus de l'occupation de Rome par les Italiens ait empêché les alliances et rendu impossibles tous les projets d'action commune avec l'Autriche et l'Italie contre la Prusse ».] — P. Batiffol. *En marge d'une biographie.* [Celle de l'abbé Gustave Morel, professeur de théologie historique à l'Institut catholique de Paris (1872-1905), par l'abbé Calvet, Paris, 1907.] — L. de Lanzac de Laborie. *L'aurore d'une dictature.* [D'après le tome II de « l'Avènement de Bonaparte », par M. A. Vandal.]

10 Août. = L. Madelin. *Les troupiers de l'Empereur.* [Article de vulgarisation patriotique, d'après les souvenirs de Fricasse, Coignet, Parquin, etc., etc.]

25 Août. = P. Camena d'Almeida. *Le centenaire de la navigation à vapeur et l'exposition maritime de Bordeaux (1807-1907).* [Retrace les progrès de la navigation à vapeur depuis les premiers essais au XVIe et au XVIIe siècle]. — O. Havard. *Mutineries militaires au début de la Révolution.* [L'armée de l'ancien régime ; sa composition, son code de discipline. Dans le courant du XVIIIe siècle, elle est soumise au travail des idées philosophiques, en même temps que le pouvoir central s'affaiblit. En 1789, elle est une proie offerte aux fauteurs de désordre. D'où sortiront ceux-ci ? « De deux cavernes : du Palais-Royal et du Foreign-Office ». L'auteur voit, dans le duc d'Orléans, l'instigateur, avec l'appui et en

quelque sorte au nom de Georges III, des troubles des débuts de la Révolution, notamment de ceux de juillet 1789. Affaire du major de Belzunce, à Caen. Sous l'influence des loges et des clubs, incidents et mutineries de Strasbourg, Rennes, Besançon, Lille, Saint-Malo, Valence, Metz, Nancy, Hesdin, Stenay. Dans tous ces événements, il faut voir les résultats du complot ourdi par l'Angleterre et les Loges pour le démembrement de notre armée et de notre marine ; ainsi fut amenée l'émigration. « Pour dissoudre notre armée et notre marine, pour briser notre prépondérance et anéantir notre ascendant politique, nos ennemis avaient voulu précipiter les chefs militaires hors de l'armée, hors des escadres et hors des frontières. Si l'impéritie des uns, la complicité des autres et la pusillanimité d'un grand nombre firent triompher cette trame, il n'est que trop juste d'ajouter que l'infidélité des soldats et la certitude des supplices hâtèrent une évasion odieuse à tous ».]

10 Septembre. = Gal LAMBERT. *De Rennes à Sedan. Souvenirs de la guerre de 1870.* [Sorti de l'École d'application de Metz en janvier 1870, le général Lambert était lieutenant au 7e d'artillerie, à Rennes, au moment de la déclaration de guerre. Les notes inédites publiées par sa veuve contiennent des renseignements sur la préparation (nulle) à la guerre, dans l'arme de l'artillerie, à la fin du second Empire, sur la mobilisation, et sur les opérations de l'armée d'Alsace, puis de l'armée de Châlons, de Reichshofen à Sedan.] — PH. REGNIER. *L'édit de Nantes et son application.* [Fin le 25 septembre. La thèse de l'auteur, c'est que l'importance de l'édit de Nantes a été exagérée, et son caractère altéré. L'édit de Nantes n'a fait que renouveler, sans y ajouter grand'chose, l'édit de 1577 ; il n'a pas proclamé la tolérance religieuse, dont personne au XVIe et au XVIIe siècle n'avait l'intelligence, il a simplement consenti, en faveur d'une hérésie, la R.P.R., un certain nombre d'exceptions, de concessions ; enfin il n'a pas établi la paix religieuse, qui a été constamment troublée au XVIIe siècle ; la lutte s'est poursuivie, entre catholiques et protestants, au moins jusqu'à la prise de La Rochelle et de Montauban. M. R. examine longuement, d'après les édits royaux et déclarations, les arrêts du Conseil et des parlements, l'application de l'édit sous les divers point de vue : célébration du culte, propagande, éducation des enfants, chambres mi-parties, admission aux charges, variantes dans l'application de l'édit suivant les régions. « D'après les idées actuelles, cet édit nous paraîtrait accorder trop ou trop peu. Trop, car il permet l'organisation d'un pouvoir polétique et d'une force militaire, qui devait être et qui fut un péril national. Trop peu, parce que l'interdiction du culte demeure la règle... Ses concessions excessives devaient amener la chute de l'édit ; cependant elles disparurent avant lui, et l'édit de Nantes conserva encore force de loi pendant un demi-siècle, alors que les villes d'otage et les autres garanties qui avaient paru nécessaires pour assurer son exécution étaient supprimées. Mais, bien que le danger eût disparu, le souvenir en restait... Beaucoup de gens pensent que Henri IV eut tort de le signer, et que, si Louis XIV commit une faute en persécutant et surtout en laissant persécuter ses sujets prétendus réformés, il eut raison de supprimer cet édit, arraché au roi son grand-père par une défection en face de l'étranger, et qui avait organisé une puissance militaire constamment au service

des ennemis. Sans contester ces raisons de sentiment et sans nier le droit du roi de modifier ou supprimer un édit, il semble que cette révocation fut au moins maladroite et impolitique... Car il ne semble pas niable que cette révocation arriva au milieu d'un mouvement général de conversion et qu'elle l'arrêta plutôt qu'elle ne la hâta, en donnant aux ministres et aux réformés, convaincus ou entêtés, le prestige de la souffrance et de la persécution supportées pour leur foi ».] — ÉT. LAMY. *Affaires d'Égypte et de France. La leçon d'un siècle.* [Suite et à suivre.]

25 Septembre. = Aal BIENAIMÉ. *L'expédition de Madagascar de 1895. Préparation et débuts.* [Première partie d'un exposé destiné à réfuter l'accusation d'impéritie dont l'auteur, chef de la division navale de l'Océan indien en 1895, a été récemment l'objet de la part du ministre de la marine. Le récit est coupé de nombreuses citations de documents officiels. Les à-coup incontestables qui se produisirent lors du débarquement du corps expéditionnaire, l'entassement des navires en rade de Majunga résultent de la faute commise par le Parlement (novembre 1894) en confiant à la Guerre la conduite de l'expédition préparée par la Marine. On a fait beaucoup de bruit autour du « wharf de Majunga », qui aurait pu faciliter singulièrement le déchargement des paquebots affrétés ; en raison de l'état de la côte, l'établissement d'un wharf de ce genre était impossible, et la commission technique formée par l'amiral Bienaimé n'avait demandé qu'un petit appontement de cinquante mètres de long, ponr les chalands et grosses embarcations : on envoya un appontement de 180 mètres, dont 120 mètres restèrent sans emploi.] — Cte DE MIRAMON-FARGUES. *Les étapes d'une déchéance (Aventures de la fin du XVIIIe siècle). Le marquis de Beauvau-Tigny.* [Odyssée du marquis Vincent de Beauvau-Tigny, né en 1740, et tué en 1793, en défendant Cholet contre les Vendéens, après une existence orageuse, et un emprisonnement de huit ans pour bigamie, de 1778 à 1786.] — Gal MAJOR VAN VLIJMEN. *Les Hollandais dans la Grande Armée.* [Le contingent hollandais en Russie, 1812, d'après des mémoires et journaux hollandais inédits.] — CH. DE LA RONCIÈRE. *La question marocaine d'antan, d'après des documents inédits.* [Relations de la France et du Maroc au XVIe et au XVIIe siècle ; l'auteur insiste sur l'affaire du chevalier de Razilly (1623) et le blocus de Salé (1629-1630).]

10 Octobre. = EMM. DE BROGLIE. *Un grand marin, Tourville.* [Continué le 25 oct., et à suivre: extraits d'un ouvrage à paraître. I. L'apprentissage du métier (1642-1666). Naissance de Tourville, à Paris, le 24 novembre 1642 ; sa famille ; sa jeunesse ; il embarque pour la première fois à l'âge de 15 ans, sur un vaisseau de l'ordre de Malte, commandé par M. d'Hocquincourt ; ses premiers exploits dans l'Archipel, contre les Barbaresques, de 1661 à 1666. II. Le commandement en chef. Bévéziers et la campagne du Large (1690-1691). Exposé, d'après les sources connues, des campagnes de Tourville en 1690 et 1691, avec citations nombreuses des correspondances de l'époque.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Les débuts du régime concordataire à Paris.* [Rapports tendancieux de Dubois sur le clergé : Portalis se montre beaucoup plus libéral : c'est pour une large part à son influence personnelle qu'il faut attribuer l'ouverture, ou la réouverture, après 1801, de nombreux édifices consacrés au culte, la réintégration des ecclésiastiques dans les

œuvres d'assistance publique, le rètablissement du culte dans les hôpitaux et divers établissements militaires, la répression des écarts antireligieux du théâtre, les mesures prises pour assurer la décence et le bon ordre dans les églises, la tolérance du port de la soutane, contraire aux Organiques. La collaboration du pouvoir religieux et du pouvoir civil s'affirma en 1806 par la mise en circulation du fameux catéchisme adapté, d'après Bossuet, par d'Astros, et dont l'idée appartient à Portalis et non, comme on l'a dit, à Émery. Ingérence tracassière, mais parfois judicieuse, du gouvernement consulaire, puis impérial, dans les affaires ecclésiastiques; l'affaire de l'enterrement de Mlle de Chameroy, danseuse de l'Opéra (1802); Bonaparte se prononce pour une large tolérance en matière de cérémonies funèbres. A l'égard des congrégations, politique hésitante. Les congrégations d'hommes sont autorisées en très petit nombre, les missions à l'intérieur interdites. Les congrégations de femmes jouissent de plus de liberté, du moins les congrégations hospitalières ; mais elles sont surveillées, mises sous la « protection » de Madame mère, et la formation des novices, dans les maisons d'enseignement, est défendue. Pendant la période napoléonnienne, il n'y a eu à Paris qu'une seule congrégation contemplative de femmes, celle des Carmélites de la rue de Vaugirard.]

25 Octobre. = Bon J. Angot des Rotours. *Les sénatoreries.* [Les sénatoreries, créées au nombre de 31 en janvier 1803, n'ont pas encore été l'objet de l'étude attentive qu'elles méritent. Il serait d'autre part très désirable, pour l'histoire générale, de retrouver la série des rapports fournis par les sénateurs en réponse au questionnaire qui leur fut envoyé de Saint-Cloud le 29 mars 1805. L'auteur de l'article a dépouillé ceux de ces rapports qui sont conservés aux Archives nationales, et il en donne l'analyse ; on y trouve des renseignements très intéressants sur l'opinion publique, le personnel des administrations, les affaires ecclésiastiques, le fonctionnement de la conscription, l'état économique des diverses régions, etc. En terminant, M. A. des R. insiste sur le caractère particulier de l'institution, qui a, dans une certaine mesure, tendu à rétablir en France une vie régionale, provinciale; elle est à rapprocher du projet de préfets régionaux contenu dans la constitution de Sieyès. Sur ce point, l'histoire fournit une indication qui, à en juger par le dépôt de projets de loi récents, n'a pas perdu sa valeur.]

Revue des Études historiques. 1907.

Mars-Avril. = G. Daumet. *Les généraux des ordres religieux exilés en France sous le premier Empire.* [Le 18 juillet 1809, Napoléon ordonna de diriger sur Paris les généraux des ordres monastiques résidant à Rome. A l'aide de documents d'archives, M. G. D. expose comment furent exécutés les ordres impériaux ; amenés de Rome à Paris, les supérieurs des congrégations furent répartis dans un certain nombre de villes de province, Châlons-sur-Marne, Laon, Vervins, Auxerre, Commercy, Montmédy, Vouziers, Sainte-Menehould ; ils y vécurent jusqu'à la fin de l'année 1810 ; les congrégations dont ils étaient les chefs ayant été supprimées, on les autorisa à rentrer à Rome, après avoir prêté serment de fidélité à l'Empereur ; trois d'entre eux refusèrent le serment ; les sept jureurs reçurent une pen-

sion et furent renvoyés à Rome ; l'un des trois réfractaires, le général des Carmes, se décida à prêter le serment ; les deux autres furent envoyés en Corse.] — A. SCHUERMANS. *Itinéraire général de Napoléon Ier.* [Suite : 29 floréal an XII (19 mai 1804) — 10 frimaire an XIV (31 décembre 1805)].

Revue des Pyrénées. 1907.

3e trimestre. = B. PAUMÈS. *Cahors contre Montauban. Un « institut » promis à Cahors (1792).* [Expose le conflit que souleva entre Montauban et Cahors l'établissement, dans le Lot, d'un des « instituts » d'enseignement secondaire prévus par le rapport de Condorcet. Cahors, longtemps ville d'Université, chef-lieu du département, faisait énergiquement valoir ses droits ; Montauban réclamait non moins vivement le nouvel institut. Cette querelle, qui se termina à l'avantage de Cahors, fut l'origine de la haine que se vouèrent le cadurcien Henry Ramel, curé constitutionnel et feuillant, et le pasteur montalbanais Jeanbon Saint-André, envoyés à Paris par leurs concitoyens respectifs pour agir auprès du Comité d'instruction publique.] — F. GALABERT. *Un statisticien au XVIIIe siècle.* [L'oratorien Nicolas de la Boissière, qui fut sacristain de la Dalbade, à Toulouse, de 1701 à 1750 Les notes abondantes dont il a chargé les registres qu'il avait mission de tenir fournissent des renseignements intéressants sur le produit, assez élevé, des sacrements, et sur le mouvement des naissances, avec la proportion des enfants illégitimes.] — P. DUPONT et E. DURÈGNE. *Les « maisons » des Dames noires à Toulouse et à Levignac.* [Notes sur les établissements de cette congrégation enseignante de filles, au XVIIIe siècle.]

Revue des Questions historiques. 1907.

Octobre. = M. SEPET. *Les antécédents du règne de Louis XVI.* [Début d'un ouvrage intitulé « Louis XVI, étude historique », en préparation. M. S. expose dans ses grandes lignes la politique intérieure et extérieure de Louis XV ; il reproche particulièrement à celui-ci de n'avoir pas su défendre les idées religieuses, qu'affaiblissent peu à peu les controverses engagées à propos de la bulle *Unigenitus*, la propagande des philosophes, les passions gallicanes. Il montre ensuite l'influence détestable exercée par « l'atmosphère de jour en jour plus artificielle et plus délétère de la cour » ; puis étudie le caractère du futur Louis XVI (apathie, aucune confiance en soi), son éducation (notamment le rôle de La Vauguyon, du père Berthier, du publiciste Jacob-Nicolas Moreau), son mariage avec Marie-Antoinette et son attitude à l'égard de celle-ci.] — Dr MAGNAC *Le fédéralisme en 1793 et 1794.* [Fin. Défaut d'ordre et de cohésion dans le mouvement fédéraliste. Dès le début, il y a, outre la ville de Caen, trois centres d'action et de propagande : Évreux, Laval et Le Mans, dont les efforts ne sont aucunement coordonnés. De plus, « de petits intérêts locaux, commerciaux ou politiques nuisaient à l'action commune ». Le fédéralisme rencontre une certaine opposition en Normandie : à Évreux, par exemple, le conseil municipal attaque Buzot ; 68 communes de l'Eure protestent contre les décisions de l'assemblée de résistance ; Rouen, lié à Paris par

la situation économique, montre peu d'ardeur. Il est à noter aussi que la guerre de Vendée paralyse de nombreux départements. En résumé « les Bretons, le comité de Rennes avaient, comme on voit, mal assuré leurs alliances ». L'armée fédéraliste, réunie à Caen, comprend au début de juillet six bataillons seulement (Morbihan, Mayenne, Finistère, Eure, Calvados, Ille-et-Vilaine). Marche en désordre sur Évreux. Après le combat indécis de Pacy-sur-Eure, les fédéralistes sont rapidement abandonnés. L'administration du Calvados propose bientôt l'acceptation de la nouvelle Constitution ; le 2 août, R. Lindet et Septier entrent à Caen. « Les Girondins, déclare M. M. (en visant notamment leur attitude à Caen), n'ont pas fait le fédéralisme. Ce fut une conception bretonne, émanée du Finistère, et, jusqu'au dernier moment, indépendante de la Vendée, acceptée de suite et soutenue dans ses premiers actes par les autres départements bretons, et dont les éléments d'exécution existaient depuis trois ou quatre ans dans les corps armés formés par les villes ». La Terreur dans l'Ouest. Opinion de Sevestre sur le « fédéralisme » en juin. La mission de Prieur de la Marne et de Jeanbon Saint-André ; à côté d'eux nombreux agents de toute provenance. La répression dans le Morbihan, le Finistère, à Bordeaux. Les procès contre les fédéralistes ; revirement de l'opinion à ce sujet après le 9 thermidor (discussion du 26 octobre 1795).] — Lt-Col Picard. *La préparation d'une campagne de Napoléon. La transformation de l'armée républicaine en armée impériale.* [Fin. M. P. montre quelle activité Bonaparte a déployée dans la préparation de la guerre contre l'Angleterre, puis contre l'Autriche. Il étudie divers arrêtés qui ont modifié l organisation militaire et particulièrement celui du 1er vendémiaire an XII. Napoléon, après avoir songé un moment à codifier les règlements militaires, y renonça ; il resta toujours maître absolu de l'avancement des officiers. Récit des cérémonies diverses (remise des croix de la légion d'honneur, couronnement, remise des aigles), par lesquelles il chercha à augmenter son prestige.]

Revue d'histoire de Lyon. 1907.

Juillet-Août. = E. Vial. *Les réjouissances publiques à Lyon.* [Les processions générales et *Te Deum*, les feux de joie et feux d'artifice, les fontaines de vin, les illuminations et les jeux à Lyon, du XVIe siècle à la Révolution.] — O. Festy. *Un essai de société générale des passementiers de la ville de Saint-Étienne en 1841.* [D'après un dossier des Archives nationales, BB18 1390, renfermant la correspondance à laquelle donna lieu cette affaire entre les ministres de l'Intérieur et de la Justice, le préfet de la Loire et le procureur général près la cour de Lyon. La société des passementiers, d'origine républicaine, sous couleur industrielle et commerciale, était une association politique qui fut dissoute au début de 1842.] — C. Perenet. *La contribution du Rhône à la défense nationale sous les trois premières Assemblées révolutionnaires (1791-1795).* [Suite ; fin en sept.-oct. Les levées de 1792 : les volontaires, complément de l'armée de ligne et des bataillons des volontaires ; habillement, équipement et armement ; histoire des bataillons de 1792. Les levées de 1793 et de l'an II ; levée des 300.000 hommes ; réquisition d'août 1793 ; réquisitions diverses de l'an III.] — C. Riffaterre. *Instructions d'Imbert-*

Colombs à un agent royaliste, Lyon (mars-avril ? 1792). [Document sans adresse de destinataire ni signature, tiré des Archives nationales, O[3]2651, publié avec de copieuses notes, et intéressant pour connaitre la situation du parti royaliste dans la région du Rhône au début de 1792.]

Septembre-Octobre. = BUFFENOIR. *Le « Précurseur » et la Révolution de Juillet.* [Attitude du grand journal libéral de Lyon pendant le ministère Polignac ; intéressant pour l'histoire de l'esprit public pendant cette courte période dans un centre important de province.] — C. RIFFATERRE. *Mémoire de Précy à Louis XVIII sur la situation du Lyonnais, Forez et Beaujolais (15 novembre 1800).* [Ce mémoire, dont M. R. ne publie que la partie qui concerne le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, a été écrit très probablement par un certain Goutallier, sur lequel l'éditeur donne des renseignements circonstanciés, ainsi que sur les manœuvres royalistes et les saisies d'armes opérées en 1800 dans ces mêmes régions.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1907.

Août. = S. [Cne SAUTAI]. *Les débuts de la guerre de la Succession d'Autriche.* [Suite ; continué en sept., et à suivre. L'armée au mois de mai 1741. Composition et organisation ; la vénalité des charges et ses abus ; trop d'officiers généraux, et de trop jeunes ; aucun avancement régulier assuré aux officiers subalternes ; graves inconvénients du système de l'achat des compagnies ; le recrutement de la troupe ; faibles capacités professionnelles de tous, officiers et soldats ; pas de règlement de manœuvres ; chaque régiment a le sien ; en tactique, pas plus d'uniformité ; engouement pour l'ordre profond, la formation sur quatre et cinq rangs ; utilisation médiocre ou nulle du feu ; la cavalerie encore moins instruite et exercée que l'infanterie ; les effectifs par unité, dans l'une et dans l'autre, sont insuffisants ; le génie et l'artillerie sont en meilleur état, mais le matériel de l'artillerie ne comporte pas d'éléments assez mobiles ; l'indiscipline et l'insubordination existent à tous les degrés de la hiérarchie. L'armée de Bavière. Mesures prises, à partir du mois de mai 1741, pour l'augmentation de l'infanterie, des hussards et des compagnies franches, mais la cavalerie n'est pas renforcée ; organisation des services de l'arrière ; composition de l'état-major ; l'effectif total de l'armée est d'environ 46.000 hommes.] — [Ct COLIN]. *La campagne de 1805 en Allemagne* (Suite). *VIIe partie : Austerlitz.* [Suite, et à suivre. XIX. La mêlée de Krenovitz. Elle ne constitue qu'un épisode d'importance secondaire. XX. De Pratzen à Aujezd. Désarroi des colonnes russes engagées vers le sud-ouest du champ de bataille. XXI. Derniers combats à Sokolnitz. XXII. Aujezd et l'étang de Satchan. Désastre de la colonne Buxhoewden. XXIII. Telnitz et Menitz. XXIV. Derniers combats sur la route d'Olmütz. Vers 4 heures, Murat arrête le combat. XXV. Retraite des alliés. Elle s'opère dans une effroyable confusion ; en dépit des affirmations concordantes des témoins oculaires, l'engloutissement de colonnes russes entières dans les étangs semble n'être qu'une légende. XXVI. Pertes des deux armées. L'armée austro-russe aurait perdu 27.000 hommes, mais ce chiffre n'est pas sûr, on connait seulement le nombre des prisonniers : 11.453, dont 10.844 Russes. Du côté français, 1.305 tués, 6.940 blessés ou environ, 573 prisonniers ; les corps les plus éprouvés sont ceux des divisions Friant et Legrand. XXVII. La poursuite. Elle

n'est organisée que dans la journée du 3, et est presque immédiatement arrêtée par l'entrevue des empereurs et la suspension d'armes.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Metz*. [Continué en sept., et à suivre. I. Les armées allemandes le 19 août. De Moltke renonce à attaquer de nouveau l'armée du Rhin et se décide à assurer l'investissement de Metz, pour pouvoir aller combattre l'armée en rassemblement à Châlons. II. L'armée du Rhin à son retour sous Metz. Elle a subi de fortes pertes en hommes et en matériel; mais son moral reste solide ; inertie de Bazaine et de son état-major, qui ne font rien pour gêner l'investissement et se ménager des possibilités de manœuvre autour de la place. III. Premières prescriptions du nouveau commandant en chef de l'armée d'investissement, le prince Frédéric-Charles. IV. Mouvements des armées allemandes le 20 août. V. Les renseignements sur l'ennemi, du côté français, les 19 et 20 août. VI, VII et VIII. Journées des 21, 22, 23 août. IX. Travaux de défense exécutés par l'armée du Rhin au 23 août. X. Travaux de défense exécutés par l'armée d'investissement au 23 août.]

Septembre. = *Études tactiques sur la campagne de 1806. Saalfeld*. [I. Situation générale. II. L'avant-garde de Hohenlohe le 9 octobre. III. Le prince Louis de Prusse à Saalfeld. IV. Offensive de l'avant-garde française. V. Le prince Louis essaye de se retirer sur Rudolstadt. VI. Attaque de Suchet sur la gauche prussienne. VII. Défaite de la droite prussienne. Le combat de Saalfeld amène la dislocation complète de l'avant-garde commandée par le prince Louis.]

Revue politique et parlementaire. 1907.

15 Octobre. = Abel Combarieu. *Le centenaire de la Cour des comptes*. [L'organisation intérieure de la Cour des comptes n'a guère subi de modifications depuis la loi du 16 septembre 1807 qui l'a constituée ; mais cet important service public a pris une part de plus en plus considérable à la bonne administration du pays, en évoluant suivant les lois et les besoins. Pendant le règne de Napoléon Ier, la volonté impériale et l'absence de comptabilité méthodique empêchèrent la Cour des comptes de prendre toute l'importance qu'elle pouvait acquérir ; elle protesta cependant, dès la première année de son existence, contre les irrégularités, montrant le désordre qui régnait alors dans les finances impériales ; ses observations se renouvelèrent dans les rapports suivants. La Restauration, en faisant passer la France sous le régime constitutionnel, et en transférant du souverain au Parlement la surveillance générale de l'administration de l'État, fit faire à la Cour des comptes le pas décisif. Plusieurs lois et ordonnances lui permirent d'étendre son contrôle et de le rendre plus rapide, firent la comptabilité plus claire, les écritures uniformes. Il faut citer en particulier la loi de finances du 25 mars 1817 (qui complète sur un point la Charte en déclarant le consentement des représentants du pays nécessaire non seulement à la perception de l'impôt, mais encore aux dépenses publiques), l'ordonnance de M. de Villèle du 16 septembre 1822, celle du 23 décembre 1826. Depuis lors, la Cour des comptes a encore vu s'élargir ses attributions ; M. L. consacre la dernière partie de son article à étudier s'il serait opportun et utile de les étendre encore].

NOTES ET NOUVELLES

LES ÉVÉNEMENTS DE TILSIT ET LA POLITIQUE ANGLAISE EN JUILLET 1807, D'APRÈS UNE ÉTUDE RÉCENTE.

Dans le tome XX, paru en décembre 1906, de la nouvelle série des *Transactions of the Royal Historical Society*, nous relevons (p. 60-78) une importante communication de M. J. Holland Rose, intitulée : *Canning and the secret intelligence from Tilsit (July 16-23, 1807)*, où l'auteur examine, dans une discussion critique des documents du Foreign-Office et de l'Amirauté, de quelles informations s'inspira Canning lorsqu'il décida et prépara du 16 au 23 juillet 1807 l'armement contre le Danemark. Voici le résumé de sa communication.

C'est le 16 juillet 1807 que Canning apprit l'envoi de Lobanoff au quartier général français le 24 juin, et l'entrevue de Tilsit du 25 juin. Le point de départ de ces nouvelles était Memel, où se trouvaient alors des agents anglais, Hutchinson, Wilson, l'ambassadeur lord Granville Leweson Gower, qui furent informés des événements du 24 et du 25 juin, soit par un agent anglais, Mackenzie, qui était à Tilsit le 25, soit par un autre Anglais, James Wylie, également à Tilsit, soit par un canal russe. Les Anglais de Memel envoyèrent leurs nouvelles à Copenhague, d'où l'ambassadeur anglais Garlike les transmit à Canning. Ces nouvelles semblent avoir été très incomplètes. La seule trace que M. H.-R en ait retrouvée, consiste dans un extrait non signé, mentionnant Friedland, la mission de Lobanoff pour proposer un armistice, l'entrevue de Tilsitt sur un pont volant entre Bonaparte, l'empereur de Russie et le roi de Prusse (*sic*).

A Downing Street et à Whitehall, les dépêches de Memel et de Copenhague firent une profonde impression. Le 16 juillet même, Canning dressa des instructions pour Brooke Taylor, lui prescrivant de se rendre sans délai à Copenhague pour y remplacer Garlike, transféré à Memel. L'ancien ambassadeur à Berlin Jackson, peu après, reçut l'ordre de remplir une mission spéciale auprès du prince héritier de Danemark, avec des instructions encore plus péremptoires. Canning informait Brooke Taylor que la flotte anglaise était sur le point d'être envoyée dans le Sund pour les objets suivants : 1° coopérer avec la Suède pour la défense de ce pays ; 2° protéger les renforts anglo-suédois destinés à Rügen et Stralsund ; 3° protéger le commerce anglais. Si le gouvernement danois pressait Brooke Taylor sur la signification de l'armement anglais, il devait répondre que l'état de préparation de la flotte danoise, joint aux desseins avoués de Bonaparte, avait certainement influé sur l'importance de la force navale. On remarquera que Can-

ning ne parle pas dans ses instructions de l'entente franco-russe de Tilsit, bien que, de toute évidence, elle ait aggravé pour lui les dangers qu'il discernait du côté du Danemark.

Que valaient les motifs invoqués par Canning ? C'est ce que recherche M. H.-R. en étudiant les origines de ses appréhensions sur le Danemark.

1° Le comte de Pembroke qui, par Copenhague et l'Allemagne, se dirigeait vers son ambassade de Vienne, l'avait informé que la flotte danoise avait été préparée en toute hâte pour prendre la mer (arrivée des informations à Londres le 9 ou 10 juillet); nous savons maintenant qu'il était mal instruit, mais les nouvelles qu'il envoya ne furent rectifiées que trop tard.

2° L'attitude acrimonieuse de l'ambassadeur danois à Londres, Rist, fit croire à Canning que le Danemark était sur le point d'adopter des mesures hostiles, et le prédisposa à interpréter de la façon la plus pessimiste toute nouvelle venue de la Baltique.

3° Canning avait aussi des raisons de penser que Napoléon était à la veille de menacer le Danemark et de se saisir de sa flotte : d'abord le bulletin de Napoléon après Friedland déclarant que le blocus ne serait pas un vain mot (ici encore une erreur, car la phrase ne se trouve pas dans un bulletin, mais dans la proclamation du 22 juin 1807 à la Grande Armée); puis la présence des forces de Bernadotte à Hambourg. Canning appréhendait qu'elles ne se tournassent contre le Holstein, appréhension que Garlike, interprétant à faux certaines paroles de Bernstorff, semblait partager, et que paraissaient confirmer des nouvelles d'Altona envoyées par l'agent anglais Thornton, relatant que la France avait obtenu du Danemark l'autorisation d'occuper le Holstein.

On peut se rendre compte de l'état d'esprit de Canning d'après un document inédit d'octobre 1807 qui se trouve dans les papiers de Jackson au Record Office. Jackson relate qu'il fut convoqué d'urgence à Downing Street le 18 juillet, qu'il trouva Canning plein d'anxiété et de perplexité sur la ligne de conduite qu'il devait adopter vis-à-vis du Danemark; que, dans des conversations qu'il eut ensuite avec lord Malmesbury et son fils lord Fitz Harris, il s'aperçut que la question qui les obsédait était de savoir comment s'emparer de la flotte danoise, depuis qu'ils avaient reçu des informations sur le projet de Napoléon de prendre le Sleswig et le Holstein, de leur en fermer les ports, et de saisir les vaisseaux danois, qui coopéreraient à une invasion de l'Angleterre; que leurs renseignements à ce sujet (en particulier ceux d'Altona) pesaient d'un plus grand poids dans leurs délibérations que ceux de Tilsit.

Pour rechercher si l'action des ministres anglais avait marché de pair avec leurs appréhensions, M. H.-R. a parcouru les ordres envoyés par l'Amirauté. Jusqu'au milieu de juillet, rien d'important. Le 14, des ordres sont donnés pour bloquer Altona, Gluckstadt, les côtes de la mer du Nord et l'embouchure de l'Elbe; le 15, treize navires sont placés sous le commandement de sir Samuel Hood ; le 16, on lui en confie cinq de plus ; le 18, un ordre d'une extrême importance : cinquante et un navires doivent être préparés pour prendre la mer le plus tôt possible sous les ordres de l'amiral Gambier, trente et un navires déjà en mer sont,

le même jour, placés sous son commandement. Ainsi les jours décisifs pour l'armement furent le 16, le 17 et le 18. On peut en conclure, que les nouvelles qui arrivèrent à Canning le 15 juillet de Tilsit, de Copenhague, d'Altona mirent fin à ses hésitations, le déterminèrent à cet armement formidable, et à la résolution de s'emparer de la flotte danoise.

Il est manifeste, d'après ces constatations, que les ordres pour équiper cinquante et un navires n'auraient pas été envoyés, s'il ne s'était agi que d'exécuter les instructions de Brooke Taylor du 16, de couvrir Stralsund et les renforts qu'on voulait y faire passer, et encore moins s'il n'avait été question que de protéger le commerce anglais dans la Baltique. Il est évident que Canning se servit de ces instructions comme d'un prétexte pour cacher son véritable dessein qu'il ne voulait pas alors avouer : la saisie de la flotte danoise.

Le 21 juillet, d'autres nouvelles lui arrivèrent de Tilsitt, dont la source et le sens exact sont encore inconnus. Elles faisaient allusion à une conversation entre Bonaparte et Alexandre le 24 ou le 25 juin, où le premier aurait parlé d'une ligue maritime contre l'Angleterre avec le concours certain du Danemark. Mais la décision des ministres anglais était déjà prise, et ces nouvelles ne purent que la confirmer. Elles ne la provoquèrent pas. Les derniers doutes de Canning sur l'alliance franco-russe furent dissipés par Mackenzie, qui arriva de Memel le 23 juillet, porteur de dépêches de lord Leweson Gower se rapportant au changement de système observé au quartier général du czar près de Tilsit. Cependant il ne connut les dispositions du traité de Tilsit du 7 juillet que le 8 août par un journal français.

Les conclusions que M. H.-R. présente de son enquête sont que Canning s'est inspiré dans sa politique agressive contre le Danemark de données très imparfaites : Pembroke était mal informé sur la flotte danoise ; les nouvelles d'Altona étaient de simples conjectures ; celles de Tilsit, quand l'expédition de Gambier fut décidée, très incomplètes ; plus tard (2 août), Brooke Taylor informa Gambier que le corps de Bernadotte n'était pas assez nombreux pour être redoutable. Mais si on se met à la place de Canning, si on songe à l'impression que devaient faire sur lui les nouvelles qu'il recevait, il faut hésiter à le condamner. Les circonstances purent lui sembler très critiques et exiger une mesure exceptionnellement grave.

Dans la dernière partie de sa communication, M. H.-R. discute quelques thèses qui ont été soutenues sur l'origine des informations de Canning. 1° La version de Malmesbury dans ses *Diaries* : comme quoi la première information de Canning sur les desseins de Napoléon contre la flotte danoise serait partie de Lisbonne, et serait arrivée aux oreilles du prince de Galles, qui en aurait fait part au premier ministre, le duc de Portland, en mai 1807. La correspondance de Portugal au Record Office semble contredire cette opinion. — 2° L'hypothèse que Talleyrand, pour l'entrevue de Tilsit, aurait été l'informateur de Canning. Le jour capital, le 25 juin, Talleyrand était à Kœnigsberg. Auparavant il avait été à Dantzig, et ses lettres témoignent qu'il était d'une ignorance complète de ce qui se passait au quartier général. Il n'arriva à Tilsit que le 28 ou le 29. Or, le 21 juillet, Canning n'avait pas sur Tilsit de renseignements postérieurs à l'entrevue du 25. — 3° M. H.-R. démontre également, d'après le discours de Canning

dans le grand débat au Parlement du 21 janvier 1808, que ce n'est pas le baron de Jacobi, ambassadeur prussien à Londres, qui aurait apporté à Canning les nouvelles de Tilsit (insinuation du *Moniteur*) et que ce n'était pas davantage Alopeus, ambassadeur de Russie à Londres (thèse soutenue dans le numéro du 27 septembre 1902 de l'*Athenæum*). Il contredit également une autre explication du même article de l'*Athenæum*, qui attribue ce rôle au général Clinton.

Il est difficile de dire avec certitude quel fut l'envoyé anglais qui envoya les nouvelles du 21 juillet. Quatre personnes seulement étaient dans le cas de le faire, lord Lewson-Gower, lord Hutchinson, M. George Jackson et M. Thornton, et les probabilités sont pour que Thornton doive être éliminé.

P. Muret.

— Académie des Sciences morales et politiques :

12 Octobre : M. A. Chuquet continue la lecture de fragments des mémoires du général Griois, relatifs au passage de la Bérésina.

19 Octobre : M. A. Chuquet lit la suite des mémoires du général Griois sur la retraite de Russie. — Sur le rapport de M. Georges Picot, au nom de la section d'histoire, l'Académie décide de ne pas décerner le prix du Budget, dont le sujet était : « Le Concordat de 1516 » ; elle accorde cependant deux récompenses, l'une de 1.500 fr., l'autre de 500 fr. aux mémoires présentés par M. Pierre Bourdon, membre de l'École française de Rome, et M. l'abbé Thomas.

26 Octobre : M Henri Welschinger donne lecture de la première partie d'une notice sur Julian Klaczko, qui mêlé au mouvement polonais en 1848, et forcé de s'exiler, s'établit en France, et a donné à la *Revue des Deux Mondes* d'intéressantes études littéraires et surtout diplomatiques ; il est mort à Cracovie en 1906.

2 Novembre : M. Welschinger termine la lecture de sa notice sur Julian Klaczko. — M. Lyon-Caen présente, au nom de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, un historique et un tableau de l'état actuel des études dans l'Université lyonnaise. — M. Georges Picot commence la lecture d'une étude de M. Lair sur le philosophe Damiron intime (1794-1862).

— Au cours de la séance du 18 octobre, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Émile Rivière a donné connaissance des premiers résultats de ses recherches sur « l'histoire de la médecine à Paris et ses praticiens au XVIe siècle ». M. Rivière a pu dresser la liste de 83 praticiens, exerçant à Paris à cette époque, et retrouver leurs titres et leurs adresses.

— L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 12 octobre, a proposé pour le prix Bordin à décerner en 1909, le sujet suivant : Étude sur les graveurs portraitistes français sous le règne de Louis XIV. Si les mémoires présentés étaient insuffisants, l'Académie se réserve le droit de décerner la valeur du prix à des ouvrages relatifs à la gravure, soit en taille-douce, soit en médailles.

— Plusieurs archéologues et historiens parisiens viennent de se grouper pour fonder une « Société d'iconographie parisienne ». Les membres de cette Société se proposent d'étudier les dessins, tableaux, estampes, ou autres monuments

figurés représentant des édifices ou des aspects de Paris aux diverses époques de son histoire. Ils espèrent arriver ainsi à établir un inventaire critique des sources figurées de la topographie parisienne. Des réunions, des expositions, la publication d'un *Bulletin* et probablement de recueils de planches seront les moyens d'action de la future Société. — L'on peut adresser dès maintenant les adhésions à M. Henry Nocq, secrétaire provisoire, 29, quai Bourbon.

— Le vicomte Alfred de Meaux, ancien ministre, est mort le 5 novembre, dans un château des environs de Montbrison, à l'âge de 77 ans. Conseiller municipal de Montbrison en 1870, député de la Loire à l'Assemblée nationale de 1871, ministre de l'Agriculture et du Commerce d'abord dans le cabinet Buffet (1875), puis, au 16 mai, dans le cabinet de Broglie-Fourtou, sénateur de la Loire jusqu'en 1879, le vicomte de Meaux a joué, dans les débuts de la troisième République, un rôle connu. Il a eu également de la notoriété comme écrivain. On lui doit, outre de nombreux articles parus dans le *Correspondant*, plusieurs ouvrages d'histoire : *La Révolution et l'Empire (1789-1815)*, *Etude d'histoire politique* (Paris, 1867, in-8) ; *Les luttes religieuses en France au XVIe siècle* (Paris, 1879, in-8) ; *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (Paris, 1889, 2 vol. in-8). Il a donné aussi un volume sur *Montalembert* (Paris, 1897, in-12), dont il était le gendre. Sa dernière publication a été celle de ses *Souvenirs politiques* (Paris, 1903, in-8), qui ont été appréciés ici même (t. VII, p. 403).

— La Société d'histoire de l'art français a repris ses séances mensuelles le 8 novembre. Au cours de la réunion, les communications suivantes ont été faites : M. Gaston Schéfer a proposé l'identification de deux portraits de femmes gravés par Augustin de Saint-Aubin ; M. Gaston Brière a étudié l'origine et la valeur des deux réductions de bronze représentant la statue de Louis XV, œuvre de Bouchardon, conservées aux musées du Louvre et de Versailles ; M. A. Fontaine a exposé les recherches qui lui ont permis de retrouver les manuscrits contenant les conférences faites par le comte de Caylus à l'Académie royale de peinture et que l'on croyait perdus ; plusieurs biographies d'artistes (Girardon, l'orfèvre Germain) seraient dignes d'être publiées et le seront probablement par les soins de la Société ; enfin M. Léon Rosenthal a montré la ruine qui menace certaines œuvres picturales du XIXe siècle décorant des églises parisiennes, particulièrement les fresques d'Hippolyte Flandrin à Saint-Séverin et celles de Th. Chassériau à l'église Saint-Merri.

— M. Alfred Valmary, ancien étudiant à la Faculté des lettres de Montpellier, actuellement professeur d'histoire et sous-directeur au collège Calvé (Pondichéry), s'occupe, en vue d'une thèse de doctorat ès lettres, de recherches sur Pondichéry pendant la Révolution française. Il peut être intéressant de voir et de montrer quelle a été la répercussion des grands mouvements révolutionnaires, à quelques milliers de lieues de distance, sur une population peu nombreuse, détachée de la mère patrie, et placée dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

Un certain nombre de documents (procès-verbaux des séances des Assemblées,

registres de correspondance des comptoirs, instructions diverses, etc.) ont fourni des renseignements curieux, sinon tous nouveaux. La constitution nouvelle de la colonie, les divers règlements établis, le schisme politique de Chandernagor, l'exil dès 1790 d'un certain nombre d'habitants, les relations avec le Mysore et les Anglais, et enfin l'occupation de Pondichéry par les Anglais le 23 août 1793, tandis que la Commission intermédiaire, non avertie, s'occupe encore de l'organisation constitutionnelle : tous ces faits pourront fournir des chapitres intéressants. Le sujet est nettement délimité : il commence avec les premières opérations en vue des élections aux États généraux et finit avec l'entrée à Pondichéry des soldats de Braithwarte et de Cornwallis ; il embrasse quatre ans et demi.

M. Valmary se propose d'employer son prochain congé à dépouiller aux Archives nationales d'importants documents qui complètent ceux des Archives de Pondichéry, tels le cahier envoyé aux États généraux, les lettres adressées aux députés Beylié et Monneron, diverses correspondances.

Comme thèse complémentaire, M. Valmary compte soumettre à la Faculté le résultat de « Recherches sur Bussy », entreprises tant aux Archives nationales qu'à Pondichéry et à Madras, où il a obtenu de M. Hammick, directeur des Archives du gouvernement, communication de précieux documents anglais.

— On annonce la formation d'une « Société médico-historique », qui se propose de grouper, en vue de recherches et d'études sur l'histoire générale, la littérature et l'art dans leurs rapports avec la médecine, des médecins, des historiens, des littérateurs et des artistes. La Société tiendra des réunions mensuelles et publiera un bulletin. Elle comprendra, outre des membres actifs, des associés étrangers. Cotisation annuelle : 20 fr., plus un droit d'entrée de 10 fr.

Nous souhaitons que la nouvelle Société fasse des publications utiles. Mais était-il bien utile de la fonder, alors qu'il existe déjà une « Société d'histoire de la médecine » ? Le programme de travail que nous avons sommairement résumé ci-dessus manque de précision ; il donne à penser que la Société médico-historique sera plutôt un salon qu'un groupement de travailleurs.

— Auguste de Trémault. *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*. Vendôme, F. Empeytaz, 1904, in-8, III-196 p. — L'auteur avait profité de ses deux passages à la mairie de Vendôme, de 1875 à 1881 et de 1884 à 1888, pour dépouiller les registres des délibérations des Corps de ville, en vue d'une histoire de la municipalité de Vendôme ; il rassembla de tous côtés des matériaux, mais il mourut en 1903 sans avoir livré son œuvre à l'impression. M. E. Pelletereau a fait imprimer le manuscrit de M. de T., en modifiant un peu la disposition des chapitres, en leur donnant des titres et des sous-titres, et en y ajoutant, non seulement une table des matières, mais aussi un index alphabétique fort utile. Après avoir indiqué l'origine et les commencements de la communauté d'habitants, du XIe au XVIe siècle, M. de T. étudie les institutions municipales au XVIe siècle, la composition du Corps de ville à partir du XVIIe (quatre échevins, élus pour trois ans, un procureur syndic de la ville et communauté des habitants, un receveur des deniers

communs et patrimoniaux et un greffier); puis il expose les principaux événements de l'histoire de Vendôme, du XVIe siècle à la Révolution, les fondations d'établissements religieux et charitables, la misère et les embarras financiers dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les travaux publics, les projets et réformes pour améliorer le sort des contribuables, les démêlés du curé de Saint-Martin avec les Bénédictins et avec le curé de Saint-Bienheuré, etc. Puis, l'édit d'août 1764 ayant réorganisé l'administration municipale, M. de T. étudie cette nouvelle forme de municipalité jusqu'en 1790. Cette monographie, bien documentée, contient d'utiles matériaux pour l'étude de la vie provinciale sous l'ancien régime. — P.-R. M.

— Dans son livre sur *L'École primaire dans les Deux-Sèvres depuis ses origines jusqu'à nos jours* (Niort, Martin, 1904, in-8, XIV-397 p.), M. P. DAUTHUILE, inspecteur d'Académie à Niort, a versé les renseignements nombreux qu'il avait personnellement réunis ou que les instituteurs lui avaient transmis, et il a ainsi formé un recueil de faits fort amusants sur l'installation matérielle des écoles, sur le recrutement et la valeur professionnelle des instituteurs, sur les matières de l'enseignement, sur les livres et les cahiers de cours employés, sur l'administration scolaire, tout cela antérieurement, en gros, à l'année 1850. Deux chapitres initiaux groupent les renseignements qu'on possède actuellement sur les écoles des Deux-Sèvres, dans l'ordre alphabétique des communes, avant et après la Révolution : on reprochera avant tout à ces chapitres de manquer de références, comme tout le livre, où l'on trouvera en revanche des reproductions typiques de règlements, de modèles scolaires et des listes de livres. Dans son introduction, M. Dauthuile repasse bien inutilement en revue toute l'histoire de l'enseignement en France depuis les origines. — G. BN.

— L'abbé J.-Ph. LATIL, curé de Grasse, nous excusera de faire si tard le compte rendu de son livre sur l'*Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution française* (Grasse, Alphonse, 1905, in-8, XVI-258 p., 3 fr. 50); mais nous remettions sans cesse d'en dire tout le mal qu'il mérite. Après un plaidoyer sans valeur, en faveur de l'ancien régime, écrit d'après Taine (p. 19 sq.), M. L. essaie de prouver que la Révolution est l'œuvre de la maçonnerie, tout en reconnaissant qu'à Grasse plusieurs marguilliers faisaient partie de la loge (p. 97 sq.); il donne, sans aucun plan, et, qui pis est, sans aucune référence, des notes sur l'histoire de la ville, sur les familles de pays, sur les corporations, qui méritent à ses yeux tous les éloges. Les indications contenues dans les chapitres III et IV sur le clergé de Grasse pendant la Révolution sont plus intéressantes : M. L. y avoue que les prêtres assermentés n'ont pas été des sectaires, et que la véritable persécution anticatholique n'a commencé qu'en 1796. On lira avec défiance, à la fin du volume, une notice sur l'évêque constitutionnel Rigouard. D'histoire civile, il n'est à peu près rien traité par M. L. Le préjugé antirévolutionnaire anime d'ailleurs tout le livre, qui repose en partie sur la tradition transmise par les vieillards, et que M. L. n'a pas songé à contrôler par les documents publiés : il est vrai qu'il ignore les travaux de M. Aulard (p. 1), et qu'il fait de M. A. Brette un « archiviste de la Bibliothèque nationale » (p. 101). — G. BN.

— Gaetano CAPASSO. *Il governo di don Ferrante Gonzaga in Sicilia dal 1535 al 1543*. Palermo, 1906, in-4, 303 p. -- M. G. Capasso a eu la bonne idée de faire tirer à part les articles qu'il avait consacrés dans l'*Archivio storico siciliano* au gouvernement de Fernand de Gonzague en Sicile, de 1535 à 1543. La base de ce travail est constituée par la correspondance du gouverneur avec Charles-Quint et les agents impériaux, conservée en quatre volumes dans les *Carte Gonzaga*, de l'Archivio di Stato de Parme. Bien que cette étude, surtout en ce qui concerne le gouvernement intérieur de la Sicile, intéresse plus particulièrement l'histoire italienne, les Français qui s'occupent du règne de François Ier y trouveront une foule de renseignements utiles, non seulement pour mieux apprécier les éléments de la puissance de Charles-Quint, mais encore et surtout pour mieux connaître dans le détail quelques épisodes des rapports de la chrétienté avec le sultan Soliman, allié de François Ier. Par sa situation, la Sicile s'est trouvée mêlée d'abord à toutes les tentatives faites par l'Empereur pour châtier les Barbaresques, en 1535 et en 1541, notamment. De plus, dans la lutte contre Barberousse, en 1537, en 1538, en 1539, elle a joué un rôle des plus importants que M. G. C. a minutieusement raconté. Dix-huit documents sont donnés comme pièces justificatives ; les plus importants sont relatifs à des négociations entamées entre l'Empereur et Barberousse en 1539-1540 et qui n'aboutirent pas. En somme, travail solide, et qui serait tout à fait excellent si une table des matières et un index des noms cités en rendaient le maniement plus facile et l'utilisation immédiate. — V.-L. B.

— Dr Albert VAST. *Sur le chemin de Varennes. Vieux souvenirs du 21 juin 1791, d'après de nouveaux documents et les relations des témoins oculaires*. Paris, A. Picard, 1907, in-8, XV-361 p. (gr.). — M. le Dr Vast descend de Viet, maître de poste à Châlons, en 1791, auquel M. G. Lenôtre, dans son ouvrage récent sur *Le drame de Varennes*, a prêté un rôle équivoque. Il a entrepris de défendre la mémoire de son aïeul. A cet effet, il s'est livré à des recherches approfondies aux Archives nationales et dans les archives locales, et il soumet aujourd'hui au public le résultat de son enquête. On trouvera dans son livre un récit consciencieux (encore que les références manquent parfois de précision) du voyage de la famille royale, depuis le départ de Paris jusqu'à l'arrivée à Varennes. M. V. relève, dans l'exposé de M. Lenôtre, d'assez nombreuses inexactitudes ou assertions aventureuses, et il semble bien que, la plupart du temps, il ait raison contre lui. Maintenant, est-il parvenu à déterminer d'une manière certaine les responsabilités des personnages, de premier ou de second plan, qui ont été mêlés aux événements de la journée du 21 juin 1791 ? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. Assez souvent, les témoignages péremptoires lui manquent, et il doit recourir à des discussions qui, pour être menées judicieusement, n'en impliquent pas moins une large part d'hypothèse. Il n'y a d'ailleurs pas à le regretter outre mesure. Les détails de la fuite à Varennes, si dramatiques qu'ils puissent être, n'ont pas pour l'histoire générale un très grand intérêt : ce qui est capital, c'est, en lui-même, le fait de la fuite et la dépopularisation qui en fut la conséquence pour la monarchie. Les sept derniers chapitres, consacrés à des

points particuliers, contiennent la reproduction d'un certain nombre de documents inédits.

— Regnault de Beaucaron. *Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 1175-1906, par un de leurs descendants. Champagne, Bourgogne, Ile-de-France, Orléanais, Blaisois, Ile de la Réunion, Mexique, Tonkin, etc.* Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8, 629 p. — Ouvrage bizarre, comme son titre. L'auteur possède « dix-huit volumes manuscrits, avec pièces, autographes et portraits », sur l'histoire de sa famille, qui est immense, et « de nombreux arbres généalogiques qui en établissent les parentés ascendantes, descendantes et collatérales ». Il en a tiré, sous forme d'un exposé à ses enfants, un recueil d'anecdotes et de souvenirs de toute espèce. A la suite d'innombrables parents, qui ont vécu du XIIe siècle à nos jours, nous sommes promenés dans une série de provinces françaises, et même emmenés aux colonies et en Amérique. Chemin faisant, nous pouvons recueillir un certain nombre de renseignements et de détails sur la société noble à l'Ile Bourbon (p. 128 et suiv.), sur la Révolution à Troyes et sur le rôle de J.-E. Regnault de Beaucaron, grand-oncle de l'auteur, à l'Assemblée législative (p. 147 et suiv.), sur la Terreur et la réaction thermidorienne dans l'Yonne et dans l'Aube (p. 212 et suiv.), sur la Révolution de 1848 dans l'Yonne (p. 443 et suiv.), et surtout sur l'occupation prussienne dans le Blaisois en 1870 et 1871 (p. 471 et suiv.). Ce monument de famille n'est donc pas dénué de tout intérêt pour l'histoire générale. M. Regnault de Beaucaron n'est pas, quant au sens critique, à l'abri de tout reproche, et ses références manquent de précision. Mais il faut lui savoir gré d'avoir joint à son volume une table des noms de famille cités.

— Hector Hogier. *Paris à la fourchette.* 3e série. Paris, Champion, 1906, in-8, 296 p. — Pour la troisième fois M. H. H. réunit en volume des « échos » brefs écrits à propos de telle ou telle vieille maison parisienne menacée de disparaître, de telle ou telle rue soumise à l'alignement, etc. L'intérêt de ces notes est qu'elles groupent sur un même sujet des souvenirs d'âges divers. Mais on retire de leur lecture plus d'agrément que d'utilité, les anecdotes dont elles fourmillent étant présentées sans aucune indication de provenance et sans aucune critique. Une table alphabétique facilite la consultation de ce volume.

— Augustin Regnault. *La France sous le second Empire (1852-1870).* Paris, Léon Vanier, 1907, in-8, 358 p. — Dans son avant-propos (p. 6), M. Regnault nous prévient que, voulant « traiter haute ment, et sans réticence, les grandes questions qui passionnent et agitent à la fois les grands et les petits, les puissants et les faibles », il a tenu à garder « toute son indépendance » et que, s'il a fait un livre, c'est pour échapper aux compromissions, aux petites capitulations du journalisme. « Plus ignorée sans doute, mon œuvre aura au moins le mérite d'être écrite avec un accent de conviction et de sincérité trop rares, à coup sûr, dans un temps où de prétendus habiles passent péniblement leur temps à louvoyer entre les opinions les plus opposées et les plus contraires. » — Une telle profession de foi nous

fait espérer des révélations sensationnelles, des jugements audacieux : la déception est d'autant plus pénible de ne trouver dans ce volume qu'un amalgame de considérations banales ou baroques sur les principaux événements du Second Empire, et de souvenirs personnels : démocrate, M. R. n'aime pas Napoléon III parce qu'il violentait le suffrage universel et que ses succès eux-mêmes, utiles à sa gloire personnelle, n'intéressaient pas la nation. Cette opinion n'a rien de scandaleux et M. R. pouvait nous en faire grâce. Mais M. R. est sans pitié : il a sur Napoléon Ier, sur la Sainte-Alliance, sur la politique contemporaine, des idées qui ne sont ni plus originales ni plus pénétrantes : il nous les impose quand même à propos de Napoléon III. Il y a même, dans ce livre d'un homme qui était déjà grand en 1859, quelque puérilité ; le style en est embarrassé, sans éclat, sans relief, et ne contribue pas à faire apprécier du lecteur un génie qui se prétend méconnu. — J. C.

— M. Giorgio DEL VECCHIO considérait, dans son ouvrage publié en 1903 sur le *Dichiarazione dei diritti dell' uomo*[1], que cette Déclaration était l'application de la doctrine de Rousseau. Jellinek est hostile à cette idée, qu'il a critiquée récemment au cours d'une polémique avec Boutmy. M. G. del V. a cru utile de préciser sa position dans son travail *Su la teoria del contratto sociale* (Bologna, Zanichelli, 1907, in-8, 116 p.). L'analyse de la doctrine de Rousseau par M. del V. est claire, conforme à celle de l'exégète français Beaulavon (Cf. *Revue de Paris*, 15 avril 1907, p. 741-764), éclairée par l'histoire des doctrines politiques qui renferment le concept de contrat social, celles de Grotius (p. 34 sq.), de Hobbes (p. 66 sq.), de Locke (71 sqq.), cette dernière si voisine de celle de Rousseau, éclairée aussi par l'analyse des autres œuvres de Rousseau, le *Discours sur l'inégalité* surtout, qui est comme la préface du *Contrat social*. La conclusion de M. del V. est que le contrat social conçu empiriquement est une notion défectueuse, que la conception rationnelle de Rousseau est au contraire dépourvue de défauts ; elle l'est surtout du défaut qu'y voyait Jellinek, celui d'aboutir à la tyrannie sociale. — G. BN.

— E. DEVILLE. *Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes de Paris*. Paris, Champion, s. d., in-8, 22 p. — M. Deville, ayant proposé à la *Société d'histoire de Normandie*, qui la refusa, une publication du ms. 341 de la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale, expose aujourd'hui dans une brochure l'intérêt de ce manuscrit, qui contient la table analytique des copies faites par Dom Le Noir lui-même d'après les titres normands de la Chambre des comptes. C'est l'occasion pour lui de publier des lettres inédites du bénédictin à Moreau, qui ajoutent quelques renseignements assez intéressants à ce que l'on sait de la constitution du fameux « Cabinet des chartes ».

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 161.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et instruments bibliographiques. — *P. Caron.* Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. Fasc. 2, Paris, Ed. Cornély, 7 fr. 50. —*E. Reclus.* L'homme et la terre. Tome IV : Histoire moderne [XVe-XVIIIe siècle.] Paris, Librairie universelle, 25. 00. — Table générale du Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire (1834-1906), par *G. Vicaire.* Paris, H. Leclerc, 35. 00.

Histoire politique intérieure. — Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond, publiés par *Ch. Nicoullaud.* T. III : 1820-1830. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — Documents inédits sur le siège de Villefranche-de-Rouergue par les croquants (1643), publiés par *U. Cabrol.* Rodez, Imp. Carrère. — Journal inédit du duc de Croy (1718-1784), publié par le *Vte de Grouchy* et *P. Cottin.* T. III et IV. Paris, Flammarion, 15. 00. — *E. Daudet.* La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X (nouvelle édition). Paris, Hachette, 3. 50. — *Bon Honoré Duveyrier.* Anecdotes historiques. Nouvelle édition par M. Tourneux. Paris, Picard, 8. 00 (Publ. de la Soc. d'histoire contemporaine). — *V. Forot.* Les thermidoriens tullois (1794-1795). Paris, Schemit. — *L. Guéraud.* Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelonne-Montpellier de 1527 à 1567. Paris, Picard, 8. 00. — Registre du secrétariat général des sections de la ville de Lyon (2 août-11 octobre 1793), suivi des délibérations de la section de Porte-Froc (26 mai-10 octobre 1793), publié par *G. Guigue.* Lyon, Georg. — *Haize.* Une commune bretonne pendant la Révolution. Histoire de Saint-Servan, de 1789 à 1800. Paris, Champion, 5. 00. — La police secrète sous le premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur (1804-1805), publiés par *E. d'Hauterive.* Paris, Perrin, 12. 00. — *H. F. Helmolt.* Briefe Elisabeth Charlotte, der Herzogin von Orléans. 2 vol. Leipzig, Insel-Verlag, 10 mk. — *J. d'Hérissay.* Un Girondin. François Buzot (1760-1794). Paris, Perrin, 5. 00. — *H. Kareis.* Napoleons Beziehungen zur Forschung und zu den Künsten. Wien, C. W. Stern, 0 mk. 50. — *O. Klein-Hattingen.* Napoleon I. 3. Tl. Berlin, Dümmler's Verl., 3 mk. — *A. Lebey.* Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848. T. Ier. Paris, Juven, 5. 00. — *G. Lenôtre.* Das Drama von Varennes (Juni 1791). Uebers. von Alfr. Baderle. Wien, Hartleben, 5 mk. — Briefe der Königin Marie-Antoinette, nach der grossen kritischen Ausgaben in Auswahl übert, von *M. Sudnarb.* Berlin, Brandus, 3 mk. — *V. Méric.* Les hommes de la Révolution. Gracchus Babeuf. Paris, Librairie du Progrès, 1. 00. — *H. Perl.* Briefe der Marquise von Pompadour. Leipzig, Schmidt u. Günther, 7 mk. 50. — *J. Roth.* Das einstige bischöfliche Städtchen Dambach in der Revolutionszeit. Zabern, A. Fuchs, 1 mk.

Histoire diplomatique. — *J. de Boislisle.* Les Suisses et le marquis de Puysieux, ambassadeur de Louis XIV (1698-1708). Documents inédits et notice. Paris. Plon-Nourrit, 7. 00. — *W. Bond Bewerly.* The Monroe mission to France (1794-

1796). Baltimore, The John Hopkins Press. — *D. R. Cosse*. Les leçons de l'histoire. La France et la Prusse avant la guerre. 2 vol. Paris, Librairie nationale. — *G. de Mun*. Richelieu et la maison de Savoie. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *P. Quentin-Bauchart*. Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février (24 février-24 juin 1848). Paris, Juven, 5. 00.

Histoire militaire. — *Cne Bacquet*. Organisation et tactique des trois armes. L'infanterie au XVIIIe siècle : L'organisation. Paris, Berger-Levrault, 5.00 (Publ. de la Section historique de l'État-Major de l'armée). — *Commt Balagny*. Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne. T. V: Almarez, Udès, départ de Napoléon. Paris, Berger-Levrault, 12.00 (Publ. de la Section historique de l'État-Major de l'armée). — *C. Bleibtreu*. 1809. Regensburg, Aspern, Wagram. Stuttgart, C. Krabbe, 4 mk. — Journal de voyage du général Desaix (Suisse et Italie, 1797), publié par *A. Chuquet*. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *M. Doeberl*. Bayern und die deutsche Erhebung wider Napoleon I. München, G. Franz'Verl., 3 mk. — *H. Fabricius*. Das französische Ostheer und seine Führung im Winterfeldzug, 1870-1871. Oldenburg, G. Stalling, 8 mk. — *P. Fischer*. Feste Graudenz 1807 unter Gouverneur de Courbière. Geschichte der Blokade und Belagerung, mit Vorgeschichte von 1806. Graudenz, A. Kriedte, 0 mk. 75. — *G. Garavani*. Urbino e il suo territorio nel periodo francese. Parte II (1797-1800). Urbino, Tip. Cappella di Arduini. — *D. Guerrini*. La campagna napoleonica del 1805. Torino, Olivero. — *P. Güssfeldt*. Meine Kriegserlebnisse im deutsch-französischen Feldzug. Berlin, Gebr. Paetel, 4 mk. — *Hashagen*. Das Rheinland unter der französischen Herrschaft. Bonn, P. Hanstein. — *Th. Holtzmann*. Das spanische Militär in Hamburg, 1807-1808. Hamburg, Jürgensen u. Becker, 4 mk. — Il generale Francesco Bruno di Tornaforte, comandante la fortezza di Ceva nel 1796. Pinerolo, Tip. Sociale. — *J. Kemper*. Mexiko unter Kaiser Mamimilian I. Regensburg, G. J. Manz, 1 mk. 20. — La campagne di guerra in Piemonte (1703-1708) e l'assedio di Torino (1706). T. Ier et VII. Torino, Bocca. — *A. Lefebvre*. Une lettre de marque sous Louis XV pour le corsaire boulonnais Jacques Coilliot. Boulogne sur-Mer, Imp. Hamain. — *P. Lehautcourt*. Histoire de la guerre de 1870-71. T. VI : Sedan. Paris, Berger-Levrault, 10. 00. — *F. Neubauer*. Preussens Fall und Erhebung, 1806-1815. 3 Tle. Berlin, Mittler u. Sohn, 12 mk. — *J. von Pflugk-Harttung*. Die Geschichte unserer Freiheitskriege. Berlin, Patna-Verlag, 8 mk. — *A. Pirisi*. La guerra franco-sarda del 1792-1793. Cagliari, Montorsi. — *Eug. Poiré*. Magenta et Solférino Autrefois, aujourd'hui. Paris, Berger-Levrault, 2. 50. — *A. Tecklenburg*. Förster Flecks Kriegsfahrt und Gefangenschaft in Russland, 1812-1814. Hildesheim, Gerstenberg, 1 mk. 25. — *E. Verga*. Un piano regolatore della città di Milano nel 1807. Milano, Allegretti.

Histoire religieuse. — *Chne Albert*. Histoire de Mgr C. F. de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1752-1832) et du rétablissement de ce siège épiscopal (1814-1824). 2 vol. Paris, Champion, 15. 00. — *P. I. d'Aulon*. Nécrologe des frères mineurs capucins de l'ancienne province d'Aquitaine (1582-1790). Carcassonne, Imp. Bonnafous-Thomas. — *N. Bégule*. La Révérende Mère Louise-Marie, de l'Enfant Jésus, prieure du Carmel de Saint-Denis (1844-1906). Paris, Lethielleux. — *F. Boulliau*. Monseigneur Laborde, évêque de Blois (1826-1907). Blois, Imp. Migault. — *P. E. Cereti*. Passaggio di Pio VII a Tortona l'11

novembre 1804. Tortona, Rossi. — *C. Coignet*. L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle. Paris, Alcan, 2.50. — *Abbé Davenne*. L'abbé Malingre (1844-1907). Blois, Imp. Migault. — *A. Dide*. Michel Servet et Calvin. Paris, Flammarion, 3.50. — Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663) publiés par *A. Gazier*. T. IV. Paris, Plon-Nourrit, 10.00. — *Mgr Ed. Hugues de Ragnau*. Monseigneur Charles-Pierre-François Cotton, évêque de Valence (1825-1905). Valence, Imp. Valentinoise. — *L. Pihan*. Notice sur M. le chanoine Marsaux. Beauvais, Imp. de l'Oise. — *E. Vincent-Dubé*. M. Claude Rollet, confesseur de la foi, dernier chanoine de la collégiale de Saint-Maxe, curé de Saint-Étienne et de Notre-Dame de Bar-le-Duc (1754-1836). Bar-le-Duc, Collot.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *Ct P. Germain*. La France africaine. Paris, Plon-Nourrit, 8.00. — *W.-L. Grand*. The voyages of Samuel de Champlain. New-York, Scribner's sons, 3 $. — *E. Lyon*. La corporation des maitres-boulangers de la ville de Limoges. Limoges, Ducourtieux. — *Dr Magnac*. La perte de Saint-Domingue (1789-1809). Paris, Librairie africaine, 3.50. — *Ch. Normand*. La bourgeoisie française au XVIIe siècle. Paris, Alcan, 12.00. — *G. de Nouvion*. Charles Coquelin, sa vie et ses travaux. Paris, Alcan. — *J. L. Puech*. Le proudhonisme dans l'Association internationale des travailleurs. Paris, Alcan, 6.00. — *G. Stenger*. La société française pendant le Consulat. 6e série : L'armée, le clergé, la magistrature, l'instruction publique. Paris. Perrin, 5.00.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — *F. Baldensperger*. Études d'histoire littéraire. Paris, Hachette, 3.50. — *H. Barckhausen*. Montesquieu, ses idées et ses œuvres e'après les papiers de La Brède. Paris, Hachette, 3.50. — *R. Bouyer*. Un contemporain de Beethoven. Obermann, précurseur et musicien. Paris, Fischbacher. — *P. Brulat*. Histoire populaire d'Émile Zola. Paris, Librairie mondiale, 2.50. — *G. Clavelier*. François Maynard, sa vie, ses œuvres. Toulouse, Privat. — *P. Courteault*. Geoffroy de Malvyn, magistrat et humoriste bordelais (1545?-1617). Étude biographique et littéraire. Paris, Champion. — *Dr G. Daremberg*. Les grands médecins du XIXe siècle, Paris, Masson, 4.00. — *Dauphin Meunier et G. Leloir*. La comtesse de Mirabeau (1752-1800). Paris, Perrin, 5.00. — *Ch.-M. Des Granges*. La presse littéraire sous la Restauration (1815-1830). Paris, Mercure de France, 7.50. — *R. Fage*. Un demi-siècle de théâtre à Tulle (1800-1850). Paris, Picard. — *Gust. Flaubert*. Briefe an Zeit- und Zunftgenossen. Verdeutscht von F. P. Greve. Minden, J. C. C. Bruns, 5 mk. 50. — *Cne F. de Fossa*. Le château historique de Vincennes à travers les âges. T. Ier. Histoire du château. Paris, Daragon, 25.00. — *Dr H. Fournié*. Les jetons des doyens de l'ancienne faculté de médecine de Paris. Chalon-sur-Saône, Bernard. — *W. Gensel*. Constantin Meunier. Bielefeld, Velhagen u. Klasing, 2 mk. (Künstler Monographien, LXXIX). — *E. Guieysse-Frère*. Sedaine, ses protestants et ses amis. Paris, Flammarion. 3.50. — *G. Huszar*. Molière et l'Espagne. Paris, Champion, 5.00. — *J. Joets*. Petite notice biographique sur Auguste Pollet, peintre (1825-1907). Saint-Omer, Imp. Liévin. — *E. Klossowski*. Honoré Daumier. München, R. Piper u. Co, 30 mk. — *P. Lacombe*. Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle conservés dans les bibliothèques publiques de Paris. Paris, Champion, 25.00. — Le château de la Malmaison (recueil de 88 planches d'après

Percier et Fontaine). Paris, Foulard. — *L. Lex.* Musiciens bourguignons du XVIIIe siècle. Lazare et Claude Rameau. Mâcon, Imp. Perroux. — *P. de Mellis.* Le principe de la séparation des pouvoirs d'après l'abbé de Mably. Toulouse, Imp. Saint-Cyprien. — *G. Menegoz.* Catalogue des tableaux, sculptures du musée de Caen. Caen, Imp. Valin. — *E. von Mojsisovics.* Jean Passerat, sein Leben und seine Persönlichkeit. Halle, M. Niemeyer, 2 mk. — *E. Picot.* Les français italianisants au XVIe siècle. T. II. Paris, Champion, 7. 50. — *Regnault de Beaucaron.* Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes (1175-1906). Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Ernest Renan.* Nouveaux cahiers de jeunesse (1846). Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *M. Reymond.* Grenoble et Vienne. Paris, Laurens, 5. 00 (Les villes d'art célèbres). — *M. Salomon.* Charles Nodier et le groupe romantique. Paris, Perrin, 3. 50. — *K. E. Schmidt.* Deutschland und die Deutschen in der französischen Karikatur seit 1848. Stuttgart, K. A. E. Müller, 2 mk. — *F. Strowski.* Pascal et son temps. 2e partie : L'histoire de Pascal. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *M. Torri.* Roma nella poesia francese e tedesca nel secolo XIX. Parma, Ferrari. — *Adf. Weissmann.* Bizet. Berlin, Marquardt u. Co, 3 mk.

Histoire locale et généalogique. — *F. de Barrau.* Galerie des préfets de l'Aveyron. T. III, IV et V. Rodez, Carrère. — *H. Espaullard.* Notes historiques sur le plateau d'Avron. Paris, Champion, 4. 00. — *E. Delorme.* Histoire de Cormeilles-en-Parisis. Paris, Paul Dupont. — *L. Bazin.* Notice historique sur le village de Laives. Chalon-sur-Saône, Bertrand. — *E. Cuaz.* Le château de Pierre-Scize et ses prisonniers. Lyon, Rey. — *J. Charles-Roux.* Souvenirs du passé. Le costume en Provence. 2 vol. Paris, Lemerre. — *M. Bruchet.* Le château de Ripaille (Savoie). Paris, Delagrave, 60. 00. — *Dr Ch. Denis.* La ville de Saint-Amand (Nord), de Louis XVI à Napoléon Ier (1788-1805). Fascicules 1 et 2. Douai Imp. Brugère. — *H. Macqueron.* Bibliographie du département de la Somme. T. II (Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie). Amiens, Imp. Yvert et Tellier. — *G. Baelen.* Histoire de Wasquehal. Lille, Imp. Danel, 2. 50.

E. Sarot. Notice historique sur les principaux personnages du tableau généalogique et sur les principales terres de l'ancienne famille Costentin de Tourville, 1re partie. Coutances, Daireaux. — Souvenirs de Madame Delahante, née Alexandrine-Charlotte-Sophie Brossin de Saint-Didier, continués par sa fille. 2 vol. Évreux, Imp. Hérissey. — *H. Fremaux.* Histoire généalogique de la famille de Fourmestraux. Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *E. Levesque.* Recherches complémentaires sur les familles Lévesque et Picoron de Saint-Maixent. Saint-Maixent, Imp. Chaboussant. — *Dr de Ribier.* Histoire généalogique de la maison de Ribier. Paris, Champion.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France

Dans une étude antérieure [1], j'ai essayé de montrer combien étaient divers les modes d'organisation du travail dans l'ancienne France. Travail en jurande, travail libre — avec les nuances infinies que représente ce mot en apparence simple, — travail privilégié, nous sont apparus non comme des types rigides et partout semblables à eux-mêmes, mais comme des formes partout différentes, et changeantes perpétuellement.

Cette diversité tient d'abord à la diversité même des conditions économiques propres à chaque métier, et aussi à chaque ville. Tandis que l'intérêt d'une grande place de commerce international, de foires et de banque, est d'attirer chez elle, par l'appât de la liberté, le plus grand nombre possible d'artisans de tous les métiers, une ville où sont déjà développées certaines industries cherche à les défendre, en vertu d'une sorte de protectionnisme municipal, contre la concurrence des nouveaux arrivants. De vieux métiers, dont la technique est peu compliquée, traditionnelle et à peu près immuable, dont l'organisation intérieure est strictement hiérarchisée et le marché limité, ont une tendance naturelle à restreindre leur propre recrutement. Des industries nouvelles, qui s'essaient au régime de la grande production capitaliste, qui ont besoin de perfectionner leur outillage et d'accroitre leur production, s'ouvrent plus largement aux libres initiatives.

Mais ces différences économiques ne suffisent pas encore à expliquer les différences d'organisation. Car nous avons vu que ni tous les métiers d'une même ville, ni dans toutes les villes les mêmes métiers ne sont toujours constitués sur le même plan. D'autres causes ont donc agi pour modeler les corps de métier, et nous pouvons déjà, d'après les résultats de notre première enquête, admettre que ces causes sont d'ordre politique. Le régime industriel de Lyon, à certaines dates celui de Dijon, a été

1. *Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France* (*Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. VII, p. 357).

consciemment voulu par les municipalités de ces deux villes, et par elles imposé aux industries récalcitrantes. Le régime de Paris, de Tours, etc., a été maintenu, consolidé, étendu par les agents de la royauté, prévôts, baillis, sénéchaux, lieutenants de police. Des actes de la puissance publique ont tenté, à plusieurs reprises, d'en faire le seul régime légal du pays. Quant au travail privilégié, c'est à des hommes d'État, rois ou ministres, qu'on en doit faire remonter la création. Ce sont des agents de la puissance publique, intendants, inspecteurs des manufactures, qui le surveillent et le réglementent.

Le rôle qui revient aux pouvoirs publics dans l'organisation du travail est donc très considérable. Mais rien n'est plus vague, sous l'ancien régime, que la notion de pouvoir public. Rien, aussi, qui change plus avec les époques. La ville, le seigneur, le roi peuvent également intervenir dans les questions industrielles. Mais tandis que le pouvoir seigneurial et le pouvoir municipal (du moins dans les villes de commune) sont encore, au XVIe siècle, des réalités agissantes, le premier sera peu à peu annihilé par les empiétements des fonctionnaires royaux, le second, dès le temps de Louis XIII et plus complètement encore sous Colbert, verra peu à peu se restreindre la sphère de ses compétences. Quant à la puissance royale, elle ne s'exerce pas d'une façon simple et toujours identique à elle-même. Tantôt c'est du centre, conseil du roi, conseil du commerce, que partent les ordres et que descendent les décisions. Tantôt c'est l'agent régional ou local qui applique à des espèces particulières une disposition générale, ou simplement obéit à la tendance instinctive qui pousse tout fonctionnaire à étendre ses attributions. Tantôt ce sont des corps constitués, parlements, cours des monnaies, qui prétendent exercer sur les consommateurs ou les producteurs une sorte de haute tutelle, ou qui plus égoïstement défendent leurs propres prérogatives.

Nous voudrions débrouiller un peu ce chaos, démêler l'action de ces divers pouvoirs sur la vie économique des classes industrielles [1]. Nous

---

1. Comme toute tentative de synthèse, celle-ci ne devrait venir qu'après un dépouillement méthodique et complet de *tous* les fonds d'archives. Mais une telle entreprise est impossible. Pour quelques fonds, nous avons nous-même manié les documents. Pour d'autres, le travail avait déjà été fait par des érudits sérieux. Pour d'autres enfin, nous avons dû nous contenter des inventaires. Malheureusement, les inventaires des Archives communales sont loin d'être tous publiés. Ceux qui sont publiés le sont souvent d'après des méthodes défectueuses. Ils permettent très rarement de dater avec exactitude un fait déterminé. Il est visible, d'autre part, que les phénomènes qui nous intéressent ont médiocrement préoccupé la plupart des rédacteurs de ces inventaires. De là de nombreuses lacunes. — Tous ces inconvénients ne nous ont pas arrêté, parce qu'il nous a semblé que la connaissance directe de quelques fonds d'archives permettait d'interpréter avec une certaine sécurité les indications que donnent les inventaires sur des fonds similaires.

n'oublierons pas que le travail industriel n'apparaît pas alors comme l'exercice naturel et libre de l'activité de l'homme, mais comme une concession de la puissance publique, comme une dépendance du domaine seigneurial.

I. Le pouvoir communal.

Le métier est essentiellement un organisme urbain. Il est donc naturel de commencer par l'étude des rapports du métier avec la ville. Mais il va de soi que ces rapports ne peuvent nous apparaître en toute netteté que dans les villes qui possèdent et qui ont conservé leur propre autonomie municipale, c'est-à-dire dans les villes de commune. L'histoire même des communes n'est-elle pas, d'ailleurs, étroitement liée à celle des corps de métiers ?

§ 1. *La juridiction communale sur les métiers.* — Dans les villes de commune, dans celles du moins qui n'ont pas perdu toute indépendance réelle, l'organisation du travail industriel fait partie intégrante du droit municipal. Ainsi se justifie une fois de plus cette idée féconde de M. Luchaire, que la commune est une seigneurie féodale. Les droits que le seigneur possédait sur les *ministeriales* de son domaine, elle les exerce sur les gens de métier. C'est une dépendance de son droit de justice.

Ce privilège traditionnel lui est, à l'occasion, confirmé par un acte du seigneur suzerain. Or, de plus en plus, le suzerain, c'est le roi ; donc, par acte royal. Prenons pour exemple une ville dont la législation industrielle nous est bien connue, grâce à la richesse exceptionnelle de ses archives. La charte d'affranchissement de 1187, en donnant à la ville de Dijon le droit de haute justice, avait fait rentrer dans sa compétence toutes les causes corporatives. En fait, dès le XIIIe siècle, nous rencontrons à Dijon vingt corps de métiers soumis au « plait généraul », contre neuf seulement « francs du plait généraul ». Lorsque la capitale du duché de Bourgogne est rattachée à la couronne, Louis XI, par des lettres du mois d'août, puis par celles qu'il date de Thérouanne, le 23 décembre 1477, a bien soin de lui reconnaître toute juridiction sur les métiers [1].

Même situation à Bordeaux, Lyon, Toulouse, Poitiers, Beauvais, etc. Cette juridiction s'étend sur la banlieue et les faubourgs, parfois même sur le plat pays [2]. Celle de Lyon s'étend sur plusieurs villes du Forez et du Beaujolais.

---

1. Garnier, *Chartes et coutumes de Bourgogne*. — Chapuis, *Corporations de Dijon*, p. 7. — Arch. communales de Dijon, G4. — Montpellier se réfère à une charte de confirmation de Charles VIII.

2. De Saint-Léger, *La rivalité industrielle entre Lille et le plat pays* (*Ann. de l'Est et du*

Que faut-il entendre par ces mots : juridiction communale sur les métiers ? La réponse à cette question va nous être fournie par les communes elles-mêmes, dans les mémoires qu'elles présentent, au XVIIIe siècle, pour résister aux empiétements du pouvoir royal, pour défendre contre la centralisation bureaucratique les débris de leur autonomie. Encore en 1774, les officiers municipaux d'Aire-sur-la-Lys rédigeaient un mémoire « tendant à établir qu'ils ont toute police et juridiction sur le fait des métiers... » [1]. Dira-t-on qu'il s'agit ici d'une de ces communes flamandes, entrées tard dans l'unité française, et dont on n'osait détruire que petit à petit les institutions particulières ? Mais le régime pour le maintien duquel luttaient, en 1774, les magistrats d'Aire, avait été, dans des temps plus anciens, le régime de toutes les villes de commune.

En 1711, la chambre du conseil de la ville de Dijon énumérait de la façon suivante ses multiples compétences : « Connaissance des manufactures et dépendances d'icelles, élections des maîtres et jurés... ; connaissance des brevets d'apprentissage et réceptions des maîtres, des rapports et procès-verbaux de visite des maîtres-gardes et jurés, de l'exécution des statuts et règlements des corps et communautés, de la reddition de leurs comptes, des contraventions à l'exécution des ordonnances, statuts et règlements des chirurgiens, etc..., de l'inspection sur les manufactures des cuirs..., l'exécution des statuts des maîtres tanneurs... ; la reddition des comptes des jurés et gardes des orfèvres... [2] ». On le voit, c'est toute la vie industrielle de la cité qui ressortit à la juridiction communale.

Remontons encore en arrière. — Déjà, en 1695, dans une requête adressée au parlement de Rennes, la ville de Nantes exposait de la façon la plus nette ses droits en cette matière : « Le roi, disait-elle, a attribué aux maires et échevins des villes où il y a mairie la connaissance de tous

---

Nord, t. II, p. 367) : « Les grandes villes de Flandre se firent accorder par leurs seigneurs non seulement le pouvoir de réglementer la fabrication à l'intérieur de leurs murs, mais encore celui d'empêcher l'établissement de certaines industries aux environs ». Nous avons indiqué ailleurs le rôle tout différent joué par Lyon, particulièrement à l'égard de Saint-Étienne. — C'est donc évidemment par erreur que M. Duvernoy, *Corporations en Lorraine*, p. 6, en signalant la tendance, qu'il relève en Lorraine, « à réunir les corporations de plusieurs localités dans une organisation commune, en subordonnant les métiers des simples bourgades à ceux d'une grande ville », écrit : « En France, on ne trouve pas d'exemple de pareilles associations ; l'industrie de chaque ville y reste indépendante et autonome vis-à-vis des industries des villes voisines. »

1. G. Espinas et H. Pirenne, *Industrie du drap en Flandre*, p. 2, n. 1.

2. Chapuis, *ouvr. cité*, p. 21. — A propos des statuts des serruriers de 1407, le même auteur (p. 339) remarque que ces statuts sont calqués sur ceux de Paris, 1393, à la seule réserve que les droits attribués au roi à Paris le sont ici à la ville. — A Cambrai (Dubrulle, *Cambrai*, p. 194) les corporations relèvent du magistrat.

les procès et différends concernant les manufactures et teintures, les ouvriers, compagnons et apprentis, leurs salaires, les visites des gardes et jurés, les rébellions et contraventions qui y seront faites, l'exécution des jugements des maires et échevins, avec défenses aux parties d'en porter la connaissance devant d'autres juges, et aux juges de la retenir [1] ». On notera, au début de cet exposé, l'allusion faite au règlement de 1669 qui, au moins dans la forme, maintenait le droit des municipalités. En ce qui touche les villes de mairie ce règlement, sur lequel nous reviendrons, n'a pas créé; il a simplement reconnu un état de fait [2].

Mais qu'y avait-il, en réalité, sous cette « juridiction sur les métiers » dont les villes étaient si fières et si jalouses? Quels étaient les pouvoirs des magistrats communaux en matière d'organisation du travail ?

Ce serait mal connaître l'ancienne France que de croire que cette question comporte une réponse simple, qu'il existait une législation unique, valable pour toutes les villes de commune. Et comment d'ailleurs, au XVIe ou au XVIIe siècle, définir la commune? Que de différences entre les diverses villes qui possèdent également le droit de mairie, de consulat, ou d'échevinage ? Les unes ont conservé la quasi-plénitude de leur autonomie, les autres n'ont plus qu'un simulacre de franchise. Toutes n'ont pas su également bien se défendre contre les empiétements des juridictions royales. A côté de Lyon, où le consulat a la surveillance à peu près exclusive de l'industrie, il y a Nantes, où la juridiction de la mairie est, non pas supprimée, mais, euphémisme charmant, « réunie » au siège du lieutenant-général de police. Entre ces deux cas extrêmes, que de nuances dont il faudrait tenir compte ! Tout ce que l'on peut faire, c'est, en choisissant quelques exemples typiques, essayer de mettre en lumière les traits essentiels du régime.

Qu'il s'agisse de simples contraventions aux règlements, de conflits entre le producteur et le consommateur, entre l'employeur et l'employé, entre différents groupes de producteurs constitués ou non en jurande, c'est toujours à l'autorité judiciaire municipale que revient la décision. Le règlement de 1669 étendra même, en principe, ce droit aux villes dépourvues de constitution communale. Mais il a toujours existé, et il n'a jamais été exercé dans sa plénitude que dans les villes de commune. C'est même pour cette raison que, dans les villes de commune qui ont conservé leurs archives, la série BB est généralement une mine si pré-

1. *Invent. Arch. Nantes*, FF13. La ville présente cet exposé de principes à propos d'une question d'espèce : « les jurez des maistres teinturiers de la ville de Nantes se sont ingerez de se pourvoir en d'autres juridictions pour le fait des teintures, ce qui est une contravention ». Par un arrêt de 1698, le Parlement donne raison à la ville.

2. Chapuis, *ouvr. cité*.

cieuse de renseignements sur l'histoire du travail : la juridiction industrielle y est partie intégrante de l'administration municipale. La série BB est d'ailleurs complétée par FF, GG, HH, MM, tandis que, dans les villes sans mairie, il faut se reporter, pour connaître le régime du travail, aux registres des juridictions royales.

A Dijon, c'est la chambre du conseil de ville, dans ses audiences ordinaires, qui exerce cette autorité. Elle mande les plaideurs ou les prévenus devant elle, fait des enquêtes, recueille des témoignages sous la foi du serment, envoie les coupables dans ses prisons. A Arras, un tribunal de police industriel, la Vingtaine, est chargé « par délégation échevinale de faire exécuter les ...règlements... et d'en appliquer les pénalités [1] ». A Montpellier [2], les consuls et viguiers s'intitulent « juges des manufactures et du lanifice », ou encore « juges conservateurs des privilèges des maîtres pareurs et tondeurs de draps », et la série HH des Archives communales, qui contient les « registres de la juridiction des manufactures », nous montre leur autorité en acte. La Jurade de Bordeaux [3], le consulat de Lyon exercent les mêmes pouvoirs. A Boulogne-sur-Mer, la « police des arts et métiers » appartient à la mairie, qui condamne pour travail illégal, tranche des litiges entre corporations rivales [4], prononce sur des contestations entre maîtres du même métier [5], frappe d'amendes les compagnons menuisiers qui ont voulu, malgré les prohibitions, célébrer la fête corporative de la Sainte-Anne [6]. A Poitiers, c'est la cour échevinale qui juge « toutes les affaires civiles et criminelles qui concernent les corporations jurées ou non jurées [7] ». Tous les lundis de chaque semaine, et en outre le premier mardi du mois, les échevins se réunissent pour régler « les droits et devoirs des maîtres, des apprentis et des compagnons..., la durée du travail, le taux des salaires », et leurs décisions sont soumises à l'approbation du Mois et Cent. Même dans une petite localité comme

---

1. G. Espinas et H. Pirenne, *ouvr. cité*, p. 104.

2. Pas d'inventaire. Je n'ai pu faire qu'une rapide incursion dans ces très importantes archives. Montpellier est d'ailleurs l'une des villes qui ont laissé le juge royal empiéter sur leur juridiction.

3. Voy. *Archives de la Jurade*, passim.

4. Maîtres serruriers et maîtres cloutiers : *Inventaire Arch. Boulogne-s.-Mer*, causes civiles et criminelles de la mairie, n° 1024 (années 1659-1662), 1029 (1698-1700), 1033 (1713-1720).Maitres menuisiers et charpentiers : *ibid.*, police des arts et métiers, 1320 (1754-1759).

5. *Ibid.*, 1323 (1762-1765).

6. *Ibid.*, causes civiles et crim., 1042 (1766-1770). En raison de sa date, cette affaire peut se rapporter à la grande agitation des compagnons menuisiers de 1768-1769, que nous avons étudiée (*Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon*) à propos de la mise en interdit de Dijon. Là aussi la fête de Sainte Anne était considérée comme séditieuse.

7. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 294 et 321.

Castres, c'est, du moins jusqu'à Colbert, le corps consulaire qui est juge en matière de travail [1].

§ 2. *Le pouvoir réglementaire de la commune et les maîtrises.* — Cette juridiction communale se superpose, même en ce qui touche les communautés jurées, au pouvoir réglementaire que le corps de métier possède sur ses propres membres. On peut dire que, dans les villes de commune, l'autonomie de la jurande n'est qu'une apparence, car, de toutes ses décisions, appel peut être interjeté devant le tribunal urbain.

Les jurandes essaient souvent d'échapper à la juridiction communale en portant leur appel à d'autres juges, aux juges seigneuriaux ou royaux. De leur côté, ces juges, surtout les juges royaux, et en particulier les magistrats des bailliages, saisissent avec joie l'occasion qui leur est offerte d'empiéter sur la juridiction communale, en vertu du même principe et des mêmes habitudes qui les poussent à restreindre sans cesse les juridictions seigneuriales. C'est un point sur lequel nous reviendrons en étudiant les rapports des métiers avec le pouvoir royal. Nous verrons avec quelle énergie certaines communes défendent la plénitude de leur droit.

La ville de Poitiers interdit de se pourvoir ailleurs que devant elle en première instance, et l'on ne peut appeler de ses sentences qu'au Parlement. M. Boissonnade nous parle des luttes incessantes qu'elle poursuit contre les lieutenants général et criminel, le procureur de la sénéchaussée, le prévôt des maréchaux, luttes dans lesquelles le Parlement lui donne gain de cause. Nous retrouverions les mêmes luttes à Dijon. Là aussi, les corps de métiers ou les maîtres qui croient avoir à se méfier de la juridiction échevinale essaient de porter leurs causes au bailliage; mais la ville s'oppose à l'intervention de ce tribunal, et prétend ne relever que du Parlement [2]. Encore en 1711, elle « fait inhibitions et défenses à tous les corps et communautés de se pourvoir en première instance ailleurs qu'en cette chambre ».

A ce droit de justice que possède la ville se rattache un droit général de police. On sait combien est vague et extensif le sens de ce mot, « police », dans la langue d'autrefois. On y peut faire rentrer, en somme, tout ce qui touche au bon ordre et à l'intérêt public. C'est en vertu de son pouvoir de police que la ville agit sur la législation et la réglementation industrielles.

§ 3. *La ville et les statuts.* — Créer des jurandes, les supprimer aussi,

1. O. Granat, *L'industrie de la draperie à Castres* (*Ann. du Midi*, 1898, p. 453).
2. Voy. *Compagnonnages d'arts et métiers*, p. 84, 30 avril 1626; *Arch. de Reims*, t. II, p. 28, 1541.

et leur donner des statuts, c'est là une prérogative du seigneur du lieu. Dans les villes royales, elle appartient au roi, représenté par ses baillis, sénéchaux et prévôts, plus tard par ses juges de police. Dans les villes seigneuriales, elle est revendiquée par le duc, le comte, l'évêque. Dans les villes de commune, c'est le corps consulaire qui concède les statuts, de plus en plus, au reste, sous réserve de l'homologation royale et de l'enregistrement au Parlement. — Or, quand on sait ce qu'il y a dans les statuts corporatifs : la hiérarchie intérieure, la durée de l'apprentissage et parfois celle du compagnonnage, les conditions d'accès à la maîtrise, les règles techniques de la fabrication et les règlements d'ateliers, parfois les heures de travail et le taux des salaires, etc., on peut dire que l'autorité qui concède les statuts est vraiment maîtresse de l'organisation du travail.

Quelques exemples feront mieux comprendre comment on s'y prenait, dans une ville de commune, pour faire des statuts, et mettront mieux en lumière l'étendue des droits de la ville.

La procédure la plus ordinaire est celle qui fut suivie à Lyon, en 1554, par les fabricants de soie [1]. C'est sur la demande des maîtres que le consulat convoque les plus expérimentés d'entre eux. Ces anciens du métier dressent un règlement en 21 articles. Le consulat homologue ce règlement, qui dès lors devient obligatoire. En 1619, un nouveau règlement est élaboré par les maîtres et approuvé par le consulat. On ne songe même pas à le faire homologuer par le roi. Il est purement enregistré au présidial, et immédiatement appliqué, sous l'autorisation du gouverneur. Il est vrai qu'il s'agit d'un métier libre, pour lequel un « règlement de simple police » pouvait être considéré comme suffisant. Mais à Narbonne, lorsque les apothicaires veulent se mettre en jurande, ils présentent aussi à la ville une requête dont l'entérinement est ordonné par le magistrat, après correction de leur projet de statuts [2].

Mais il y a des cas où l'intervention de la ville est plus directe. En 1523, les parcheminiers de Dijon n'étaient pas encore en jurande [3]. C'est

---

1. Pariset, *Fabrique lyonnaise*, p. 31 ; Godart, *L'ouvrier en soie*, p. 83.

2. *Invent. Arch. Narbonne*, BB (30 nov. 1595) ; *Invent. Nîmes*, FF25 (1725) : Règlement des boursiers-culottiers ; *ibid.*, 27 (1765) : additions aux statuts des fabricants en étoffes de soie, or et argent. — *Invent. Boulogne-s.-Mer*, 1308 (1690) : sentence portant que les statuts des maîtres merciers, lingers et eschopiers de cette ville, passés et reçus en loi le 1er avr. 1605, seront suivis et exécutés ; *ibid.*, 1317 (1743-52) : st. des maitres-vitriers ; *ibid.*, 1318 (1740-72) : st. des tailleurs d'habits, rédigés en 1600 ; nouveaux statuts en vingt articles, proposés par la communauté et approuvés par le procureur fiscal ; *ibid.*, 103: (1711) : enregistrement des statuts des charpentiers ; *ibid.* : modifications aux statuts des marchands-drapiers.

3. Chapuis, *ouvr. cité*, p. 276.

la mairie, pour des motifs tirés de l'intérêt général, qui les engage « à bailler par écrit les articles qu'ils requièrent être faits et passés sur leur dit métier afin de le rendre juré ». Conformément à cette invitation, ils dressent un projet de statuts. Mais trois des plus anciens maîtres les ayant déclarés inacceptables, la ville en ajourne l'homologation, et, en fait, nous ne rencontrons pas de statuts de ce corps avant 1567.

A côté de cet exemple où c'est la ville qui provoque la rédaction des statuts, en voici d'autres où elle casse des statuts dont le seul tort est d'avoir été établis en dehors de son autorité. En 1526, le procureur-syndic de Bordeaux accuse les maîtres bonnetiers d'avoir, « sans congé et permission de MM. les Jurats, fait certains statuts et ordonnances dont ils auraient usé » [1]. Les bonnetiers disent pour s'excuser qu'ils ont fait « quelque ordonnance à cause de quelques voleurs de bonnets » ; mais ils ajoutent, en toute humilité, que « néanmoins... ils entendaient ne pas s'en aider ». La Jurade casse sans pitié ces statuts illégaux, et permet « auxdits bonnetiers de donner requête pour faire ordonnance, si bon leur semble » : nouvelle affirmation du pouvoir réglementaire de la commune [2].

Cent soixante quinze ans plus tard [3], dans la même ville, la turbulente corporation des arrimeurs a prétendu s'ériger en corps et compagnie, nommer un syndic, prendre des délibérations, le tout sans avoir prêté serment par devant les maire et jurats, « à la juridiction desquels tous les corps et compagnies des arts et métiers de la ville étaient soumis ». Et une ordonnance municipale casse tous les actes des arrimeurs. Du XVIe au XVIIIe siècle, la jurisprudence de la Jurade n'a pas changé

L'histoire d'une même communauté peut nous montrer la ville adoptant successivement, sur cette question de l'érection en jurande, deux attitudes qui semblent contradictoires ; mais elles ont ceci de commun que toujours c'est la volonté de la ville qui reste souveraine, ici pour dissoudre une association déjà formée, là pour imposer l'association jurée à un groupe d'industriels indépendants [4]. L'intervention de la ville

1. *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 169.

2. Les bonnetiers usèrent de la permission. Leurs statuts de 1527 furent dûment scellés et signés par le sous-maire et le clerc de la ville.

3. *Arch. de la Jurade*, t. Ier, p. 328. Les faits incriminés se seraient produits dès le mois de décembre 1699. L'ordonnance de cassation est du 27 sept. 1701.

4. Huiliers de Dijon (Chapuis, *ouvr. cité*, p. 117) : en 1640, ils se syndiquent sans l'autorité des magistrats. C'est « un monopole et complot », dit le procureur-syndic, car ils ont décidé « que celuy d'entre eux qui façonneroit de l'huile pour quelques particuliers habitans qui ont accoustumé d'en revendre à meilleur prix que lesd. huiliers, seroit obligé de payer par forme d'amende 10 l., qui seroient divisés et distribués à chacun d'eux... » La mairie les assigne pour faire cesser cet abus, « qui tournoit à l'interest de tous les habi-

n'est pas moins nécessaire pour ressusciter une ancienne communauté qui a laissé prescrire ses titres [1].

Mais si une communauté a réussi à se faire ériger en jurande par une autorité rivale, la ville s'empresse de faire opposition à cette érection [2]. A Poitiers, l'une d'elles a cru pouvoir passer par dessus la tête des municipaux et faire homologuer ses statuts par le conseil privé du roi. La commune proteste, oblige les contrevenants à faire amende honorable et à soumettre leurs statuts à l'homologation municipale. Après quoi, elle consent à les recevoir, « sans préjudicier à l'autorité de la maison de céans » [3]. — Nous tenons là, semble-t-il, un cas limite.

D'ailleurs ce n'est pas seulement la création des corps de métiers jurés ou libres qui relève du pouvoir communal. Il est encore compétent, tout comme le roi ou les princes, pour autoriser un individu isolé à travailler de son industrie, d'une façon temporaire ou définitive. Il peut donc, lui aussi, créer du travail privilégié [4]. Il peut même vendre des lettres de maîtrise.

§ 4. *La ville et les jurés*. — L'usine une fois établie, le corps de métier

---

tans ». — Or, en 1733, c'est la mairie elle-même qui les met en demeure de se constituer en communauté jurée avec statuts. Et les huiliers de répondre que, n'ayant jamais eu de statuts, ils s'en passeraient fort bien, qu'on ne paie chez eux aucun droit de maîtrise, etc. Le procureur-syndic tient bon, et ils finissent par céder : en 1735, ils présentent des statuts, presque aussitôt homologués. A Cambrai (Dubrulle, *ouvr. cité*) « la connaissance des règlements d'ateliers appartient au prévôt et aux échevins... Il est même défendu aux bouchers de faire aucune ordonnance, « s'elle n'est faicte par le consentement et auctorité de prévost et eschevins ».

1. En 1763, il est permis aux cartiers de Bordeaux de se présenter en jurande pour prêter serment de maîtres, conformément aux statuts autorisés en jurande en 1735 pour faire revivre la jurande de leur corps. Huit maîtres se présentent (*Arch. de la Jurade*, t. III, p. 65).

2. *Invent. Arch. Nantes*, BB61 (1694-96).

3. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 261 : apothicaires, 1628.

4. *Invent. Arch. Nevers*, BB24 (1647) : le verrier Jean Castellan, recommandé par la duchesse de Mantoue, présente requête à la ville; les échevins consentent à l'établissement de sa verrerie, et lui accordent la continuation des privilèges et exemptions accordés par les princes du Nivernais à ceux qui, auparavant, ont travaillé à la verrerie de Nevers. En retour, Castellan offre de céder tous les ans à la mairie, pour faire des présents aux personnes qui rendent des services à la ville, trente douzaines de verres de cristal à raison de quatre (et non, comme dit l'*Inventaire*, quatorze) sols le verre. — *Invent. Arch. Nimes*, FF25 (1755) : permission au s^r René, Italien, de s'établir à Nimes pour y exercer la profession d'ébéniste. — M. Boissonnade, *ouvr. cité*, donne des exemples analogues. — *Invent. Arch. Chalon*, FF14 : permission à Julien Scaldine, potier d'étain à Arnay-le-Duc, de travailler de son métier à Chalon avec ses compagnons pendant 8 jours seulement. — *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 75 (1624) : ordonnance sur requête qui permet à Louis et Vrain Denis de tenir ouvroir ouvert pour faire des bas et autres ouvrages au métier tant en soye, fil que laine; concessions analogues en 1711, 1712, 1718. — *Ibid.*, t. Ier, 387 : en 1631, le Parlement de Bordeaux, pour subvenir aux frais causés par la peste, autorise la création de deux lettres de maîtrise par corps de métier, délivrées par les jurats au plus haut et dernier enchérisseur. En 1633, une maîtrise d'épinglier est adjugée 18 liv., de parcheminier 30 l., de chapelier 36, de sellier 55. En 1634, bahutier 18, tisserand 12, tapissier 18, chapelier 36. En 1636, sellier 55, tisserand 12.

une fois érigé en jurande, le rôle de la ville est-il terminé? En aucune façon.

Nous aimons à nous représenter les communautés de métiers comme se gouvernant elles-mêmes, par leurs jurés. Ce sont des chefs élus qui gèrent les intérêts communs, font respecter les statuts et les règlements, poursuivent les contrevenants. Ces chefs ne sont responsables que devant l'ensemble des maîtres dont ils tiennent leurs pouvoirs. Et ainsi l'association de métier nous apparaît bien comme une organisation autonome [1].

Ce tableau s'applique assez exactement à un grand nombre de corps de métiers, surtout dans les villes royales, et plus particulièrement encore à Paris. Mais que de corrections ne faut-il pas lui faire subir pour saisir la réalité telle qu'elle se manifeste dans les villes de mairie!

Il y a d'abord la classique exception lyonnaise : « Les maîtres des métiers, dit Claude de Rubys, sont communément des maîtres de chaque métier, qui sont élus et choisis par les échevins, pour avoir tout le long de l'année l'œil, chacun en droit soi, sur le métier duquel il se mêle, voir et visiter les fautes qui se commettent en icelui, et icelles rapporter auxdits échevins, suivant le serment qu'ils font à ces fins entre les mains du consulat » [2]. Ces hommes, qu'on appelle souvent du nom impropre de jurés ou de maîtres-gardes, sont, au vrai, des délégués du consulat, chargés par lui de faire respecter les ordonnances municipales sur le travail, responsables devant lui. Et les choses se passent à peu près de même pour les quelques métiers lyonnais qui sont organisés en jurande : en 1572, nous voyons le doyen des orfèvres et deux « maîtres jurés anciens du métier » qui prêtent de nouveau « le serment accoutumé » [3]; deux autres maîtres, « nouvellement élus pour la présente année par le syndicat de ladite ville » [4], prêtent pour la première fois le même ser-

1. Voy. *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. VII, p. 360.

2. *Privilèges de Lyon*, p. 48. Plus bas, Rubys fait l'éloge du régime industriel fondé sur la libre concurrence, l'oppose à la routine des villes jurées Mais il admet que la liberté illimitée du travail pourrait entraîner de fâcheuses conséquences, à savoir la fabrication de produits de qualité inférieure. C'est pour parer à ce danger que l'on a créé cette institution des maîtres des métiers : « Aux fins que de cette liberté ne sortist enfin une licence de mal verser, nos ancestres ont dès longtemps introduit cette police de faire voir et visiter leurs ouvrages par gens à ce experts et congnoissans, et desquels la preudhomie et industrie est esleue et choisie par le consulat ». — Voy. aussi dans *Le colbertisme avant Colbert* (*Revue bourguignonne*, t. XIII, n° 1, pièces), le plaidoyer de l'avocat des drapiers, et le plaidoyer de l'avocat de la ville : « Par l'entremise de deux maistres ou artisans de chaque mestier qui sont à ce commis annuellement par le sindicat de lad. ville ». *Ibid.*, pièce V, lettres du prévôt des marchands, du 12 sept. 1600.

3. Arch. Lyon, BB 90, f° XXVI. Textes cités dans nos *Ouvriers du temps passé*, 2e éd., p. 132.

4. Quoiqu'il s'agisse d'une communauté jurée.

ment, « et ont promis et juré de faire les visitations des ouvrages de leur dit état, *rapportant au consulat de mois en mois* les fautes, abus et contraventions qu'ils connaîtront en leur dit métier [1]. S'ils sont les chefs de leurs confréres, ces jurés sont donc encore bien davantage les délégués du consulat.

La ville de Dijon, qui, à diverses reprises, tenta d'établir chez elle le régime lyonnais de la liberté du travail, procède plus ou moins de la même façon [2]. Au lendemain même de son élection, le vicomte-mayeur institue deux « jurés » par métier ; c'est l'un des premiers actes du nouveau magistrat. Mais ces personnages n'ont de jurés que le nom. Ils forment en réalité, suivant une expression plus exacte qui sert parfois à les désigner, des « commissions sur les métiers ». Ils ne sont pas élus par leurs confrères ; très souvent, un seul d'entre eux est un maître du métier, l'autre est un échevin ou même un notable, pourvu d'une commission sur un ou plusieurs métiers. Même aux époques où elle laisse renaître les jurandes, la ville, quand elle autorise la création d'un nouveau corps, a bien soin de se réserver la nomination des jurés, même s'ils sont tous deux pris dans le métier. Cette disposition est insérée dans les statuts [3].

Dans les cas très rares où une communauté dijonnaise a su conserver ou obtenir le droit d'élire ses jurés, cette élection est soumise à l'agrément de la ville, et les jurés doivent se faire accompagner dans leurs visites par l'échevin préposé à la surveillance du métier ou par son délégué. Telle est du moins la loi écrite, ce qui ne veut pas dire qu'aucune infraction n'était faite à cette théorie. — A Bordeaux, c'est la Jurade qui agrée les « bayles » des confréries [4].

Dans le Languedoc, le droit de surveillance municipale s'affirme par une institution régulière, celle des « surposés ». Tous les ans, à date fixe, les consuls désignent, « à leur discrétion », les commissaires des métiers

---

1. En fait, Arch. Lyon, BB90, f° XXXIII, nous voyons que « les quatre maistres jurez du mestier des orfèvres de la ville de Lyon », comparaissent au consulat pour faire rapport des incidents qui se sont produits pendant qu'ils procédaient « à la visitation des ouvraiges de leur mestier ». Ils requièrent les consuls de mander devant eux les contrevenants. Et ces derniers sont « mandez » par « l'ung des mandeurs de la ville et le clerc des orfèvres », ce qui indique bien la nature des rapports entre la ville et la communauté.

2. Voy. *Notes sur l'organis. du travail à Dijon et en Bourgogne* (*Revue bourguignonne*, p. 99), et *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. VII, p. 375 ; Chapuis, *ouvr. cité*, p. 25. — Aux Archives communales, s^ie B, chaque année, à la Saint-Jean, on trouve la liste des « commissions sur les métiers ». Voy., à titre d'exemple, B 147, année 1609.

3. Chapuis, *ouvr. cité*, p. 127, statuts des vinaigriers-moutardiers, art. XXVIII : « que chacun an sera faite lad. élection par lesd. sieurs vicomte-mayeur et eschevins, ainsi qu'il se fait pour les autres mestiers de lad. ville », 1634.

4. *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 169 : maîtres bonnetiers, 1532.

qu'on appelle de ce nom, et ils n'admettent pas qu'on discute leurs choix [1]. Nous connaissons particulièrement bien cette organisation pour Montpellier, où elle est appliquée à la draperie. Les surposés prêtent serment entre les mains des consuls « de bien et loyaument entendre au fait de ladite draperie... » sans « que autres justiciers en puissent prendre connaissance ». Leurs décisions ne peuvent être frappées d'appel que devant les consuls de mer assistés des XXIV, c'est-à-dire devant le pouvoir municipal. Ce qui accuse le caractère municipal de cette institution, les surposés et leur conseil siègent dans un hôtel spécial, où se fait la visite des laines; un gardien est chargé des pesées; un notaire tient registre des noms des paraires et maîtres tisserands, il a titre de notaire des surposés; ceux-ci sont assermentés et gagés par la ville, de même que le clavaire, le trésorier, le clerc qui scelle les laines, les deux visiteurs des laines et le sergent qui fait, en cas de besoin, les exploits. Le pouvoir des commissaires est très grand : « Généralement est donné congé et licence auxdits surposés avec leur conseil de faire en la matière de lad. draperie tout ce qu'ils connaîtront être à faire par raison ».

La même institution fonctionne à Narbonne [2]. A Castres, les consuls font visiter les ateliers de draperie par les six « surposés de la Bouille » [3]. Nîmes a ses « capitaines des métiers ».

A Poitiers, la ville désigne des échevins et des bourgeois qui s'appellent « intendants », « visiteurs », ou même « gardes ». Ces « intendants » ne se fient pas aux rapports des jurés du métier, ils vont vérifier par eux-mêmes les « œuvres » des maîtres. Après quoi ils font leur rap-

---

1. Arch. Montpellier, HH 95, f° 72 v°, 25 juin 1500 : « A esté exposé par lesd. s^rs consuls... comment lesd. consuls et conseillers, le jour d'yer qu'estoit le jour de saint Jehan, ainsi qu'il est de coustume tous les ans, avoient faicte élection et nomination des surposez de l'art de la draperie ». — Plusieurs tisserands viennent se plaindre de la désignation comme « sobreposé » de l'un d'entre eux, sous prétexte qu'il n'est « idoine, suffisant ni capable d'exercer l'office de sobreposé, car il n'est expert aud. mestier, ne sçavoir congnoistre ou discerner si ung mesclat est bien adobé ou non, ne ung cortroys ne ung cadis ne ung cordilhat ne ung estamin... et qui pis est a toujours mal dit du mestier ». En sa place ils présentent à l'agrément des consuls deux maitres capables, « lesquels ou l'un d'eux vous plaise accepter ou y pourvoir à votre volonté ». Malgré le ton assez humble des requérants, les consuls refusent de revenir sur leur décision, et prennent le serment des surposés de leur choix. — Voy. dans Germain, *Commerce de Montpellier*, t. II, p. 426, les lettres de Charles VIII, juill. 1495, qui établissent cette organisation. Il y a cinq surposés, un marchand drapier ou teinturier, deux paraires et deux tisserands, tous élus par les consuls et les XXIV. On élit également huit « conseillers des surposés ».

2. *Inventaire Arch. Narbonne*, BB 7 : 5 mars 1607, élection des surposés de la confrérie des marchands, serment pris des surposés. 5 août, requête des surposes « de la caze et office des maistres pareurs et tondeurs de draps ». 1608, 25 février : élection des surposes des marchands, etc.

3. O. Granat, *art. cité*, p. 453. Ce contrôle finit par être affermé à deux adjudicataires. Mais, en 1609, on revint à la nomination directe des « bouilleurs » par les consuls.

port au procureur de la police. D'ailleurs le maire lui-même, assisté du juge des Treize, visite les étaux, cabarets, boutiques et ateliers [1]. A Toulouse, la visite des manufactures de draps appartient aux capitouls, assistés des maîtres et bailes fabricants [2].

C'est d'ailleurs une particularité des villes drapières, — et qui s'explique par l'organisation même de cette industrie — que la surveillance municipale s'y exerce d'une façon plus étroite. A Cambrai, non seulement les échevins choisissent les maïeurs des corporations drapières, mais ils installent à côté des maïeurs « les eswards, qui sont plus directement des agents municipaux ». En dehors des maïeurs, les échevins peuvent saisir, pourvu qu'ils soient deux au moins.

Lorsque les chefs élus par les métiers sont autorisés à visiter eux-mêmes les ateliers, ils n'exercent leurs fonctions qu'après avoir prêté serment à la ville [3]. C'est la jurade qui confère aux « bayles » bordelais le droit de visite et de saisie ; ils sont tenus de faire rapport « à la magistrature », dans les vingt-quatre heures, des contraventions qu'ils ont découvertes [4]. Et, pour visiter ailleurs que chez les maîtres de leur propre corps (c'est-à-dire pour relever chez les maîtres d'un métier rival les infractions à leur privilège exclusif), ils doivent requérir l'assurance d'un de messieurs les jurats, à peine de nullité.

Qu'il s'agisse donc de travail libre ou de travail en jurande, que les jurés soient désignés par la ville ou choisis par les maîtres, dans tous les cas la commune surveille et dirige le mécanisme des corps de métiers [5].

§ 5. *Le pouvoir communal et la composition des corps de métiers.* — Ce n'est pas seulement sur le gouvernement du corps de métier que s'étend le pouvoir communal, c'est encore sur sa composition, sur le recrutement de son personnel.

Il y a là de quoi étonner. Si l'on en croyait les théoriciens de la corporation, la condition nécessaire et suffisante, pour être passé maître,

1. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 294, 307 et *passim*.

2. *Invent. Arch. Haute-Garonne*, B 1602.

3. *Invent. Arch. Boulogne-s.-Mer*, 1050 (1752-62) : prestation de serment des prévôts et égards de la communauté des tisserands.

4. *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 4 (1759). En 1685 (*ibid.*, p. 652), c'étaient un jurat et le substitut du procureur-syndic qui visitaient chez les boutonniers, et saisissaient chez l'un d'eux des paquets de fabrique étrangère.

5. On voit par ce qui précède combien est inexacte cette phrase d'un travail, d'ailleurs des plus estimables, de M. Duvernoy sur *Les corporations en Barrois et en Lorraine*, p. 5 : « C'est partout un des traits essentiels du régime corporatif que chaque corps de métier soit autonome, maître chez lui, sauf les rapports prévus avec les pouvoirs publics, et ne soit administré et surveillé que par des chefs pris dans son sein. Là où manque cette caractéristique, on peut être sûr qu'il n'y a pas corporation ». Il faudrait dire, si cette assertion était vraie, qu'il y a eu infiniment peu de corporations dans les villes de commune. Mais la réalité est bien autrement complexe que nos formules juridiques modernes.

serait d'être reçu par les maîtres en exercice. Cette théorie s'applique très imparfaitement aux villes de commune.

Dans le cas des métiers libres — et nous savons qu'à certaines dates presque tous les métiers sont libres dans certaines villes — la ville règle souverainement l'accès à la maîtrise [1]. C'est un commissaire désigné par la chambre qui informe des « vie, mœurs, religion et suffisance au métier » du candidat. Celui-ci demande à la chambre qu'il lui plaise de le recevoir maître ; sur les conclusions du procureur-syndic, la chambre lui « permet de travailler dudit métier en ladite ville, faubourgs et banlieue, à la charge de s'en acquitter bien et dûment ». Ensuite, « *le serment de lui pris* », le secrétaire de la chambre lui délivre ses lettres de maîtrise, « scellées du scel et des armes de la ville » [2].

Dans la draperie languedocienne, l'aspirant est examiné par les surposés, et c'est le notaire des surposés qui lui délivre sa licence, comme c'est sur son registre que les paraires doivent faire inscrire leurs apprentis.

Le serment imposé au nouveau maître est plus qu'une formalité. Non seulement il jure de s'acquitter de son métier « bien et dûment, loyalement et fidèlement », comme si, en réalité, l'exercice de son métier était un service public. Mais encore, il jure obéissance à la commune, il promet de lui être « fidèle », de « porter tout honneur et respect à ses magistrats ». On va jusqu'à lui imposer des charges qui n'ont avec sa profession aucun rapport, à en faire une sorte d'agent de la police municipale : « s'il sait et découvre quelques entreprises et conspirations contre la sûreté de S. M., bien et repos des habitants, tout aussitôt en avertira le magistrat pour y pourvoir ».

Même dans les métiers jurés, le nouveau maître n'est maître qu'après avoir été accepté comme tel par la mairie. Ses obligations sont à peine moins étroites que dans un métier libre. Lui aussi doit « bien et loyalement faire son métier », mais lui aussi jure d'obéir à la commune, se reconnaît « sujet aux lois politiques d'icelle [3] ». Le corps consulaire

---

1. *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. VII, p. 375.

2. Voy. une de ces « réceptions » dans mes *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne* (*Revue bourguignonne, loc. cit.*), p. 130, n. 1, 14 juin 1647.

3. A Poitiers (Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 291). — *Invent. Arch. Boulogne-s.-Mer*, 1026 (1687-93), réception d'un chapelier ; 1049 (1739-52), d'un imprimeur-libraire et d'un libraire-relieur ; 1050 (1752-61), d'un serrurier, etc., etc. — Arch. Montpellier. HH 8, 7 janv. 1767 : les maire et consuls, sur la réquisition des maîtres-tondeurs, reçoivent un maître, à charge pour lui de prêter serment entre les mains du second consul ; ibid., *passim*, jusqu'en 1780. — *Invent. Arch. Nantes*, FF 75 (1742) : « A comparu [au siège de police] Pierre Parison, m^e menuisier, lequel a dit que par sentence de réception de ce matin il lui a été ordonné de faire le serment à l'audience de se comporter fidèlement au fait et exercice de lad. maîtrise ».

exige que le candidat lui soit présenté par les bayles ou jurés, et il peut refuser de recevoir le serment d'une personne qui ne lui est point « agréable » [1]. C'est lui, ce sont les consuls et viguiers, ailleurs les maire et échevins, ou le juge de police, qui, sur le vu des procès-verbaux de chefs-d'œuvre, prononcent l'admission à maîtrise, de même qu'ils connaissent des exclusions, radiations, oppositions, — pour ces dernières, qu'elles proviennent des jurés ou des particuliers [2]. — Un maître que les jurés auraient négligé de présenter au bureau de ville serait incapable d'exercer la maîtrise [3].

Reçu, le nouveau titulaire est inscrit sur les registres du greffe de la ville. Nouvelle formalité indispensable, dont l'inexécution rendrait caduc son droit à tenir ouvroir [4]. C'est ensuite le greffier de la ville qui lui délivre ses lettres de maîtrise. — Nous constatons la survivance de ces prérogatives jusqu'aux premiers temps de la Révolution [5]. Formulaire et cérémonial sont restés ce qu'ils étaient au XVIe siècle.

---

1. *Invent. Arch. Narbonne*, BB11, f° 649, 30 nov. 1595 : entérinement de la requête présentée par les apothicaires de la ville à l'effet d'être reçus à passer maîtres jurés, « veu l'importance de leur estat, et à la charge, toutes fois, qu'ils ne pourront examiner ny faire jurer personne que ne soict agréable aulx sieurs consuls. Et seront tenus lesd. maistres leur présenter celuy ou ceulx qu'ils auront examinés et faict prester le serment en tel cas requis et accoustumé pour les recevoir en lad. charge, ce qu'ils pourront faire après leur estre appareu de la suffizance, prudhomie, fidélité, bonnes vie, meurs et religion des postulants ».

2. Voy. aux archives de Montpellier, HH 6, *Registre de la juridiction des manufactures* (1719-1728). — *Invent. Arch. Nîmes*, FF 20, 21, 26, 28, 29 et *passim*.

3. Bordeaux, *Arch. de la Jurade*, t. Ier, p. 397-398. Les aspirants à la maîtrise (nombreux actes postérieurs à 1520) sont présentés aux jurats, avec leur chef-d'œuvre, par les bayles du métier. En 1554, le procureur-syndic appelle de la réception d'un maître-pâtissier, parce que les bayles ne l'ont pas présenté aux Jurats pour être procédé par devant eux à son examen. — La municipalité bordelaise est intraitable à cet égard. En 1526 (*Jurade*, II, 642), les Jurats ordonnent à Jean Goupil, serrurier, de refermer sa boutique (qu'il avait ouverte sous prétexte qu'il avait acheté la maîtrise des bayles-serruriers) et de ne travailler qu'avec un maître, jusqu'à ce que MM. les Jurats lui aient accordé la permission. En 1527, ils défendent à deux maîtres de tenir boutique jusqu'à ce qu'ils aient payé les droits dus à la ville. Beaucoup plus tard, en 1757, ces dispositions n'ont pas changé (*ibid.*, p. 642-649). On rappelle aux marchands qu'ils doivent se présenter à la Magistrature, faire leur déclaration, prêter serment, à peine de 100 l. d'amende et de fermer boutique. Il est défendu à tous artisans, ouvriers, de quelque profession que ce soit, *qu'ils soient jurandès ou non*, de tenir boutique, chantier ou ouvroir sans avoir obtenu préalable permission de la Magistrature. — A Amiens (*Invent. Arch. Somme*, C 485), 1 05, certificat de réception d'un maître sergier-baracanier délivré par le maire.

4. *Invent. Arch. Nantes*, FF13 (1695): ordonnance du bureau de ville qui « enjoint à tous les maîtres des métiers de drapiers, sergers, et autres manufactures d'or, d'argent, de soye, de laine et de fil, et aux maîtres du métier de teintures, de se faire inscrire dans un mois prochain venant sur les registres du greffe de cette ville, faute de quoy ils ne pourront plus exercer la maîtrise dud. métier ». Confirmé par arrêt du Parlement en 1698.

5. Arch. commun. d'Auxonne (documents dont nous devons l'obligeante communication à M. Colin, instituteur-adjoint à Auxonne), délibérations, 27 juin 1789: « Réception et admission d'Anne Dugourd au nombre des fripières de cette ville. Comparution d'Anne

Il va de soi que, dans la majorité des cas, la ville ne fait autre chose que ratifier la décision des jurés [1]. Cependant il peut y avoir conflit entre l'aspirant et ses juges ; en ce cas, la ville peut casser le verdict corporatif, faire recommencer devant elle (au besoin chez elle) les épreuves, admettre les refusés, comme elle peut refuser des candidats admis, ou recevoir sans examen [2]. Un tondeur de Montpellier se plaint-il d'avoir été indûment refusé au chef-d'œuvre ? Le rapport des surposés de la draperie le déclare « suffisant pour passer maître et tenir boutique dudit art ». Le juge de police ordonne de le recevoir [3]. — En certains cas, les échevins n'hésitent pas à s'improviser eux-mêmes juges du chef-d'œuvre : le seigneur justicier — ici la commune — évoque à soi l'affaire pendante devant la juridiction corporative [4]. Quand ils sont embarrassés, les échevins font faire une enquête auprès des gens du même métier dans les villes du voisinage [5].

Dugourd, qui a prêté le serment de fidèlement et en conscience s'acquitter des fonctions de fripière et de se conformer aux ordonnances et règlements faits et à faire ». Le même jour, la veuve d'un tailleur d'habits demande à la chambre de « l'autoriser à vendre et acheter toutes choses relatives à la friperie ».

1. Arch. Montpellier, HH25, f° 122, 28 avr. 1548 : « Les consuls de la présente année, à la présentation de MM. les subrepousés et à la nomination des consuls du mestier de teysserans de draps et aultres maistres dud. mestier, Françoys Guichard... a esté receu... » Entre mille autres, je donne ce texte *exempli gratia*. On y voit la procédure suivie : 1° réception du candidat par le bureau du métier ; 2° acceptation de ce choix par les surposés, qui le communiquent aux consuls ; 3° ratification par les consuls.

2. Voy. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 307. — *Invent. Arch. Haute-Garonne*, B1571 (1637) : arrêt approuvant la procédure faite par les capitouls au sujet d'un chef-d'œuvre, et disant que l'aspirant fera led. chef-d'œuvre, dans la maison de ville, en présence des bailes et compagnons du même métier, *suivant l'ancienne coutume*. Nous assistons là à une tentative de résurrection du droit municipal. — A Bordeaux (texte cité p. 184, n. 3), à la suite de l'appel du procureur-syndic en 1554, il est décidé qu'à l'avenir l'examen des pâtissiers se passera devant les maîtres et les jurats, sous peine d'une amende de 50 l. à encourir par les bayles. *Arch. de la Jurade*, t. Ier, p. 392 (1599) : arrêt du Parlement qui met à néant l'appel du syndic des maîtres de la palestrine d'une sentence des maire et jurats portant réception d'un chaudronnier comme maître en fait d'armes avec permission de tenir salle ouverte. Désormais l'aspirant fera essai en présence des maire et jurats, avec l'assistance des bayles de la palestrine, lesquels donneront simplement leur avis. Pour d'autres métiers on se contente du rapport des bayles.

3. Arch. Montpellier, HH25, f° 119 (1547). Le juge de police, il est vrai, est ici (en vertu d'une opération de *réunion*) le gouverneur de Montpellier, et l'affaire se déroule devant sa « cour et bureau royal ». Mais les surposés sont toujours des mandataires de la ville.

4. Arch. Dijon, G25. Un soldat du château (affaire qui se déroule de 1645 à 1639) est candidat à la maîtrise de cordonnier. Opposition de la confrérie. Les échevins examinent le chef-d'œuvre. — Ce qui complique la question, c'est que l'on fait intervenir ici, pour forcer la confrérie à se soumettre, l'abolition des jurandes de 1617 et la nouvelle interdiction des maîtrises de 1648.

5. Arch. Dijon, B181 (1538-1542). Les jurés chapeliers prétendaient que les chapeaux produits par Damotte comme chef-d'œuvre n'étaient pas bien travaillés. La ville nomme une commission chargée de se rendre dans les villes les plus prochaines avec ces chapeaux, et

Il y a plus : suivant une procédure analogue à celle qu'emploie le roi quand il concède des lettres de maîtrise, une maîtrise peut être créée par une simple délibération municipale en faveur d'un compagnon qui s'engage à rendre à la ville des services d'une nature délicate [1].

§ 6. *Manufactures municipales.* — A l'instar des manufactures royales, il existe, en dehors du travail en jurande et du travail libre proprement dit, des manufactures municipales. — L'atelier de charité devait tout naturellement conduire à la manufacture. La plupart du temps, le passage d'une forme à l'autre ne se faisait que très incomplètement, l'atelier de charité étant par essence une création temporaire. Mais nous connaissons au moins un exemple de cette transformation.

En 1634, la ville de Dijon avait pris sous sa protection spéciale la manufacture de draps établie en l'hôpital Sainte-Anne pour subvenir aux besoins des pauvres orphelins [2]. Mais, à côté de la préoccupation charitable, la ville avait, en créant cette manufacture, des visées industrielles : l'industrie des draps était en décadence, et il s'agissait de la relever. Nous voyons que la ville installe à la tête de cet organisme une sorte de directeur, « celuy qui a charge des manufactures de l'hôpital ». Il a sous ses ordres des maîtres-drapiers, avec lesquels il doit, à la fin de chaque semaine, « compter... de la besogne qu'ont faite les pauvres ». C'est lui qui doit pourvoir d'instruments et de matières ceux ou celles qui travaillent les draps et aussi (car les industries annexes se développent à côté de la draperie) « acheter les laines et filets pour les filles qui travaillent en tapisserie, nuances, point coupé, point d'Espagne et de Gênes » [3]. — Au XVIIIe siècle, la manufacture était administrée par deux directeurs, sans doute à l'entreprise et non en régie, puisqu'ils devaient, comme les fabricants particuliers, mettre leurs noms en tête et en queue des pièces. En 1782 seulement, cette marque fut remplacée par une marque officielle [4]. — Cet exemple n'est certainement pas unique.

---

de rapporter l'avis des personnes compétentes. Les chapeaux sont déclarés « suffisans » à Beaune et à Chalon ; en conséquence, Damotte est reçu maître.

1. *Arch. de la Jurade*, t. III, p. 161 (1733) : délibération permettant à un compagnon charpentier d'exercer la maîtrise pendant sa vie, ... à charge de dresser les échafauds nécessaires à l'exécution des condamnés à mort. S'il y manque, il sera privé de la maîtrise.

2. Quiconque tentera de molester les personnes y employées ou d'en débaucher les ouvriers recevra une punition exemplaire (Arch. Dijon, B272). — Chapuis, p. 187, cite à ce sujet *La fondation, construction des hôpitaux de Dijon*, Dijon, Palliot, 1649, in-4, et Chabeuf, *Voyage d'un délégué suisse au chapitre de Cîteaux*, Dijon, 1885, in-8.

3. En 1667, un délégué au chapitre de Cîteaux y vit un « grand nombre de salles et d'ateliers assez mal tenus,... des enfants et jeunes gens occupés à divers métiers, notamment à carder de la laine que, par un travail assez rude, ils transforment ensuite en fils et en tissus ». — L'histoire de cette manufacture serait à faire.

4. A côté de la draperie de Sainte-Anne, Chapuis signale (*ouvr. cit.*, p. 190), en 1777-

Il montre, dans toute sa plénitude, le pouvoir de la ville en matière d'organisation du travail.

§ 7. *Des objets auxquels s'applique le pouvoir réglementaire de la commune.* — Nous avons vu qu'en vertu de son pouvoir général et à peu près illimité de police, la ville agit directement sur la réglementation industrielle.

Elle agit, tout d'abord, au nom de l'hygiène, soit pour s'assurer que les industries alimentaires ne livrent pas au public des denrées corrompues ou malsaines, soit pour réglementer les industries insalubres. Feuilletons les registres d'une chambre de ville, n'importe laquelle (car toutes se ressemblent à cet égard), nous serons frappés de la fréquence et de la variété des prescriptions de cette nature. La ville nomme des commissions pour voir si les chairs tuées à la boucherie sont saines et bonnes à manger. Pour éviter les infections qui naissent de la préparation des cuirs, elle prescrit à tous les corroyeurs, aux bourreliers, chapeliers, bonnetiers, d'aller demeurer les premiers dans une rue qui mène aux champs, les autres dans des rues écartées. Elle enjoint aux harengers et harengères de jeter dans des conduits ou de faire porter hors la ville l'eau dans laquelle ils font détremper leurs harengs, à cause de l'infection. Elle fait démolir une huilerie pour cause de mauvaise odeur. Elle ordonne aux personnes dont l'industrie emploie des boyaux de les laver et faire sécher hors les murs [1]. Elle force les propriétaires dont les maisons sont occupées par des bouchers, fondeurs de suif, ciriers, charcutiers, à faire carreler de pierre ou de béton les lieux où ceux-ci travaillent [2].

La préoccupation de la santé publique permet aussi de poursuivre les falsificateurs. On confisque une boîte de dragées « poids de Verdun » faites avec du sucre et de l'amidon, et le marchand est condamné à 30 sols d'amende [3]. En 1790 encore, la boutique d'un boulanger est murée un mois parce qu'il a fait de mauvais pain [4].

Mais ce n'est pas seulement la qualité que la ville surveille, c'est aussi la quantité : elle condamne des boulangers qui ont fait des pains au-dessus ou au-dessous du poids porté par ses ordonnances [5]. En période de disette, lorsque les boulangers se plaignent de ne pouvoir vendre les

---

1788, une filature municipale de coton, occupant une soixantaine d'ouvriers. Les cardeurs débutaient à 5 sous par jour, et leur salaire finissait par doubler. En dehors de l'atelier proprement dit, cette filature pratiquait le travail dispersé (ouvrières ayant leur rouet à domicile).

1. Arch. Dijon, B 171, 173, 177 207, 251, exemples pris entre 1525 et 1613.
2. *Invent. Arch. Nantes*, FF58 (1722).
3. Arch. Dijon, B256 (1618).
4. *Invent. Arch. Nantes*, FF47.
5. Arch. Dijon, B 261 (1623-1624).

diverses catégories de pains aux prix fixés par la ville, celle-ci institue des essais officiels de panification, dirigés par les échevins, et dont les résultats constituent ensuite une règle obligatoire. Il y a plus : suivant que le blé est rare ou abondant, elle ordonne de réserver la précieuse céréale pour la fabrication du pain, ou elle pousse à sa transformation partielle en pâtisseries [1]. On voit jusque dans quel détail peut descendre l'ingérence municipale.

Un autre motif permanent d'intervention, c'est l'application des innombrables prescriptions religieuses qui suspendent le travail ou la vente pendant des jours ou des heures déterminés. Un vinaigrier est poursuivi pour avoir, les jours de fête, « mené la brouette par la ville et crié le vinaigre » [2]. Conformément à une requête des maîtres maçons, charpentiers, couvreurs et blanchisseurs, la chambre leur défend à tous de travailler le jour de Saint-Joseph et celui des Quatre-Couronnés, à peine de 3 livres d'amende [3]. Si l'Annonciation tombe la veille de Pâques, c'est encore la chambre qui, par dérogation à la règle, autorise les bouchers à ouvrir à l'issue du sermon, mais en spécifiant que nulle voiture, chargée de viande ou autres denrées, ne pourra entrer en ville [4]. Le pape ordonne-t-il un jubilé ? c'est la ville qui prescrit que, pendant un dimanche, les boutiques seront fermées comme le jour de Pâques [5]. L'évêque de Langres a-t-il décidé, une année, de « solenniser » la Saint-Joseph, une autre année la Saint-Bernard ? La ville de Dijon enjoint aux marchands de ne pas ouvrir, aux artisans de ne point vaquer à leurs métiers, à peine de 50 livres pour le pieux charpentier, de 20 sols seulement pour le saint bourguignon [6]. Un pâtissier n'a point tendu et a laissé sa boutique ouverte sur le passage de la procession de la Sainte-Hostie : amende, 20 livres [7]. Amende au tavernier qui a vendu pendant le service divin, au charpentier qui a travaillé le jour du patron de la confrérie, au sellier

---

1. Arch. Dijon, B 210. Nous sommes en 1592-1593, c'est-à-dire en période de guerre : défense aux pâtissiers « de faire des craquelins au beurre, ains seulement des salez et eschaudez à deux deniers pièce », à peine de dix écus d'amende contre les vendeurs ou acheteurs. B236 (1598-1599, après la paix) : vu l'abondance des grains, il est enjoint aux pâtissiers de faire les craquelins et petits pâtés plus gros, à peine d'amende. — Nous ne saurions trop le répéter : la législation d'une ville est donnée ici à titre d'exemple, mais on trouvera dans les archives de toutes les communes industrielles des ordonnances analogues.

2. Arch. Dijon, B 230 (1592-1593) ; B252 (1613-1614) : un libraire, qui a ouvert boutique le jour Saint-Luc, 30 sols.

3. Ibid., B 253 (1615-1616).

4. Ibid., B 254 (1617).

5. Ibid., B 278 (1640-41).

6. Ibid.. B 279 et 280 (1641-43).

7. Ibid., B255 (1617).

qui a travaillé le dimanche [1]. Mais c'est par milliers, ici, qu'il faudrait donner des références [2].

Le pouvoir communal pénètre à ce point dans l'organisme corporatif qu'il légifère sur le taux des salaires, comme, en matière commerciale, sur le prix des marchandises. — Notre première pensée serait que la commune intervient dans cette question pour garantir au compagnon une juste rémunération de son travail, pour le défendre contre les exigences des maîtres. Il n'en est rien. D'abord la commune n'est pas du tout, surtout à partir du XVIe siècle, une institution démocratique. Si elle exerce sur les maîtres des métiers un pouvoir dont nous avons mesuré l'étendue, en revanche elle sort des corps de métiers. Ce sont les maîtres de ces métiers qui élisent les jurats, échevins ou consuls; en certaines villes, la constitution communale déclare formellement qu'ils composent le corps électoral, et, en certaines autres, des ordonnances nées à l'époque moderne interdisent l'accès des fonctions municipales aux personnes « mécaniques ». Les corps municipaux se recrutent donc, au moins pour partie, dans l'oligarchie patronale et encore plus dans le patronat marchand que dans le patronat industriel. Ils se recrutent aussi dans la robe, grande ou petite, conseillers au Parlement, juges royaux, « gens du Roi », procureurs ou avocats. Tandis que les maîtres, devenus membres du pouvoir communal, servent les intérêts de leurs confrères, les conseillers qui appartiennent au monde judiciaire représentent les intérêts du consommateur. La ville, d'ailleurs, considérée dans son ensemble, est tenue de prêter la plus grande attention aux vœux du consommateur, parce qu'elle est avant tout responsable de la police, c'est-à-dire du bon ordre, et que le mécontentement du consommateur se traduit en agitations turbulentes, en émeutes, dont les échevins sont parfois les premières victimes. — Or ces deux intérêts, celui des maîtres et celui de la masse des consommateurs, sont également hostiles à une politique de hauts salaires, qui diminuerait les bénéfices des premiers, qui, par l'élévation du prix des produits, augmenterait les dépenses des seconds. — Aussi la commune, tout comme les autres pouvoirs publics de l'ancien régime [3], agit-elle pour fixer un maximum des salaires et pour veiller à ce que ce maximum ne soit pas dépassé.

Dès la fin du XVe siècle, nous voyons la ville fixer un salaire maximum. Prévoyant bien que, si la demande de bras devenait supérieure à l'offre,

---

1. *Invent. Arch. Boulogne-sur-Mer*, 1024 (1659-1667), 1629 (1698-1700).

2. Ouin-Lacroix, *Métiers de Rouen*, p. 53. — *Invent. Arch. Nîmes*, FF27 (1768) : condamnation à 15 l. d'amende... pour avoir travaillé le jour de la Nativité de la Vierge.

3. *Ouvriers du temps passé*, 2e éd., p. 93, 100-109.

l'esprit de concurrence pousserait certains maîtres à faire aux ouvriers des conditions meilleures, elle menace de peines sévères ceux qui seraient « si osés » ou « si hardis » que de rémunérer le travail au-dessus du taux légal. En fait elle poursuit des patrons qui ont dépassé ce taux [1]. Lorsque les compagnons tentent de se coaliser pour relever les salaires, elle intervient pour les ramener au niveau qu'elle juge suffisant : « Cessant leurs débauches, dit-elle, ils ont moyen audit prix ès ouvrages qu'ils font, honnêtement gagner leurs vies, s'entretenir, et à la fin de l'année, usant d'épargne, trouver une somme d'argent en leurs bourses pour leur avancement » [2]. — En 1563, dans un faubourg de Beauvais, un industriel a établi une fabrique de draps. « Pour induire ses ouvriers à plus volontairement besogner pour lui en son hôtel », il a relevé cette partie du salaire qui se paie en nourriture : « Il leur baille quelques viandes et potages, que l'on soulait par ci-devant nommer les amendements ». Il était plus difficile à la commune d'intervenir que si l'augmentation avait porté sur un salaire-argent. Mais on avait une arme contre François Gymart : il était « noté de la nouvelle religion », il avait « longtemps demeuré en la ville de Genève », on tenait des assemblées chez lui. On pouvait donc feindre de croire qu'en « attirant à soi iceux ouvriers, il les pourrait convertir à être de sa secte », et sous ce prétexte on l'invite à moins de générosité [3].

Très rares sont au contraire les cas où certains maîtres, ayant été forcés de relever le salaire de leurs ouvriers, obtiennent que leurs concurrents soient soumis aux mêmes charges. Bordeaux, en 1694, nous fournit un exemple de salaire minimum, fixé par une délibération corporative et homologué par la jurade [4].

De même que pour fixer le taux des salaires, la ville intervient dans la rédaction des règlements d'ateliers. Cela est presque superflu à dire, puisque nous avons vu que la ville homologue les statuts, et que tout

---

1. Chapuis, *ouvr. cit.*, p. 205, tisserands de toiles de Dijon, 1494 : « Que doresnavant aucuns maistres particuliers ne soyent si osez ne hardis de payer à aucuns ouvriers dud. mestier de tixerie ouvrans à leurs pièces, pour quelque ouvraige qu'ils saichent faire, plus avant que du franc sept gros, sans leur en payer ne bailler aucune autre chose quelle qu'elle soit », sauf cependant « potaiges, feux et chauffaiges ». — A Cambrai (Dubrulle, *ouvr. cit.*, p. 194), c'est au Magistrat que l'on recourt en cas de conflit au sujet du repas payé par les desquierqueurs.

2. Voy. nos *Compagnonnages d'arts et métiers*, p. 75.

3. *Invent. Arch. Beauvais*, BB 21.

4. *Arch. de la Jurade*, t. III, p. 370. Délibération des maîtres-cloutiers, réformant l'ancien usage abusif qui s'était glissé parmi les maîtres de donner à leurs garçons 3 deniers par repas pour leur pitance, ils conviennent de leur donner 1 sol par repas, *sans pouvoir leur donner moins*, à peine de 30 l. d'amende. Ordonnance sur requête qui homologue la susdite délibération.

statut renferme, plus ou moins explicitement, un règlement. Mais dans certaines villes de fabrique, particulièrement dans les villes drapières, nous voyons la commune s'occuper des plus petits détails, régler la composition, la longueur, la largeur des étoffes [1]. C'est en raison même de cette surveillance que les pièces de drap portent, en guise de marque, les armes de la ville [2].

§ 8. *Fiscalité communale.* — Le véritable pouvoir, sous l'ancien régime, c'est celui à qui l'on paie. Fiscalité est signe de souveraineté. Ce critérium fiscal ne fait pas défaut à la puissance communale, et, si nous n'avions pas d'autres preuves de la domination qu'elle exerce sur les métiers, il nous suffirait de voir qu'elle perçoit des taxes qui sont, ailleurs, réservées au roi ou au seigneur. Son pouvoir réglementaire est générateur de droits utiles.

Les nouveaux maîtres paient à la commune un droit d'entrée, de même que les nouveaux apprentis. Faute d'avoir versé à la caisse municipale ce qu'il lui doit, le nouveau maître ne peut ouvrir boutique [3]. Sur le total du droit de maîtrise, la ville prend généralement la moitié, l'autre moitié revenant au métier. C'est elle, d'ailleurs, qui fixe le taux de ces droits.

Ce pouvoir de tarification s'exerce plutôt en faveur des ouvriers que contre eux. Ici l'intérêt du consommateur s'oppose à celui des maîtres en possession d'état ; il veut que l'accès à la maîtrise reste largement ouvert. Aussi la ville, malgré le profit qu'elle tire de toute élévation des droits, résiste-t-elle aux accroissements abusifs [4]. — Le droit versé à la ville est

1. *Invent. Arch. Narbonne*, AA 104, 4e thalamus, f° 198 (XVIe s.). Ordonnance des consuls et prudhommes de la ville, rendue pour fixer les dimensions réglementaires des draps de la fabrique de Narbonne : « Ont ordenat que per far mesclatz de nombre seze, l'estela sia de detz pams et tres cartz de ung palm, de mesure de Montpelier de long... Per far drap ample dit trente, l'estelha sia de unze palms et ung cart de ladita mesura... Et apres es estat amandat par Mrs les consolz et ordenat que los teysseyres de ladita villa non fassan draps ditz mesclatz ny autres draps, que sian las armas de ladita villa, als penches de detz palms, et que non ayan a usar de autras penches, etc. » *Invent. Arch. Beauvais*, BB28 (1570) : règlement fait par les maire et pairs, après avis des drapiers-drapants ; défense de faire usage de laines défectueuses.

2. Cette disposition s'étend à d'autres industries : vu la bonne qualité du pastel ensemencé et préparé par Gabriel Legrand, teinturier au faubourg d'Ouche, la ville l'autorise à vendre partout où il voudra et même à apposer les armes de la ville sur les ballots expédiés au dehors.

3. *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 662 : en 1527, les jurats défendent à deux maîtres de tenir boutique jusqu'à ce qu'ils aient payé les droits à la ville.

4. Chapuis, *ouvr. cit.*, p. 17 : les communautés de Dijon exigeaient des apprentis et aspirants, sous prétexte de nouvelles finances, des sommes supérieures aux règlements. Une délibération municipale du 21 janv. 1711 établit des tarifs et répartit à cet égard les métiers en quatre classes (avec, dans chaque classe, un tarif spécial pour les fils de maîtres, un autre pour les maris des veuves de maîtres). La même délibération fixe, pour chaque classe, les droits à payer pour chacune des quatre visites annuelles. Ces tarifs ne pourront être modifiés que par une assemblée générale desdits corps de métier, après homologation de leur délibération par la chambre.

parfois complété par une redevance payée au maire [1], ou à une institution de bienfaisance [2].

Redevances pour renouvellement de statuts, redevances pour l'apposition des plombs et des marques, parfois redevances annuelles [3], enfin amendes prélevées sur les contrevenants, on voit que les revenus industriels figurent en bonne place dans le budget communal [4].

§ 9. *La ville et les monopoles corporatifs.* — Une dernière question se pose : quelle est l'attitude du pouvoir communal à l'égard des monopoles corporatifs, de « l'exclusif » ?

L'exclusif est inscrit dans les statuts. Les statuts des jurandes font partie du droit municipal. Donc la ville s'engage à soutenir le monopole des communautés. Il est à remarquer que les ordonnances municipales ne sont pas, pour les travailleurs irréguliers, plus tendres que les statuts purement corporatifs, élaborés dans les villes sans mairie. La ville est, d'ordinaire, aussi ardente que les jurés eux-mêmes à défendre le monopole du métier contre ces irréguliers. Il lui arrive d'être plus sévère que les jurés, de sévir là où ils fermeraient peut-être les yeux [5]. A plus forte raison est-elle disposée à agir quand les jurés viennent lui dénoncer des *chambrelans* [6]. Elle ne veille pas moins à maintenir une stricte distinction

---

1. Boissonnade, *ouvr. cité*, t. II, p. 327. A Poitiers, les nouveaux maîtres boulangers paient au maire 20 sols, à la mairesse 4 écus, une pistole, un plat et une boîte d'oublies. — A Niort, les maîtres ciergiers reçus dans l'année doivent 30 torches de cire pour les processions.

2. *Invent. Arch. Nevers*, BB 28 (1670) : sommes qui seront payées à l'hôpital général par.... chacun maître de métier tenant boutique en cette ville et faubourgs (27 métiers énumérés).

3. Niort (Boissonnade, *lieu cité*).

4. Sans parler ici des droits d'accise levés sur les produits de l'industrie, par exemple pour payer les emprunts imposés aux municipalités par le roi. Ces levées ne se font pas, d'ailleurs, sans soulever bien des résistances (voy. Boissonnade, *Soulèvements populaires en Poitou*).

5. *Arch. de la Jurade*, t. II, p. 642 (1527) : au su des bayles-tailleurs, mais sans avoir autrement permission d'eux ni de MM. les jurats, un garçon tient boutique ouverte au nom du fils mineur d'un feu maître tailleur ; un jurat se transporte à la boutique et la fait fermer.

6. Chapuis, *ouvr. cité*, p. 243, ordonnance du vicomte-mayeur sur les gantiers de Dijon (il est à noter qu'il n'y a que cinq maîtres, c'est donc un monopole très étroit) : « Et pour ce que plusieurs valletz servans dud. mestier, vacabons et autres, pourroient venir demander à besoigner en ceste ville à autres que aux maistres dud. mestier ou pourroient faire ouvraige en chambre qu'ils pourroient faire de meschans cuyrs et faire meschans ouvraiges, lesquels ils pourroient vendre sans visitation et sceu desd. maistres... ». — Arch. Dijon. B263 (1625) : défendu à tous, hormis aux pâtissiers, de vendre des gâteaux et galettes de pâtes non levées, sous peine d'amende arbitraire et confiscation de marchandise. — Arch. Montpellier, HH 3 (1670). Les maîtres pareurs de draps dénoncent aux consuls des compagnons qui travaillent en boutique ouverte. Les accusés répondent que c'est une pure vexation, qu'on veut les priver du moyen de gagner leur vie et celle de leur famille, qu'ils usent de droits à eux cédés par des maîtres qui ont abandonné le métier et par des veuves de maîtres. Rien n'y fait. En vertu de leur droit et en considération des précédents,

entre les métiers. On doit même noter qu'elle ne permet pas plus aux métiers libres qu'aux métiers jurés d'empiéter sur leurs voisins [1]. Elle va jusqu'à exiger que cette distinction des métiers entre eux s'affiche par des signes extérieurs, par exemple par la couleur des boutiques [2].

Mais si les villes défendent avec énergie les prérogatives des corps en possession d'état, en général elles sont médiocrement favorables à l'érection de nouveaux corps. C'est là un fait que nous avons déjà eu l'occasion de signaler. Nous savons aussi que, si le monopole des jurandes devenait abusif, si l'élévation anormale des prix inquiétait les consommateurs, si les difficultés d'accès à la maîtrise menaçaient, en écartant les artisans, de diminuer le chiffre de la population urbaine, les villes n'hésitaient pas à réprimer les excès des maîtrises, à suspendre momentanément le monopole en faveur des ouvriers forains, et quelques-unes d'entre elles allaient jusqu'à proclamer la liberté du travail [3]. Or, nous ne l'ignorons pas, liberté du travail voulait dire surtout, dans les villes de mairie, municipalisation du travail. Tandis que, dans le système corporatif, le pouvoir municipal ne s'exerce d'ordinaire sur la classe industrielle que par l'intermédiaire de la jurande, en régime libre ce pouvoir agit d'une façon plus immédiate et plus absolue.

En résumé, dans les villes de commune, le droit au travail nous apparaît comme un privilège concédé par l'autorité communale. Le monde industriel relève de la juridiction échevinale et de la police urbaine. C'est la ville qui édicte les statuts ou qui leur donne force de loi, c'est elle qui réprime les contraventions et tranche les conflits, c'est elle qui nomme ou agrée les chefs du métier, c'est sous sa surveillance que se recrutent les corps de métier ; elle fixe les tarifs d'apprentissage ou de maîtrise, détermine le taux des salaires et les conditions du travail. Le

---

les consuls font défense aux compagnons de tenir boutique secrètement ni ouvertement. — *Invent. Arch. Nantes*, FF59 (1724), FF78 (1756), FF86 (1767), poursuites devant le siège de police contre des chambrelans, et aussi contre des maîtres qui ont reçu des compagnons non pourvus de l'acquit du précédent maître.

1. *Invent. Arch. Chalon*, FF14. Réprimande à Pierre Denis, maçon, pour avoir, n'étant pas du métier de carreleur-blanchisseur, carrelé en la maison de... — Défense à tous cuisiniers, et autres qui ne sont point pâtissiers reconnus, d'apprêter, façonner, exposer en vente ni vendre pâtés, saucisses et hâtereaux.

2. Arch. Dijon, B238 (1600): sur requête des jurés orfèvres, la chambre enjoint à un « horlogeur de faire verdir la cage de sa boutique », afin qu'elle ne puisse être confondue avec celles des orfèvres.

3. Voy. nos études sur *Les divers modes d'organisation du travail* et sur *L'organisation du travail à Dijon*. Exemple de suspension temporaire du monopole, Arch. Dijon, B179 (1535): la mairie, informée que les couvreurs avaient résolu d'augmenter leur prix afin de profiter des dégâts causés par la grêle, autorise tous les couvreurs étrangers à venir travailler à Dijon.

nom qui convient le mieux à ce régime, c'est celui de « socialisme municipal » [1].

Telle est la théorie. Telle nous la voyons s'exposer dans les préambules des statuts, dans les procès-verbaux de saisie, dans les rapports des échevins ou les conclusions des procureurs-syndics. Mais rien n'est aussi délicat que d'apprécier, sous l'ancien régime, ces questions de compétence. Il est rare qu'un pouvoir ait une sphère d'application bien nettement délimitée. Ou du moins les sphères d'application des divers pouvoirs se recoupent les unes les autres, et cherchent à grandir aux dépens de leurs voisines.

Théoriquement, le droit de la commune en matière d'organisation du travail est illimité. Mais il est d'autres juridictions, égales ou supérieures, dont le droit peut faire échec au droit de la commune. Ce droit n'est pas supprimé par cette intrusion d'une autorité extérieure, il est suspendu. De là, dans la pratique, naissent des situations extrêmement complexes, une confusion de rapports sur laquelle, en étudiant ces juridictions rivales de la juridiction communale, nous tenterons de donner quelques clartés.

(*La fin prochainement.*) Henri HAUSER.

COMPTES RENDUS

Emile Picot. **Les Français italianisants au XVIe siècle**. Tome II. Paris, Champion, 1907. In-8, 396 p.

Avec une diligence dont il convient de le féliciter, M. É. Picot vient de publier le second et dernier tome de ses *Français italianisants au XVIe siècle* [1]. Les auteurs à qui il a consacré des notices sont plus nombreux que dans le premier volume (40 au lieu de 21) et aussi moins importants. Presque tous sont des personnages tout à fait secondaires. Ce n'est pas à dire qu'ils ne soient pas intéressants. Et l'on retrouve dans ce nouveau volume la même érudition prodigieuse et précise que dans les ouvrages précédents du même auteur. Il n'a laissé passer aucun nom sans l'accompagner de détails biographiques et bibliographiques que l'on chercherait malaisément ailleurs. Ajoutons que M. P. a fait suivre son travail d'un index très complet (36 pages à 2 colonnes) dans lequel on trouvera relevés tous les noms cités, même ceux d'auteurs modernes. Il a rendu ainsi d'une utilisation immédiate et facile son travail, et pour cette besogne ingrate il a droit à la reconnaissance de tous les travailleurs. C'est un exemple et un modèle que devraient imiter tous les érudits soucieux de ménager le temps et la peine de ceux qui s'occupent des mêmes questions. Et c'est aussi pourquoi nous regrettons que l'achèvement d'autres travaux empêche M. P. de poursuivre, pour l'instant, la publication des différents volumes qu'il nous a promis en tête des *Français italianisants* [2]. — V.-L. Bourrilly.

E. Brunet. **La charité paroissiale à Paris au XVIIe siècle**, *d'après les règlements des compagnies de charité*. Caen, 1906. In-8, 150 p.

Ce livre est une étude courte, mais substantielle, des règlements des compagnies paroissiales de charité au XVIIe siècle. L'auteur s'est servi d'un certain nombre de ces règlements, relatifs à huit paroisses de Paris et contenus dans plusieurs recueils des Bibliothèques nationale et de l'Arse-

nal ; le plus ancien de ces règlements est de 1652, le plus récent de 1703, et ils offrent entre eux de grandes analogies, les plus anciens, jusque vers 1670, ayant servi de modèles aux autres. M. Brunet n'utilise comme texte que les règlements eux-mêmes, qu'il analyse minutieusement en groupant selon un ordre méthodique les indications qu'ils fournissent ; il étudie ainsi en détail l'assistance aux indigents, aux malades, aux pauvres honteux et les écoles, puis, d'une façon plus sommaire, ce qui concerne les orphelins, les enfants trouvés, les secours aux prisonniers, l'assistance judiciaire. M. B. fait ressortir l'esprit et les tendances des compagnies ; à ce point de vue un article de M. Cahen (*Revue d'histoire moderne*, t. II, p. 5) avait déjà posé les principaux jalons en dégageant des règlements les « idées charitables ». Pour l'action directrice de la compagnie du Saint-Sacrement sur les compagnies paroissiales, M. B. précise les conclusions de M. Allier dans la *Cabale des Dévots* : il donne, lui aussi, des détails sur l'œuvre de propagande religieuse et d'assainissement moral qui accompagne toujours alors la distribution des secours matériels et s'exerce avec l'appui du bras séculier. Les détails sur la misère de Paris au moment où s'organisent les premières compagnies, notamment dans la paroisse Saint-Sulpice [1], sont tirés des travaux de Feillet et de Faillon. En somme, M. B. a beaucoup profité de ses devanciers : il a seulement utilisé quelques règlements de plus, et a fait une étude un peu plus détaillée ; son livre est en général soigneusement fait, malgré quelques redites, et des références bizarres ou incomplètes telles que L $\frac{328}{E}$ (p. 26, n. 4), et : Bossuet, *Œuvres*, Paris, p. 296 (p. 33, n. 1). — A. Cans.

Sadi Carnot. **Les volontaires de la Côte-d'Or**. [Tome Ier] : *Origines historiques. Formations de 1789 et 1791. Veillée des armes.* Dijon, L. Venot (et Paris, Hachette), 1906. In-4, x-232 p. (gr. et reproductions).

Ce tome premier est divisé en cinq chapitres, à savoir : I. Les milices communales et les gardes bourgeoises en Bourgogne avant 1789 ; II. La garde citoyenne et la garde bourgeoise de 1789 à 1791 ; III. Les volontaires de 1789 ; IV. Les volontaires de 1791 ; V. La veillée des armes. Le volume se termine par un certain nombre de pièces annexes [2].

---

1. L'auteur attribue 400.000 habitants à cette paroisse ; c'est un chiffre de fantaisie, évidemment exagéré : la population totale de Paris sous Louis XIV ne dépassait probablement guère 500.000 habitants.

2. Elles sont au nombre de 19 et consistent en états, notes et documents divers. Nous signalerons des notices sur le P. Eugène, capucin, qui fut l'organisateur et le premier commandant des volontaires de 1789 à Dijon, sur le général L.-A. Pille, commandant en 1791 du 1er bataillon de la Côte-d'Or et qui devint ensuite l'actif collaborateur de Carnot,

Il existe déjà sur les bataillons de volontaires un certain nombre de monographies, celles de Mège (Puy-de-Dôme), Boissonnade (Charente), de Seilhac (Corrèze), Delmas (Cantal), etc. Mais aucune d'elles n'atteint à ce que sera et vaudra, si l'on en juge par ce premier volume, le travail de M. le capitaine Carnot sur les volontaires de la Côte-d'Or [1]. L'auteur a poussé très loin son enquête documentaire ; il a exploré les archives publiques, et il a eu à sa disposition de précieuses archives privées. Il expose avec soin et clarté les résultats de ses dépouillements [2]. Au rebours de ses devanciers, il s'est avisé de rechercher les « origines historiques » des bataillons qu'il étudiait ; dans son chapitre Ier, il passe en revue les différentes formations locales des gardes bourgeoises depuis le moyen âge, compagnies des paroisses, compagnies des « nobles jeux », « compagnons de l'arquebuse », « compagnies de garçons et d'enfants de la ville », « lanturelu » de Dijon, et il peut conclure, en dépit de la désuétude du service personnel de guet et de garde, à la vitalité persistante de la tradition militaire dans les communes bourguignonnes à la fin du XVIIIe siècle. Il retrace ensuite en détail la formation des gardes citoyennes et des gardes nationales à Dijon et dans sa région, en 1789, celle des « volontaires », qui à l'origine se distinguèrent nettement des gardes nationales et jouèrent, dans les débuts du mouvement révolutionnaire à Dijon, un rôle de premier plan. Très intéressant est le chapitre IV, consacré aux volontaires de 1791 ; le mécanisme de l'enrôlement et de la distribution des hommes entre les deux premiers bataillons levés, les opérations de l'habillement, de l'équipement et de l'armement, la composition, très militaire, des états-majors, y sont minutieusement décrits. Le chapitre V, où l'auteur suit les deux bataillons dans leurs étapes successives depuis leur départ de Dijon (21 et 23 décembre) jusqu'à leur mise en première ligne (fin d'avril 1792) dans l'armée du Centre, commandée par Lafayette, contient, sur l'état moral des volontaires, sur leurs rapports avec les populations, sur leur attitude politique, sur les progrès de leur instruction, de très utiles indications.

Il ressort du livre de M. C. que, dans la Côte-d'Or, les bataillons de 1791 se sont constitués facilement. Le directoire du département divisa

---

d'intéressantes « Réflexions de M. de Cazotte, lieutenant-colonel commandant le 1er bataillon des volontaires de la Côte-d'Or, sur le remplacement des emplois vacants dans les bataillons des gardes nationales volontaires » (février 1792).

1. A la suite de l'apparition du livre de M. C., le ministre de la guerre a prescrit dans toute la France une enquête, confiée à des officiers, sur l'histoire des bataillons de volontaires. Nous comptons publier prochainement sur la question un article où nous essayerons d'établir ce qui est fait et ce qui est à faire.

2. M. C. a le tort, lorsqu'il cite un ouvrage imprimé, de ne pas indiquer la page.

chacun des sept districts en trois ou quatre arrondissements ; à chacun de ces arrondissements fut attaché un « commissaire pour la conscription volontaire des gardes nationales ». Ces commissaires furent bien choisis et remplirent leur tâche avec zèle. Les volontaires furent plus ou moins nombreux suivant les districts, et, dans les districts, suivant les cantons et les localités. Dans les districts de Beaune et d'Arnay-le-Duc, les populations, avant tout préoccupées de leurs vendanges ou réfractaires aux nouveautés, montrèrent moins d'ardeur que dans ceux de Dijon (où, à Prenois, sur 63 habitants en état de porter les armes, 32 s'engagèrent), de Saint-Jean-de-Losne, de Châtillon, d'Is-sur-Tille et de Semur. D'une manière générale, l'enthousiasme fut plus vif dans les villes que dans les campagnes. Il atteignit parfois un degré exceptionnel, qui ne peut s'expliquer que par l'existence d'un foyer révolutionnaire particulièrement intense : ainsi, dans le canton de Pouilly-en-Auxois, du district plutôt tiède de Beaune, sur 40 volontaires fournis, 11 proviennent du seul petit village de Semarey. Partout d'extrêmes inégalités dans l'âge et la condition des hommes enrôlés. M. C. n'insiste malheureusement pas assez sur ce point ; il aurait dû, s'il le pouvait, donner des renseignements détaillés sur les catégories sociales auxquelles appartenaient les volontaires. Pourquoi aussi n'a-t-il pas cherché à établir — il semble bien qu'il en avait les moyens — la liste des contingents respectivement fournis par les diverses localités du département ? En pareille matière, on ne saurait exagérer les précisions.

Il est encore un autre fait que M. C. n'a pas suffisamment mis en relief, non qu'il en ait méconnu l'importance, mais parce qu'il a éprouvé comme de la répugnance à le marquer fortement : c'est la concordance, frappante dans la Côte-d'Or, entre le mouvement révolutionnaire et le mouvement patriotique militaire. M. C. — qui dédie son livre aux étudiants de la Bourgogne, et veut réagir contre la funeste « légende », propagée par les utopistes de la paix, d'après laquelle la levée en masse aurait suffi, sous la Révolution, à sauver la patrie menacée [1] — paraît avoir été gêné par ce préjugé, très répandu actuellement, qu'en 1791, 1792 et 1793, il n'y a que concomitance entre l'effort révolutionnaire à l'intérieur et l'effort militaire sur les frontières, qu'en un mot il n'y a pas de rapport nécessaire entre la Terreur et la défense nationale. Et pourtant son livre donne plus d'une preuve [2] que les mêmes hommes qui avaient assuré et

1. Voir la préface. On y trouve, outre ces déclarations de principes, des renseignements développés sur la manière dont M. C. a conçu son étude et sur les sources qu'il a utilisées.

2. Voir pages 96, 113, 130. — M. C. n'est catégorique que sur un point, un point essentiel il est vrai : l'effet, sur la marche de la Révolution, de la fuite à Varennes. « Ce crime

assuraient dans leurs communes le succès de la Révolution, y ont assuré aussi l'exécution des décrets de la Constituante sur la mise en activité des gardes nationales. Chez ces volontaires dont il écrit l'histoire, l'enthousiasme révolutionnaire et l'enthousiasme belliqueux se confondent ; ils partent pour défendre la Constitution contre les émigrés, alliés à l'étranger, et ils n'aiment pas les prêtres. « Des hommes ainsi électrisés, dit M. C., [1] n'ont plus besoin des encouragements des Clubs et de l'Assemblée. La religion de la Patrie et de la Liberté les a préparés au rôle de héros ». Belle formule, mais formule quelque peu ambiguë. Quand on connaitra mieux le rôle militaire de ces administrations « patriotes », de ces clubs pour lesquels M. C. ne nourrit évidemment que de médiocres sympathies [2], il est probable qu'il faudra renoncer à cette distinction spécieuse à laquelle les historiens de droite ont fait une fortune.

Mais nous tenons à répéter, en terminant, que l'ouvrage de M. C. est une contribution de haute valeur à l'histoire encore mal connue de l'esprit et de l'organisation militaires en France pendant la Révolution. Le tome II contiendra les « historiques des premier et deuxième bataillons en campagne ». Nous attendrons avec impatience les volumes suivants, dont le sujet, les levées de 1792 et de 1793, sera d'un intérêt au moins égal. — P. Caron.

Ernest Daudet. **Histoire de l'Émigration pendant la Révolution française**, *d'après les précédentes publications de l'auteur et de nouveaux documents inédits*. Tome Ier : *De la prise de la Bastille au Dix-huit Fructidor*. Tome II : *Du Dix-huit Fructidor au Dix-huit Brumaire*. Tome III : *Du Dix-huit Brumaire à la Restauration*. Paris, Hachette, 1905-1907. 3 vol. in-8, 406, 454, 540 p.

Les premiers travaux de M. Ernest Daudet sur l'histoire de l'Émigration remontent à une vingtaine d'années. Il n'est pas indifférent, pour apprécier la conception que l'auteur s'est faite de l'étude d'ensemble qu'il vient de terminer, et sa documentation, de rappeler brièvement comment il s'y est préparé.

---

politique de Louis XVI est le signal des terribles convulsions qui vont si longtemps agiter et ensanglanter la France. C'est lui qui déchaînera toutes les haines, et c'est à lui qu'on doit véritablement faire remonter la responsabilité des pires excès de la Révolution populaire » (p. 107).

1. Page 160.

2. Voir pages 78, 81, 94, 160. — On s'étonnera que M. C., à propos d'une citation de l'*Histoire politique de la Révolution française* de M. Aulard, écrive (p. 45) : « Des historiens officiels de la Révolution française ont vu... » *Officiel* est ici une épithète gratuitement désobligeante.

Lorsqu'en 1884, après un premier ouvrage sur *les Conspirations royalistes du Midi pendant la Révolution*, M. D. aborda l'histoire de l'Émigration, la complexité du sujet et la dispersion des documents le déterminèrent à choisir un certain nombre d'épisodes qu'il se proposa de traiter séparément et sans s'astreindre à suivre l'ordre chronologique. En 1886, dans la préface de son volume sur *les Bourbons et la Russie*, il annonça son intention de publier quatre épisodes qui, réunis, renfermeraient l'essentiel de l'histoire des Émigrés : 1° Louis XVIII depuis son départ de Vérone en 1796 jusqu'à son débarquement en Angleterre en 1807, son entourage, ses rapports avec les puissances étrangères, en particulier avec la Russie ; 2° les desseins et les menées de Condé, de Dumouriez, de Pichegru, de Willot, de Précy, entre le Dix-huit Fructidor et la fin de la seconde coalition ; 3° l'agitation royaliste en France depuis les débuts du Directoire jusqu'au Dix-huit Fructidor ; 4° les premiers temps de l'Émigration jusqu'à la retraite de Brunswick.

De 1886 à 1890, M. D. réalisa en partie son plan. *Les Bourbons et la Russie* retracèrent l'odyssée de Louis XVIII depuis Vérone jusqu'à Yarmouth, ses séjours à Blanckenberg (août 1796, février 1798), à Mitau (mars 1798-janvier 1801), à Varsovie (mars 1801-janvier 1804) ; son voyage de Varsovie à Calmar (août-septembre 1804), son entrevue avec le comte d'Artois à Calmar (7-22 octobre 1804), son second séjour à Mitau (janvier 1805-juin 1807), son départ pour la Suède (16 septembre) et de là pour l'Angleterre (2 novembre 1807). Autour du roi, M. D. décrivit, dans la mesure où ses documents le lui permettaient, la physionomie et l'activité de ses conseillers, La Vauguyon jusqu'à sa disgrâce en février 1797, Saint Priest, d'Avaray, dont il soupçonna, sans pouvoir encore la préciser, la très grande influence. Enfin, comme son titre l'indiquait, M. D. étudia les relations de Louis XVIII avec Catherine II, Paul Ier et Alexandre, la mission de Saint-Priest à Saint-Pétersbourg en 1797, celles de Saint-Priest et de d'Avaray en 1799, au moment où se formait la seconde coalition, l'envoi du comte de Caraman à la cour de Paul Ier comme représentant de Louis XVIII en 1800, les dessous de l'expulsion de Mitau, l'opposition d'Alexandre à l'entrevue de Calmar et sa désapprobation du manifeste qui en fut la conséquence, l'entrevue de Louis XVIII et d'Alexandre à Mitau en 1807.

Dans *Les Bourbons et la Russie* , il n'était question que de Louis XVIII, des princes de sa famille et de son conseil. Les intrigues de Pichegru, de Dumouriez et de Willot, qui, tout en se tenant en rapports avec lui, assumèrent avant et pendant la seconde coalition la réalisation de plans qu'ils avaient eux-mêmes conçus, leurs relations avec les puissances étrangères,

l'Angleterre (Pichegru), le Danemark et la Russie (Dumouriez), l'Autriche (Willot), furent le sujet d'un nouvel épisode : *les Émigrés et la Seconde Coalition*, publié en 1887. Dans ce même ouvrage, M. D. cherchait à faire la lumière sur une intrigue à laquelle il paraissait attacher une grande importance, et qui nous semble avoir surtout un intérêt anecdotique, celle de l'agent royaliste Fauche-Borel et du libraire David Monnier au lendemain du Dix-huit Fructidor, pour corrompre Barras. Entamée à Paris, elle fut reprise à Hambourg par un émigré, La Maisonfort, qui tenta de la confisquer à son profit ; elle eut ses ramifications jusqu'à Mitau, Saint-Pétersbourg et Londres ; des hommes comme Pichegru et le duc de Fleury s'y trouvèrent mêlés ; on sait comment elle se termina, pour la plus grande confusion des Émigrés, par l'arrestation de David Monnier et la démonstration qu'il n'avait été qu'un mystificateur.

Coblentz, paru en 1890, ramena le lecteur aux premières années de l'Émigration, aux rassemblements des émigrés sur les frontières françaises, à la politique de Monsieur et du comte d'Artois, à leurs rapports avec Louis XVI et Marie-Antoinette et avec les puissances étrangères jusqu'à la retraite de Brunswick.

Du programme tracé par M. D. en 1886, une partie cependant ne fut pas exécutée. L'étude que l'auteur annonçait sur *Les Émigrés et le Dix-huit Fructidor* n'a pas été publiée comme épisode séparé ; elle forme un des livres nouveaux du tome II de l'*Histoire de l'Émigration*.

Aux épisodes de l'histoire de l'Émigration que nous venons de citer, il faut rattacher *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est*, publiée par M. D. en 1901. A l'aide des papiers de Condé conservés aux Archives de Chantilly et de la correspondance militaire de Pichegru aux Archives de la guerre, M. D. a discuté les deux sources d'accusation contre Pichegru, les confidences de Roques de Montgaillard au comte d'Antraigues, et les récits de Fauche-Borel d'une part, la lettre de Moreau à Barthélemy du 19 fructidor de l'autre, et il a tenté de montrer qu'en 1795 Pichegru n'avait pas été un traître. Quant aux complots du Midi et de l'Est, auxquels le titre fait allusion, ils sont comme un chapitre préliminaire des *Émigrés et la Seconde Coalition*. Il s'agit des complots de Lyon et de Besançon, ourdis au camp de Condé en 1795 et 1796, à l'instigation de ce prince, par ses agents, le général de Précy, le président de Vézet, Imbert Colomès, l'abbé de Chaffoy, etc.

Enfin, pour n'oublier aucun des travaux d'approche par lesquels M. D. a préparé sa grande histoire de l'Émigration, nous rappellerons les études séparées anecdotiques publiées par l'auteur dans ses deux volumes *Conspirateurs et Comédiennes* (1902), *La police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire* (1895).

Les éléments de ces divers épisodes de l'histoire des émigrés avaient été puisés par M. D. à trois sources différentes. 1° Les archives étrangères, surtout celles de Russie : à Moscou, pour la période antérieure à 1800, à Pétersbourg, pour la période postérieure, M. D. prit connaissance de plus de six cents pièces dont il a laissé les copies aux Affaires étrangères. Presque toutes émanent des émigrés : lettres de Louis XVIII et des princes de sa famille à Paul Ier et Alexandre, documents relatifs aux séjours de Dumouriez et de La Maisonfort à Saint-Pétersbourg, aux missions de Saint-Priest en 1797, 1798, et de d'Avaray en 1799, rapports envoyés à Louis XVIII de Paris, de Londres et de Hambourg, correspondance du comte de Caraman, rapports des commissaires russes à l'armée de Condé pendant la seconde coalition etc. En Prusse, en Danemark, en Suède, M. D. fit faire quelques recherches sur des points déterminés. L'Angleterre et Vienne furent les parties faibles de sa documentation étrangère. Des archives anglaises, si riches sur l'histoire de l'Émigration, il ne connut que les documents publiés, d'où certaines lacunes de son œuvre que j'aurai à signaler. — 2° Les archives privées. Elles ont permis à M. D. de compléter sa collection de papiers d'émigrés commencée à Saint-Pétersbourg. Nul historien avant lui n'avait pu réunir sur l'histoire des émigrés une pareille quantité de témoignages ; mémoires inédits du vicomte de Caraman, envoyé de Louis XVIII à Saint-Pétersbourg, mémoires du marquis de Bouthillier-Chavigny, major-général à l'armée de Condé, collection des documents d'Hauterive, de Castries, d'Harcourt, deux volumes de lettres de Calonne, papiers d'Esterhazi, etc. — 3° Les dépôts français : Affaires Étrangères, Archives nationales, Guerre, Chantilly. M. D. n'indiquant que rarement ses références, et ne mentionnant pas avec précision les fonds qu'il a consultés, il est assez difficile d'évaluer l'étendue de son enquête. Impossible de savoir, d'après ses ouvrages, s'il a eu connaissance du fonds de l'Émigration aux Affaires étrangères, ou jusqu'à quel point il a utilisé la série AF IV des Archives nationales, et les correspondances de la Guerre. Sur une question particulière, la conjuration de Pichegru, M. Caudrillier a signalé dans un compte-rendu critique [1] les lacunes importantes de sa documentation. Il est à remarquer qu'il s'agit là d'un épisode peu étendu, qui a donné lieu à des controverses, et sur lequel M. D., étant données les dimensions de son étude et les prétentions de sa préface, se devait de faire toute la lumière. En réalité, M. D. s'est avant tout préoccupé de rechercher et de mettre en œuvre les documents provenant des émigrés, il a considéré comme une partie

1. *La Révolution française*, 1902, t. XLII, p. 173 et sq.

accessoire de sa tâche de les commenter en les rapprochant des documents révolutionnaires, ou des documents diplomatiques des cours étrangères. C'est pour ce motif que ces épisodes sont, en un certain sens, traités avec partialité. M. D. a eu parfaitement raison de dire qu'il avait voulu apprécier les émigrés sans parti pris, qu'il n'avait caché ni leurs divisions, ni leur faiblesse [1]. Il n'en reste pas moins qu'il a jugé les événements auxquels ils avaient été mêlés, trop exclusivement d'après leur point de vue, et d'après leur témoignage, qu'ainsi il a été amené à exagérer parfois les proportions de leurs calculs et de leurs intrigues. Il n'a pas cherché à replacer leurs agitations à l'intérieur dans l'histoire révolutionnaire, pas plus qu'il n'a replacé leurs combinaisons diplomatiques dans l'histoire de la diplomatie des puissances qu'ils ont sollicitées. Il ne s'agit pas, comme on le voit, de suspecter les intentions de M. D., écrivain royaliste, mais on est en droit de constater qu'en restreignant son champ d'observation aux seuls groupements d'émigrés, il s'est privé, pour mesurer la portée de leurs actes et les juger, de très nombreux éléments d'information et d'appréciation.

Après cet exposé, il nous sera plus aisé de signaler ce que l'*Histoire de l'Émigration*, soit dans sa composition, soit dans sa documentation, ajoute aux précédentes études de M. D.

On les y retrouve refondues avec leur ordre chronologique rétabli. Dans le premier volume, *de la prise de la Bastille au Dix-huit Fructidor*, les livres Ier (*les Premières Étapes*), II (*Coblentz*), et III (*La Campagne de 1792*) reprennent l'épisode de Coblentz ; le livre VI (*Blanckenberg*) avec le récit de la mission de Saint-Priest à Saint-Pétersbourg, et du voyage de Louis XVIII de Vérone à Blanckenberg, reproduit les premiers chapitres des *Bourbons et la Russie* ; au cours de ce dernier livre, dans un chapitre sur Louis XVIII à l'armée de Condé, l'auteur, à propos de la trahison de Pichegru, renvoie à son volume sur la conjuration de

1. Il va sans dire que je fais allusion ici aux *intentions* de M. Daudet. M. D., dans sa préface des *Bourbons et la Russie*, nous rapporte comment son enfance fut bercée par des récits des temps de l'Émigration. Son grand-oncle, l'abbé Reynaud, avait émigré en Angleterre ; un autre de ses ancêtres émigré en Russie avait été déporté en Sibérie pour avoir conspiré contre Paul Ier ; un autre de ses parents fut tué à Nîmes pendant les premières journées de la Révolution. Sa grand'mère maternelle était une royaliste ardente et son grand-père trouva la mort dans les conspirations du Midi. D'autre part, royaliste convaincu, M. D. appartient à l'école contre-révolutionnaire, et on en trouvera maintes traces dans son livre. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait jugé les émigrés avec indulgence. Mais il a voulu se montrer impartial, et il y a souvent réussi, en ne dissimulant ni les illusions, ni les divisions, ni la crédulité et les fautes des émigrés ; nous ne pensons pas par exemple que jamais un historien portera de jugements plus sévères sur la politique de Monsieur et sur celle du comte d'Artois que ceux qui ont été formulés par M. D. dans son épisode de *Coblentz*.

Pichegru. Le second volume s'étend : *du Dix-huit Fructidor au Dix-huit Brumaire*. Nous y relevons les principaux épisodes des *Bourbons et la Russie*, et des *Émigrés et la Seconde Coalition* : l'expulsion de Blanckenberg et le voyage de Blanckenberg à Mitau au livre VIII (*Louis XVIII et Madame Royale*) ; la cour et la vie de Louis XVIII à Mitau, les missions de Saint-Priest et de d'Avaray à Saint-Pétersbourg en juin 1798 et février 1799 au livre IX (*Agitations et intrigues*); les débuts de l'intrigue de Fauche-Borel et de David Monnier au livre VII (*Les Émigrés et le Dix-huit fructidor*) ; la suite de l'intrigue, la rentrée en scène de Pichegru après le coup d'État du Dix-huit Fructidor, les plans de Dumouriez au livre IX ; les plans de Dumouriez et de Willot, au moment de la seconde coalition au livre X (*A la veille et au lendemain du Dix-huit Brumaire*). Le tome III : *du Dix-huit Brumaire à la Restauration*, reprend également les derniers épisodes de ces deux ouvrages : des *Bourbons et la Russie* avec *la cour de Mitau en 1800* (livre XI), *les rapports de Louis XVIII et de Paul Ier*, les missions de l'abbé Edgeworth et du comte de Caraman à Saint-Pétersbourg, le rapprochement de Bonaparte et de Paul Ier, l'expulsion de Mitau (livre XII), *le séjour à Varsovie* (livre XIII), *l'entrevue de Calmar* (livre XIV) ; des *Émigrés et de la seconde coalition* avec le voyage de Dumouriez à Saint-Pétersbourg, avec l'expédition de Willot, ses séjours à Vienne et au quartier général autrichien en Italie (livre XI).

Ces épisodes déjà connus, complétés cependant sur certains points à l'aide de documents inédits dont nous aurons à parler, sont reliés entre eux par des parties nouvelles, qui donnent au récit de M. D. une apparence de continuité.

1° Entre l'ancien volume de *Coblentz* et celui des *Bourbons et la Russie*, il existait une lacune, la vie et l'activité de Louis XVIII et du comte d'Artois depuis la retraite de Brünswick jusqu'au départ de Louis XVIII de Vérone en avril 1796, date à laquelle commençaient *Les Bourbons et la Russie*. M. D. a voulu la combler par les livres IV et V de son premier volume.

Le livre IV, intitulé : *Hamm et Vérone*, contient le récit du séjour des frères de Louis XVI à Hamm en Westphalie, des efforts de Monsieur après la mort de Louis XVI pour se faire reconnaître comme régent par les puissances étrangères, du voyage du comte d'Artois à Saint-Pétersbourg en avril 1793, des relations de Louis XVIII et du comte d'Artois avec la Vendée et avec Toulon, des séjours de Louis XVIII à Livourne (novembre 1793), à Turin (janvier-mai 1794), de ses tentatives pour obtenir un asile en Espagne, enfin de son établissement à Vérone, et des divisions de son entourage.

Dans le livre V : *Quiberon*, M. D. retrace, après La Sicotière (*Frotté et les insurrections normandes*), après Chassin (*Les pacifications de l'Ouest*) et après l'abbé Robert (*Expédition des émigrés à Quiberon 1795*), l'expédition des Anglais et des émigrés en 1795. Ses sources sont les archives de Chantilly, le récit du chouan Rohu, appartenant à la légion de Georges Cadoudal, la relation du comte de Vauban, qui commandait un corps de chouans, celle de Rouget de l'Isle, qui servait de secrétaire à Tallien, les interrogatoires des rebelles et les jugements des commissions militaires réunis par le docteur Thomas de Closmadeuc dans son recueil sur : *Quiberon, Émigrés et Chouans.*

2° Dans son second volume, M. D. publie l'épisode qu'il avait annoncé en 1886 et rappelé depuis à plusieurs reprises sur *Les émigrés et le Dix-huit Fructidor*. Son livre VII, qui lui est consacré, est peut-être le plus intéressant de toute son histoire. A l'aide des papiers de Louis XVIII, l'auteur a pu décrire la physionomie des agents royalistes qui intriguèrent en France en 1796 et 1797, l'abbé de La Marre, le marquis de Bésignan, d'André, le prince de Carency, fils du duc de La Vauguyon, Bayard, Sourdat, Montgaillard, Fauche-Borel, etc., et leurs rapports avec la cour de Blanckenberg ; il a reconstitué l'histoire des deux agences royalistes instituées par Louis XVIII : celle de Souabe, qu'alimentaient les subsides des commissaires britanniques Wickham et Crawford, avec de Vézet, ancien président du parlement de Besançon, le général de Précy, défenseur de Lyon, et Imbert-Colomès, député aux Cinq-Cents ; celle de Paris, avec les abbés Le Maître et Brottier, le chevalier Despomelles et Duverne de Praile ; il a recherché par quelles trahisons des agents royalistes fut rendue possible, le 31 janvier 1797, l'arrestation de Brottier, de La Villeheurnois et de Duverne de Praile ; après le 31 janvier, il a raconté la mission de l'abbé de La Marre pour réformer le conseil royal à Paris, et suivre de près une négociation que l'agent royaliste Sourdat prétendait avoir entamée avec Barras ; il est ainsi arrivé à la veille du coup d'État de Fructidor, dont il a éclairé les origines, en suivant les rapports de La Marre, de La Trémoille et de d'André avec les chefs de l'opposition au triumvirat. L'intrigue Fauche-Borel et David Monnier commence au lendemain de Fructidor, et par elle l'épisode des *Émigrés et le Dix-huit Fructidor* se soude à celui des *Émigrés et la Seconde Coalition*. L'étude que M. D. a faite des menées des agents royalistes en France se poursuit, d'ailleurs, au delà du Dix-huit Fructidor. Dans le livre X, qui termine le second volume, *A la veille et au lendemain du Dix-huit Brumaire* [1], M. D. recherche ce que devint l'agence de Paris après la réac-

1. La plus grande partie des tomes II et III a paru sous forme d'articles dans *le Corres-*

tion fructidorienne, et nous expose les efforts de Royer-Collard et de l'abbé de La Marre pour la réorganiser. Il atteint ainsi le Dix-huit Brumaire, précise l'origine et la destinée des lettres adressées par Louis XVIII à Bonaparte et à Berthier en décembre 1799, à Bonaparte et à Lebrun en février 1800, reprend l'histoire de la correspondance de d'Avaray et de Madame d'Anjou, et reproduit d'après les papiers inédits de Montesquiou les avances de ce dernier au troisième Consul Lebrun et à Talleyrand.

3° Après le Dix-huit Brumaire, je relève dans le livre XI : *La cour de Mitau en 1800*, un exposé d'après des documents inédits de la politique religieuse de Louis XVIII, et de ses rapports avec la papauté et avec les évêques avant et après le Concordat [1].

4° Au cours des tomes II et III, M. D. nous présente une histoire presqu'entièrement nouvelle des relations de Louis XVIII avec les princes et les princesses de sa famille. A peu près tout son livre VIII est consacré à Madame Royale, à sa réunion avec Louis XVIII, à ses fiançailles avec le duc d'Angoulême [2], épisode traité sommairement dans *Les Bourbons et la Russie*. Il a renouvelé de même et complété son exposé précédent (également dans *Les Bourbons et la Russie*) des projets matrimoniaux du duc de Berry avec une princesse napolitaine [3]. D'une portée historique beaucoup plus grande sont ses récits des rapports de Louis XVIII et du comte d'Artois de 1795 à 1800 [4], et de ceux de Louis XVIII et de Louis-Philippe d'Orléans [5].

5° Enfin, les précédents ouvrages de l'histoire de M. D. sur l'Émigration s'arrêtaient au départ de Louis XVIII pour l'Angleterre. Le livre XV de M. D : *Les dernières années de l'Émigration*, conduit le roi jusqu'en 1814, et renferme des indications nouvelles sur le rôle du successeur de d'Avaray, Blacas [6], sur sa correspondance avec Joseph de Maistre [7], et sur la politique très active de Louis XVIII en 1811 : mission du comte Alexis de Noailles auprès du czar Alexandre, de Narbonne, auprès de Bernadotte, du comte Auguste de la Ferronays au quartier général de Bernadotte, à Saint-Pétersbourg et au quartier général d'Alexandre à Dresde, rapports de Louis XVIII et de Moreau, de Moreau et de Bernadotte [8].

---

pondant et la *Revue des Deux Mondes*. Nous renvoyons aux analyses détaillées que la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* a données de ces articles; cf., pour Louis XVIII et Bonaparte, la *Revue*, t. VI, p. 436 et 506.

1. *Ibid.*, p. 662.
2. *Ibid.*, p. 217, 285, 365.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 251.
4. *Ibid.*, p. 489.
5. *Ibid.*, p. 177, et t. VIII, p. 74.
6. *Ibid.*, t. VIII, p. 76.
7. *Ibid.*, p. 471, 627, 629 (analyse de la correspondance de Joseph de Maistre et de Blacas).
8. *Ibid.*, p. 76.

Pour retracer ces nouveaux épisodes de l'histoire de l'Émigration, M. D. a pu aborder la source la plus précieuse et la plus abondante : les papiers de Louis XVIII et ceux de ses deux favoris, d'Avaray et Blacas, qui seraient conservés actuellement dans la famille de Blacas. Nous aurions voulu trouver dans le livre de M. D. une description précise des papiers de Louis XVIII, mais l'auteur ne s'explique que dans quelques notes succinctes [1]. Tout ce qu'il nous apprend, c'est qu'ils comprennent les manuscrits autographes de Louis XVIII, les registres de ses correspondances, les lettres échangées avec les souverains, celles de sa famille, celle de ses agents. Quant à d'Avaray, pour se conformer aux désirs du roi, il rédigeait très fréquemment et lui remettait des rapports circonstanciés sur les événements qui se déroulaient sous leurs yeux et les intéressaient, voire ceux auxquels ils avaient été mêlés ensemble autrefois. Complétés par les lettres qu'il recevait du roi, ces rapports devaient dans sa pensée servir de base à une histoire de Louis XVIII. « J'ai pu réaliser, écrit M. D., le vœu qu'en 1801, se croyant proche de la mort, le comte d'Avaray exprimait à l'abbé Edgeworth ; cet ouvrage est fait aujourd'hui [2] ». Les archives de d'Avaray auraient été transmises à Blacas, qui plus tard y aurait joint ses rapports et ses correspondances. L'une d'elles, celle avec Joseph de Maistre, a déjà fait l'objet d'une publication de M. D. dans la *Revue des Deux Mondes* [3].

Par l'exposé que nous venons de faire, on se convaincra que l'histoire de M. D. peut rendre de très grands services : elle est le résultat d'une longue enquête ; l'auteur résume ou cite une quantité énorme de documents qu'il a été le premier à rechercher, et qui, parce qu'ils appartiennent, soit à des archives aussi lointaines que celles de Russie, soit à des archives privées, eussent été malaisément accessibles aux historiens. Il n'est que juste aussi de reconnaître le travail de mise en œuvre, d'explications souvent patientes, que représentent trois volumes comme ceux que vient de publier M. D., et de rendre hommage à son souci de la forme et de la tenue littéraire. Il n'en reste pas moins que, même en tenant compte, dans les critiques qu'on peut adresser à M. D., de l'extrême complexité du sujet, un des plus difficiles à limiter et un des plus confus qu'on rencontre en histoire, sa méthode historique manque de rigueur, et, dans les quelques observations que je voudrais présenter sur la

1. T. II, p. 1, note 1.
2. T. III, p. 535, note 1.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1er février, 1er mars, 1er avril 1907. Cf. l'analyse donnée par la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VIII, p. 471, 627, 629.

composition et la documentation de son ouvrage, c'est cette méthode même qui est en cause.

Le livre de M. D. présente les défauts que nous retrouvons presque toujours dans les ouvrages formés d'études réunies après coup, écrites à des époques différentes, renfermant chacune une analyse limitée d'une catégorie déterminée de documents : il demeure une juxtaposition d'épisodes choisis parmi d'autres dont l'absence ne s'explique guère. Par exemple, M. D. dans son premier volume retrace le rôle du comte d'Artois en Angleterre avant et après Quiberon. Mais pourquoi, à partir de 1796, nous parle-t-il aussi peu des rapports de Louis XVIII et de l'Angleterre ? Pourquoi, d'autre part, au lieu de se contenter d'assez brèves indications, n'étudie-t-il pas avec précision le rôle d'agents anglais tels que Wickham et Crawford qui, dans l'histoire de l'Émigration, ont occupé une place très considérable et dont les rapports se trouvent dans les archives anglaises ? M. D. a écrit un épisode sur « les Bourbons et la Russie » où il a utilisé les documents de Saint-Pétersbourg ; il n'a pas songé à en composer un avec « les Bourbons et l'Angleterre », où il eût utilisé les documents de Londres ; de là l'insuffisance, dans son *Histoire de l'Émigration*, de l'exposé des relations avec l'Angleterre. Mais c'est surtout dans son histoire des agents et des complots royalistes en France et en Europe que je constate chez M. D. de nombreuses lacunes. Sur la part qu'il devait faire à cette histoire dans son ouvrage, sa pensée a vraisemblablement varié. Quand il a rédigé son premier volume, il ne semble pas qu'il ait eu l'intention de retracer l'agitation royaliste à l'intérieur de la France. Sans cela on s'expliquerait mal qu'il n'ait fait que des allusions aussi rapides à la Vendée et à Toulon, qu'il ait si sommairement traité la politique de Louis XVIII et celle du comte d'Artois en Vendée. Mais dans les archives russes il avait trouvé quelques éléments d'une étude sur les émigrés et le Dix-huit fructidor ; d'autre part, entre la composition de son premier et celle de son second volume, les papiers de Louis XVIII lui fournirent des renseignements nouveaux et du plus grand intérêt sur les menées royalistes en France autour du Dix-huit fructidor. Il présenta alors dans son second volume un fragment de l'histoire qu'il n'avait pas voulu traiter dans son premier. Étudié à part et publié comme un épisode séparé, ce fragment aurait pu se suffire à lui-même ; mais le lecteur qui le retrouve dans une histoire d'ensemble de l'Émigration songera forcément aux épisodes de même nature qui auraient dû le précéder et le suivre et ne s'y trouvent pas. Comment ne pas remarquer que M. D., qui étudie l'action royaliste avant le Dix-huit fructidor, l'a complètement passée sous silence au moment de Vendémiaire ? Pourtant, dans la pré-

face de sa *Conspiration de Pichegru*, il indique lui-même quelle liaison existe entre Vendémiaire et Fructidor : « Dans la pensée de leurs organisateurs [Précy, Vézet, Imbert, Colomès, etc.], ces complots [du Midi, de Lyon, de Besançon] ourdis au camp de Condé devaient, parallèlement à l'expédition de Quiberon et à l'insurrection de Vendémiaire préparées à Londres, consommer la chute de la République. Ils constituent donc le prologue du Dix-huit fructidor. » De ce prologue si intimement lié à la politique des émigrés, seul l'épisode de Quiberon a été traité par M. D. Pourquoi aussi M. D. ne retrace-t-il les rapports de Louis XVIII avec l'agence de Paris qu'à partir de 1796, et non à partir de 1794, date où elle fut instituée, alors surtout qu'il nous indique d'une phrase l'intérêt de ces rapports et les conflits qui se sont produits avant 1796 entre Louis XVIII et ses agents [1] ? Cette observation sur l'agence de Paris peut se répéter à propos de celle de Souabe, dont nous ignorons les relations avec la royauté et avec l'Angleterre jusqu'en 1796. Dans toutes les parties de son récit, M. D. a des omissions de ce genre, volontaires peut-être, mais inexplicables pour le lecteur. D'où vient, par exemple, puisqu'il nous expose les rapports de Louis XVIII et de Bonaparte avant et après le Dix-huit Brumaire, ceux de Pichegru et du gouvernement anglais en 1796, qu'il néglige complètement la conspiration de Georges Cadoudal, et qu'il ne recherche pas, comme l'a fait M. Boulay de la Meurthe, quelle responsabilité revient à Louis XVIII dans cette conspiration, et quelle part y a prise Pichegru ? N'est-il pas étrange que, consacrant un livre à Louis XVIII et Bonaparte, il passe sous silence l'arrestation et la condamnation du duc d'Enghien, qui mit fin de la façon dont on sait à leurs relations, et qui, dans une certaine mesure, modifièrent l'attitude des gouvernements européens vis-à-vis de Louis XVIII ?

Que M. D., qui, en dépit de son titre, a fait un choix d'épisodes dans l'histoire de l'Émigration, ait également choisi parmi les différentes sources de documentation, s'inspirant des unes, en laissant beaucoup d'autres de côté, c'est ce qu'il conteste, et c'est pourtant ce qui ressort avec évidence de la lecture de son livre. Je ne parlerai pas de ses références, qui n'existent que rarement, mais M. D., et nous ne pouvons que nous en louer, étant donnée l'importance des pièces qu'il a eues à sa disposition, cite beaucoup. Or presque toutes ses citations sont empruntées, ou aux mêmes sources qu'il avait consultées pour *Coblentz*, *Les Bourbons et la Russie*, *Les Émigrés et la Seconde Coalition*, ou aux papiers de Louis XVIII. Son point de vue est resté le même que lorsqu'il composait

1. T. II, p. 19.

ses épisodes : il entend rédiger son histoire presqu'exclusivement avec les documents émanés des émigrés eux-mêmes. Ce point de vue, quelque peu étroit déjà quand il s'agissait des épisodes, l'est devenu bien davantage quand l'auteur s'est mis à étudier les émigrés et le Dix-huit Fructidor, ou les origines du rapprochement de Bonaparte et de Paul Ier. Il était dangereux, à propos des émigrés, de verser dans l'histoire générale, mais M. D. est trop tombé dans l'excès opposé, isolant ses émigrés dans la France révolutionnaire comme dans l'Europe.

De parti pris, M. D. a donc parcouru très rapidement les documents des Archives, des Affaires Étrangères, de la Guerre. Tout son effort à partir de son second volume a porté sur les papiers de Louis XVIII. Les deux derniers volumes de M. D. démontrent leur importance ; aucun historien ne la contestera ; mais comment ne pas regretter que, sur cette source capitale, M. D. nous ait fait si piètre mesure d'informations ? M. D., par exemple, avant de consulter les papiers de Louis XVIII, avait eu connaissance à Saint-Pétersbourg et à Moscou de très nombreux fragments de la correspondance écrite ou reçue par Louis XVIII. D'autre part, il existe aux Affaires étrangères tout un fonds de la série *Mémoires et documents*, *France et États divers*, 588-647, intitulé simplement : *Documents relatifs à l'Émigration* [1]. De ces cinquante-sept volumes, quarante viennent de Louis XVIII, et dix-sept proviennent des papiers du comte d'Antraigues achetés sous Louis-Philippe. Ces documents, au moins les quarante volumes de Louis XVIII, restent réservés, ne sont pas décrits dans l'*Inventaire sommaire* et ne sont pas accessibles au public. Il aurait été intéressant de savoir quels sont les documents entièrement inédits, cités par M. D., et quels sont ceux qui font double emploi avec les archives russes ; si M. D. a eu communication du fonds de l'Émigration ; et, dans ce cas, comment celui-ci a été formé et ce qu'y ajoutent les archives particulières de Louis XVIII. Autant de questions sur lesquelles M. D. nous laisse dans l'ignorance.

On ne saurait trop regretter également dans un livre aussi touffu, où les personnages historiques sont aussi nombreux et aussi disséminés, l'absence d'un index. — Pierre Muret.

Marquis de Caumont La Force. **L'architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande, 1810-1813**. Paris, Plon-Nourrit, 1907. In-8, v-378 p.

Ce livre est fondé sur des documents solides, des Archives nationales,

---

1. Cf. l'article de M. Frédéric Masson dans le *Temps* du 15 mai 1907 : *Louis XVIII avant la Restauration*.

des Archives du ministère des Affaires étrangères, des Archives de Mme la comtesse de Maillé, née Lebrun de Plaisance, et enfin des Archives de M. le comte de Cambacérès. Quelques lettres inédites de l'Empereur sont reproduites en appendice et offrent de l'intérêt. Il n'en résulte rien d'absolument nouveau au point de vue de la connaissance du caractère de l'architrésorier, ni même de l'histoire de la Hollande napoléonienne ; il était utile pourtant de présenter méthodiquement cette histoire.

Le roi Louis, malade, incapable de supporter davantage la situation où le réduisait l'Empereur, préoccupé de ses devoirs envers la Hollande plus que de ses devoirs envers son frère, s'était enfui aux eaux de Tœplitz ; il ne put même pas rentrer en possession de ses papiers, il lui fut défendu d'entretenir quelque correspondance que ce fût en Hollande. Lebrun, qui fut envoyé en Hollande, dès juillet 1810, devait être un fonctionnaire plus obéissant et plus sûr, quoi qu'il ne fût pas tout à fait aussi ferme et sévère que l'Empereur l'eût désiré : il avait 71 ans ; il fut heureux d'être surnommé le « bon stathouder », ce que Napoléon trouvait légèrement ridicule.

Dès les premiers temps de son administration hollandaise, on sent, dans sa correspondance avec l'Empereur, la différence des deux tempéraments ; le style de l'architrésorier est aimable et limpide ; les réponses impériales sont marquées « de la griffe du lion ». Les Hollandais, malgré l'humilité de leurs adresses adulatrices, ne furent pas heureux sous la domination napoléonienne ; le commerce ne fut pas relevé par l'architrésorier, malgré ses excellentes dispositions ; par suite, les revenus des marchands hollandais continuèrent de diminuer ; le gouvernement lui-même, ayant besoin d'argent, réduisit les rentes des deux tiers, acheva la spoliation des maisons de Hesse-Cassel et d'Orange, supprima toutes les dotations accordées par le roi Louis (cf. ch. IV). Amsterdam ne fut plus qu'un « formidable poste de douane » (p. 108) ; toutes les marchandises atteignirent des prix exorbitants, jusqu'à 100 °/₀ de leur valeur première, et le produit des douanes fut employé à des canaux ou à la construction de fortifications, comme celles du Helder. Dès 1810, cette situation produisit des troubles en Hollande ; ils furent facilement réprimés ; Lebrun eût voulu traiter les délinquants avec générosité ; Napoléon l'obligea à la sévérité (p. 56).

Lorsque, par le grand décret du 18 octobre 1810 et le sénatus-consulte du 14 décembre suivant, la Hollande eut été réunie à l'Empire et divisée en départements français, Lebrun, nommé gouverneur général, eut la délicate besogne d'assurer le rattachement de tous les services à l'administration française, d'y adapter le personnel de l'ancienne administration

royale, de dissoudre les corps et les bureaux désormais inutiles, parmi le mécontement grandissant de la population. Il donna surtout des soins à la marine, Napoléon étant préoccupé d'avoir beaucoup de matelots, que d'ailleurs il eut soin de ne pas laisser en Hollande ; il les envoya servir à Venise, à Toulon (p. 147-148); il essaya d'assurer la défense de Java, qui pourtant tomba aux mains des Anglais en septembre 1811. Bientôt même il fallut songer à la défense de la Hollande elle-même ; à partir de 1813, d'importantes mesures furent prises pour organiser la défense des places.

Des troubles assez fréquents, à Amsterdam, comme dans le département de l'Ems oriental, manifestaient clairement les dispositions antifrançaises de la Hollande (p. 201). Réal y fut envoyé, ordonna, malgré les répugnances de Lebrun, quelques arrestations de conscrits, quelques exécutions capitales. L'ordre fut rétabli. Puis, en octobre 1811, Napoléon conduisit Marie-Louise en Hollande et y fut accueilli par un enthousiasme extraordinaire, incomparable séduction du génie; le voyage achevé, la Hollande retrouva ses sentiments antifrançais, et les fonctions du directeur général de la police, Devilliers du Terrage, prirent une importance croissante. Les nouvelles de Russie rendirent plus précaire la situation des Français chargés du gouvernement du pays; les derniers « auto-da-fés » de marchandises saisies parurent plus insupportables à des populations malheureuses, qui souhaitaient le retour de la maison d'Orange pour avoir enfin du sucre et du café (p. 289); la conspiration du général Malet se reproduisit en Hollande dans le complot Maas et Jongh pour enlever le gouverneur général (p. 281); on se mit à invoquer le tsar Alexandre Ier comme un sauveur. Dès mars 1813, l'agitation commença de triompher; à Beyerland, à Amsterdam, la « rébellion » devint irrésistible; les fonctionnaires français commencèrent de rentrer en France. Lebrun put se maintenir encore quelque temps à La Haye grâce aux premières victoires de la campagne d'Allemagne ; en novembre, il dut fuir lui-même devant la révolte victorieuse de la population d'Amsterdam. — J.-E. Driault.

H. Remsen Whitehouse. **Une princesse révolutionnaire, Christine Trivulzio-Belgiojoso, 1808-1871**, avec une préface de Mme Dora Melegari et deux portraits hors texte. Paris, Émile-Paul, 1907. In-12, 302 p.

La princesse de Belgiojoso ne fut longtemps en France qu'une figure indécise de « grande dame excentrique et patriote ». Ce livre, qui ne vise pas à n'être qu'un panégyrique, lui restitue la place très honorable qui lui appartient dans le mouvement du Risorgimento ; en particulier, per-

sonne ne contribua plus qu'elle à développer en France les plus vives sympathies en faveur du mouvement italien. Il est fondé d'ailleurs sur une importante bibliographie (p. 287-291) et laisse de son héroïne une impression vivante.

De bonne heure elle manifesta ses dispositions hostiles à la domination autrichienne, et elle crut faire honneur au grand nom des Trivulce en y mettant un apparat parfois encombrant. Sa famille fut parmi les victimes de la réaction qui suivit la chute de Napoléon ; elle épousa en 1824 le prince Emilio Belgiojoso et se sépara bientôt de lui à cause de son inconduite ; ils ne s'entendirent parfois que par leur commun dévouement à la grande cause de l'Italie ; la princesse cependant mena elle-même une existence parfaitement indépendante (p. 45). Elle fut mêlée à la création et à tous les développements du parti de la Jeune-Italie ; elle fut par suite inquiétée continuellement par la police de Metternich, et elle vécut de longues années d'exil ; elle en passa la plus grande partie à Paris, notamment après l'agitation révolutionnaire de 1831 ; elle s'y montra très romanesque dans sa détresse, elle en fut plus intéressante et augmenta les sympathies qu'excitait naturellement son infortune ; M. Thiers fut tout ému d'une telle disgrâce, visita la « Princesse malheureuse » et lui cuisina maintes fois des omelettes ; Thiers était jeune et montra peut-être autant de dévouement à l'Italienne qu'à l'Italie, car il ne fut jamais un très chaud partisan de la liberté italienne. On la vit aussi chez le vieux marquis de La Fayette ; elle y prépara une redoutable expédition pour soutenir la cause de la Révolution d'Italie ; la chute du ministère Laffitte coupa court aux enrôlements commencés. Elle occupait ses loisirs à écrire des ouvrages sérieux, comme son *Essai sur la formation du dogme catholique*, qui fit beaucoup de bruit et qui a pourtant du mérite (p. 93). Son *Étude sur Vico* lui fit plus d'honneur encore. Son salon à Paris fut alors un centre où le beau Mignet fut un moment le plus près de son cœur, mais où quelques-uns des plus illustres personnages de ce temps fréquentèrent et apprirent à connaître les ardentes revendications du parti national italien. Par là, l'auteur n'a pas pu manquer de comparer ce salon avec celui de Mme Récamier ; son histoire importe aussi quelque peu à l'histoire du mouvement littéraire ; Christine Belgiojoso fut un moment l'amie de George Sand ; elle ne fut que l'amie d'Alfred de Musset, qui n'eût voulu s'en contenter, qui lui consacra quelques semaines de son cœur passionné, et se vengea de son échec par ses stances fameuses *Sur une morte* ; elle n'en fut pas autrement émue, et Musset se consola de son mieux en une nouvelle crise de débauches en la compagnie du prince Emilio, qui en ce moment scandalisait Paris par l'enlèvement de

la jeune duchesse de Plaisance. C'était le temps des belles ardeurs romantiques.

Revenue à Milan en 1845, après la levée du séquestre que le gouvernement autrichien avait mis sur ses biens, elle y connut Cavour et pensa, avec lui, que l'appui de la France était indispensable à la délivrance de l'Italie ; par là, elle relie l'âge romantique à l'âge réaliste où l'indépendance allait s'achever. Elle travailla à la vraie libération de son pays en encourageant les réformes agraires nécessaires, en ouvrant des écoles et des caisses d'épargne, en arrachant les classes populaires à la résignation de l'ignorance. Elle fut un temps séduite par le néo-catholicisme de Gioberti, et elle eut des espérances très vives dans les premières dispositions libérales du pape Pie IX ; ce fut court. Elle se mêla de toute sa passion patriotique au mouvement révolutionnaire de 1848, d'accord avec Mazzini, mais avec Charles-Albert aussi, uniquement soucieuse du triomphe, par qui que ce fût ; elle leva des volontaires à Naples pour la croisade de la liberté, qu'elle croyait devoir enfin triompher ; elle fut à Milan, délivrée un moment de Radetzki ; elle fut à Rome ensuite, à la tête des hôpitaux de la République mazzinienne, soignant les blessés que faisaient les troupes assiégeantes du général Oudinot, attristée de cette lamentable histoire, confiante pourtant dans le concours de la France, dans les sympathies qu'elle y avait formées et entretenues. La *Revue des Deux Mondes* publia alors ses articles sur l'*Italie et la Révolution Italienne*.

La nouvelle et dernière victoire de l'Autriche et de la réaction l'obligea encore à s'exiler ; elle partit pour l'Orient, acheta un domaine en Asie-Mineure, écrivit un livre sur ce pays, vit la Palestine, revint en Europe, entreprit une *Histoire de la maison de Savoie*, en qui elle voyait désormais la seule espérance du salut de l'Italie ; elle eut la joie de voir la guerre d'Italie, Napoléon III à Milan, Victor-Emmanuel à Rome ; car elle ne mourut qu'en juillet 1871. Ainsi elle mérite de rester l'aimable personnification féminine du Risorgimento ; il lui faudra faire une place dans la galerie des libérateurs de l'Italie. — J.-E. D.

Ernest Picard, chef d'escadron d'artillerie breveté. **1870. La perte de l'Alsace.** Paris, Plon, 1907. In-12, IV, 376 p. (2 cartes).

M. le Ct Picard est l'un des principaux collaborateurs de la grande publication, en cours, de la Section historique de l'État-major de l'armée sur la guerre de 1870-1871. De juillet 1900 à avril 1902, il a fait paraître dans la *Revue d'histoire rédigée à l'Etat-major de l'armée*, une série d'articles, dont la plupart ont été mentionnés ou résumés ici même [1],

1. Voir la *Revue*, t. III, p. 108, 225, 339, 443, 581, 691, 805.

sur les débuts de la campagne et sur les événements des premiers jours d'août en Alsace. Ces articles étant très développés et s'adressant aux spécialistes, il a jugé utile d'en faire une « sorte de synthèse », qu'il présente au public dans le volume qui nous occupe.

L'ouvrage est clair et bien ordonné ; sa composition appelle néanmoins une critique. Il est divisé en trois parties. De la deuxième, *Wissembourg*, et de la troisième, *Froeschwiller*, rien à dire ; elles sont le sujet même, *La perte de l'Alsace*. La première, *Les armées en présence*, parait moins à sa place, ou plutôt il n'était pas indispensable de lui donner l'étendue qu'elle a, 125 pages, soit un tiers du volume. M. P. y rappelle ou y expose successivement, en quatre chapitres, les signes avant-coureurs de la guerre, les lenteurs et les mécomptes de la mobilisation, les lacunes de l'armement, l'insuffisance du haut commandement, l'incertitude des plans d'opérations français, fondés sur l'espoir fugitif d'une coopération austro-italienne, la solide constitution de l'armée allemande, la rapidité de sa mobilisation, la remarquable organisation du grand état-major allemand ; le quatrième chapitre est consacré à l'affaire de Sarrebrück. C'est là, en somme, une introduction générale à l'histoire de la campagne, introduction qui s'applique aussi bien à l'armée du Rhin qu'à l'armée d'Alsace. Si elle figure dans le volume, c'est sans doute parce que M. P. avait été chargé de la partie correspondante dans la publication d'ensemble de la Section historique. Un premier chapitre, unique, aurait suffi.

La documentation est abondante et sûre. L'auteur a puisé surtout aux archives historiques de la Guerre, et ses références sont soigneusement indiquées. Il aurait été bon de prévenir que les ordres reproduits ou cités n'étaient pas tous inédits : ainsi, plusieurs d'entre eux avaient été publiés, dès 1878, par A. Le Faure, dans son *Histoire de la guerre franco-allemande* [1]. Ajoutons d'ailleurs que ces documents déjà connus sont en petit nombre, et que les sources inédites de M. P. sont beaucoup plus abondantes que celles de ses devanciers. Sauf exception pour les mémoires manuscrits du maréchal de Mac-Mahon et un journal inédit du comte de Leusse, maire de Reichshoffen, M. P. a peu utilisé les témoignages narratifs. Il y aurait trouvé surtout des anecdotes et des éléments de pittoresque, que son récit ne comportait pas.

On ne saurait dire que le livre soit riche en résultats nouveaux. Sur les résolutions de Mac-Mahon, du 23 juillet au 4 août, sur le rôle du

1. Voir pages 12, 14, 23, 48, 130, 144, 207 de l'ouvrage de M. P., et pages 77, 78, 81, 82, 183, 106, 102, 189, 212 de l'ouvrage de Le Faure (t. Ier de la réédition par D. Lacroix, 4 vol. in-12, Paris, 1901).

5e corps (Failly), M. P. a pu, grâce aux documents d'archives dont il disposait, fournir des précisions ; certes, il est bon de les avoir, mais elles confirment purement et simplement la version depuis longtemps acceptée [1]. Il faut l'avouer : les événements d'août 1870, et même la guerre franco-allemande tout entière, ont été depuis trente-six ans l'objet de tant de controverses et de tant de publications, qu'il est devenu bien difficile d'en rajeunir l'étude. C'est l'impression que donnent la série des volumes publiés sur la question par la Section historique : énormément de détails, mais pas de changements aux grandes lignes. Il est probable, du reste, que ces détails offrent beaucoup d'intérêt pour les officiers, auxquels sont destinées les publications de la Section : nous nous bornons, quant à nous, à ce que l'histoire proprement dite peut en tirer. Le livre de M. P. vaut surtout comme mise au point, comme résumé accessible à tous : c'est à ce titre qu'il méritait d'être écrit et qu'il mérite d'être lu. — P. Caron.

1. Nous avons déjà eu (voir la *Revue*, t. VI, p. 428-430) à faire ces constatations à propos des tomes II et III de l'ouvrage de Pierre Lehautcourt, *Histoire de la guerre de 1870-1871*, où les publications de la Section historique sont largement utilisées.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales du Midi. 1907.

Avril. = G. Arnaud d'Agnel. *Les convulsionnaires de Pignans.* [Récit des scènes extravagantes auxquelles divers disciples de Vaillant, prisonnier à la Bastille, se livrent en 1736, dans cette localité des Bouches-du-Rhône, citadelle du jansénisme en Provence ; mesures de rigueur prises inutilement contre eux et leurs partisans par l'évêque Belsunce et l'intendant ; l'esprit janséniste persiste à Pignans jusqu'à la Révolution.]

Juillet. = L. Dutil. *La réforme du capitoulat toulousain au XVIIIe siècle.* [Tableau de l'administration capitoulaire au milieu du XVIIIe siècle ; les huit capitouls et le conseil de bourgeoisie composé des anciens capitouls et de certains officiers de justice ; ils ne songent qu'à maintenir leurs privilèges. C'est en réalité l'intendant et le subdélégué qui dirigent tout. Un mouvement de réforme se manifeste à partir de 1765 ; parlementaires et capitouls cherchent les uns et les autres à accaparer entièrement l'administration municipale. Le mauvais état de la ville, malpropre, mal pavée, mal éclairée, etc., les dilapidations dans les travaux, l'absence de police, l'ignorance et la malhonnêteté des capitouls qui ne s'occupent que de la justice et la rendent fort mal, l'esprit de parti du conseil de bourgeoisie composé de privilégiés qui, ne supportant aucune charge, se désintéressent de la marche des affaires, l'anoblissement des capitouls qui paralyse le commerce, donnent lieu à de nombreuses plaintes. A la suite d'une vive campagne de mémoires contre ces abus, l'arrêt du 26 juin 1778 réorganise complètement l'administration municipale. Il supprime la représentation par capitoulats, rétablit le système de l'élection, rappelle les nobles écartés depuis longtemps, institue le système des classes ou professions pour la nomination des notables ; l'administration se compose désormais du corps municipal (chef du consistoire, capitouls, etc.), du conseil politique, du conseil général, dont le recrutement et les attributions sont fixées d'une manière précise. Mais l'application de cet arrêt donne lieu à de nombreuses difficultés que d'autres arrêts essaient de trancher, à d'interminables querelles de préséance, et surtout à une ardente rivalité entre le Parlement (noblesse de robe) et les capitouls (noblesse d'épée). Le Parlement réussit à éliminer presque entièrement des conseils les bourgeois et négociants au profit des avocats, procureurs, etc., et, lorsqu'un nouvel arrêt de 1783 donne gain de cause aux gentilshommes et rétablit les choses dans l'état, le Parlement interdit l'exécution de l'arrêt et finit par reprendre momentanément tout pouvoir dans l'administration de la ville par l'*Influence*, c'est-à-dire la terreur qu'il exerce sur tous ceux qui dépendent de lui, jus-

qu'au moment ou l'exécution de l'arrêt de 1783 restreint son pouvoir dans une certaine mesure. En somme, tout se réduit à des conflits entre le Parlement et la noblesse ; presqu'aucune réforme n'a été faite, les capitouls continuent à rendre la justice et les parlementaires à administrer la ville ; le mal a été signalé, mais le gouvernement recule devant le Parlement, et ici encore, dans ce cadre local comme dans l'histoire générale, on constate l'impuissance de l'ancien régime à se réformer lui-même.] — JOHN GERIG. *Un toulousain au XVIIe siècle. Paul de Catel.* Publie une série de lettres adressées de Rome au président de Thou, 1605-1611, par le frère de l'historien Guillaume de Catel ; Paul de Catel, conseiller, puis président au Parlement de Toulouse, était attaché au cardinal de Joyeuse, ambassadeur à Rome.]

Octobre. = F. CHAMBON. *Le dernier seigneur de Pont-du-Château. Philippe-Claude de Montboissier Beaufort-Canillac.* [Né en 1712; histoire des déréglements de sa première femme, qu'il doit faire enfermer dans un couvent jusqu'à sa mort, 1756 ; achète Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) en 1758. Son second mariage, 1763, lui donne « un bonheur complet et sans mélange » ; il vit dans ses terres après une brillante carrière militaire ; lieutenant général de la Basse-Auvergne, député aux États généraux en 1789, émigré en Angleterre, il meurt à Londres, 1797. Son château sert aujourd'hui d'Hôtel de Ville ; sa bibliothèque est en partie à la bibliothèque de l'Université de Paris et à celle de l'Arsenal. C'était un « vaillant soldat, un bibliophile éclairé, un seigneur bon, humain et intelligent. »]

La Grande Revue. 1907.

10 Septembre. = CH. MARTEL. *Le Congrès de la paix en 1869. Discours et vaudevilles.* [Réuni à Paris, il fut présidé par Victor Hugo; le pasteur Athanase Coquerel, l'abbé Deguerry en furent les vice-présidents pour la France ; la séance de clôture eut lieu le 24 août. M. M. note le caractère religieux des discours ; « le socialisme alors était très chrétien et se réclamait volontiers de Jésus ». Les journaux satiriques, les théâtres raillèrent les congressistes ; M. M. décrit les principaux vaudevilles ou caricatures dont ils furent l'objet.]

15 Septembre. = G. FONTAINE. *Les origines de la Dette publique en France.* [Retrace, d'après les sources officielles, les mesures prises à cet égard par la Révolution, et notamment l'œuvre de Cambon].

La Révolution française. 1907.

14 Novembre. = A. MATHIEZ. *La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal Bernis. III. Avant la Constitution civile.* [Suite et à suivre. Bernis ne se borne pas à gémir sur les malheurs du siècle, il passe insensiblement à la contre-révolution militante, il accueille chaleureusement les premiers émigrés arrivés à Rome, il s'apprête à recevoir « avec amour, respect et magnificence » le comte d'Artois et le prince de Condé. Il critique amèrement les votes de la Constituante, qu'il accuse d'en vouloir à la religion. Il ne peut remplir auprès de Pie VI la mission de conciliation qui lui incombait. Le 10 mars 1790, il annonce à Montmorin que le pape est décidé à adresser une encyclique aux évêques de

France pour condamner l'œuvre de la Constituante. Cependant cette encyclique ne fut pas envoyée; Pie VI la remplace par une allocution qu'il prononce le 29 mars en consistoire secret et où il marque la raison profonde du conflit entre la Révolution et l'Église, en dénonçant le projet formé par les révolutionnaires de subordonner la religion à la politique. Il condamne la déclaration des droits, la nationalisation des biens d'Église. Il garde encore ses condamnations secrètes, mais il n'attend qu'une occasion pour parler. Si donc il n'a pas condamné publiquement l'œuvre de la Constituante dès mars 1790, c'est pour des raisons d'opportunité ; mais, dès cette date, la rupture existe virtuellement entre la Révolution et le Saint-Siège; or, la Constitution civile n'a pas encore commencé d'être discutée : elle n'a donc été que l'*occasion*, mais non la *cause* de la rupture définitive.] — H. PRENTOUT. *Les tableaux de 1790 en réponse à l'enquête du Comité de mendicité (Calvados)*. [Ces tableaux furent dressés dans les communes, d'après les instructions données par le directoire du département ; ils servirent à dresser les tableaux des cantons, de septembre à décembre 1790. Ils indiquent le nombre d'habitants, le nombre de ceux qui ne paient aucune taxe, des vieillards, des enfants, des individus ayant besoin d'assistance, etc. Ils constituent une source capitale pour l'histoire de l'assistance publique ; ils nous fournissent de plus de précieux indices sur l'état de l'opinion en 1790.] — G. BUSSIÈRE. *Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon (1753-1793)*. [Suite et à suivre. Le gouvernement accorde à Badger, en 1760, sinon la naturalisation, du moins les avantages de la naturalisation. Badger va à Nîmes installer deux calendres, mais l'affaire ne produit presque rien. Il traverse à Lyon une période de difficultés, la moire étant passée de mode ; enfin ses affaires s'améliorent, il retrouve l'aisance et la tranquillité.] — E. POUPÉ. *Le mouvement fédéraliste à Hyères*. [Les deux sections de Hyères se constituent le 14 juillet 1793 et se déclarent permanentes. Le mouvement fédéraliste est d'abord seulement antimontagnard ; il devient anticonventionnel le 23 juillet : les sections ne reconnaissent plus la Convention ; enfin le mouvement devient antirépublicain. Le 19 août, huit à neuf cents fédéralistes hyérois s'enferment à Toulon : les sectionnaires restés à Hyères, comme ceux de Toulon, proclament Louis XVII après l'entrée de l'escadre anglo-espagnole.] — *Documents inédits. Les volontaires du district de Dol en 1792*. [Lettre d'un volontaire du 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine aux administrateurs du district de Dol, datée de Sedan, 3 octobre 1792, leur annonçant que trente-quatre volontaires de ce bataillon ont démissionné, et leur demandant d'envoyer le plus tôt possible, pour les remplacer, les citoyens qui se seront engagés pour la défense de la patrie.]

La Revue de Paris. 1907.

15 Juillet. = L. BATTIFOL. *Louis XIII et la liberté de conscience*. [Fin le 1er août. Sincérité de la foi religieuse de Louis XIII ; elle se traduit par l'observation scrupuleuse des pratiques (messe chaque matin, confession chaque mois, communion quatre ou cinq fois par an), et par la pureté des mœurs. Faveurs nombreuses accordées aux ordres religieux, notamment aux Jésuites. Mais Louis XIII n'a pas

permis que les influences ecclésiastiques pesassent sur ses déterminations politiques. Vis-à-vis des protestants, il a pratiqué rigoureusement les principes posés par l'édit de Nantes. Au milieu des luttes religieuses, redevenues très ardentes de 1620 à 1624, le roi garde son sang-froid, défend énergiquement ses prérogatives souveraines attaquées ou menacées par les religionnaires, mais se refuse à aller plus loin et à travailler à la destruction de l'hérésie. Il montre au contraire une largeur d'idées étonnante, s'entoure de protestants, aime à se dire le protecteur des réformés loyalistes, fournit des subsides réguliers pour le traitement des pasteurs et l'entretien des garnisons des places de sûreté, va jusqu'à défendre la liberté de croyance contre les décisions dogmatiques des synodes. Il semble, cependant, qu'il ait été préoccupé par ses devoirs de roi très chrétien, de fils aîné de l'Église, qu'il ait voulu faire œuvre de bon catholique, sans porter atteinte à la liberté de conscience. A cet effet, il a organisé une entreprise qui a fonctionné secrètement, si secrètement que les contemporains semblent en avoir ignoré l'existence, et qui a eu pour but de procurer la conversion des protestants contre l'octroi de dignités, de charges, et surtout de sommes d'argent, M. B. a retrouvé à la Bibl. Mazarine et utilise le dossier de ce service occulte, qui a duré de 1620 à 1625. La direction était confiée à l'un des secrétaires du cabinet, Louis Tronson, qui eut lui-même comme agent Jean-François Visconti, nouveau converti très actif et très adroit. En cinq ans, Tronson, Visconti et leurs collaborateurs ont obtenu un grand nombre de conversions : celles du marquis de Montbrun, du marquis de la Charce, du baron des Adrets, de M. de Champoléon, de M. de Montmorin, de M. de Gerjayes. Outre ces gentilshommes, on eut aussi d'assez nombreux pasteurs qui gardaient leurs fonctions, dans lesquelles ils pouvaient être fort utiles au roi. Les gentilshommes étaient gagnés par des brevets de charges militaires et de pensions, les pasteurs par de l'argent comptant et des pensions. La noblesse protestante pauvre semble avoir offert en masse de se convertir, on s'explique pourquoi. Les conversions ainsi obtenues ne furent d'ailleurs pas durables ; « on retrouve la plupart des gentilshommes soi-disant revenus au catholicisme dans les rangs des huguenots qui prirent les armes au cours des guerres subséquentes ».] — L. Séché. *Les correspondants d'Hortense Allart de Méritens. Béranger, Chateaubriand, Lamennais. Documents inédits.* [Fin le 1er août. Dix-huit pages sur Béranger ; l'homme et l'œuvre. II. Chateaubriand, ambassadeur à Rome, et sa liaison avec Hortense. III. Entrée en relations de Chateaubriand et Béranger, au début de 1830, par l'entremise d'Hortense. IV. Les amours de Chateaubriand et d'Hortense. V. Comment a été rédigée la chanson de Béranger sur Chateaubriand ; faite à la demande de ce dernier, elle lui a servi à prétexter pour rentrer de Suisse en France, à la fin de 1831, que l'opinion publique le rappelait. VI. Renseignements sur Lamennais et ses rapports avec Chateaubriand et Béranger. VII. Chateaubriand, Béranger et Lamennais pendant la dernière période de leur vie.]

1er Août. = *Mon Odyssée.* [Pierre Monneron, frère des Monneron qui siégèrent aux États généraux et à la Législative, ayant dissipé sa fortune, s'embarqua en 1792 pour aller tenter la chance aux Indes ; mais il fut retenu et interné en Ara-

bie. M. Clément-Simon publie, d'après un manuscrit conservé en original à l'ambassade de France à Constantinople et en copie au ministère des Affaires étrangères, le récit de ses aventures pendant les premiers mois de sa captivité.]

15 Août. = A. Le Braz. *Chateaubriand professeur de français, d'après des documents inédits*. [Établit, d'après des documents anglais, que, contrairement aux assertions des « Mémoires d'outre tombe », Chateaubriand a enseigné le français jusqu'en 1797, dans une école privée de Beccles, petite ville de 6.000 âmes, à la limite du Norfolk et du Suffolk.] — Ct E. Picard. *La route de Sedan*. [Fin le 1er septembre. Exposé des mouvements de l'armée de Châlons et des armées allemandes du 23 août au 1er septembre, d'après les archives de la Guerre et les publications imprimées.]

1er Septembre. = J. Lemoine. *Madame de Lafayette et Louvois*. [D'après les minutes, conservées aux archives de la Guerre, des lettres écrites par Louvois à Madame de La Fayette. Il en ressort que leurs relations furent très bonnes. Madame de La Fayette intervient activement dans le mariage de la fille de Louvois avec le duc de La Roche-Guyon ; de son côté, Louvois pousse de son mieux le fils cadet de Madame de La Fayette, et en fait un colonel à vingt et un ans ; malheureusement le jeune homme se conduit fort mal à Strasbourg ; principal acteur dans une scène scandaleuse, il tombe dans une disgrâce dont il ne sortira plus. La fin de l'article est consacrée aux relations de Madame de La Fayette avec Madame Royale, duchesse de Savoie, dont elle sert les affaires et les intrigues, et aux amours de laquelle elle s'intéresse.]

Revue des Deux Mondes. 1907.

1er Octobre. = *Mémoires de la comtesse de Boigne. Les journées de Juillet 1830*. [Extraits du tome III des « Mémoires », qui a récemment paru]. — D'Haussonville. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. Le lendemain de la mort*. [I. Le transport des cœurs du duc et de la duchesse au Val-de-Grâce et de leurs corps à Saint-Denis. II. Le retour du roi à Versailles ; la mort du second duc de Bretagne. III. Les bruits d'empoisonnement. L'autopsie du Dauphin et de la Dauphine par Fagon, Boudin et Mareschal ; les contestations entre Fagon et Boudin, qui concluent au poison, et Mareschal, qui conclut à la mort naturelle. La rumeur publique contre le duc d'Orléans ; refus du roi d'ouvrir une information criminelle. IV. Les regrets laissés par la mort du duc de Bourgogne : Mme de Maintenon, Saint-Simon, Fénelon. V. La liquidation de la maison du duc et de la duchesse de Bourgogne. Les papiers du duc de Bourgogne devant être examinés par le roi. Les inquiétudes de Saint-Simon ; discussion de sa version sur la destruction de ses mémoires par Beauvilliers ; cependant il ressort d'une lettre de Mme de Maintenon que Louis XIV eut connaissance des avis de Fénelon et de Beauvilliers et qu'il n'y trouva rien qui lui déplût. Publication, par ordre du roi, d'un projet de mémoire du duc de Bourgogne au pape pour se disculper d'être favorable aux Jansénistes. Les papiers de la Dauphine ; invraisemblance de l'accusation portée contre elle par Duclos qu'elle trahissait l'État au profit du duc de Savoie. VI. Ensevelissement du Dauphin et de la Dauphine. Leur oraison funèbre.]

1er Novembre. = A. Liesse. *Jacques Laffite. Sa vie et ses idées financières.* [1re partie : La vie de Laffitte. I. La jeunesse de Laffitte à Bayonne (1767-1788). Son départ pour Paris ; son entrée chez le banquier Perrégaux. II. Le crédit et le rôle des banques au commencement du XIXe siècle. III. Laffitte banquier. Il prend la direction à peu près complète de la banque, du jour où Perrégaux entre au Sénat impérial. La banque Laffitte en 1809. Laffitte régent de la Banque de France, et, après Dupont de Nemours, président de la Chambre de commerce de Paris. Dépôt d'argent que lui confient Louis XVIII au moment de sa fuite en 1815, et Napoléon après Waterloo. Service qu'il a rendu en 1814 au duc d'Orléans. Il paye une contribution de guerre de 300.000 francs à Blücher en 1814, et il avance 2 millions pour faciliter la retraite de l'armée au delà de la Loire. Laffite gouverneur de la Banque de France (1814-1820). IV. Laffitte homme politique. Aucune considération politique ne modifie son attitude dans les questions financières (il se range du côté de Villèle au moment du projet de conversion de la rente). Les chefs du parti libéral à Maisons-Laffitte ; c'est là qu'est préparée la Révolution de Juillet. L'éducation politique de Laffite. 2e partie : Ses idées financières. I. Le rôle politique de Laffitte ; son entrée à la Chambre des députés en octobre 1816 ; son opposition discrète jusqu'en 1819, puis s'accentuant au moment de la loi électorale et de la loi sur la presse ; en 1820, il est remplacé comme gouverneur de la Banque de France par Gaudin. Son rôle dans la Révolution de 1830, comme ministre sans portefeuille dans le premier ministère de Louis-Philippe, comme ministre des Finances et président du Conseil du 3 novembre 1830 jusqu'au 13 mars 1831. Dans ses quelques années de politique active, Laffitte perd sa fortune ; à partir de 1831, il emploie toute son activité à la reconstituer. II. Les idées financières ; le discours de Laffitte, du 7 février 1817, dans la discussion du projet de Corvetto sur la création de 30 millions de rentes nouvelles. III. Évolution des idées de Laffite sur le crédit de l'État ; analyse de sa brochure parue en 1824, « Réflexions sur la réduction de la rente et l'effet du crédit ». IV. Son rôle pour soutenir le projet de conversion de la rente présenté par Villèle en 1824. V. Discussion et critique des idées de Laffitte dans le journal *le Globe* en novembre et décembre 1830 ; les articles d'Enfantin et de Gustave d'Eichthal. VI. En octobre 1837, Laffite, âgé de 70 ans, fonda, sous forme d'une société en commandite par actions, la Caisse générale du commerce et de l'industrie, au capital actif de 15 millions ; par la diversité et la hardiesse de ses opérations, elle dépasse les anciennes banques de commerce, et se rapproche des grandes sociétés de crédit constituées depuis une trentaine d'années. Histoire de la Caisse générale jusqu'à la mort de Laffitte en 1844 et ensuite jusqu'à sa suppression en 1847.] — C. Rinn. *La première arrestation du comte Clément de Ris, 1794.* [I. La jeunesse de Clément de Ris ; sa dissipation, sa brouille avec son père. Clément de Ris en Bretagne, dans les bureaux du Contrôle des actes à Brest, *orateur* de la loge maçonnique de l'*Heureuse Rencontre*, puis, après son mariage, receveur des décimes du clergé à Tréguier (1777), où il se lie avec Sieyès, chanoine et secrétaire intime de l'évêque. En avril 1786, il achète une charge de maître d'hôtel de la reine, et obtient la location d'un appartement au château de Saint-Germain. Sympathique à la Révolution par ses idées,

mais retenu par sa charge et ses liaisons, il cherche d'abord à louvoyer. En juin 1791, il quitte Saint-Germain, et achète le domaine de Beauvais, près de Tours. II. Sa popularité dans la contrée. Élu en 1792 commandant de la garde nationale du Cher, en août membre de la Société populaire de Tours affiliée aux Jacobins, le 12 novembre il est porté à l'administration du département. Le département d'Indre-et-Loire, quartier général de résistance à l'insurrection vendéenne, et le comité de défense âme de cette résistance ; Clément de Ris en est nommé président. Son labeur écrasant ; services qu'il a rendus ; estime et amitié pour lui des représentants Tallien, Goupilleau de Fontenay, Guimberteau, Garnier de Saintes ; mais antagonisme entre le département et la commune de Tours. Sénard, à la tête des terroristes et de la populace de Tours, demande et obtient des représentants en mission la création d'une commission militaire qu'il est appelé à présider, et qui est chargée d'enquêter sur les menées des royalistes et des contre-révolutionnaires. La Terreur à Tours. Haine de Sénard contre Clément de Ris ; mais Clément de Ris protégé par ses services, les gages qu'il a donnés à la Révolution, et déjà sorti d'une crise d'épuration en 1793. III. En janvier 1794, le représentant Guimberteau, envoyé à Rouen, est remplacé par Francastel, assisté de Morgue, Morgue est circonvenu par Sénard, qui le décide à une nouvelle épuration. Le 21 pluviôse, Clément de Ris et son collaborateur Texier-Olivier décrétés d'accusation ; arrestation de Clément de Ris par Toupiolle, qui apporte dans sa mission beaucoup de tact et de sympathie ; départ de Clément de Ris pour Paris. L'émotion parmi les patriotes de Tours non inféodés à Sénard, et l'envoi de deux délégués par la Société populaire pour plaider à la Société des Jacobins la cause de Clément de Ris et de Texier. L'intervention des amis de Clément de Ris, Sieyès, Guimberteau, Garnier de Saintes, Tallien, des représentants d'Indre-et-Loire, Nioche et Pottier. Clément de Ris et Texier relâchés le 6 ventôse ; chaleureux accueil qui leur est fait à Tours. Sénard, exclu de la Société populaire et arrêté, ne doit qu'à la protection de Morgue d'échapper à la guillotine. IV. Arrestation de Toupiolle et démarches de Clément de Ris pour le faire relâcher. V. Hostilité de la populace de Tours contre Clément de Ris ; son découragement ; il trouve une compensation dans sa nomination de membre de la Commission d'instruction publique créée en germinal, à laquelle il est appelé le 24 floréal.]

Revue d'histoire rédigée à l'Etat-major de l'armée. 1907.

Octobre. = [Cne SAUTAI]. *Les débuts de la guerre de la succession d'Autriche.* [Suite ; continué en nov. et à suivre. Préparatifs militaires en Bavière. Ils s'effectuent sous la direction et grâce à l'activité d'agents français, Guyot de Bélombre, nommé en juin 1741 directeur des vivres de l'armée de Bavière, et le marquis de Beauvais, représentant de la France auprès de l'Électeur. Établissement à Donauwerth d'un magasin de fourrages, et, à Donauwerth, Ingolstadt, Staubing, de magasins de blé et de seigle contenant de quoi nourrir l'armée jusqu'au 1er novembre. C'est l'Électeur qui fournit les fourrages, gratuitement. Pendant ce temps, deux officiers d'artillerie, MM. de Rostaing et Loustau, réussissent à constituer le matériel et les réserves de munitions indispensables, et le commis-

saire des guerres Leliepvre forme un hôpital à Donauwerth. A la fin de juillet et au début d'août, Belle-Isle prend les dernières mesures pour assurer la subsistance de l'armée française et son ravitaillement en matériel jusqu'à l'entrée en Bohême. Dès le 31 juillet, l'Électeur fait occuper Passau. Puis un premier corps français, fort de vingt-cinq bataillons et cinquante-six escadrons, franchit le Rhin à partir du 15 août, et gagne Donauwerth, où les têtes de colonnes arrivent le 5 septembre. Cette marche, exécutée avec beaucoup de discipline, produit la meilleure impression à Francfort et dans toute l'Allemagne.] — *Études tactiques sur la campagne de 1806. Iéna.* [Continué en nov., et à suivre. L'auteur utilise les documents précédemment publiés par le Cne Foucart. I. Premières opérations. II. Renseignements sur l'ennemi. III. Ordres de concentration. IV. Composition des deux armées. V. L'armée prussienne avant la bataille. VI. Le 5e corps à Wintzerla. VII. Tauentzien prend position sur le plateau. VIII. Le 5e corps attaque le Landgrafenberg. IX. L'offensive interdite à Hohenlohe. X. Hohenlohe prend position sur le plateau. XI. Napoléon sur le Windknollen. Concentration de la Grande Armée. XII. Inertie de Hohenlohe. XIII. Le champ de bataille. XIV. Ordres de l'empereur. XV. La brigade Claparède engage le combat. XVI. Le reste de la division Suchet entre en ligne. XVII. Saint-Hilaire attaque la gauche prussienne. XVIII. Saint-Hilaire repousse Holtzendorf. XIX. Première attaque de Vierzehnheiligen. XX. La division Grawert entre en ligne. XXI. Ney attaque la division Grawert. XXII. Grawert fait reculer Ney.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite ; continué en nov., et à suivre). V. H. *L'investissement de Paris. Première partie. Le gouvernement de la Défense nationale à Paris, du 4 au 19 septembre.* [I. Formation du nouveau gouvernement. II. Mesures générales et mesures concernant la défense de Paris. III. Envoi d'une délégation du gouvernement à Tours. IV. Élection des officiers de la garde nationale mobile.] *Deuxième partie : Mise en état de défense de Paris.* [I. Description sommaire des fortifications de Paris. II. Situation matérielle de la place lors de la déclaration de guerre. III. Organisation du commandement dans Paris. Organes directeurs des travaux de défense. IV. Principales mesures ordonnées par le ministre, le gouverneur et le comité de défense.]

Novembre. = *La cavalerie en Égypte.* [Elle a dû s'adapter à la manière de combattre des mamelucks. Ceux-ci sont des irréguliers, au vrai sens du mot : extrême habileté équestre, aucune habitude de la manœuvre en troupe, valeur individuelle supérieure, mais répugnance marquée à recevoir le choc d'un adversaire en bon ordre. Au début de la campagne, la cavalerie française s'enferme pendant le combat dans les carrés d'infanterie. Plus tard, elle ne put tenir tête aux mamelucks qu'en attendant leur choc de pied ferme et le fusil à la main ; la charge à toute bride et à l'arme blanche, qui était en Europe l'essence même du combat de la cavalerie, dut être proscrite. D'une manière générale, la faiblesse numérique de la cavalerie de l'armée d'Égypte fut un grave obstacle à l'exploitation des succès.]

Revue Historique. 1907.

Novembre-Décembre. = L. Battifol. *Le coup d'État du 24 avril 1617.* [Après

avoir tracé le portrait physique et moral de Concini, M. B. résume son histoire avant la régence ; c'est Henri IV qui est l'auteur de sa fortune : le roi lui sut gré d'employer l'influence de sa femme, Léonora Galigaï, à calmer les irritations de Marie de Médicis à l'égard de ses amours adultères. Après la mort du roi, Concini parut à tous le maître de la situation ; tandis que Léonora achetait la terre d'Ancre, il devenait maréchal de France. Or, s'il avait du crédit, c'était uniquement par sa femme, et le ménage n'était pas fort uni ; à tel point que Concini devait user parfois d'autres intermédiaires, comme Louis Dolé ou Claude Barbin, pour solliciter la Régente. L'extrême habileté de Concini, ce fut de faire croire à tout le monde qu'il disposait pleinement d'un crédit qui, en réalité, reposait sur des bases indirectes et précaires. Marie de Médicis ne fit rien pour faire cesser cette duperie, et cependant elle n'aimait guère Concini ; mais elle était fort attachée à Léonora, et, de plus, elle s'imaginait qu'elle pourrait facilement, quand elle le voudrait, avoir raison du maréchal. Quoiqu'il en soit, celui-ci fut à peu près le maître du royaume quand Sillery, Villeroy et Jeannin eurent cédé la place à Mangot, Barbin et Richelieu. L'intrigue fut menée, tout à fait en dehors de Concini, par Léonora seule, que les anciens ministres gênaient dans ses opérations financières ; mais, cette fois encore, Concini s'arrangea pour donner à tout le monde, et aux nouveaux élus en particulier, l'illusion que c'était à lui qu'ils devaient leur élévation. Bien que n'ayant aucune situation officielle qui lui permît d'être admis au Conseil, il dirigea les affaires : les ministres ne firent rien sans le consulter ; « ils prennent ses ordres comme s'il était le roi », écrit le nonce. Des trois, Richelieu ne fut pas le moins empressé ; il répondait par des plaidoyers habiles aux pamphlets répandus contre Concini, montrait une vive ardeur à poursuivre par les armes ses adversaires, et le ton obséquieux des lettres qu'on retrouva chez le maréchal faillit le faire comprendre dans les poursuites dirigées contre Léonora. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

16 Novembre : M. G. Monod présente une étude de M. René Fage sur « les exactions des gens de guerre dans le Bas-Limousin au XVIe siècle ». — M. Luchaire présente, de la part de M. François Dumas, les premiers chapitres d'un ouvrage en préparation sur l'histoire de l'industrie sous l'ancien régime.

23 Novembre : M. L. Lefébure commente en le présentant l'ouvrage de l'abbé Hoffmann terminé par le P. Ingold, *L'Alsace au XVIIIe siècle*. — M. Jacques Bardoux fait une communication sur la correspondance inédite de la reine Victoria, dont il vient de faire paraître une traduction française.

30 Novembre : L'Académie arrête les sujets de divers concours ; nous avons à noter ici le sujet du Prix Rossi (4.000 fr.), à décerner en 1911 : Le cuivre et ses alliages, son histoire au XIXe siècle, production, utilisation, commerce.

7 Décembre : Séance publique annuelle de l'Académie. M. Luchaire, président, fait l'éloge des morts de l'année : E. Glasson, P. Guiraud, V. Brochard ; M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux d'A. Bardoux (1829-1897).

— L'académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 19 octobre, a rendu son jugement sur le concours pour le prix Bordin, dont le sujet était : « L'influence de Lebrun sur la sculpture de l'époque de Louis XIV ». Le prix, de la valeur de 3.000 francs, n'a pas été décerné ; une récompense de 1.000 francs a été seulement accordée à un mémoire déposé. L'Académie, sur les fonds disponibles, a accordé une récompense de 2.000 francs à l'ouvrage de M. Stanislas Lami : *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV*, publié en 1906.

Au cours de la séance publique annuelle de la même Académie, tenue le 9 novembre, M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux d'Eugène Guillaume.

— Au cours de la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tenue le 15 novembre, M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Jules-Auguste Lair (1836-1907), membre libre de l'Académie.

— M. Georges Bourgin prépare pour la Société d'histoire contemporaine la publication des souvenirs de A. de Circourt sur sa mission à Berlin en 1848. Le tome Ier sera mis très prochainement à l'impression.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 1er novembre 1907. Elle a entendu une communication de M. Pierre Marcel sur « l'étude des dessins dans l'histoire de l'art français » et le début d'une communication de M. René Durand sur « Mgr Darboy et le Saint-Siège ».

La séance du mois de décembre a été consacrée à la discussion de diverses questions d'administration, et à la suite de la communication de M. René Durand.

— Une collection formée d'une série de monographies consacrées aux grands sculpteurs français du XVIIIe siècle est en préparation à la Librairie centrale des Beaux-Arts (Émile Lévy, éditeur). Voici la liste des artistes choisis et les auteurs désignés : *Bouchardon*, par M. Alphonse Roserot (ce volume, qui doit paraître le premier, est à l'impression) ; *Les Coustou*, par M. Léon Deshairs ; *Jean-Louis et Jean-Baptiste Lemoyne*, par M. Gaston Brière ; *Pigalle*, par M. S. Rocheblave ; *Falconet*, par M. Maurice Tourneux ; *Houdon*, par M. Paul Vitry ; *Pajou*, par M. Henri Stein. Les volumes sur J.-J. Caffieri et Clodion n'ont pas encore été distribués : il est vrai qu'on peut attendre pour ces artistes, car le travail de M. J.-J. Guiffrey sur la dynastie des Caffieri est presque définitif et ne manque que d'une illustration ; et l'on possède sur Clodion l'ouvrage de M. H. Thirion et la série complémentaire des articles de M. Guiffrey publiés jadis dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Tous les volumes seront de format in-4 et illustrés de planches hors texte en héliogravure.

— Dans la séance de la Société de l'histoire de l'art français tenue le 6 décembre, les communications suivantes ont été faites : M. Maurice Tourneux a donné lecture d'extraits de l'inventaire après décès du peintre Portail ; M. Moreau-Nélaton a présenté une quittance de Cosme Dumonstier, peintre de Catherine de Médicis ; M. G. Lechevallier-Chevignard a retracé, à l'aide de documents inédits, les négociations relatives au « rachat », en 1815, de la Manufacture de Sèvres aux Alliés, qui réclamèrent une forte indemnité pour la remise des bâtiments et des collections au roi ; M. Furcy-Raynaud a raconté l'histoire d'un groupe de Falconet, « La France embrassant le buste de Louis XV », laissé inachevé par l'artiste, et qui se trouve aujourd'hui, après avoir passé par les collections de la Couronne, au musée de Libourne ; enfin M. J.-J. Marquet de Vasselot a résumé une étude récente et inédite de M. G. Pélissier sur le sculpteur Larue.

— La *Revue critique* du 1er décembre annonce dans les termes suivants la fondation d'une « Société des Études robespierristes », dont le siège social est établi à la librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, à Paris :

« De création toute récente, la *Société des Études robespierristes* a pour but de rechercher, de classer et de publier tous les documents historiques qui peuvent apporter, dans la biographie de Robespierre, dans l'étude de ses idées politiques, dans l'histoire de son influence, une nouvelle clarté. Elle se propose de travailler par les méthodes les plus rigoureuses et les plus précises, dans une impartialité absolue, à l'analyse d'une époque qui, défigurée par la passion, demeure encore, sur bien des points, mal étudiée, mal connue, mal jugée. Si elle considère Robes-

pierre comme celui qui, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'au 9 thermidor, incarne le plus parfaitement la Révolution elle-même, elle étend, par une conséquence naturelle, le champ de ses investigations jusqu'à la Révolution tout entière, et jusqu'aux manifestations qui, au cours du XIXe siècle, ont marqué le développement et l'histoire de la pensée révolutionnaire.

« Parmi les nombreuses adhésions que la *Société des Études robespierristes* a déjà recueillies, nous relevons les noms de MM. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France ; Ferdinand Buisson, député, ancien professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; Georges Renard, professeur au Collège de France ; C. Bouglé, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse ; Albert Mathiez, docteur ès-lettres, professeur au lycée Voltaire ; Édouard Herriot, docteur ès-lettres, maire de Lyon ; Victor Barbier, secrétaire général de l'Académie d'Arras ; Paul Coutant-Le-Bas (Stéfane-Pol), homme de lettres ; Jacques Duplay, docteur en médecine ; Otto Karmin, docteur en philosophie, privat docent à l'Université de Genève ; Hippolyte Buffenoir, homme de lettres ; Jean-Bernard, homme de lettres ; Mlle Louise Lévi ; MM. Ludo Hartmann, privat-docent à l'Université de Vienne (Autriche) ; Frédéric Kircheisen, docteur en philosophie (Genève) ; J.-B. Thacher (Albany), etc.

« La cotisation annuelle des membres de la *Société des Études robespierristes* est fixée à 20 francs. Elle donne droit à toutes les publications de la Société, notamment aux *Annales révolutionnaires*, revue trimestrielle d'études historiques, et à l'édition des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, que la Société se propose de publier.

« Toute adhésion ou toute demande de renseignements peut être adressée au secrétaire provisoire de la Société, M. Charles Vellay, docteur ès-lettres, 9, rue Saulnier, Paris (IXe).

« ANNALES RÉVOLUTIONNAIRES, revue trimestrielle d'études historiques, paraissant tous les trois mois par fascicules de 160 pages in-8. Abonnement : 20 francs par an. Union postale, 22 francs. Bureaux : 28, rue Bonaparte, Paris.

« Les *Annales revolutionnaires* publient, dans chaque numéro, des études originales, des documents inédits, une bibliographie de tous les ouvrages relatifs à l'histoire de la Révolution, et une analyse des revues françaises et étrangères.

« Dans leurs premiers numéros, les *Annales révolutionnaires* publieront les articles suivants : *La Jeunesse de Camille Desmoulins*, par ARTHUR CHUQUET ; *La défense nationale en 1815*, par ARTHUR CHUQUET ; *Un portrait de Robespierre*, par ALBERT MATHIEZ ; *Le Pontificat de Robespierre*, par ALBERT MATHIEZ ; *Robespierre et la « Chandelle d'Arras »*, par VICTOR BARBIER ; *Robespierre dans le théâtre allemand*, par Mlle LOUISE LÉVI ; *Un ami de Saint-Just*, *Gateau*, par CHARLES VELLAY ; *Le numéro VII du « Vieux Cordelier »*, par CHARLES VELLAY, etc.

« ŒUVRES COMPLÈTES DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE, publiées par MM. Victor Barbier et Charles Vellay.

« Cette édition se divisera en neuf parties, sous les titres suivants : I. Œuvres judiciaires (plaidoyers et mémoires) ; II. Œuvres littéraires ; III. Premières œuvres politiques ; IV. Robespierre à l'Assemblée constituante ; V. Robespierre journaliste ;

VI. Robespierre aux Jacobins ; VII. Robespierre à la Convention ; VIII. Correspondance ; IX. Bibliographie et Iconographie.

« Les deux premiers volumes paraîtront pendant le cours de l'année 1908. »

Nous ne doutons pas que la nouvelle Société ne fasse des publications intéressantes. Mais nous devons constater que son programme est en somme identique à celui de la Société de l'histoire de la Révolution, fondée en 1881 pour « faire prévaloir la méthode scientifique dans les études sur la Révolution française » et « offrir un point de ralliement aux personnes qui, à Paris et dans les départements, s'occupent de l'histoire de France depuis 1789 », et à laquelle on doit déjà de nombreuses publications et une revue dont la collection compte actuellement plus de cinquante volumes.

— L'administration du Cercle militaire de Paris annonce que la *Revue du Cercle militaire* cessera de paraître à la date du 1er juillet 1908. Ce périodique avait fait place, à côté d'articles techniques, à quelques études historiques.

— On sait que M. Flammermont, décédé en 1899, avait entrepris une grande histoire de Marie-Antoinette à laquelle il avait travaillé la plus grande partie de sa vie de professeur. On sait aussi que, dans son testament, il avait prescrit de détruire tous ses papiers. Son exécuteur testamentaire, M. le général Sebert, membre de l'Institut, a dû se conformer à la volonté du célèbre historien. Si les copies qu'il avait prises à Vienne, à Berlin, dans tous les grands dépôts d'archives de l'Europe, ont été conservées et déposées à la Bibliothèque nationale, où elles forment 28 volumes, relatifs à la fin du XVIIIe siècle et à la Révolution, c'est qu'elles étaient en quelque sorte la propriété de l'Etat qui avait fait les frais des missions destinées à ce travail ; c'est aussi que ce n'était pas une œuvre personnelle, originale, susceptible de corrections et d'amélioration, mais des documents de premier ordre. Tout le reste a été détruit, notamment le premier volume, presque complètement achevé, d'une grande histoire de Marie-Antoinette. D'après les renseignements que nous avons — et nous les tenons de bonne source, — ce volume racontait l'histoire de Marie-Antoinette jusqu'à son avènement de reine. Toute l'histoire de France de 1766 à 1774, le mariage avec le Dauphin, négocié par Choiseul, la politique autrichienne, anti-jésuitique de Choiseul, la disgrâce de ce ministre, les changements intérieurs et extérieurs qui la suivirent, y étaient donc racontés. M. Flammermont était l'historien le mieux informé de cette époque, qu'il avait déjà étudiée dans son ouvrage sur Maupeou et dans une foule de travaux critiques et d'articles de revue. On avait pu croire, il y a quelque temps encore, que ce volume resterait. Mais la volonté du défunt était formelle. Les historiens ne peuvent que regretter vivement cette perte. Mais ils espèrent que, grâce aux œuvres de Flammermont et aux documents recueillis par lui, un nouvel historien, sachant unir l'art à la science, racontera un jour, d'une manière digne d'elle, cette période si passionnée, si tourmentée et si captivante de notre histoire. — Ph. S.

— Ouvrages en préparation :

A la librairie L. Conard, une traduction par Paul Budry des *Mémoires* du prince de Hohenlohe (sous presse).

A la librairie Paul Ollendorff : *Le sacre et le couronnement de Napoléon Ier*, par Frédéric Masson (7. 50), pour paraître vers le 15 janvier 1908.

A la librairie P. Douville, en préparation, pour paraître vers février 1908 : la *Correspondance inédite, intime et politique de Béranger à Dupont-de-l'Eure (1820-1854)*, publiée par P. Hacquard et P. Forthuny.

La librairie Roger et Chernoviz annonce l'apparition d'une *Histoire générale de l'Église* par F. Mourret, qui comprendra 8 volumes in-8, les tomes V à VIII embrassant la période moderne depuis la Renaissance jusqu'au XXe siècle.

A la librairie Manzi, Joyant et Cie, dans la collection des monographies de peintres, sont en préparation, pour paraître en 1908 : *Madame Vigée-Lebrun* par Pierre de Nolhac, *P. P. Prudhon* par Frédéric Masson.

A la librairie Plihon et Hommay, à Rennes : *Le Parlement de Bretagne (1554-1790)*, Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour, et introduction historique par Frédéric Saulnier (paraîtra en 1908, en un volume in-4 à 25 fr.).

La librairie Piper et Cie, de Munich, met en souscription un catalogue raisonné et illustré de la collection Chéramy, rédigé par MM. J. Meier-Graefe et E. Klossowski. La collection réunie par M. Chéramy, à Paris, est surtout renommée pour ses tableaux d'Eugène Delacroix, de Constable et de l'école française du XIXe siècle, de David à Degas. L'ouvrage doit être illustré d'environ 120 reproductions en héliotypie.

Un *Dictionnaire du costume*, par Maurice Maindron et Maurice Leloir, est annoncé comme devant paraître prochainement en livraisons chez l'éditeur René Carême (110, Avenue d'Orléans). Cet ouvrage considérable, qui comprendra 5 volumes abondamment illustrés, se composera de deux parties : une histoire générale du costume, retraçant chronologiquement l'histoire du costume en Europe, et le dictionnaire, comprenant tous les termes relatifs à l'habillement, à l'armement, aux industries textiles, etc.

— *Mémoires de Saint-Hilaire*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Léon Lecestre. Tome II : *1680-1697*. Paris, Renouard, 1906, in-8, 455 p. — Le second volume des mémoires de Saint-Hilaire contient l'exposé des événements qui se sont déroulés entre 1680 et 1697, c'est-à-dire le récit des provocations de Louis XIV, des causes et des péripéties de la guerre de la ligue d'Augsbourg jusqu'à la paix de Ryswick. On y trouvera, avec de nouvelles manifestations de l'hostilité de Saint-Hilaire contre Louvois, des renseignements curieux sur le siège de Vienne et plus particulièrement sur la campagne de Flandre (bataille de Fleurus, sièges de Mons, de Namur, par exemple), où l'auteur était témoin oculaire. M. Lecestre a annoté ce texte avec le soin et la précision qui lui sont habituels. Il a multiplié les renvois aux cartons des archives de la guerre et de la marine pour compléter et contrôler les données de Saint-Hilaire, et a réuni ainsi des matériaux importants pour l'histoire militaire de cette période du règne de Louis XIV. — V.-L. B.

— M. P.-L. de Kermaingant vient de commencer, pour la Société d'histoire contemporaine, la publication des *Souvenirs et fragments pour servir à l'histoire de*

mon temps, par le marquis de Bouillé (Louis-Joseph-Amour), 1769-1812. Il faut attendre, pour apprécier ce texte narratif en connaissance de cause, que l'introduction de l'éditeur, qui doit être jointe au troisième et dernier volume, ait paru. Le tome Ier (Paris, A. Picard, 1906, in-8, 511 p., avec un portr.) traite des années 1769 à 1792. Les morceaux les plus étendus concernent la fuite à Varennes et le séjour de l'auteur en Suède, en 1793. Les six chapitres (X à XV) consacrés à l'affaire de Varennes (où le marquis de Bouillé, le père, lieutenant général commandant à Metz, avait joué le rôle que l'on sait), ne sont que partiellement nouveaux ; M. de Bouillé les avait livrés au public dès 1823, sous le titre : *Mémoire sur l'affaire de Varennes* ; mais, pour des raisons de convenance, il en avait retranché toutes les remarques et critiques de nature à faire scandale ; M. de Kermaingant a rétabli les passages supprimés, et, ainsi complété, le texte de 1823 prend beaucoup plus d'intérêt. La relation du voyage en Suède, les détails sur la cour de Gustave III sont curieux et parfois fort piquants. On lira aussi avec plaisir les chapitres sur les journées des 5 et 6 octobre et l'affaire Favras, et sur le monde de l'émigration à Coblentz, à la fin de 1791 ; mais ils contiennent des anecdotes à première vue suspectes, et l'historien devra, semble-t-il, les utiliser avec beaucoup de précaution.

— Sous le titre : *Les Maîtres de la Contre-Révolution au XIXe siècle* (Paris, Nouvelle librairie nationale, 1907, in-8, 360 p.), M. L. Dimier réunit les leçons qu'il a données a l'Institut d'action française (chaire Rivarol) de février à juin 1906. Dans ces leçons, il a recueilli un peu partout les critiques adressées à l'esprit nouveau. Il ne reste qu'à les « réduire en système » ; on en gavera les générations nouvelles, et, quelque bonne « opération de police » aidant, « le roi sera ramené », « la Révolution défaite ». En réalité, ce livre est un hommage rendu à la puissance de l'esprit révolutionnaire, non pas seulement parce que M. D., n'ayant pu rassembler sur un siècle treize contre-révolutionnaires purs, a dû emprunter à Courrier, à Sainte-Beuve, à Taine, à Fustel de Coulanges, aux Goncourt, à Proudhon, des lambeaux de critique disparates, souvent contradictoires, mais surtout parce que tout ce qui, dans ces pages, lui est personnel trahit fortement l'influence de l'esprit nouveau. Exemple, son introduction : que pensent les vrais dévots de sa tirade (p. 15) sur le rôle de la raison ? et les économistes conservateurs de celle (p. 19) sur la science de la politique ? et les pacificateurs sociaux de cette autre (p. 23) sur le droit à l'insurrection ? Pour les historiens futurs le livre de M. D. aura une certaine valeur : il représentera un des efforts du parti nationaliste-royaliste se constituant une doctrine. Pour les historiens du XIXe siècle, il n'en a aucune. Il ne témoigne pas de vues originales. Car l'originalité ne se confond pas avec ce paradoxe qui consiste à grouper Sainte-Beuve, Taine et Renan Bonald, X. de Maistre et Veuillot pour les enrégimenter dans la réaction catholique ; ni avec cette façon arbitraire de couper en quatre des morceaux de théorie de Proudhon pour leur permettre de voisiner avec Le Play ; ni avec cette critique fantaisiste qui délaisse dans Sainte-Beuve le politique pour le littérateur, dans les Goncourt les littérateurs pour les critiques d'art, dans Taine le critique d'art pour le seul historien de la Révolution. Que ne ferait-on pas de l'introduction de M. D. en la cuisinant de la sorte ? M. D. envie quelque

part, à l'enseignement officiel, « l'assurance qu'il a prise dans le maquillage des textes et dans le truquage des apothéoses ». Qu'il se réjouisse : sur ce point du moins l'enseignement de l'Institut d'action française a vaincu l'enseignement officiel. — Pl. C.

— Recueillir de-ci, de-là, dans les mémoires, dans les chroniques, dans les pamphlets, dans les libelles, signés ou anonymes, sincères ou diffamatoires, authentiques ou apocryphes, contemporains ou postérieurs d'un ou deux siècles, toutes les obscénités qu'on y rapporte au XVIIe siècle ; les répartir, à peine résumées, avec leurs termes orduriers, dans des chapitres intitulés : Louis XIII et ses mignons, Les grandes amoureuses, Sodome et Lesbos, Les « cochons mitrés », où elles se succèdent sans que rien, parfois, ne les relie ni au titre, ni entre elles; les flanquer de couplets qui ne gagnent pas à une nouvelle édition, et de deux prétendus portraits de grandes courtisanes : voilà ce que fait M. J. Hervy sous le titre : *Les Femmes et la galanterie au XVIIe siècle* (Paris, Daragon, 1907, in-8, 280 p.). Personne n'ignore que ces choses-là n'ont rien de commun avec l'histoire. L'auteur cependant prétend qu'il a pour but de réfuter l'opinion de Victor Cousin sur le « Grand siècle ». Qu'est-ce que cela peut bien faire à la clientèle qu'il ne manquera pas d'avoir ? Et penserait-il, au surplus, en faire accroire aux historiens ? — Pl. C.

— « Fils d'un Boulonnais, propriétaire des terrains historiques illustrés par la présence de Bonaparte et de l'amiral Bruix, je possédais de nombreux documents inédits concernant le *camp de Boulogne*. De plus, durant de longues années passées précisément au plateau d'Odre dans la propriété paternelle, j'ai recueilli, *sur place*, les témoignages circonstanciés, les souvenirs fidèles de plusieurs vieillards qui avaient vu, approché et servi Napoléon, ou avaient conféré avec lui. » Il est regrettable qu'à tous ces avantages, M. Fernand Nicolaÿ n'ait pu joindre celui d'avoir appris le métier d'historien. Son gros livre intitulé : *Napoléon Ier au camp de Boulogne, d'après de nombreux documents inédits*, procède du zèle le plus louable et contient un certain nombre de renseignements qui pourraient être utilisés pour une histoire des « camps de l'océan ». Mais les anecdotes suspectes ou insignifiantes y abondent, l'exposé est décousu, les références sont vagues ou incomplètes, ou encore manquent totalement ; enfin l'auteur abuse du droit que l'on peut concéder à un historien novice de se livrer à quelques digressions. Dans les cinq premiers chapitres, nous relevons des développements hors de propos sur le mameluck Roustan et sa « fidélité canine » (p. 10-13), sur la jeunesse de Bonaparte (p. 24-26), sur Chappe (p. 32-35), sur le procès de Louis XVI et sur la méfiance de Louis XVIII à l'égard des rapports de police (p. 55-58, avec une citation de « Colinette », pièce de MM. Lenôtre et Martin), sur l'internationalisme et le cosmopolitisme (p. 77), sur l'ancienne histoire d'Ambleteuse (p. 101-104), sur les tabatières de Napoléon (p. 106-110). Et ainsi du reste. Au lieu de se demander au long de deux pages (p. 64-66) pour quelles raisons de haute psychologie l'Empereur se plaisait à contempler les deux cygnes noirs qui ornaient un bassin placé près de sa « baraque », et à suivre « les ébats et les jeux de ces majestueux palmipèdes »,

M. N. aurait pu faire décidément justice de la légende du plan de la campagne de 1805 dicté en août à Dordogne (p. 8, 443), ou serrer de plus près la question du débarquement en Angleterre et de la sincérité des préparatifs de descente. Rien de plus pauvre et de moins probant que les quelque vingt-cinq pages qu'il consacre à ce problème. Il conclut que, jusqu'au dernier moment, Napoléon a voulu et cru pouvoir passer : les conclusions contraires du Ct Desbrière [1] nous paraissent garder toute leur valeur.

— La première série importante de journaux publiés dans la région nivernaise date de 1828. Mais depuis 1755 ont paru, à Nevers, au moins un almanach ou un annuaire par an. Ces petits volumes, très rares aujourd'hui et dont aucun dépôt public ne possède la collection complète (celle des archives départementales est la mieux fournie), sont doublement précieux. Beaucoup d'entre eux, d'abord, renferment des études d'histoire locale qui, pour avoir vieilli, n'en recèlent pas moins les traces de documents aujourd'hui disparus. Mais surtout, dans chacun d'eux sont publiés des informations puisées auprès de l'administration même sur l'état du département, et des articles, souvent très exacts, sur sa situation économique. C'est donc à la fois un ensemble de sources imprimées, de publications de documents et d'études historiques de première ou de seconde main. Il n'en faut pas chercher le répertoire précis et méthodique dans le petit volume de M. de Lespinasse, *Notes d'histoire contemporaine, Almanachs nivernais des XVIIIe et XIXe siècles* (Nevers, Ropiteau, [1907], in-8 carré, 156 p.). M. de L., qui a publié d'abord son travail par deux ou trois pages chaque mois dans la *Revue du Nivernais*, a voulu faire quelque chose de plus littéraire. Il exagère, dans sa préface, en avouant que ses notes « sont plus confuses que les almanachs eux-mêmes ». Mais vraiment elles n'apportent pas, dans ce fouillis de publications et de renseignements, la clarté désirable. De plus elles manquent de table. Heureusement son livre est court et ses analyses sont réparties dans un ordre assez net : on y trouve assez rapidement l'information cherchée, lorsqu'elle y est. Tel quel, il facilitera beaucoup la tâche de celui qui entreprendra le dépouillement bref, mais complet de cette source précieuse de renseignements, en lui fournissant l'ordre de succession des séries, très enchevêtrées, des almanachs, et il présente un tableau rapide du Nivernais administratif contemporain qui ne manque pas d'intérêt. — Pl. C.

— M. P. Delarue a publié, avec des notes et une notice biographique, les *Mémoires de M. J. Dufour, capitaine commandant la correspondance des princes français pendant la Révolution* (Saint-Servan, J. Haize, 1906, in-8, 56 p.), mémoires que lui a communiqués le petit-fils de ce personnage. Mathurin-Jean Dufour, né à Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine) en 1770, mort en 1856, lutta contre les républicains pendant la chouannerie, reçut du comte de Puisaye, en 1796, le brevet de capitaine commandant la correspondance des princes français, puis fut promu au commandement des deux divisions de Dol et du Clos-Poulet avec rang de colonel et

1. Dans son grand recueil sur les *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques*. Voir la Revue, t. II, p. 403, t. III, p. 521, et t. IV, p. 203.

intermédiaire de la correspondance entre les comtes de Provence et d'Artois, le gouvernement britannique et les armées royales de Bretagne, du Maine, du Perche et de l'Anjou. Ce n'est qu'en 1852 qu'il a rédigé le récit des événements auxquels il avait pris part; ce récit, on le voit, n'est pas contemporain des faits racontés, aussi M. D. a-t-il eu l'occasion de relever quelques points où le narrateur est trahi par sa mémoire. Les documents de ce genre n'ajoutent pas, en général, d'éléments bien nouveaux ni bien importants à la connaissance que nous avons déjà des événements; ils ne sont cependant pas sans utilité; ils servent parfois à éclairer ou à confirmer certains faits sur lesquels on ne saurait avoir trop de témoignages. Ainsi Dufour, qui fut chargé des menus détails d'organisation matérielle lors des conférences qui aboutirent au traité de la Mabilais, dit formellement que, dans ce traité, le gouvernement *seul* de la République fut reconnu pour celui de la France; comme le fait avec raison observer en note M. D., « Dufour... en nous disant que dans ce traité de la Mabilais, la République fut reconnue le *seul* gouvernement de la France, et en soulignant le mot *seul*, a bien certainement voulu démentir les assertions des auteurs royalistes qui prétendent que des clauses secrètes promettaient le prompt rétablissement de la royauté par la Convention. » — A la suite des *Mémoires* de Dufour, M. D. donne une courte notice, d'après un dossier des Archives nationales, sur le « baron de Cormatin », chargé par Puisaye du commandement des insurgés bretons.

D'autre part, M. Jules HAIZE a retracé, d'après des papiers de famille, la biographie d'*Un lieutenant du marquis de La Rouërie dans la conjuration bretonne, Georges-Julien Vincent* (Saint-Servan, J. Haize, 1906, in-8, 37 p.). Né à Saint-Malo en 1743, courtier interprète près l'Amirauté de cette ville, ami de La Rouërie, Vincent fut un auxiliaire zélé de ce dernier, qui le chargea de plusieurs négociations auprès des comtes de Provence et d'Artois. Arrêté le 3 mars 1793, transféré à Rennes, puis à Paris, il comparut le 8 juin, avec les autres conjurés, devant le Tribunal révolutionnaire, fut condamné à mort et exécuté le 13 juin. — P.-R. M.

— Dans un volume intitulé *Magenta et Solférino, Autrefois, aujourd'hui* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-12, 167 p.), M. Eugène POIRÉ raconte la visite qu'il a faite récemment aux champs de bataille de 1859. Des faits militaires, l'auteur ne dit rien qui ne soit très connu, et l'originalité — si c'en est une — de son livre réside dans la description des ossuaires et des monuments commémoratifs. De nombreuses digressions sur ou plutôt contre le pacifisme, l'antimilitarisme, l'anticléricalisme, etc., achèvent d'enlever à ces souvenirs de tourisme toute valeur historique.

— Que veut-on que nous disions de *Jean de Précour* (Paris, Flammarion, s. d., in-12, 364 p.)? L'auteur, M. Gustave DEMOND, a pu faire suivre ce titre de : *Une page d'histoire*, c'est un roman qu'il nous donne, un roman qui relève peut-être de la critique littéraire, mais non de la critique historique. Il met en scène Robespierre, Saint-Just, Tallien, il les fait parler, et même abondamment ; sans doute les paroles qu'il leur prête ne lui ont été révélées par aucun document. Le héros du récit est un conventionnel nommé Jean de Lusange-Précour ; vous pouvez

le chercher dans *les Conventionnels*, de M. Guiffrey : vous ne l'y trouverez pas. Le livre débute par ces mots : « Le 2 thermidor 1894, an II de la République... » Certainement *1894* est une faute d'impression ; mais « 2 thermidor 1794 » ne vaudrait pas mieux.

— L. Legras. *Histoire de la commune du Tronquay*. Saint-Lô, Imprimerie de Basse-Normandie, 1907, in-12, 222 p. (avec une photographie, une carte et des documents inédits). — C'est une bonne fortune que d'avoir l'histoire d'une commune, écrite, non par un érudit ennuyeux, amassant les documents sans les critiquer ni les enchaîner, mais par un homme de goût, unissant à la minutie de la recherche l'esprit critique et le talent d'exposition. M. L. Legras, docteur ès lettres, agrégé des lettres, s'est attaché à l'histoire de son village natal avec une curiosité passionnée, avec les sentiments d'un terrien qui, connaissant les moindres coins de son pays, a pu suivre depuis plus de trente ans l'histoire de la commune et des habitants, et par la tradition orale remonter très haut dans cette histoire. Entre ses mains les documents des Archives départementales de Saint-Lô et de Caen, et surtout celles du château de Balleroy prennent une vie nouvelle, et de ce petit observatoire du Tronquay M. L. arrive à embrasser un horizon considérable : toute l'histoire des impôts en France au XVIIIe siècle se trouve renouvelée, et celle de la répartition de la propriété foncière enrichie, elle aussi. Ne voulant pas refaire ici ce que M. L. a si bien fait, nous nous contenterons de signaler ce petit livre, plus important que beaucoup de gros livres, et d'en indiquer brièvement l'intérêt.

Le Tronquay (à douze kilomètres de Bayeux) est d'origine récente. Partie centrale de la grande forêt de Bur, il a été défriché peu à peu aux XVIIe et XVIIIe siècles : en 1734 un tiers seulement est cultivé. 4.000 vergées (la vergée vaut 20 ares) sont en bois, plus 2.000 en culture. Le seigneur de Balleroy cède de petites fieffes aux paysans qui viennent s'y fixer, moyennant redevances en nature et en argent. Le progrès se fait peu à peu. En 1789 il n'y a plus, sur 6.560 vergées que 2.600 vergées en friche ; 3.600 environ paient redevance au marquis de Balleroy et à d'autres seigneurs, 360 vergées formant la propriété privée du marquis.

Vers 1750, il y a 2.500 vergées cultivées, 186 fieffes, 128 possesseurs. 7 ou 8 possesseurs seulement peuvent vivre uniquement de la terre : ce sont les *laboureurs* ; ils ont de 38 à 80 vergées, soit de 7 hectares 60 ares à 16 hectares. Les autres sont presque tous journaliers, ou petits commerçants et industriels (charpentiers, sabotiers, marchands de beurre). Il y a 174 familles payant la taille ; six familles de mendiants seulement. — A la fin de la Révolution (1798), on trouve 3.800 vergées cultivés, il y a 287 cotes. Le principal propriétaire est Dubreuil, acquéreur d'une partie de la ferme du marquis ; il a 106 vergées (21 hectares) : ainsi augmentation du nombre des cotes, accroissement aussi de l'étendue des propriétés des laboureurs.

En 1803, nous avons 303 cotes ; en 1816, 337. Le morcellement s'accentue : de moins en moins on peut vivre du revenu de sa terre, il faut aller travailler chez les autres. A peine douze maisons ont-elles de 1.200 à 1.500 francs de revenu ; le nombre des indigents mendiants augmente (cinquante-six familles = 158 indivi-

dus). La plupart des habitants sont à la fois propriétaires et ouvriers. Nous renvoyons pour le détail et l'évolution jusqu'à nos jours au livre lui-même.

M. L. insiste aussi d'une manière toute particulière sur les impôts. Il arrive à cette conclusion que l'ensemblée des charges qui pèsent sur le paysan propriétaire (impôts royaux, gabelle, dîmes, droits seigneuriaux), monte à 34 % du revenu du sol. Nous voilà loin des proportions données par Taine dans l'*Ancien régime* (81 pour 100). Qu'on ne dise pas que, au Tronquay, les impôts étaient beaucoup plus faibles qu'ailleurs. D'abord, les droits féodaux y étaient plus élevés, Le Tronquay n'ayant été défriché qu'à partir du XVIIe siècle, où la terre était déjà beaucoup plus chère qu'au moyen âge. La dîme s'y prélevait environ au douzième, ce qui est une bonne moyenne. Dans les autres villages de Normandie les impôts étaient perçus à peu près au même taux qu'au Tronquay. Nous n'arrivons donc pas à un prélèvement de 81 % du revenu ou davantage, comme le prétend Taine. Et, à ce sujet, M. L. fait remarquer qu'on ne peut pas ici se fier toujours aux cahiers de 1789. Ainsi le cahier d'Epreville (département actuel de l'Eure) dit que sur cent livres de rente le trésor leur prend : vingt-cinq livres pour la taille, seize livres pour les accessoires, quinze livres pour la capitation, onze livres pour les vingtièmes, soit six cent soixante seize livres, et, pour les dîmes et les droits féodaux, vingt-huit livres onze sols, en tout quatre-vingt-quinze livres onze sols. Il ne resterait plus, pour vivre, que quatre livres neuf sols. Mais alors on n'aurait pas pu vivre. Cela est impossible. Ces calculs partent d'une donnée fausse, celle du revenu net. Ce revenu sur lequel on opère n'est pas celui de 1789, mais celui d'une époque antérieure. M. L. le démontre pour Le Tronquay ; il montre qu'entre 1747 et 1789 la valeur de la terre y a au moins triplé. C'est de ce progrès agricole, de cet accroissement inouï du revenu du sol et de la valeur des terres, que les chiffres, souvent donnés pour 1789, ne tiennent pas compte.

Bien d'autres questions mériteraient d'être examinées avec M. L. Mais nous devons nous borner. Nous le répétons, tout ce petit livre est à lire avec soin. Quel dommage que nous n'ayons pas un certain nombre de monographies de village aussi bien faites que celle-ci ! Mais nous espérons que M. L. aura des imitateurs, particulièrement dans ces pays normands, où l'on a le goût de l'érudition et qui possèdent de si belles archives publiques et privées. — Ph. S.

— Cardinal MATHIEU. *L'ancien régime en Lorraine et Barrois (1698-1789)*. 4e éd. Paris, H. Champion, 1907, in-8, XXIV-539 p. — Un des meilleurs livres sur l'histoire des provinces sous l'Ancien régime est certainement celui que publia en 1878 l'abbé Mathieu et qu'il présenta comme thèse à la Faculté des Lettres de Nancy. Nous avons eu souvent l'occasion de le rappeler dans nos comptes rendus et dans nos bibliographies, en citant ceux de MM. de Saint-Léger, Monin, Dumas, d'Arbois de Jubainville, H. Sée, F. Mège, Marchand, M. Marion, etc. Il était épuisé depuis longtemps. M. M. (aujourd'hui cardinal) nous en donne une nouvelle édition, complétée par une excellente bibliographie due à M. Pierre Boyé, dont nous avons souvent loué les travaux sur la Lorraine. La liste des livres parus depuis 1878 est longue. L'histoire de Lorraine est, en effet, une de celles que l'on

étudie le plus et le mieux : cela tient à l'intérêt considérable qu'elle présente, aux traditions du travail historique dans le pays, aux Académies et sociétés locales, à *la Revue des Annales de l'Est* (aujourd'hui *Annales de l'Est et du Nord*), une des meilleures que nous ayons, enfin à de brillantes initiatives, celles des professeurs de l'Université de Nancy et des érudits des départements lorrains. Le cardinal Mathieu n'aurait pu profiter de tous ces travaux sans remanier entièrement certaines parties de son livre ; il aurait même pu écrire un chapitre nouveau sur la vie économique du pays, trop négligée jusqu'ici et que M. Boyé surtout a beaucoup renouvelée (livres sur l'industrie, le commerce, les salines, la milice, etc.). Il faudra donc, sur ces points, compléter le volume par les travaux récents. — Enfin le cardinal Mathieu a éprouvé le besoin de terminer par quelques considérations sur le rôle du christianisme dans la société moderne, qu'il supprima par ordre en 1878 et qui ne se rapportent pas au sujet traité. Il dit que le recteur d'alors, à l'Académie de Nancy, « était un esprit très fin, mais un caractère sans bravoure qui redoutait, pour lui et pour la Faculté, l'accusation, déjà périlleuse, de cléricalisme ». Ne fut-il pas, en tout cas, un homme de goût ? — Le cardinal M. a ajouté — il aime décidément les additions sans rapport avec le sujet essentiel et le titre même de son livre — une étude sur un épisode de la Révolution en Lorraine. Quoi qu'il en soit, il faut remercier le cardinal M. de nous avoir donné une nouvelle édition de son livre, capitale pour notre histoire provinciale au XVIIIe siècle. — Ph. S.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et instruments bibliographiques. — *Éd. Champion.* Vue générale de l'histoire de France. Paris, Colin, 3. 50. — *P. de Lasteyrie et A. Vidier.* Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France (1903-1904). Paris, Leroux, 8. 00.

Histoire politique intérieure. — *P. Arnous.* Pierre Legrand. Un parlementaire français de 1876 à 1895. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *A. Aulard.* Taine historien de la Révolution française. Paris, Colin, 3. 50. — *C. Besse.* Histoire d'une commune de la Corrèze en 1793-1794. Rilhac-Treignac. Tulle, Imp. ouvrière. — *E. Brossard* (Notices publiées par *J. de Fréminville*). Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799). Tome II. Paris, Champion, 25. 00. — Cte de Chambord. Cte de Paris. Duc d'Orléans. La monarchie française. Lettres et documents politiques. Paris, Nouvelle librairie nationale, 3. 50. — *J. de Chambrier.* Second empire. Entre l'apogée et le déclin. Paris, Fontemoing, 3. 50. — *J. Chavanon et G. Saint-Yves.* Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810. Étude sur le système administratif institué par Napoléon Ier. Paris, Picard,

7. 50. — *J. Claretie*. Camille Desmoulins. Paris, Hachette, 12. 00. — *O. Friedrichs*. La maladie, le décès et les obsèques de Louis XVII à Delft (1845). Paris, Daragon, 2. 50. — *O. Klein-Hattingen*. Napoleon I. Eine Schilderung des Mannes und seiner Welt. I. Bd. Von 1769-1806. Berlin, F. Dümmler, 12 mk. — Journal politique de Charles de Lacombe, député à l'Assemblée nationale, publié par *A. Hélot*. Tome II (1874-1877). Paris, Picard, 8. 00 (Publ. de la Société d'hist. contemporaine). — *E. Lavisse*. Histoire de France. Tome VII, deuxième partie : Louis XIV. La religion. Les lettres et les arts. La guerre (1643-1685). Paris, Hachette, 6. 00. — Le livre du sacre de l'empereur Napoléon. Texte par *Frédéric Masson*. (Recueil des dessins de Isabey, Percier et Fontaine). Paris, Manzi, 300. 00. — *L. Meyniel*. Un facteur de la Révolution française. La querelle des impôts au Parlement de Paris en 1787-1788. Paris, Giard et Brière. — *W. Oberle*. Die französische Revolution von Jahren 1789-1795. Regensburg, G. J. Manz, 2 mk. 40. — *Abbé A. Pastoors*. Histoire de la ville de Cambrai pendant la Révolution (1789-1802). T. Ier. Cambrai, Masson. — *Ed. Poumeau*. La société populaire de Périgueux pendant la Révolution (7 nivôse-18 fructidor an III). Périgueux, Imp. Joucla. — *A. Savine et Fr. Bournand*. Le 9 thermidor, d'après les documents d'archives et les mémoires. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *Fr. V. Toussaint*. Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XV. Édité par P. Fould (2e édition). Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Turquan*. Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème. Paris, Émile-Paul, 2. 00. — *S. P. Widmann*. Die Bartholomäusnacht des Jahres 1572. Regensburg, G. J. Manz, 1 mk. 20.

Histoire diplomatique. — *V. Bérard*. Le sultan, l'Islam et les puissances. Paris, Colin, 4. 00. — *H. Hüffer*, ergänzt, hrsg. und eingeleitet von *Frdr. Luckwaldt*. Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution. II. Tl. Quellen zur Geschichte der diplomat. Verhandlungen. 1. Bd. Der Frieden von Campo-Formio (1795-1797). Innsbrück, Wagner, 18 mk. — *Gal F. Kirkpatrick de Closeburn*. Les renonciations des Bourbons et la succession d'Espagne. Paris, Picard, 7. 50. — La reine Victoria d'après sa correspondance inédite (1837-1861). Choix de lettres. Traduction française par *J. Bardoux*. 3 vol. Paris, Hachette, 45. 00. — Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode. Tome V : 1813-1818. Paris, Lahure, 7. 50. — *A. Polovtsoff*. Correspondance diplomatique des ambassadeurs de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements, 1814 à 1830. Tome III. Paris, L. Conard, 12. 00.

Histoire militaire. — *Gal Cte de Cornulier-Lucinière*. Prise de Bône et de Bougié, d'après des documents inédits. Paris, Lethielleux, 3. 50. — *Von Duvernoy*. Die württembergische Kavalleriebrigade Normann im Feldzuge 1813. Berlin, Mittler. — *E. Gagliardi*. Novara und Dijon. Höhepunkt und Verfall der schweizer. Grossmacht im 16. Jahrhundert. Zürich, Leemann, 8 mk. — *W. Müller* Deutschlands Einigungskriege 1864, 1866 und 1870-1871. 3. Aufl. Berlin, Neufeld u. Henius, 8 mk. — *Chr. Rogge*. Freuden und Leiden des Feldsoldaten. II. Franktireurfahrten und andere Kriegserlebnisse in Frankreich. Kulturbilder aus dem deutsch-französischen Kriege 1870-71. Nach eigenen Erinnerungen. Berlin, C. A. Schwetschke, 2 mk. 50. — *E. Schröter*. Die Schlacht bei Rossbach. Weissenfels, R. Schirdewahn, 0 mk. 50. — *F. Siegfried*. Zofingen zur Zeit der Helvetik, 1798-1803. Aarau, Sauerländer, 2 mk. 80. — La bataille d'Austerlitz, documents inédits sur la campagne de 1805, recueillis par *A. Slovak*, traduits par *L. Leroy*. Paris, Daragon, 3. 50. — *Cne Ulmo*. Étude historique sur le combat de

Nuits (18 décembre 1870). Lyon, Imp. Poncet. — Journal des campagnes du prince de Wurtemberg (1812-1814), avec introduction et notes par *C. G. F.* Paris, Chapelot.

Histoire religieuse. — *Abbé B. Couaix.* L'abbé Étienne Dantignan (1759-1834). Auch, Imp. Cocharaux. — *Abbé Féret.* La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. Tome V : XVIIe siècle. Revue littéraire. Paris, Picard, 7. 50. — *Abbé A. Marchand.* M. François Gilles Gouray, curé de Pont-Château. Abbeville, Imp. Paillart. — *J.-B. Martin* (Sous la direction de). Histoire des églises et chapelles de Lyon. Tome Ier. Paris, Lyon, Lardanchet, 50. 00. — *R.-P. C. de Rochemonteix.* Le Père Antoine Lavalette à la Martinique. Paris, Picard, 6. 00.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *A. Berton.* L'impôt de la capitation sous l'ancien régime. Paris, Larose et Tenin. — Centenaire de la Cour des comptes (1807-1907). Paris, Imp. Nationale. — *H. Chardon.* L'administration de la France, Les fonctionnaires. Paris, Perrin, 5. 00. — *A. Christian.* Études sur le Paris d'autrefois. Tome VI : L'art équestre. Les sports et les exercices physiques. Paris, G. Roustan, 4. 00. — *A. Franklin.* La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIIIe au XIXe siècle. T. Ier. Paris, Émile-Paul, 5. 00. — *Fr. Funck-Brentano.* Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France. Paris, Hachette, 7. 50. — *P. Gaffarel.* La politique coloniale en France de 1789 à 1830. Paris, Alcan, 7. 00. — *Gal Galliéni.* Neuf ans à Madagascar. Paris, Hachette, 20. 00.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — *A. Arnal.* La philosophie religieuse de Charles Renouvier. Paris, Fischbacher, 7. 50. — *H. Béraldi.* Balaitous et Pelvoux. Notes sur les officiers de la carte de France. Paris, Floury. — Bordeaux. Architecture et décoration au XVIIIe siècle. Introduction et notices par *L. Deshairs* (110 planches). Paris, Calavas, 90. 00. — *H. Bouchot.* La miniature française (1750-1825). Paris, Manzi, 1.000. 00. — *P. Brun.* Pupazzi et statuettes. Études sur le XVIIIe siècle (Les farceurs. J. Chapelain. P. Motin. Saint-Évremond). Paris, Cornély, 3. 50. — *H. Chapoutot.* Villiers de l'Isle-Adam. L'écrivain et le philosophe. Paris, Delesalle, 3. 50. — *Dr H. Coulon.* Contribution à l'histoire de la médecine en France du XIVe au XVIIIe siècle. La communauté des chirurgiens-barbiers de Cambrai (1366-1795). Paris, J.-B. Baillière. — *P. Courteault.* Blaise de Monluc historien. Étude critique sur le texte et la valeur historique des « Commentaires ». Paris, Picard, 12. 00. — *H. de Curzon.* Grétry. Paris, Laurens, 2. 50 (Les musiciens célèbres). — *A. Dayot.* Chardin, sa vie, son œuvre, son époque. Catalogue complet de l'œuvre par J. Guiffrey. Paris, Piazza, 200. 00. — Extérieurs et intérieurs du XVIIIe siècle. Architecture et décoration. Bordeaux (album de 44 planches). Paris, Ch. Schmid, 50. 00. — *G. Fonsegrive.* Ferdinand Brunetière. Paris, Bloud. — *L. Geiger.* Rousseau. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1 mk. — *F. Klossowski.* Honoré Daumier. München, R. Piper, 30 mk. — *E. Labadie.* Le pharmacien bordelais M. H. Vilaris et la découverte du premier gisement de kaolin en France (1766-1768). Bordeaux, Gounouilhou. — *H. Labbé de la Mauvinière.* Poitiers et Angoulême. Paris, Laurens, 4. 00 (Les villes d'art célèbres). — Le livre d'or du centenaire de Hector Berlioz. Paris, Floury, 25. 00. — Lettres inédites d'Hortense Allart de Méritens à Sainte-Beuve, publiées par *L. Séché.* Paris, Mercure de France, 7. 50. — L'Institut de France,

par *G. Boissier*, *G. Darboux*, *G. Perrot*, *G. Picot*, *H. Roujon* et *A. Franklin*. Paris, Laurens, 7.00 (Les grandes institutions de la France). — L'œuvre de J.-B. Siméon Chardin et de J.-H. Fragonard. Introduction par *A. Dayot*, description par *L. Vaillat*. Paris, Gittler, 45.00. — *M. Masson*. Alfred de Vigny. Essai accompagné d'une note bibliographique et de lettres inédites. Paris, Bloud. — Prosper Mérimée. L'homme, l'écrivain, l'artiste. Paris, Journal des Débats. — *J. P. Nayrac*. La Fontaine, ses facultés psychiques, sa philosophie, sa mentalité, son caractère. Paris, Paulin, 5.00. — *P. de Nolhac*. François Boucher, premier peintre du roi. Paris, Manzi, 200.00. — *L. Pinvert*. Sur Mérimée, à propos d'une cérémonie récente. Paris, Leclerc. — *S. Reinach*. Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580). T. II. Paris, Leroux. — *A. Schatz*. L'individualisme économique et social (ses origines, son évolution). Paris, Colin, 5.00. — *L. Séché*. Muses romantiques. Hortense Allart de Méritens dans ses rapports avec Chateaubriand, Béranger, Lamennais, Sainte-Beuve et Me d'Agoult. Paris, Mercure de France, 7.50. — *Albert Sorel*. Pages normandes. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *P. Vitry et G. Brière*. L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Paris, D. A. Longuet, 2.50. — *A. Weissmann*. Bizet. Berlin, Marquardt, 3 mk. — *E. Zyromski*. Sully Prudhomme. Paris, Colin, 3.50.

Histoire locale et généalogique. — La Chambre des comptes du duché de Bar. Manuscrit de C.-P. de Longeaux, publié par le *Bon de Dumast*. (Histoire généalogique des membres de la Chambre de 1420 à 1790). Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 20.00. — *H. Cavaniol*. Chaumont au XVIIe siècle. La peste de 1636. T. Ier. Chaumont, Cavaniol. — *R. de Félice*. La Basse-Normandie. Étude de géographie régionale. Paris, Hachette, 12.00. — *A. Vieille*. Histoire d'Orchamps et précis de l'histoire de la Franche-Comté. Malakoff. — *H. Sauvage*. Histoire des communes de France. Saint-Jean-du-Corail. Paris, Bonvalot-Jouve. — *Vte Hervé du Halgouet*. Une seigneurie du Porhoët. Tregranteur, les seigneurs et le domaine. Rennes, Imp. Simon. — *A. Mallat et Dr J. Cornillon*. Histoire des eaux minérales de Vichy. Fascicule II (Les sources depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours). Paris, Steinheil, 6.00. — *Abbé L. Valla*. Villeneuve-lès-Avignon. Guide du voyageur et notes historiques. Montpellier, Imp. de la manufacture de la Charité, 3.00.

R. Triger. M. Henri Chardon, avocat, maire de Marolles-les-Braux (1834-1906). Mamers, Imp. Fleury. — *J. de Montmartin*. Notes sur les familles Collas de la Barre ou de la Baronnais, Collas de la Motte, Collas du Roslan et Goury du Roslan. Paris, Imp. Renouard. — *L. Puech*. Un aventurier gascon. Paul-Émile Soubiran, lectourois (1770-1855). Auch, Imp. Cocharaux.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

L'Assemblée constituante et la « Mise en vacances » des Parlements (Novembre 1789-Janvier 1790)

I

LE DÉCRET DU 3 NOVEMBRE 1789 ET LES CHAMBRES DES VACATIONS DE PARIS ET DE ROUEN.

La « Mise en vacances » des Parlements, c'est-à-dire la suspension éventuelle de ces corps, prononcée par l'Assemblée constituante le 3 novembre 1789, est un épisode intéressant, encore que peu connu, de l'histoire révolutionnaire.

Ayant quitté le Palais, comme à l'ordinaire, vers le début de septembre 1789, les Parlementaires avaient appris que l'Assemblée prétendait employer leurs Chambres des Vacations à la publication des lois ; elle les ravalait d'ailleurs à un rôle inférieur, les mettait sur le même pied que les corps administratifs et les municipalités, leur ordonnait, comme à ces corps, de transcrire, de faire « publier et afficher » ses décrets « dans leurs ressorts » (10 octobre 1789) [1]. Combien ils étaient loin du temps des remontrances ! Et combien cependant ils inspiraient encore de craintes, puisque, à les voir chargés de publier les lois, un député les déclarait en état de restaurer, par là, leur ancienne puissance [2].

1. Le 10 octobre 1789, l'Assemblée nationale décréta que la promulgation des lois serait ainsi conçue :

« Louis, par la grâce de Dieu, et la loi constitutionnelle de l'Etat, Roi des Français..... à tous présens et à venir, salut.

« L'Assemblée nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit, etc...

« Mandons et ordonnons à tous les Tribunaux, Corps administratifs et Municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire et afficher dans leurs ressorts et départemens respectifs, et exécuter comme loi du Royaume ; en foi de quoi nous avons signé et fait contresigner les dites présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État. A ....., le ....., etc. »

(*Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 97, p. 2 et 3). — Cf. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 396-397 (discussion sur la formule pour la promulgation des lois).

2. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 32.

Restait à savoir si, en attendant l'organisation des tribunaux qui devaient prendre leur place, ils rendraient la justice dans les mêmes conditions que par le passé, et si, les vacances écoulées, ils feraient leur rentrée solennelle. Les Constituants ne le voulurent pas. Ils redoutèrent que, sentant venir leur destruction, les Parlementaires ne prissent position contre eux, et que cette masse de juges ne communiquât à certaines résistances provinciales une apparence de légalité.

Les chefs du parti patriote, les Lameth et les Mirabeau, imaginèrent un projet de décret qui, en prolongeant les Chambres des Vacations, devait, selon l'expression d'Alexandre de Lameth, « enterrer vivants » les Parlements. En présence d'un tel décret, disaient-ils, les magistrats resteraient dans l'incertitude sur leur sort, et n'oseraient pas s'agiter ; à la faveur de leur indécision, l'Assemblée trouverait le temps d'organiser des tribunaux dont elle n'aurait rien à redouter, puis supprimerait toutes les Cours souveraines [1].

Les anti-parlementaires ne se demandèrent pas si les Chambres des Vacations suffiraient au travail ordinaire des Cours ; ils ne s'inquiétèrent pas de savoir quel produit pourraient tirer de leurs offices les juges mis à l'écart, les praticiens, les suppôts de justice. Leur seule préoccupation fut d'enlever aux Cours leur principal moyen d'action, la possibilité de voter des arrêtés, toutes chambres réunies.

Le 3 novembre 1789, l'Assemblée nationale ayant décidé d'aborder l'organisation des municipalités, Alexandre de Lameth lui proposa de décréter d'abord la « Mise en vacances « des Parlements, la prorogation des Chambres des Vacations.

Les circonstances étaient graves. On venait d'abolir les anciennes provinces, de diviser la France en départements, districts, municipalités ; on voulait organiser les administrations locales ; et, chacun se souvenant de l'opposition de la magistrature aux Assemblées provinciales, on se demandait, au lendemain du jour où se consommait la ruine du clergé propriétaire (2 novembre), si les Parlements n'opposeraient pas plus de résistance que le clergé.

Lameth exposa que toute organisation municipale et départementale serait caduque si l'on ne commençait par écarter l'opposition parlementaire ; il soutint qu'en présence des Parlements, il serait d'ailleurs impossible de remanier le système judiciaire ; il se défendit d'oublier les services rendus par la magistrature, vanta ses résistances au « despotisme ministériel », mais ne la couronna de fleurs que pour la mieux frapper.

1. Mlle de Ferrières, *Mémoires*, t. II, p. 41-42. — Abbé Georgel, *Mémoires pour servir à l'histoire des événemens de la fin du XVIIIe siècle, depuis 1760 jusqu'en 1806-1810*, Paris, 1817-1818, 6 vol. in-8, t. III, p. 165-167, 171.

La Constitution, dit-il enfin, n'aurait rien de solide, s'il subsistait des corps rivaux de l'Assemblée nationale, des corps accoutumés à se proclamer les « représentants de la Nation », « redoutables par l'influence du pouvoir judiciaire », sachant « tourner tous les événements à l'accroissement de leur puissance ». Ils épieraient les démarches de l'Assemblée, aggraveraient ses fautes, profiteraient de ses négligences, attendraient « le moment favorable » pour s'élever sur ses « débris ». Ayant « fixé les droits du trône », fondé la liberté « sur la destruction des aristocraties de toute espèce », l'Assemblée nationale se devait à elle-même de détruire les Parlements [1].

Moins habile que Lameth, Target ne soutint la proposition de « Mise en vacances » que pour récriminer contre l'ancienne politique parlementaire. Il reprocha aux Cours d'avoir voulu maintenir les Etats généraux sous la « forme de 1614 » ; de n'avoir pas compris que leurs pouvoirs expiraient le jour où naissait l'Assemblée nationale ; de s'être prononcés pour le maintien des Ordres, pour la persistance des intérêts de caste ; et, tout dévoué qu'il eût été naguère aux corps de magistrature [2], il fit le procès à l'esprit de corps.

Sans protester contre la « Mise en vacances », le parlementaire Fréteau osa dire que les Chambres des Vacations ne suffiraient pas à juger les criminels dont les prisons étaient pleines, et demanda le renvoi de la discussion au surlendemain ; mais aussitôt Thouret s'écria qu'ajourner le décret de « Mise en vacances », ce serait mettre l'Assemblée dans l'impossibilité de faire connaître sa volonté aux Chambres des Vacations, avant que les Cours ne fussent rentrées.

Des amendements furent proposés. Reubell voulait que le Conseil souverain d'Alsace fût excepté de la motion, comme n'ayant pas de Chambre des Vacations ; revenant à la charge, Fréteau demandait que le personnel des Vacations fût sur le champ doublé. Gaultier de Biauzat fit ressortir qu'il n'y avait pas lieu de créer d'exception en faveur des Conseils souverains, l'exception étant de droit ; Barnave combattit Fréteau comme tendant à détruire la motion principale. Son amendement, dit-il, n'avait d'ailleurs, pour l'instant, aucune raison d'être, les Parlements n'entrant vraiment en activité qu'à l'époque des Rois [3].

1. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 115, p. 12 ; *Archives parlementaires*, t. IX, p. 664 ; *Journal des Débats et des Décrets*, n° 84, p. 5 et 6.

2. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 664. — Cf. *Journal historique de la Révolution opérée dans la constitution de la monarchie française*, Londres, 1776, 7 vol. in-12, t. VI, p. 323, 332, 341, t. VII, p. 46 ; Henri Carré, *Le barreau de Paris et la radiation de Linguet*, dans le *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, 1892.

3. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 665-666 ; *Mercure de France*, n° 46 (14 novembre 1789), p. 123 ; *Journal des Débats et des Décrets*, n° 84, p. 6.

L'Assemblée écarta les amendemsnts ; la motion principale fut mise aux voix, et le décret suivant fut adopté [1].

L'Assemblée nationale décrète qu'en attendant l'époque peu éloignée où elle s'occupera de la nouvelle organisation du pouvoir judiciaire :

1° Tous les Parlements continueront de rester en vacances, et ceux qui seraient rentrés reprendront l'état de vacances ; que les Chambres des Vacations continueront, ou reprendront leurs fonctions, et connoîtront de toutes causes, instances et procès, nonobstant toutes Lois et Règlements à ce contraires, jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué à cet égard ;

2° Que le Président se retirera par devers le Roi pour lui demander sa sanction sur ce Décret, et le supplier de faire expédier toutes lettres et ordres à ce nécessaires.

Les Chambres des Vacations allaient-elles enregistrer le décret sans résistance ? Mirabeau essaya de les intimider. Le 5 novembre, il dénonça la Chambre d'Aix comme ayant volontairement retardé l'application de la réforme provisoire du code criminel, et demanda au Garde des sceaux de communiquer à l'Assemblée les certificats de réception de décrets, que devaient lui transmettre les tribunaux. C'était donner à entendre qu'il soupçonnait les magistrats de faire obstacle à la publication des lois. Les Vacations de Provence se tinrent pour averties, et se soumirent, en enregistrant « à vue » le décret de « Mise en vacances » [2].

Le bruit se répandit que le Parlement de Paris procédait comme elles, et, par surcroît, promettait de rendre désormais la justice gratuitement. L'Assemblée nationale le crut d'autant mieux que le Garde des sceaux, Champion de Cicé, le lui fit annoncer officiellement. Or l'affaire n'avait pas été sans difficulté. Le Président de la Chambre des Vacations, Le Peletier de Rosambo, avait d'abord avisé le Garde des sceaux que ses confrères avaient l'intention de ne pas enregistrer. Très inquiet, le ministre avait affirmé qu'un refus d'enregistrement serait le signal d'une journée comme celle du 6 octobre ; et, les magistats s'obstinant, de Cicé n'avait triomphé de leur résistance qu'en mettant en avant la sécurité même du Roi [3].

1. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 115, p. 13. Il à est remarquer que Gouverneur Morris, bien que fréquemment cité par les « Aristocrates » comme étant de leur parti, applaudit au décret du 3 novembre : « C'est, dit-il, un meilleur coup porté à la tyrannie qu'aucun de ceux qu'ils aient frappés jusqu'ici. Mais il va occasionner bien de la fermentation parmi les nombreux personnages influents dont ils [les Parlements] sont composés ». Esmein, *Gouverneur Morris*, Paris, 1906, in-12, p. 153.

2. *Mirabeau peint par lui-même*, t. II, p. 185 ; Cabasse, *Essais historiques sur le Parlement de Provence*, Paris, 1826, 3 vol. in-8, t. III, p. 482.

3. Sallier, *Annales Françaises*, mai 1789, mai 1790, Paris, 1832, 2 vol. in-8, t. II, p. 46 ; Archives nationales, X[1] b 8990, 5 novembre 1789.

En même temps qu'elle enregistra, la Chambre des Vacations de Paris signa une protestation secrète, qu'elle devait renouveler lors de sa dispersion [1] :

La Chambre des Vacations, disait-elle, profondément consternée de l'urgence et de l'empire des circonstances, ainsi que de l'état auquel elles ont réduit la compagnie,

Proteste contre la transcription de la déclaration de ce jourd'hui, et contre tous actes émanés d'icelle Chambre qui seraient contraires au bien public, à la justice, et aux lois inviolables du Royaume, extorqués par la crainte de malheurs plus grands encore que ceux qui pourraient résulter desdits actes.

Fait en double, le 5 novembre 1789.

Étrange état d'esprit que celui des Parlementaires. Ils n'ont rien oublié et ne veulent rien apprendre. L'Assemblée nationale recueillant l'héritage de la souveraineté de droit divin, ils prétendent jouer avec elle au même jeu qu'avec les rois ; comme ils obéissaient aux ordres réitérés des rois, ils obéiront à l'Assemblée, mais ce sera toujours avec des réticences, des protestations avérées ou secrètes, des procédés de juristes, et des réserves, qui leur permettront, croient-ils, de tenter quelque jour un retour offensif.

Dans les provinces, l'enregistrement s'effectua avec des formes diverses de récriminations. A Toulouse, on déclara céder à « la force irrésistible des circonstances » [2] ; à Dijon on essaya d'un décret offrant quelques apparences de censure, et, le Conseil d'État intervenant pour l'annuler, on cessa de paraître au Palais ; en sorte qu'une Cour supérieure, composée d'avocats et d'officiers de bailliages, dut remplacer le Parlement ; à Bordeaux, on se contint en attendant que les événements permissent de faire quelque éclat ; à Pau, la résistance des magistrats provoqua des mouvements populaires où le sang coula [3].

Les Chambres des Vacations se regardaient, en somme, comme incapables de continuer leurs fonctions au delà du temps pour lequel elles étaient instituées. Elles estimaient que le Roi sanctionnait malgré lui le décret du 3 novembre, et se sentaient invinciblement portées à opposer au décret une résistance passive.

Trois corps de magistrats se détachèrent des autres par une attitude

1. Sallier, *op. cit.*, t. II, p. 201. Au bas de la protestation étaient les signatures suivantes : Le Peltier, Fredy, Dupuis, Nouet, Pasquier, Doutremont, Fagnier de Mardeuil, Amelot, Lambert, Lescalopier, Camus de la Guibourgère, Lenoir, Duport, Agard de Maupas. Cf. Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III, p. 139.

2. Axel Duboul, *La fin du Parlement de Toulouse*, Toulouse, 1890, in-8, p. 54.

3. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. VII, p. 632-633, 639 ; Bibliothèque de Bordeaux, *Tablettes de Bernadeau*, t. VI, f° 7.

plus décidée. Les Vacations de Rouen et le Parlement de Metz, protestèrent ; les Vacations de Rennes refusèrent d'enregistrer.

Les juges souverains de Rouen comptaient parmi ceux qui avaient le plus énergiquement résisté aux volontés royales, parmi les plus infatués d'esprit de corps. Malmenés par l'Assemblée, dans une querelle qu'ils avaient eue avec le procureur du Roi de Falaise [1], ils s'indignèrent qu'on les mit en vacances, pour un temps indéfini ; et, tout en enregistrant le décret, les Vacations rendirent un arrêté où elles s'élevaient à la fois contre la mesure prise, contre la conduite et les principes de l'Assemblée nationale [2].

Elles auraient pu, disaient-elles, s'opposer aux projets de leurs ennemis, mais y avaient renoncé, dans la crainte d'accélérer la ruine de la monarchie. En leur attribuant une compétence qu'elles n'avaient pas, on portait atteinte à leur institution ; on dépouillait de leurs fonctions des confrères qui n'avaient pas cessé d'en être dignes ; on jetait les affaires dans un état de stagnation déplorable ; on ruinait les justiciables. Les Vacations n'enregistraient donc qu'à titre provisoire, protestaient contre la violation des lois, et, vu l'anarchie présente, déclaraient les Parlements plus utiles que jamais [3].

---

1. Le procureur du roi de Falaise, Bertrand de Lhodiesnière, avait, dans l'assemblée de son bailliage, relevé tous les vices de la législation, tous les abus de l'administration de la justice, et avait été dénoncé au Parlement de Rouen. Le Parlement l'ayant ajourné à comparaître à sa barre, il s'était pourvu au Conseil du Roi ; mais, ne pouvant obtenir la cessation des poursuites dont il était l'objet, il avait demandé à l'Assemblée nationale de le protéger et de lui attribuer des dommages-intérêts. L'Assemblée avait déclaré qu'aucun citoyen ne pouvait être inquiété à raison de ses opinions, et avait cassé la procédure du Parlement comme attentatoire à la liberté nationale. (*Suite du Procès-verbal*, n° 57, 23 août 1789).

2. La Chambre des Vacations de Rouen était ainsi composée : président, Lambert de Frondeville (absent lors de l'arrêté) ; conseillers, Baillard de Guichainville, Douesy de Montfort, Costé de Triquerville, de Saint-Quentin, Berthod de Bostcheroulde, de Cairon (Clerc), du Perré de Beaumont, Le Febvre de Vatimesnil, de Lyvet d'Arantot, de Villers, de Sainte-Marie, Poissonnier des Perriers (Clerc).

3. Voici l'arrêté de la Chambre des Vacations du Parlement de Rouen du 6 novembre 1789 :

« La Chambre, considérant qu'à une époque désastreuse de troubles de tous genres, d'insurrections réfléchies contre tous les principes, d'atteintes portées à l'autorité sacrée du plus juste et du meilleur des rois, la résistance, même le mieux fondée, ne ferait, peut-être, qu'accélérer l'exécution de projets sinistres qui semblent menacer encore jusques aux ruines de la Monarchie ;

« Que si d'un côté, et en maxime générale, les magistrats ne doivent écouter que l'impérieux cri de leur conscience, sans composer avec leurs devoirs ; de l'autre, cependant, et dans des conjonctures si cruelles que jamais, sans doute, les fastes de l'histoire m'en fourniront un second exemple, il est de la prudence de ces mêmes magistrats de prévenir, par une sorte de flexibilité, les nouveaux maux incalculables que plus de fermeté pourroit entraîner ;

« En effet ce n'est pas au moment où la plupart des citoyens semblent volontairement frappés d'un aveuglement absolu, qu'il peut être opportun de faire luire la lumière ;

Les magistrats ne destinaient pas leur arrêté à la publicité, mais l'adressaient au Garde des sceaux et au comte de Saint-Priest, secrétaire d'État de la maison du Roi, pour qu'ils le missent sous les yeux de Louis XVI. Ils suppliaient les ministres d'assurer le Roi de leur fidélité, et se disaient prêts à périr, plutôt que de consacrer les atteintes portées à l'autorité légitime.

Sans doute le Roi devait faire casser l'arrêté de Rouen par son Conseil ; mais il eût été, semble-t-il, de sa dignité de ne pas dénoncer à l'Assemblée nationale des juges qui se confiaient à lui. Il le fit cependant, et crut se donner ainsi des droits à la reconnaissance publique : le Garde des sceaux écrivit au Président de l'Assemblée que Sa Majesté n'avait pas différé de « manifester son animadversion » contre un arrêté susceptible

---

« Quand partout les lois sont attaquées, calomniées, et avilies, vouloir opposer leur puissance seroit évidemment les livrer à de nouveaux outrages ;

« Quand le premier Monarque de l'univers, accablé de chagrins aussi cuisants qu'immérités, daigne faire taire en lui tout autre sentiment que celui de son inépuisable tendresse pour ses peuples ; enfin, quand on a vu ce Prince digne à jamais du respect des Nations, bravant tous les dangers, venir au milieu de sa capitale, essayer encore par l'exemple de ses vertus et les témoignages touchans de sa popularité, de ramener ses sujets égarés, de vrais et fidèles Magistrats ne peuvent que bénir tant de bontés, et gémir en silence sur l'erreur de leurs concitoyens ;

« Par ces différentes considérations, la Chambre des Vacations a arrêté d'enregistrer provisoirement la Déclaration du Roi du 3 de ce mois, portant prorogation des vacances du Parlement et des séances de la dite Chambre ;

« Déclarant néanmoins que, si elle se détermine à procéder à cet enregistrement, ce n'est que pour donner au Seigneur Roi de nouvelles preuves de son amour inviolable, de son respect profond, et de sa soumission sans bornes, et aussi dans la crainte de contrarier les vues de Sa Majesté, et d'augmenter peut-être, par une juste résistance, les troubles affreux qui déchirent l'État ; mais qu'au surplus il ne pourra, en aucun cas, être tiré conséquence dudit enregistrement, attendu que la dite Chambre y a procédé sans liberté ni qualité suffisante, et uniquement entraînée par la force des circonstances ; qu'en conséquence, elle ne cessera jamais de regarder ladite délibération comme lui attribuant induement une compétence formellement contraire au titre de son institution ; comme interdisant et dépouillant injurieusement, et par une forme inouïe, des Magistrats dignes de la confiance de leurs justiciables ; comme tendant, par l'absence forcée des Parlements, à établir plus que jamais l'anarchie dans le royaume ; comme contraire aux droits et aux vrais intérêts de la province, qu'on veut arbitrairement, et sans aucun motifs raisonnables, priver des lumières et des travaux du plus grand nombre de ses juges supérieurs ; surtout enfin comme entraînant infailliblement la ruine des justiciables, dont toutes les affaires resteront nécessairement, par l'immense diminution du nombre de leurs juges, dans l'état de stagnation le plus affligeant.

« Arrêté en outre qu'expéditions en forme du présent seront envoyées à Monseigneur le Garde des Sceaux, et à M. le Comte de Saint-Priest, et que M. de Guichenville, Doyen, leur écrira pour les prier de mettre ledit arrêté sous les yeux de Sa Majesté, et lui protester que jamais Elle n'aura de sujets plus fidèles que les Magistrats qui composent la Chambre des Vacations de son Parlement de Rouen ; qu'ils ne veulent vivre que pour servir et respecter son autorité légitime, ainsi que les lois dont Elle leur a confié le dépôt, et qu'ils périront plutôt que de consacrer jamais les atteintes qu'on pourrait y porter. »

(*Archives parlementaires*, t. IX, p. 728-730 ; *Journal des Débats*, n° 89, p. 7 et suiv. ; *Journal de Versailles*, n° 65 ; *Courrier français*, n° 120, etc...)

d'exciter la fermentation, et qu'elle pensait prouver par là, son « union intime » avec les représentants du peuple. A cette lettre était joint un arrêt du Conseil qui cassait et annulait l'arrêté [1].

L'Assemblée réclama le document incriminé, et le gouvernement le lui fit remettre. Elle ne pouvait y voir que l'intention de fomenter la désunion entre elle et Louis XVI, l'oubli systématique de ses droits, le désaveu de tout ordre de choses où la magistrature ne jouait pas le rôle d'arbitre. Elle fut surtout scandalisée des termes « incendiaires » de l'arrêté, et la discussion qu'elle ouvrit, le 10 novembre, au sujet des mesures à prendre à l'égard des magistrats rebelles, fut des plus émouvantes de son histoire.

Barère donna le premier contre les magistrats, les accusant d'abus d'autorité, de prévarication, de forfaiture. Il releva même contre eux un crime nouveau, dont la connaissance venait d'être attribuée au Châtelet, le crime de lèse-nation. Il se demanda ce qu'il adviendrait si des entreprises comme celle des Vacations de Rouen n'étaient pas aussitôt réprimées. Des insurrections, dit-il, éclateraient d'autant plus dangereuses que leurs instigateurs seraient ces Parlementaires de qui dépendaient encore la fortune et la vie des citoyens. Il adjura l'Assemblée de dépouiller les coupables de leurs fonctions, d'en investir les présidiaux du ressort de Rouen, de renvoyer l'arrêté des Vacations au tribunal du Châtelet.

Comme si ces mesures n'eussent pas suffi, un député de Paris, Desmeuniers, réclama la nomination de commissaires chargés de suivre la procédure auprès du Châtelet. Autant avouer qu'on redoutait de ne pas tirer vengeance des Parlementaires, et qu'on se voulait venger. Desmeuniers invoquait l'exemple des Anglais, chez qui la Chambre des com-

---

1. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 160. Extrait de la lettre du Garde des sceaux, lue le 9 novembre à l'Assemblée nationale : « Le Roi a été informé hier au soir de l'arrêté pris par la Chambre des Vacations du Parlement de Rouen, en enregistrant la loi qui la proroge ; Sa Majesté n'a pas cru devoir différer un instant de manifester son animadversion contre l'arrêté de cette Chambre, et de donner au peuple les preuves de l'union intime de Sa Majesté avec l'Assemblée nationale, d'où dépend le bonheur commun de tous ses sujets. »

Arrêt du Conseil : « Sur le compte qui a été rendu au Roi par la Chambre des Vacations du Parlement de Rouen du 6 de ce mois, en enregistrant les lettres patentes qui la prorogent, Sa Majesté n'a pu voir qu'avec autant de surprise que de mécontentement un arrêté qui ne peut qu'exciter la fermentation, égarer l'esprit de ses fidèles sujets, et élever des doutes sur une union d'où dépend le bonheur commun ; Sa Majesté jugeant nécessaire de dissiper les alarmes qui pourraient être la suite d'un pareil acte, le Roi, en son Conseil, casse et annulle l'arrêté, et fait expresses inhibitions à cette Chambre de récidiver, avec impression, affiche et publication du présent arrêt ». — Cf. *Suite du Procès-verbal*, n° 120, p. 3 ; *Point du Jour*, t. IV, p. 115 ; Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution de France pendant les dernières années du règne de Louis XVI*, première partie, Paris, an IX (1801), 5 vol. in-8, t. II, p. 309 et suiv. ; *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, Paris, 1881, in-8, p. 147.

munes désignait, disait-il, des Commissaires pour suivre les délits de forfaiture devant la Chambre des lords. Mais l'exemple ne pouvait s'appliquer à la France ; les Anglais n'avaient pas de « partie publique », tandis que le procureur du Roi au Châtelet faisait fonction de procureur de la Nation, et devait poursuivre en son nom [1].

Pétion de Villeneuve soutint d'ailleurs que le corps législatif ne pouvait s'attribuer de pouvoirs judiciaires, et que le poids d'une accusation nationale était, de lui-même, assez lourd, pour qu'on n'y ajoutât pas l'institution de commissaires.

Quelques-uns s'en prirent à la motion principale. Moreau fit remarquer que l'on ne pouvait investir les présidiaux des fonctions des Vacations, sans qu'un jugement eût d'abord interdit les juges des Vacations, et qu'une interdiction de cette nature ne se pouvait prononcer dans une Assemblée législative. Sous une forme différente, Garat aîné soutint la même doctrine. Mais le parti aristocratique alla beaucoup plus loin. Sans oser défendre la conduite des Vacations, il prétendit qu'on ne pouvait les juger, et qu'il serait honteux de déférer au Châtelet des juges de Parlement. Un de ses orateurs, de Vrigny, député de la noblesse du bailliage d'Alençon, alla jusqu'à dire que sa province avait droit de conserver ses juges naturels, et que les juges étaient d'ailleurs inamovibles.

La discussion revint à son point de départ avec le comte de Clermont-Tonnerre, pour qui l'arrêté de Rouen offrait tous les caractères de la forfaiture. Il faut, de toute nécessité, disait-il, déférer la Chambre des Vacations au Châtelet ; ne pas le faire, ce serait avouer une « arrière-pensée d'aristocratie ».

L'Assemblée sans doute allait se prononcer, quand intervint un député de la noblesse de Rouen, de Frondeville, qui se trouvait précisément Président de la Chambre des Vacations. Il déclara ne pas avoir participé à l'arrêté, mais vouloir assister ses confrères dans le malheur. Les juges des Vacations, dit-il, ne peuvent être accusés de désobéissance, puisqu'ils ont enregistré le décret, mais seulement de délit d'opinion. Ils ont vu l'ordre public menacé lors des événements de juillet [2], se sont sentis en péril, et ont fait entendre des plaintes. Or, ils perdaient leur état, vivaient

1. *Journal* de Duquesnoy, t. II, p. 35.

2. Des bandes de pillards, après avoir attaqué des convois de blé, dévasté des manufactures, avaient pénétré dans Rouen, et mis à sac, non seulement des maisons de commerce, mais l'hôtel du Procureur Général (11, 12, 13, 14 juillet 1789). Les Parlementaires s'étaient vus réduits à une telle impuissance qu'on avait pu afficher impunément des placards désignant aux violences du peuple le Premier Président et le Procureur Général. Il leur avait fallu solliciter la protection du corps municipal, qui la leur avait refusée (23 et 25 juillet 1789) (*Mercure de France*, 22 août 1789 ; Archives de Rouen, n° 372, carton 4 : 25 juillet 1789. Cf. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. VII, p. 513 et suiv., 551 et suiv.)

sous le coup de menaces perpétuelles, étaient, pour ainsi dire, « livrés à la fureur du peuple, fugitifs, expatriés, séparés de leurs familles ! » N'était-ce pas une cruauté que de leur interdire les plaintes ? Et le parlementaire fondit en larmes. La plupart des constituants partagèrent son attendrissement ; de toutes parts on l'applaudissait. Un de ses adversaires politiques, Duquesnoy, écrivit dans son journal : « Moi qui connais l'orateur pour un aristocrate forcené, moi qui l'ai entendu hier faire l'éloge de l'arrêté de la Chambre des Vacations, et dire que cette compagnie était la seule qui connût les principes....., j'avoue que j'étais vivement ému ».

La compassion soulevée par Frondeville ne fut guère qu'un éclair : « Si l'on considère ce discours sous le rapport de l'humanité, dit Barnave, il il n'y a pas un mot à répondre ; mais, si l'on veut le regarder comme une justification du Parlement, il est facile de faire disparaître les moyens dont il est étayé ». Et Barnave continua, signalant le corps de délit, relevant la forfaiture et le crime de lèse-nation, concluant à renvoyer les accusés devant le tribunal compétent.

Comme il ressortait de la discussion que l'Assemblée approuvait la motion Barère, sans vouloir toutefois attribuer aux présidiaux les fonctions de la Chambre des Vacations, Chapelier proposa d'inviter le Roi à former une nouvelle Chambre, avec d'autres membres du Parlement, et, Barère ayant adopté cet amendement, l'Assemblée rendit enfin le décret suivant :

L'Assemblée nationale, considérant que l'arrêté pris le six de ce mois par la Chambre des Vacations du Parlement de Normandie, et qui lui a été communiqué par les ordres du Roi, est un attentat à la puissance souveraine de la Nation, a décrété et décrète :

1° Que M. le Président se retirera devers le Roi pour le remercier, au nom de la Nation, de la promptitude avec laquelle il a proscrit cet arrêté, et réprimé les écarts de ladite Chambre ;

2° Que cette pièce sera envoyée au Tribunal auquel l'Assemblée a attribué provisoirement la connaissance des crimes de lèse-nation, pour le procès être instruit contre les auteurs de l'arrêté, ainsi qu'il appartiendra ;

3° Que le Roi sera supplié de nommer une autre Chambre des Vacations, prise parmi les autres membres du Parlement de Rouen, avec les mêmes pouvoirs, et les mêmes fonctions que la précédente, laquelle enregistrera purement et simplement le décret du 3 novembre, présent mois [1].

---

1. *Suite du Procès-verbal*, n° 121, p. 10-11 ; *Archives parlementaires*, t. IX, p. 731-741, 742 ; *Mercure de France*, n° 47, p. 185, 186, 190-193 ; Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 29, 30, 31, 35-36 ; Floquet, *op. cit.*, t. VII, p. 593 et 594, 598, 601, 603.

Deux jours après, une lettre du Roi annonçait qu'une nouvelle Chambre des Vacations était formée, et demandait à l'Assemblée de ne pas donner suite à son décret (12 novembre) [1]. La majorité des députés aurait sur le champ consenti, mais les ennemis des magistrats firent tout pour l'empêcher d'être clémente. Et il ne faudrait pas connaître les hommes, pour s'étonner de tant de haine contre les Parlements, en particulier contre celui de Rouen, le premier qui eût osé résister aux représentants de la Nation.

L'auteur du projet de « Mise en vacances », Alex. de Lameth, donna le signal de la résistance au désir de Louis XVI. Il lui semblait qu'ayant le droit de grâce, le Roi pourrait toujours en user, mais qu'il devait attendre l'instruction et le jugement de l'affaire. Son discours provoqua un tumulte inexprimable, les uns l'appuyant, les autres le combattant. Profitant d'un moment d'accalmie, le baron de Menou affirma qu'il s'agissait d'un crime de lèse-nation, et que l'Assemblée ne pouvait se déjuger ; si les magistrats, dit-il, ne sont pas poursuivis, le peuple sera en droit de dire qu'on ne poursuit jamais les hommes puissants ; et il termina sur ces mots : « Si l'on accorde la grâce du Parlement de Rouen, je demande la liberté de tous les détenus des prisons pour crime de lèse-nation ».

Entre temps, le comte de Crillon qualifiait la mise en jugement des Vacations de cruauté impolitique ; et le duc d'Aiguillon déclarait qu'on ne pouvait épargner les grands, quand tous les jours les petits étaient frappés [2].

Tout à coup le Breton Glezen s'écria que l'Assemblée avait sollicité l'indulgence du Roi pour des soldats-citoyens coupables du crime de bris de prison ; que ce n'étaient pas là des gens puissants ; et que le Roi avait pardonné. Pouvait-on maintenant refuser au Roi la grâce de magistrats qui, loin d'être convaincus de crime, n'étaient encore que dénoncés ? Les paroles de Glezen produisirent un effet prodigieux. De toutes parts on demanda que le retrait du décret fût mis aux voix. Le Président, comte de Clermont-Tonnerre, hésitait, quand la majorité se leva, comme pour exprimer sa volonté d'en finir [3] ; et au décret du 10 novembre se substitua celui-ci :

Après avoir entendu la lecture de la lettre du Roi relativement à la Chambre

1. *Suite du Procès-verbal*, n° 123, p. 12-13.

2. *Archives parlementaires*, t. X, p. 8-9 ; *Mercure de France*, n° 47, p. 218-219 ; Floquet, *op. cit.*, t. VII, p. 559.

3. *Mercure de France*, n° 47, p. 221 ; *Journal de Versailles*, n° 64, et Supplément ; Floquet, *op. cit.*, t. VII, p. 607.

des Vacations de Rouen, l'Assemblée nationale, empressée de donner à Sa Majesté un nouveau témoignage de son dévouement, a décrété que le vœu qui lui était annoncé par Sa Majesté devenait celui de l'Assemblée, et que le Président se retirerait devers le Roi pour lui porter le présent décret [1].

Certes, il y avait de l'incohérence chez les législateurs, chez le gouvernement, chez les magistrats. De chaque côté, semble-t-il, on avait peur. L'Assemblée prononce la « Mise en vacances », par peur des Parlements; le Roi dénonce les Vacations, par peur de l'Assemblée ; les Vacations enregistrent, par peur des mouvements populaires. En présence d'événements imprévus, l'émotion s'empare des uns et des autres. Le Roi se reproche d'avoir compromis des magistrats, et prétend les sauver; les députés se passionnent contre les Parlements, s'attendrissent sur le sort des Parlementaires, les condamnent, et leur pardonnent ; et les magistrats, naguère si fortement unis, à travers le royaume, nous apparaissent maintenant comme désemparés.

Les chefs des « patriotes », mis en minorité le 12 novembre, ont seuls des idées précises et un plan arrêté. Ils veulent détruire les Parlements, et y parviendront. Ils disciplineront la majorité où se meuvent encore tant d'éléments contraires. Hors de l'Assemblée, d'ailleurs, ils ont des appuis qui feront leur force ; ils ont pour eux les municipalités et les masses. Le comité permanent de la ville de Dieppe écrit en effet à l'Assemblée qu'il est « profondément indigné des dispositions incendiaires » de la Chambre des Vacations de Rouen [2] ; il en flétrit l'arrêté comme « antipatriotique, indécent et séditieux ». La société des Amis de la Constitution de Lisieux condamme la mutinerie des Vacations, et ridiculise ce « lambeau de Parlement » ; l'assemblée municipale et électorale de Rouen fait de l'arrêté des Vacations un attentat contre la Nation et contre tous les habitants de la Normandie, que l'on a osé mettre en jeu « sans leur assentiment » ; elle dénonce les magistrats comme tentant d'abuser l'opinion, en soutenant que les intérêts d'une province doivent l'emporter sur les intérêts généraux ; elle revendique un régime uniforme dans l'administration de la justice [3].

A cette poussée révolutionnaire des villes, quelle digue les magistrats pouvaient-ils opposer ?

---

1. *Suite du Procès-verbal*, n° 123, p. 13.

2. Archives de Rouen, n° 372, carton 4, 11 novembre 1789 ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 129 ; Floquet, *op. cit.*, t. VII, p. 609.

3. *Suite du Procès-verbal*, n° 130, p. 3, 20 novembre 1789 ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 128.

II

L'AFFAIRE DU PARLEMENT DE METZ (NOVEMBRE 1789).

Si le décret du 3 novembre avait déterminé à Rouen la protestation d'une Chambre des Vacations, à Metz il provoqua celles d'un Parlement, toutes chambres assemblées. Il n'était parvenu à Metz, parait-il, que dans la soirée du 9 novembre, et n'avait pu toucher les membres des Vacations. Ayant depuis trois semaines terminé leur service, tous avaient quitté la ville. Le doyen des substituts du Procureur Général les avisa sur le champ d'avoir à se rassembler ; leur Président arriva le lendemain, mais ne put les réunir que le 11 novembre. Ils auraient dû, semble-t-il, s'empresser alors d'obéir au Roi, enregistrer le décret. Or, c'était précisément la veille du jour fixé pour la séance de rentrée du Parlement ; et ils préférèrent laisser au corps entier des juges la responsabilité de l'enregistrement [1].

Le Parlement protesta contre le décret, contre la sanction du Roi, déclara n'enregistrer que sous forme provisoire, pour éviter de plus grands malheurs, en attendant que la religion du peuple fût éclairée. Il se permit de supposer que Louis XVI avait sanctionné le décret malgré lui ; que l'Assemblée même ne l'avait pas rendu librement [2]. Et, sans

1. *Archives parlementaires*, t. X, p. 85.

2. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 126, p. 9-12. *Extrait des Registres du Parlement; du 12 novembre 1789.*

« Vu par la Cour, toutes les Chambres assemblées, les lettres patentes du Roi, données à Paris, le troisième jour de novembre présent mois, signées Louis, plus bas par le Roi, *La Tour-du-Pin*, et scellées du grand sceau de cire jaune, portant sanction d'un décret de l'Assemblée nationale concernant le Parlement ;

« Oui Regnier, doyen des Substituts du Procureur Général du Roi, qui en a requis l'enregistrement en la manière accoutumée :

« La Cour, pénétrée des sentimens de fidélité qu'elle doit au Roi et à la Nation, incertaine sur la maniere de remplir, dans les circonstances actuelles, les engagemens qu'elle a contractés par son serment, et croyant ne pas reconnaitre, dans le décret de l'Assemblée nationale du 3 du courant, et dans la sanction du Roi qui y est jointe, le caractère de liberté nécessaire pour rendre les lois obligatoires, a protesté et proteste contre le dit décret, ainsi que contre la dite sanction. Mais pour prévenir de plus grands maux et jusqu'à ce que l'opinion du Peuple français soit fixée sur cet objet, ordonne provisoirement que le dit décret et ladite sanction seront enregistrés, ouï et ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutés selon leur forme et teneur ; que copies collationnées en seront incessamment envoyées dans tous les présidiaux, bailliages, et autres sièges ressortissant nuement en la Cour, pour y être pareillement exécutées ; enjoint aux substituts du Procureur Général du Roi sur les lieux, de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier la Cour au mois. Fait à Metz, en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 12 novembre 1789. Signé : Collignon.

« Collationné, signé : Gimel. Pour copie conforme à l'expédition qui m'a été adressée, signé : La Tour-du-Pin. »

Arrêt du Conseil d'État du Roi :

« Sur le compte rendu au Roi en son Conseil de l'Arrêt rendu par le Parlement de Metz

doute, les Constituants étaient en droit de dire que les décisions de Rouen et de Metz provenaient d'un plan concerté ; leurs correspondants des provinces leur annonçaient de nouvelles résistances de la magistrature, un complot s'organisant en vue de tirer parti de ces résistances [1].

Plus audacieux que les Vacations de Rouen, le Parlement de Metz ne se contenta pas d'adresser au Roi son arrêté, il l'envoya à tous les tribunaux de son ressort ; et cet arrêté contenait un appel au peuple des décrets de l'Assemblée. Le Roi ne put donc que le déférer au Conseil, qui le cassa, comme l'arrêté de Rouen ; et le Garde des sceaux en avisa aussitôt le Président de l'Assemblée nationale [2].

Quand furent lus en séance la lettre du Garde des sceaux, l'arrêt du Conseil, et l'arrêté du Parlement, ce fut, parmi les « patriotes », une explosion d'indignation. Nier que la sanction royale, ou les décrets, fussent libres, c'était pour eux insulter le Roi, insulter la Nation, appeler, sinon la vengeance, parce qu'un grand peuple ne se venge pas, du moins une punition éclatante [3].

Un député du Limousin, le vicomte de Mirabeau, s'y prit d'étrange façon pour justifier le Parlement. Frère de l'orateur, il appartenait au parti contraire. Pourquoi, dit-il, s'étonner que des juges aient douté de la liberté du Roi, de celle des législateurs ? Le Roi se prétend libre, mais, s'il ne l'était pas, en conviendrait-il ? Et comme on interrompait violemment, le vicomte ajouta que l'Assemblée était libre aussi, mais qu'à Metz on pouvait n'en pas être convaincu. Quinze mille hommes, venus à Versailles, pour prier le Roi de se rendre à Paris, ne pouvaient-ils être

---

en enregistrant les lettres patentes du 3 de ce mois portant prorogation de la Chambre des Vacations, Sa Majesté aurait reconnu qu'au lieu d'enregistrer les dites lettres purement et simplement, et de les exécuter, ledit Parlement se serait permis de supposer que le décret de l'Assemblée nationale du 3 de ce mois, et la sanction de Sa Majesté, sont dépourvus du *caractère de liberté nécessaire pour rendre les lois obligatoires*, et n'auroit pas craint de protester, tant contre le dit décret que contre la dite sanction ; qu'enfin ledit Parlement présente, pour motif unique de son obéissance, *le désir de prévenir de plus grands maux, en attendant que l'opinion du Peuple français soit fixée sur cet objet ;*

« Le Roi doit au maintien de son autorité et de celle de l'Assemblée nationale de réprimer promptement de pareils écarts. Il doit à ses peuples fidèles de les prévenir contre des suppositions et des protestations aussi téméraires.

« A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, le Roi étant en son Conseil, a cassé et annulé, casse et annulle l'arrêt rendu par le Parlement de Metz, le 12 de ce mois, en tout ce qui excède l'enregistrement pur et simple des lettres patentes, du 3 du présent mois ; fait Sa Majesté très expresses inhibitions et défenses aux officiers de son Parlement de Metz, d'en rendre à l'avenir de semblables. Et sera le présent arrêt imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 15 novembre 1789. Pour copie conforme à la Minute, signé : La Tour-du-Pin. »

1. *Archives parlementaires*, t. X, p. 84 (discours de Barnave).
2. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 126, p. 10-11.
3. *Journal de Versailles*, n° 66 (t. Ier, p. 461).

signalés, à Metz, comme ayant enlevé le Roi ? Et, dans ce cas, en quoi le Parlement était-il si coupable ?

A peine le vicomte avait-il quitté la tribune que le député Lavie proposait de l'interdire pour trois mois. Une motion ironique le sauva ; on demanda l'impression de sa harangue, et le vote de l'impression parut un châtiment suffisant [1].

Ce fut Barnave qui engagea vraiment le débat sur le Parlement de Metz. Il établit la liberté de l'Assemblée par les propos mêmes qu'avait pu tenir le vicomte de Mirabeau, déclara l'arrêté attentatoire aux droits de la Nation, séditieux par l'appel qu'il adressait au peuple, injurieux au Roi et à l'Assemblée, proposa de mander à la barre les magistrats qui l'avaient voté, mais soutint qu'il fallait aussi tenir compte de l'intérêt des justiciables.

A cette motion relativement modérée, Barère opposa les dissensions civiles sur le point d'éclater, et demanda si, en présence de l'État en péril, il pouvait être question de ménager des intérêts particuliers. Il mit en regard la conduite des Vacations de Rouen et celle du Parlement de Metz, fit ressortir qu'à Metz on s'était rebellé, non en secret, mais publiquement, non dans une seule chambre, mais toutes chambres assemblées. Et il proposa de suspendre sur le champ le Parlement, d'ériger à sa place un tribunal provisoire, de poursuivre, pour forfaiture, tous les auteurs de l'arrêté [2].

Alors intervint un conseiller du Parlement de Metz, député direct de la ville de Metz, Roederer, élu tout récemment, le 23 octobre [3]. Il entreprit de faire valoir, en faveur de ses confrères, des circonstances atténuantes, et fut assez habile pour attirer, dès l'abord, l'attention générale. Il ne nia pas que l'arrêté fût un acte répréhensible, et contînt un appel au peuple ; il le reconnut d'autant plus dangereux qu'il était publié dans une province frontière, où le clergé avait deux chapitres nobles et s'agitait inconsidérément. Mais il ne s'en efforça pas moins de ramener ses auditeurs à l'indulgence. Il montra que tous les membres du Parlement n'avaient pas pris part à l'arrêté ; que plusieurs étaient absents quand on l'avait rédigé ; que certains avaient protesté contre lui ; qu'avec eux on pouvait former une nouvelle Chambre des Vacations. Et, sentant quelle impression il produisait, il soutint que l'Assemblée devait juger elle-même le délit : « Votre autorité, dit-il, n'est qu'un dépôt entre vos mains ; vous ne pou-

1. *Point du Jour*, t. IV, p. 203 ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 83.
2. *Mercure de France*, n° 47, p. 288 (28 novembre) ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 84.
3. A. Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États-généraux de 1789*, t. II, p. 293.

vez la commettre au hasard d'un jugement auquel vous n'auriez pas de part..... »

Roederer proposa enfin de mander à la barre les six principaux officiers du Parlement, pour les inviter à déclarer ceux qui n'avaient pas pris part à l'arrêté, et leur témoigner à eux-mêmes l'indignation de l'Assemblée. Il termina sur cette déclaration émouvante : « Peut-être qu'en vous proposant de les citer devant vous, je les soumets à un grand supplice; car si j'avais à le subir, il serait pour moi la mort [1] ».

Par acclamation, l'Assemblée vota l'impression du discours de Roederer, mais ne se rendit pas à ses raisons. A Roederer s'opposèrent tous ceux pour qui l'attitude des Parlements devenait une menace plus ou moins déguisée. Les Parlementaires, dit le baron de Menou, donnent le signal de la guerre « civile », et il faut faire contre eux un « grand exemple »; le comte de Crillon qui, cinq jours avant, défendait les Vacations de Rouen, déclara regretter de s'être montré clément [2].

Un avocat de Metz, Emmery, devait clore le débat. Il emprunta à Barnave l'idée de mander les auteurs de l'arrêté, à Roederer la combinaison d'une Chambre des Vacations recrutée parmi les officiers étrangers à l'arrêté ; et, enfin, fut rendu le décret suivant (17 novembre) :

L'Assemblée a décrété et décrète:

1° Que ceux des membres du Parlement de Metz qui ont assisté à la délibération du 12 de ce mois, paraîtront à la barre de l'Assemblée nationale dans le délai de huitaine, à compter du jour de la notification qui leur sera faite du présent décret, pour y rendre compte de leur conduite, et que le syndic ou le greffier de la dite Cour apportera à leur suite les registres de la compagnie;

2° Que le Roi sera supplié de former une Chambre des Vacations prise parmi les membres de ce Parlement qui n'ont point concouru à l'arrêt du 12 ce mois, et exécutera ses dispositions;

3° Que son Président se retirera devers le Roi pour le remercier de la promptitude avec laquelle il a réprimé les écarts du Parlement de Metz, lui annoncer que l'Assemblée nationale est déterminée à prévenir par une juste sévérité les attentats d'un si dangereux exemple, le prier de donner sa sanction au présent décret, et les ordres nécessaires pour son exécution [3].

Rien ne semblait devoir affranchir le Parlement de Metz de la nécessité de comparaître à la barre de l'Assemblée nationale. Le Roi ne pou-

1. *Archives parlementaires*, t. X, p. 84-86 ; *Point du Jour*, t. IV, p. 206 ; *Journal des Débats*, n° 97, p. 2-3.

2. *Mercure de France*, n° 47 ; *Point du Jour*, t. IV, p. 207 ; *Journal des Débats*, n° 97, p. 3 ; *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 194-195 (n° 91).

3. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 127, p. 10-11.

vait plus demander sa grâce. Or le corps municipal de Metz intervint tout à coup, intercéda en faveur des juges, se portant garant de leur conduite future.

Le décret du 17 novembre avait montré au Parlement que l'Assemblée ne s'en laisserait plus imposer, et il avait aussitôt pris un arrêté où il reconnaissait sa faute, protestait de son respect à l'endroit des décrets, se félicitait de la « liberté » et de « l'union » qui régnaient « autour du trône et dans l'Assemblée nationale » (21 novembre 1789) [1]. Très différent d'ailleurs de l'assemblée électorale de Rouen, si hostile aux Parlementaires normands, le corps municipal de Metz plaida chaleureusement la cause de ses juges (23 novembre). Il attesta que l'arrêté du 12 n'avait été ni publié ni affiché, et que, le 17, la Chambre des Vacations avait enregistré sans réserves tous les décrets sanctionnés. Il rappela que la Cour de Metz avait la première adopté le principe de la répartition proportionnelle des impôts, qu'elle n'avait jamais cessé de distribuer la justice avec équité, supplia l'Assemblée de ne pas exiger qu'elle se rendît, en corps, à quatre-vingts lieues de sa résidence, exposée, disait-il, aux insultes et aux huées du peuple.

La lettre du corps municipal fut communiquée le 25 novembre à l'Assemblée, et, sur l'intervention de Le Chapelier, les juges condamnés furent aussitôt dispensés de comparaître à la barre [2].

---

1. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 134, p. 17 ; *Extrait des registres du Parlement de Metz*.

« Ce jour, la Chambre des Vacations, continuant sa délibération sur l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 15 du courant, qui casse l'Arrêté du Parlement du 12 du même mois, elle auroit reconnu avec douleur qu'une démarche dictée par le zèle le plus pur, aurait pu faire soupçonner le Parlement de manquer au respect qu'il doit à son Roi et dont il est également pénétré par les décrets de l'Assemblée nationale ;

« Qu'effrayée des bruits fâcheux qui se sont répandus dans les provinces, son zèle ne lui a pas permis de les apprécier ; qu'elle reconnaît avec satisfaction la liberté et l'union qui règnent autour du trône et dans l'Assemblée nationale.

« En conséquence, a arrêté que l'expression de ses sentimens serait mise sous les yeux de Sa Majesté et de l'Assemblée nationale, et que le présent arrêté seroit renvoyé à M. le Garde des sceaux, pour être mis sous les yeux du Roi, et à M. le Président de l'Assemblée nationale, pour lui en être fait part.

« Fait en Parlement, à Metz, Chambre des Vacations, le 21 novembre 1789.

« Collationné, signé : Guinet ».

2. *Suite du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, n° 134, p. 17 et 18.

La lettre commençait ainsi :

« Le Comité municipal, à lui joints les députés des Corps, Compagnies, Communautés, Corporations et Paroisses représentant la commune de Metz, pénétré du plus profond respect pour les décrets de l'Assemblée nationale, désapprouvant les principes qui ont égaré un moment le Parlement, mais vivement touché de son empressement à réparer son erreur, a été saisi d'une douleur profonde en apprenant les dispositions rigoureuses de votre Décret du 17 envers ce Tribunal. »

Suit une défense en règle du Parlement. Le Comité municipal termine en suppliant

Étrange contraste avec la séance du 12. Les orateurs qui s'étaient scandalisés de voir Louis XVI réclamer la grâce de magistrats rebelles, demeurèrent silencieux, quand une municipalité réclama la même grâce. On n'avait pas prévu cette intervention nouvelle. On ne voulait, et on ne pouvait pas faire moins pour une municipalité que pour le Roi ; d'autant que, dans la lutte contre les Parlements, les municipalités devaient être les plus sûrs appuis de l'Assemblée.

Albert CARRÉ.

(*La fin prochainement*).

---

l'Assemblée de ne pas exiger la comparution des magistrats à sa barre : « Cette humiliation désespérante, dit-il, comparée à l'antique respect dont jouissait cette compagnie, est, comme l'a dit un de ses membres, dans votre auguste Assemblée, un arrêt de mort.

« Cette mort frapperait des citoyens dont les uns ont protesté, dont les autres n'ont suspendu leurs protestations contre l'arrêté du 12 que dans la persuasion qu'ils devaient un secret inviolable aux délibérations de leur compagnie.

« Cette mort en frapperait plusieurs qui sont membres du Comité municipal de Metz, dont le patriotisme a été hautement professé, unis de cœur et de sentiment avec la Commune qui garantit leur loyauté.....

« La Commune de Metz vous supplie, Nos Seigneurs, d'épargner une peine rigoureuse à un Tribunal qui doit conserver de la dignité, et qui est nécessaire au maintien de l'ordre public, et d'accepter comme une satisfaction de cette compagnie le dévouement absolu que ses députés admis dans l'assemblée de la Commune viennent de professer à l'Assemblée nationale, au Roi et à la Loi. »

« Fait à Metz, le 23 novembre 1789. Signé : L'Huillier, etc.

« Collationné, *Signé* : Fenouil, secrétaire. »

Cf. *Archives parlementaires*, t. X, p. 254 et 255 ; Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 85 ; *Point du Jour*, t. IV, p. 28.

Les rapports de la Hollande et de la France (1780-1815)

ÉTAT DES TRAVAUX

On se propose de donner ici un aperçu des travaux récents et des travaux en cours traitant des rapports de la Hollande et de la France pendant la Révolution et l'Empire [1].

Nous autres historiens hollandais avions beaucoup à faire pour l'histoire moderne et contemporaine. Dès l'essor qu'avaient pris chez nous les études historiques vers le milieu du siècle dernier, c'étaient surtout les époques de la guerre d'indépendance et de la République des Provinces-Unies qui avaient attiré à elles presque toutes les activités, et qui, pendant deux ou trois générations, avaient continué d'occuper les meilleurs talents. Cette tendance d'esprit n'était pas sans rapports avec le romantisme ; elle découlait même du romantisme, qui s'est implanté assez tard dans les Pays-Bas. Tandis qu'ailleurs le génie national se retrempait dans l'étude du moyen âge, la Hollande, détachée jadis trop violemment de son passé féodal et catholique pour que la mémoire en survécût, ne regardait pas plus loin en arrière que Guillaume le Taciturne et les Gueux de mer. Elle ne glorifiait pas, comme la France ou l'Allemagne, les temps des croisés et des troubadours, elle n'avait pas d'Artevelde à célébrer, comme ses voisins flamands. Elle s'en dédommageait en exaltant les gloires de son passé maritime et calviniste. Toute une école d'historiens, de théologiens, de politiques, a fait et fait encore l'impossible pour rattacher les destinées futures de l'État et de la société aux principes d'il y a trois cents ans. Mais, peu à peu, ce qui était tendance générale (plus ou moins marquée) est devenu exception. Chose curieuse, chez nous ce

1. Il nous a paru intéressant de demander cet exposé sommaire à M. le Dr H. F. Colenbrander, directeur-adjoint des archives de l'État à La Haye, auteur de publications considérables, qui renouvellent actuellement l'histoire des rapports de la Hollande et de la France à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe. Nous reproduisons l'article, écrit directement en français — on verra avec quelle aisance —, tel qu'il nous est parvenu (N. D. L. R.).

n'est pas le romantisme, c'est le réalisme qui a fait naître une curiosité sérieuse du passé plus lointain. Ce n'est que vers 1870 que quelques érudits ont commencé à recueillir soigneusement les monuments du moyen âge qui nous restent, et à s'en occuper sérieusement, non par suite d'un dilettantisme superficiel et passager. Le plus grand historien de l'époque précédente, Robert Fruin, a marqué ce revirement par un article de revue qui a fait école : *Een hollandsche stad in de middeleeuwen* (1873) [1]; ce sont surtout MM. S. Muller et Blok qui l'ont suivi.

Ce qui restait en détresse, c'étaient les XVIIIe et XIXe siècles. Le grand compilateur d'autrefois, où puisent les vulgarisateurs ordinaires, Wagenaar, s'arrête vers le milieu du XVIIIe siècle [2]. Il a été continué dans le temps, d'une façon déplorablement indigeste, par des écrivains de mince valeur, qui s'arrêtent vers 1806 [3]. Vint Louis Napoléon; il avait de grands desseins qu'il n'exécuta point, empêché par sa propre versatilité autant que courbé sous la férule de l'Empereur. Il voulut nommer un « historiographe du royaume », qui récrirait d'abord l'histoire nationale à partir de 1751, puis se vouerait à la glorification des hauts faits du règne. C'était le pasteur Martinus Stuart, d'Amsterdam, qu'il avait en vue; mais il n'était pas encore nommé quand sonna l'heure de l'abdication. Le roi Guillaume Ier reprit le projet et chargea le même Stuart d'écrire l'histoire de la patrie à partir de 1751, année où finit Wagenaar. Stuart a laissé quatre volumes [4], bien supérieurs à ceux des continuateurs précédents; son ouvrage — tout à fait démodé à l'heure qu'il est — manque pourtant d'ampleur de vues et surtout de caractère. La seconde moitié du XVIIIe siècle avait été une époque tourmentée, toute remplie de violents combats de partis. Aux vicissitudes de la période française, avait succédé un indifférentisme politique des plus mous, où aucune idée créatrice ne semblait vouloir germer. C'était la mode alors de passer sous silence tout ce qui pourrait réveiller de troublants souvenirs, et Stuart faisait comme tout le monde, et comme le désirait en premier lieu le monde officiel.

L'homme qui a secoué cette torpeur, ce fut le romantique Bilderdyk, historien partial s'il en fut jamais, âcre, acariâtre, volontairement incomplet et inexact. Il réunit autour de sa chaire libre de Leyde une vingtaine de jeunes gens de talent, qu'il imprégna de son esprit contre-révolutionnaire à outrance. Son cours, publié après sa mort [5], n'est qu'un immense pamphlet, virulent et désordonné, et, au point de vue scientifique, défec-

1. Réimprimé : Fruin, *Verspreide Geschriften*, I, 49.
2. *Vaderlandsche Historie*, Amsterdam, 1749-1759, 21 vol. in-8.
3. *Vaderlandsche Historie ten vervolge op Wagenaar*, Amsterdam, 1786-1806, 43 vol. in-8.
4. *Vaderlandsche Historie, 1751-1784*, Amsterdam, 1821, 4 vol. in-8.
5. *Geschiedenis des Vaderlands*, Amsterdam, 1832-1853, 14 vol. in-8.

tueux au possible. Chez lui, nulle étude personnelle des sources; il prend les faits uniquement chez Wagenaar, les trempe dans la bouillante marmite de ses convictions et vous les sert tout chauds. Son mérite, bien à lui, c'est qu'il a remué des idées, fait place au doute, renversé l'édifice en plâtre où se délectait la médiocrité bonasse du Hollandais de 1820. Un de ses disciples, Groen van Prinsterer, put déjà faire mieux que lui : il écrivit l'histoire nationale en historien consommé en même temps qu'en calviniste convaincu. La meilleure histoire générale de la Hollande fut pendant de longues années son *Manuel de l'histoire de la Patrie* [1]. La critique moderne des sources a permis de rectifier, surtout d'amplifier Groen en plusieurs points ; pour la composition, son ouvrage reste sans égal jusqu'à présent. L'une des meilleures parties de son manuel, trop concis, est précisément celle où il traite du XVIIIe siècle : sa profonde connaissance des archives de la maison d'Orange ne s'arrête pas à la date de 1688, fin de sa grande publication de sources [2], mais s'étend jusqu'à 1795. Il a même laissé une troisième série des *Archives de la maison d'Orange-Nassau* qu'on est en train de publier aujourd'hui et qui est presque toute de sa main [3].

Groen, calviniste, a eu deux émules libéraux : Bakhuizen van den Brinck et Fruin. De ces deux éminents historiens, le premier s'est borné (en somme) au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Fruin embrasse toute l'histoire de Hollande, ou presque ; seulement, il n'a pas laissé de grand livre donnant toute la mesure de sa science et de son talent, qui furent tous deux hors ligne. Il a écrit une énorme quantité d'articles de revue, dont plusieurs sont de petits livres, d'autres des études de critique pure. Il a eu le projet du faire un livre sur les troubles de la fin du XVIIIe siècle, comme il a eu celui d'écrire l'histoire de Jean de Witt, et comme il eût pu former, sans présomption, celui de donner un livre sur la première période de la guerre d'indépendance (jusqu'à 1609). Ces trois livres n'existent qu'à l'état d'ébauche, dans plusieurs petits écrits de sa main, réunis à présent dans la grande collection des *Verspreide Geschriften* [4]. Sur la période dite « des patriotes » (1780-1787), cette collection contient deux grands articles : *Uit de nagelaten papieren van Van de Spie-*

---

1. *Handboek der Geschiedenis van het Vaderland*, Leyde, 1846, 2 vol. in-8 (réimprimé plusieurs fois).

2. *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 1re série (1552-1584), Leyde, 1835-1847, 9 vol. in-8 (le premier vol. réimprimé) ; 2e série (1584-1688), Utrecht, 1857-1860, 5 vol. in-8 (Supplément à la 1re série par Van Someren, Utrecht, 1896).

3. Troisième série, tome Ier (1689-1697), par M. F.-J.-L. Krämer, Utrecht, 1907. Cette série ne s'arrêtera qu'à l'année 1795.

4. La Haye, 1900-1905, 11 vol. gr. in-8.

gel [1], et : *De jongelingsjaren van Gijsbert Karel van Hogendorp* [2], dont surtout le second est très remarquable, et a jeté des bases solides sur lesquelles d'autres après lui, s'occupant de la même époque, ont pu fonder leurs constructions. Sur la période « française » proprement dite, ou plutôt sur sa fin, l'œuvre de Fruin ne contient qu'un article : *Gijsbert Karel van Hogendorp in november 1813* [3].

Les articles de Fruin que je viens de citer furent écrits tous les trois à l'occasion de publications de documents. Tout d'abord, après la disparition des témoins de la période révolutionnaire batave et de l'incorporation à la France, on s'était borné à des biographies plus ou moins documentées et quelque peu apologétiques, comme celle de *Rutger Jan Schimmelpenninck* par son fils le comte G. Schimmelpenninck [4], celle de *Wiselius* par son gendre Van Limburg Brouwer [5], une *Vie de l'amiral Verhuell* par son neveu Q. M. R. Verhuell [6], une *Vie du général Dumonceau* par J. W. van Sypestein [7], etc. L'homme d'État le plus en vue du milieu du XIXe siècle, réformateur des institutions politiques de la Hollande en 1848, J. R. Thorbecke, historien à ses heures, a porté, dans quelques articles de revue [8] qui eurent un grand retentissement, un jugement très sévère sur la plupart de ces travaux, notamment sur la *Vie de Schimmelpenninck*. On peut dire que sa critique a tué le genre. Ce qu'il recommandait, c'était la publication de documents sans commentaire, comme l'entreprirent alors M. Röell fils, qui livra au public une collection de matériaux de grande valeur sur la fin du royaume de Hollande et l'incorporation de 1810 (collection laissée par son père, ministre des affaires étrangères du roi Louis [9]), et M. Hora Siccama, qui publia la *Correspondance* de son oncle Falck, secrétaire du Gouvernement provisoire en 1813 et ministre du roi Guillaume Ier [10]. Quand plus tard on s'est mêlé de nouveau d'écrire des biographies, elles ont eu un caractère tout à fait différent de celles de 1840 : l'intérêt de famille ou de coterie a fait place à l'indifférentisme de l'historien moderne. A citer les biographies de *Gogel* [11] et de *Valckenaer* [12]

1. *Verspreide Geschriften*, V, 215 (écrit en 1876).
2. *Verspreide Geschriften*, V, 239 (écrit en 1867).
3. *Verspreide Geschriften*, V, 348 (écrit en 1868).
4. La Haye, 1845, 2 vol. in-8.
5. Groningue, 1846, in-8.
6. Amsterdam, 1847, 2 vol. in-8.
7. H's-Hertogenbosch, 1852, in-8.
8. Réimpression : J.-R. Thorbecke, *Historische Schetsen*, La Haye, 1860, in-8.
9. *Verslag van het verblyf des Konings te Parijs, 1809-1810*, Amsterdam, 1837, in-8.
10. *Brieven van Anton Reinhard Falck, 1795-1843*, La Haye, 1857, in-8 ; réimpr. en 1861.
11. *De politieke en staathuishoudkundige werkzaamheid van Isaac Jan Alexander Gogel*, Amsterdam, 1864, in-8.
12. *Het leven van Johan Valckenaer*, Amsterdam, 1876, 2 vol. in-8.

par M. Sillem, et surtout celle de *Daendels* [1] par M. Mendels, avec un appendice très remarquable de pièces de première valeur, tirées en partie des archives de France. Trait général commun à ces historiens : plus d'intérêt pour le parti révolutionnaire proprement dit, enseveli sous un mépris trop marqué et trop injuste par la bourgeoisie libérale de 1840. On reconnait en eux les précurseurs des courants démocratiques qui reparaissent vers la fin du XIXe siècle.

En attendant, des publications de documents plus générales et plus considérables commençaient à paraitre. L'un des travailleurs les plus actifs fut le professeur Vreede, d'Utrecht, homme de connaissances variées, peu profondes, composant assez mal. Il a donné une *Histoire de la diplomatie de la République batave* en trois volumes [2], ouvrage toujours indispensable, quoique très inégal. Il est utile surtout par les pièces qu'il contient, tirées en grande partie de collections privées. Le même auteur a publié les *Archives de Van de Spiegel*, le dernier grand pensionnaire de Hollande, publication utile pour la période 1780-1795 [3]. M. le baron F. de Hogendorp a commencé, M. le comte H. de Hogendorp a mené à bonne fin la publication très remarquable des *Archives de Gijsbert-Charles de Hogendorp*, le confident de la princesse d'Orange en 1787, pensionnaire de Rotterdam jusqu'à 1795, orangiste convaincu, sans emploi sous la domination française, puis organisateur du mouvement national de 1813, auteur de la Constitution hollandaise de 1814, ministre du roi Guillaume, bientôt en disgrâce et finissant ses jours dans l'opposition, préludant à l'ère libérale dont il ne verra que les premières lueurs [4]. Son histoire personnelle, très curieuse comme série d'événements extérieurs, mais bien plus encore comme série d'états d'âme pendant la transition de l'ancien au nouveau régime, accompagne l'histoire générale du pays et l'éclaire d'une manière singulièrement suggestive. De naissance patricienne, issu des cercles les plus exclusifs de l'ancienne Hollande, il aboutit, par les péripéties d'une vie tantôt bouillante d'activité, tantôt de spéculation pure, au libéralisme moderne, dont il est vers 1830 un des premiers représentants dans son pays. M. Fruin a écrit à l'occasion des deux premiers volumes (jeunesse) l'article fondamental dont nous avons parlé ; moi-même j'ai tâché d'esquisser (fort sommairement d'ailleurs, dans un article [5] qui serait à reprendre) l'apogée et le déclin de cette vie si remplie de nobles aspira-

1. *Herman Willem Daendels*, La Haye, 1890, in-8.
2. *Geschiedenis der Diplomatie van de Bataafsche Republiek*, Utrecht, 1863-1865, 3 vol. in-8.
3. *Laurens Pieter van de Spiegel en zijne tijdgenooten, 1737-1800*, Middelburg, 1874-1877, 4 vol. in-8.
4. *Brieven en gedenkschriften van Gijsbert Karel van Hogendorp*, La Haye, 1866-1903, 7 vol.
5. Dans la revue *Onze Eeuw*, année 1903.

tions et d'actes parfois répréhensibles, parfois héroïques, jamais indifférents.

A côté des grandes publications de sources de M. Vreede et de MM. de Hogendorp, doivent être mentionnées celles de M. W.-H. de Beaufort, que l'étranger connaît surtout comme vice-président de la première Conférence de la Paix et premier délégué hollandais à la seconde Conférence, mais qui est en même temps l'un de nos historiens les plus appréciés. M. de Beaufort a fait paraître, dans les Travaux de la Société d'histoire d'Utrecht, les *Archives de Van Goens*, orangiste de l'époque de 1780 [1], et la *Correspondance de Capeller van de Poll*, noble à tendances libérales de l'espèce des Lameth en France [2], recueils indispensables pour l'étude des premières années du « temps des patriotes ». De plus, M. de Beaufort a écrit une bonne dizaine d'articles, réunis en deux petits volumes [3], dont plusieurs ont rapport à la période qui nous occupe. Écrits avec mesure, une parfaite limpidité, et beaucoup de discernement, ces articles sont parmi ce que nous avons de plus fin, de plus solide et durable, de plus « classique » en un mot, sur l'époque. M. de Beaufort s'est occupé plutôt de la période 1780-1787 et de la période postérieure à 1813 que de la domination française. Son esprit est fait pour être apprécié des Français ; seulement, ses articles supposent des connaissances un peu étendues que ne possèdent point, en général, les étudiants.

Tandis que les études de MM. Fruin et de Beaufort sont avant tout des essais d'histoire politique, celles de M. Hartog traitent de l'histoire des mœurs et de l'histoire littéraire. M. Hartog est l'auteur d'un bon livre : *De spectatoriale geschriften van 1741-1800* [4], puis d'une série d'articles réunis en volume sous le titre de *Uit de dagen der Patriotten* [5].

Cette multitude de publications et de petits travaux encourageait à entreprendre un ouvrage d'ensemble. On s'était flatté que ce serait Fruin qui s'en occuperait, mais il y avait évidence à la fin qu'il ne le ferait pas. Alors il a bien voulu m'aider à l'entreprendre moi-même. Il m'a fourni quelques notes, il m'a accordé quelques entretiens suggestifs, il m'a surtout facilité une tournée en Europe pour recueillir des matériaux complémentaires, car, ce qui nous manquait, c'était l'appoint des sources de provenance étrangère. La France en premier lieu, puis l'Angleterre et la

1. *Brieven aan R.-M. van Goens en onuitgegeven stukken hem betreffende*, Utrecht, 1884-1890, 3 vol. in-8.
2. *Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Poll* (avec supplément par M. Sillem), Utrecht, 1879, 2 vol. in-8.
3. *Geschiedkundige Opstellen*, Amsterdam, 1893, 2 vol. in-8.
4. Utrecht, 1872, in-8.
5. Amsterdam, 1896, in-8.

Prusse, avaient joué un rôle qu'il fallait éclaircir : il s'agissait de savoir dans quelle mesure les événements qui s'étaient succédé sur ce petit théâtre de la Hollande, pendant la période 1780-1787, avaient eu leur origine à Versailles ou à la cour de Saint-James. Après avoir visité les archives du quai d'Orsay, puis celles de Londres et de Berlin, j'ai fait paraître en trois volumes un ouvrage *De Patriottentijd* [1], contenant l'histoire politique du pays à partir de 1776 (commencement des troubles) jusqu'à l'invasion prussienne de 1787. Chaque volume contient des pièces justificatives, qui sont surtout nombreuses dans le dernier. A côté de ce livre, j'ai donné comme publication de sources les résolutions des assemblées de régents patriotes (espèce de congrès de parti) tenues à Amsterdam à partir de 1783 [2].

Outre les travaux hollandais, il y avait une publication anglaise à laquelle je pouvais avoir recours, les *Diaries* de lord Malmesbury [3], et deux livres français : Pierre de Witt, *Une invasion prussienne en Hollande* [4], et Barral-Montferrat, *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre, 1783-1793* [5], écrits tous les deux à l'aide des archives du quai d'Orsay. Je n'étais donc pas sans précurseurs, le livre de M. de Witt surtout contenant en germe plusieurs des développements que je me suis permis. J'ai tâché de compléter leurs données et de les combiner avec les données hollandaises. Puis, j'ai eu l'avantage de mettre à profit le premier les archives anglaises pour la période antérieure à l'ambassade de lord Malmesbury, et les archives prussiennes.

Mon livre, ne traitant que de l'histoire générale du pays, ne tient compte des événements locaux qu'en tant qu'ils ont eu une influence décisive sur les destinées de la République entière. De nombreux travaux de détail sont venus ces années-ci combler cette lacune. Citons une excellente histoire du mouvement patriote en Gueldre par M. Weststrate [6], des articles de M. Kops (pour Hoorn) [7], de M. Heeringa (pour Schiedam) [8], un petit livre de M. Bruinois (pour Alkmaar) [9].

Après mon livre, mais sans le consulter, M. Coquelle a publié un livre

---

1. La Haye, 1897-1899, in-8.
2. *Vergaderingen van Vaderlandsche Regenten, 1783-1787* (dans le tome XX des *Bijdragen en Mededeelingen* de la Société d'histoire d'Utrecht, 1898).
3. Londres, 1845, 4 vol. in-8.
4. Paris, 1886, in-8.
5. Paris, 1893, in-8.
6. *Gelderland in den Patriottentijd*, Arnhem, 1903, in-8.
7. *De Oranje-opreeren te Hoorn in 1786 en 1787*, dans la revue : *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, série IV, t. III (La Haye, 1905).
8. *Schiedam in den Patriottentijd* (même revue), série IV, t. III (La Haye, 1903).
9. *Het Patriotisme te Alkmaar, 1781-1791*, Alkmaar, 1886, in-8.

sur *l'Alliance franco-hollandaise, 1735-1788* [1], écrit sur les seuls documents des archives du quai d'Orsay, et répétant plusieurs erreurs que je me flattais (en vain) d'avoir signalées avec preuves à l'appui. Ce livre, d'information absolument unilatérale, est à peine une acquisition pour la littérature historique française elle-même, après le livre beaucoup mieux fourni de M. Pierre de Witt. Il est vrai que M. Coquelle a embrassé une période bien plus longue des rapports de la Hollande et de la France, mais son ignorance absolue de tout ce qui ne lui révèlent pas les archives du quai d'Orsay rend son exposé tout à fait insuffisant. L'auteur se borne à reproduire ce que racontent les ambassadeurs dont il lit les dépêches; sa critique est nulle; son titre même, *alliance à partir de 1735*, est une absurdité.

Pour écrire sur un pays, il faut tout d'abord le visiter et en apprendre la langue. C'est ce qu'a fait M. Henry de Peyster, jeune historien d'un talent estimable, qui a débuté par une thèse sur *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française, 1780-1795* [2]. Il ne se borne pas à l'histoire politique, mais veut encore donner le tableau du pays et de ses habitants, tâche difficile pour un étranger, mais à laquelle M. de Peyster s'est voué avec un beau zèle. Il a compulsé plusieurs relations de voyage, descriptions, etc., sans toutefois parvenir complètement à distinguer ce qui appartient en propre à la période dont il traite, de ce qui se rapporte davantage à un passé plus lointain. Il a étendu ses recherches jusqu'à des archives privées en Hollande ; il a fait usage, en même temps, des archives de Paris, de Londres et de Berlin pour la période 1787-1795, qui n'est pas comprise dans mon *Patriottentijd*. En somme, son livre doit être lu le premier par des Français ; il a aussi de la valeur pour le public hollandais, parce qu'il fournit quelques données et renferme quelques pièces inédites. Il contient une bibliographie assez complète.

Passons à la période 1795-1813. J'ai déjà nommé les principales biographies dont nous disposons, ainsi que les publications se rapportant à Röell et à Falck, et l'*Histoire de la diplomatie batave* de Vreede. A citer encore une histoire parlementaire de la République batave (fragment) de M. Vitringa [3] ; puis les multiples travaux du professeur Jorissen, d'Amsterdam, dont les meilleurs sont une étude sur *De Patriotten te Amsterdam in 1794* [4] (préparation de la révolution de 1795 par les patriotes de la capitale, d'après les archives de Gogel, ouvrage très utile et qui

1. Paris, 1902, in-8.
2. Paris, 1905, in-8.
3. *Staatkundige Geschiedenis der Bataafsche Republiek*, Arnhem, 1858-1864, 3 vol. in-8.
4. Amsterdam, 1875, in-8.

contient des documents de première valeur), une autre étude sur *De ondergang van het koninkryk Holland* [1] (événements de 1810), et deux volumes de documents sur *De omwenteling van 1813* [2]. Jorissen n'a pas donné de travail d'ensemble. La Hollande a laissé à un Français, M. Legrand, ministre de la troisième République à La Haye, l'honneur du premier essai. Son livre : *La Révolution française en Hollande, La République batave* [3], a certainement de grandes qualités, et reste jusqu'à présent ce qu'il y a de meilleur pour la période 1795-1806. M. Legrand a utilisé les archives du quai d'Orsay, les Archives nationales de Paris et celles de La Haye, mais très superficiellement. Ce qui manque à l'ouvrage, c'est une étude approfondie des sources manuscrites.

Avant de pouvoir songer à le remplacer, il était nécessaire de publier des matériaux pour servir à une histoire vraiment digne de ce nom. Pendant trop longtemps, les historiens avaient montré une véritable aversion pour l'étude approfondie de cette période de profonde humiliation nationale, pourtant d'un intérêt primordial pour toute notre existence moderne. La Commission royale d'histoire, créée en 1902, a résolu de faire combler cette lacune. Sur sa proposition, le Ministre de l'intérieur a chargé l'auteur de cet article (qui faisait alors partie du personnel des Archives du Royaume) de se consacrer pendant une série d'années uniquement à la publication, aux frais de l'État, de matériaux pour servir à l'histoire générale du pays à partir de 1795 jusqu'à 1840 (fin du règne de Guillaume Ier). Cette publication des *Gedenkstukkes der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840* doit comprendre dix volumes grand in-8, dont trois sont actuellement parus [4]. Les matériaux ont été recueillis aux Archives du Royaume en premier lieu, aux Archives de la Maison royale, à celles des principales familles historiques du pays, à celles de France (Archives nationales, Affaires Étrangères et Guerre), à celles de Londres, et à celles de Berlin et Charlottenbourg (Archives de la Famille royale de Prusse).

Il est probable que, pour le règne du roi Guillaume Ier, on fera des recherches à Vienne, et à Rome (Vatican) également. Le tome premier, tout d'introduction, veut élucider les rapports entre la France révolutionnaire et la Hollande avant l'invasion de 1795 ; le second va du traité de

1. Arnhem, 1871, in-8.
2. Groningue, 1867, in-8.
3. Paris, 1894, in-8.
4. Eerste (inleidend) deel : *Nederland en de Revolutie, 1789-1795*, La Haye, 1905 ; Tweede deel : *Vestiging van den Eenheidsstaat, 1795-1798*, La Haye, 1906 ; Derde deel : *Uitwerend Bewind, Engelsch-Russische Inval, Amiens, 1798-1801* (2), La Haye, 1907 (tous gr. in-8). — Le tome IV est sous presse et paraîtra en 1908.

La Haye jusqu'au 12 juin 1798 (coup d'État contre le parti jacobin) ; le troisième comprend la période directoriale, l'invasion anglo-russe de 1799 et le traité d'Amiens ; le quatrième ira jusqu'à 1806 (abdication de Schimmelpenninck), le cinquième jusqu'à 1810 (incorporation à l'Empire), le sixième jusqu'à 1813 (soulèvement) ; le septième comprendra la restauration de 1813-1815 et la réunion de la Belgique, les huitième et neuvième le règne de Guillaume Ier jusqu'à 1830, le dixième la fin du règne.

Chaque volume comprend cinq divisions, dont les trois premières contiennent les documents de provenance française, prussienne, anglaise, la quatrième (la plus étendue) les documents hollandais à tendance révolutionnaire, la cinquième les documents hollandais à tendance contre révolutionnaire. Pour la période postérieure à 1813, une autre disposition s'imposera probablement. Une introduction générale donne pour chaque volume les avertissements et indications indispensables. Le but qu'on poursuit n'est nullement d'écrire l'histoire, mais de mettre à la disposition des historiens un ensemble de sources de première main.

Pour la période 1806-1810, il existe deux colllections françaises de grande valeur pour l'histoire de Hollande : les lettres échangées entre l'Empereur et le roi Louis, publiées par M. Félix Rocquain [1], et les correspondances contenues dans Du Casse, *Les Rois frères de Napoléon* [2]. Dernièrement, M. le marquis de Caumont La Force a fait paraître un livre très documenté sur *l'Architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande* [3]. Ainsi, l'historien futur de l' « époque française » en Hollande, « Fransche tijd », aura de grandes obligations à quelques érudits français. En Hollande aussi, les travaux préparatoires se multiplient. Il se dessine dans l'historiographie du pays un mouvement très marqué vers l'étude sérieuse des « temps nouveaux », trop longtemps négligée. Il y a quelques années, M. Wichers nous donna un livre appréciable (n'ayant en aucune manière la prétention d'être définitif) sur le règne du roi Louis [4] ; ensuite, Mlle Naber écrivit une histoire bien plus remarquable encore de la Hollande pendant l'incorporation à l'Empire [5], pour laquelle elle fit des recherches à Paris aussi bien qu'à La Haye, sans toutefois épuiser la richesse de nos fonds. De cette façon, chacune des trois sous-périodes qu'on peut distinguer dans la grande période de 1795-1813, c'est-à-dire celles de la République batave (1795-1806), du royaume de Hollande (1806-

1. *Napoléon Ier et le roi Louis*, Paris, 1875, in-8.
2. Paris, 1883, in-8.
3. Paris, 1907, in-8.
4. *De Regeering van Koning Lodewyk Napoleon*, Utrecht, 1892, in-8.
5. *Geschiedenis van Nederland tijdens de inlijving bij Frankryk*, Haarlem, 1905, in-8.

1810) et de l'incorporation (1810-1813) a déjà son historien provisoire, dont un Français (M. Legrand) et deux Hollandais (M. Wichers et Mlle Naber). L'ouvrage de Mlle Naber l'emporte en solidité sur celui de M. Legrand, qui surpasse à son tour celui de M. Wichers, mais tous les trois sont bien supérieurs à ce qui existait il y a quelques années.

Un ouvrage biographique en cours de publication de M. le colonel de Bas, *Prins Frederik der Nederlanden en sijs tijd* [1], qui manque d'unité (la plus grande partie du texte n'ayant qu'un très faible rapport avec la personne indiquée par le titre), contient quelques documents de valeur pour l'histoire de la maison d'Orange de 1795 jusqu'à 1813. Ce sujet a été traité par M. le professeur Blok, de Leyde, et par moi-même dans deux articles parus récemment dans un recueil de petits essais (édition de luxe) sur l'histoire de la maison d'Orange en général [2]. L'histoire anecdotique de *Napoléon en Hollande* a été traitée dernièrement avec mérite par M. Gijsberti Hodenpijl [3].

Une publication spéciale de matériaux sur l'histoire militaire de l'année 1799 (invasion anglo-russe) est préparée de longue main par le général Koolemans Beynen ; un travail préparatoire de cet auteur, d'une grande érudition et de première valeur, a paru dès 1891-95 [4]. La campagne contre Pichegru en 1794 a trouvé un historien dans le général Sabron, qui a fait des recherches étendues aux archives et donne en appendice des documents importants [5]. Ainsi, sur toute la ligne, on est parti vers la conquête d'un nouveau domaine. M. Blok, qui tient le premier rang parmi les historiens vivants de notre pays, a pu utiliser, dans le dernier volume paru de son *Histoire du Peuple hollandais* [6], la plus grande partie des travaux que nous avons cités ; il les a complétés par des recherches personnelles, et il est arrivé ainsi à un exposé d'ensemble de l'histoire du « Fransche tijd » bien supérieur à tout ce que contiennent les histoires générales du pays de date plus ancienne.

Une place tout à fait à part est occupée par M. Byvanck, le fort savant et encore plus spirituel directeur de la Bibliothèque royale de La Haye. M. Byvanck est avant tout ennemi du vulgaire. Il a au plus haut degré le talent de s'apercevoir des faiblesses de l'homme ordinaire, mais il lui

---

1. Schiedam, 1887 et années suiv., gr. in-8 (4 vol. parus).
2. Édition *Je Maintiendrai*, t. II, Leyde, 1906.
3. *Napoleon in Nederland*, Haarlem, 1904, in-8.
4. *Krijgsgeschiedkundige Studie over de Verdediging der Bataafsche Republiek in 1799*, dans la revue *De Militaire Spectator* (avec tirage à part).
5. *De Oorlog van 1794-1795 op het grondgebied van de Republiek der Vereenigde Nederlanden*, Breda, 1892-1893, 2 vol. in-8.
6. *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, tome VII (1795-1839), Leyde, 1907, in-8.

manque quelques-unes de ses vertus. Il lui faut de la psychologie avant toute chose, et il a prétendu, il y a quelques années, renouveler l'histoire nationale en y appliquant sa méthode psychologique, ce qui est revenu à y introduire sa fantaisie peu banale, mais qui manque de lest. Après ce manifeste, on en est encore à attendre l'exécution. Toujours lui doit-on une étude d'un haut intérêt sur un personnage de second ordre de l'époque batave, pris par l'auteur comme un mannequin qu'il drape somptueusement des étoffes pailletées de son esprit. L'article [1] est à recommander à quiconque possède déjà quelques connaissances solides de l'histoire batave de 1795 et des années suivantes ; il y trouvera quantité d'observations d'une grande perspicacité, à côté de divagations d'un esprit enclin à se jouer des hommes et des choses, et qui s'en donne à cœur joie.

On le voit, grâce à tous ces travaux et aux grandes publications de documents entreprises, l'histoire des rapports de la Hollande et de la France a été complètement renouvelée dans ces derniers temps et se précise de jour en jour. L'historiographie hollandaise, absorbée autrefois par l'époque des guerres d'indépendance, se tourne de plus en plus vers l'étude des origines de l'État moderne, particulièrement de la période des patriotes où ont germé les idées sur lesquelles vit aujourd'hui le peuple hollandais, et vers la période française, si longtemps négligée par sentiment d'amour-propre.

H.-F. Colenbrander.

1. *Dorus' Droefheid*, dans la revue *De Gids*, 1901, t. IV, n° 1.

COMPTES RENDUS

P. Courteault. **Blaise de Monluc, historien.** *Étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires.* Paris, A. Picard, 1908. In-8, xlviii-685 p. (avec un portrait et 4 cartes).

Dans le dessein d'écrire une biographie de Monluc, M. Courteault commença naturellement par lire les *Commentaires* : avant tout il dut en étudier la valeur historique. Il fut ainsi conduit à confronter le témoignage de Monluc avec celui des autres écrivains contemporains et avec les documents originaux. Il institua une enquête vaste et approfondie qui ne lui a pas coûté moins de dix ans de recherches dans les différentes archives de France et d'Italie : il a frappé aux portes de tous les dépôts où il supposait pouvoir trouver quelque pièce intéressante ; souvent même, il a vérifié sur le terrain les descriptions de son auteur, et ce sont les résultats de cette enquête qu'il nous donne aujourd'hui en un gros volume qui, après avoir fait une très solide thèse de doctorat[1], reste une admirable étude critique et une contribution de premier ordre à l'histoire politique, diplomatique et militaire des règnes de François Ier et de Henri II et à celle des trois premières guerres civiles dans le sud-ouest de la France.

Un chapitre d'introduction, « Les *Commentaires* devant l'histoire », résume les jugements portés sur l'œuvre de Monluc depuis l'édition donnée par Florimond de Rémond en 1592 jusqu'à celle publiée par le baron de Ruble entre 1864 et 1867, et jusqu'au livre de M. Charles Normand. Ces jugements, en général favorables, sont-ils fondés ? Voilà ce que M. C. va rechercher. Et d'abord il étudie la composition même des *Commentaires*, l'occasion qui les fit naître, non seulement la blessure reçue par Monluc à l'assaut de Rabastens (23 juillet 1570), qui lui crée des loisirs, mais le besoin de se justifier et de faire son apologie, à un moment où, révoqué de sa charge de gouverneur de Guyenne, il voit son administration soumise à une enquête dont les résultats ne lui seront pas précisément favo-

1. Voir ci-après, p. 310, un compte rendu de la soutenance, et, p. 320, une analyse de la thèse complémentaire.

rables. La première rédaction se place entre novembre 1570 et juin 1571. Tout porte à croire qu'elle « fut faite de mémoire et que l'auteur n'a pas travaillé sur des notes préparées d'avance ». Mais, pour la période la plus récente, il a utilisé les documents qu'il pouvait avoir à sa disposition. Le texte original de la première rédaction des *Commentaires* est perdu; mais nous en avons conservé deux copies (B. N., fr. 5011) dont l'une est incomplète. La comparaison de ces copies avec le texte des éditions est instructive: elle prouve que, dans les dernières années de sa vie, Monluc a retouché son œuvre, l'a complétée, parfois corrigée; il en a accentué le caractère didactique et oratoire; il a contrôlé son témoignage par d'autres témoignages, au moins pour la première période de sa vie, pour laquelle il a fait des emprunts à Martin et Guillaume du Bellay, à Paul Jove, à Paradin, à François de Rabutin. La lecture de ces auteurs lui a suggéré des préoccupations littéraires qui n'apparaissent pas dans la première rédaction, où éclate seulement l'intention apologétique. D'autre part, « au contact des livres, il avait pris conscience de la valeur documentaire de l'œuvre que les circonstances l'avaient amené à composer. Une étude critique des *Commentaires*, une perpétuelle confrontation du texte, non seulement avec les historiens qu'il n'a pas connus, mais surtout avec les documents d'archives, peuvent seules démontrer jusqu'à quel point sa confiance était justifiée ».

Et M. C., suivant pas à pas le texte des *Commentaires*, confronte, compare, contrôle, avec une abondance de documentation à quoi l'on ne saurait guère ajouter, une exactitude et une précision qui ne se laissent jamais prendre en défaut. Nous ne pouvons songer à passer par les mêmes étapes : signalons cependant les pages consacrées à la journée de Cérisoles (p. 155-171), à la défense de Sienne (chapitre VI), au siège de Thionville (p. 351-372) et aux troubles dont le sud-ouest fut le théâtre entre 1561 et 1570 (chapitres IX, X et XI). Il nous suffira de constater les résultats auxquels aboutit M. C. au sujet de l'œuvre et de son auteur. Les *Commentaires* sont une œuvre de circonstance et un plaidoyer. Pour la première rédaction et pour la période qui correspond aux règnes de François Ier et de Henri II, Monluc ne s'est guère aidé que de sa mémoire ; pour les dix dernières années, il s'est aidé de documents, il en a reproduit quelques-uns et analysé beaucoup d'autres. Ce qu'il y a de plus défectueux dans son livre, c'est la chronologie. « En règle générale, toutes les indications chronologiques qu'il fournit doivent être soumises à un rigoureux contrôle. On en peut dire autant des chiffres d'armées, de morts, de blessés, qu'il grossit sans scrupule ou même qu'il altère, lorsqu'il les emprunte à ses devanciers. Il est par contre difficile de mettre en

doute qu'il a possédé la mémoire des lieux qu'il décrit. Ses souvenirs, même les plus anciens, paraissent ici très fidèles... Monluc avait à un degré éminent cette mémoire indispensable à l'homme de guerre, qui grave pour toujours dans l'esprit les aspects d'un terrain, la configuration d'un lieu, les détails d'un itinéraire, l'indication des logis et des étapes. Ce don naturel, perfectionné par l'expérience, assure à ses récits une grande valeur historique ; cette précision est un des principaux éléments de leur vérité. » Somme toute, pour le détail des faits, dans le récit des principales opérations militaires, sièges de Sienne et de Thionville, troubles du Midi, le narrateur sort à son avantage de la comparaison minutieuse poursuivie par son critique. Les *Commentaires* méritent d'être placés au premier rang des sources narratives de l'histoire de France et d'Italie au XVIe siècle. Ils sont aussi la source essentielle pour notre connaissance de Monluc, dont M. C. esquisse la physionomie en terminant, et, s'il le disculpe des accusations de fanatisme et de cruauté qui ont été souvent jetées au capitaine gascon, il nous le montre, par contre, souple, intrigant, maladroit et cupide. Et la conclusion qui se dégage de cette considérable étude, c'est la nécessité d'une nouvelle biographie de Monluc dont le présent travail contient déjà en majeure partie les éléments, et surtout d'une nouvelle édition, véritablement critique, des *Commentaires*, dont M. C. énumère les conditions et indique le plan. Nul ne parait mieux désigné et plus sérieusement préparé pour nous donner l'une et l'autre que l'auteur de *Blaise de Monluc historien*. — V.-L. BOURRILLY.

Frédéric LACHÈVRE. **Le Prince des libertins du XVIIe siècle. Jacques Vallée des Barreaux. Sa vie et ses poésies. 1599-1673.** Paris, Leclerc, 1907. In-8, 264 p.

En étudiant la vie et les œuvres de cet ami de Théophile de Viau, M. Lachèvre a voulu, nous dit-il dans sa préface, « apporter une petite, mais sérieuse contribution à l'histoire du libertinage au XVIIe siècle, histoire si magistralement traitée par M. Perrens ». Avant d'aller plus loin, il conviendrait de faire remarquer à l'auteur que l'ouvrage de Perrens (*Les Libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, 1896, in-12) n'a rien de spécialement « magistral », qu'il est confus, médiocrement intelligent et dénué de références. Il mériterait une révision, que peuvent dès maintenant préparer des monographies correctement faites, consacrées aux principaux libertins. M. L. peut-il se vanter d'avoir écrit une de ces monographies ? Assurément non. Une bibliographie chaotique, où fourmillent les références aux Anas, des détails généalogiques complaisam-

ment développés, de ci, de là quelques renseignements empruntés aux *Mémoires* du P. Garasse et aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, des poésies le plus souvent insignifiantes, si l'on excepte quelques-unes, insérées *in-extenso*, par dessus tout une rare indigence d'idées, rien de tout cela ne constitue un livre, même quand celui-ci se présente sur papier de luxe avec frontispice à l'eau-forte.

M. L. eût mieux fait de s'inspirer de la solide thèse de K. Schirmacher (*Théophile de Viau, Sein Leben und seine Werke*, Leipzig et Paris, 1897, in-8). Il ne la cite pas une seule fois dans son étude, consacrée à l' « inséparable » de Théophile, et n'en soupçonne sans doute même pas l'existence.

D'autre part le lecteur intelligent souhaiterait quelques précisions sur ce libertinage d'esprit dont il est sans cesse question : il remarque que des Barreaux a eu pour précepteur, d'après Gui Patin [1], un péripatéticien italien, Cremonini, professeur à Padoue (voir aux pages 155 et 235). Qui était ce Cremonini ? Quelle part a-t-il eue dans le libertinage de son élève ? Mais ce sont là des curiosités qu'ignore M. L. Il n'en a que pour collectionner les anecdotes saugrenues et apocryphes.

Il est à souhaiter qu'un travailleur méthodique et consciencieux traite à nouveau ce sujet gâché à plaisir par un « amateur » au pire sens du mot. — R. Durand.

Frans Van Kalken. **La fin du régime espagnol au Pays-Bas**. *Étude d'histoire politique, économique et sociale*. Bruxelles, 1907. In-8, 291 p.

Ce livre, une thèse de doctorat présentée à l'Université libre de Bruxelles, serait peut-être mieux intitulé : *Le Gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière aux Pays-Bas*, car toute l'unité de l'ouvrage est attachée à ce personnage. Pourtant l'auteur l'a lui-même divisé en deux parties assez tranchées : 1° Gouvernement de Maximilien-Emmanuel (1692-1700) ; 2° Les Pays-Bas pendant la guerre de la succession d'Espagne. Nous le pourrons résumer selon le même plan ; il présente d'ailleurs un grand intérêt, ayant utilisé les travaux de Legrelle, de Preuss et surtout les papiers officiels, notamment ceux de la secrétairerie d'État de Bruxelles.

La nomination de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière au gouvernement des Pays-Bas avait été le produit d'une combinaison diplomatique. Ce prince s'était fort distingué en Hongrie contre les Turcs ; il épousa l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, qui renonça alors à

1. « Lettre du 18 juin 1666 ». A qui ? Quelle édition ?

ses droits sur la succession d'Espagne. En compensation, Maximilien-Emmanuel fut nommé gouverneur-général des Pays-Bas en novembre 1691 et caressa quelque temps l'espoir d'y régner un jour. La plupart des gouverneurs espagnols des Pays-Bas au XVIIe siècle avaient été incapables, et le pays était dans le plus triste état; les Belges mirent de grandes espérances dans le gouvernement de Maximilien-Emmanuel, où sans doute ils virent une promesse d'indépendance; il fut accueilli par eux « comme un Messie ». Mais, dès son arrivée en mars 1692, au milieu de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Maximilien-Emmanuel dut supporter la suprématie hautaine de Guillaume III ; il en éprouva quelques moments de dépit ; malgré son impatience il fut réduit à un rôle assez effacé dans les opérations militaires contre les armées françaises ; pourtant il se conduisit bien à la bataille de Neerwinden.

La paix venue, il se consacra avec zèle à l'administration des Pays-Bas ; de la part du gouvernement de Madrid, il ne reçut pas d'autres attributions que celles de ses prédécesseurs ; il resta à la merci d'un rappel ; on ne lui laissa qu'un « état extérieur de dignité, une représentation souveraine illusoire » (p. 65). Son autorité fut étroitement limitée par celle du conseil privé ; sa conduite, même privée, fut constamment espionnée par le secrétaire d'État don Joseph de Arze, auquel elle donna maintes fois du souci, notamment lors des scandaleuses aventures de l'électeur avec la turbulente Maupin (p. 133) ; le gouvernement espagnol lui-même, défiant de la haute naissance et des ambitions du prince, intervint plus que jamais dans l'administration des Pays-Bas par les plus minutieuses ordonnances, et le réduisit souvent à n'être qu'un agent de transmission. D'autre part, les États provinciaux s'enfermaient dans leurs priviléges traditionnels, et refusaient de se prêter à tout effort de centralisation politique ou administrative. Les communes firent à Maximilien-Emmanuel une opposition souvent violente; en 1696, la Tour du Miroir s'écroula, et livra parmi ses ruines à la curiosité une masse de documents d'archives où le peuple connut ses anciennes libertés ; il en résulta des désordres, même des conflits armés, réprimés par de sévères condamnations. Pourtant Maximilien donnait tous ses soins à protéger l'industrie du pays ; il y fit quelques efforts intéressants, malgré l'opposition de la Hollande et de Guillaume III ; il fonda une première compagnie d'Ostende en 1698, que le gouvernement hollandais réussit à faire échouer ; il dressa un grand plan de canalisation générale, qui s'effondra aussitôt dans toutes sortes de difficultés. D'ailleurs Maximilien-Emmanuel n'eut pas le temps nécessaire à de telles entreprises.

L'ouverture de la succession d'Espagne changea en effet grandement

sa situation. Il retourna en Bavière en mars 1701. Cependant Louis XIV le maintint dans ses fonctions. Dès lors, en l'absence de l'électeur, les Pays-Bas furent très troublés par les événements extérieurs de la guerre ; ils se partagèrent en deux grands partis hostiles, les « Cuirassiers », partisans de la maison d'Autriche, et les « Carabiniers », partisans de la France, ceux-ci beaucoup moins nombreux, car l'Autriche était préférée à cause de son éloignement et de la promesse qu'elle avait faite de respecter les anciennes coutumes (p. 215). Le duc du Maine fut fort mal reçu à Bruxelles, malgré la crainte qu'inspirait la puissance française.

Après Ramillies, les armées de Louis XIV furent chassées des Pays-Bas, qui furent sous la domination anglo-batave de 1706 à 1715, sous le gouvernement d'un conseil d'État établi à Bruxelles sous le nom de Charles III. La Hollande profita des circonstances pour anéantir les derniers effets de la politique économique de Maximilien-Emmanuel ; elle montra de la tolérance pour le culte catholique qui pourtant subit un important recul (p. 228) ; elle se préoccupa surtout de ruiner la concurrence des Belges, et la décadence de la Belgique commença en effet alors par de nombreuses faillites. Le premier traité de la Barrière (1709) fut le signal de l'asservissement économique des anciens Pays-Bas espagnols ; Anvers aussitôt commença de se dépeupler (p. 260).

Maximilien-Emmanuel revint un moment aux Pays-Bas et tint à Namur une petite cour joyeuse, pour trouver dans son ancien gouvernement la compensation nécessaire à la restitution de ses états héréditaires de Bavière, qui lui furent en effet rendus par le traité d'Utrecht. Il quitta alors définitivement la Belgique, où il laissa le souvenir d'une tentative généreuse et méritoire pour en relever la condition matérielle, en sorte que l'on peut voir en son gouvernement la lointaine promesse de l'indépendance belge sous les Léopold. — E. Driault.

Aloïs Slovak. **La bataille d'Austerlitz**. *Documents inédits sur la campagne de 1805, avec un plan de la bataille.* Traduction de L. Leroy. Paris, Daragon, [1908]. In-12, 268 p.

L'ouvrage que M. Leroy présente au public français est traduit d'une traduction. Écrit en langue tchèque par M. Slovak, prêtre à Brünn, il a été mis en allemand par un ami de l'auteur, M. Janetschek. C'est la version allemande que M. Leroy a fait passer en français. Comme il s'est livré à ce travail en quelque sorte sous le contrôle de M. Slovak, il est permis de supposer que le texte français est, finalement, conforme au texte tchèque. Je n'y ai apporté, dit M. Leroy, que quelques modifications peu importantes qui m'ont été suggérées par M. Slovak lui-même.

Quoi qu'il en soit, ce petit volume est d'une lecture facile et contient des parties instructives. Sur la bataille même, sur sa préparation et ses suites, rien de nouveau. M. Slovak a dépouillé les sources imprimées, et son exposé, d'ailleurs sommaire, est consciencieux. Le principal mérite de l'auteur, c'est d'avoir tiré des archives locales et publié un certain nombre de documents intéressants dont on chercherait en vain l'équivalent dans les archives françaises. Ces documents — notes conservées dans les archives paroissiales ou seigneuriales — sont relatifs aux contributions de guerre levées par les Français, et aux pillages commis par eux dans les villages de la région. Sur l'histoire de toute campagne moderne, il existe deux littératures, celle du peuple vainqueur, celle du peuple vaincu. La première ne parle guère que des faits nobles de la guerre ; la seconde y joint les faits non nobles, les déprédations, les destructions accomplies par l'envahisseur. On ne peut faire le tableau complet et exact d'une campagne que lorsqu'on a consulté l'une et l'autre. Ainsi les guerres de la Révolution ne seront vraiment connues, en France, avec leur caractère et leur physionomie propres, que lorsqu'on aura utilisé les témoignages locaux, très nombreux et déjà en partie publiés, sur l'occupation française dans les pays de la rive droite du Rhin et du Haut-Danube, de 1794 à 1800. Les documents édités par M. Slovak permettront d'apporter à la relation traditionnelle de la campagne de Moravie les compléments nécessaires. Il en ressort que les Moraves ont été fortement pillés, et que la Grande Armée de 1805 pratiquait avec ardeur la maraude. Ajoutons que les Russes n'épargnaient pas davantage leurs alliés.

Ces documents permettront aussi d'écarter définitivement une légende née le jour même de la bataille et qui s'était imposée : celle de l'engloutissement de colonnes entières de fuyards dans les étangs de Satschan et de Mönitz. Des dépositions concordantes des témoins oculaires et des procès-verbaux dressés dès le début de 1806, il résulte qu'on trouva dans les étangs des canons, des voitures, des cadavres de chevaux, mais très peu de cadavres d'hommes. Dans un article de l'*English historical Review* (juillet 1902), M. J. Holland Rose avait déjà résumé quelques-uns des textes alléguées par M. Slovak : nous les avons maintenant *in extenso*, et il faut avouer qu'ils sont péremptoires. Ils sont d'ailleurs confirmés par une note aujourd'hui conservée aux Archives de la guerre et provenant d'un inspecteur géographe qui interrogea les habitants en 1809 : tous affirmèrent qu'on n'avait trouvé dans les étangs, lorsqu'ils furent vidés, que quelques rares soldats noyés. On voit ce qu'il faut penser du 30e bulletin et de ses 20.000 Russes engloutis.

On s'explique mal la présence des deux courts chapitres, placés en

appendice, sur l'épilepsie et les convictions religieuses de Napoléon. — P. Caron.

Dom Du Bourg. **Monseigneur Du Bourg, évêque de Limoges, 1751-1822.** Paris, Perrin, 1907. In-8, 472 p.

Si la personne de ce prêtre ultramontain paraît assez effacée, en revanche les événements auxquels il se trouva mêlé, les milieux différents où il vécut donnent à sa biographie un intérêt particulier.

Il naquit à Toulouse dans une nombreuse et riche famille de robe. Son père est président au Parlement. Sa mère, femme mondaine et spirituelle, est une des reines de la société toulousaine. Elle admire Voltaire et s'enthousiasme pour Jean-Jacques tout en prônant le livre d'Helvétius. Le mesmérisme l'attire, elle reçoit chez elle un élève de Mesmer dont le baquet magique, installé dans son salon, fait courir toute la ville. L'abbé qui nous occupe fut son quatrième enfant. Parmi ses vingt frères, l'aîné avait été nommé à dix-sept ans conseiller au parlement dont son père était président à mortier, les autres étaient entrés soit dans l'armée, soit dans l'ordre de Malte; lui, fut destiné à l'Église presque dès sa naissance. A douze ans, il signait déjà ses lettres « l'abbé Du Bourg ». A treize, un de ses parents, Jean de Castries, évêque de Vabre, lui donne dans sa cathédrale un canonicat en expectative. Il passe ensuite quelques années à Paris au collège d'Harcourt, où il se fait remarquer par une timidité un peu sauvage, et au séminaire Saint-Magloire où il termine ses études théologiques sous la direction de maîtres oratoriens. A vingt-trois ans, il est installé chanoine de la cathédrale de Toulouse grâce à l'appui de l'archevêque Loménie de Brienne, un ami de sa famille.

Le nouveau chanoine se laisse prendre par l'esprit du siècle qu'il a respiré dans sa propre famille. Sa mère avait été une dévote de Mesmer. Il s'engoue de Martinez Pasqualis et de Saint-Martin, le « philosophe inconnu », qu'il a rencontré dans le salon de sa mère. Il se fait affilier dans la principale des onze loges maçonniques qui existaient alors à Toulouse, dans la loge l'*Encyclopédique*, qui avait reçu la visite de Joseph II. En même temps, il s'intéressait au langage des sourds-muets que venait d'inventer l'abbé de l'Épée et il fondait un couvent pour filles repenties, le *Bon-Jésus*. Mais un scandale éclate, dans le couvent, provoqué par une fausse convertie. Le chanoine est raillé et chansonné. Son biographe ne précise pas pourquoi et passe très vite sur ce scandale. Le *Bon-Jésus* disparaît dans un incendie.

La Révolution éclate et supprime les Parlements. Toute la famille Du Bourg devient aristocrate. L'abbé refuse naturellement de jurer le ser-

ment. Il écrit même à son ancien protecteur Loménie de Brienne pour lui reprocher sa défection. Son zèle lui vaut d'être nommé vicaire général par l'archevêque Fontanges, lors de son départ pour l'émigration. Plus tard, neuf autres évêques émigrés lui remettront également leurs pouvoirs et il restera, pendant toute la Révolution, le vrai chef du clergé réfractaire dans le Toulousain. Il échappe à toutes les recherches grâce à la nombreuse et fidèle clientèle que sa famille conserve à Toulouse et dans les environs. Au début, il n'est pas très heureux dans la lutte qu'il engage contre les constitutionnels. Les prêtres réfractaires continuaient, en 1791, à partager l'usage des églises avec leurs rivaux jureurs. « Cette cohabitation douloureuse, imposée par les circonstances, ne tarde pas à produire ses effets déplorables de défaillance, presque de scandale, dans la population : l'horreur du schisme, et par suite la fermeté de la foi en subissent de fâcheuses diminutions... » (p. 119-120). Retenons cet aveu — un peu bref — qui échappe au pieux biographe. Les réfractaires ordonnèrent la cessation du *simultaneum* et le recours au culte clandestin, quand ils sentirent la partie compromise et la population leur échapper, dès la fin de 1791. Du Bourg tient lui-même la caisse des réfractaires. De vieux messieurs et surtout de vieilles demoiselles l'alimentent à raison de dix à douze mille francs par mois (p. 155). Après la Terreur, Du Bourg autorise la soumission aux lois de la République et en donne lui-même l'exemple. Les prêtres émigrés rentrent en grand nombre et les églises leur sont restituées, surtout dans les campagnes. Les constitutionnels, dont beaucoup ont abdiqué en 1793, perdent du terrain. Partout se forment des associations cultuelles sous le nom de comités paroissiaux. Pendant les premières années du Directoire, Du Bourg s'enhardit à fonder deux journaux catholiques, l'*Anti-terroriste*, qui est une feuille surtout politique, et la *Feuille villageoise*, qui s'adresse particulièrement aux curés. Il tente de réorganiser en secret les communautés religieuses de femmes, dissoutes par les décrets. Il propage avec ardeur la dévotion au Sacré-Cœur, il y apporte le même mysticisme qu'avant 89 au martinisme.

Mais le coup d'État de fructidor éclate. L'archevêque Fontanges interdit le serment de haine à la royauté que le Directoire met comme condition à l'usage des églises. Du Bourg ordonne à ses prêtres de cesser le culte public. Après le 18 brumaire, il prête un des premiers la promesse de fidélité à la Constitution et réorganise le culte dans les églises qu'il rouvre et dispute aux constitutionnels, avec la complicité bienveillante des autorités locales.

Sur la recommandation de l'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice,

il est nommé, au Concordat, évêque de Limoges. Il accepte, mais il reste au fond du cœur ardent royaliste et ardent ultramontain. Il fait part de sa nomination à Louis XVIII (p. 127). Dans son diocèse, il ne favorise que les anciens réfractaires et ne consent à employer les anciens constitutionnels qu'après une rétractation préalable. Évêque, il reste chef de parti. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il vive en assez mauvaise intelligence avec les préfets. Il s'efforce de fonder un séminaire mais il y réussit assez mal. Bien qu'il apprenne le patois limousin pour prêcher aux paysans dans leur langue, les bourses ne se délient pas vite. Le séminaire fondé, le recrutement en est difficile. Après 1815, il est plus heureux. Grâce à l'appui de l'autorité, il peut organiser trois petits séminaires, fonder de nombreuses communautés de femmes, donner aux œuvres catholiques une large extension. Il voudrait mettre la main sur les établissements d'instruction publique, mais il éprouve de la résistance. Ses rapports sont tendus avec le recteur dès 1819. Il subsiste dans son diocèse des prêtres restés fidèles à l'ancien évêque, d'Argentré, qui refusa de démissionner au Concordat. Du Bourg persécute ces membres de la petite Église, leur interdit de célébrer la messe. Mais les persécutés trouvent un défenseur énergique et habile dans l'oratorien Tabaraud, qui défend les vieilles doctrines gallicanes contre l'ultramontanisme du prélat. Le biographe passe malheureusement très vite sur cette polémique qu'on devine intéressante. Du Bourg, après une douloureuse maladie, meurt en 1822.

Cette brève analyse donne une idée de l'intérêt de ce livre, intérêt qui tient beaucoup moins, hâtons-nous de le dire, au livre lui-même qu'à son contenu. L'auteur s'est surtout proposé d'élever un monument à la mémoire d'un parent qui a honoré sa famille. L'esprit critique lui manque à peu près absolument. Comme il est aussi exclusif dans son ultramontanisme que dans sa piété familiale, il se laisse aller à des jugements très injustes contre les adversaires de son saint. Il est peu familiarisé avec la méthode historique et ne connaît guère la Révolution que par ce qu'on lui en a appris dans son séminaire ou par la bibliothèque de son couvent. Du séminaire aussi il garde le goût du style grandiloquent, des fleurs de rhétorique et des déclamations injurieuses. Il dira en parlant du Directoire : « Le flot du mépris public monte de toutes parts et gronde tout autour de ce gouvernement sans force et sans pudeur qui se vautre et entraîne la nation dans les fanges de sa débauche » (p. 299) ; en parlant de Napoléon : « Il sort de la fastueuse cérémonie de Notre-Dame avec une couronne sur la tête, avec les articles organiques dans sa poche, avec un poids sur sa conscience et une tache au soleil de sa gloire »

(p. 377). Il ne faut pas lui demander une composition suivie. Son exposé est souvent confus. Il ne tient même pas toujours compte de la chronologie, ce qui lui aurait évité de tracer le tableau de l'église constitutionnelle de Toulouse avant le 18 brumaire avec des lettres de Sermet datées d'avant le 18 fructidor [1] (p. 304).

Malgré tous ses défauts, le livre n'en est pas moins utile, parce qu'il renferme de précieux documents : papiers de famille, lettres de Du Bourg à ses frères, à ses collègues de l'épiscopat, lettres à lui adressées par M. Emery, etc. Dom Du Bourg malheureusement n'a publié qu'en partie ces papiers de famille. Plusieurs lettres sont tronquées sans que le lecteur soit averti des raisons qui ont déterminé les suppressions. L'auteur a fait effort pour se documenter dans les dépôts publics, aux archives de la Haute-Garonne, même aux Archives nationales. Il y a dans son travail des éléments à utiliser pour l'histoire. — A. Mathiez.

Vicomte de Gontaut-Biron. **Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)**, avec un avant-propos et des notes par André Dreux. Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, xi-444 p. (portr.). — André Dreux. **Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877)**, *d'après ses notes et papiers diplomatiques*. Paris, Plon-Nourrit, 1907. In-8, xi-391 p.

Il y a une dizaine d'années que les papiers de M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin de 1872 à 1877, furent pour la première fois communiqués au duc de Broglie. Le duc de Broglie les utilisa pour retracer dans un court volume [2] les principaux épisodes de la mission du diplomate qui avait été son subordonné en 1873 et qui était demeuré son ami : sa collaboration avec Thiers dans la négociation des conventions du 29 juin 1872 et du 15 mars 1873, ses efforts à Berlin après le 24 mai 1873 pour défendre contre l'hostilité de Bismarck le gouvernement du Maréchal, et en 1874 pour prévenir les conséquences des manifestations religieuses françaises et des mandements épiscopaux contre le Kulturkampf, son rôle pendant les heures critiques de la crise de 1875, son attitude dans l'affaire d'Orient jusqu'à son rappel en France après le 16 mai. Mais le duc de Broglie était un homme de parti ; il étudia et présenta les papiers de Gontaut-Biron, non avec l'impartialité et la critique d'un historien, mais avec le désir d'y chercher les éléments d'une défense de sa politique et de celle de ses amis. En lisant dans son livre

1. Certaines de ces lettres, reproduites d'après une publication de M. Adher, ne sont pas datées dans le livre de Dom Du Bourg.

2. *La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, Paris, 1896, in-12.

les pages qu'il consacrait à la lutte de la droite contre Thiers à partir du 13 novembre 1872 [1] ; en réfléchissant sur les motifs qu'il prêtait à Bismarck en 1873 et 1874 pour expliquer sa mauvaise humeur contre Mac-Mahon et ses ministres, mauvaise humeur qui n'aurait pas été provoquée par les manifestations religieuses, simple prétexte, mais par l'appréhension de voir une monarchie réparatrice succéder à une république dissolvante [2], on pouvait déjà s'en douter. Maintenant que nous possédons les documents de Gontaut-Biron, il suffit de comparer les textes pour le prouver. C'est ce qu'a fait M. Émile Bourgeois [3] après la publication du premier volume de M. Dreux ; son étude critique du texte du duc de Broglie justifie la sévérité de ses conclusions contre les procédés et la valeur historique de cet historien. Le second volume de M. D., paru depuis, non seulement confirme le jugement de M. Bourgeois, mais permet même de l'aggraver et nous espérons pouvoir bientôt exposer par quelles omissions volontaires, par quelles citations inexactes, par quels commentaires dénaturant la pensée de Gontaut-Biron, le duc de Broglie a tenté de donner le change sur les conséquences extérieures de la politique cléricale de l'Ordre Moral.

Depuis la *Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, un assez grand nombre de dépêches de cet ambassadeur ont été publiées ou utilisées. En 1900, sous le titre de *Occupation et libération du territoire, 1871-1873, Correspondances* [4], par les soins de Mlle Dosne, la plus grande partie de la correspondance de Thiers et de Rémusat avec Manteuffel, Saint-Vallier, d'Arnim et Gontaut-Biron a été imprimée en deux volumes. Ils renferment 69 lettres de Gontaut-Biron (45 à Thiers, 24 à Rémusat) et 35 lettres de Thiers à Gontaut-Biron. M. Hanotaux, pour retracer dans son *Histoire de la France contemporaine* l'incident des mandements épiscopaux, en janvier 1874, et la crise de 1875, a eu entre les mains les papiers du duc Decazes, où il a retrouvé la plupart des dépêches échangées entre le ministre et Gontaut-Biron [5]. Les mêmes dépêches ont été utilisées par M. Émile Bourgeois dans ses articles sur *Les origines de l'al-*

---

1. *Op. cit.*, p. 53 et sq.
2. *Op. cit.*, p. 121 et sq.
3. Communication faite à la Société d'Histoire Moderne, séance du 1er novembre 1906, publiée dans la *Revue historique* de novembre-décembre 1906, t. XCII, p. 300 et sq., sous le titre : *Comment M. de Broglie écrivait l'histoire.*
4. Cf. le compte rendu analytique de cette publication, qui n'a pas été mise dans le commerce, par P. Caron, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, t. IV, p. 546 et sq.
5. *Histoire de la France contemporaine, 1871-1900* ; cf. t. II, ch. VIII : *La paix armée et le Kulturkampf international*, p. 361 et sq., et t. III, ch. II : *Le septennat, la France et l'Europe*, p. 61 et sq., et ch. IV : *Le cabinet Buffet et l'alerte de 1875*, p. 217-320.

liance franco-russe (1871-1876) [1]. Après ces publications fragmentaires, la famille de Gontaut-Biron a jugé que le moment était venu de nous faire connaître les mémoires rédigés par Gontaut-Biron, et les pièces les plus importantes de ses archives, et elle a chargé un archiviste paléographe, M. Dreux, de préparer et de diriger la publication.

Le mode de publication adopté par M. D. lui a été inspiré par la composition des archives de l'ancien ambassadeur. A la fin de sa vie, Gontaut-Biron avait commencé à écrire ses mémoires. La mort l'empêcha de mener son œuvre à terme. Sa rédaction s'arrête aux derniers mois de 1873 ; et encore, M. D. nous apprend-t-il qu'à cette rédaction Gontaut-Biron n'avait pas mis la dernière main, et qu'il lui eût fait subir avant de la publier un travail de révision. A partir de 1873, les archives de Gontaut-Biron ne renferment plus que la collection des documents qu'il rapporta de Berlin. Elle comprend des notes au jour le jour rédigées par Gontaut-Biron sur des feuilles volantes, des minutes ou des copies de sa correspondance officielle avec Decazes, des minutes ou des copies de sa correspondance personnelle, des copies de documents officiels ou de lettres particulières qui lui furent communiquées par Decazes pour son instruction personnelle. Étant donné cet état des archives Gontaut-Biron, voici comment M. D. a conçu sa publication : 1° un volume renfermant les mémoires de Gontaut-Biron avec le travail de correction et de mise au point que Gontaut-Biron n'avait pas eu le temps d'accomplir ; 2° un volume formé de textes choisis parmi les documents postérieurs à 1873, groupés par M. D. en chapitres et réunis par un texte dont il est l'auteur, mais où il suit d'aussi près que possible les documents. Le plan des deux volumes est ainsi le même, avec cette différence que le « Je » du tome Ier est remplacé par le « M. de Gontaut-Biron » du second.

Ni l'un ni l'autre de ces deux volumes ne m'ont paru de nature à donner entièrement satisfaction aux historiens et je voudrais rapidement en indiquer les raisons.

Que M. D. ait cherché à rendre l'ordonnance générale des mémoires de Gontaut-Biron plus claire, en y introduisant des divisions par chapitres précédés de sommaires, en y supprimant des répétitions, et même en y faisant quelques transpositions, c'est un souci parfaitement légitime. Tout au plus aurait-on pu réclamer de lui qu'il n'effectuât pas ces transpositions sans nous en avertir. Mais M. D. ne s'est pas contenté d' « aménager » le texte. Il s'est cru autorisé ou on l'a contraint à y faire des coupures. Il a d'abord supprimé certaines parties des mémoires qui fai-

1. *Au seuil de l'alliance, Les origines de l'entente franco-russe, 1871-1876, d'après des documents inédits*, dans la *Revue du Mois*, 10 janvier et 10 février 1906.

saient double emploi avec le recueil de documents sur l' « *Occupation et libération du territoire* ». Le principal inconvénient de ces suppressions, c'est M. D. lui-même qui se charge de nous l'indiquer. « Les faits, écrit-il dans son avant-propos du premier volume, que l'on trouve pour ainsi dire épars dans les deux volumes de correspondances publiés par la famille de M. Thiers, ont ici le grand avantage d'être concentrés et coordonnés sous la forme d'un récit suivi [1] ». S'il en est ainsi, cet avantage sera d'autant diminué que l'exposé des faits et les documents qui le soutiennent se suffiront moins à eux-mêmes. Cependant il nous sera en ce cas toujours loisible de compléter les mémoires de Gontaut-Biron ; mais c'est une ressource qui nous est retirée pour une seconde catégorie de suppressions que M. D. a estimées indispensables, celle des développements « parasites ». Le mot « parasite » ne laisse pas que d'être imprécis, et M. D. ne cherche pas à le définir. Il ne désigne pas les répétitions, dont M. D. fait une mention particulière. Doit-il s'entendre des digressions, des réflexions personnelles de l'auteur plus ou moins étrangères au sujet qu'il traite, des développements mal venus ? Mais l'expérience de mémoires antérieurs ne nous a-t-elle pas appris que ces digressions, ces réflexions, ces développements à côté, sont souvent pour nous les parties les plus intéressantes ? Qui ne voit aussi qu'avec une formule aussi vague, un éditeur, lorsqu'il publie un texte qui n'est pas exactement au point, peut y tailler arbitrairement et tout à son aise ? Enfin M. D. nous informe que « des considérations d'ordre privé l'ont conduit à retrancher certains passages dans une œuvre ayant trait à des événements si récents que bien des acteurs en vivent encore, ou ont à peine cessé de vivre [2] », en d'autres termes, que, pour des questions de personnes ou d'opportunité, la famille de Gontaut-Biron n'a pas jugé que tout ce que l'ambassadeur avait écrit, fût bon à révéler. M. D., avec une conscience de sa responsabilité d'éditeur dont il nous faut le louer, proteste « qu'il n'a eu ni le désir, ni le besoin d'intercaler dans le texte original des développements ou des enjolivements artificiels [3] ». Il ne nous donne, je le veux bien, que du Gontaut-Biron, mais du Gontaut-Biron écourté.

Il résulte de cette manière de publier un texte, que toutes les fois que nous n'y trouverons pas des renseignements que l'auteur nous semblait susceptible de nous fournir, nous nous demanderons si l'éditeur ne les a pas supprimés comme parasites ou inopportuns. Or, dans le premier volume de M. D., nous avons eu plusieurs fois l'occasion de nous poser

1. Avant-propos, p. v.
2. *Ibid.*, p. II.
3. *Ibid.*, p. III.

cette question. Nous savions, par exemple, depuis le livre du duc de Broglie, qu'à partir du 13 novembre 1872 le conflit entre Thiers et les conservateurs de l'Assemblée nationale fournit aux Allemands un prétexte pour retarder la négociation d'évacuation jusqu'en février 1873. Gontaut-Biron, d'autre part, nous informe de ses tentatives répétées auprès de Thiers et de Rémusat pour les rapprocher des conservateurs [1]. Il nous apprend aussi qu'il blâma ses amis de se donner la mauvaise apparence de circonscrire le débat entre eux et le président à une question personnelle [2]. Ailleurs M. D. nous avertit que Gontaut-Biron « prêchait ses amis politiques et leur demandait instamment de se montrer accommodants », et il cite la lettre qu'il adressa à ce sujet le 13 février 1873 à un député royaliste de Maine-et-Loire, M. de Cumont [3]. Après la démission de Thiers, quelques phrases des mémoires nous laissent entendre que Gontaut s'opposa tant qu'il le put aux manifestations religieuses et aux pélerinages [4]. Il y eut donc constamment, en 1873, une intervention de Gontaut auprès de l'Assemblée et auprès des ministres, s'exerçant à propos des questions intérieures dont il était à même de juger le contrecoup sur la politique étrangère. Nous aimerions à la connaitre avec précision et dans les détails, parce qu'elle nous fournirait un élément d'appréciation de valeur sur la politique de la droite, et, du moment que nous savons par le témoignage même de Gontaut que ses lettres adressées à Rémusat, à Thiers, à ses amis furent nombreuses, comment ne pas nous demander si Gontaut-Biron n'avait pas fait à son action intérieure une place beaucoup plus grande que celle que lui attribue M. D., et si ce dernier ne l'a pas réduite par « des considérations d'ordre privé » ? De même, sur certains épisodes contemporains de la mission de Gontaut-Biron, et sur lesquels Gontaut était en situation d'éclairer le ministère, ses mémoires publiés par M. D. sont d'une concision excessive. Je citerai entre autres le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin en septembre, et celui de Guillaume Ier à Vienne en octobre 1873. Lorsque Victor-Emmanuel se rendit à Berlin, Gontaut-Biron prenait les eaux à Bade. Le corps diplomatique étant alors absent de Berlin, il lui parut peu convenable d'être le seul ambassadeur à regagner son poste. Mais il chargea son premier secrétaire, M. Debains, demeuré à Berlin, de voir M. de Launay, ambassadeur d'Italie, d'écouter aux portes et de lui mander ce qu'il aurait entendu. Or, des nouvelles envoyées par Debains, nous ne trouvons,

1. Gontaut-Biron, t. Ier (nous désignons ainsi : *Mon ambassade en Allemagne*), p. 204 (note 1) et p. 232.
2. *Ibid.*, p. 224.
3. *Ibid.*, p. 247.
4. *Ibid.*, p. 394.

rapportée dans la publication de M. D., qu'une conversation avec de Launay consignée dans une dépêche du 16 septembre, antérieure de six jours à l'arrivée de Victor-Emmanuel, et d'où il ressort que le voyage du roi d'Italie avait nettement un caractère antifrançais et anticlérical [1]. Il est possible que dans ses mémoires Gontaut ne fasse aucune allusion aux rapports rédigés par Debains jusqu'à son retour à l'ambassade au milieu d'octobre, il est possible qu'il ne s'explique pas sur les bruits de traité secret qui circulèrent alors, ni sur les révélations postérieures de Blowitz dans le *Times* en mai 1874 [2]. Mais comment en serions-nous sûrs après les déclarations de M. D. dans sa préface ? Comment, aussi, ne pas remarquer le silence presque complet de Gontaut sur le séjour de Guillaume Ier et de Bismarck à Vienne du 17 au 23 octobre ? Ses mémoires ne renferment à cet égard qu'une confidence, très importante il est vrai, que lui fit Redern ; il l'aurait averti que les conférences entre les deux empereurs et leurs ministres auraient eu pour résultat d'assurer l'entente entre l'Allemagne et l'Autriche et leur union au cas où la France voudrait faire la guerre [3]. M. de Gontaut s'est-il contenté dans ses mémoires de cette simple indication ? Encore une fois, ce n'est pas impossible, mais M. D. nous a donné le droit de poser un point d'interrogation.

Dans le second volume, la tâche personnelle de M. D. pour choisir et répartir les documents a été plus considérable et est plus visible. Il ne nous semble pas y avoir toujours apporté un discernement suffisamment critique.

Examinons d'abord la composition. S'il est une question où l'ordre et la précision chronologiques s'imposaient, c'est assurément celle de l'alerte de 1875. Pour ne pas s'y être strictement conformé, M. D. n'a pas su mettre en valeur de très importants renseignements consignés par Gontaut-Biron. Il est par exemple du plus grand intérêt de noter que, dès les mois de janvier et de février 1874, au plus fort de l'hostilité de Bismarck contre la France, dans l'affaire des mandements épiscopaux, la France reçut de certaines puissances des assurances d'appui. M. D., d'ailleurs, n'a pas manqué de le faire, et il nous rapporte les entretiens de Gortchakoff et du général Le Flô à Saint-Pétersbourg, les confidences de l'ambassadeur d'Angleterre Odo Russell à Gontaut en janvier et février, l'intervention de la reine Victoria auprès de Guillaume Ier, les assurances données par François-Joseph et Andrassy à Le Flô à Saint-Pétersbourg en avril [4]. Mais pourquoi M. D. ne continue-t-il pas à suivre l'ordre

1. Gontaut-Biron, t. Ier, p. 396 et sq.
2. Cf. Hanotaux, *op. cit.*, t. II, p. 383.
3. Gontaut-Biron, t. Ier, p. 415.
4. Gontaut-Biron, t. II (nous désignons ainsi les *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*), p. 36 et sq.

chronologique et ne nous fait-il pas connaître les rapports franco-russes de la fin de 1874 et du début de 1875, qui ont précédé par conséquent la crise de 1875, avant d'exposer cette crise ? Ce n'est qu'après avoir raconté la conversation si grave de Radowitz et de Gontaut, le 21 avril 1875, les propos menaçants de Bismarck et de Moltke au ministre de Belgique, Nothomb, du 25 et du 30 avril, l'entretien énigmatique, plein de sous-entendus, de Hohenlohe, ambassadeur à Paris, et de Decazes, du 5 mai, que M. D. nous informe des déclarations amicales de la Russie à la France en mai et en décembre 1874 [1]. N'est-ce pas cependant à cause de ces dispositions bienveillantes de la Russie que, dès les premiers jours du mois d'avril 1875, c'est-à-dire trois semaines avant la conversation de Gontaut et de Radowitz, et un mois avant celle de Decazes et Hohenlohe, le maréchal de Mac-Mahon s'adressa au czar ? Et n'est-il pas important de remarquer que lorsque Decazes connut les propos de Radowitz, Le Flô lui avait transmis les paroles significatives d'Alexandre II en réponse à la démarche prescrite par Mac-Mahon : « Les intérêts de nos deux pays sont communs, et si, ce que je me refuse à croire, vous étiez un jour sérieusement menacés, vous le sauriez bien vite, et — avait ajouté l'Empereur après quelque hésitation — vous le sauriez par moi [2] ». Du début jusqu'à la fin, les rapports franco-russes dominent l'histoire de la crise de 1875, et c'est ce que permet d'établir le rapprochement des démarches tentées par Le Flô à Saint-Pétersbourg, et des instructions envoyées par Decazes à ses agents. Or ce rapprochement, en n'adoptant pas un plan chronologique, M. D. est incapable de nous le faire saisir. J'en ai donné un premier exemple, en voici un second plus significatif encore. On sait quelle fut dans la crise de 1875 la manœuvre décisive de Decazes. Après avoir reçu, le 26 avril, la dépêche où Gontaut-Biron lui rapportait les allusions inquiétantes de Radowitz, Decazes écrivit le récit de l'entretien à nos ambassadeurs de Vienne, de Rome, de Londres et de Saint-Pétersbourg, en les chargeant de le communiquer aux puissances étrangères ; ce fut cette révélation qui décida dans la suite de l'intervention de la Russie et de l'Angleterre. Quelles furent alors les intentions de Decazes ? Elles apparaissent nettement dans une lettre particulière qu'il adressa le 29 avril à Gontaut : « J'essaie de tirer de cette révélation le parti qu'elle comporte... J'espère en dire assez, et parler assez clairement pour que les esprits s'y arrêtent... J'ai cru devoir affirmer, dans des proportions peut-être exagérées, l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg. *Je l'ai fait pour qu'il me sût gré de l'importance que j'accordais à ses paroles et aussi pour don-*

1. Gontaut-Biron, t. II, p. 119 et sq.
2. *Ibid.*, p. 121.

ner à entendre aux cabinets de Vienne et de Londres que leur prudence n'était pas imitée. Peut-être les piquerai-je ainsi au jeu [1] ». Voilà, écrit M. Hanotaux qui reproduit la phrase dans son chapitre sur le cabinet Buffet et l'alerte de 1875, « le bout de l'oreille [2] », et il explique ainsi la pensée de Decazes : « Depuis longtemps le duc Decazes attendait cette heure. Il était las de cette perpétuelle menace. Son espoir était qu'il rencontrerait une circonstance où il forcerait l'adversaire à se fendre, et à se montrer en fausse posture, le bras allongé, découvert [3] ». Cette interprétation de M. Hanotaux paraît conforme au texte cité. Mais, pour la discuter, pour apprécier la portée de la lettre de Decazes du 29 avril, il faut rapprocher de sa lettre les assurances données quelque temps auparavant par Gortchakoff et Alexandre à Le Flô, et il faut d'autre part la comparer avec les instructions qu'il envoya à la même date à Le Flô. M. D. mentionne bien ces assurances et reproduit ces instructions [4], mais dans un autre chapitre ; les textes essentiels sur la crise de 1875 sont ainsi séparés, isolés les uns des autres, leur enchaînement est rompu. Il semble, d'ailleurs, que M. D. s'en soit rendu compte ; au récit de la crise de 1875 tiré des papiers de Gontaut, il a ajouté un chapitre de conclusion où il s'efforce de rapprocher les textes qu'il avait dans ses chapitres précédents artificiellement répartis. La nécessité de ce commentaire personnel annexé aux documents publiés, n'est-elle pas une preuve que le plan suivi dans la publication n'a pas suffisamment mis en évidence les idées qui devaient s'en dégager ?

Si la composition du livre de M. D. est parfois discutable, nous y trouvons aussi nombre de questions dont l'importance paraît avoir échappé à l'auteur, ou pour lesquelles il n'a pas su utiliser tous les renseignements contenus dans les papiers de Gontaut. J'en donnerai un exemple à propos du rôle joué par l'Autriche dans la crise de 1875. Le 5 juin, quand la crise touchait à sa fin, Gontaut-Biron fit part à Decazes des révélations très importantes sur le rôle de l'Autriche qui lui avaient été confiées par l'ambassadeur d'Angleterre, lord Odo Russell. « Le cabinet anglais, lui écrivit-il, ayant sollicité celui de Vienne de joindre ses efforts aux siens pour prêcher ici la paix, Andrassy a répondu, premièrement : que le comte Karolyi avait fait peu de jours avant une visite au prince de Bismarck, et que, celui-ci lui ayant donné toutes les assurances possibles de la volonté de l'Allemagne de maintenir la paix, il serait assez embarras-

1. Gontaut-Biron, t. II, p. 100.
2. Hanotaux, *op. cit.*, t. III, p. 253.
3. Hanotaux, *op. cit.*, t. III, p. 292.
4. Gontaut-Biron, t. II, p. 121 et p. 115.

sant de revenir à la charge. *Vous vous souvenez que je vous ai écrit le récit que m'a fait Karolyi de son entretien avec le chancelier, de ses impressions* [1] ». Or, cette lettre de Gontaut, dont il est superflu de faire ressortir l'intérêt, je l'ai vainement cherchée dans les chapitres où M. D. a rassemblé les textes de Gontaut sur la crise de 75. Je ne l'ai découverte que dans sa conclusion, et sans qu'il ait tenté de la situer dans l'ensemble dont elle fait partie Elle est capitale : « A ne vous rien cacher, disait Karolyi à Gontaut, l'*Allemagne ne veut pas vous faire la guerre*. Elle n'a aucune raison pour le désirer... Mais elle ne veut pas non plus que la France l'attaque... et elle a entendu lui dire ceci : Sachez deux choses, la première, *c'est que si vous nous menacez de nous faire la guerre, vous nous trouverez prêts ; la seconde, c'est que, si nous acquérions la certitude que tel soit votre désir, nous prendrions, non pas le moment qui vous arrangerait le mieux, mais celui qui nous conviendra* [2] ». Que cette conversation ait eu une grande influence sur Gontaut, j'en trouve la preuve en la rapprochant d'un autre texte qui me parait non moins important. « Depuis longtemps, disait en mai Gontaut-Biron à Odo Russell, j'écrivais ou je disais au gouvernement français : *on n'a pas l'intention de nous faire la guerre, mais on est prêt, et au moindre semblant de provocation, devant un prétexte, on nous la fera* [3]. » N'est-ce pas, ou peu s'en faut, la répétition même des propos de Karolyi ? Le texte pourtant n'est indiqué qu'en note, et à un chapitre différent de celui qui reproduit la conversation de Karolyi. Un autre passage de la conversation de Gontaut et de Russell sur l'intervention autrichienne nous fournit un nouvel exemple du peu de précision critique de M. D. dans son étude des textes de Gontaut-Biron. Russell continue ses confidences : « Secondement : Andrassy a écrit au prince Gortchakoff qu'il se défiait un peu de l'amitié de Karolyi pour Bismarck et de l'indolence de son ambassadeur ; en conséquence, qu'il l'autorisait, lui Gortchakoff, à exprimer tous les désirs de l'Autriche en faveur du maintien de la paix, tout comme il le ferait pour la Russie. Cela, comme de raison, s'est écrit et s'est fait très confidentiellement. N'est-ce pas là ce qui a permis de croire au silence de l'Autriche dans cette circonstance [4] ? » Ici encore, n'aurait-il pas été instructif de rapprocher ce texte des renseignements suivants de Gontaut-Biron, que M. D. résume en quelques lignes, vingt-cinq pages plus haut : « Pour mieux éclairer l'Allemagne sur les vues de la Russie, le comte Schouwaloff (précédant le

1. Gontaut-Biron, t. II, p. 169.
2. *Ibid.*, p. 190.
3. *Ibid.*, p. 164, note 1.
4. *Ibid.*, p. 169.

5 mai de quelques jours le czar à Berlin) aurait même ajouté : « Si vous « ne voulez pas m'en croire, d'autres viendront après moi que vous serez « bien forcé d'écouter... » Bismarck ne songea plus alors qu'à protester de la permanence de ses intentions pacifiques, et *craignant que l'Italie et l'Autriche ne voulussent joindre leurs observations à celles de la Russie*, il envoya chercher les représentants de ces deux puissances en vue de leur persuader qu'il n'avait jamais eu le moindre dessein belliqueux [1]. » En constatant combien, dans le livre de M. D., tous ces textes sont disséminés et peu mis en valeur, on serait presque tenté de croire qu'il n'a pas entrevu l'importance de l'intervention autrichienne dans la crise de 1875.

Comme dans le premier volume, il existe dans celui-ci des questions qui ne sont pas élucidées, sans que nous puissions savoir si les renseignements fournis par Gontaut sont insuffisants, ou si nous devons nous en prendre à M. D., ainsi que nous étions en droit de le faire dans nos précédentes remarques. Je mentionnerai, entre autres, le voyage que Gontaut-Biron fit en Russie en mars 1874. La date en est significative, si l'on songe qu'il eut lieu après les entretiens de Le Flò et de Gortchakoff, en janvier, après la lettre de Victoria en février, après le voyage de François-Joseph et d'Andrassy au début de mars, bref, après les premières manifestations de ce que M. D. nomme justement la réaction de l'Europe contre la politique bismarckienne. On sait, d'autre part, que Bismarck, après la crise de 1875, accusa Gontaut-Biron d'avoir machiné dans ce voyage, avec Gortchakoff, l'intervention de la Russie [2]. Enfin telle est l'importance des conversations de Gontaut-Biron avec Gortchakoff et avec le czar, que M. D. a pu dire qu'on y voyait se dessiner le mouvement qui devait aboutir à l'alliance franco-russe [3]. C'est pourquoi il ne nous serait pas indifférent de connaître les origines de ce voyage de Gontaut-Biron. Fut-il chargé d'une mission par Decazes ? Reçut-il des instructions ? Il est vraiment insuffisant de nous renseigner par ces quelques lignes : « M. de Gontaut lui-même étant allé passer quelques jours à Saint-Pétersbourg après le départ de l'empereur d'Autriche, rendit compte de ses impressions dans une longue lettre particulière au duc Decazes [4] ». Je signalerai aussi comme beaucoup trop sommaires et rapides les indications qui nous sont données par M. D. sur les discussions des diplomatie française et allemande en 1874 à propos de l'Espagne [5].

1. Gontaut-Biron, t. II, p. 135.
2. *Ibid.*, p. 180-181. Bismarck, il est vrai, plaçait à tort le voyage de Gontaut dans l'hiver de 1875, mais le fait d'un voyage de Gontaut en Russie n'en subsiste pas moins.
3. *Ibid.*, p. 46.
4. *Ibid.*, p. 45.
5. *Ibid.*, p. 70.

La plupart des critiques que nous avons présentées à propos du second volume tiennent à ce que M. D. n'a pas voulu faire une publication de textes, mais un ouvrage composé avec des documents triés et incomplètement cités. Les objections que, dans son avant-propos, M. D. a formulées contre la publication de tous les documents des archives de Gontaut-Ciron à partir de 1874, ne m'ont pas, je l'avoue, convaincu. M. D. déclare que cette publication eût pris des proportions considérables : qu'importe, quand il s'agit de documents de cette importance ? Il juge en outre qu'elle eût été en beaucoup d'endroits inutile, attendu que sous leur forme différente les documents se répètent souvent : mais n'eût-il pas été facile, quand une dépêche officielle répétait des renseignements présentés avec plus de liberté dans les lettres personnelles ou consignés dans des notes, de marquer simplement la date de la dépêche officielle et d'indiquer qu'elle n'ajoutait rien au texte publié de la lettre ou des notes ? Il est vrai que si M. D avait publié en plusieurs volumes les archives de Gontaut-Biron, le grand public n'y aurait pas trouvé son compte. Mais rien ne nous permet de supposer que des considérations de ce genre aient pu agir sur M. D. Regrettons donc simplement, qu'il n'ait pas été d'avis qu'avec les exigences actuelles de la méthode historique, les historiens ont des motifs sérieux de préférer à un ouvrage peut-être plus aisément lisible formé de documents choisis et partiellement publiés, une publication de textes peut-être plus longue et plus aride, mais complète et rigoureusement chronologique. — Pierre MURET.

A. DEBIDOUR. **L'Eglise catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906)**. 1er volume : *1870-1887*. Paris, F. Alcan, 1906. In-8, XI-468 p.

Nul mieux que M. Debidour, dont le magistral ouvrage sur *Les rapports de l'Eglise et de l'État en France de 1789 à 1870* est désormais classique, n'était qualifié pour entreprendre l'étude des événements politico-religieux qui, des manifestations cléricales de 1871 à la loi de séparation, ont si souvent agité et parfois troublé l'histoire de la troisième République. Des deux volumes dont se compose cet ouvrage, le premier seul est l'objet du présent compte rendu [1].

Ce livre mérite les plus grands éloges. Ce n'est pourtant pas sans quelque inquiétude qu'on en commence la lecture. M. D. nous dit, dans sa préface, ce que son livre veut « démontrer » (p. IX) ; il considère l'histoire comme une sorte d'enseignement moral (p. X), et, en effet, les

1. La *Revue* rendra compte ultérieurement de la seconde partie.

« hélas ! », les « ce qui est regrettable » ne manquent pas dans son livre (p. 14, p. 26, etc.) ; il termine sa préface par une profession de foi républicaine, laïque, voire anticléricale et prétend offrir son livre « à la France républicaine ». On craint, après cela, de ne trouver dans ce livre que l'œuvre d'un homme de parti, et il faut avouer qu'il en a souvent l'apparence. N'est-ce pas l'homme de parti qui, toutes les fois qu'il a à citer le nom de M. Alphonse Humbert, ne manque pas d'écrire « Alphonse Humbert qui, depuis..... » (p. 42, p. 224) ? N'est-ce pas l'homme de parti qui traite « d'aigrefins », d'« aigrefins parlementaires » les hommes qui mènent la conspiration de fusion entre les légitimistes et les orléanistes, ou qui, dans l'entourage de Mac-Mahon, combattent sourdement Jules Simon (p. 111, p. 114, p. 172)? N'est-ce pas l'homme de parti qui ne voit dans les journalistes assomptionnistes que des « folliculaires » (p. 375) ? Et l'homme de parti écrit parfois comme un pamphlétaire ou comme un rédacteur d'affiches électorales : « L'illuminé de Frohsdorf venait de terminer son honorable et stérile existence » (p. 336) ou bien : « Personne n'aurait dû prendre au sérieux cette pantalonnade d'un prétendant sans principes, qui n'en était plus à compter ses palinodies » (p. 313). On ne peut s'empêcher de regretter que ces taches viennent ternir la réelle impartialité de ce livre et lui donner une fâcheuse apparence sectaire ; mais je n'en suis que plus à l'aise, ces réserves faites, pour en dire tout le mérite.

Le livre de M. D. est, en effet, solidement documenté, clair, précis, plein d'aperçus nouveaux et justes, et foncièrement impartial.

M. D. n'a pas puisé seulement dans ses notes ou dans ses souvenirs personnels — auxquelles les relations qu'il a entretenues avec Gambetta, Jules Ferry, Paul Bert, Spuller, Challemel-Lacour ont pu conférer une grande valeur ; la lecture des journaux, des débats parlementaires, des projets de loi, ne lui a pas suffi ; il a dépouillé la copieuse littérature religieuse, encycliques pontificales, mandements de prélats, écrits des publicistes catholiques ; il a interrogé des hommes de tous les partis ; il a eu en outre le privilège de faire d'utiles recherches aux archives des Affaires étrangères et de la direction des cultes ; et de tous ces documents élaborés, confrontés, fondus, il a pu tirer un livre précis, neuf et impartial [1].

1. Je ne vois guère que les récents ouvrages de M. Hanotaux, que M. D. cite d'ailleurs dans ses bibliographies, qui n'aient pas été suffisamment utilisés. Ils renferment pourtant une part documentaire inédite dont M. D. eût pu tirer parti, notamment pour ce qui est de la lente évolution de Thiers vers l'idée républicaine (p. 28-30) et des négociations pour la fusion des deux partis royalistes (p. 113). Mais je reconnais que ce sont là des questions que M. D. n'a pu traiter qu'incidemment.

Ce premier volume de son ouvrage comprend deux des quatre parties dont se composera l'ouvrage total [1].

I. Dans la première partie (*L'Ordre moral*, p. 1-200) M. D. fait l'histoire d'un contre-sens politique, commis par le parti catholique, et qu'il définissait dans sa préface : « Chose étrange, mais incontestable, ce clergé, qui vit dans les profondeurs du peuple, ne le connait pas. Il n'a pas compris, depuis trente-cinq ans, que ce peuple voulait la République, qu'il la voulait résolument, de tout cœur, et que, s'il ne la faisait pas avec l'Église, il la ferait sans elle, contre elle-même au besoin. Et il l'a finalement exaspéré par sa maladroite persistance à se solidariser avec tous les partis de réaction, notamment avec le plus impopulaire de tous, c'est-à-dire le parti royaliste » (p. VI-VII). C'est dans la première période de la troisième République que se commet ce contre-sens irréparable, dont les conséquences devaient se développer jusqu'à la séparation. Et M. D. établit très minutieusement comment, après l'Encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*, tous les catholiques deviennent des cléricaux, et tous les cléricaux des antirépublicains (p. 162-163). Comment le parti catholique ultramontain qui, en 1871, est maître de l'Assemblée nationale, des services publics et même du gouvernement, se compromet, moins par ses manifestations dévotes que par ses prétentions monarchistes, perd sa popularité, est chassé de la Chambre législative aux élections de 1876, puis, après l'inutile retour offensif du 16 mai, est chassé du Sénat et de la Présidence (1879), voilà ce qu'expose M. D., dans un récit détaillé, plein de faits et de citations, et dans l'analyse duquel je n'ai pas l'intention de m'engager.

J'aime mieux signaler ce qui, dans cette première partie, m'a paru le plus intéressant, le plus juste ou le plus neuf, pour l'histoire religieuse ou politique de la France contemporaine. A cet égard, M. D. a écrit des pages remarquables sur l'attitude conciliante du gouvernement provisoire envers le pape et le clergé (1er chapitre), sur les tentatives de médiation de Pie IX entre la France et la Prusse, pendant la guerre (p. 22), sur l'anticléricalisme de la Commune, considéré comme une forme d'opposition à l'ultramontanisme évident de l'Assemblée nationale (p. 33-35), sur la question des otages et la répression de la Commune (p. 37-46, pages qui établissent péremptoirement la lourde responsabilité de Thiers), sur les violations du Concordat et l'introduction du « nobis nominavit » dans les bulles d'institution des évêques (p. 11, 83), sur les campagnes de

1. I. L'Ordre moral ; II. Les lois scélérates ; III. L'esprit nouveau ; IV. Le divorce. Tel qu'il l'a conçu, l'ouvrage de M. D. semble ne concerner que les rapports de l'Eglise *catholique* et de l'État. J'espère que, lorsqu'il aura à traiter de la loi de séparation, il indiquera la situation faite aux différentes Eglises.

socialisme catholique de M. de Mun (M. D. lui consacre un jugement élogieux), sur l'œuvre de Jules Simon et la Ligue de l'Enseignement (p. 88-92), sur le développement des congrégations (p. 133), sur la campagne en faveur de la liberté d'enseignement supérieur (p. 138 et suiv., 159), sur les cabinets Dufaure (p. 157), Saint-Simon (p. 164-166), et de Broglie (p. 175).

II. Le parti catholique, vaincu en 1879 avec les partis monarchiques, devait subir sa part des conséquences de la défaite : « Au lendemain du jour où l'Ordre moral s'était avoué vaincu dans la personne de Mac-Mahon, et où la République sans républicains avait enfin fait place à la République républicaine, certains des combattants de la veille croyaient possible de tirer immédiatement de la victoire tous les avantages qu'ils espéraient d'elle, et notamment le plus précieux, le plus désiré de tous, la séparation de l'Église et de l'État » (p. 201-202). M. D. ne dissimule pas que, pour sa part, cette réforme lui paraissait, dès lors, mûre et opportune, et toute la deuxième partie de son livre (*Les lois scélérates*, p. 201-417) indique à la fois les raisons qui ont retardé l'inévitable solution et les insuffisantes représailles dont le parti républicain a dû se contenter. Que la séparation ait été différée, c'est que qu'expliquent, non seulement l'habileté diplomatique du nouveau pape Léon XIII (dont M. D. nous a tracé, p. 187-189, un très véridique portrait), ou l'influence personnelle du président Grévy, timoré, obstiné, jaloux de la renommée de Ferry et surtout de celle de Gambetta, qu'il n'appelle aux affaires que trop tard et à contre-cœur, préférant recourir à M. de Freycinet, dont M. D. juge très sévèrement la politique religieuse ; c'est aussi l'hésitation des républicains et de leurs chefs : de Ferry qui ne veut plus de la séparation et la croit impossible, de Gambetta qui reste fidèle au principe, mais remet à plus tard la réalisation (p. 203-204) ; c'est encore l'absence de tout statut de l'enseignement laïque, de toute loi sur les associations, qui devaient être le prélude nécessaire du divorce entre l'Église et l'État.

On se borne alors à l'application stricte du Concordat, à la lutte contre les congrégations non autorisées (p. 209-220), à une organisation partielle de l'enseignement laïque ; après bien des luttes et des tiraillements on obtient le vote du divorce ; on sécularise les pompes funèbres, on impose aux séminaristes le service militaire. Comme dans la première partie, M. D. fortifie le récit détaillé de toutes ces réformes d'aperçus ou d'explications sur l'histoire religieuse et politique : c'est la tactique de Ferry qui consistera à extraire, d'un vaste projet organique sur l'enseignement préparé par Paul Bert, la matière de plusieurs lois scolaires de

détail, dont le vote successif est plus facile à obtenir (p. 266-288) ; c'est le rôle politique du cardinal Lavigerie, à qui le récit de M. D. donne un haut relief (en particulier, p. 291-293) ; c'est le plan général des réformes que le ministère Gambetta avait projetées et que sa chute prématurée ne lui donna pas le loisir de réaliser (p. 295-300) ; c'est l'analyse du projet Jules Roche « sur la sécularisation des biens ecclésiastiques et la séparation de l'Église et de l'État » (p. 306-307) ; ce sont les complaisances que leur politique coloniale, où ils croient avoir besoin des missions catholiques, inspirent à Gambetta et surtout à Ferry à l'égard du clergé (p. 290, p. 315-322) ; ce sont enfin les très curieuses négociations entre Léon XIII et le gouvernement français au sujet d'un projet de nonciature à Pékin, que le pape semblait ne mettre en avant que pour intimider la France (voir la note de la p. 367).

A la fin du volume, si le chapitre sur le boulangisme est assez faible, on voit au contraire, très nettement, se préparer la politique du ralliement, dont le prochain volume nous montrera les caractères et les effets [1]. — Jules Céby.

Paul Louis. **Histoire du mouvement syndical en France (1789-1906).** Paris, F. Alcan, 1907. In-12, IV-282 p.

Ce livre n'est pas, à proprement parler, une histoire du mouvement syndical en France. Il est dominé par des préoccupations théoriques, et les faits qui y sont rassemblés semblent destinés à justifier une doctrine syndicale que l'auteur présente comme définitive. On ne s'étonnera donc pas que M. Paul Louis soit plus préoccupé de juger les événements que de les expliquer. Les explications même qu'il propose, parfois, ont le caractère de sentences. Ainsi, p. 11, cette remarque sur les sociétés ouvrières de production : « Nées de l'enthousiasme intempérant d'un prolétariat trop livré à l'utopie, ou suggérées par les habiletés d'un gouvernement soucieux d'enrayer une poussée autonome, elles ont pu ralentir l'effort de lutte ». On peut dire sans exagération que chaque mot de cette phrase est une appréciation, qui appelle des preuves que l'on chercherait vainement dans le livre. Ailleurs, p. 20, l'auteur fait précéder une étude sur l'émiettement des forces syndicales, de cette déclaration,

1. Ce premier volume est augmenté d'un appendice (p. 419-466) qui présente plusieurs documents importants, entre autres : les lois du 12 juillet 1875 et du 18 mars 1880, sur la liberté de l'enseignement supérieur ; — « la morale des Jésuites », le terrible résumé fait par Paul Bert du *Compendium* du P. Gary ; — la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire ; — un très copieux extrait de l'Encyclique *Libertas praestantissimum* (20 juin 1888).

qui surprendrait chez un historien : « On peut d'autant plus librement parler de ces regrettables dissidences, qu'un esprit nouveau a maintenant prévalu... » En général, toute manifestation de l'activité syndicale qui ne justifie pas la thèse révolutionnaire soutenue par l'auteur est une « déviation ».

M. P. L. explique l'histoire du mouvement syndical à l'aide de quelques formules qu'il établit dès les premières pages de son livre, et dont certaines sont manifestement déduites de la doctrine marxiste. L'histoire des associations ouvrières, en France, justifie rarement ces affirmations trop absolues. Exemples : p. 3, « Le syndicat est le produit direct de la concentration capitaliste ». Or, l'organisation syndicale est particulièrement ancienne dans les industries très dispersées du livre, de la bijouterie, de l'orfèvrerie, du bronze, du bâtiment, de la cordonnerie, du vêtement. Elle ne s'est développée, d'une façon sérieuse, que dans une période relativement récente, dans les mines, dans les industries textiles du Nord ; elle est encore à l'état embryonnaire dans la grosse métallurgie. On a pu remarquer que le mouvement syndical était beaucoup plus développé parmi les mécaniciens occupés dans de petites entreprises que parmi ceux qui sont rassemblés aujourd'hui dans de grands établissements. Ce serait d'ailleurs une erreur de croire qu'il suffirait de retourner la proposition de M. P. L. pour énoncer une vérité. Cette observation montre seulement que les conditions dans lesquelles se développe le mouvement syndical sont extrêmement complexes, et qu'un exposé minutieux de l'histoire des associations ouvrières pourrait seul les mettre en lumière. Un fait emprunté au même livre peut nous fournir un exemple. L'auteur observe (p. 6) que les « premières associations sérieuses d'employés remontent à la seconde République ; et c'est à ce moment-là que se constituent les maisons de nouveautés importantes ». Cette observation n'est pas absolument exacte. Le mouvement syndical a été de bien médiocre importance en 1848 parmi les employés ; et la première organisation de résistance qu'ils aient formée est la chambre syndicale des employés fondée en 1869. L'histoire des syndicats d'employés nous montre que les questions politiques et philosophiques ont tenu une grande place dans la formation de ces associations. Elles se sont développées à mesure qu'un plus grand nombre d'employés perdaient l'espoir de devenir patrons, et devaient envisager, comme définitive, leur situation de salariés. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le développement des institutions patronales dans certains grands magasins a souvent contrarié l'action syndicale (voir déposition d'un des directeurs du Bon Marché à la Commission d'enquête de 1883, 2e partie, p. 128).

L'histoire du mouvement syndical est rapidement présentée, et semble obéir à une évolution très nettement déterminée : d'abord les mutualités, puis les associations de résistance, avec, entre temps, les déviations coopératives, puis les syndicats, les fédérations ; et enfin l'unité ouvrière, se réalisant localement dans les bourses du travail et, au point de vue national, dans la confédération générale du travail. L'auteur est visiblement dominé par le désir de prouver la nécessité de certaines formes actuelles d'action ouvrière et de montrer qu'elles sont l'achèvement à la fois naturel et logique, d'une longue évolution. Peut-être laisse-t-il dans l'ombre, sous prétexte qu'ils concernent davantage l'histoire politique, un certain nombre de faits qui rendraient le développement de sa thèse moins limpide. On s'étonne quelque peu de ne trouver dans ce livre que de bien vagues indications sur le mouvement ouvrier de la seconde République et du second Empire. A peine le rôle de l'Internationale est-il indiqué. On ne trouve pas d'analyse des rapports des délégués à l'exposition de Londres ; les réunions si intéressantes du passage Raoul en 1867 et de la Redoute en 1868 ne sont pas mentionnées. M. P. L. estime peut-être que ce sont là des événements politiques ; et pourtant l'idée de l'unité ouvrière, de l'action de classe, a été agitée dans ces milieux. Faut-il y voir d'ailleurs plus de visées politiques que dans le syndicalisme révolutionnaire d'aujourd'hui, dont le caractère purement professionnel est si souvent contesté, et qui tient une si grande place dans le livre que nous examinons ? Il semble bien difficile de séparer l'histoire du mouvement ouvrier de l'histoire du mouvement syndical. Par exemple : un mouvement de la nature de l'agitation du 1er mai 1906 pour la journée de 8 heures, est-il ouvrier ou syndical ? Est-il même purement professionnel ? Les textes ne manquent pas qui pourraient légitimer une opinion contraire.

Quelques chapitres de ce livre sont consacrés à l'exposé de l'organisation interne des syndicats. S'ils sont les plus documentés de l'ouvrage, ils n'en sont pas les plus clairs. L'auteur a procédé par accumulation de faits : on eût souhaité un peu plus d'ordre et quelques références. Une étude de la nature de celle qui est faite dans l'*Industrial democracy* de Webb pourrait être tentée pour la France ; les documents dont nous disposons actuellement sont, en effet, assez nombreux ; on ne trouvera rien de tel dans l'histoire du mouvement syndical de M. Paul Louis.

Les indications bibliographiques sont tout à fait insuffisantes. Puisque l'auteur parait s'être peu soucié d'appuyer ses affirmations par des références nombreuses et précises, il eût été utile qu'il donnât en tête de son ouvrage une liste des livres élémentaires sur la question. — A. Goineau.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est et du Nord. 1907.

Janvier. = L. Lefebvre. *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du XVIe au XVIIIe siècle.* [Renseignements sur les pièces jouées, historiques ou religieuses.] — Chr. Pfister. *Nancy au début du règne de Charles IV (1624-1633). Le siège de la ville par Louis XIII (septembre 1633).* [Aventurier qui prend par moment les allures d'un héros, Charles IV devient comme le défenseur de l'indépendance lorraine contre la France de Richelieu. Il accueille les mécontents de France : duchesse de Chevreuse, puis Gaston d'Orléans. Nancy, à qui la peste vient d'enlever en 1631 le tiers de sa population, se voit assiégée et prise par les Français : l'occupation durera trente ans (1633-1663).] — A. de Saint-Léger. *Mémoire concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699.* [Fin en avril. L'intendant de Madrys avait rédigé en 1697 un mémoire pour le duc de Bourgogne. Son successeur, Barentin, rédigea en 1699 un nouveau mémoire, inédit jusqu'à ce jour, pour obtenir des conditions plus favorables au port de Dunkerque. Il eut gain de cause. En 1700, Louis XIV rétablit la franchise complète du port, et y institue une Chambre de commerce. Le mémoire donne un excellent tableau du commerce intérieur et extérieur de la Flandre maritime, avec des renseignements précis sur l'agriculture et l'industrie.]

Avril. = Ph. Sagnac. *Le serment à la Constitution civile du clergé en 1791 dans la région du Nord (Nord et Pas-de-Calais).* [La région est nettement réfractaire compte environ 80 % de prêtres insermentés, mais est encadrée par des départements franchement constitutionnels (Ardennes et Somme), qui comptent 2/3 de prêtres jureurs.] — C. Richard. *Notes complémentaires. I. Le serment dans le district de Cambrai.* [Le district compte 170 réfractaires sur 203 prêtres, se rattache donc à la région du Nord.] *II. Le serment dans le district d'Avesnes.* [Le district semble posséder une majorité constitutionnelle, se rattache donc plutôt à la région des Ardennes qu'à celle du Nord.] — L. Davillé. *Rosières de Chandeney et l'histoire de Charles III.* [Étude sur les auteurs (François de Rosières de Chandeney, archidiacre de Toul, son neveu François, et le sieur de Maranville, secrétaire des commandements de Charles III), les sources (souvent très sérieuses) et la valeur (très réelle) de cette « Histoire », conservée en manuscrit à la Bibliothèque de Nancy.]

Juillet. = Chr. Pfister. *Le noviciat et le collège des Jésuites de Nancy.* [Jusqu'à la Révolution ; le personnel enseignant, l'enseignement. L'histoire des Jésuites à Nancy est celle de l'éducation de la bourgeoisie aux XVIIe et XVIIIe siècles.] —

G. LEFEBVRE. *Une nouvelle relation du siège de Lille en 1667.* [Anonyme, conservée aux archives du Nord, probablement l'œuvre d'un religieux minime, témoin oculaire.]

Octobre. = A. JENNEPIN. *Essai sur les anciennes mesures agraires usitées avant le système métrique dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Avesnes, avec leurs conversions en hectares, ares et centiares.* — L. GERMAIN. *François de Rosières, seigneur de Chandeney.* [Ajoute divers renseignements à ceux donnés par M. Davillé, dans l'étude mentionnée ci-dessus.] — R. REUSS. *Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution.* [L'instruction primaire en Alsace semble un peu plus développée que dans le reste de la France, grâce à l'émulation des protestants et des catholiques. Personnel enseignant très mêlé, peu payé, généralement incapable ; programme restreint à l'enseignement religieux ; langue employée : l'allemand. L'assemblée provinciale, depuis 1787, se préoccupe de la question. Les corps administratifs de la Révolution la reprennent, luttent contre le clergé catholique, mécontent de l'aliénation des biens, contre la majorité des instituteurs catholiques fidèles aux idées réfractaires.]

Le Correspondant. 1907.

10 Novembre. = E. DE BROGLIE. *Un grand marin. Tourville.* [Fin. III. La gloire dans la défaite. La Hougue (1692-1701)].

25 Novembre. = E. ROUSSE. *Lettres à un ami (1871-1880).* [Continué les 10 et 25 déc., et à suivre. Ces lettres forment la suite de la correspondance antérieurement publiée (voir la *Revue*, t. VII, p. 250, 335, 637, 721). Elles présentent le même genre d'intérêt : quelques détails et beaucoup de réflexions sur les événements politiques du jour, le monde du barreau, etc. Ces lettres seront utiles sur tout pour la biographie de leur auteur. La publication est menée, dans le n° du 25 déc., jusqu'à octobre 1877.] — PRINCESSE DE SAYN WITTGENSTEIN. *Quelques souvenirs de ma vie.* [Extraits d'un volume qui paraîtra prochainement à la librairie Lethielleux. La princesse de Sayn Wittgenstein, née Bariatinski, aujourd'hui très âgée, réside depuis de longues années en Suisse. Souvenirs, superficiels, sur la Révolution de 1848 à Paris et à Berlin, sur Mgr Dupanloup et le « Syllabus », sur le prisonniers français internés à Düsseldorf en 1870-1871.]

10 Décembre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Albert Sorel et son œuvre.* [Éloges sans réserve.] — ED. GACHOT. *Un homme de guerre méconnu. La réhabilitation de Mack (d'après des documents inédits).* [Croit trouver dans différents écrits apologétiques de Mack, tirés d'archives de famille et des Archives de la guerre, et qu'il donne *in extenso*, des raisons de penser que « Charles de Mack avait l'étoffe d'un grand capitaine. Seule, la chance qui accompagnait si souvent Turenne et Frédéric lui manqua au moment où Napoléon produisait, sur les champs de bataille, de si foudroyants effets ». L'intérêt de l'article réside dans la reproduction de notes de Mack, écrites le 27 octobre 1805, et contenant la relation de son entrevue avec Napoléon le 17 octobre à Elchingen : ajoutons qu'une relation plus sommaire de cette entrevue, écrite également par Mack et conservée à Vienne, était déjà connue et a été publiée au tome III de *La campagne de 1805 en Allemagne*, par MM. Alombert et Colin.]

La Révolution de 1848. 1907.

Novembre-Décembre. = A.-M. Gossez. *Un procès pour introduction frauduleuse de livres prohibés, à Lille, en 1853.* [Le 28 février 1853, Mme Bianchi, femme d'un « proscrit » lillois, fut arrêtée à Roubaix, portant un panier où se trouvaient des exemplaires de « Napoléon le Petit » et du « Deux Décembre » de Schœlcher, qu'elle se préparait à rapporter à Lille. Le tribunal correctionnel la condamna à six jours de prison et 500 francs d'amende. Victor Hugo lui écrivit une lettre pour l'assurer de sa sympathie ; M. G. en donne le fac-similé.] — J. Gay. *Lettres inédites sur Rome et l'Italie au début du second Empire.* [Fin de la lettre de L. Doubet du 4 janvier, plus trois autres lettres de janvier et février 1854. L'esprit public en Lombardie et Vénétie, en Piémont et dans le royaume de Naples. État politique de l'Italie en général ; longues considérations sur les sentiments des Italiens à l'égard de la France, sur la politique pontificale, les tendances à l'unité.] — J.-F. Jeanjean. *L'éternel révolté.* [Suite, et à suivre La tentative d'évasion de Barbès en 1842, le délabrement croissant de sa santé, son transfert à Nîmes en 1843.] — H. Monin. *Note sur Louis Pujol et George Sand.* [Une fable contenue dans un recueil de vers publié en 1855 par Louis Pujol est dédiée à George Sand. M. M. y voit une raison de plus de croire que George Sand n'a pas été étrangère à la rédaction de la « Prophétie des jours sanglants » de Pujol, qu'il a précédemment publiée et étudiée (*Révolution de 1848*, t. Ier).]

La Révolution française. 1907.

14 Décembre. = H. Hauser. *Les idées agronomiques d'un curé bourguignon (1785-1789).* [Guerot, curé de Chevannay, dans l'Auxois, envoya en 1785 à l'Académie d'Arras un mémoire sur la division des terres, sujet mis au concours par cette Académie. Il y expose des idées révolutionnaires pour son temps et même pour le nôtre ; partisan de la division des exploitations, il proteste contre la trop grande extension des fermes et surtout contre les fermes générales ; il se plaint que la France soit « inondée de ces bourgeois fermiers non cultivateurs qui, se tenant par la main, forment différentes sociétés pour envahir toutes les terres du royaume » et il affirme que la terre ne sera jamais bien cultivée que par des cultivateurs à l'aise, et ceux-ci ne le seront que s'ils tiennent les terres ou les domaines de la première main. Il rédigea probablement le cahier de doléances de Chevannay pour les États généraux de 1789, où l'on retrouve ses idées et ses expressions.] — H. Labroue. *La misère en Périgord sous l'Ancien Régime.* [Extraits d'un certain nombre de documents (registre des baptêmes, mariages et sépultures de Monpazier, 1693 ; Jurades de Bergerac ; supplique des habitants de Florimond, en Sarladais, à Machault ; supplique des habitants de Coutras au roi, 1773 ; cahiers des paroisses du Périgord en 1789, etc.), nous montrant l'extrême misère qui afflige cette région et le nombre effrayant de gens qui meurent de faim pendant tout l'ancien régime.] — Ph. Sagnac. *Le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791 d'après un historien catholique, M. Sciout.* [Ludovic Sciout a étudié le serment en province dans son *Histoire de la Constitution civile* (t. II, chap. II et III). Critique des rensei-

gnements qu'il donne sur cette question, et comparaison de ses chiffres avec les chiffres fournis par les statistiques des serments et des refus qui se trouvent aux Archives nationales. Sciout ne se sert que rarement des statistiques, ne les cite que partiellement et inexactement, néglige celles qui sont gênantes pour ses théories ; le plus souvent il leur préfère des lettres d'où il tire des résultats contraires à la vérité, mais conformes à sa thèse. — G. Bussière. *Une famille anglaise d'ouvriers en soie à Lyon, 1753-1793.* [Suite et fin. La Révolution ne bouleverse ni la situation ni l'industrie de la famille Badger, qui continue à occuper gratuitement le local des Feuillants lorsque les Feuillants l'ont quitté, et à jouir de même des calendres royales. Les fils Badger prennent une part active à l'insurrection lyonnaise contre la Convention. Pierre est fusillé le 8 frimaire (28 novembre 1793) ; Louis est exécuté le 5 décembre, Justin reparait après le 9 thermidor ; il alla en 1802 au Sénégal et périt dans un naufrage en revenant en France. Le vieux John Badger mourut le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800.]

La Revue de Paris. 1907.

15 Octobre. = S. Goriainov. *Lettres [de la reine Hortense] à Alexandre Ier.* [Ces lettres, datées du 21 sept. 1814 au 1er sept. 1816, sont aujourd'hui conservées aux archives de l'Empire russe. Les dix premières, antérieures au retour de l'île d'Elbe, témoignent des bonnes relations qui s'étaient établies entre le tsar et la reine, à Paris, en mai 1814 ; le ton est familier, confiant, et même d'une tendresse discrète. Quelques autres documents (lettre de Louis à Hortense, à propos de son fils aîné, et réponse d'Hortense, lettre de celle-ci à Capodistria en 1816 et réponse du ministre russe, etc.), sont également publiés par M. G., qui a enchâssé ces différents textes dans un commentaire assez développé].

15 Novembre. = J. Lemoine et A. Lichtenberger. *Le second mariage du duc d'York, 1673.* [Retracent, d'après les archives anglaises et françaises, les intrigues qui précédèrent le second mariage du duc d'York, devenu veuf d'Anne Heyde en 1671. Le duc voulait une femme jeune, belle, catholique et riche ; la diplomatie française s'employa activement à la lui procurer. Deux candidatures anglaises, celles de Mme de Falmouth et de Mme de Northumberland, furent rapidement écartées. On songea alors à la fille de l'électeur palatin, duc de Neubourg, à l'archiduchesse d'Innsprück, à une princesse de Modène, à Mme de Guise. La candidature de la princesse de Wurtemberg, présentée par sa mère, l'intrigante Isabelle d'Arenberg, donna lieu à des incidents de comédie. Le duc d'York aurait volontiers choisi une des demoiselles d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, patronnées par Mme de Porthsmouth, mais Louis XIV n'en voulait pas. Finalement, après deux ans et demi de négociations, en septembre 1793, la princesse Marie de Modène, agréée par Louis XIV, mais qui s'était jusque là récusée, disant qu'elle voulait prendre le voile, se décida, sur l'intervention du pape, à épouser le duc d'York. Elle arriva en Angleterre à la fin de novembre, et le mariage eut lieu immédiatement.]

1er Décembre. = H. Leyret. *La jeunesse de Waldeck-Rousseau.* [Fin le 15 déc. D'après des documents de famille, avec citation d'un certain nombre de lettres de

Waldeck-Rousseau. Son enfance à Nantes ; portrait de son père, républicain catholique, ancien représentant à la Constituante, découragé par les journées de juin, et se consacrant tout entier, depuis 1849, à sa profession d'avocat ; la mère de Waldeck-Rousseau, sérieuse, intelligente, d'une foi vive, fortement empreinte de jansénisme. A cinq ans, peu s'en faut que Waldeck-Rousseau ne perde la vue ; son instruction doit, pendant plusieurs années, être faite surtout oralement. En 1864, âgé de dix-sept ans, il va suivre à Poitiers les cours de l'École de droit ; son activité intellectuelle est déjà remarquable ; il écrit beaucoup, des vers, de la prose ; « sa caractéristique, à cette fleur de l'âge, c'est l'étonnante maturité de son esprit ». En 1866, il s'installe à Paris ; ses premières impressions ; sa déception devant le spectacle que lui offre une séance du Corps législatif. Sa foi républicaine est faite de logique, de raison ; l'incohérence, la versatilité des masses lui inspirent une profonde aversion. Il croit que la forme républicaine est la meilleure de toutes, mais qu'elle ne saurait porter en soi le bonheur parfait, et il blâme vertement les orateurs républicains qui affirment le contraire à la foule. Il proteste énergiquement contre le discrédit où tombent les républicains de 1848, en 1869, auprès de l'opposition, toute entière à l'adulation de Victor Hugo ; sa réponse virulente au pamphlet de Vermorel sur « Les hommes de 1848 ». Sa critique des élections de 1869, des programmes, des candidats de gauche, des procédés souvent grossiers qu'ils emploient. Ses débuts, heureux, au barreau de Paris, en mai 1869 ; il est bien accueilli par les anciens collègues et amis de son père à la Constituante, Marie, Grévy, Dufaure, Senart, etc. ; ses sympathies pour Jules Simon. Au printemps de 1870, il se décide à quitter Paris, et s'inscrit au barreau de Saint-Nazaire.]

Revue des Questions historiques. 1908.

Janvier. = F. Aubert. *Le Parlement et la Réforme.* [Le procès d'hérésie au XVIe siècle : « Avec l'apparition de la grande hérésie de Luther, l'action des tribunaux royaux va devenir dominante et le Parlement prendra la direction de la répression ». M. A. étudie cette action du Parlement jusqu'à l'édit de Beaulieu. Dès le début, tandis que François Ier est plutôt indulgent, le Parlement se prononce pour une répression énergique (affaires de Lefèvre d'Étaples et de Berquin). La captivité du roi permet au Parlement, secondé par Louise de Savoie, d'agir comme il le désire. Organisation de la répression. Principaux procès du règne. Édits sur la question religieuse. Il est à noter que malgré son ardeur, le Parlement, par prudence, défend (1539) « aux quêteurs étrangers de publier aucune annonce de pardon ou d'indulgence sans une permission du Roi et sans la vérification par la Grand'Chambre » A la fin du règne de François Ier, nombreuses exécutions. Henri II et les réformés ; reprenant une idée de François Ier, il institue une deuxième Tournelle criminelle pour juger les hérétiques. C'est la « Chambre ardente » ; elle fonctionne du 8 octobre 1547 au 10 janvier 1550 ; elle reparaît pour quelques mois le 1er mars 1553. Après sa disparition, la répression de l'hérésie revient à la Grand'Chambre. Sous les successeurs de Henri II, les protestants sont tantôt attaqués, tantôt favorisés par le gouvernement ; seul le Parlement lutte avec constance. Malgré Catherine de Médicis, malgré L'Hospital, il

« sut aider la France à repousser des doctrines contraires à sa foi comme à son génie national, et ce sera pour lui un éternel honneur ».] — CH. DE LOMÉNIE. *Marbot garde du corps et général de la République*. [Étude d'après le livre de L. de Nussac, « Le général Antoine Marbot, amitiés, amours et guerres ». A. Marbot est né le 7 décembre 1753 au château de la Rivière (paroisse d'Altillac), sur les confins du Limousin et du Quercy. La famille des Marbot n'était pas noble, mais « selon l'expression de ce temps, dit son fils, elle vivait *noblement*, c'est-à-dire de ses propres revenus, sans y joindre aucun état ni aucune industrie » ; elle possédait une importante fortune territoriale et était en relations avec la plupart des nobles de la province. C'est grâce à certains de ceux-ci qu'A. Marbot fut garde du corps, que plus tard il connut le comte Gottlob de Schomberg. Sous la Révolution, quand les gardes du corps seront détestés, A. Marbot déclarera qu'il n'a été garde du corps que sept mois, qu'« il n'a pas servi à Versailles, où il n'a pas couché une fois en sa vie », qu'il a été renvoyé « parce qu'il n'était pas noble », enfin qu'il a servi, simple dragon au régiment Dauphin. En réalité, A. Marbot est resté garde du corps dix-neuf mois et il n'a pas été renvoyé : c'est lui-même qui a voulu partir, probablement parce que ses parents venaient de mourir, et aussi parce que des réformes faites dans la maison du roi rendaient l'avancement plus difficile. M. de L. étudie à ce sujet l'organisation des gardes du corps et montre comment il s'y trouvait, à côté de véritables nobles, beaucoup de roturiers vivant noblement, qui acquéraient par là une véritable noblesse de fait. La question du service au régiment Dauphin ? M. de Nussac identifie A. Marbot avec un certain Jean Marbot deux fois déserteur. M. de L. démontre que ce sont deux personnages, mais que le futur général, pour faire croire qu'il avait servi comme homme de troupe dans l'armée régulière, a cherché à se faire passer pour ce Jean Marbot. En 1789, A. Marbot est aide de camp de Schomberg. Les républicains de la Corrèze l'appellent à diverses fonctions et finalement l'envoient à la Législative. Girondin d'abord, Marbot passe ensuite au parti montagnard. Il est envoyé aux armées des Pyrénées où il se distingue. Relations avec M. et Mme Faye-Lachèze. En prairial an III, il est suspendu de ses fonctions pour terrorisme ; il devient membre du Conseil des Anciens et joue un rôle actif jusqu'au 18 brumaire (il fait notamment partie du comité qui prépare avec le Directoire les mesures du 18 fructidor, est par deux fois président des Anciens, entre aux Jacobins lorsqu'ils se reconstituent). Envoyé en Italie, il meurt le 19 floréal an VIII au siège de Gênes. Ce fut un officier de grande valeur (témoignages de Lacuée, Servan, ses propres rapports), dont les combats livrés, les 4 et 5 brumaire an III, autour d'Olabe, prouvent l'habileté, le sang-froid.] — Vte DE GRIMOUARD. *Les origines du Domaine extraordinaire. Le receveur général des contributions de la Grande Armée. Ses attributions, ses comptes (1805-1810)*. [Le Domaine extraordinaire de Napoléon était « une sorte de caisse particulière, alimentée par ses victoires ; on y versait les biens mobiliers et immobiliers acquis par conquête ou traités... L'Empereur en disposait seul, sans aucun contrôle législatif ». Les comptes du Domaine extraordinaire n'ont pas été publiés jusqu'ici ; M. de G. analyse les comptes du receveur général des contributions de la Grande Armée, baron de la Bouillerie. Dès la fin

de 1805, les subsides étrangers levés en Allemagne ne sont plus versés au Trésor public ; ils sont centralisés au trésor de l'armée, sous la direction de M. de la Bouillerie. Peu à peu on prend toutes les mesures nécessaires pour éviter le désordre financier en pays conquis. Dans les comptes, on constate une très grande disproportion entre le chiffre auquel sont fixées les contributions et les sommes encaissées. Les résultats (en chiffres ronds) sont les suivants : recettes, 75 millions ; dépenses, 27 millions (la majeure partie pour l'armée). L'excédent, soit 48 millions, rentre en France et est versé à la Caisse d'amortissement. La quatrième coalition (l'occupation est plus longue) donne des chiffres beaucoup plus considérables. Malgré les grandes difficultés rencontrées dans leur tâche par les administrateurs français, on a : recettes, 482 millions ; dépenses, 202 ; excédent rentré en France, 280. M. de la Bouillerie, après ce succès, est nommé administrateur des fonds extraordinaires de la Caisse d'amortissement. Napoléon veut que le trésor ainsi constitué « soit surtout composé de capitaux dont il puisse distribuer annuellement les arrérages sous forme de dotations à ses plus fidèles collaborateurs ». On fait des prêts aux villes, aux propriétaires de vignobles, etc. ; on achète des canaux dont les actions sont distribuées en dotations. On utilise aussi ces fonds lorsqu'il faut rétablir l'équilibre budgétaire. Lors de la campagne de 1809, M. de la Bouillerie est appelé par Napoléon aux fonctions « d'administrateur général des fonds provenant des pays conquis ». Les recettes sont cette fois de 164 millions, les dépenses de 76, l'excédent de 88. A la suite de cette campagne, M. de la Bouillerie reçoit les grandes entrées, est nommé baron, maître des requêtes au Conseil d'État. Puis, après l'organisation du Domaine extraordinaire, il en devient trésorier général. C'était lui-même qui, dans un rapport, avait proposé cette création : il montrait qu'elle faciliterait l'administration de ces fonds et il ajoutait : « Votre Majesté pourrait disposer des recettes extérieures qui lui appartiennent directement, *sans employer les formes constitutionnelles* ». Napoléon donna la direction du Domaine extraordinaire au comte Defermon et à M. de la Bouillerie. En 1810, celui-ci, dans un tableau général des résultats financiers des campagnes de 1805 à 1810, établit que l'excédent des recettes a été de 432 millions, sur lesquels 357 millions sont entrés dans la caisse du Domaine extraordinaire. Pour avoir le bilan complet de ce dernier, il faut tenir compte des biens domaniaux confisqués (400 millions), et l'on arrive ainsi à « porter sans exagération à plus de 700 millions le total des valeurs, tant mobilières qu'immobilières, du Domaine extraordinaire, dont le revenu s'est élevé au delà de 40 millions ». Enfin, si l'on veut connaître tous les résultats financiers de ces guerres, on doit ajouter les pillages, les sommes exigées par les fonctionnaires et les soldats pendant leur séjour à l'étranger ; on doit aussi noter que l'armée française a vécu longtemps sur le pays ennemi. Le Domaine extraordinaire disparut avec la Restauration, comme contraire aux nouveaux principes budgétaires (une grande partie des fonds qui le constituaient avait d'ailleurs été restitués aux vainqueurs de 1815).] — P. Le Verdier. *Le livre de raison de Jacques Susenne (1614-1737)*. [Le manuscrit analysé ici n'est pas absolument, dit M. P. Le V., un livre de raison : c'est « un livret de famille enregistrant les naissances et les décès », et si

quelques autres faits, ajoute-t-il, y sont notés avec soin, il faut convenir qu'ils n'y apparaissent que trop rares. Les rédacteurs sont Jacques Susenne († 1620), dont la belle-sœur fut la mère de Corneille, Nicolas Susenne († 1657), Isaac Susenne († 1707), Pierre Susenne († 1737).] — L. Leroy. *La question des étangs d'Austerlitz*. [M. L., s'appuyant sur des documents locaux, publiés par A. Slovak (*Die Schlacht bei Austerlitz*, Brünn, 1898, récemment traduit en français, voir le compte rendu publié ci-dessus, p. 276) montre combien sont loin de la vérité les récits suivant lesquels « des milliers de Russes fuyant après la bataille sur les étangs glacés de Mönitz et de Satschan auraient trouvé la mort sur la glace rompue par les boulets de l'artillerie française ».] — A. Roussel. *Lamennais d'après ses correspondants inconnus. Première série : Documents antérieurs à 1800*. [M. A. R. est entré en possession d'un grand nombre de documents relatifs à Lamennais : « Ce sont, dit-il, pour le très grand nombre, des lettres qui lui sont adressées un peu de tout côté au sujet de ses publications ». M. R. publie et commente les plus intéressantes de ces lettres. A noter quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles le père de Lamennais a obtenu en 1788 des lettres de noblesse.]

Revue des Pyrénées. 1907.

N° 4. = Ch. Oulmont. *Estienne Forcadel. Un juriste, historien et poète, vers 1550*. [On ne sait presque rien de sa vie ; il naquit vers 1518, peut-être à Béziers, et devint en 1556 professeur de droit à l'Université de Toulouse. Ses ouvrages de droit et d'histoire sont médiocres, gâtés par la prétention, le mauvais goût et l'emphase. Sa poésie ne vaut guère mieux. Il n'est intéressant que comme type, assez complexe, d'humaniste, au milieu du XVIe siècle.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée.

Décembre. = *La cavalerie pendant la campagne de 1796-97, en Italie*. [Rôle de la cavalerie de l'armée d'Italie dans les journées du 12 au 26 avril. Les idées de Bonaparte sur l'emploi, nettement offensif, de l'arme s'y révèlent : mais l'échec des dragons de Stengel, à Mondovi, l'invite à une extrême prudence. Il ne met en première ligne que juste ce qu'il faut de cavalerie pour le service de sûreté : le reste est maintenu en seconde ligne. « Ses vaillants adversaires, grâce à la supériorité morale acquise par leur belle cavalerie, se retireront donc battus, mais non détruits ». A suivre.] — *Études tactiques sur la campagne de 1806. Iéna*. [Suite, et à suivre. La bataille, jusqu'à l'attaque décisive et à la déroute de l'armée prussienne.] — *La guerre de 1870-71* (Suite, et à suivre). V.H. *L'investissement de Paris. IIe partie : Mise en état de défense de Paris*. [II. Travaux du génie.]

Revue historique. 1908.

Janvier-Février. = L. Batiffol. *Le coup d'État du 24 avril 1617*. [Suite. Concini, devenu véritablement maître du royaume, se rendit odieux par sa hauteur, son insolence, ses abus de pouvoir et ses exigences de toutes sortes. Il excita contre lui une haine formidable, qui engloba la reine-mère, jugée responsable de la

tyrannie du maréchal. Le roi n'était pas celui qui le haïssait le moins. Tenu à l'écart des affaires, négligé de tous, ouvertement méprisé par Concini, Louis XIII était profondément ulcéré ; à tel point, qu'à la fin de 1616, il tomba malade. Cependant les grands s'étaient révoltés sous la conduite des ducs de Nevers et du Maine ; le malaise était général ; Richelieu et Barbin offrirent leur démission ; Léonora songea à réaliser ses biens et à se retirer en Italie. Concini refusa, disant à plusieurs reprises qu'il voulait voir « jusques où la fortune peut pousser un homme ». Le roi se décida à agir et prit la résolution de faire un coup d'État ; le premier à qui il confia ses projets fut son confident de tous les jours, Charles d'Albert de Luynes. Ce n'est pas Luynes, d'une intelligence assez bornée et de peu de courage, qui fut au roi du plus grand secours, mais un collaborateur de Claude Barbin, premier commis au Contrôle général, Déageant, qui entra en relation avec Luynes par l'intermédiaire de l'intendant de finances Arnauld d'Andilly. Le roi et ses amis résolurent d'abord de s'enfuir de Paris et d'aller retrouver une des armées royales qui opéraient contre les princes ; mais ce plan parut peu sûr ; on s'arrêta à l'idée de faire arrêter Concini au Louvre pour le faire juger par le Parlement. Qui exécuterait l'ordre du roi ? Luynes se récusa ; on sonda M. de Mesmes, lieutenant civil du prévôt de Paris ; mais le choix s'arrêta sur un homme dont le caractère était hardi jusqu'à la témérité, le marquis de Vitry, capitaine des gardes. Les dispositions furent prises pour que l'affaire fût exécutée le 23 avril : le roi fit atteler un carrosse pour pouvoir fuir en cas d'échec ; il fut entendu tacitement que Concini serait mis à mort s'il faisait mine de résister. Le coup manqua ce jour-là ; il réussit le lendemain. Marie de Médicis, bien qu'elle se doutât qu'il se préparait quelque chose, fut bouleversée ; elle comprit de suite que son pouvoir était fini : à un gentilhomme qui lui demandait comment il fallait annoncer la nouvelle à Léonora, elle répondit « qu'elle avait assez affaire d'elle-même ».] — Ch. Schmidt. *La crise industrielle de 1788 en France.* [A la fin de 1787, des plaintes nombreuses s'élèvent des régions d'industrie textile. Les fabricants se plaignent du traité de commerce qui permet l'introduction des marchandises étrangères ; le chômage atteint de nombreux ouvriers et on réclame des secours : mais le trésor est vide ; ce sont des initiatives privées qui parent aux premiers besoins. Le mal est si grand que le pouvoir royal convoque le Bureau de commerce, qui, depuis que les idées de liberté avaient fait des progrès, avait été laissé inactif. Loménie de Brienne, en ouvrant la séance, le 25 janvier 1788, lui trace sa besogne : examen des conséquences du traité de 1786, répartition des secours, enquête sur les manufactures et le commerce. Il y a à ce moment, suivant l'intendent de commerce Tholozan, 200.000 chômeurs. La crise continue en 1788, et les réponses des inspecteurs des manufactures à l'enquête du Bureau montrent combien la misère est grande en Picardie, en Champagne, à Orléans, à Bourges, à Carcassonne, dans le Dauphiné, etc. ; dans l'Ouest, la crise fut plus tardive, mais aussi violente. Necker, revenu au pouvoir, « fait le miracle » de distribuer des secours, malgré le déficit, pour atténuer cette situation. Les inspecteurs sont unanimes à dénoncer le traité de 1786 comme cause de la crise : le prix de la matière première avait haussé dès l'application du traité ; d'autre part, les marchandises anglaises envahissent jusqu'aux

campagnes. Par ailleurs, les marchés se ferment : l'industrie allemande se réveille et l'Espagne ne commande plus rien. La révolution économique précéda donc la révolution politique : l'essai que voulut tenter Vergennes, conseillé par les physiocrates, était prématuré : en 1791, la Constituante reviendra au tarif protecteur.] — A. Blondel. *Lettres inédites de Mallet du Pan à Étienne Dumont.* [Après avoir été pasteur de l'Église française à Saint-Pétersbourg, le genevois Dumont fut appelé en Angleterre par lord Shelburne. Là il se lia avec les hommes politiques les plus en vue, Fox, Sheridan, lord Holland, lord Brougham, etc. C'est pendant un voyage à Paris en 1788 qu'il fit la connaissance de Mirabeau. M. B. a trouvé à la Bibliothèque publique de Genève, où sont conservés les papiers de Dumont, les six lettres qu'il publie ; elles vont du 15 avril 1787 au 11 mars 1789. Mallet du Pan y entretient son ami des affaires publiques de France, d'Angleterre et de Genève.]

Revue politique et parlementaire. 1908.

10 janvier. = A. de Foville. *La jeunesse de Du Pont de Nemours.* [Analyse de souvenirs publiés en 1906 sous le titre de « L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours », et non mis dans le commerce ; écrits en 1792, ils s'arrêtent en 1764 : c'est donc seulement la première partie de sa vie que raconte Du Pont : encore notre économiste consacre-t-il les premiers de ses neuf chapitres à faire l'histoire de ses ancêtres, bourgeois protestants de Rouen. Dans ces pages adressées à ses fils, il se peint avec complaisance, donnant de nombreux détails sur sa personnalité physique et morale, ne nous faisant pas grâce de ses nombreuses amourettes. Il voulut être successivement minéralogiste, poète, soldat, navigateur, homme de théâtre, ingénieur, médecin ; ce n'est qu'après bien des tâtonnements qu'il résolut de consacrer ses forces à cette science nouvelle qu'il appela la « physiocratie ». Une page très intéressante nous indique quelle était sa méthode, donnant beaucoup plus au raisonnement qu'à l'observation. La fin de ces mémoires nous montre Du Pont de Nemours se liant avec le marquis de Mirabeau et le docteur Quesnay, dont il devait être pendant onze ans le fidèle disciple.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

14 Décembre : M. Léon Lefébure donne lecture de la notice qu'il a écrite sur Antonin Lefèvre-Pontalis, son prédécesseur à l'Académie.

21 Décembre : M. Louis Renault expose les résultats généraux de la dernière conférence de La Haye. M. G. Darboux communique la reproduction d'un portrait de Descartes conservé en Suède, qui pourra servir à illustrer l'édition qui se publie sous le patronage de l'Institut et de l'Association internationale des Académies.

28 Décembre : M. Lefébure, professeur à la Faculté de droit de Paris, lit un mémoire sur le régime de la communauté à l'époque actuelle et ses antécédents historiques.

4 Janvier 1908 : M. Paul Beauregard lit la notice qu'il a écrite sur son prédécesseur, M. Clément Juglar.

11 Janvier : M. P. Vidal de La Blache commence la lecture d'une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Alfred Rambaud.

18 Janvier : M. Vidal de La Blache achève la lecture de sa notice sur Alfred Rambaud.

— Dans la séance mensuelle de la Société de l'histoire de l'art français, tenue le 10 janvier, les communications suivantes ont été faites : M. A. Fontaine a discuté les attributions assignées par le catalogue du musée du Louvre à deux portraits représentant Pierre Mignard (celui où le peintre est placé à côté de Lebrun serait d'un artiste inconnu, l'autre, en pied, est attribué par M. Fontaine à Largillière) ; M. E. Dacier a présenté et commenté un exemplaire de la *Description de Paris* de Piganiol de la Force sur les marges duquel se trouvent quantité de croquis de Gabriel de Saint-Aubin ; ces précieux volumes font aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. Jacques Doucet ; M. E. Mareuse a indiqué le rapprochement qui peut être fait entre une préparation de La Tour du musée de Saint-Quentin et le pastel de Mme de Charrière ; enfin M. P. Marmottan a donné lecture de documents relatifs à la statue de la « Paix » par Chaudet et à des commandes de miniatures faites à Isabey.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 5 janvier 1908. Elle a entendu la fin de la communication de M. R. Durand sur « Mgr Darboy et le Saint-Siège », et une communication de M. G. Weill sur « la presse catholique à Paris au XIXe siècle ». MM. P. Caron et E. Bourgeois ont ensuite présenté des observa-

tions, qui seront développées ici même, sur le récent décret réorganisant le service des archives, au ministère des Affaires étrangères.

— Thèses de doctorat récemment soutenues devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris :

Le 9 décembre 1907, soutenance de M. Pierre Heinrich, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Orléans. La thèse complémentaire avait pour titre : *L'abbé Prévost et la Louisiane, étude sur la valeur historique de Manon Lescaut*. Le jury était composé de MM. Seignobos, Cultru et Michaut. M. Heinrich a essayé de montrer, par des documents tirés des archives de la Bastille, que le cadre où l'abbé Prévost fait évoluer ses personnages est, en ce qui concerne la déportation des femmes à la Louisiane, conforme à la réalité historique ; il a cité, comme exemples, les circonstances lamentables dans lesquelles s'effectuait le voyage de ces filles, rebut des prisons parisiennes, le tirage au sort destiné à les partager entre les colons, l'accueil empressé qu'ils leur faisaient, la description même de la Nouvelle-Orléans. Ces rapprochements ont paru peu justifiés à M. Seignobos, aux conclusions duquel se sont ralliés MM. Cultru et Michaut, qui, tout en rendant hommage à l'intérêt de l'ouvrage, ont refusé de reconnaître à l'abbé Prévost la qualité d'historien.

La thèse principale de M. Heinrich était intitulée : *La Louisiane sous la Compagnie des Indes, 1717-1731*. Le jury était composé de MM. Marcel Dubois, Bourgeois, Schirmer et Cultru. Sur l'invitation de M. Marcel Dubois, M. Heinrich a indiqué les deux idées principales de sa thèse : 1° l'action néfaste de la Compagnie des Indes sur la mise en valeur de la Louisiane ; 2° l'hostilité constante des colonies et du gouvernement anglais qui, en dépit de l'alliance officielle, se manifestait par mille intrigues, causes essentielles de la ruine de l'établissement français. Puis il a développé plusieurs points intéressants, sur lesquels il avait dû passer plus ou moins rapidement dans sa thèse : par exemple, il a montré comment l'installation des Français à la Louisiane, après la paix de Ryswick, fut hâtée par le désir de devancer les Anglais qui s'apprêtaient à prendre possession de la vallée de Mississipi, fait justice des fausses explorations sur lesquelles ces derniers s'appuyaient pour revendiquer l'antériorité de leurs droits, indiqué comment les Français, malgré la faiblesse de leurs moyens d'action, mais grâce à l'habileté de leur politique indienne et à l'influence de leurs missionnaires, ont su déjouer pendant longtemps les intrigues des colonies anglaises leurs voisines.

M. Bourgeois a discuté l'attitude si ferme que M. Heinrich prête au gouvernement royal sur cette question de la Louisiane en présence des manœuvres anglaises, et opposé la politique personnelle de l'abbé Dubois à celle du Conseil de Marine, celle-ci beaucoup plus attachée que celle-là à la tradition et aux revendications coloniales. — M. Schirmer a fait remarquer à M. Heinrich qu'il aurait pu mieux identifier les noms de lieux et montrer, dans la méconnaissance des conditions climatériques, une des causes principales de l'échec de la colonisation de la Louisiane.

M. Heinrich a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *honorable*.

Le 16 décembre, soutenance de M. P. Courteault, professeur agrégé au lycée de Bordeaux [1]. La thèse complémentaire avait pour titre : *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545 ?-1617)*. Le jury, composé de MM. Chamard, Goelzer et Luchaire, a loué la méthode de l'auteur, son érudition intelligente et précise. — Pour la thèse principale, consacrée à *Blaise de Monluc historien*, le jury comprenait MM. Gazier, Lemonnier et Pfister. M. Lemonnier a présenté quelques critiques générales, auxquelles M. Courteault a répondu par un exposé qui lui a valu les félicitations de ses juges. M. Pfister, principal correcteur, a fait ressortir l'intérêt et l'étendue du sujet traité par M. Courteault ; pour vérifier, comme il se l'était proposé, les assertions de Monluc, il a dû étudier à fond, et refaire en quelque sorte, une partie de l'histoire du XVIe siècle, celle des guerres d'Italie, des guerres de religion ; son travail, très original, est un modèle que pourront imiter les auteurs d'études analogues, qui sont très désirables, sur les autobiographes du XVIe siècle.

M. P. Courteault a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

Le 23 décembre, soutenance de M. Daniel Mornet, professeur agrégé au lycée de Toulouse. Thèse principale : *Le sentiment de la nature en France, de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*. Thèse complémentaire : *L'alexandrin français dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*. M. Mornet a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable*.

Le 20 janvier 1908, soutenance de M. Radouant, professeur agrégé au lycée Henri IV.

Une édition critique du traité de Guillaume du Vair, *De l'Éloquence française*, précédée d'une introduction, faisait le sujet de la thèse complémentaire. Le jury était composé de MM. Gazier, Chamard et Reynier. M. Chamard fait les plus grands éloges de l'ouvrage ; il loue M. R. d'avoir mis à la disposition des travailleurs un texte rare, intéressant pour l'histoire de la prose française, et surtout de l'avoir fait précéder d'une introduction excellente, de belle tenue littéraire, qui forme un tableau vivant et pénétrant de l'éloquence judiciaire, parlementaire et politique de la seconde moitié du XVIe siècle. — M. Gazier « taquine », suivant sa propre expression, le candidat en lui objectant que cette introduction, dont il se plaît à reconnaître les mérites, est un peu forte (123 p.) pour le texte lui-même, qui n'a que 37 pages ; elle écrase un peu Du Vair et semble un fragment détaché de la grande thèse. Il eût préféré une courte introduction, où l'auteur se fût borné à indiquer les règles qui avaient présidé à l'établissement du texte ; il eût ajouté ensuite une étude sur la langue, la grammaire de Du Vair et un lexique. M. Gazier reproche enfin au candidat de n'avoir pas publié l'ouvrage de Du Vair avec l'orthographe et les habitudes typographiques du XXe siècle. M. Radouant répond très habilement qu'une étude générale des orateurs n'eût pas été à sa place dans son autre thèse, dont elle aurait interrompu le développement ; que l'étude de la

1. Voir ci-dessus, p. 271, le compte rendu de la thèse principale, et ci-après, p. 320, celui de la thèse complémentaire.

langue lui avait semblé superflue, puisque les instruments de travail que l'on possède à l'heure actuelle permettent au premier venu de la faire. Il déclare enfin qu'il avait tenu à conserver au texte sa physionomie particulière. — M Reynier déclare qu'il n'a pas d'objections sérieuses à faire et se borne à apporter à quelques passages des confirmations intéressantes.

A la soutenance de la thèse principale, sur *Guillaume Du Vair, l'homme et l'orateur jusqu'à la fin des troubles de la Ligue*, prennent part MM. Lanson, Michaut et Pfister. MM. Lanson et Michaut se contentent de quelques observations de détail. M. Pfister fait compliment à M. Radouant d'avoir manié avec succès la méthode historique, et, après avoir rectifié quelques menues erreurs, il présente la seule objection véritable qui ait été faite au candidat : M. Radouant prétend suivre les progrès oratoires et le déclin de l'éloquence de Du Vair. Or les discours sur lesquels il s'appuie n'ont-ils pas été écrits, non à la date assignée par Du Vair, mais beaucoup plus tard ? Ne sont-ils pas presque tous des amplifications oratoires postérieures aux événements auxquels ils sont censés s'appliquer ? L'*Exhortation à la Paix* n'est connue que par le texte imprimé du recueil de 1606. Du Vair nous dit qu'il composa ce discours lorsque les États généraux de la Ligue étaient réunis, c'est-à-dire en 1593. Mais son témoignage est sujet à caution. Une allusion au duc de Parme, relevée par M. Radouant, semble prouver en effet que le discours doit être de 1592 : mais, une autre allusion, relative à la révolte des garnisons de Flandre, relevée par M. Pfister, prouve que ce même discours est de 1594 ; comme il ne peut être à la fois de 1592, de 1593 et de 1594, il doit avoir été fait après coup. M. Radouant répond que les discours ont certainement été remaniés ; mais il pense que le fond en est bien de l'époque indiquée par Du Vair et qu'ils reflètent bien ses idées et ses sentiments d'alors.

M. Radouant a été déclaré digne du grade de docteur ès-lettres avec la mention *très honorable*.

— Un certain nombre de conférences publiques et libres sont faites chaque année à l'Institut catholique de Paris (74, rue de Vaugirard). Parmi les sujets traités durant le premier semestre de 1907-1908, nous notons : *Abbé Bézy*, Le Père Lacordaire académicien, à Paris et en province, 1854 et 1861 (11 décembre 1907), *Ch. Huit*, La renaissance du Platonisme dans la France du XIXe siècle (8 janvier 1908), *Abbé Bézy*, Le Père Lacordaire et la maison des Carmes (29 janvier), *Abbé Calvet*, L'abbé Gustave Morel et son rôle dans la question de l'union des Églises (12 février), *Ct Perreau*, L'armée de la première République, La genèse de l'armée républicaine (19 février), L'armée de la première République, Les demi-brigades (26 février), *Geoffroy de Grandmaison*, L'action sociale d'une femme, Eugénie de Guérin (4 mars), *Fr. Renié*, Le statut protestant au XVIIe siècle (25 mars), *A. Bellenger*, Les transformations de l'idée de patrie (8 avril).

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des lettres des Universités françaises pendant l'année 1907-1908.

Paris. — MM. Ch. ANDLER (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : La poésie lyrique allemande contemporaine. — A. AULARD (Histoire de la Révolu-

tion française). *Cours public* : Histoire de l'esprit public sous Napoléon Ier. — G. Pierce Baker. *Cours en anglais :* The development of english tragedy and comedy from 1590 to 1800. — A. Bernard (Géographie et colonisation des peuples de l'Afrique du Nord). *Cours public :* La colonisation française en Algérie et en Tunisie. — E. Bourgeois (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférence :* L'État prussien de Frédéric Ier à Iéna. — Chamard (Langue et littérature française). *Conférence :* Recherches sur le rythmique de la Pléiade. — P. Cultru (Histoire coloniale). *Cours public :* L'Indo-Chine française depuis 1879. La colonisation française aux Antilles. — A. Debidour (Histoire du christianisme dans les temps modernes). *Cours public :* La révocation de l'Édit de Nantes et le protestantisme en France au XVIIIe siècle. *Conférence :* Rapports de l'Église catholique et de l'État en France de 1643 à 1789. — Ch. Dejob (Langue et littérature italiennes). *Cours public :* Les cours de Ferrare, Mantoue au XVIe siècle. — E. Denis (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public :* La Russie sous Alexandre Ier. *Conférence :* La France et l'Europe depuis 1871. — E. Faguet (Poésie française). *Cours public :* Les poètes du XIXe siècle qui continuent la tradition du XVIIIe. — A. Gazier (Littérature française). *Cours public :* La tragédie française de Racine à Victor Hugo. — Haumant (Langue et littérature russes). *Cours public :* Le déclin des influences françaises en Russie. — I. Kont (Langue et littérature hongroises). *Cours public :* Le théâtre hongrois au XIXe siècle. — G. Lanson (Éloquence française). *Cours public :* Les sources de l'esprit philosophique dans la littérature française de 1675 à 1748. — Legouis (Langue et littérature anglaises). *Cours public :* Le théâtre anglais de la Renaissance. — H. Lemonnier (Histoire de l'art). *Cours public :* Le classicisme aux XVIIe et XVIIIe siècles. *Conférence :* Études critiques sur l'art du XIXe siècle. — Martinenche (Langue et littérature espagnoles). *Cours public :* Romantisme espagnol et romantisme français. — Rébelliau (Histoire de la littérature et des idées chrétiennes depuis le XVIe siècle). *Cours public :* Les idées religieuses en France pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — Romain Rolland. *Cours public :* Histoire du théâtre musical au XVIIIe siècle. Hændel et son temps. — Ch. Seignobos (Méthode historique). *Conférence :* Histoire politique de la France contemporaine depuis 1848.

Des cours libres sont en outre professés par MM. Ferdinand-Dreyfus (La protection de l'enfance sous la troisième République), L. Hubert (Évolution des principes coloniaux et leur application à l'Afrique occidentale française), P. Marcel Lévy (Histoire des dessins en France), C. de Mandach (L'influence du style classique italien sur les écoles d'art, du XVIe au XIXe siècle), Xénopol (Théorie de l'histoire).

Aix-Marseille. — M. P. Gaffarel (Histoire). *Cours public :* Histoire de l'Italie depuis le traité de Campo-Formio jusqu'aux traités de 1815. *Conférence :* Histoire contemporaine de 1830 à 1848.

Besançon. — M. L. Pingaud (Histoire et géographie des temps modernes). *Cours public :* La chute du premier Empire. *Conférence :* La Prusse et la Russie au XVIIIe siècle.

Bordeaux. — M. P. Courteault (Histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France). *Cours public :* Bordeaux sous Louis XV. — M. Marion (Histoire). *Cours public :* La vente des biens nationaux. *Conférence :* La campagne de 1813.

Caen. — M. Barbeau (Langue et littérature anglaises). *Cours public :* Shakespeare et son œuvre jusqu'à la publication de « Vénus et Adonis ». 1593. — Belouin (Langue et littérature allemandes). *Cours public :* Das deutsche Drama am Ende des XVIII. Jahrhunderts. — H. Prentout (Histoire de Normandie). *Cours public :* Histoire de Caen et de ses monuments, 1450-1562. — Schneider (Histoire de l'art). *Conférence :* L'art français sous la Révolution et l'Empire. — M. Souriau (Littérature française). *Cours public :* Histoire de la littérature française sous la Restauration. Lamartine (1er semestre). L'évolution du vers français au XVIIIe siècle (2e semestre). *Conférence :* Etudes sur la littérature française pendant le règne de Louis XIV, 1659-1715. — G. Weill (Histoire). *Cours public :* La France sous la Restauration (1er semestre). La Révolution de 1848 en France (2e semestre). *Conférence :* Etudes sur l'histoire du règne de Louis XIV.

Clermont-Ferrand. — M. Desdevises du Dezert (Histoire et géographie des temps modernes). *Cours public :* L'Église et l'État en France depuis 1848 jusqu'à nos jours. *Conférence :* Questions d'histoire moderne et contemporaine.

Dijon. — MM. Calmette (Histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon). *Cours public* : François Rude. — Eisenmann (Histoire moderne). *Cours public :* Les élections aux États généraux en Bourgogne. Institutions politiques de la France contemporaine. — H. Hauser (Histoire moderne et contemporaine et géographie économique). *Cours public :* L'Allemagne aux XVe et XVIe siècles.

Grenoble. — M. de Crozals (Histoire et géographie). *Cours public et conférence :* Jules II. Louis XIV. La Constituante.

Lille. — MM. F. Benoît (Histoire de l'art). *Cours public :* La peinture au musée de Lille. — Ph. Sagnac. (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public :* La Révolution française depuis Varennes jusqu'à la Convention. *Conférences :* Bibliographie critique des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les institutions de la France au XIXe siècle. Les États-Unis au XIXe siècle. La Prusse au XVIIIe siècle. — A. de Saint-Léger (Histoire de Lille et des provinces du Nord de la France). *Cours public :* Histoire de Lille depuis les origines. Histoire des Pays-Bas au XVIe siècle.

Lyon. — MM. Mariéjol (Histoire contemporaine) et A. Waddington (Histoire moderne) traitent les questions suivantes : La contre-réformation en Allemagne et la guerre de Trente ans ; L'Angleterre au XVIIIe siècle ; La France de 1715 à 1789 ; Les partis et les doctrines politiques en France de 1815 à 1870 ; L'Amérique du Nord depuis 1815 jusqu'à nos jours ; La Prusse au XIXe siècle.

Montpellier. — MM. Gachon (Histoire) : Questions économiques relatives à la seconde partie du règne de Louis XIV. L'Allemagne au XVIe siècle. — A. Joubin (Archéologie) : L'art français au XVIIe siècle. — L.-G. Pélissier (Histoire) : Les règnes de Henri IV et Louis XIII. Les grandes questions de politique internationale (1870-1900). — Vianey (Littératures comparées) : L'Italie et les romantiques français.

Nancy. — MM. Dresch (Littérature étrangère). *Cours public :* Gœthe et le « Sturm und Drang ». — F. Krantz (Littérature française). *Cours public :* La comédie et le drame en France après 1850. — A. Lévy (Littérature allemande). *Cours public :* La littérature allemande contemporaine. — L. Lévy-Schneider (Histoire moderne). *Cours public :* La Convention nationale jusqu'au 9 thermidor. — Parisot (Histoire de l'Est de la France). *Cours public :* Les g erres de la Lorraine au xviie siècle.

Poitiers. — H. Carré (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public* : La fin des Parlements. *Conférence* : La décadence da la Monarchie au xviiie siècle.

Rennes. — M. H. Sée (Histoire). *Cours public :* Histoire de la France de 1875 à 1848. Questions d'histoire du xviiie et du xixe siècle (notamment histoire des États de l'Europe au xviiie siècle).

Toulouse. — MM. F. Dumas (Histoire moderne et contemporaine). *Conférences :* Histoire générale du xviiie et du xixe siècle. Les États-Unis au xixe siècle — Graillot (Histoire de l'art). *Cours public :* Histoire de l'art méridional. L'art espagnol aux xvie et xviie siècles.

— Cours et conférences d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris, en 1907-1908 :

Au Collège de France, les cours de MM. J. Flach (Des utopies sociales et politiques imaginées depuis le xvie siècle), Izoulet (La philosophie religieuse et politique au xviiie siècle), A. Lefranc (Vie et ouvrages de Molière), P. Leroy-Beaulieu (Les phénomènes économiques du milieu du xixe siècle à l'heure présente), E. Levasseur (La réforme commerciale sous le second Empire), G. Monod (Jules Michelet professeur au Collège de France de 1838 à 1851).

A l'École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques et philosophiques, les conférences de M. Ch. Bémont (Les sources de l'histoire d'Angleterre de 1603 à 1689), Landry (Critique de la « Richesse des nations » d'Adam Smith), A. Lefranc (Recherches sur l'histoire littéraire des xve et xvie siècles, Poésies de Villon), J. Roy (Le régime municipal en Franche-Comté du xiiie au xviie siècle).

A l'École des Hautes Études sociales (16, rue de la Sorbonne) : 1° École sociale. M. René Worms continue l'étude des idées d'Auguste Comte. Une série de 12 conférences est faite, sous le titre : Les doctrines et les faits économiques au xviiie siècle, par MM. G. Weulersse (L'école physiocratique), H. Hauser (Les économistes), B. Nogaro (La monnaie), A. Berget (Le progrès agricole), J. Letaconnoux (Les voies de communication et les transports en France, Le commerce des céréales), P. Mantoux (La question agraire en Angleterre au xviiie siècle), P. Cultru (Le commerce de mer et les compagnies coloniales au xviiie siècle), C. Bloch (Le traité franco-anglais de 1786 et ses conséquences économiques), H. Sée (L'impôt royal, La fiscalité seigneuriale), A. Mathiez (La propriété du clergé au xviiie siècle). M. J. Tchernoff fait une série de leçons sur « l'association en France comme mode d'organisation politique et sociale », dans le courant du xixe siècle. — 2° École d'art. M. L. Deshairs consacre plusieurs conférences à « l'évolution du style dans le mobilier, du moyen âge jusqu'à

nos jours ». M. Ch. Seignobos étudie « les historiens du XIXe siècle », français, allemands et anglais. Sous la direction de M. H.-D. Davray, sont faites une série de conférences sur la « poésie anglaise au XIXe siècle ». M. G. Develshauvers traite de « trois moments de la pensée allemande, Lessing, Schopenhauer, Nietzsche ». Des cours, avec auditions, dirigés par MM. Expert, Laloy et Rolland, ont lieu sur l'histoire de la musique depuis le moyen âge. Une série sur « le théâtre grec », dirigée par M. Gabriel Trarieux, comprend plusieurs conférences sur « le théâtre grec dans les théâtres modernes », notamment le théâtre français aux XVIIe et XVIIIe siècles (M. Alb. Cahen) et au XIXe (M. A.-F. Hérold). M. Robert Dreyfus fait l'histoire de « la revue de fin d'année » depuis la fin du XVIIIe siècle. — 3° A l'École de journalisme, des conférences sont faites, sur « l'histoire du journalisme en France », par MM. Barroux (Les origines du journalisme au XVIIe siècle, Théophraste Renaudot et ses continuateurs). L. Cahen (La presse sous la Constituante et la Législative), M. Tourneux (La presse sous la Convention et le Directoire), P. Caron (La presse sous le premier Empire et la Restauration), E. Fournière (La presse sous Louis-Philippe). R. Dreyfus (La presse sous la seconde République), A. Thomas (La presse sous le second Empire).

— Nous tenons à signaler tout particulièrement à nos lecteurs une entreprise, très utile et très bien conçue, du « département des recherches historiques » de l'Institution Carnegie, à Washington, département à la tête duquel est le Prof. J. Franklin Jameson, l'historien américain bien connu, directeur de l'*American historical Review*. Il s'agit d'une enquête générale, dans les principaux dépôts d'archives du nouveau et de l'ancien monde, sur les sources de l'histoire des États-Unis. Les résultats de cette enquête, qui est confiée à des spécialistes compétents, seront consignés dans une série de « guides », dont la collection rendra les plus grands services aux historiens américains. Deux de ces « guides » sont déjà publiés : un *Guide to the archives of the Departement of the United States in Washington*, par MM. Cl. Halstead van Tyne et W. Gifford Leland (Washington, 1904, in-8, XIII-215 p.), dont une nouvelle édition est sous presse, et un *Guide to the materials for the history of the United States in spanish archives* (*Simancas, the Archivo historico national, and Seville*), par M. W. R. Shepherd (Washington, 1907, in-8, 107 p.). D'autres publications du même genre sont en préparation sur les sources de l'histoire des États-Unis en Angleterre, en France, au Canada, à Cuba, etc. ; actuellement, M. W. G. Leland, depuis plus de six mois à Paris, explore les archives des Affaires étrangères, celles des Colonies, etc.

Il serait très désirable que cet exemple fût imité chez nous. Rien ne peut être plus utile au développement des études historiques que la publication de semblables instruments de recherches. L'Institut, qui est seul assez riche pour se charger d'une entreprise de ce genre, pourrait s'y employer : mais il faudrait qu'il eût la volonté de faire quelque chose, et qu'il se décidât à désaffecter quelques-uns des revenus qu'il consacre, chaque année, à récompenser des livres plus ou moins estimables. Nous avons à prendre beaucoup aux historiens américains, à nous inspirer de cette activité pratique dont ils donnent tant de preuves, surtout depuis

une quinzaine d'années. Il suffit de feuilleter la collection des procès-verbaux du « meeting » annuel de l' « American historical Association » pour mesurer toute la distance qu'il y a de notre conception surannée des Académies officielles et somnolentes, à celle d'un groupement de travailleurs animés de l'esprit moderne, et préoccupés, non de décerner des couronnes, mais d'améliorer sans cesse, dans leur domaine, les conditions de l'étude.

— Ouvrages en préparation :

A la Société française d'imprimerie et de librairie (sous presse) : G. Desdevises du Dézert, *L'Église et l'État en France depuis le Concordat jusqu'à nos jours* (suite de l'ouvrage dont le premier volume a paru l'an dernier).

A la Société nouvelle de librairie et d'édition (sous presse) : Félix Gaiffe, *Étude sur le drame au XVIIIe siècle* (thèse de doctorat).

Paul Kaeppelin, *La Compagnie des Indes Orientales et François Martin, 1664-1719* (thèse de doctorat, sous presse).

A la librairie Brunet, à Caen (sous presse) : Henri Prentout, *L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, La contre-réforme catholique et les réformes parlementaires.*

— La librairie Manzi et Cie met en souscription, pour paraître dans le courant de 1908, l'ouvrage de M. Émile Bourgeois sur *Le biscuit de Sèvres au XVIIIe siècle.* Ce volume de grand luxe, orné de nombreuses planches en taille-douce, sera publié en six livraisons au prix de 100 francs chacune.

— M. le Dr Vlastimil Kybal, privat-docent à l'Université de Prague, a traité, dans la thèse qu'il a soutenue l'an dernier devant cette Université, le sujet suivant : *Jindřich IV. a Rudolf II. Due studie o zahraniční politice Francie a domu Rakouského V letech 1592 až 1610* (Praze, Fr. Rivnáče, 1907, in-8, IV-125 p., Věstnik Kr. Č. Společnosti Nauk, tř. fil.-hist.). A cette très intéressante étude (dont nous espérons pouvoir donner bientôt le résumé) sur l'histoire des relations de Henri IV avec la Bohême, M. Kybal va bientôt ajouter une autre publication encore plus importante, et qui paraîtra à Paris et en français, sur : *Henri IV et l'Europe en 1609 et 1610, Les affaires de Clèves et Juliers et le « Grand Dessein » du Roi.* L'auteur s'est livré aux recherches les plus étendues, dans les archives de Paris, Rome, Venise, Florence, Modène, Mantoue, Vienne, Innsbrück, Munich, Stuttgart, Strasbourg, Hanovre, Berlin, Zerbst, Dresde, Bruxelles, La Haye, Londres. Voici quel est le plan de son travail : Préface ; Introduction (étude sur les sources, et résumé de l'histoire de la politique extérieure de Henri IV jusqu'en 1609) ; chap. Ier : La situation politique en Europe au moment de la mort de Jean-Guillaume, duc de Juliers (mars 1609) ; chap. II : Le développement de l'affaire de la succession de Juliers jusqu'à l'occupation de la ville par l'archiduc Léopold d'Autriche (juillet 1609) ; chap. III : Henri IV et l'affaire de Juliers depuis le mois de juillet 1609 jusqu'à l'enlèvement de la princesse de Condé (novembre 1609) ; chap. IV : La diplomatie française en Europe depuis le mois de novembre 1609 ; chap. V : La préparation de la guerre et le « Grand Dessein » de Henri IV ; chap. VI : La mort de Henri IV

et ses conséquences politiques et militaires en Europe ; Conclusion. — C'est, on le voit, une des plus grosses questions de l'histoire du règne que s'est proposé d'élucider M. Kybal.

— Nous constatons plus haut, à propos des publications de l'Institution Carnegie sur les sources américaines et étrangères de l'histoire des États-Unis, que les corps savants ne font rien, en France, pour procurer aux historiens des instruments de travail du même genre. Ceux, trop rares, que nous possédons, sont dus à des initiatives personnelles, et n'en doivent être accueillis qu'avec plus de reconnaissance. De ce nombre est le volume publié en 1907 par M. Charles SCHMIDT sur *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales* (Paris, Champion, in-8, 288 p., avec une lettre-préface de M. A. Aulard). M. C. Schmidt y a repris divers articles qu'il avait publiés antérieurement sur le même sujet, dans *la Révolution française* et ici même [1], et il les a fondus, mais avec tellement d'additions, en leur donnant un tel développement, qu'il en a fait un livre, un livre dont on devine l'utilité. Les travailleurs provinciaux qui négligeraient les ressources, très abondantes, que peuvent offrir, pour toute étude sur l'histoire de France depuis 1789, les Archives nationales, seraient désormais inexcusables : ils ont entre les mains un guide très complet, très précis, très clair, muni d'un index alphabétique, et grâce auquel ils pourront se renseigner vite et bien. Nous ne chicanerons M. Schmidt que sur un point. Il a donné comme titre à son volume : *Les sources de l'histoire de France*, alors qu'en réalité, il ne traite, sauf exception, que des sources de l'histoire des *départements français* depuis 1789 ; sur des séries capitales, mais qui n'offraient point ou n'offraient qu'exceptionnellement des classements départementaux, comme la série C, la série AF III ou AF IV, il ne fournit que des renseignements sommaires ou partiels. Nous savons d'ailleurs que M. Schmidt se propose de combler cette lacune, et nous avons tout lieu de croire qu'il ne saurait tarder à le faire : nul doute, en effet, qu'un deuxième tirage de ce vade-mecum, indispensable au spécialiste d'histoire moderne, ne devienne à bref délai indispensable.

Nous mentionnerons avec les mêmes éloges les récents articles de M. Georges BOURGIN sur *Les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France* (Besançon, Jacquin, 1906, in-8, 114 p., extr. du *Bibliographe moderne*, 1905, nos 5-6), sur *Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales* (Alger, Jourdan, 1906, in-8, 28 p., extr. de la *Revue africaine*, 2e et 3e trimestres de 1906) et sur les *Fonti per la storia dei dipartimenti romani negli Archivi nazionali di Parigi* (Roma, 1906, 52 p., extr. de l'*Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, t. XXIX). Le premier de ces articles est particulièrement important. M. G. Bourgin, qui a passé une année à l'École française de Rome, a pu se livrer à une exploration étendue des archives du Vatican, et recueillir, sur une foule de questions, religieuses, diplo-

1. *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, dans *La Révolution française*, 1902, t. XLII, p. 193-232 ; *Le fonds de la Police générale aux Archives nationales*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, t. IV, p. 313-327 ; *La nouvelle salle de travail aux Archives nationales*, dans *La Révolution française*, 1904, t. XLVI, p. 193-206.

matiques, politiques, de notre histoire, du XVIe au XIXe siècle, des indications documentaires très précieuses, et dont il présente aussi clairement que possible — les archives pontificales sont terriblement complexes — le tableau L'article sur *les documents de l'Algérie* consiste en un inventaire sommaire, resté jusqu ici manuscrit et que M. Bourgin a complété avant de l'imprimer, de la série F80 (Algérie) des Archives nationales. Le tableau des sources de l'histoire des départements romains aux Archives nationales est disposé d'après l'ordre même des séries ; M. Bourgin y a groupé les renseignements, souvent très détaillés, qu'il a trouvés dans les inventaires ou que lui ont procurés des recherches personnelles, sur l'histoire de l'État romain de 1809 à 1814.

Enfin nous signalerons comme pouvant rendre des services analogues le *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les documents relatifs à la Révolution française à Paris conservés au British Museum à Londres* par M. F. Braesch (Paris, Imp. nationale, 1907, in-8, 60 p., extr. des *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XV). Au cours d'une mission qui lui avait été confiée par le ministère de l'Instruction publique, M. Braesch, qui termine actuellement une thèse de doctorat sur l'histoire politique de Paris du 10 août au 9 thermidor, a relevé avec beaucoup de soin toutes les pièces imprimées, relatives à son sujet, contenues dans les riches collections du British Museum. Il a notamment constaté la présence, dans le fonds des périodiques, d'un exemplaire complet du rarissime *Journal de la Commune de Paris*, dont sept numéros seulement sur quarante sont conservés à Paris. Son travail, qui complète ou rectifie sur quelques points la *Bibliographie* de M. Tourneux, rendra les plus grands services aux historiens de Paris pendant la Terreur.

— Le programme de la Société des conférences, pour l'année 1908, comprend deux séries de leçons : une série de dix conférences (faites chacune deux fois, en raison de l'affluence) de M. Jules Lemaître sur Racine (22 janvier-1er avril) ; une série de huit conférences sur Napoléon, à savoir : MM. Fr. Masson, « La jeunesse de Napoléon » (31 janvier), A Vandal, « Le 18 brumaire » (7 février), Général Bonnal, « Psychologie militaire de Napoléon » (14 février), Mounet-Sully, « Talma et le théâtre au temps de l'Empire » (21 février), Fr. Masson, « Napoléon et les femmes » (28 février), Sabatier, « Psychologie juridique de Napoléon » (13 mars), H. Houssaye, « Le vol de l'aigle » (20 mars), Fr. Masson « Les missionnaires de Sainte-Hélène » (27 mars). — Toutes ces conférences sont publiées par la *Revue hebdomadaire*.

— Dans la séance de l'Académie de médecine du 31 décembre dernier, le Dr Poncet, de Lyon, a communiqué une étude, faite en collaboration avec son élève le Dr R. Leriche, sur la maladie de J.-J. Rousseau. S'appuyant sur un document retrouvé à Neuchâtel, en février 1907, par M. Théophile Dufour, (c'est un testament dans lequel J.-J. Rousseau décrit avec précision les accidents qu'il a éprouvés depuis sa jeunesse), le Dr Poncet arrive à la conclusion suivante : J.-J. Rousseau souffrait d'un « rétrécissement congénital de l'urèthre ».

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives

relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 25 janvier au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière.

Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des publications en cours. Dix nouveaux volumes, dont cinq concernent les cahiers de doléances de 1789 et les cinq autres des objets divers, paraîtront très prochainement.

Cinq nouvelles propositions de publications, présentées par les comités départementaux des Alpes-Maritimes (cahiers de la sénéchaussée de Grasse, biens nationaux), de Saône-et-Loire (biens nationaux), des Vosges (biens nationaux) et de la Meuse (cahiers du bailliage de Saint-Mihiel) ont été examinées et adoptées en principe.

Au nom de l'administration, M. de Saint-Arroman a annoncé que les démarches faites par la Commission, sur l'initiative de M. Fernand Faure, auprès du ministre des Finances et du Parlement, pour obtenir la communication aux travailleurs des archives de l'Enregistrement de la période révolutionnaire, ont obtenu plein succès. Un article de la loi de finances de 1908 prescrit le versement aux archives départementales des documents de l'enregistrement antérieurs à 1807. Cette source de premier ordre va donc être mise à la disposition des historiens.

La deuxième partie de la séance a été employée à la discussion d'un projet d'instruction, présenté au nom de la sous-commission par M. Camille Bloch, pour la publication des documents relatifs à l'histoire de l'agriculture. Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Ferdinand-Dreyfus, Jaurès, Réveillaud, Éd. Séligman, Aulard, Douarche, G. Deville, le projet a été adopté.

La Commission se réunira de nouveau à la fin de février. En tête de l'ordre du jour, figurera l'examen d'une instruction complémentaire pour la publication des dossiers de la vente des biens nationaux.

— Dans sa séance du 30 décembre, le Conseil de l'Université de Paris, sur le jugement de la commission compétente, a décerné le prix Alphonse Peyrat (3.000 fr.) à M. James Guillaume, pour sa publication des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, qui vient de s'achever.

— La revue *Musées et Monuments de France*, fondée en 1906 par M. Paul Vitry (M. H. Laurens, éditeur) cesse de paraître sous sa première forme. La collection se compose donc de deux volumes. Le projet des éditeurs, qui consistait à tenir les chercheurs et simples curieux au courant du mouvement des musées et des découvertes archéologiques, va être repris dans un nouveau périodique intitulé : *Bulletin des Musées de France*, dont le titre seul indique les modifications apportées au programme primitif. Ce « Bulletin », placé sous la même direction, paraîtra à la Librairie centrale d'art et d'architecture (M. Ch. Eggimann, éditeur).

Nous espérons que, sous sa nouvelle forme, ce périodique, vraiment utile et qui a déja rendu de réels services aux travailleurs, sera désormais assuré d'une longue durée. Il est malheureusement pénible de constater que le succès matériel a rare-

ment récompensé, en France, les entreprises de ce genre. Le *Bulletin des Musées*, dirigé par Ed. Garnier et L. Bénédite, n'a paru que pendant quatre années, de 1890 à 1893, formant quatre volumes in-8 (chez Leroux), et la *Revue internationale des archives, bibliothèques et musées*, qui se publiait en fascicules indépendants, n'a eu qu'une existence éphémère de 1895 à 1896 ; la partie relative aux musées, sous la direction de M. Salomon Reinach, n'a constitué qu'un petit volume (in-8, chez Welter), d'ailleurs rempli d'indications intéressantes.

— M. l'abbé Prévost, curé de Pont-Sainte-Marie, a mis sept ans à préparer une *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*. L'ouvrage doit former trois forts volumes in-8. L'auteur ne pouvant supporter à lui seul les frais de la publication, un comité — où figurent M. Babeau, membre de l'Institut, plusieurs ecclésiastiques, etc., — s'est formé pour lui venir en aide, en ouvrant une souscription. Chaque volume, payable à réception, reviendra à cinq francs. Les souscriptions doivent être adressées à M. l'abbé Nioré, secrétaire général de l'évêché, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

Le prospectus que nous avons reçu insiste sur l'étendue des recherches accomplies par M. l'abbé Prévost, sur la méthode rigoureuse qu'il a suivie. Ce prospectus se termine par la liste des 31 chapitres que comprend l'ouvage : il est permis de conclure, du simple libellé des titres, qu'à tout le moins M. l'abbé Prévost n'a pas su s'astreindre à cette neutralité absolue qui est le premier devoir de l'historien.

— Dans le numéro d'octobre 1907 de la *Revue de Synthèse historique*, M. G. Pagès consacre quelques pages à l'ouvrage récent de M. Ernest Denis sur *La fondation de l'Empire allemand* (Paris, 1906, in-8). Après avoir loué comme il convient l'érudition et le talent d'exposition de l'auteur, il présente des observations sur la méthode de M. Denis, telle qu'il la formule dans sa préface et telle qu'il la pratique dans le corps même de son livre. M. Pagès note que la conception déterministe de M. Denis n'est pas aussi absolue qu'elle le paraît : les jugements moraux, fréquents dans l'ouvrage, ne s'expliquent guère si les hommes sont vraiment les « instruments involontaires d'une fatalité supérieure ». M. Pagès note encore que M. Denis n'a pas donné un bon exemple en supprimant systématiquement, comme il l'a fait, toute référence.

— P. Courteault. *Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545 ?-1617). Étude biographique et littéraire suivie de harangues, poésies et lettres inédites.* Paris, Champion, 1907, in-8, x-208 p.[1] (Nouvelle série de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, tome III). — « Dans la France du XVIe siècle, les Parlements furent, autant que les collèges, les ouvriers de la Renaissance..... Entre ces cours souveraines, qui furent comme les foyers provinciaux de l'humanisme, le Parlement de Bordeaux brilla d'un vif éclat. A partir de 1530, il fut avec le collège de Guienne l'asile des muses grecques, latines et françaises... » Le magistrat dont

1. Cette étude a été présentée comme thèse complémentaire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Voir ci-dessus, pages 271 et 319.

M. C. nous donne une copieuse biographie, appartient à la « période qui commence vers 1560 avec les troubles civils et que l'on pourrait appeler l'âge d'argent de la Renaissance bordelaise ». Né vers 1545, et probablement à Bordeaux, conseiller au Parlement dès 1568, Geoffroy de Malvyn, malgré les troubles religieux, et malgré quelques voyages à la cour et deux déplacements prolongés, le premier pour siéger à la Chambre de justice d'Agen (1578-1579), le second pour faire partie de la Chambre de l'Édit établie à Nérac (1601-1602), Geoffroy de Malvyn mena une existence tranquille et considérée, qui convenait parfaitement à un caractère naturellement indolent et dépourvu d'ambition. Avec les devoirs de sa charge, scrupuleusement accomplis, le commerce des muses grecques et latines, et d'amis qui partageaient ses occupations ou ses goûts, suffit à la remplir. Il avait débuté par un poème latin de près de 1.600 vers, inspiré par le spectacle des troubles et intitulé *Gallia gemens*, dont son biographe nous dit, après une analyse et des extraits qui justifient largement cette opinion, que c'est une « improvisation abondante et hâtive, une ébauche assez informe, crayonnée sur les marges du Code par un écolier peu attentif à l'explication des Pandectes. » Malvyn eut du moins le mérite de comprendre qu'il n'était pas fait pour la grande poésie. Il se borna désormais à cultiver les petits genres à la mode, épigrammes, pièces liminaires, tombeaux (d'Arnaud de Perron, de Blaise de Monluc, de Christophe de Thou, de Jean de Sponde). M. C. a consciencieusement analysé toutes ces menues œuvres, dont un certain nombre sont reproduites en appendice avec des mémoires et des remontrances prononcées devant le Parlement (à noter la remontrance sur l'enregistrement de l'Édit de Nantes, 13 août 1599, p. 131-154), et des lettres de Malvyn ou à lui adressées. Il a fait également une place aux amis de Malvyn, à Florimond de Rémond, Pierre de Brach, Jean du Chemin, J.-A. de Thou, etc. C'est tout le milieu humaniste et littéraire bordelais de la fin du XVIe siècle qu'il nous a ainsi présenté à propos de notre conseiller, contemporain, compatriote et cousin de Montaigne, et, pour caractériser l'un et l'autre, il a conclu en quelques pages d'une parfaite justesse de ton et d'un charme délicat et pénétrant. — V.-L. B.

— Ph. Lauzun. *Un portrait de Madame de Polastron*. Auch, Cocharaux, 1906, in-8, 70 p. (2 reproductions phototypiques). — Un joli portrait, conservé par le marquis de Gontaut-Biron au château de Saint-Blancard (Gers), et que M. Lauzun croit pouvoir attribuer à Mme Vigée-Lebrun (elle l'aurait exécuté pendant son séjour à Londres), est l'occasion de cette curieuse et élégante publication. Dans cette toile, la maîtresse du comte d'Artois est représentée en patineuse, les cheveux dénoués et flottant au vent, les mains frileusement blotties dans un manchon. Cette œuvre charmante, que le comte d'Artois, devenu Charles X, conserva toute sa vie comme une relique, M. L. — auquel on doit déjà plusieurs publications historiques fort intéressantes — ne s'est pas contenté de nous la présenter en quelques pages : c'est une biographie très complète et très documentée du modèle qu'il a finalement été amené à écrire. Dans son livre tout récent [1] sur la *Comtesse*

1. La *Revue* en rendra compte prochainement.

de Polastron, M. de Reiset a largement mis à contribution les renseignements précis et nouveaux de M. L. Il n'est que juste d'en restituer le mérite à son trop modeste devancier. — Ch. S.

—Camille PELLETAN. *Victor Hugo homme politique.* Paris, P. Ollendorff, 1907, in-8, 345 p. — M. Camille Pelletan, qui a un tempérament de romantique, est un hugophile passionné. Le très beau livre qu'il consacre au rôle politique du poète est une apologie ; il passe sous silence certains travers du maître et atténue la variété de ses opinions ; mais il est écrit d'un magnifique style oratoire, coloré, tout vibrant d'idéal démocratique et rempli d'idées séduisantes. A la biographie politique de Victor Hugo, logiquement divisée en trois parties (1819-1830, la formation des idées politiques de Hugo, son évolution du royalisme à la démocratie ; 1830-1851, le Pair de France et le député démocrate de la Législative ; 1851-1885, le républicain exilé et son retour triomphant), M. P. ajoute libéralement des considérations personnelles de deux sortes ; les unes sont de très vivants résumés des événements politiques auxquels Victor Hugo a été mêlé : elles satisferont les historiens sans rien leur apporter qu'ils ne sachent déjà ; les autres indiquent finement les modifications que l'influence de ces événements a déterminées dans l'inspiration du poète, et fourniront aux critiques littéraires des aperçus nouveaux. L'ouvrage, à tout prendre, est, malgré son titre, une contribution à l'histoire littéraire plus qu'à l'histoire politique. J'ajoute que M. P. a pu nourrir son livre, non seulement de souvenirs personnels — ayant approché Victor Hugo dès sa jeunesse — mais encore des renseignements inédits et sûrs que lui a communiqués Meurice, l'un des fils intellectuels et des exécuteurs testamentaires du poète. — J. C.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Bon de Batz.* La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz (1754-1793). Paris, Calmann-Lévy, 7. 50. — *A. Bourgeois.* Le général Bonaparte et la presse de son temps. 2e série. Paris, Champion, 3. 50. — *Élisabeth Charlotte, Herzogin von Orléans.* Eine Auswahl aus ihren Briefen, hrsg. und eingeleitet von J. Wille. Leipzig, Teubner, 2 mk. (Deutsche Charakterköpfe, 1. Bd.). — Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort, publiés par le *Cte Boulay de la Meurthe.* Tome II. Paris, Picard, 8.00 (Publ. de la Société d'histoire contemporaine). — *A. Esmein.* Précis élémentaire d'histoire du droit français. Révolution, Consulat et Empire. Paris, Larose et Tenin, 8. 00. — *Baron Fain.* Mémoires, publiés par ses arrière-petits-fils, avec introduction du Ct Paul Fain. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *G. Guibal.* Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Jaurès et L. Dubreuilh.* La guerre franco-allemande. La Commune. Paris, Rouff, 7. 00 (Histoire socialiste, tome XI). — La guerre de Vendée (1793-1796). Souvenirs de la comtesse de La Bouëre, publiés par la Ctesse de La Bouëre. Nouvelle édition. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — Le duc d'Enghien. Recherches historiques sur son procès et

sa condamnation, par *A. Nougarède de Fayet*. Introduction et notes par *M. Vitrac* et *A. Galopin*. Paris, Librairie mondiale, 2. 00. — *A. Malet*. Histoire contemporaine, 1789-1900. Paris, Hachette, 4. 00. — *F. Masson*. Le sacre et le couronnement de Napoléon. Paris, Ollendorff, 7. 50. — *Saint-Just*. Œuvres complètes, avec introduction et notes par Ch. Vellay. 2 vol. Paris, Fasquelle, 7.00. — *A. Savine et F. Bournand*. Fouquet. Paris, Michaud, 1. 50. — Souvenirs du baron de Frenilly, pair de France (1768-1828), publiés par *A. Chuquet*. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Tiersot*. Les fêtes et les chants de la Révolution française. Paris, Hachette, 3. 50. — Un page de Louis XV. Lettres de Marie-Joseph de Lordat à son oncle Louis, Cte de Lordat, Bon de Bram (1740-1747), publiées par le *Mis de Lordat* et le *Chne Charpentier*. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50.

Histoire diplomatique. — *A. Bonnefons*. La chute de la république de Venise (1789-1797). Paris, Perrin, 5. 00. — *C. Bulle*. Storia del secondo Impero e del regno d'Italia. Milano, Soc. editr. libraria. — *G. Gautherot*. La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle. T. Ier : La République Rauracienne, t. II : Le département du Mont-Terrible, 1793-1800. Paris, Champion, 15. 00. — *F. Guardione*. Maria-Carolina d'Austria e la politica inglese in Sicilia. Arcireale, Tip. Orario delle Ferrovie. — *J. Hansen*. Diplomatische Enthüllungen aus der Botschafterzeit des Barons von Mohrenheim (1884-1898). Uebers. von C. Luerot. Oldenburg, G. Stalling, 2 mk. — *P. Matter*. Bismarck et son temps. Tome III (1870-1898). Paris, Alcan, 10. 00. — *R. Waddington*. La guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire. Tome IV : Torgau. Pacte de famille. Paris, Firmin-Didot, 7. 50.

Histoire militaire. — *J.-H. Anderson*. Précis of great campaigns, 1796-1815. London, Rees, 10 sh. 6 d. — *Gal von Caemmerer*. L'évolution de la stratégie au XIXe siècle. Traduction par le Lt Tirlet. Paris, Fischbacher, 3. 50. — *D. Erard*. Souvenirs d'un mobile de la Sarthe (armée de la Loire). Le Mans, Imp. Monnoyer. — *Ct de Fonclare*. Un soldat. Le lieutenant Burtin (1874-1905). Paris, Chapelot. — *Oberst Frhr. von Freytag-Loringhoven*. Kriegslehren nach Clausewitz aus den Feldzügen 1813 und 1814. Berlin, Mittler, 4 mk. — Historique du 12e chasseurs à cheval, depuis le 29 avril 1792 jusqu'au traité de Lunéville (1801). Mémoires du chef d'escadron Galy Montaglas, revus par *J. Signorel*. Paris, Chapelot. — *C. Ghon*. Oberkärnten unter französischer Herrschaft. Villach, Liegel, 1 mk. — *A. Lazzari*. La sommossa ed il sacco di Lugo nel 1796. Ferrara, Zuffi. — *Lt Col Maistre*. Spicheren (6 août 1870). Paris, Berger-Levrault, 12 00. — *G. Manacorda*. I rifugiati italiani in Francia negli anni 1799-1800. Torino, Clausen. — *G. Reichard*. Während des Kommune-Aufstandes 1871 in Paris. Erinnerungen eines evangelischen Geistlichen aus bedrängter Zeit. 2. Aufl. Nördlingen, Beck, 0 mk. 75. — *O. Ronchi*. L'albero della libertà a Padova. Padova, Soc. cooperativa tipografica. — *Gal Rozat de Mandres*. Les régiments de la division Margueritte et les charges à Sedan. Paris, Berger-Levrault, 7. 50. — *Frhr. von Schoenaich*. General von Rüchel in der Schlacht bei Jena. Berlin, Mittler. — *Gal Graf P. P. Ségur*. Erinnerungen. Hamburg, E. Schultze, 6 mk. (Bibliothek wertvoller Memoiren, 5. Bd.). — *A. Tecklenburg*. Die Hannoveraner, Braunschweiger und Oldenburger im Kriege gegen Frankreich, 1870-71. Hannover, E. Geibel, 4 mk. — *L. Tuetey*. Les officiers sous l'ancien régime. Nobles et roturiers. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *Dr W. Zelle*. Geschichte der Freiheitskriege, 1812-1815. 4. Bd. : 1815. Die hundert Tage, von Elba bis Helena. Leipzig, R. Sattler, 6 mk. 50.

Histoire religieuse. — *L. Guiraud.* Le procès de Guillaume Pellicier, évêque de Maguelone-Montpellier de 1527 à 1567. Paris, Picard. — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. T. IV : La religion. Paris, Plon-Nourrit, 5.00. — *Ed. Rousse.* La liberté religieuse en France (1880-1904). Documents, consultations, notes diverses. Paris, Plon-Nourrit, 6.00.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *G. Capon et Yve-Plessis.* Vie privée du prince de Conty (1717-1776). Paris, J. Schemit, 15.00. — *V. du Bled.* La société française du XVIe au XXe siècle. 6e série : XVIIIe siècle. Les médecins. L'amour au XVIIIe siècle. Paris, Perrin, 3.50. — *P. Heinrich.* L'abbé Prévost et la Louisiane. Étude sur la valeur historique de Manon Lescaut. Paris, Guilmoto, 2.00. — *P. Heinrich.* La Louisiane sous la compagnie des Indes. Paris, Guilmoto, 8.00. — *P.-A. de Salinis.* Le protectorat français sur la côte des esclaves. La campagne du Sané (1889-1890). Paris, Perrin, 5.00.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — *Cel d'Astier.* La belle tapisserye du roy (1532-1797) et les tentures de Scipion l'Africain. Paris, Champion, 30.00. — *Bernardin de Saint-Pierre.* La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau. Édition critique par M. Souriau. Paris, Cornély, 3.50. — Centenaire de l'École de médecine et de pharmacie d'Angers, 1807-1907 (par les professeurs de l'École). Angers, Germain et Grassin, 15.00. — *A. Chénier.* Œuvres poétiques complètes éditées par P. Dimoff. Tome Ier : Bucoliques. Paris, Delagrave, 3.50. — *Ch. Drouhet.* Les manuscrits de Maynard conservés dans la bibliothèque de Toulouse. Étude bibliographique. Paris, Champion, 2.00. — *A.-F. Fourcroy.* Philosophie chimique (réimpression de l'édition de l'an III). Paris, Michalon, 2.00. — *J. de Flandreysy.* Essai sur la femme et l'amour dans la littérature française au XIXe siècle. Paris, Librairie des Annales. — *E. Gallé.* Écrits pour l'art. Paris, Laurens, 5.00. — *O. Galtier.* Étienne Dolet. Paris, Flammarion, 3.50. — *L. Guillaume.* Benoist Lebrun, architecte à Orléans (1754-1819). Orléans, Imp. Gout. — Histoire du paysage en France (par plusieurs auteurs). Paris, Laurens, 12.00. — *L. Laloy.* Rameau. Paris, Alcan, 3.50 (Les maîtres de la musique). — *Ch. Maréchal.* Le véritable voyage en Orient de Lamartine. Paris, Bloud, 7.50. — *J. Meier-Graefe.* Eugène Delacroix. Berlin, E. Meyer, 1 mk. — *R.-A. Meyer.* Manet und Monet. München, F. Hanfstaengl, 4 mk. — *L. Passy.* Jules Lair. Pontoise, Imp. Paris. — *Dr C. Spiess.* Le penseur chez Sully-Prudhomme. (Conférence). Paris, Messein, 3 00 — *M. Souriau.* Les idées morales de Victor-Hugo. Paris, Bloud. — Stendhal. (Collection des plus belles pages). Paris, Mercure de France, 3.50. — *F. Werner.* Geschichte der französischen Literatur. Berlin, Hillger, 0 mk. 30. (Hillger's illustrierte Volksbücher, 89).

Histoire locale et généalogique. — *Ch. Lamy.* La garde nationale d'Amiens (1789-1871). (Conférence). Cayeux-sur-Mer, Imp. Ollivier. — *R.-P. A. Hamy.* Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais (1622-1789). Guerre dite de « Lustucru » (1622). Documents. Boulogne-sur-Mer, Imp. Hamain. — *N. Labaulère.* Recherches historiques sur Luçon. Luçon, Bideaux. — *Ch. Pfister.* Histoire de Nancy. Tome III : De l'avènement de Charles III (1624) à la mort de Stanislas et à la réunion de la Lorraine à la France. Nancy, Berger-Levrault, 25.00. — *Cne De Fossa.* Le château historique de Vincennes. Tome Ier : Histoire générale du château. Paris, Daragon.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

L'Assemblée constituante et la « Mise en vacances » des Parlements (Novembre 1789-Janvier 1790)

(*Suite et fin* [1].)

III

AFFAIRE DES VACATIONS DE BRETAGNE (NOVEMBRE 1789-JANVIER 1790).

Trois jours après la révocation de son décret contre le Parlement de Metz, l'Assemblée nationale fut informée par le Garde des Sceaux que les magistrats d'Aix, Besançon, Douai, Grenoble, Nancy, Toulouse, Colmar et Perpignan avaient enregistré le décret du 3 novembre, purement et simplement [2]. Ceux de Dijon n'avaient pas donné de leurs nouvelles ; ceux de Rennes avaient reçu des « lettres de jussion ». A Dijon, on allait abandonner la partie, et quitter le Palais ; à Rennes on était résolu à livrer bataille à l'Assemblée.

La municipalité de Rennes s'en était rendu compte dès la première heure. Des « attroupements d'artisans désœuvrés » se formant « sur les places publiques et les carrefours », elle avait pensé que les amis du Parlement pouvaient bien préparer une sédition, et avait invité le *Conseil militaire national* à « prendre des dispositions pour la sûreté publique » [3].

Fidèle aux traditions parlementaires, les Vacations de Rennes commencèrent par user de ruse. Elles n'enregistrèrent ni décret de l'Assemblée, ni « lettres » du Roi, ne déférèrent ni aux « lettres de jussion », ni aux « itératives lettres de jussion ». Le public s'en émut, et la municipalité de Rennes fit savoir au président des Vacations, de La Houssaye, que le mécontentement grandissait.

---

1. Voir ci-dessus, p. 241-258.
2. *Point du jour*, t. V, p. 333 et 334.
3. Archives de Rennes, 559, f° 56 v°.

La Houssaye répondit que, suivant l'usage, la Chambre avait fait parvenir au Roi des « représentations », et que, ne recevant de lui « aucune improbation », elle avait cru pouvoir, dans une lettre nouvelle, « développer et fortifier » lesdites représentations. La municipalité revint à la charge, et, ne pouvant obtenir une promesse d'enregistrement, elle écrivit au Garde des Sceaux, pour lui dénoncer les faits (3 décembre) [1].

Nombre de municipalités bretonnes se mirent d'ailleurs en mouvement contre les Vacations. Dès le 29 novembre, la ville de Nantes écrivit à l'Assemblée nationale une lettre indignée [2] :

Les magistrats, disait-elle, qui, par état, sont établis pour faire respecter les lois, en seront donc les premiers transgresseurs ? Ils donneront donc au peuple, qu'ils devroient guider, l'exemple d'une désobéissance aussi étrange que dangereuse ? N'auroient-elles donc, ces cours de judicature, réclamé les anciens États généraux que dans la coupable espérance que cette assemblée consacrerait d'anciens privilèges extorqués dans les siècles où l'on insultait à la dignité de l'homme ? Auroient-elles formé la prétention inouie d'élever, au sein de la nation, un tribunal supérieur à la nation même ?

La municipalité de Vannes fut soulevée par les sieurs Bachelot, avocat de la communauté, et Grignon « commissaire des jeunes militaires de la ville ». Pour Grignon, les Parlementaires étaient les ennemis de l'ordre, au même degré que les nobles et les ecclésiastiques ; pour Bachelot, c'étaient eux seuls qui alimentaient les discordes civiles ; et il n'y avait qu'à signaler aux législateurs leur rébellion [3].

A Sarzeau, le maire Lequinio de Kerblay, avocat au Parlement, et futur Conventionnel, dit à l'Assemblée municipale : « Vous voyez les arrêtés que plusieurs villes viennent de prendre contre la résistance des Parlements, et leur désobéissance aux décrets nationaux et aux ordres du Roi... Les vœux de tous les bons citoyens sont sûrement les mêmes... Mais ce n'est pas assez de voter dans le fond de son cœur... Dans les circonstances présentes, la réserve et la modestie seraient nuisibles à la cause commune... » Il faut témoigner de son horreur pour le « foyer d'aristocratie » qu'est le Parlement de Bretagne ; et Lequinio provoque contre cette cour un arrêté furibond [4].

A Ploermel, sous la présidence du maire, Gaillard de Kerbertin, l'Assemblée municipale déclare « ennemi de la Nation » et traître envers elle

1. Archives de Rennes, 554, f° 152 r°.
2. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 145 (8 décembre 1789), p. 14. Cf. Archives de Nantes, Reg. du Cons. gén., f° 53 r° (29 novembre 1789).
3. Archives de Vannes, BB 28 (5 et 7 décembre).
4. Archives de Sarzeau, 12 décembre 1789.

et le Roi, quiconque osera refuser obéissance aux décrets, même le Parlement de Bretagne [1].

Le bruit s'étant répandu que la Chambre des Vacations avait définitivement refusé d' « enregistrer », l'Assemblée générale de Dinan demanda qu'un tribunal provisoire, tiré des quatre présidiaux de la province, fût installé à sa place ; et, par surcroît, sur la lecture d'une lettre de la municipalité de Tréguier, elle décida d'exclure des listes des *citoyens actifs* tout noble, et par conséquent tout parlementaire, qui n'aurait pas adhéré aux décrets de l'Assemblée nationale [2].

Même attitude chez la municipalité de Saint-Malo. Là encore on réclame la formation d'une « commission provisoire » pour remplacer les Vacations ; on réclame le châtiment des juges rebelles [3].

Il n'est pas jusqu'à la « jeunesse de Brest » qui écrive à l'Assemblée nationale, pour flétrir la magistrature, et protester de son civisme : « Nous renouvelons, dit-elle, notre serment de servir en bons citoyens la Nation et le Roi ; déclarons infâme, parjure et traître envers la Patrie, quiconque ne se soumettrait pas aux décrets de l'Assemblée nationale, ou refuserait de les faire exécuter ; arrêtons et promettons de nous tenir prêts à voler au secours des députés de la Nation... » [4].

Le déchaînement des villes bretonnes contre les Parlementaires eut son retentissement à Paris. Dès le 8 décembre, on avait donné lecture à l'Assemblée de l'adresse des Nantais, et, le 15, le Garde des Sceaux annonça que les Vacations repoussaient la prorogation de leurs fonctions. Aussitôt, Le Chapelier, député de Rennes, déclara qu'en Bretagne la justice ne fonctionnait plus ; qu'il en fallait finir avec la « désobéissance réfléchie et réitérée » des juges ; que ceux-ci d'ailleurs, en restant

---

1. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 151, p. 19 et suiv. *Extrait des Registres des délibérations de la Municipalité de la ville de Ploermel*, du 10 décembre 1789 :

..... « L'Assemblée, considérant que celui qui refuse d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale, et cherche à diminuer la confiance aux actes qui émanent d'elle, ne veut que repousser vingt-trois millions d'hommes dans les même fers sous lesquels ils avoient langui abattus pendant tant d'années, et qu'ils ont eu la force de briser ;.....

« A d'une voix unanime déclaré ennemi de la Nation, et traître envers elle et le Roi, et arrêté de traiter désormais comme tel, quiconque oserait refuser d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale....., même tous les Parlemens, et notamment celui de Bretagne.....

« A, en même temps, arrêté d'adresser copie de la dite délibération à MM. les députés de cette sénéchaussée à la dite Assemblée, pour la supplier de punir ou faire punir..... comme coupables de lèse-nation..... tous ceux qui ne reconnoîtront pas ses décrets....., tant le Parlement de Bretagne que les autres cours et corps.....

« A encore arrêté d'en adresser copie aux membres tenant le Parlement de Bretagne, afin qu'ils n'en prétextent cause d'ignorance.... »

2. Archives de Dinan, 1787-1790, f° 156 v° (18 décembre 1789).

3. Archives de Saint-Malo, BB 41, f° 48 r°.

4. *Révolutions de France et de Brabant*, 1er trimestre, p. 297 (n° VII), décembre 1789.

« sourds à la loi du devoir, s'étaient volontairement dépouillés » de leurs charges ; qu'il y avait lieu de constituer un nouveau tribunal souverain, et qu'un commissaire devait, à cet effet, partir pour Rennes, avec des pouvoirs illimités [1].

On devine que Le Chapelier désirait se voir investir de ces pouvoirs ; mais la création d'un commissaire parut à l'Assemblée rappeler les combinaisons de Lamoignon, et, pour cela, fut écartée.

Certains députés voulaient d'ailleurs qu'on formât le nouveau tribunal avec des avocats ; d'autres qu'on invitât les présidiaux à le former eux-mêmes [2]. Un avocat de Châlons, Prieur, appuya Le Chapelier, mais, par amendement, proposa de mander les Vacations à la barre ; si elles ne parvenaient pas, disait-il, à se justifier, on les renverrait au Châtelet, pour forfaiture [3].

Durant la discussion, il se produisit une scène scandaleuse. Robespierre était à la tribune, et demandait que les nouveaux juges fussent élus par le peuple. Il en vint à dire le crime des Vacations de Rennes plus grand que celui des juges de Rouen ou de Metz, parce que, en refusant la justice au peuple, elles avaient eu l'audace d'écrire des lettres confidentielles au pouvoir exécutif, « de sonder ses dispositions à l'égard de l'Assemblée ». En ce moment une voix éclatante cria que « cela n'était pas vrai ». Et tous les députés, tournant les yeux vers le point d'où partait l'interruption, reconnurent le vicomte de Mirabeau [4].

Le vicomte avait épousé une De Robien, dont la famille tenait à des Parlementaires bretons ; et la noblesse bretonne n'ayant pas de représentants à l'Assemblée, il se regardait comme son organe désigné. D'énorme corpulence, grand mangeur et grand buveur, il arrivait parfois à l'Assemblée un peu surexcité, et c'était son cas le 15 décembre. Il avait dîné, disait-on, au Palais-Royal, chez Massé, traiteur à la mode, et était entré en séance avec des intentions de combat [5].

Or, Robespierre, excusant le démenti qu'on lui infligeait, et descendant de la tribune, le président Fréteau tenta de couper court à l'incident ; mais le vicomte voulut justifier son interruption, s'empara de la tribune, et, bien qu'on déclarât la discussion close, s'obstina à n'en pas descendre ; il brava l'Assemblée plus d'une heure durant ; il s'en prenait

1. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 151, p. 17-18 ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 589 (15 décembre 1789). Cf. Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 174.

2. Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 174.

3. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 151, p. 18 ; *Archives parlementaires*, t. X, p. 590.

4. *Assemblée nationale ou Recueil très intéressant et très impartial.....*, t. V, p. 111.

5. *Journal de Versailles*, n° 81 (t. II, p. 544). Cf. E. Berger, *Le vicomte de Mirabeau (Mirabeau Tonneau), 1754-1792*, Paris, 1904, in-12, p. 77 et 78, 147 et 148.

même à ses amis, leur montrant le poing, les traitait de lâches et de gueux, leur criait d'une façon comique : « Si je n'étais retenu par ma conscience, je passerais dans l'autre parti [1]. »

Le tumulte vint au plus haut point, et la majorité s'en prit enfin à son instigateur. Bouche demanda que le vicomte fût exclu pour huit jours ; Barnave pour une séance seulement ; Alex. de Lameth proposa d'inscrire son nom dans le procès-verbal, et de déterminer quelle peine serait, à l'avenir, infligée à ceux qui troubleraient l'Assemblée, dût-on aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Intimidé, le vicomte fit intervenir De Frondeville en sa faveur ; mais l'Assemblée jugea qu'il devait être signalé comme ayant troublé l'ordre, qu'on ne pouvait laisser soupçonner personne à sa place, et que, par suite, son nom serait inscrit au procès-verbal.

Sur ce, un député de Bretagne, appuyant la motion Le Chapelier, et le marquis d'Estourmel l'appuyant, avec cette restriction que tout le Parlement n'était pas coupable, Rœderer proposa de mander les juges des Vacations, et de les remplacer par ceux de leurs confrères qui en seraient dignes.

L'Assemblée se laissa convaincre, et enfin décréta : « Que les magistrats composant la Chambre des Vacations de Rennes seraient mandés à la barre dans la quinzaine de la réception du décret, et que le Roi serait supplié de former une autre Chambre parmi les magistrats du même Parlement » (15 décembre 1789) [2].

Le président de La Houssaye et ses confrères ne devaient arriver à Paris qu'au début de janvier 1790, mais les Parisiens se préoccupèrent, par avance, de leur voyage, et de l'accueil qu'on leur préparait. La presse révolutionnaire les invectiva, les railla, stimula contre eux l'opinion publique. « Il faut, disait Desmoulins, humilier cette poignée de robins, qui osent résister aux saints Décrets, et imprimer dans l'esprit des peuples le respect de l'Assemblée nationale. » Et il ajoutait que la « félonie » des juges bretons, « chez une nation moins indulgente, serait punie par la décapitation ». Puis, passant du violent au burlesque : « Je propose, disait-il, ce décret : Que le Premier Président et toutes les Chambres, vêtus de leurs robes rouges, soient tenus de se rendre au pied du Sénat français, pour en balayer, par semestre, le vestibule et les corridors, jusqu'à la clôture de la dernière séance, après laquelle ils

1. Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 174-175.

2. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 151, p. 25-26. Cf. *Point du jour*, t. V, p. 133-134 ; *Assemblée nationale ou Recueil très intéressant et très impartial.....*, t. VI, p. 111 et 112 ; *Journal de Versailles*, n° 81 (t. II, p. 544) ; *Journal des Débats*, n° 121, p. 2-5 ; *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 398-399.

feront amende honorable à la Nation, et assisteront, pieds nus, à la procession et au *Te Deum* qui sera chanté par Mgr l'Evêque de Tréguier, Mgr l'Evêque de Metz, et l'Abbé Maury [1] ». Desmoulins mettait en scène les deux prélats et le député, comme particulièrement connus pour leurs opinions contre-révolutionnaires.

Tout en ridiculisant les magistrats, on appréhendait que le peuple ne les prît en pitié ; on les redoutait encore, et, pour conserver contre eux l'appui du peuple, on les représentait comme pouvant redevenir dangereux.

Les trois classes aristocratiques, disent les *Révolutions de Paris*, le haut clergé, la haute noblesse, et les Parlementaires, profitent de l'affaire des Vacations de Bretagne pour préparer un mouvement contre-révolutionnaire. Les ecclésiastiques écrivent et font circuler des pamphlets ; les nobles recrutent et arment, parmi la populace, des brigands, qu'ils prétendent pousser contre l'Assemblée ; et les magistrats se mettent en mesure d'« opposer à la constitution une résistance ouverte, soutenue par les formes », ainsi qu'ils faisaient quand ils combattaient le « despotisme » des ministres.

Les *Révolutions de Paris* racontent que, pour soulever les masses, la « faction » spécule sur le haut prix du pain. Elle envoie de Paris à Versailles près de « deux mille ouvriers ou soi-disants tels » ; les ouvriers s'attroupent, demandent que le pain soit taxé à deux sous la livre, et la municipalité de Versailles y consent, si extravagante que soit la mesure. Le pain se vendant en province quatre sous et demi, et seulement à Paris deux sous, il s'agit d'en faire encore baisser le prix à Paris, par comparaison avec Versailles, ce qui vraiment ne se peut pas. Pour jouer à la manœuvre du bas prix, on choisit Versailles, parce que la municipalité y est composée d'hommes dévoués à la Cour, regrettant le départ du Roi, désireux de voir s'opérer une contre-révolution.

Ces faits se produisent au moment où les juges bretons arrivent à Paris. Les conspirateurs sont, dit-on, prêts à les seconder; le président des Vacations prononcera, à l'Assemblée nationale, un discours séditieux; hors de l'Assemblée, les « aristocrates » répandront que les législateurs se sont emparés du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire ; qu'ils n'avaient pas le droit de mander les Bretons à leur barre. Et qui sait si l'opinion ne s'ébranlera pas dans leur sens, si les mécontents ne se mettront pas en mouvement, si la Garde nationale ne passera pas à la contre-révolution ?

L'Assemblée devait condamner les juges sans qu'il éclatât aucune sédition ; mais, ce résultat obtenu, des patriotes n'en déclarèrent pas moins

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 4, p. 159-160.

que la France avait couru de grands périls. Si la guerre civile, disaient-ils, eût éclaté dans Paris, l'Assemblée aurait vainement rendu son décret contre les Parlementaires ; les contre-révolutionnaires auraient tiré de prison leurs amis, Besenval et Favras, les auraient mis à leur tête ; il aurait fallu que l'Assemblée se dispersât ; et, profitant des circonstances, les Parlements auraient cassé toutes ses décisions [1].

Le 7 janvier 1790, l'abbé de Montesquiou, présidant l'Assemblée nationale, donna communication d'une lettre du Garde des Sceaux qui annonçait l'arrivée des juges de Rennes, et demandait quand l'Assemblée pourrait les recevoir. Le prestige de la magistrature subsistait encore à ce point que l'abbé de Montesquiou annonça l'intention de se concerter avec les Parlementaires. On le lui interdit ; et il se trouva même des députés pour proposer de reculer, autant que faire se pourrait, le jour où les « mandés » seraient reçus. Ç'eût été, disaient-ils, une revanche légitime des lenteurs apportées par eux à recevoir les justiciables [2]. L'Assemblée eut la sagesse de fixer au lendemain, à deux heures de l'après-midi, la comparution des « mandés ».

Ce jour-là, 8 janvier, de très bonne heure, une énorme affluence environna la salle des séances, envahit les galeries. La Chambre des Vacations se fit annoncer à deux heures ; mais, comme l'Assemblée entendait alors un rapport, elle ne fut introduite qu'au bout de trois quarts d'heure.

L'Assemblée nationale, lui dit alors l'abbé de Montesquiou, a ordonné à tous les tribunaux de transcrire sur leurs registres, sans retard et sans remontrances, toutes les lois qui leur seraient adressées. Cependant vous avez refusé l'enregistrement du décret qui prolonge les vacances de votre Parlement. L'Assemblée nationale, étonnée de ce refus, vous a mandés, pour en savoir les motifs. Comment les lois se trouvent-elles arrêtées dans leur exécution ? Comment des magistrats ont-ils cessé de donner l'exemple de l'obéissance ? Parlez. L'Assemblée, juste dans les moindres détails comme sur les plus grands objets, veut vous entendre ; et, si la présence du corps législateur vous rappelle l'inflexibilité de ses principes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir en excuser les enfants, et de ne trouver dans leurs torts que les égarements de leur esprit, et de simples erreurs [3].

Le président de La Houssaye devait répondre au nom de sa Chambre, et le fit avec une ferme assurance. Les adversaires de la Révolution ont relevé sa simplicité, sa franchise, son courage. Il fut, dit l'un d'eux, du « petit nombre de ceux » que n'effrayèrent pas les clameurs d'un « peuple

1. *Révolutions de Paris*, n° 27, p. 3 et suiv.
2. Duquesnoy, *op. cit.*, t. II, p. 258.
3. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 169, p. 13.

stupide [1] ». Les partisans de l'Assemblée nationale, au contraire, ont fait de lui un aristocrate renforcé, tantôt bravant l'Assemblée, tantôt se défendant avec des arguties de procureur [2].

A dire vrai, La Houssaye parla sur le ton hautain que prenaient ordinairement les Parlementaires, dans leurs remontrances; et il affecta de s'offrir en sacrifice pour le maintien des lois ; langage très imprudent devant un auditoire de « législateurs ».

Lorsque furent adressées à Rennes, dit-il, les lettres patentes qui mettaient les Parlements en vacances, le terme fixé pour la « tenue » de la Chambre des Vacations était expiré, et les membres de cette Chambre étaient sans fonctions. Le corps du Parlement, d'autre part, n'était pas rassemblé. Il n'y avait donc, ni pour les Vacations, ni pour le Parlement, possibilité de rendre arrêt, de procéder à un enregistrement.

Le moyen de forme se ressent ici un peu trop du Palais. Quant à la justification au fond, il semble bien que La Houssaye ne pouvait la faire prévaloir auprès d'une Assemblée qui se proclamait souveraine.

La Bretagne, disait-il, n'est pas une province comme les autres ; c'est une nation associée à la France. Depuis les mariages successifs d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et Louis XII, le contrat d'association a été renouvelé tous les deux ans ; il stipule que non seulement les impôts, mais tous les changements dans l'ordre public, en Bretagne, doivent être consentis par les Etats de la province ; et toutes les paroisses bretonnes, en nommant leurs députés aux États généraux, les ont enchaînés par l'obligation de maintenir les droits et franchises du pays, notamment le droit de consentir la loi.

Quand les députés bretons des États généraux prétendent légiférer en souverains, ils violent donc leurs mandats.

Or, les magistrats du Parlement sont obligés par leur serment de maintenir la constitution bretonne ; et c'est pourquoi, sous peine d'être parjures, ils ne peuvent que refuser l'enregistrement d'un décret réformant l'ordre judiciaire de leur pays. On peut les humilier, ils s'enorgueilliront de l'humiliation ; ils souffriront pour la justice, et pour le Roi ; la postérité rendra hommage à leur conduite [3].

---

1. *Nouveau dictionnaire français à l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes, composé par un Aristocrate, dédié à l'Assemblée nationale, pour servir à l'histoire de la Révolution de France.* En France, d'une imprimerie aristocratique, juin 1790, br. de 72 p., in 8.

2. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 8 (1er trimestre, p. 359) ; *Révolutions de Paris*, n° 27, p. 18.

3. *Point du jour*, t. V, p. 379 et suiv. ; Buchez et Roux, t. IV, p. 228-229. — Voici le discours prononcé par le président de La Houssaye :

« Messieurs,

« Impassibles comme la loi dont nous sommes les organes, nous nous félicitons de pou-

S'arrogeant le droit de parler au nom de la Bretagne, et se faisant l'interprète de l'aristocratie bretonne, le président de La Houssaye était en communion d'idées avec les Parlementaires des pays d'Etats. Il invoquait des principes déjà mis en avant par le Parlement de Franche-Comté, dans son arrêt du 27 janvier 1789. Les magistrats de Besançon, comme ceux de Rennes, avaient nié aux Etats généraux le droit de s'écarter des formes anciennes, le droit de porter atteinte aux privilèges des provinces

---

voir donner, en ce moment, au plus juste des rois, une grande preuve de notre soumission, en exposant aux représentants de la Nation les motifs et les titres qui ne nous ont pas permis d'enregistrer les lettres patentes du 3 novembre 1789, portant continuation des vacances de tous les Parlemens du royaume. Il n'est point de sacrifices qui paroissent pénibles à de fidèles sujets, lorsque, commandés par un monarque vertueux, ils ne sont réprouvés ni par les devoirs sacrés de la conscience, ni par les lois impérieuses de l'honneur.

« Les lettres patentes du 3 novembre étaient adressées au Parlement de Rennes, et nous n'en étions que quelques membres isolés ; nous ne formions même plus la Chambre des Vacations. Le temps fixé pour la tenue de ses séances étoit expiré ; le 17 octobre précédent elle n'existoit plus, et, s'il falloit en créer une nouvelle, le Parlement en corps pouvoit seul enregistrer le titre de son établissement.

« Nous étions dispersés dans la province, et nous donnions à nos affaires personnelles le peu de temps qui devoit s'écouler jusqu'à la rentrée du Parlement, lorsque chacun de nous a reçu une lettre close qui lui enjoignoit de se rendre à Rennes pour y attendre les ordres du Roi.

« Malgré la distance des lieux, nous nous sommes assemblés le 23 novembre. Le substitut du Procureur Général nous a présenté les lettres patentes du 3 du même mois, mais nous n'aurions pu les enregistrer que par un arrêté, et nous étions sans caractère pour le rendre.

« Un motif plus impérieux encore s'opposoit à l'enregistrement de cette loi et de *toutes celles qui renversent également les droits de la province*, droits au maintien desquels notre serment nous oblige de veiller, et dont il n'est pas en notre pouvoir de consentir l'anéantissement.

« Lorsque Anne de Bretagne épousa successivement les rois Charles VIII et Louis XII, lorsque les Bretons, assemblés à Vannes en 1532, consentirent l'union de leur duché à la couronne de France, le maintien de leur antique constitution fut garanti par des contrats solennels, renouvelés tous les deux ans, toujours enregistrés au Parlement de Rennes, en vertu de lettres patentes, dont les dernières sont du mois de mars 1789.

« Ces contrats, que des ministres audacieux ont quelquefois enfreints, mais dont la justice de nos rois a toujours rétabli l'exécution, portent unanimement que non seulement les impôts, mais encore tout changement dans l'ordre public de Bretagne, doit être consenti par les États de la province.

« La nécessité de ce consentement fut la principale, et, en quelque sorte, la seule barrière que les Bretons opposèrent si courageusement aux édits de mai 1788, et notamment à celui qui mettoit tous les Parlemens du royaume en vacances. Cinquante-quatre députés des trois ordres, envoyés à la Cour de toutes les parties de la province, les commissions intermédiaires des Etats et les corporations, réclamèrent unanimement cette loi constitutionnelle. Tous les avocats de Rennes, dont plusieurs siègent dans cette assemblée, disoient alors au Roi : Vous ne laisserez pas subsister des projets qui, quand ils n'offriroient que des avantages, ne pourroient être exécutés sans le consentement des Etats ; nos franchises sont des droits, et non pas des privilèges, comme on persuade à Votre Majesté de les nommer, pour la rendre moins scrupuleuse à les enfreindre. Les corps ont des privilèges ; les Nations ont des droits.

« Pour autoriser le Parlement de Rennes à enregistrer, sans le consentement des États de la province, les lois qui sanctionnent vos décrets, il faudroit, Messieurs, qu'elle eût renoncé

et des individus, le droit de toucher aux capitulations qui naguère avaient réuni leur province à la couronne.

Autant affirmer que jamais les États généraux ne pourraient faire des lois générales ; ou que, du moins, il y faudrait le consentement des aristocraties locales. Et ce langage était tenu, non par une assemblée d'États représentant une province, ce qui, à la rigueur, aurait pu se concevoir, mais par une corporation d'officiers à charges vénales.

Quand le président de La Houssaye eut terminé sa harangue, l'abbé de Montesquiou se contenta de lui dire : « L'Assemblée nationale pèsera

---

à ses franchises et libertés ; et vous savez que dans les assemblées qui ont précédé la vôtre, tous les suffrages se sont réunis pour le maintien de ces droits inviolables que nos pères ont défendus, et que nous avons nous-mêmes réclamés avec un zèle si persévérant

« Vous connaissez le vœu des deux premiers ordres rassemblés à Saint-Brieuc ; les ecclésiastiques des neuf diocèses qui vous ont envoyé des députés leur ont enjoint de s'opposer à toutes les atteintes que l'on pourroit porter aux prérogatives de la Bretagne. Les communes de Nantes, Dol, Dinan, Guérande, Fougères, Quimper, Carhaix et Chateaulin, qui forment plus des deux tiers de la province, se sont exprimés plus impérativement encore dans leurs cahiers.

« L'Assemblée a arrêté, dit la sénéchaussée de Rennes, que ses députés aux États généraux seront nommés à la charge d'y présenter le cahier des griefs de la sénéchaussée, et de s'y conformer, *surtout aux articles constitutionnels*, de conserver soigneusement les droits et franchises de la Bretagne, notamment son droit de consentir, dans ses États, *la loi*, *l'impôt* et tout changement dans l'ordre public de cette province.

« Tous ces cahiers, dont vous êtes, Messieurs, les dépositaires, nous ont tracé la route que nous avons suivie, et, nous ne craignons pas de le dire aux représentants d'une nation loyale et généreuse, ils fixent immuablement les bornes de votre pouvoir, jusqu'à ce que les États de la Bretagne, légalement assemblés, aient renoncé expressément au droit de consentir les lois nouvelles ; vouloir les contraindre à les accepter, ce seroit une infraction de la foi publique.

« Telle a donc été, Messieurs, notre position. Le Parlement pouvait encore seul enregistrer les lettres patentes qui lui étoient adressées, et nous ne composions même plus une Chambre des Vacations.

« Cette loi, et toutes celles qui ont été rendues sur vos décrets, ne peuvent être publiées en Bretagne sans le consentement de la province. *Les trois ordres* avaient réclamé ce droit inhérent à la Constitution. Leur intention connue étoit pour nous une loi inviolable ; nous devions éviter tout éclat ; nous avons fidèlement rempli cette obligation ; mais, comptables à nos concitoyens du dépôt de leurs droits, franchises et *libertés*, nous n'avons pas dû les sacrifier à des considérations pusillanimes.

« De vrais magistrats ne sont accessibles qu'à une crainte, celle de trahir leurs devoirs. Lorsqu'il leur devient impossible de le remplir, se dépouiller du caractère dont ils sont revêtus est un sacrifice nécessaire ; deux fois nous l'avons offert, deux fois nous avons supplié Sa Majesté de nous permettre de reporter, dans la vie privée, le serment, à jamais inviolable, de notre fidélité au monarque et aux lois.

« Vous approuverez, Messieurs, ce sentiment, et, lorsque vous examinerez les titres dont nous venons de vous présenter le tableau, vous reconnaîtrez, nous n'en doutons point, que les deux Nations sont également liées par les contrats qui les ont unies, que ces contrats forment des engagemens mutuels, consentis librement, et que la France peut d'autant moins s'y soustraire qu'elle leur doit une de ses plus précieuses possessions.

Signé : De La Houssaye, président, De La Bourdonnaye, De Bonin, Jacquelot du Boisrouvrai, Fournier de Trélo, De Rosnyvinien. »

avec maturité les observations qee vous avez cru devoir lui proposer ; je prendrai ses ordres, et vous saurez ses intentions » [1].

Les juges des Vacations se retirèrent, et la discussion sur leur conduite et leurs principes fut renvoyée au lendemain.

IV

AFFAIRE DES VACATIONS DE BRETAGNE (2e PARTIE, JANVIER 1790).

Les 9 et 11 janvier 1790, se livra à l'Assemblée nationale ce qu'on a appelé « la bataille des Bretons » ; et l'on vit aux prises, non seulement des hommes, mais deux systèmes de droit public. Le vicomte de Mirabeau, le président de Frondeville, Du Val d'Epremesnil, Cazalès, Maury, reprirent une à une les affirmations du président de La Houssaye, les développèrent, les appuyèrent sur ce qu'ils appelaient des preuves. Le Chapelier, Barnave, le comte de Mirabeau, Barère, Clermont-Tonnerre opposèrent à l'ancien droit public, et aux générations disparues, un droit public nouveau, la volonté des générations présentes, des raisons politiques enfin, auxquelles rien ne devait résister. Point d'accord possible entre les deux partis ; les contre-révolutionnaires considèrent l'Assemblée comme de simples Etats généraux, relevant de l'ancien droit ; les révolutionnaires la proclament souveraine, comme la Nation.

C'est le vicomte de Mirabeau qui, le 9 janvier, engage la discussion. Pour ne pas enregistrer le décret du 3 novembre, dit-il, les magistrats bretons ont invoqué « des traités, des pactes, des lois constitutionnelles ». Si de tels actes pouvaient être annihilés, il n'y aurait plus rien de sacré pour les hommes. On allègue que, par des adresses à l'Assemblée, beaucoup de municipalités de villes ont adhéré aux sacrifices consentis dans la nuit du 4 août ; mais nulle assemblée ne peut *légalement* renoncer à des franchises communes. Les villes bretonnes ne sont d'ailleurs pas seules à représenter la province ; et les paysans bretons prétendent ne pas substituer le despotisme des villes au « despotisme ministériel ».

Le vicomte de Mirabeau reproche aux membres de la majorité de ne produire que les adresses qui renferment à l'égard de l'Assemblée des sentiments d'adhésion. Il faudrait, dit-il, que le Comité des rapports communiquât toutes les adresses ; et, au surplus, aucune d'elles n'engagerait les citoyens qui n'y ont pas participé. Ainsi interpellée, la majo-

1. *Suite du Procès-Verbal de l'Assemblée nationale*, n° 169, p. 14.

rité proteste ; l'orateur est vingt fois interrompu ; il n'en affirme pas moins que la Bretagne est le patrimoine personnel des Rois, une nation indépendante de la France ; et il déclare avoir eu en main une pétition l'affirmant comme lui, une pétition signée de huit mille paysans bretons[1].

En terminant, il présente un projet de décret dans lequel il fait un pompeux éloge des Vacations de Bretagne. Mais des galeries partent des coups de sifflet ; tant il est vrai que le public se croit en droit de traiter les députés comme des comédiens.

Il était temps pour les « patriotes » d'expliquer ce qu'était à leurs yeux cette nation bretonne, qu'on opposait si volontiers à la France, et cette constitution des États de Bretagne qui aurait formé, pour les Bretons, une représentation plus régulière que toute Assemblée française. Le Chapelier le comprit, et, en répondant au vicomte de Mirabeau, il définit l'antique constitution de son pays, mais avec l'accent de révolte d'un homme du Tiers-État.

Tous les nobles, dit-il, qui avaient cent ans d'existence privilégiée, et dont les pères avaient trois fois partagé des deux tiers au tiers, ce qui s'appelle un partage noble, jouissaient du droit de régler à leur profit les affaires et les richesses publiques de Bretagne. Huit ou neuf cents exerçaient ce droit ; des évêques, des abbés commendataires, des députés de chapitres partageaient cet empire, et quarante-deux représentants de deux millions d'hommes, sous le nom modeste, avili du Tiers-État, combattaient cette double phalange de privilégiés. Un veto absolu, appartenant à chacun de ces corps, augmentait la puissance des deux premiers. Imaginez ce que les privilèges ont de plus absurde, les prétentions de plus vexatoire, les institutions de plus gothique, et de plus insensé, la féodalité de plus accablant, l'administration de plus oppressif, et vous aurez une idée de la constitution des États de Bretagne. ..... Personne, en Bretagne, n'était représenté, et tout le monde se disait représentant. Les nobles disaient qu'ils représentaient leurs vassaux ; les évêques et les abbés prétendaient représenter les curés et tous les prêtres ; un officier municipal nommé par le Roi ou plutôt par l'Intendant, quelquefois un très petit nombre de personnes, représentait toute la ville, et les députés des villes représentaient les habitants des campagnes. Tel était l'heureux et populaire gouvernement de la Bretagne. Le Parlement enfin voulait représenter toute la province, quoique son essence fût de ne représenter qui que ce soit. Il se croyait supérieur aux États.....

Aux yeux de Le Chapelier, la constitution bretonne a cessé d'exister ; les représentants de la Bretagne ont formellement renoncé aux privilèges

1. *Journal des États généraux convoqués par Louis XVI, le 27 avril 1789, aujourd'hui Assemblée nationale permanente* (éd. d'Angers), t. Ier, p. 63-64 ; *Mercure de France*, 1790, n° 3 p. 225 ; *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. III, p. 90-91.

sur lesquels elle se fondait ; et réclamer une constitution provinciale, dont le principe est la distinction des ordres, quand les ordres n'existent plus, c'est s'insurger contre la constitution nationale. L'orateur avoue que les nobles et les ecclésiastiques bretons, absents de l'Assemblée, n'ont pu consentir la renonciation faite par le Tiers ; mais que ne sont-ils venus se joindre au Tiers !

Quant au Parlement, qu'est-il pour s'attribuer le rôle de défenseur des Bretons ? Quelle mission a-t-il reçue ? Quel intérêt lui commande d'intervenir, sinon celui de restaurer des privilèges oppressifs ? Les Bretons ne sont, ni avec lui, ni avec l'aristocratie dont il se fait le champion. Il n'y a pas une adresse au Comité des rapports qui n'adhère aux décrets de l'Assemblée ; et l'adresse dont le vicomte de Mirabeau vient de faire état est l'œuvre d'un noble, de son procureur fiscal, de cinq ou six paysans ; on l'a répandue dans les campagnes, pour tromper le peuple. Le Parlement ne peut plus faire illusion à personne ; il y a trop longtemps qu'il ne se recrute que parmi les nobles ; il s'isole de la Nation, se place au-dessus d'elle, et la méprise. Si l'ordre judiciaire n'était pas à la veille d'être réorganisé, la nécessité s'imposerait de refondre immédiatement le Parlement de Rennes [1].

Si véhément que se montrât Le Chapelier, il ne voulut réclamer aucune peine contre ses concitoyens, ne proposa aucun décret.

Les principes absolus et l'éloquence agressive du vicomte de Mirabeau ayant provoqué la harangue de Le Chapelier, et compromis la cause des juges, un opposant plus habile, le président de Frondeville, entreprit de défendre les inculpés sans heurter l'Assemblée sur ses droits législatifs. Il mit en lumière la situation difficile où ses confrères de Rennes s'étaient trouvés, et s'efforça de prouver qu'ils avaient dû nécessairement demeurer passifs. Puis, il invoqua leur serment de maintenir les franchises bretonnes, les montra victimes de leur fidélité à la foi jurée, soutint qu'ils étaient libres de renoncer à leurs fonctions, et demanda qu'en les renvoyant en Bretagne on les plaçât sous la sauvegarde de la loi [2].

A Frondeville succéda Barnave, qui reprit l'idée de Le Chapelier sur la représentation bretonne siégeant à l'Assemblée. L'élection de ces députés, disait-il, avait détruit les États provinciaux ; en les nommant, la Bretagne avait reconnu son union à la France, et s'était soumise, par avance, aux décrets de l'Assemblée. Il ne pouvait plus être question de contrat entre deux nations, l'une des deux ayant cessé d'être. Aussi bien

1. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. II, p. 91 et 92 ; *Journal des États généraux*, t. Ier, p. 65 ; *Courrier français*, n° 11 (11 janvier 1790), p. 81 et suiv. Cf. Duquesnoy, t. II, p. 265.
2. *Point du Jour*, t. V, p. 394-395 ; *Courrier français*, n° 11, p. 85-86.

les magistrats étaient-ils des rebelles, mais il ne fallait pas, selon Barnave, instruire pour cela leur procès ; l'instruction serait trop longue. L'Assemblée n'avait qu'à les punir elle-même, dût-elle se montrer indulgente. Et Barnave proposait de déclarer les magistrats incapables d'exercer aucune fonction publique. Ce serait, disait-il, les sauver de rigueurs plus grandes ; car si le Châtelet les jugeait, il leur appliquerait toute la loi.

La motion de Barnave avait cette gravité qu'elle faisait de l'Assemblée un tribunal, et l'invitait à frapper quiconque résisterait à ses décrets. Il y avait à cela un précédent, puisqu'on avait déjà entendu et jugé un différend survenu entre le Parlement de Rouen et le procureur du roi de Falaise. Et des théoriciens soutenaient que, tenant du peuple tous les pouvoirs, les députés disposaient du pouvoir judiciaire, et devaient réprimer eux-mêmes les crimes de lèse-nation ; un collège de magistrats, disaient-ils, deviendrait trop redoutable à juger de tels crimes[1].

S'il y eut lieu de regretter pour les Parlements d'avoir été défendus par le vicomte de Mirabeau, ce fut pis quand intervint d'Epremesnil ; car il raffina, outre mesure, sur l'incompétence des Vacations, sur les franchises et la constitution des Bretons.

Il soutint que les Vacations de Rennes n'avaient pas le droit d'enregistrer le décret du 3 novembre, que les lettres-patentes qui les prorogeaient auraient dû être enregistrées au Parlement, avant qu'elles se fussent réunies. Quand les pouvoirs des Vacations, disait-il, ont expiré (17 octobre), les Vacations ont elles-mêmes cessé d'être ; car si un Parlement subsiste, en se dispersant, une Chambre des Vacations meurt chaque année. Le Roi est le maître d'en créer une nouvelle, mais il doit réunir le Parlement, pour lui faire enregistrer la loi qui la crée.

Louis XVI a donc adressé le décret du 3 novembre à des magistrats qui n'étaient ni les Vacations, ni le Parlement, et leur a demandé d'accomplir un acte illégal[2].

Pour donner à son argumentation sur le contrat d'union des Bretons quelque chose d'actuel et de vivant, d'Epremesnil imagine un contrat se négociant, au moment même, entre la France et un pays voisin.

Je suppose, dit-il, que le Brabant proposât à la France de le recevoir au nombre de ses provinces, et lui dit : Nous demandons d'être unis à vous par un traité. Vos alliés seront les nôtres ; vos ennemis seront nos ennemis. Vous pouvez disposer de nos forces militaires, de nos richesses ; en un mot nous serons incorpo-

1. *Révolutions de Paris*, n° 27, p. 25.

2. *Discours de M. d'Epremesnil à l'Assemblée nationale, au sujet de l'affaire des magistrats de Rennes.* A Paris, 1790, in-8, 25 p.

rés à la Nation française, mais sous une condition, c'est que nous conserverons une Assemblée nationale, sans le consentement de laquelle les décrets de la vôtre ne pourront être exécutés parmi nous, et que le dépôt de cette constitution particulière sera confiée au premier de nos tribunaux, qui s'engagera par serment à n'y commettre, à n'y souffrir aucune atteinte. Je vous demande si cette proposition serait tellement absurde qu'elle fût inacceptable ; je demande en quoi elle blesserait le droit des gens, ou la dignité de l'espèce humaine ; je demande enfin si la Nation française pourrait, en acceptant cette proposition, en signant ce traité, se réserver intérieurement le droit de l'enfreindre, quand elle en aurait la force.

Et revenant au Parlement de Bretagne, d'Epremesnil le montre dépositaire d'un contrat analogue à celui qu'il vient de décrire, jurant d'empêcher qu'il y soit rien innové, sans le consentement des États, sans la vérification des juges. Il ne s'arrête pas à l'idée que le contrat d'union ait été passé entre des gouvernements qui n'existent plus ; qu'il corresponde à un état social disparu ; que le Parlement ait naguère toléré des infractions au droit public breton ; ce droit public subsiste, dit-il ; les défaillances des juges ne prouvent rien contre lui ; l'Assemblée n'a pas qualité pour le bouleverser.

D'Espremesnil permet à l'Assemblée nationale d'exercer d'autres pouvoirs que les États généraux, mais nie qu'elle puisse modifier des conventions passées avec les étrangers, sans le consentement des étrangers. Or, la Bretagne est une puissance étrangère, et, ni ses municipalités de villes ou de villages, ni les députés d'un de ses ordres n'ont qualité pour renoncer aux garanties stipulées par ses États. Un contrat ne se brise qu'en vertu de l'accord des parties contractantes. Que le gouvernement français convoque les États de Bretagne, qu'il leur soumette le cas ; s'ils consentent l'abandon de leurs franchises, et si le Parlement enregistre leur décision, les députés bretons de l'Assemblée seront déliés de leurs engagements ; il n'y aura plus de contrat d'union [1].

Pour les intransigeants de la magistrature, les destinées de la Bretagne n'avaient donc pas changé avec celles de la France. La France avait aboli les ordres, et d'Epremesnil reconnaissait lui-même la légalité du fait, puisqu'il siégeait dans une Assemblée où il n'y avait plus d'ordres. Mais, par une contradiction singulière, il prétendait ranimer les États de Bretagne qui reposaient sur la distinction des ordres ; et il réclamait, en conséquence, pour la Bretagne, un double pouvoir : par ses députés à l'Assemblée nationale, elle aurait concouru à la confection des lois françaises ; dans ses États particuliers, elle aurait admis ou rejeté les lois votées par les représentants de la France.

1. *Journal de Paris*, n° 12, p. 46-48 ; *Discours de M. d'Epremesnil*, passim.

Ce fut le comte de Mirabeau qui tira la discussion des arguties des jurisconsultes. Il l'envisagea exclusivement au point de vue politique, fit appel à l'intérêt des masses, aux passions révolutionnaires. Les Parlementaires bretons, dit-il, sont des « souverains détrônés ». C'est en vain qu'ils parlent encore d'*ordres* et de *privilèges*; et que, pour désobéir aux lois, ils invoquent les droits de leur « conscience » et de leur « honneur ». Cette « poignée » de magistrats « sans caractère, sans titre », ne peut que se briser contre une révolution qui « changera la face du globe, le sort de l'espèce humaine ». Peu importent les testaments et les contrats de mariage, qui naguère léguaient les hommes, comme des terres ou des troupeaux, les chartes où la ruse, combinée avec la force, trouvait le moyen d'opprimer le peuple! Les droits du peuple sont « anciens comme le temps, sacrés comme la nature! ».

Avec un mépris superbe pour les « pygmées » qui refusent l'« enregistrement », et prétendent ainsi entraver la marche de la Révolution, Mirabeau s'écrie : « Ils n'ont pas dû enregistrer. Eh! qui leur parle d'enregistrer? Qu'ils inscrivent, qu'ils transcrivent, qu'ils copient; qu'ils choisissent, parmi ces mots, ceux qui plaisent le plus à leur orgueil féodal, à leur vanité nobiliaire; mais qu'ils obéissent à la Nation, quand elle leur intime ses ordres, sanctionnés par le Roi. »

Systématiquement l'orateur écarte les arguments de fait : le contrat d'union, qui ne pèse rien contre sa raison ; l'opposition des privilégiés, puisqu'il n'y a plus de privilèges ; et il raille ceux qui voudraient perpétuer le respect des contrats de mariage d'Anne de Bretagne « jusqu'à la consommation des siècles », comme si de pareils titres pouvaient être opposés à la déclaration des Droits de l'Homme, à la Constitution française.

L'orateur s'arrêta sur un projet de décret châtiant, disait-il, les juges sans empiéter sur le pouvoir judiciaire. En raison des déclarations du président de La Houssaye, l'Assemblée n'avait qu'à les déclarer « inhabiles à remplir aucune fonction publique ». Elle ne se transformerait pas pour cela en tribunal, mais punirait les Vacations d'avoir osé dire par l'organe de leur président que leur conscience leur interdisait d'obéir aux lois ; elle les punirait pour un délit commis dans son sein, et, pour ainsi dire, en vertu de son droit de police intérieure. Les magistrats pourraient d'ailleurs redevenir aptes aux fonctions publiques, s'ils reconnaissaient leur faute, s'ils juraient obéissance à la Constitution.

Quant au crime de lèse-nation, il appartenait au tribunal compétent de l'instruire contre eux [1].

1. *Mirabeau peint par lui-même*, t. II, p. 371 et suiv. ; *Point du Jour*, t. V, p. 398-399 ;

Le 11 décembre, Cazalès répondit à Mirabeau. Il commença par lui reprocher ses « diatribes » et ses « déclamations », se fit rappeler à l'ordre, devint plus circonspect, apporta dans la défense des magistrats une habileté peu commune. Il fit ressortir ce qu'il y avait de contradictoire à refuser à l'Assemblée, comme le faisait Mirabeau, le pouvoir judiciaire, et à lui conférer cependant la faculté de punir, sous la forme d'un prétendu droit de police. Il reprit la théorie de d'Epremesnil sur la nation bretonne et le contrat d'union, mais ne nia pas que les magistrats eussent commis une faute : il essaya d'intéresser en leur faveur, en arguant de leur bonne foi, de leur malheur, même de leurs préjugés. Il en appela à la prudence, à la générosité de l'Assemblée, demanda qu'ils fussent renvoyés devant le pouvoir exécutif, et que leurs démissions fussent acceptées.

Barère proposa de diviser la motion Mirabeau, en raison du principe qu'on ne saurait punir deux fois pour le même délit. On risquait, disait-il, de le faire, si on déclarait les magistrats inhabiles aux fonctions publiques, et si, en même temps, on les frappait pour crime de lèse-nation.

L'abbé Maury revint aux cahiers de Bretagne qui réclamaient, disait-il, le maintien des franchises de la province, et ne pouvaient être contrebalancés par les adhésions partielles des villes.

Fermond [1] dépeignit à nouveau le Parlement de Rennes comme suppôt du régime féodal, complice d'une noblesse qui voulait éterniser les abus. Lanjuinais [2] rappela que les États de Bretagne avaient toujours reconnu et invoqué l'autorité des États généraux de France, et que, jusqu'au 8 janvier précédent, les magistrats avaient, de leur côté, méconnu et contesté le droit des États de Bretagne, en matière de législation.

De Sérent [3] fit des vœux pour voir s'opérer, en Bretagne, la réconciliation des classes. Et Clermont-Tonnerre affirma, une fois de plus, que le contrat de mariage d'Anne de Bretagne ne pouvait donner de droit sur les peuples; il assimila les chartes anciennes à de « frêles palissades », et fit des droits des peuples des « murs inexpugnables ».

Avec le discours de Clermont-Tonnerre, la discussion prit fin; mais

---

Journal des Débats, n° 140, p. 6-7. Cf. *Correspondance secrète*, publiée par de Lescure, t. II p. 417.

1. Fermond des Chapellières, procureur au Parlement et commissaire des États de Bretagne, était député de la sénéchaussée de Rennes.

2. Lanjuinais, avocat et professeur de droit canon, était aussi député de la sénéchaussée de Rennes.

3. Le comte de Sérent était député du bailliage de Nivernais.

l'incertitude sur le décret à rendre se prolongea, grâce au nombre des motions ; il en fut lu, pour le moins, une cinquantaine ; et cela n'alla pas sans un certain désordre.

En dépit du chaos des opinions, la question se réduisit enfin à ses véritables termes : les juges des Vacations étaient-ils coupables ? quelle peine fallait-il leur infliger ? qui devait la prononcer ?

Le grand argument en faveur des juges est qu'ils n'avaient pas qualité pour enregistrer le décret du 3 novembre. Ils n'étaient plus la Chambre des Vacations, mais seulement les membres qui l'avaient composée. Pur sophisme pourtant, car, du 18 octobre, date où se séparait la Chambre, au 11 novembre, date où réapparaissait le Parlement, si le service l'exigeait, c'était la Chambre qui s'assemblait, et non le Parlement. En vertu du principe que jamais la justice ne saurait être suspendue, il fallait que des juges fussent aptes à s'assembler, et c'étaient ceux des Vacations. Qu'avait fait, à Rouen, le président des Vacations, au reçu du décret du 3 novembre ? Sans songer un instant que sa Chambre eût perdu la qualité de tribunal, il l'avait convoquée. Qu'avait fait le président des Vacations de Metz ? Il avait aussi convoqué ses confrères ; et s'ils n'avaient pas discuté l'enregistrement du décret, c'est que la rentrée du Parlement était imminente. Toutes les Chambres des Vacations, sauf celle de Rennes, avaient obéi à l'Assemblée ; et, pour justifier les magistrats bretons, il fallait accuser tous les autres.

Le Roi n'avait donc pas attribué aux juges de Rennes des fonctions nouvelles, ce qui, disaient-ils, eût exigé l'intervention du Parlement lui-même ; il les avait invités à remplir leurs fonctions non épuisées.

Par un singulier aveuglement, les magistrats bretons se montraient d'ailleurs en désaccord avec eux-mêmes. Une fois les Vacations dissoutes, disaient-ils, ils étaient devenus de simples particuliers, sans caractère pour enregister. Mais, alors, pourquoi avaient-ils établi les raisons d'un refus d'enregistrement ? N'était-ce pas faire acte de magistrats ?

Pour se réserver la faculté de plaider leur incompétence, ils auraient dû simplement donner leur démission. Et encore se seraient-ils mis en révolte contre l'autorité législative. Il était sans doute perfide de les acculer à la nécessité de consentir leur destruction, ou de s'insurger contre l'Assemblée ; mais, du moment que l'Assemblée faisait les lois, elle avait, semble-t-il, le droit de modifier l'organisme judiciaire ; on ne pouvait imaginer un corps législatif incapable de suspendre un tribunal, ou d'en créer un.

Avec le système de d'Epremesnil et de ses amis, que fût devenue l'autorité de l'Assemblée ? Les Parlements auraient respecté les lois anciennes,

repoussé les nouvelles, nié l'existence des lois non enregistrées par eux. Toutes les lois auraient été portées devant les assemblées des pays d'États; tous les pays d'États auraient formé, après la session, autant de républiques fédératives, délibérant sur l'acceptation des lois. En Bretagne, quarante-deux députés du peuple, redevenu Tiers-État, auraient voté avec les deux ordres ci-devant privilégiés. La Bretagne aurait admis une loi ; la Bourgogne l'aurait modifiée ; le Languedoc l'aurait proscrite. On conçoit que les politiques unitaires de l'Assemblée constituante aient vu là le germe d'une confusion monstrueuse, et que les propagateurs d'un tel système leur aient paru les plus coupables des hommes.

Pour les punir, l'opinion s'établit toutefois qu'il n'y avait pas lieu de distinguer entre le délit commis en Bretagne, et la manifestation théorique du président de La Houssaye ; et, sous le nom modeste d'amendement, le député Camus fit adopter une motion dans le sens indiqué par Mirabeau, mais sans renvoyer les coupables devant le Châtelet [1].

L'Assemblée nationale, disait le décret, improuvant la conduite des magistrats de la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes, et les motifs qu'ils ont allégués pour leur justification, déclare que leur résistance à la loi les rend inhabiles à remplir aucune fonction de citoyens actifs, jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au Corps législatif, ils aient été admis à prêter le serment de fidélité à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le Roi.

Et, en exécution du présent décret, l'Assemblée ordonne que les magistrats de la Chambre des Vacations du Parlement de Rennes seront mandés à la barre de l'Assemblée, pour entendre le présent décret par l'organe de son président [2].

Ce fut le 16 janvier 1790 que les Parlementaires bretons, « conformément aux ordres de l'Assemblée », comparurent à la barre, et que l'abbé de Montesquieu, président, leur donna lecture du décret ; après quoi, ils reprirent le chemin de leur province [3].

Si indulgente que se montrât, en somme, l'Assemblée nationale, certains lui reprochèrent d'être trop rigoureuse, et soutinrent qu'en pardonnant elle aurait amené les coupables à reconnaître la Constitution [4]. Or,

1. *Suite du Procès-verbal*, n° 171, p. 5-8 ; *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. III, p. 107-108, 113 ; *Journal des Débats*, n° 141, p. 2-3, et supplément au n° 141, p. 2-5 ; *Point du Jour*, t. VI, p. 2 et suiv. ; *Journal des États généraux* (éd. d'Angers), t. Ier (1790), p. 73 et suiv. ; *Courrier français*, n° 12 (12 janvier 1790) ; *Mercure de France*, n° 3 ; *Opinion de M. l'abbé Maury, député de Picardie, dans la cause des magistrats qui composaient ci-devant la Chambre des Vacations du Parlement de Bretagne*, janvier 1790, in-8, 46 p.

2. *Suite du Procès-verbal*, n° 171, p. 9-10.

3. *Ibid.*, n° 176, p. 7-8. — Voici les noms des onze magistrats : MM. de la Houssaye, président ; de la Bourdonnaye, Bonnin, de Jacquelot de Bois-Rouvré, de Fournier de Trélo, de Posnyvinein, de la Noue de Bogar, du Pont, de Farcy de La Beauvais, de Polastre, Le Gac de Lansalut (*Mercure de France*, 1790, n° 3).

4. *Courrier français*, n° 12 (12 janvier 1790).

les événements prouvèrent qu'il n'y avait pas de conciliation possible entre l'Assemblée et les Parlementaires bretons. Le Roi prétendit tirer du Parlement de Rennes une nouvelle Chambre des Vacations, et les magistrats dont il fit choix, sauf le président de Talhouët, refusèrent de siéger. La municipalité de Rennes les dénonça au Comité des recherches. Elle avait, disait-elle, tout fait, pour les amener à remplir leurs fonctions ; ils s'obstinaient, par orgueil, à faire défection ; et la colère du peuple grandissait contre eux. Les milices nationales se portaient dans les campagnes avec les troupes réglées, afin de protéger leurs châteaux contre les attaques des paysans ; pour les soustraire à la vengeance du peuple de Rennes, il fallait placer des sentinelles à leur porte (31 janvier) [1].

1. Archives de Rennes, 541, f° 178 v°, 196 r° ; *Point du Jour*, t. VI, p. 286-287 ; *Adresse et dénonciation de la Chambre des Vacations du Parlement de Bretagne à l'Assemblée nationale, par les citoyens de la ville de Rennes* (Rennes, 1790, in-8, 14 p.). La pièce débute ainsi :

« Messieurs,

« Nos alarmes sont malheureusement justifiées ; nous l'avions trop bien prévu : une grande province continue de se voir privée de l'administration de la justice. M. le président de Talhouët est seul demeuré fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi ; il n'a quitté le Temple de la Justice que pour venir prêter, dans celui de la Patrie, le serment de citoyen. Les autres membres de la seconde Chambre des Vacations de Rennes adoptent le système d'opposition et de révolte, si opiniâtrement soutenu par leurs confrères ; comme eux, esclaves d'odieux préjugés, ils refusent d'enregistrer les décrets de l'Assemblée nationale, de se soumettre à la constitution d'un peuple libre ; et c'est ainsi que des hommes, dont le premier devoir est de reconnaître la loi qu'ils doivent maintenir et faire respecter, ne cessent d'offrir à l'Europe indignée le scandale de leur désobéissance. »

Et plus loin :

« La voilà donc consommée, cette forfaiture ; la voilà sous vos yeux, Messieurs, cette conjuration contre le bien public, depuis si longtemps machinée dans l'ombre, et invariablement résolue par des arrêtés secrets !..... Ces magistrats n'hésitent pas à manifester de nouveau ce dangereux esprit de corps qui les a toujours animés ; ils ne craignent pas d'élever l'étendard de l'insurrection ; ils se prétendent quittes envers la Patrie, en déclarant qu'ils sont prêts à abandonner pour jamais leurs fonctions ; comme si, dans un moment où tous les bons citoyens se rallient pour arrêter les désordres et assurer la tranquillité politique, cette défection honteuse n'était pas elle-même un crime de lèse-nation !

.....

« Vous n'apprendrez pas, Messieurs, sans un mouvement d'indignation, que la veille même du jour où les magistrats nous ont refusé leurs services, nous leurs prodiguions les nôtres. Nos milices nationales, mêlées et réunies aux troupes réglées, à ces troupes citoyennes qui viennent de renouveler le glorieux serment de vivre et de mourir pour la consommation de votre sublime ouvrage, se sont portées, par plusieurs routes à la fois, dans la campagne, afin d'y arrêter des excès qui tombaient sur les nobles, afin de ramener à la paix des hommes ulcérés par des siècles de vexations féodales, des hommes qui ne se seraient pas livrés à une effervescence condamnable, si on leur avait expliqué vos sages décrets, si l'on n'avait pas refusé de leur développer clairement vos intentions paternelles. »

L'adresse disait enfin :

« Il est temps que la loi s'appesantisse sur cette coalition de résistance, qui, ne servant jamais que des intérêts particuliers, s'est tour à tour élevée, dans les derniers siècles, ou contre le monarque, ou contre le peuple, et ne craint pas de s'élever aujourd'hui contre le peuple et le monarque réunis. Il est un terme à la patience d'un peuple fatigué de vexations et de mépris.....

« Nous venons donc, au nom de l'intérêt général des citoyens constamment trahi, au nom

Le 2 février, l'Assemblée nationale connut la conduite de la nouvelle Chambre des Vacations [1] ; le 3, le Garde des sceaux l'en avisa officiellement ; et, au nom des communes de la sénéchaussée de Rennes, Fermond réclama la comparution des juges devant le Châtelet.

L'Assemblée renvoya au lendemain les dispositions à prendre contre eux, mais, en vue de les remplacer, rendit tout de suite un décret organisant une cour supérieure provisoire. Le président de Talhouët, ci-devant président des Vacations, et connu pour son esprit libéral, en fut le chef. Avec lui devaient siéger huit magistrats tirés des quatre présidiaux de Bretagne, à raison de deux par présidial, et huit avocats. Rennes fournissait quatre avocats ; les trois autres villes de présidial, deux chacune. La cour supérieure devait entrer, au plus vite, en activité [2].

---

de la sûreté publique notoirement compromise par ceux qui devoient la maintenir, au nom des loix indignement outragées par ceux qui devoient en être le vivant organe, nous venons demander vengeance contre des magistrats rebelles. Qu'ils soient livrés à toutes les poursuites que mérite une conduite si criminelle ; qu'ils soient jugés responsables de tous les maux qu'ils causent, et qu'un aussi grand scandale soit réparé par un grand exemple de justice!

. . . . . .

« Arrêté en la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville à Rennes, le 30 janvier 1790. Signé : de Monthierry, maire (Suivent deux pages de signatures de citoyens de Rennes).

1. *Suite du Procès-verbal*, n° 190, p. 14.

2. *Ibid.*, n° 191, p. 12 et suiv. Décret du 3 février 1790 :

« L'Assemblée nationale, instruite de la désobéissance de la nouvelle Chambre des Vacations du Parlement de Rennes,

« Décrète que pour former un tribunal provisoire qui remplace la dite Chambre des Vacations, le Roi sera supplié d'adjoindre au président de Talhouët, ci-devant nommé président de cette Chambre, deux juges de chacun des quatre présidiaux de Bretagne, quatre jurisconsultes parmi ceux du barreau de Rennes, et deux de chaque ville où les trois autres présidiaux sont établis ; d'ordonner que les dits membres se réuniront et se mettront en activité le plus tôt possible ; qu'en cas de refus ou d'absence de partie d'entre eux, ceux qui se trouveront réunis commenceront, néanmoins, sans délai, l'exercice de leurs fonctions, appelant à cet effet provisoirement, et à leur choix, des avocats pour assesseurs ; que, dans l'absence du président de Talhouët, la Chambre sera présidée par le plus anciennement admis au serment d'avocat ; que le même ordre d'ancienneté sera observé pour la préséance entre les autres juges, et qu'ils pourront se diviser en deux sections pour la plus prompte expédition des affaires.

« D'ordonner en outre que la Cour supérieure provisoire, ainsi formée, tiendra ses séances tous les jours, même pendant ceux des « fêtes de Palais » qui ne sont pas gardées par l'Église ;

« Que les trois substituts du Procureur général du Roi feront, tant à l'audience qu'à la Chambre du Conseil, et dans l'instruction des procès criminels, toutes les fonctions du Ministère public, concurremment et sans aucune préséance entre eux ; qu'ils se distribueront également les affaires nouvelles, et conserveront celles dont ils sont saisis.

« D'enjoindre aux greffiers, huissiers, et à tous autres officiers ministériels, attachés au Parlement de Bretagne, de continuer leurs fonctions auprès de la dite Cour supérieure provisoire.

« D'ordonner que les ci-devant juges composant les deux Chambres des Vacations, successivement nommées, et tous autres juges du Parlement de Bretagne, le président de

On aurait peut-être voté le renvoi des Vacations devant le Châtelet, mais un incident décida de leur impunité. Le Roi vint à l'Assemblée le 4 février 1790, et témoigna la résolution de s'unir au peuple pour maintenir la nouvelle Constitution ; des acclamations l'accueillirent ; et, deux jours après, chacun étant gagné aux idées d'apaisement et de concorde, Le Chapelier proposa d'épargner une fois de plus les juges rebelles. Négligeant donc le crime de lèse-nation, l'Assemblée pardonna. Elle en vint même à déclarer que si les juges lui présentaient une requête à l'effet d'exercer les droits de citoyens actifs, elle pourrait les y autoriser (6 février 1790).

Encouragé par ce revirement, Cazalès essaya d'entraîner la majorité plus loin qu'elle n'avait dessein, et lui demanda d' « improuver » la municipalité de Rennes, pour avoir fait « garder à vue », dans leurs maisons, les magistrats des Vacations. Mais alors Le Chapelier rendit hommage à la municipalité, déclara qu'elle méritait les plus grands éloges, qu'elle avait à la fois défendu les propriétés et les personnes des juges (6 février 1790) [1].

Talhouët excepté, remettront au greffe, dans huit jours après l'entrée en exercice de la dite Cour, les procès et pièces qu'ils peuvent avoir, et que, faute à eux de le faire, ils soient poursuivis, à cet effet, à la requête d'un des substituts, et condamnés par corps à faire cette remise, et aux dommages et intérêts des parties.

« L'Assemblée nationale décrète que la dite Cour supérieure provisoire aura, pour l'exercice du pouvoir judiciaire, toute l'autorité dont le Parlement de Bretagne étoit revêtu à l'effet de juger toutes affaires tant criminelles que civiles, à quelques sommes qu'elles puissent monter, ainsi et de la même manière que les Chambres des Vacations du royaume avoient reçu cette autorité par le décret du 3 novembre dernier, sanctionné par Sa Majesté ;

« Qu'à l'exception du président de Talhouët, qui conservera ses gages, les honoraires des juges appelés à composer la Cour supérieure provisoire, seront de douze livres par jour, à compter, pour ceux de Nantes, Vannes et Quimper, du jour de leur départ, et, pour ceux de Rennes, du jour de leur entrée en fonctions. Autorise le trésorier de la province de Bretagne à payer chaque mois les dits honoraires, sur un mandat du président, et signé d'un des substituts de la dite Cour ; en conséquence, les dits juges ne percevront aucuns droits ni épices, sous quelque dénomination que ce soit. Les substituts, greffiers et autres officiers ministériels, n'étant point compris dans la fixation des honoraires, continueront de recevoir les émoluments qui leur sont attribués par le titre de leurs offices ou par les réglements ; l'Assemblée nationale ne change rien à cet égard.

« Décrète que les ci-devant juges composant la Chambre des Vacations dernièrement nommée, seront privés de leurs gages, depuis le jour qu'appelés par les décrets de l'Assemblée nationale pour rendre la justice, ils se sont assemblés sans remplir cette obligation, jusqu'au jour où la Cour supérieure provisoire cessera ses fonctions, et où les juges qui seront établis d'après le nouvel ordre judiciaire commenceront les leurs. Ordonne que les dits gages seront payés au trésorier de la province de Bretagne et serviront à remplacer d'autant dans sa caisse la somme qu'il paiera pour les honoraires de la Cour supérieure provisoire.

« L'Assemblée nationale charge son président de porter le présent décret, dans le jour, à la sanction du Roi. »

1. *Suite du Procès-Verbal*, n° 194, p. 16, 37. Décret du 6 février 1790 :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la conduite des juges désignés pour composer la

Ainsi se termina l'affaire des Chambres des Vacations. On peut regretter qu'il n'y ait pas eu en Bretagne, et dans toutes les cours, assez de magistrats pour se prêter, comme le président de Talhouët, à la réforme des grands tribunaux. Mais les Parlementaires libéraux étaient partout une infime minorité ; et partout le Tiers-État se persuadait qu'il n'y avait point de transaction possible entre le personnel des cours et les réformes qu'il rêvait, entre le particularisme provincial représenté par les cours, et l'œuvre centralisatrice de la monarchie qu'il avait juré d'achever.

Henri CARRÉ.

Chambre des Vacations dernièrement nommée parmi les membres du Parlement de Bretagne, déclare que, dans le moment où le Roi est venu se réunir si intimement aux représentants de la Nation, elle ne veut se rappeler que les sentimens patriotiques qui ont animé tous les Français ; mais, attendu que ceux qui ont résisté à la souveraineté de la Nation et aux ordres du Roi, ne peuvent exercer les droits de citoyen actif, jusqu'à ce que, sur leur requête, le Corps législatif les ait relevés de l'incapacité qu'ils ont encourue,

« Décrète que les ci-devant juges appelés pour composer la Chambre des Vacations dernièrement nommée en Bretagne, ne seront admis à exercer les droits de citoyen actif, que lorsque, sur leur requête présentée au Corps législatif, ils en auront obtenu la permission. »

Cf. *Courrier français*, n° 639, p. 306-307 ; *Révolutions de Paris*, n° 31, p. 53.

Le règne de Henri IV (1589-1610)

SOURCES, TRAVAUX ET QUESTIONS A TRAITER

(*Suite et fin*).

II

TRAVAUX ET QUESTIONS A TRAITER

Nous avons indiqué dans un précédent article les principales sources de l'histoire du règne d'Henri IV [1]. Il nous reste à répondre à deux questions : comment les a-t-on utilisées ? quels sont les sujets qui s'imposent aux historiens, soit sur un terrain neuf, soit dans des parties mal traitées par d'autres ?

Les histoires générales du règne d'Henri IV sont assez nombreuses. Des contemporains, d'Aubigné et de Thou, ont conduit jusqu'à leur époque leurs histoires universelles, le premier jusqu'en 1602 [2], le second jusqu'en 1608 [3]. Palma-Cayet a écrit du vivant du roi une *Chronologie novenaire* et une *Chronologie septenaire* [4], qui embrassent les événements du mois de mai 1598 à la fin de 1604. Legrain a publié en 1614 sa *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand* [5]. P. Matthieu a écrit en 1594 l'*Histoire des derniers troubles*, en 1606 l'*Histoire de France... durant sept années de paix* ; vingt ans après la mort du roi parut son *Histoire de Henri IV roy de France et de Navarre* [6]. Il n'est point besoin de démontrer longuement que ces divers ouvrages sont très insuffisants, mais

---

1. Voir ci-dessus, p. 104-123.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VIII et IX (1891, in-8).
3. De Thou, *Histoire universelle*, éd. latine, Londres, 1733, 7 vol. in-fol., éd. franç., Amsterdam, 1734, 16 vol. in-4 (les tomes VIII à XV sont consacrés à Henri IV).
4. La première a paru en 1608, la seconde avait commencé à paraître en 1605. Toutes deux ont été publiées dans la collection Michaud et Poujoulat.
5. J.-B. Legrain, *Décade contenant la vie et gestes de Henry le Grand*, Paris, 1614, in-8. C'est une œuvre médiocre.
6. Paris, 1631.

très utiles à consulter : d'Aubigné, de Thou, Palma-Cayet, Matthieu jugent les événements avec les passions de leur temps ; ils ne connaissent qu'une partie des faits, mais ils font preuve, à divers degrés, d'érudition, et d'un grand souci de vérité. On trouvera encore quelque chose à glaner dans l'œuvre de Scipion Dupleix [1] (1633), dans l'histoire des guerres civiles de France de Davila, et dans les mémoires secrets de V. Siri, qui avait en main des correspondances diplomatiques pour la période 1601-1610 [2].

Pendant les trois derniers siècles, trois histoires d'Henri IV ont été écrites. Les deux premières, de Hardouin de Péréfixe [3] et de De Bury [4], sont des compilations absolument dénuées d'intérêt pour nous. La troisième est l'histoire de Poirson [5], qui a marqué un progrès considérable dans la connaissance du règne, et, malgré ses défauts, est encore un précieux instrument de travail. Évidemment, Poirson a critiqué d'une manière insuffisante les mémoires et documents écrits ; il n'a fait que de très petites explorations dans la masse des correspondances inédites de la Bibliothèque nationale ; il a concentré toute son attention sur la première partie du règne, jusqu'en 1601, et a négligé le reste (tout ce qui concerne les années 1603 à 1610 est superficiel et médiocre) ; il a conservé d'un bout à l'autre de son œuvre un ton soutenu, perpétuellement admiratif et éloquent avec monotonie. Il a faussé le caractère et le rôle d'Henri IV, qui devient dans son œuvre un souverain trop libéral, d'idées trop modernes, d'intelligence et de prévoyance trop universelles. Mais il a eu le mérite d'étudier soigneusement l'administration et l'économie intérieure ; les édits et règlements de justice, de finances, de manufactures, de voiries ; il a énoncé des vues justes et neuves sur la littérature et les beaux-arts.

M. Mariéjol a récemment repris et corrigé l'œuvre que Poirson avait publiée un demi-siècle plus tôt. Il a écrit dans l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. E. Lavisse le tome VI, consacré aux guerres de religion et à l'établissement du pouvoir absolu (1559-1643), un livre de 900 pages dont 240 sont relatives à Henri IV. C'est la synthèse très com-

---

1. Scipion Dupleix, *Histoire générale de la France...*, 5 vol. in-fol. (Tome IV : *Histoire de Henry le Grand*, 1633).

2. Davila, *Historia delle guerre civili di Francia nella quale si contengono le operazioni di quattro re, Francesco I, Carlo IX, Enrico III ed Enrico IV*, Venise, 1630-1636, in-4. Trad. franç. en 1642, t. II.

3. Hardouin de Péréfixe, *Histoire du roy Henry le Grand*, Paris, 1661, in-4.

4. R. de Bury, *Histoire de la vie de Henri IV, roi de France et de Navarre*, Paris, 1765, 2 vol. in-4.

5. A. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, 3 vol. in-8, 1856.

plète et très sûre, pleines de vues justes et précises, de tout ce que la science historique avait pu établir sur ce règne à la date de 1904 [1].

Avec l'auteur de cette *Histoire*, on constate aisément combien de personnages de cette époque nous sont peu connus, combien d'événements restent dans l'ombre, combien de faits de l'histoire politique, diplomatique ou sociale sont mal expliqués ou enchaînés, alors qu'on a tant écrit sur ce règne. C'est pourquoi nous allons rechercher ce qui a été écrit et ce qui peut être encore objet d'études sur les personnages, sur la politique extérieure du règne, sur le gouvernement et l'administration, les institutions financières, judiciaires et militaires, sur la vie religieuse, sur la littérature et les arts, et enfin sur la personne même du roi et sa vie privée.

*
* *

1° *Biographies*. — Ce genre, très en faveur auprès des historiens de tant d'autres périodes, n'a pas été très cultivé pour l'époque d'Henri IV. On a écrit peu de vies de grands seigneurs, de ministres, d'hommes d'État ou d'Église ayant joué un rôle important dans les affaires intérieures du royaume ou dans la politique extérieure. Nous avons une vieille histoire apologétique du duc d'Épernon [2], et des études récentes, critiques et approfondies, sur Du Perron par l'abbé Féret [3], d'Ossat par l'abbé Degert [4], et Lesdiguières par Ch. Dufayard [5]. Quelques personnages de second ordre ont été spécialement étudiés. Au XVIIe siècle, Aubéry a publié une histoire du cardinal de Joyeuse, qui fut archevêque de Rouen, membre influent du Conseil, et chargé de mission à Rome pendant le différend romano-vénitien [6]. Sapey a écrit un *Essai sur la vie et les ouvrages de Guillaume du Vair*, qui fut premier président du parlement de Provence sous Henri IV, garde des sceaux et évêque de Lisieux en 1616, et M. Radouant vient de publier une thèse sur ce personnage [7]. Aubéry du Maurier, secrétaire du duc de Bouillon et plus tard ambassa-

1. E. Lavisse, *Histoire de France*. T. VI (1) : *La Réforme et la Ligue, L'Édit de Nantes (1559-1598)*. T. VI (2) : *Henri IV et Louis XIII (1598-1643)*. Paris, 1904-1905, 2 vol. in-8. — Ajoutons qu'Hanotaux a brossé un tableau de la France en 1614, d'une lecture fort attachante, mais qui n'apprend rien de nouveau, dans le t. Ier de son *Histoire du cardinal de Richelieu*, Paris, 1893, in-8.

2. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, Paris, 1655, in-8.

3. Abbé P. Féret, *Le cardinal Du Perron*, Paris, 1877, in-8.

4. Abbé Degert, *Le cardinal d'Ossat*, Paris, 1894, in-8.

5. Ch. Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, Paris, 1893, in-8.

6. *Histoire du cardinal de Joyeuse*, Paris, 1654, in-8.

7. C. A. Sapey, *Essai sur la vie et les ouvrages de G. du Vair*, Paris, 1847, in 8. — Voir aussi E. Cougny, *Guillaume du Vair d'après des documents nouveaux*, Paris, 1857, in-8.

deur aux Pays-Bas, a été étudié par Ouvré [1] ; Jacques Bongars, ambassadeur d'Henri IV en Allemagne, par Hermann Hagen, dans une dissertation latine [2] ; P. d'Épinac, archevêque de Lyon et Ligueur célèbre, par l'abbé Richard [3]. Deux figures particulièrement intéressantes du monde religieux ont été le sujet de monographies : Saint François de Sales [4] et M. de Bérulle [5]. Champlain, le fondateur de Québec, a été portraituré par Gravier [6].

Il reste encore d'importants personnages à étudier. Les deux grands ministres d'Henri IV, Sully et Villeroy, sont très mal connus. La critique s'est exercée sur un certain nombre de points des *Économies royales*, ce qui a permis d'élucider le rôle de Sully dans quelques circonstances de sa vie. Des articles de Desclozeaux ont mis en lumière les rapports de Gabrielle d'Estrées et du ministre, le rôle de Sully dans l'affaire Eauze, dans les combats d'Arques et d'Ivry, dans la guerre de Savoie [7]. Après Perrens, Ritter et Philippson, qui avaient ébauché la question [8], M. Pfister a montré comment s'était formé le *Grand Dessein* [9]. Il reste bien des parties obscures dans la carrière du ministre, ses relations avec les autres ministres, avec les protestants et leurs chefs, le duc de Bouillon et Duplessis-Mornay. Nous savons mal ce que fut le financier, le grand-voyer de France, et le restaurateur de l'agriculture et de l'industrie nationale. Il manque un *Sully* à la collection des biographies de l'ancien régime. Dans l'état actuel des travaux, la tâche serait très difficile, car toute étude sur ce personnage doit être précédée d'une étude approfondie sur la situation financière au temps d'Henri IV, et les éléments de cette histoire sont très insuffisants [10]. On a aussi oublié Villeroy, qui fut

---

1. H. Ouvré, *Aubéry du Maurier* (thèse de doctorat), Paris, 1853, in-8.
2. Hermann Hagen, *Jacobus Bongarsius*, Paris, 1874, in-8.
3. Abbé Richard, *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon*, Paris, 1901, in-8.
4. F. Strowski, *Saint François de Sales*, Paris, 1898, in-8.
5. Abbé Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France* (*1575-1611*), Paris, 1872, in-8.
6. G. Gravier, *Vie de Samuel Champlain*, Paris, 1903, in-8.
7. A. Desclozeaux, *Gabrielle d'Estrées et Sully*, dans la *Rev. Hist.*, 1887, t. XXXIII ; *Observations critiques sur les Économies royales, Affaire d'Eauze, ibid.*, 1893, t. LI ; *Combat d'Arques, bataille d'Ivry. Guerre de Savoie, ibid.*, 1893, t. LII.
8. F. T. Perrens, *Mémoire critique sur l'auteur et la composition des Œconomies royales*, dans les *Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1871 ; Moritz Ritter, *Die Memoiren Sullys und der grosse Plan Heinrichs IV.*, Münich, 1871, in-8. — Philippson, *Heinrich IV. und Philipp III., Die Begründung des französischen Uebergewichtes in Europa*, Berlin, 1870-1876, 3 vol. in-8 (appendice au t. III : *Einige Bemerkungen über Sully's Memoiren*).
9. Ch. Pfister, *Les Économies royales de Sully et le Grand Dessein de Henri IV*, dans la *Rev. Hist.*, 1894, t. II.
10. Notons un petit livre publié par M. Lavisse, en 1880, sur *Sully*, chez Hachette, dans la « Bibliothèque des familles », et une *Étude biographique sur Sully*, de Dussieux (1887), qui est un simple résumé des « Économies Royales ».

l'un des plus actifs négociateurs de la Ligue, le principal conseiller d'Henri IV avec Sully, et le directeur de la politique étrangère. Aucun travail n'a paru sur lui [1]. Il en est de même pour deux grandes figures de la magistrature : le chancelier Bellièvre et le chancelier Sillery, pour le président Jeannin, et pour quelques princes et seigneurs dont le rôle a été considérable dans les guerres de religion et les affaires politiques du pays, Bouillon et Duplessis-Mornay, du côté protestant, Nevers, Mayenne, d'Épernon, Soissons et Biron, du côté catholique [2]. La tâche serait facilitée par l'abondance des lettres de ces personnages conservées à la Bibliothèque nationale.

2° *Histoire diplomatique.* — C'est l'histoire diplomatique du règne qui a fourni le plus grand nombre de livres. Les guerres et les remaniements territoriaux ont paru longtemps les plus nobles et les plus brillants sujets d'études pour les écrivains. Les correspondances diplomatiques étaient les mieux conservées, les mieux classées, les mieux transcrites. Les problèmes de politique extérieure avaient en outre l'avantage de provoquer les recherches des savants étrangers étudiant les relations de leurs pays avec le nôtre. En fait, presque tous les pays y étaient intéressés : la rivalité de la France et de la maison d'Autriche, les affaires des Pays-Bas et de l'Italie, la succession de Clèves et de Juliers qui faillit déchaîner un conflit universel, font du règne d'Henri IV un des plus importants dans l'histoire de l'Europe occidentale.

Sur l'ensemble de l'œuvre extérieure d'Henri IV existe un ouvrage qui a fait justement tomber dans l'oubli toutes les publications antérieures [3], par l'étendue de la documentation et les diversités des questions traitées : on pourra rejeter quelques conclusions, étudier plus à fond certains problèmes, mais il faut considérer le livre de Philippson comme le meilleur guide pour la suite de la politique étrangère d'Henri IV, de 1598 à 1610 [4]. C'est aussi le premier qui ait tenté de rattacher étroitement les événements intérieurs et les événements extérieurs.

Beaucoup de problèmes de politique étrangère ont été spécialement étudiés. Nous connaissons bien les relations de la France avec l'Angleterre. Prévost-Paradol a écrit un livre un peu superficiel sur *Elisabeth et*

---

1. Sur Villeroy, un livre est en préparation, qui paraîtra à la fin de cette année.

2. La conspiration de Biron a été sommairement décrite par Zeller dans son livre sur *Henri IV et Marie de Médicis* (voir ci-après, p. 362); Philippson (voir ci-dessus, p. 351) a publié une étude critique sur la conspiration en appendice au t. Ier de son Histoire d'Henri IV et Philippe II.

3. Le livre de Poirson est remarquablement faible sur la politique extérieure. Celui de Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique* (3e éd. revue, Paris, 1877, in-12) est superficiel.

4. Voir ci-dessus, p. 351, note 8.

Henri IV de 1595 à 1598 (l'ambassade de Hurault de Maisse) [1]. Laffleur de Kermaingaut a traité l'histoire des rapports des deux pays de 1598 à 1605 (les ambassades de J. de Thumery, seigneur de Boissise, et de Christophe de Harlay, seigneur de Beaumont) [2], et achèvera bientôt le règne par le récit de l'ambassade de La Boderie. Ses ouvrages, très détaillés, contiennent des renseignements nouveaux sur les questions commerciales, et nous donnent, dans de copieux appendices, un très grand nombre de lettres inédites d'Henri IV aux ambassadeurs et des ambassadeurs à la Cour.

On souhaiterait des études aussi complètes sur l'Allemagne. Henri IV a noué dès sa jeunesse des relations avec les princes protestants de la Germanie, qui lui ont prêté de l'argent et des hommes ; plus tard, il a tenté de les associer à sa politique de combat contre les Habsbourg : il allait commencer la guerre en Allemagne quand il est tombé sous le couteau de Ravaillac. Un livre d'Anquez [3], un article de Baudrillart [4], nous donnent d'intéressants aperçus sur la politique allemande du roi, mais rien que des aperçus. Le premier est écrit d'après la correspondance de Jacques Bongars, le second d'après la correspondance d'Henri IV avec Maurice le Savant. Ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'a exploré les dépôts d'archives de Münich, de Marburg, de Berlin, de Stuttgart, etc. Nous ne connaissons pas assez les idées, les intérêts, les ambitions des différents milieux allemands. Nous jugeons trop cette politique du point de vue français.

L'Italie a tenu une place considérable dans les préoccupations d'Henri IV et de ses ministres. Dans cette histoire, très complexe, certains points sont éclairés, d'autres sont encore obscurs. Sur les relations de la France avec la maison de Savoie, on lira les ouvrages généraux de Ricotti [5] et de Carutti [6]. Manfroni a écrit une courte étude sur Charles-Emmanuel Ier et le traité de Lyon [7] ; Dufayard a étudié dans le plus grand détail les relations de Lesdiguières avec ce même duc [8]. A ces études, il faut joindre l'*Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex* publiée par Baux en 1852, et la récente histoire de

1. L. A. Prévost-Paradol, *Élisabeth et Henri IV, 1595-1598*, Paris, 1862, in 8.

2. Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri II. Mission de Jean de Thumery, s^r de Boissise*, Paris, 1886, 2 vol. in-8 ; *Mission de Chr. de Harlay, s^r de Beaumont*, Paris, 1895, 2 vol. in-8.

3. L. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, Paris, 1887, in-8.

4. A. Baudrillart, *La politique de Henri IV en Allemagne*, dans la *Rev. des Quest. hist.*, 1885, t. XXXVII.

5. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Firenze, 1861-69, 6 vol. in-12.

6. D. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, Torino, 1875-80, 4 vol. in-8.

7. C. Manfroni, *Carlo Emanuele I ed il trattato di Lione*, Roma, 1891, in-8.

8. Voir ci-dessus, p. 350, note 5.

la *Guerre du pays de Gex* par Fazy [1]. Il reste encore à connaître la partie presque ignorée des relations d'Henri IV avec le duc de Savoie qui s'étend depuis la conclusion du traité de 1601 jusqu'à la fin du règne. — A l'histoire d'Italie se rattache intimement la « lutte pour les Alpes » : les Espagnols et les Français alliés aux Vénitiens se sont disputés les passages alpestres et principalement la Valteline, pays dépendant des Grisons. Ed. Rott, au moyen de documents espagnols, italiens et suisses, a expliqué avec précision ces questions embrouillées et parfois très menues [2]. — Nous connaissons très peu les rapports d'Henri IV avec Venise, sauf au sujet des affaires grisonnes, traitées par E. Rott. Parmi les détails les plus curieux de ces relations, on peut compter l'arbitrage du roi dans le différend entre la République de Saint-Marc et le Saint-Siège. Aucun historien français ne s'est attaché à retracer cet incident. — Dans les documents conservés à Florence, on a surtout recherché ceux qui intéressaient l'histoire du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. On n'a pas encore songé à étudier les relations politiques d'Henri IV avec le grand-duc, qui fut un allié en Cour de Rome, et un intermédiaire parfois trop zélé entre le roi de France et le roi d'Espagne. On trouverait peut-être aussi quelque intéressant sujet à glaner dans l'histoire des relations économiques et artistiques de la France avec la Toscane. Batiffol a indiqué la voie dans son livre sur Marie de Médicis [3].

Les rapports de la France avec le royaume de Naples sous Henri IV nous sont absolument inconnus. Nos relations avec Rome ont été traitées dans les grandes lignes par Perrens dans un livre, qui a vieilli, sur *L'Église et l'État sous Henri IV* [4], par Degert dans son *Cardinal d'Ossat*, et l'abbé Couzart dans une bonne étude sur l'ambassade de Béthune à Rome, de 1601 à 1605 [5]. Il reste encore des questions importantes à traiter. Le livre de L'Épinois sur *La Ligue et les Papes* est insuffisant pour la dernière période, celle qui a précédé l'absolution du roi [6]. Nous ne connaissons pas le rôle joué par la Papauté dans la politique française à la fin du règne.

Il faut chercher dans tous les ouvrages que nous avons énumérés des renseignements sur les rapports d'Henri IV avec l'Espagne, car on trouve

---

1. R. Fazy, *La guerre du pays de Gex.... (1589-1601)*, Genève, 1897, in-8.
2. Ed. Rott, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie, La lutte pour les Alpes (1589-1610)*, Genève, 1882, in-8.
3. L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, Paris, 1905, in-8.
4. F. T. Perrens, *L'Église et l'État sous ...Henri IV*, Paris, 1872, 2 vol. in-8.
5. R. Couzart, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (sept. 1901-juin 1605), d'après des documents inédits*, Paris, 1900, in-8.
6. L'Épinois, *La Ligue et les Papes*, Paris, 1886, in-8.

partout, à l'arrière-plan, l'éternelle rivalité des deux pays. Sur ce point, aucune de ces études ne vaut par l'étendue des informations celle de Philippson. Cependant quelques détails de cette lutte sont obscurs. En dehors des grandes questions politiques, on voit, d'après les papiers de Simancas, que les questions commerciales et méditerranéennes et les affaires de Navarre ont été des causes constantes d'irritation entre les deux nations. Nulle part, ce sujet n'est traité d'une manière satisfaisante. Il en est de même pour la question des projets de mariages espagnols, sur lesquels il y aurait encore à dire après Perrens [1].

La question des Pays-Bas est presque aussi insuffisamment traitée. Elle n'a pas été étudiée par des historiens français, pour Henri IV, comme elle l'a été pour l'époque du XVIIe siècle, après 1630. Il manque un ouvrage comparable à celui de Waddington [2]. Nous connaissons très mal les rapports d'Henri IV avec les provinces soumises à l'Espagne. On n'a tiré parti des lettres de l'envoyé des archiducs, Pecquius, que pour les deux dernières années du règne [3]. La politique du roi à l'égard des Hollandais a fait l'objet de quelques chapitres de l'histoire de Philippson, et des diverses histoires étrangères des Provinces-Unies [4]. Les négociations de Jeannin pour la trêve de 1609, et l'action antérieure de la politique française aux Pays-Bas mériteraient des études spéciales dont les éléments abondent aux Archives de La Haye.

Il faudrait aussi faire des recherches sur la politique française en Orient, qui mérite l'attention des historiens, bien qu'elle soit moins active et moins neuve que sous François Ier ou sous Louis XIV. Au moins connaissons-nous bien les relations commerciales de la France avec le Levant et l'Afrique du Nord, grâce aux deux grands ouvrages de P. Masson [5].

Il n'y a rien encore sur les relations de la France avec la Pologne. Un historien Polonais, M. Sobieski, de Cracovie, prépare un livre sur ce sujet. Sur l'histoire des relations avec la Bohême, nous avons la dissertation de M. Vlastimil Kybal [6], qui prépare un travail beaucoup plus consi-

1. *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Paris, 1869, in-8.

2. R. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols*, Paris, 1895, in-8.

3. P. Henrard, *Henri IV et la princesse de Condé*, Paris, 1885, in-8.

4. Voir surtout Lothrop Mobley, *The United Netherlands (1584-1609)*, London, 1867, 4 vol. in-8.

5. P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, 1897, in-8 ; *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, Paris, 1903, in-8.

6. *Jindřich IV. a Rudolf II. Due studie o zahraniční politice Francie a domus Rakouského v letech 1592 až 1610*, Prague, 1907, in-8.

dérable sur l'affaire de Clèves et de Juliers et la politique européenne, d'après les archives françaises et étrangères [1].

3° *Histoire du gouvernement et de l'administration.* — L'histoire intérieure du règne se divise nettement, au point de vue politique, en deux parties : les guerres civiles, de 1589 à 1598, et la période de paix et de restauration monarchique qui a suivi jusqu'en 1610.

La fin de la Ligue dans différentes provinces a fait l'objet d'ouvrages de valeur inégale, mais tous utiles à consulter. Citons, pour la Normandie, les études déjà anciennes de d'Estaintot [2] et Lair [3] ; pour la Bretagne, celle de Grégoire [4], heureusement complétée par un essai sur le régime municipal par Laronze [5] ; pour la Provence, l'ouvrage de Legré [6] ; pour l'Anjou, celui de Mourin [7] ; pour la Picardie, deux études partielles, l'une de Prarond sur la Ligue à Abbeville [8], l'autre de Pouy sur *La Chambre de conseil des États de Picardie* [9]. La Ligue au pays de Gévaudan a fait l'objet d'un livre de Roucaute, qui est la meilleure de ces monographies [10]. Mais, dans plusieurs provinces, ce domaine de la Ligue est inexploré. Nous ne pouvons signaler rien d'important sur la Guyenne, la Gascogne, le Languedoc, la Marche, l'Orléanais, la Bourgogne, la Champagne. Pour l'Auvergne, la vieille histoire d'Imberdis est insuffisante [11]. Il reste beaucoup à faire pour le Limousin, où nous ne commençons à connaître la fin de la Ligue que dans le bas-pays [12].

Comment fut réorganisé le pouvoir royal après les guerres religieuses ? Quel caractère spécial eut sous Henri IV le gouvernement, au centre et dans les provinces ? Ces questions sont, à l'heure actuelle, très loin d'être résolues.

Quelques pages sur le Conseil du roi et sur les secrétaires d'État dans les ouvrages généraux d'Aucoc sur *Le Conseil d'État avant et depuis*

---

1. Voir la *Revue d'histoire moderne*, t. IX, p. 316.
2. Vte d'Estaintot, *La Ligue normande*, Paris, 1862, in-8.
3. J. Lair, *Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*, Caen, 1860, in-8.
4. L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, Paris, 1856, in-8.
5. Ch. Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion*. Paris, 1890, in-8.
6. L. Legré, *La Ligue en Provence*, Paris, 1867, in-8.
7. E. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, Paris, 1856, in-8.
8. E. Prarond, *La Ligue à Abbeville, 1576-1594*, Paris, 1868, 2 vol. in-8.
9. F. Pouy, *La Chambre de conseil des États de Picardie pendant la Ligue*, Amiens, 1882. in-8.
10. F. Roucaute, *Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue, 1585-1596*, Paris, 1900. in-8.
11. A. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, Paris, 1846, in-8.
12. Sur la fin de la Ligue au Bas-Limousin, voir Clément Simon, *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion*, Paris, 1887, in-8 ; J. Nouaillac, *Les croquants du Limousin (1594)*, dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1906.

1789 [1], et de Luçay sur *Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV* [2], sont insuffisantes. Pour connaître ces institutions, il faudrait étudier minutieusement la biographie des hommes d'État, dépouiller leur correspondance, ainsi que les arrêts du Conseil d'État.

Un tel travail sera facilité par l'excellente introduction à l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État* publié par Noël Valois, qui a déjà élucidé certaines questions telles que les débuts de Sully aux finances, le *Conseil de raison*, et les attributions fiscales du Conseil [3]. Les États généraux, qui furent réunis une fois, en 1593, nous sont très bien connus par la volumineuse publication de Bernard [4]. L'Assemblée des notables de 1597 mériterait un travail spécial, où l'on serait guidé par les indications très justes de Chamberland [5] et de N. Valois.

Le gouvernement des provinces et les administrations locales sont encore plus inexplorées que le gouvernement central. Hanotaux a consacré quelques pages aux intendants de justice et aux commissaires des feuilles envoyées par Henri IV dans les provinces [6]. Mais ce n'est qu'un plan très sommaire d'études, qu'il faudrait développer au moyen de recherches dans les archives départementales et communales. Nous ignorons presque tout du rôle des gouverneurs et lieutenants généraux qui tentèrent pour la plupart de se rendre à demi indépendants sous la Ligue, et dont Richelieu réduira le pouvoir à néant. Sur l'un des rouages de l'administration, les États provinciaux, nous possédons quelques études de Laferrière [7]. De bons livres ont été écrits sur l'administration municipale de Paris, sans toutefois épuiser la question, par Miron de l'Espinay [8] et P. Robiquet [9].

4° *Histoire financière et judiciaire.* — La question financière est obscure et particulièrement épineuse. On l'a longtemps négligée, en répétant de confiance ce que nous dit Sully de sa propre administration. On ne peut

---

1. Paris, 1876, in-8.
2. Paris, 1881, in-8.
3. N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous le règne de Henri IV*, Paris, 1886, 2 vol. in-4, t. Ier.
4. A. Bernard, *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, Paris, 1842, in-4 (Collection de documents inédits).
5. Voir plus loin, p. 358.
6. G. Hanotaux, *Origines de l'institution des intendants des provinces d'après les documents inédits*, Paris, 1884, in-8.
7. Laferrière, *Études sur les États provinciaux*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences mor. et pol.*, 1882, t. XI.
8. Miron de l'Espinay, *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV de 1604 à 1606*, Paris, 1885, in-8.
9. P. Robiquet, *Histoire municipale de Paris*, III : *Histoire de Henri IV*, Paris, 1904, in-8.

plus se contenter des vieilles histoires de Forbonnais [1] et de Mallet [2]. On a constaté les incohérences et les erreurs de chiffres contenues dans les *Économies*. M. Chamberland s'attache à élucider minutieusement cette histoire embrouillée ; il s'est livré à un travail de critique serrée sur les documents de la Bibliothèque nationale, de l'Arsenal, et sur ceux qu'il a découverts aux archives du château de Sully. Il n'a encore publié qu'une petite partie des résultats de ses recherches [3].

Que possédons-nous sur les institutions judiciaires ? Plusieurs ouvrages sur divers Parlements (Rouen [4], Dijon [5], Bordeaux [6], Toulouse [7], Rennes [8], Paris [9]) : dans chacun d'eux, on a surtout étudié le rôle politique, et glissé rapidement sur l'organisation, la transmission des charges et l'histoire proprement judiciaire.

5° *Histoire militaire.* — Nous ne trouvons presque rien sur les institutions militaires. Le règne d'Henri IV n'est évidemment pas une époque d'innovation pour le recrutement, l'organisation, l'armement ou la tactique des armées. Elle n'est pourtant pas négligeable, car Henri IV a été un grand homme de guerre et Sully un excellent grand-maître de l'artillerie. Il y aurait beaucoup à dire sur les campagnes de l'un et sur l'administration militaire de l'autre. Dans son *Histoire*, Poirson a tenté sur certaines de ces questions des efforts méritoires, et a parfois bien réussi, comme dans son récit du combat de Fontaine-Française.

L'histoire de la marine, qui pendant ce règne fut dans une profonde décadence, sera bientôt écrite par M. de la Roncière [10].

6° *Histoire économique et sociale.* — Sur la vie économique et sociale du règne, nous avons ce qui manque pour tant d'autre temps, un bon livre d'ensemble, *L'économie sociale de la France sous Henri IV*, de G. Fagniez [11].

---

1. Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis 1595 jusqu'à l'année 1721*, Paris, 1758, in-8.

2. Mallet, *Comptes rendus de l'administration des finances du royaume de France pendant les onze dernières années du règne de Henri IV, le règne de Louis XIII*, Paris, 1789, in-8.

3. A. Chamberland, *Un plan de restauration financière en 1596*, Paris, 1904, in-8 ; *Le conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris*, Paris, 1904, in-8 ; *Recherches sur les réformes financières en Champagne sous Henri IV et Sully*, dans les *Trav. de l'Acad. de Reims*, 1901-1902, t. CXI.

4. A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, Paris, 1841, in-8.

5. E. F. de La Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne depuis son origine*, Paris, 1864, 2 vol. in-8, t. II.

6. C. B. F. de Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, Paris, 1877, in-8.

7. J. B. Dubédat, *Histoire du Parlement de Toulouse*, Paris, 1885, in-8.

8. H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, Paris, 1888, in-8.

9. E. Glasson, *Le Parlement de Paris, son rôle politique*, Paris, 1901, in-8.

10. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*. Paris, 1899-1906, 3 vol. in-8 (en cours de publication).

11. G. Fagniez, *L'Économie sociale de la France sous Henri IV*, Paris, 1897, in-8.

L'auteur a tracé le premier un tableau complet du développement économique de notre pays de 1589 à 1610, à une époque partagée « entre une anarchie dissolvante et une féconde activité », « exemple extraordinaire de la manière dont un peuple se relève de la décadence ». Il a groupé une foule de renseignements relatifs à l'agriculture, à l'industrie, au commerce intérieur et extérieur, aux voies de communication, à la richesse mobilière et immobilière de la nation, etc. Il a pris soin d'indiquer lui-même ce que l'on savait mal, faute de documents ou faute de recherches dans les archives, et comment l'on pourra « mieux approfondir », « mieux justifier ou même rectifier » ses conclusions. Il a signalé l'importance des documents privés, actes notariés, correspondances commerciales, livres de commerce, pour l'histoire de la propriété foncière. C'est à ce guide que nous devons renvoyer quiconque voudra travailler l'histoire économique d'Henri IV [1]. C'est à M. Hauser que devront recourir ceux qui étudient les conditions du travail ouvrier [2]. La colonisation dans la Nouvelle-France est assez bien connue [3]. On n'a rien écrit sur les tentatives commerciales qui eurent lieu aux Indes orientales et furent d'une certaine importance, comme on peut s'en assurer d'après la correspondance du représentant des Provinces-Unies, qui nous révèle l'inquiétude de ses compatriotes [4].

6° *Histoire religieuse.* — L'histoire religieuse du XVIe siècle a toujours passionné les historiens et les polémistes et a été l'objet d'innombrables travaux, souvent animés du plus mauvais esprit de secte. Sous Henri IV elle est plus reposante : c'est la fin des luttes civiles, la conversion du roi, l'Édit de Nantes, la renaissance du catholicisme. Aussi trouvons-nous dans les livres plus de tenue et d'impartialité qu'à l'époque précédente. Mais que d'inutilités ! L'histoire de l'Édit de Nantes est bien connue, du point de vue politique. Elle a suscité beaucoup de travaux, depuis la

---

1. De nombreuses notices renvoient le lecteur aux sources et aux ouvrages de seconde main anciens et modernes. Signalons, parmi les livres les plus importants sur ces questions : M. Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France*, Paris, 1862, in-8 ; H. Vaschalde, *Olivier de Serres*, Paris, 1886, in-8 ; Havard et Vachon, *Les manufactures nationales*, Paris, 1889, in-8 ; P. Bonnassieux, *Les grandes compagnies de commerce*, Paris, 1892, in-8. — Depuis 1897, P. de Vaissière a publié une bonne étude sur les *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, Paris, 1903, in-8.

2. H. Hauser, *Le Colbertisme avant Colbert et la liberté du travail sous Henri IV, Lyon et Tours, 1596-1601*, dans la *Revue bourguignonne*, 1903, t. XIII. — Voir aussi, du même, *Ouvriers du temps passé (XVe et XVIe siècles)*, Paris, 1898, in-8.

3. Le P. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, 2 vol. in-8, t. Ier ; G. Gravier, *Vie de Samuel Champlain*, Paris, 1903, in-8 ; E. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie*, Paris, 1889, 2 vol. in-12, t. Ier. — Sur le rôle des Jésuites, voir le P. Carayon, *Première mission des Jésuites au Canada*, Paris, 1864, in-8.

4. Lettres d'Aerssen à Oldenbarnevelt, aux Archives de la Haye.

vieille et bonne histoire d'Élie Benoist [1]. Quelques-uns sont de simples compilations. Ce que l'on sait beaucoup moins, et ce qu'il faudrait rechercher, c'est la manière dont l'édit de tolérance a été appliqué. Le moment n'est pas encore venu d'une synthèse de l'histoire du protestantisme sous Henri IV. Un tel travail exigera de nombreuses enquêtes et une foule de menues études locales, de publications de textes, comme il en paraît de temps à autre dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* [2].

Perrens et Féret ont indiqué dans leurs grandes lignes les rapports d'Henri IV avec l'Église [3]. L'un a étudié plus spécialement les querelles entre gallicans et ultramontains, qu'il appelle « la guerre des livres », l'autre les idées religieuses d'Henri IV et l'action catholique de la France à Rome et en Europe. Les titres de leurs ouvrages promettent trop. Ceux-ci contiennent des aperçus intéressants, mais la synthèse a devancé les travaux de détail qui auraient dû la préparer. Tous deux n'ont traité que le côté politique de la question : Henri IV et le pape.

Nous ne savons presque rien sur la vie intérieure de l'Église, tandis qu'on parle haut de ses relations avec l'État. Comment vivait le clergé de France ? quels étaient ses rapports avec le peuple? dans quelle mesure se fit la réforme ecclésiastique ? comment restaura-t-on les ordres religieux ? Quelques parties seulement de cette histoire sont connues, par les livres de l'abbé Houssaye sur *M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611)* [4], de Strowski sur *Saint François de Sales, Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle* [5]. Sur les Jésuites, le P. Prat a écrit un grand livre apologétique [6], Douarche une étude sur les relations de l'Université avec cet ordre, Droin une étude sur leur expulsion et leur rappel [7], mais il n'y a pas encore d'étude définitive.

7° *Littérature et arts.* — La littérature et les arts ont, semble-t-il,

1. Élie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes...*, Paris, 1693-1695, 2 vol. in-8, t. Ier; L. Anquez, *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France* (1573-1622), Paris, 1859, in-8. — Voir aussi une bonne étude de A. Lods, *L'édit de Nantes devant le Parlement de Paris*, Paris, 1899, in-8. La récente étude de Faurey, *Henri IV et l'édit de Nantes*, Bordeaux, 1903, in-8, n'apporte aucune contribution nouvelle à cette histoire.

2. Ce *Bulletin* a publié des études et documents fort intéressants à l'occasion du troisième centenaire de l'édit de Nantes (15 mars, 15 avril, 15 juillet, 1898, t. XLVII).

3. F. T. Perrens, *L'Église et l'État sous ...Henri IV*, Paris, 1872, 2 vol. in-8; Abbé P. Féret, *Henri IV et l'Église*, Paris, 1875, in-8.

4. Paris, 1872, in-8.

5. Paris, 1898, in-8.

6. P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Paris, 1876, in-8.

7. A. Douarche, *L'Université de Paris et les Jésuites*, Paris, 1888, in-8; A. Droin, *L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel*, dans la *Revue d'hist. mod.*, 1901-1902, t. III. — Voir aussi J. Delfour, *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762)*, Paris, 1902, in-8.

attiré les historiens beaucoup moins pour le règne d'Henri IV que pour les époques qui ont précédé et suivi. Dans ce domaine, il reste encore des sujets nombreux et neufs à traiter [1]. Les écrivains qui ont été le mieux étudiés sont les poètes de cette époque indécise où prend fin la Renaissance et où commence le siècle classique. Nous connaissons Regnier par Vianey [2], Malherbe par F. Brunot [3], Lardy et le théâtre français sous Henri IV par E. Rigal [4], la poésie dramatique, les rapports de la littérature française et de la littérature espagnole par G. Lanson [5]. D'autres poètes moins célèbres mériteraient des recherches spéciales, Nicolas Rapin entre autres. Sur la *Satyre Ménippée* tout n'a pas été dit. On connait très mal la vie de ses auteurs [6]. Un des plus curieux écrivains du règne a été Henri IV. Son talent a été finement analysé dans le livre de Jung [7]; mais on ne sait pas dire avec précision quel fut son rôle de protecteur des lettres et des arts. Sur les historiens et les auteurs de mémoires, aucun travail n'a été fait. Très mal connu aussi est le groupe des érudits sur lesquels le fonds Dupuy et les papiers de Peiresc fourniraient tant de détails.

L'histoire de l'art sous Henri IV a été particulièrement négligée. Nous ne trouvons sur cette époque aucun livre d'ensemble analogue à celui de Lemonnier sur *L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin* [8], aucun livre consacré spécialement à la sculpture, à l'architecture, à la peinture ou aux autres arts de cette période. Il faut chercher des renseignements dans des ouvrages généraux. Il serait trop long de les énumérer ici. Qu'on se reporte à la bibliographie sommaire indiquée par Mariéjol dans son histoire [9], ou à des bibliographies plus détaillées de l'histoire de l'art. Rappelons que Poirson a inséré dans son histoire un tableau intéressant du mouvement artistique [10].

---

1. Est-il besoin d'indiquer ici l'*Histoire de la Littérature française* de G. Lanson (éd. 1898) et le *Manuel de l'histoire de la Littérature française* de F. Brunetière (éd. 1898)?
2. J. Vianey, *Mathurin Regnier*, Paris, 1896, in-8.
3. F. Brunet, *La doctrine de Malherbe*, Paris, 1891, in-8.
4. E. Rigal, *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle*, Paris, 1889, in-8.
5. G. Lanson, *Études sur les rapports de la littérature française et de la littérature espagnole au XVIIe siècle (1600-1660)* dans la *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1896.
6. On a étudié le texte de la Ménippée, on l'a annoté (Ch. Read, *La Satyre Ménippée suivant l'édition princeps de 1594*. Paris. Libr. des Bibliophiles, 1876, in-8), mais on n'a rien écrit de définitif sur les circonstances historiques de son apparition et sur ses auteurs.
7. E. Jung, *Henri IV écrivain*, Paris, 1855, in-8.
8. Paris, 1893, in-8.
9. T. VI, 2e partie, p. 476.
10. Voir ci-dessus, p. 349, note 5.

Avant de terminer cette esquisse des divers aspects du règne, ne convient-il pas de rappeler ce qu'on a écrit et d'indiquer ce qu'on pourrait écrire sur la haute personnalité qui le domine ? Henri IV est incontestablement le plus populaire de nos rois. Aussi, grâce à cette ancienne et universelle sympathie, sa figure se dessine en un vigoureux relief. Il n'y a pas de souverain dont on ait tant répété les victoires, les aventures galantes, les amitiés, les traits de courage et les mots d'esprit. Dans le *Catalogue de l'histoire de France* à la Bibliothèque nationale, on trouve la mention de 1.175 ouvrages sur ce roi: un bon nombre d'entre eux est consacré à sa vie privée.

Le livre le plus récent, le plus complet, le plus brillamment écrit sur ce sujet est celui qu'a écrit Lagrèze [1], d'après l'histoire traditionnelle et aussi d'après des documents inédits contenus dans les comptes de la maison de Navarre. Il nous a dépeint Henri IV chez lui, ses constructeurs et ses architectes, ses mobiliers, ses vêtements, ses joyaux, Henri IV ami des lettres, jardinier, amateur d'animaux, ses chasses, sa table, son jeu. Il a fait après tant d'autres le portrait de l'amoureux, de l'ami des paysans, de l'ami du pauvre.

Bien des retouches et des additions pourront être faites à ce portrait, quand on aura exploré d'autres papiers domestiques, et les papiers de Navarre qui se trouvent aux archives de Simancas. Parmi les ambassadeurs étrangers qui nous renseigent si abondamment sur la personne du roi et la vie de la Cour, on n'a guère consulté que les Vénitiens et les Florentins: on aurait beaucoup à glaner dans les lettres des représentants des pays du Nord. Allemands, Hollandais, Belges, Anglais. D'autres livres nous ont aidés à mieux connaître la vie privée du roi: ils traitent du mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. B. Zeller a écrit d'après les documents toscans *Henri IV et Marie de Médicis* [2]. Batiffol, dans son livre sur *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle* [3], a décrit avec un grand luxe de détails précis non seulement les origines, le mariage et la personne de Marie de Médicis, mais encore le ménage royal, la maison et les amis de la reine, les arts et artistes: c'est le tableau le plus net que nous ayons de la cour d'Henri IV.

*
* *

Tel est, à l'heure actuelle, l'état des travaux sur les personnages de l'époque d'Henri IV, sur la politique extérieure, le gouvernement,

1. G. B. de Lagrèze, *Henri IV, Vie privée, Détails inédits*, Paris, 1885, in-8.
2. B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis*, Paris, 1877, in-8.
3. Voir ci-dessus, p. 354, note 3.

l'administration, la vie économique et sociale, la vie religieuse, la littérature et les arts, et la personne royale. Nous croyons avoir montré qu'il restait beaucoup à faire pour les historiens de ce règne très populaire et mal exploré. Il serait chimérique de songer à écrire en ce moment une histoire d'Henri IV qui aurait la prétention d'être complète. Il serait non moins chimérique d'écrire dans la même intention une histoire politique, ou une histoire économique, ou une histoire religieuse. Il existe une trop grande quantité de documents d'archives inédits à Paris et dans les provinces. Il ne faut pas se dissimuler que le moindre travail sur le règne d'Henri IV exige en ce moment de longues et patientes recherches d'archives. De bons inventaires, des analyses détaillées de correspondances, des travaux critiques sur les mémoires rendraient plus de services à la science que tant d'inutiles considérations sur la politique d'Henri IV qui encombrent nos bibliothèques [1].

J. NOUAILLAC.

---

1. Il s'est fondé, sous le nom de *Revue Henri IV*, une revue bimensuelle qui a paru à Paris, à la librairie Champion, en 1905 et en 1906. Elle a publié un certain nombre d'articles et de documents inédits relatifs à l'histoire du règne, et signés par MM. Chamberland, Baguenault de Puchesse, Brière, Couzart, Laffleur de Kermaingant, Jadart, Nouaillac, etc. Après une année d'interruption, elle va reparaître, réorganisée, sous la direction de M. Chamberland, professeur au lycée de Reims, et se propose d'être l'organe commun aux travailleurs qu'a tentés la riche et complexe histoire d'Henri IV.

COMPTES RENDUS

E. W. Dahlgren. **Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville (1695-1749).** (Extrait des *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XIV). Paris, Impr. nationale, 1907. In-8, 146 p.

M. Dahlgren, directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm, s'est attaché tout particulièrement, depuis plusieurs années, à l'étude de la navigation française dans l'Océan Pacifique (mer du Sud) à la fin du XVIIe et au cours du XVIIIe siècle. Déjà il a publié sur ce sujet un ouvrage en suédois, un opuscule en français sur l'abbé Jouin, armateur de Saint-Malo, analysé ici même [1]. Dans la présente publication, M. D., après une courte introduction et une bibliographie, donne la liste des vaisseaux français qui de 1695 à 1749 sont allés à la mer du Sud. Il en compte 168, partis de Marseille, de Port-Louis, de Dunkerque, surtout de La Rochelle et de Saint-Malo. Pour l'année 1714 il en partit 20 (voir le tableau p. 24). Les Malouins ont été, principalement de 1705 à 1720, les maîtres de cette navigation périlleuse. Les principaux armateurs étaient, à Saint-Malo : Danycan, sieur de l'Epine, et Julien Bourdas ; à Dunkerque, Piécourt ; à Marseille, Crozat. Ce qui frappe et peut étonner, c'est l'activité et l'initiative de ces armateurs et de leurs capitaines pendant les grandes guerres de Louis XIV. La navigation de la mer du Sud comportait beaucoup de risques. Elle était réservée aux Espagnols, et, par suite, si une tempête rejetait les navires sur les côtes de Galice, comme il arriva à l'un d'eux, ils pouvaient être confisqués par le roi d'Espagne. Puis le passage du détroit de Magellan était très difficile ; beaucoup de navires, après y être entrés, furent obligés d'en sortir et ne purent atteindre le Pacifique. Enfin il y avait à craindre les corsaires anglais et flessingois ; plusieurs vaisseaux en rencontrèrent et se battirent avec eux : ainsi le *Saint-Pierre*, de Marseille, en 1703, livra à un corsaire de Flessingue, près de Malaga, une bataille où il perdit plusieurs hommes et tous ses mâts, ce qui l'obligea à passer deux mois à Gibraltar pour se

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 264.

faire réparer. Malgré toutes les difficultés, dont la dernière fut l'engagement de Louis XIV vis-à-vis du roi d'Espagne d'empêcher cette navigation qu'il avait secrètement favorisée au début, les Malouins ne cessèrent d'armer des navires pour ces mers lointaines où les Espagnols ne se montraient guère et d'où les Anglais et les Hollandais voulaient nous chasser. Aussi, au commencement du XVIIIe siècle, toute une flottille française visitait les ports du Chili et du Pérou. Souvent les navires allaient jusqu'à la Chine. Le *Saint-Antoine* fut, en 1708, l'un des premiers qui contournèrent l'Amérique pour se rendre aux ports chinois.

Ces voyages eurent des résultats commerciaux et scientifiques. Les navires emportaient de France toute sorte de marchandises et rapportaient de l'Amérique du Sud et de la Chine des soies, du thé, etc., et surtout des lingots d'argent et des piastres. Il y eut une importation considérable d'argent à la fin du règne de Louis XIV. Ici divers témoignages se présentent. Jourdan, fondateur de la Compagnie de la Mer du Sud, disait, en 1711, que les navires français avaient importé plus de 300 millions en argent. Bénard de la Harpe, député de Saint-Malo aux États de Bretagne, prétendait que les navires malouins, de 1703 à 1720, apportèrent 400 millions. M. D. craint que ces chiffres ne soient exagérés.

En se fondant sur les déclarations officielles des capitaines de 53 navires, il arrive à établir qu'il y a eu une importation de 125 millions. Mais les déclarations dissimulent une partie des entrées, à peu près la moitié, suivant les autorités. On arriverait ainsi à 250 millions. Ce chiffre confirmerait ce que dit Forbonnais, le fameux historien des finances de la France : « On sait, écrit-il, que, depuis 1701 jusqu'en 1716, le commerce de la mer du Sud a fait entrer plus de 200 millions d'espèces dans le royaume. » Cela n'empêcha pas le Roi de faire banqueroute en 1715 ; mais cela mit de l'argent en circulation, augmenta la richesse, diminuée par les guerres, la révocation de l'Édit de Nantes et un protectionisme exagéré. Quelle fut, au juste, l'influence de cet afflux d'argent sur le pays ? M. D. n'avait pas à envisager la question. Mais elle est importante. D'abord une partie fut réquisitionnée par le Roi, fondue aux hôtels des monnaies : une partie seulement, celle qui avait été déclarée, et en échange de laquelle les armateurs et capitaines ne recevaient qu'une monnaie de titre inférieur. Mais cette monnaie, et tout l'argent non déclaré qui passait à l'étranger et revenait aux commerçants, dut se placer dans des entreprises commerciales et industrielles et développer de plus en plus les affaires. Aussi l'activité malouine ne se ralentit point.

Un autre fait, suivant nous, mériterait d'être relevé. En 1701, pour ne point mécontenter les Espagnols et le nouveau roi d'Espagne, Philippe V,

Louis XIV avait défendu à la Compagnie de la Mer du Sud de continuer son commerce. Des particuliers, surtout des Malouins, le firent à sa place. Avec une initiative et une activité remarquables, ils envoyèrent un grand nombre de navires dans la mer Pacifique et en tirèrent, on l'a vu, de gros bénéfices. Or, nous savons qu'aucune compagnie à monopole n'a réussi au XVIIe siècle. Combien cependant se formèrent, sous la protection du Gouvernement ! Pourquoi donc échouèrent-elles ? Ne serait-ce pas parce que les Français n'aimaient pas les monopoles, voulaient travailler chacun pour soi ? Les privilèges ne brisaient-ils pas l'initiative des marchands, des commerçants ? Les députés au Conseil du commerce de 1700 n'avaient-ils pas raison de dire : « Toute la France respire la liberté » ? Par ce qui s'est passé dans la mer du Sud on a un exemple frappant de ce qu'aurait pu l'activité française, si Louis XIV avait su la libérer de toutes les entraves de son système économique et fiscal.

Les résultats scientifiques des expéditions à la mer du Sud sont intéressants. M. D. les indique avec soin. Il démontre que, avant le voyage de Bougainville (1766-1769), il y eut onze voyages de circumnavigation faits par des Français. Le *Grand-Dauphin*, de Saint-Malo, capitaine Dufresne, fit le tour du monde de 1711 à 1713 ; il le refit de 1714 à 1717. La *Comtesse-de-Pontchartrain* le fit, elle aussi, mais de l'Ouest à l'Est. Ce n'est donc pas Cook qui le premier a fait la circumnavigation dans ce sens, mais le capitaine Jean Forgeais de Langerie, « si toutefois, ajoute M. D., nous ne préférons compter comme leur devancier l'Italien Gemelli Carreri (1693-1698) ». Ainsi, entre Magellan (1519) et Bougainville (1766), il y aurait eu 23 voyages de circumnavigation, dont la *moitié* faits par des Français. Les marins français arrivèrent à délaisser le détroit de Magellan, si difficile, et à affronter le cap Horn, en choisissant la saison la plus propice pour le doubler ; ils firent ainsi des traversées plus rapides de l'Océan. Ils redressèrent des cartes, découvrirent des îles. Le Père Louis Feuillée surtout fit, en 1714, une carte de l'Amérique du Sud bien supérieure à toutes celles que l'on avait. Enfin deux navires français, en 1708 et en 1709, suivirent à travers le Pacifique les deux lignes les plus extrêmes que l'on eût encore suivies ; le *Saint-Louis* fit route du cap Horn au cap de Bonne-Espérance, et le *Saint-Antoine* alla du Japon en Californie ; entre ces deux routes s'étendait l'Océan exploré alors. Dans l'Atlantique, ce fut un autre Français, Lozier Bouvet, qui, le premier, en 1739, alla plus au Sud. Pour aller plus au Nord que ne fit le capitaine Frondat, du *Saint-Antoine*, il faudra attendre le capitaine Cook (1778).

Ainsi les Français sont plus navigateurs, plus découvreurs de terres et

de routes nouvelles, plus commerçants au loin, que jamais. Tout cela prépare Dupleix, Bougainville, La Pérouse, c'est-à-dire des efforts qui ont jeté sur la France beaucoup de gloire, mais dont elle n'a pas su profiter. Elle a, de propos délibéré, au XVIIIe siècle, laissé l'empire des mers à l'Angleterre. Elle a manqué l'occasion, qui ne devait plus se retrouver, de s'emparer du commerce et de l'exploitation des mondes nouveaux. L'ouvrage de M. D. donne une preuve nouvelle de ces efforts perdus.

M. D. publie la liste des voyages, avec une notice sur chacun d'eux, l'indication du navire, du port d'attache, du capitaine, de l'armateur. Il mentionne toutes les sources consultées sur chacun. C'est un répertoire bibliographique extrêmement riche. Son relevé, dit-il, est à peu près complet pour les navires de Saint-Malo. Mais sa connaissance des expéditions des armateurs de Brest, de Nantes, du Havre et surtout de Marseille est loin de le satisfaire. Nous souhaitons qu'il puisse trouver d'autres documents sur ces ports, et qu'il nous donne bientôt en français l'ouvrage définitif qu'il nous promet sur les Français dans la Mer du Sud au XVIIIe siècle, et dont, par le présent travail, on voit d'avance toute l'importance et tout l'intérêt. — Ph. SAGNAC.

H. BARCKAUSEN. **Montesquieu, ses idées et ses œuvres,** *d'après les papiers de La Brède*. Paris, Hachette, 1907. In-8, VI-344 p.

Les admirateurs de Montesquieu devaient beaucoup déjà à M. Barckausen. De 1892 à 1901, il a publié, sur les manuscrits du château de La Brède, des *Mélanges*, des *Voyages*, des *Pensées et fragments inédits*. Il a établi le texte définitif des *Lettres persanes* ; il a dépouillé les registres où sont consignées les notes, les corrections, les remarques relatives aux *Considérations*, mettant ainsi en lumière la portée politique de l'œuvre ; il a retrouvé bon nombre de chapitres retranchés de *l'Esprit des lois*. — Ce volume nouveau réunit les préfaces de ces publications diverses : autant d'études pénétrantes et précises. En tête, 150 pages sur *Les idées de Montesquieu*. M. Barckausen n'est pas seulement un chercheur ; c'est un légiste, — et il y paraît. « Professeur de droit public, ayant du goût pour les idées générales, » il a tenu à nous présenter un Montesquieu très cohérent. Dès les premières lignes, nous sommes avertis : « Ce qu'une étude approfondie des œuvres de Montesquieu y révèle de plus admirable peut-être, est la cohésion des idées morales et politiques de l'auteur. » Il raille la « candeur des quelques professeurs de littérature » qui prétendent ne pas trouver de plan dans *l'Esprit des lois*. Pour lui, il en voit un, et très net. « A l'avance, dit-il encore, nous étions même convaincu, par une longue et respectueuse intimité avec le grand écri-

vain, que l'ouvrage devait être d'un dessein très simple, fortement rythmé... » *A l'avance* : ceci est un aveu. Ces convictions *à priori* sont dangereuses en histoire. M. B. défend la sienne avec beaucoup de force. Avouerai-je qu'il ne m'a pas convaincu ? Même après cette démonstration, il me semble toujours que la rigueur logique n'est pas la qualité maîtresse de Montesquieu. Ses idées sont successives, souvent difficiles à accorder ; et la confusion chez lui ne tient pas seulement à une négligence, plus ou moins voulue, des petits artifices de la composition littéraire. Il n'en reste pas moins que la seule façon de se reconnaître dans cette confusion est d'y mettre un peu de cet ordre que lui-même n'y a pas mis. A cet égard, la synthèse de M. Barckausen fait bien valoir ce qu'il y a de nouveautés éparses dans *l'Esprit des lois*. — Jules MARSAN.

Georges LARDÉ. **La capitation dans les pays de taille personnelle.** Paris, Bonvalot-Jouve, 1906. In-8, 486 p.

M. Lardé, ancien élève de l'École des chartes, a fait un travail bien documenté sur la capitation de 1695 à 1789. Il a isolé un impôt de l'ensemble des impôts de l'ancien régime pour le mieux étudier. Seulement il y a un petit inconvénient, c'est que la capitation, se transformant presque dès le début, devient, dans beaucoup de cas, un simple accessoire de la taille, et qu'ainsi il faut que nous sachions ce qu'est la taille. L'étude de la capitation suppose celle de la taille. De là un élargissement forcé du sujet et des difficultés à vaincre dans l'exposition.

Des notions préliminaires auraient été nécessaires. Il eût été bon d'expliquer *au début* ce qu'on entend par impôt de quotité, impôt de répartition, par taille réelle, taille personnelle. D'autre part, M. L. divise son travail en deux parties : 1° l'histoire de la capitation jusqu'en 1789, 2° la répartition et la levée de la capitation dans les pays de taille personnelle — les pays de taille réelle, ayant été étudiés, dit M. L., par M. Marion, A. Dupuy —, et ici il adopte des divisions logiques : fixation, répartition, recouvrement, etc. De cette manière, certains faits reviennent deux fois, dans la première et dans la deuxième partie, car il n'est pas possible de faire un juste départ entre l'*histoire* de la capitation, et sa répartition et levée. Le travail prend, dans la deuxième partie, l'allure d'un traité de science des finances au lieu d'un livre d'histoire ; il ne me paraît pas très clair dans l'ensemble. Je crois qu'il y a toujours intérêt à exposer autant que possible un système financier dans son développement, sans abuser des divisions logiques et des subdivisions, propres aux traités juridiques et aux dictionnaires.

Il y a beaucoup de documents dans le travail de M. L. : souvent il y a juxtaposition plutôt qu'explication. En outre, et surtout, la critique ne me paraît pas suffisante. L'auteur admet d'emblée ce qu'il trouve, dans les cahiers de 1789, par exemple. Ainsi (p. 177) le cahier d'une paroisse de Picardie, Berneuil, établit un contraste entre le journalier qui n'a souvent qu'une chaumière et le laboureur vivant de son bien. L'un, dit-il, paie la taille et la capitation de son industrie. Le laboureur ne paie ni taille ni capitation d'industrie. Est-ce exact ? J'en doute fort. Ce laboureur ne paie-t-il pas une taille de propriété, puis une taille d'exploitation ? La capitation étant un accessoire de la taille, n'en est-il pas encore de même pour cet impôt ? Des explications étaient donc nécessaires. Si le cahier a raison, il fallait le démontrer, puisqu'il paraît avoir tort. — P. 179, encore les cahiers. M. Charles Daniel, écrit M. L., prend comme exemple un marchand d'Auvergne, dont la fortune reste absolument la même, se composant des mêmes immeubles et d'un commerce de plus en plus restreint, de 1746 à 1760. Cet homme, de moins en moins industrieux, paie 36 livres 2 sous en 1746, pour la taille et la capitation, et, en 1760, 154 livres. Ainsi, affirme M. L., dans l'espace de 15 ans, les impôts payés par la même personne ont augmenté de 118 livres 4 sous. Cela ne signifie rien du tout. D'abord c'est un cas particulier, un cas exceptionnel, celui d'un marchand qui fait de moins en moins de commerce de 1746 à 1760, alors que tout à cette époque pousse vers l'extension commerciale ; et puis sa fortune est-elle la même ? Voilà encore des affirmations toutes gratuites, des conclusions hardies tirées d'un exemple.

Il n'en reste pas moins que ce travail est très méritoire. Il est toujours difficile d'écrire sur les finances, et particulièrement sur celles de l'ancien régime. M. L. n'a pas hésité à étudier ces questions ardues, souvent obscures. Il a fait beaucoup de recherches personnelles dans les Archives et les Bibliothèques (voir sa bibliographie [1]). Son travail est entièrement original et neuf. Il rendra, malgré les réserves que nous avons dû faire, de réels services. — Ph. Sagnac.

Pierre Morane. **Paul Ier de Russie avant l'avènement, 1754-1796**. Paris, Plon, 1907. In-8, VIII-452 p.

C'est une histoire très dramatique que celle du grand-duc Paul Pétrovitch ; grâce à ses études antérieures sur le monde russe, grâce aux documents des archives françaises, prussiennes et russes, M. Morane lui a

1. Pourquoi citer, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, des libelles du XVIIIe siècle, des ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles et des livres modernes, se rapportant aux sujets les plus divers ? C'est ici qu'une division méthodique aurait été utile.

donné un nouvel intérêt; à peine né, il avait été enlevé à sa mère Catherine par la tsarine Élisabeth, comme ses enfants devaient lui être enlevés par Catherine à son tour ; il faillit d'ailleurs mourir à force de soins mal entendus. Il grandit, malingre et boudeur, parmi les crimes et les scandales de la cour la plus corrompue de l'Europe, dans un temps où la corruption était comme une élégance : la tsarine Élisabeth eut l'idée de faire passer directement la couronne impériale sur sa tête, comme Catherine II faillit la faire passer directement à son petit-fils Alexandre ; Élisabeth ne pardonnait pas à son neveu, le grand-duc Pierre, son admiration fanatique pour Frédéric II ; la mort d'Élisabeth interrompit ce dessein. Quelques mois après, lorsque le comte Panin, gouverneur du grand-duc Paul, aida Catherine à se défaire de son mari avec les Orlof, il pensa assurer l'avènement de Paul, sous la régence de sa mère, et l'on peut dire que dès son enfance le grand-duc fut le rival de sa mère, qui ne cessa de le redouter et ainsi de le haïr. C'est l'origine des malheurs du grand-duc Paul avant l'avènement ; les factieux contre lesquels Catherine II eut souvent à lutter se servaient du nom de la victime, Pierre III, ou de son fils le grand-duc Paul ; de Pierre III à Paul Ier, la parenté, dans l'infortune au moins, est saisissante.

Cette mère singulière que fut Catherine II eut peur de la popularité de son fils ; elle fit tout pour le perdre dans une vie de plaisirs ; il ne s'y plut point. La disgrâce des Orlof rapprocha un moment la mère et le fils ; ce ne fut pas pour longtemps, et les autres favoris de l'impératrice ne s'accordèrent pas avec le grand-duc. Elle prit pourtant de grands soins pour lui trouver une femme ; sans doute elle songeait, au delà, à ses petits-enfants, dont elle ferait des rivaux de leur père ; elle fit naturellement chercher dans l'abondante pépinière des princesses allemandes. Paul épousa d'abord Wilhelmine de Hesse-Darmstadt, il s'éprit d'elle, et elle apporta dans son entourage l'entrain et la gaîté qu'il n'y avait jamais connus ; il l'aima pour le rayonnement de joie dont elle embellit un moment son existence ; elle mourut en couches en 1776.

Henri de Prusse trouva au grand-duc une autre femme, Sophie-Dorothée de Wurtemberg-Montbéliard, qui fut orthodoxe sous le nom de Marie Féodorovna. Le grand-duc alla au-devant d'elle à Berlin, y fut chaudement accueilli par Frédéric II et devint un ami de la Prusse : autre ressemblance avec Pierre III ; d'ailleurs Frédéric II n'avait pas recherché autre chose en ce mariage. La nouvelle grande-duchesse avait les plus belles qualités du cœur et de l'esprit ; son mari l'aima profondément, et elle apporta quelque réconfort à cette âme déjà irrémédiablement troublée. On leur enleva pourtant les plus douces joies de la famille ; leurs deux fils, Alexandre et Constantin, leur furent ravis dès la naissance pour être

instruits auprès de l'impératrice, qui eut à un haut degré l'art d'être grand'mère (p. 206), quoiqu'il y eût dans son affection des arrière-pensées politiques. Du moins Catherine II, puisqu'elle usurpait les fonctions d'éducation de son fils et de sa belle-fille, les autorisa à se distraire au grand voyage de 1781-1782 à travers l'Europe (chap. V.). Le comte et la comtesse du Nord passèrent par l'Autriche ; puis ils virent Trieste, Venise, Rome ; à Naples, le grand-duc Paul put songer à la navrante histoire d'Alexis, le fils de Pierre le Grand, dont la destinée avait tant de ressemblance avec la sienne ; il en fut vivement frappé et son séjour à Naples en fut assombri (p. 235) ; par la Toscane et Genève, les voyageurs impériaux arrivèrent en France, pour y faire un long séjour ; ils y furent merveilleusement traités à Versailles ; ils se mirent au courant de l'opinion ; ils entendirent le *Mariage de Figaro*, il n'est pas sûr qu'ils en aient compris tout le sens. Pourtant le grand-duc Paul eût pu garder de son séjour en Occident une expérience précieuse pour le gouvernement de son empire ; ç'eût été une ressemblance avec Pierre le Grand. Catherine II ne le permit pas, et Potemkin eut d'autres soucis que de préparer le grand-duc aux responsabilités du gouvernement : Paul fut de plus en plus malheureux et aigri, parmi les scandales de plus en plus honteux de la cour de sa mère, la faveur de Lanskoï et sa mort prématurée parmi les explosions de désespoir les plus étranges chez l'impératrice, les faiblesses de Catherine II pour Alexis Bobrinski, le fils qu'elle avait eu d'Orlof, et dont elle avait un moment pensé faire un rival de Paul ; il faut voir les aventures extraordinaires de ce Bobrinski à travers le monde.

Cependant Paul et sa femme Marie vivaient retirés au camp de Gatchina ou parmi les paysages plus gracieux de Paulovsk, toujours écartés des affaires, toujours menacés de perdre leurs droits de succession au trône, le plus souvent séparés de leurs enfants, surveillés étroitement par la police de l'impératrice, tenus en suspicion comme des conspirateurs, sans que Paul eût assez de caractère pour en jouer résolûment le rôle. Il se contentait de souffrir, en préparant sa vengeance pour le temps où il serait le maître, si ce temps devait venir, d'ailleurs de plus en plus inquiétant et déséquilibré, que son caractère soit le produit de sa naissance ou de son interminable persécution. Il n'a de distraction qu'à faire manœuvrer des soldats ; Catherine II ne lui permet pas d'aller prendre part à la guerre de Turquie, et rit de la nullité de son rôle dans la campagne contre Gustave de Suède ; à peine trouve-t-il quelque charme de consolation dans les vertus de sa femme et l'amitié très tendre de Catherine Nelidof, qui entreprirent ensemble l'impossible guérison de ce malade. Il eût mieux valu qu'il ne régnât point ; sa mémoire serait celle d'une victime et demeurerait entourée d'une douce mélancolie. — E. Driault.

Camille Bloch. **Cahiers des doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789**. Paris, A. Leroux, 1906-1907. 2 vol. in-8, LXXV-800 et II-516 p. — P. Boissonnade. **Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac pour les États généraux de 1789**. Paris, A. Leroux, 1907. In-8, 555 p. — E. Bridrey. **Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin (Coutances et secondaires) pour les États généraux de 1789**. Tome Ier. Paris, A. Leroux, 1907. In-8, 808 p. — **Cahiers des bailliages des généralités de Metz et de Nancy**. Tome Ier : *Cahiers du bailliage de Vic*, publiés par Ch. Étienne. Paris, A. Leroux, 1907. In-8, XXXVI-774 p. — G. Laurent. **Département de la Marne. I. Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789**. Tome Ier : *Bailliage de Châlons-sur-Marne*. Paris, Leroux, 1907. In-8, XXXII-872 p. (Ces cinq volumes font partie de la « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française », publiée par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts).

La collection de cahiers de doléances publiée sous les auspices de la Commission d'histoire économique de la Révolution, ouverte par les deux volumes consacrés par M. Bloch aux cahiers du bailliage d'Orléans, s'est ensuite grossie successivement des quatre autres volumes ci-dessus signalés, concernant les départements de la Charente, de la Marne, de la Manche et de Meurthe-et-Moselle (ou de l'Alsace-Lorraine). Il y a donc déjà là un assez vaste ensemble de documents, intéressant des régions très diverses, et pouvant, par conséquent, donner lieu à des études solides et comparées sur la situation économique, morale, politique, de la France à la veille de la Révolution. Nous espérons bien que la collection n'en restera pas là. Les pays d'élection, spécialement favorisés jusqu'ici, ont encore besoin de plusieurs volumes semblables. Les pays d'États auront aussi sans doute leur tour.

Toutefois, deux seulement de ces publications sont terminées, celles du Loiret (de beaucoup la plus importante) et de la Charente, et pourvues, par conséquent, des tables qui, dans des recueils de ce genre, sont l'indispensable instrument permettant d'en tirer parti. Nous devrons aussi attendre les derniers volumes de MM. Étienne, Bridrey et Laurent, et sans doute les attendre quelque temps encore (le recueil de M. Laurent, par exemple, ne doit pas comprendre moins de 4 volumes), pour avoir le glossaire explicatif des institutions locales et des expressions singulières, qu'ils ont annoncé. Jusque-là leurs travaux ne seront pas très utilisables.

Ils sont toutefois suffisamment avancés pour qu'on puisse rendre hommage au travail très méritoire et très zélé de chacun des éditeurs, à

l'étendue de leurs recherches, et à la manière dont ils ont compris leur tâche.

M. Bloch, qui venait le premier et à qui incombait le rôle de donner l'exemple, s'en est fort heureusement acquitté, en évitant le double écueil de ne donner qu'une sèche transcription de textes, ou de noyer ces textes dans un commentaire trop abondant. L'introduction, qui prouve, une fois de plus, la réelle originalité des cahiers et leur grande valeur documentaire, et qui réduit à sa juste importance la question des cahiers-types, trace un bon résumé de l'état économique de la région en 1789. La méthode de publication des cahiers est parfaitement entendue : M. Bloch a été bien inspiré en indiquant pour chaque paroisse, d'après un manuscrit de Jousse de 1741, un état de 1768, des rôles d'impôt de 1788 et autres documents contemporains, le chiffre de la population, des impôts, le taux de la dîme, la seigneurie, la justice, etc., etc., et, pour les comparants à l'assemblée électorale des paroisses, toutes les fois que cela a été possible, la profession et le taux des impositions. Grâce à ces indications, on se trouve en face de réalités, et non pas d'abstractions : on peut vérifier, contrôler les cahiers, et avoir une idée aussi exacte que possible de la véritable physionomie de ces assemblées.

L'ordre à suivre dans la transcription des cahiers est une des questions les plus délicates : M. Bloch y a distingué soixante-douze groupes, d'après les officiers des juridictions locales qui présidèrent les assemblées électorales des paroisses, ayant remarqué une certaine analogie entre les cahiers des paroisses qui ont eu successivement le même président : tout en constatant d'ailleurs lui-même que cette règle n'a rien d'absolu. — J'avoue, quant à moi, avoir été plus frappé de la fréquence des exceptions que de l'existence de la règle [1]. Il est en somme le plus souvent très difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir une classification satisfaisante, et le moins mauvais parti est peut-être de se contenter tout simplement de l'ordre alphabétique, dans une région géographique bien délimitée, s'il s'en trouve : celui-ci a du moins l'avantage de rendre les recherches plus rapides, en épargnant de recourir à la table, quand c'est une paroisse déterminée que l'on a en vue. — C'est d'ailleurs un plaisir que de se servir de la table de M. Bloch : très claire, très exacte, très métho-

1. Exemple : Romet, procureur au Châtelet d'Orléans, préside les deux paroisses de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et de Bucy-le-Roi : la première consacre à la réforme judiciaire un important passage, la seconde quelques lignes sèches et incolores seulement. — Châtenay-aux-Bois, dont le cahier est seulement d'intérêt local et tout à fait terre à terre, et Saint-Martin-de-Bonzy, qui se lance volontiers dans les plus hautes questions de droit public, ont le même président, Prochasson, notaire à Saint-Benoit. — Contrastes analogues dans le 39e groupe, dans le 63e, etc., etc.

dique (j'ai pu le constater à l'user)[1], elle peut passer pour le modèle du genre.

Cet ordre alphabétique est celui qui a eu les préférences des autres éditeurs [2] ; par ailleurs ils ont suivi, et ils ont bien fait, la méthode de leur prédécesseur, c'est-à-dire qu'ils se sont efforcés de donner sur l'état économique des paroisses le plus possible de détails précis, et qu'ils y ont réussi. On a signalé entre eux pas mal de disparates (publication ou non publication des cahiers de corporations, publication ou non publication des noms des signataires des cahiers, publication ou non publication des cotes d'impôts, etc.). Mais en somme il ne s'agit là que de détails d'importance secondaire, et il est improbable d'ailleurs qu'ils aient eu tous à leur disposition des éléments d'information identiques et de même abondance. On est plutôt frappé du soin que tous ont pris d'éclairer les cahiers par des documents connexes, de combler le plus possible les lacunes pouvant exister dans les collections qu'ils publiaient, de vérifier de très près l'authenticité des textes produits, et de n'en admettre que d'une incontestable authenticité [3]. L'annotation, bien comprise, est plus ou moins abondante selon les cas, mais toujours utile. La plus sommaire est celle de M. Étienne : la plus riche est certainement celle de M. Bridrey.

C'est également l'Introduction de M. Bridrey qui est la plus développée et la plus complète : toutes les questions qui peuvent se poser à propos d'une publication de cahiers y sont magistralement traitées, et les futurs éditeurs feront bien de s'en inspirer. Une, très importante, y est, non pas traitée, mais indiquée et annoncée, et je crois bien qu'elle ne l'est que là : c'est la proportion du nombre des comparants avec le nombre réel des électeurs (p. 35) ; point le plus délicat de tous, quant à la valeur objective des cahiers, — encore que son importance réelle n'égale pas, j'en suis convaincu, son importance apparente, et que des assemblées même relativement peu nombreuses aient néanmoins pu être l'écho très fidèle de l'état d'esprit général.

M. Bridrey a eu l'ambition de faire de sa publication comme la base

---

1. Une légère erreur de détail m'y a frappé : c'est la confusion faite entre Yvroy-le-Galeux (Loir-et-Cher, canton de La Motte Beuvron), dont le cahier est publié (I. 296), et Ivroy-le-Pré (Cher, canton de La Chapelle d'Anguillon) dont le nom apparaît quelquefois à propos de routes, mais qui, faisant partie du bailliage de Bourges, est tout à fait étranger au recueil de M. Bloch.

2. Pas absolument pour M. Boissonnade.

3. Une exception à signaler : M. Boissonnade a joint aux cahiers d'Angoulême, en en avertissant bien entendu le lecteur, trois documents rédigés en dehors des assemblées primaires, trois contre-cahiers, pour ainsi dire : documents intéressants, mais pas plus, semble-t-il, que bien d'autres ayant précédé, accompagné ou suivi la rédaction des véritables cahiers, et dans la multitude desquels il est évidemment impossible de se lancer.

d'un vaste ensemble de documents permettant d'éclaircir la situation économique de cette région aux diverses époques de la Révolution : l'idée est heureuse, et ce commencement de réalisation paraît plein de promesses [1]. — M. Marion.

Vicomte de Reiset. **Les Reines de l'Émigration. I. Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron.** Paris, Émile-Paul, 1907. In-8, XII-385 p.

Petite-fille d'un fermier général, Louise d'Esparbès épousa toute jeune, avant d'être nubile (le mariage ne devait être consommé que plus tard), le vicomte de Polastron, demi-frère de la comtesse Jules de Polignac (1780). Celle-ci attira sur sa jeune belle-sœur la faveur de Marie-Antoinette, et Louise d'Esparbès, jolie, aimable, un peu timide, semble-t-il, fut de toutes les fêtes de Versailles et de Trianon ; sa nomination de dame du palais de la reine mit le comble à son crédit grandissant [2]. Pendant que son mari suit Lafayette en Amérique en qualité d'aide de camp, puis, à son retour, reste absorbé par ses occupations de soldat et sa passion pour le violon, la jeune femme, à la cour, est circonvenue par le jeune et séduisant comte d'Artois, et devient, après tant d'autres, sa maîtresse.

Mais c'était le moment où le comte d'Artois, fatigué de ses fredaines et blasé sur les aventures amoureuses, se rangeait ; les qualités et les défauts de sa nouvelle favorite surent retenir cet infidèle et leurs relations durèrent, pendant l'Émigration, jusqu'à la mort de Mme de Polastron. Émigrée dès la première heure, celle-ci suit partout son princier amant : quand il est à Turin, elle est à Rome, à Venise, et à deux reprises vient le rejoindre ; elle est auprès de lui à Coblentz, l'accompagne en Angleterre, en Écosse : c'est chez elle que le comte d'Artois, pour se consoler des déboires de l'exil, vient chaque soir jouer sa partie de whist.

---

1. Était-il bien utile de faire connaître les taxes de déplacement allouées aux députés des paroisses venus à l'assemblée générale du bailliage, et le fait de leur acceptation ou de leur refus ? Ce détail, au milieu de tant d'autres, paraît de médiocre intérêt. — M. Bridrey cite avec honneur, parmi les documents propres à bien renseigner sur la situation des paroisses, l'état estimatif des biens nationaux de première origine dressé de 1790 à 1792 par les municipalités. Je ne puis contester cette appréciation, n'ayant pas vu ces documents, mais j'exprimerai quelque étonnement. Ceux de même nature que j'ai vus dans la Gironde sont si confus, si incorrects, si contradictoires, les municipalités se sont acquittées de cette besogne avec tant d'inexpérience et d'ignorance (inexpérience et ignorance quelquefois hautement proclamées par elles-mêmes) que j'ai bien de la peine à croire à la valeur de semblables documents. A-t-il pu exister une si grande différence entre le niveau des municipalités girondines et celui des municipalités normandes ?

2. La comtesse de Polastron nous était surtout connue jusqu'ici par les *Mémoires* de la duchesse de Gontaut et par les quelques pages éloquentes que Lamartine lui consacre dans l'*Histoire de la Restauration*.

Quand ses créanciers lui donnent du répit, il retourne à Londres, et Mme de Polastron l'y suit. Elle meurt peu après, dans une maison de campagne où elle était venue chercher en vain le rétablissement de sa santé (27 mars 1804).

Mme de Polastron semble avoir été dénuée d'ambition et d'idées politiques : parmi ses devancières, c'est à La Vallière qu'elle ressemble, plus qu'à Agnès Sorel ou à la Pompadour ; et, à ce titre, elle intéresserait assez peu l'historien, si elle n'avait exercé sur le futur Charles X, qui en fut toujours vivement épris et qui en garda un constant souvenir, la plus profonde influence religieuse.

Ce n'est pas là le seul intérêt de ce livre. M. de Reiset s'attache trop à l'anecdote puérile, et son royalisme domine trop exclusivement ses jugements ; il écrit avec un scrupule d'exactitude qu'on regrette de ne pas le voir appliquer à des sujets moins signifiants ; et sa sympathie pour ses héros ou ses héroïnes lui inspire parfois d'inquiétantes indulgences d'apologiste. Mais ces tendances sont trop apparentes pour être dangereuses et ne nuisent pas à l'utilité du livre : quelque futiles que soient les discussions instituées par M. de R., l'historien y trouvera de nouveaux motifs de suspecter la véracité de certains mémoires, tels que les bavardages de la duchesse de Gontaut. De plus, comme l'existence effacée, heureuse et sans histoires, de Mme de Polastron fournissait difficilement la matière d'un livre, M. de R. a enrichi sa biographie, grâce à des documents inédits [1], de nombreux détails sur les Polignac, sur la vie de cour à Versailles, et sur l'Émigration.

L'ouvrage se termine par deux chapitres [2] consacrés, l'un à Louis de Polastron, fils de la comtesse, mort à Gibraltar au service des Anglais, l'autre aux dernières années du comte de Polastron. Celui-ci, retenu pendant l'Émigration loin de sa femme, par une vague mission de surveillance sur le Rhin, s'était remarié, et il dut implorer l'appui du comte d'Artois, l'amant de sa première femme, pour échapper à la misère ; il mourut en 1821 [3]. — Jules Céby.

---

1. Le livre est pourvu (p. 371-376) d'une bibliographie copieuse et à peu près complète. Pourquoi M. de R. ne signale-t-il pas le troisième volume de l'*Histoire de l'Émigration* de M. Ernest Daudet ; n'avait-il pas paru avant son livre ?

2. Sans compter la « note sur les portraits de Madame de Polastron » (p. 365-370).

3. Je signale deux erreurs matérielles : p. 159 (l. 7), une référence manque ; — p. 309 (l. 23), il faut lire, sans doute, « juin 1813 » et non 1845.

Le prochain volume de M. de R. sera consacré à l'autre reine de l'émigration, Mme de Balbi, favorite du comte de Provence.

Campagne de l'Empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), par le commandant breveté BALAGNY. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906-1907, 2 vol. in-8. T. IV : *La course de Benavente, La poursuite de La Corogne* (552 p., avec 8 cartes, plans et croquis). T. V : *Almazar, Uclès, Départ de Napoléon* (567 p., avec 5 cartes et croquis).

Ces deux volumes complètent l'ouvrage de M. le commandant Balagny [1]. Ils renferment cinq chapitres. Dans le tome IV, les chapitres XVIII (*La course de Benavente, 24 décembre 1808-2 janvier 1809*), XIX (*Poursuite de l'armée anglaise, 2-16 janvier 1809. Opérations en Galice en janvier 1809*) et XX (*La retraite de Sahagun, Opérations des armées anglaise et de la Gauche, fin décembre 1808 et janvier 1809*) ; dans le tome V, les chapitres XXI (*Opérations autour de Madrid, 22 décembre 1808-31 janvier 1809*) et XXII (*Fin du séjour de Napoléon en Espagne*). Les chapitres XVIII et XIX ont paru dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée* : nous renvoyons aux analyses que nous en avons données [2]. Voici le résumé sommaire des chapitres XX, XXI et XXII.

Le chapitre XX forme la contre-partie de celui qui le précède : c'est encore l'histoire de la poursuite de l'armée de sir John Moore par le maréchal Soult, mais vue du côté anglais, racontée d'après les documents anglais (contrôlés et corrigés, dans certains cas, par les témoignages français). M. B. suit, journée par journée, les Anglais, depuis le moment (24 décembre 1808) où ils commencent leur retraite à l'ouest de Sahagun jusqu'à celui où ils achèvent de s'embarquer à La Corogne. Pour échapper à Soult, sir John Moore dut faire marcher ses troupes à peu près sans interruption pendant dix-huit jours. Jusqu'à l'arrivée à La Corogne, il n'eut pas à livrer de combat sérieux ; les affaires de Benavente, de Cacabelos et de Lugo n'engagèrent que l'arrière-garde. Mais la rapidité de la marche et les intempéries désorganisèrent l'armée ; à plusieurs reprises, elle parut sur le point de se dissoudre en bandes de pillards et d'ivrognes, et il est surprenant, en somme, que la perte, au cours de la retraite, n'ait pas dépassé huit mille hommes sur trente-cinq. Les documents anglais confirment la version française de la bataille de La Corogne ; ils contiennent des exagérations, mais les Anglais « purent cependant être fiers d'avoir tenu en échec un adversaire implacable, qui les poussait l'épée dans les reins depuis trois semaines et qui menaçait de les jeter à la mer » (t. IV, p. 502). — Le chapitre se termine par des consi-

1. Pour le compte rendu des trois premiers volumes, voir la *Revue*, t. VI, p. 364-368.
2. Tome VII, p. 254, 338, 437, 493.

dérations générales sur la retraite de Sahagun. M. B. conclut, avec arguments à l'appui, que deux critiques peuvent être adressées à sir John Moore. D'abord il ne sut pas, alors qu'il s'aventurait, vers le centre de la péninsule, contre un adversaire aussi redoutable que Napoléon, préparer sa ligne de retraite ; il ne fit pas reconnaître les routes, les points de passage ; il n'échelonna pas convenablement ses magasins, dont il dut détruire la plus grande partie. D'autre part, Moore donna à sa retraite une direction défectueuse. Au lieu de se retirer sur la Galice, il aurait bien mieux fait de se diriger sur le Portugal, où il aurait rallié les 9.000 hommes du général Craddock, plus 20 à 25.000 hommes de levées portugaises, et formé ainsi une masse de 60.000 hommes capable de supporter toute attaque. Au contraire, les troupes de La Romana, qui, après avoir gêné les mouvements de Moore, furent envoyées vers le nord du Portugal, auraient dû prendre le chemin de La Corogne et du Ferrol, qu'elles auraient, une fois grossies des levées de Galice et des Asturies, été en état de défendre. On peut encore reprocher d'autres fautes à Moore : le détachement du général Allen sur la route de Vigo, beaucoup trop mauvaise pour faciliter la poursuite, et en outre divergente ; le règlement défectueux des horaires de marche et les à-coup qui s'ensuivirent. Bref, s'il a su soustraire à une destruction totale l'armée qui lui avait été confiée, s'il a su se battre et mourir courageusement, Moore n'a pas fait preuve, pendant sa retraite, des qualités que lui attribuent certains historiens anglais ; il s'est montré médiocre manœuvrier, imprévoyant et irrésolu.

Le chapitre XXI traite des opérations autour de Madrid, pendant la poursuite de La Corogne. Lors de son départ, le 22 décembre, l'Empereur avait laissé sous le commandement du roi Joseph le 4e corps (Lefebvre), deux divisions du 1er (Victor) et les divisions de cavalerie Lasalle, Milhaud et Latour-Maubourg. Ces troupes avaient pour mission de maintenir la tranquillité dans la capitale, et de couvrir celle-ci contre toute attaque venant du sud. Le 24 décembre, le duc del Infantado, qui avait réorganisé tant bien que mal aux environs de Cuença l'armée du Centre, se voyant à la tête de 25.000 hommes, voulut essayer de rejeter les Français au delà du Tage. Un premier engagement eut lieu le 25 à Tarancon ; les Espagnols y furent culbutés par les dragons français. Pendant quinze jours, Victor, qui commandait dans le secteur au sud-est de Madrid, se borna à faire observer l'ennemi ; à l'approche de l'armée du Centre, tout le pays s'était soulevé, et, pour rétablir un calme relatif, il fallut des exemples terribles (incendie du village de Chinchon, le 28 décembre, et massacre de toute la population). Le 10 janvier, sur

l'ordre formel de l'Empereur, qui jugeait intolérable la présence de « cette canaille de troupes espagnoles » si près de Madrid, Victor prit l'offensive. Le 13, il livra la bataille d'Uclès, qui se termina par l'anéantissement du corps du général Venagas : sur 13.000 hommes engagés, 1.000 tués, 10.000 prisonniers. On a prétendu que ce brillant succès avait été dû à un hasard ; mais l'examen de la correspondance de Victor prouve que la manœuvre décisive avait été imaginée et ordonnée par lui. — Vigoureusement poursuivi, le duc del Infantado dut, avec ce qui restait de l'armée du Centre, se retirer précipitamment vers le sud-est, laissant aux mains des Français son artillerie. Il réussit à joindre, au début de février, à Santa Cruz de Mudela, l'armée de la Carolina.

Pendant que Victor mettait ainsi hors de cause l'armée du Centre, Lefebvre, à la tête du 4e corps, opérait au sud-ouest, contre une armée dite d'Extramadure, formée des débris de Somosierra et de Madrid, et commandée par le général Galuzzo. Il força aisément les ponts del Arzobispo et d'Almazar, et poussa jusqu'à Truxillo ; puis il repassa le Tage, et, interprétant malencontreusement des ordres, d'ailleurs ambigus, de Berthier, il marcha au nord, vers Ciudad-Rodrigo, au lieu de revenir directement vers Madrid. Ce faux mouvement, qui irrita vivement l'Empereur, découvrait la ligne du Tage. Lasalle fut chargé de réoccuper Almaraz et d'y établir une forte tête de pont ; mais la disposition des lieux s'y prêtait mal, et Lasalle, qui n'avait pas reçu les moyens nécessaires en infanterie et en artillerie, dut, le 28 janvier, laisser les Espagnols reprendre le pont, qu'ils détruisirent. « C'était donc un pas en arrière que venaient de faire de ce côté les Français ». Napoléon en rendit Lasalle responsable, mais à tort ; Lasalle avait montré les difficultés de l'entreprise confiée à sa cavalerie, et prédit l'échec : l'Empereur avait fort mal accueilli ses observations, et refusé d'en tenir compte.

Après avoir abandonné la poursuite de l'armée anglaise, Napoléon était revenu à Benavente. Il y resta trois jours, du 3 au 6 janvier, puis partit pour Valladolid, où il passa dix autres jours ; après quoi il regagna la France. Pendant ces deux semaines, il fit preuve d'une très grande activité, et prit une série de mesures, à l'exposé desquelles M. B. consacre son dernier chapitre : mesures militaires d'ordre général (directions données aux commandants en chef sur les divers théâtres d'opérations, Gouvion-Saint-Cyr en Catalogne, Lannes dans la vallée de l'Ébre, Lefebvre et Lannes au sud de Madrid, Soult et Ney en Galice) ; mesures militaires d'ordre particulier (innombrables décisions de détail, relatives à l'habillement, à l'armement, aux communications de l'armée, au service d'étapes, à l'utilisation, pour l'occupation du pays, de tous les détachements en

marche pour rejoindre leurs corps) ; mesures d'ordre politique et militaire à l'égard des Espagnols (exécutions sommaires ordonnées en réponse à l'insurrection, pendaisons et fusillades à Valladolid et Madrid). En même temps, Napoléon correspond avec Paris, écrit au roi de Bavière, aux princes de la Confédération du Rhin, à Davout, prépare sa campagne prochaine contre l'Autriche, qu'il va « faire rentrer dans le néant ». Lorsqu'il part pour Paris, le 17 janvier, il fait prévoir à son frère qu'il reviendra bientôt, en automne.

Quel était le bilan de sa campagne ? Il avait repris Madrid, chassé les Anglais, dissipé les armées espagnoles, occupé la moitié de la péninsule. Mais ces résultats, si considérables qu'ils fussent, restaient au-dessous de ceux qu'il avait annoncés : il n'avait pas pris Lisbonne, il n'avait pas détruit l'armée de sir John Moore. C'est qu'il ne disposait pas de forces suffisantes : il n'avait pu amener que 20.000 hommes en Espagne, et le développement croissant, et très inquiétant, de l'insurrection l'avait contraint à en disséminer une grande partie pour garder ses communications. De vastes régions, le Portugal, l'Extramadure, l'Andalousie, les royaumes de Murcie et de Valence restaient à conquérir ; tant qu'elles ne seraient pas soumises, les armées espagnoles pourraient se reformer, et surtout les renforts anglais débarquer. Que l'armée anglaise eût échappé, c'était là, en effet, le point noir. « Il faut bien se représenter... que l'ensemble des troupes commandées par sir John Moore dans la péninsule constituait la presque totalité des forces de terre dont disposait l'Angleterre, et que leur anéantissement aurait probablement enlevé au cabinet britannique non seulement l'idée, mais encore la possibilité de tenter une nouvelle expédition sur le continent, à moins d'entreprendre la création d'une nouvelle armée et de nouveaux cadres : or, dans un pays comme l'Angleterre, où l'armée était restée absolument monarchique et aristocratique, c'est-à-dire composée, d'un côté, d'officiers qui achetaient leurs charges, et, de l'autre, de mercenaires enrôlés volontairement, une réorganisation complète aurait été longue et aurait laissé à Napoléon le temps d'accomplir ses projets en Espagne et de s'y établir assez solidement pour rendre inutiles les efforts ultérieurs que l'on pourrait tenter contre lui. Mais du moment où le gros de l'armée anglaise existait toujours, il n'était pas certain que, malgré l'insuccès de l'expédition de Moore, le gouvernement britannique ne profiterait pas des embarras de l'Empereur, lorsqu'il serait occupé sur le Danube par 400.000 Autrichiens, pour venir l'assaillir encore sur ses derrières en Portugal ou en Espagne... Les résultats de la campagne de Napoléon en Espagne n'étaient pas absolument décisifs pour l'avenir, précisément parce que l'Empereur n'avait pas pu détruire l'armée britannique. »

Telle est la substance des deux derniers volumes de l'ouvrage de M. B. Sur les sources, l'agencement des textes et de leur commentaire, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit à propos des tomes I, II et III. Cette publication, faite avec soin et intelligence, est une des meilleures de la Section historique. — P. Caron.

Ernest Daudet. **La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X.** Paris, Hachette, 1907. In-16, xvi-300 p.

Il vient un âge où, dit-on, l'homme mûr ne lit plus, il relit ; M. Ernest Daudet semble être parvenu à l'âge où l'on ne produit plus ; il se réédite. Après la réédition de son livre sur *La Terreur Blanche*, dont j'ai déjà dit tout le mal que je pensais [1], il annonce la réimpression de son étude sur *Le ministère de M. de Martignac*, publiée en 1875. Voici, pour l'instant, une nouvelle édition « revue et augmentée » de *La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X*. Augmentée, en effet, cette édition l'est de quelques documents inédits et notamment de tout un chapitre qui donne de nouveaux détails sur les circonstances dans lesquelles Louis-Philippe accepta la couronne.

M. D., lauréat de l'Académie française, et qui passe pour un historien sérieux, n'ignore pas que, depuis trente ans, la science historique est devenue plus rigoureuse et la critique plus exigeante. On aime, quand on lit des ouvrages d'histoire qui détruisent parfois des notions établies et qui poussent la précision jusqu'au romanesque, avoir le moyen de les contrôler et des raisons de leur accorder créance. Or, ce livre, comme tous les ouvrages de M. D. est fondé, non seulement sur des documents d'archives, sur ce qu'il appelle les « Archives de France » (p. 198, et ailleurs), mais sur des correspondances inédites, des communications privées, des témoignages plus ou moins directs [2] ; et ses notes, trop rares et volontairement imprécises, ne nous permettent de vérifier ni l'autorité de ces témoignages, ni la valeur de ces communications ; ou bien, s'il lui arrive de justifier ses dires, c'est en invoquant des arguments inquiétants et qui n'emportent point la conviction [3]. De même il est

1. Voir la *Revue*, t. VIII, p. 231.

2. Voir en particulier les pages 16, 21, 82, 88, 98-101, 114-130, 258, 270.

3. C'est ainsi que, p. 90, il nous rapporte sur le Régent un jugement — d'ailleurs hors de propos — de Louis XV, et qu'il tient du duc d'Aumale, qui le tenait de son père Louis-Philippe, lequel le tenait de Louis XVIII, qui, tout enfant, l'avait entendu rapporter par son père le Dauphin, fils de Louis XV. — De même pour le récit de la fuite de Polignac (p. 114-130), il se réfère presque exclusivement aux renseignements que lui a transmis le comte de Sémallé, fils de celui qui accompagna Polignac, et qui, apparaissant en mouche de coche en 1830 comme en 1814, peut être soupçonné d'avoir exagéré son rôle.

impossible de savoir si son enquête aux Archives nationales a été complète [1], s'il n'a pas fait un choix arbitraire parmi les documents : en l'absence de toute référence, il nous est impossible de nous assurer de la solidité ou des lacunes de son information.

Pas de référence, je me trompe ; il y en a une (p. 12) et la voici : « Archives nationales », tout simplement. M. D., qui est un familier des Archives, reconnaîtra la cavalière insuffisance d'une telle indication.

Le livre, divisé en deux parties, s'ouvre par une introduction où je glane sur la Révolution de 1830 ce jugement, que je soumets aux historiens (p. VII) : « Révolution à jamais regrettable qui, dans sa précipitation à se venger de ceux qui l'avaient provoquée, venait de renverser en trois jours un trône huit fois séculaire et de porter au régime parlementaire, alors même qu'elle s'accomplissait en son nom, une inguérissable blessure de laquelle devait périr, dix-huit ans plus tard, la monarchie de juillet, fondée aussi sur ce régime. »

La première partie du livre (p. 1-157) nous expose la formation du ministère Polignac, sa politique et ses conséquences, les ordonnances de juillet et la Révolution, la capture des ministres fugitifs et leur incarcération à Vincennes. C'est un exposé insuffisant et confus : M. D. ne définit pas la situation politique et parlementaire à l'avénement du ministère Polignac ; il attache une trop grande importance, pour expliquer la crise de 1830, à la singulière épidémie d'incendies qui désola la Normandie et dont l'opinion affolée rendait Polignac responsable ; si la légèreté et la confiance du premier ministre sont bien mises en lumière, sa politique nous est mal expliquée. M. D. laisse entendre qu'il voulait violer la Charte, alors que lui-même et le roi (p. 37) prétendent n'avoir pour but que de la respecter et la maintenir : un commentaire de l'article 14 n'eût pas été inutile ; de même le rôle et la responsabilité de Polignac pendant les trois journées sont mal définis. M. D. réussit mieux dans l'anecdote, et il réserve tous ses soins pour le récit, après tout épisodique, de l'odyssée et de l'arrestation des quatre ministres, Peyronnet, Guernon-Ranville, Chantelauze (p. 105-110) et Polignac (114-130).

Dans la seconde partie, le récit du procès des ministres, encore que superficiel, est clair et exact. M. D. insiste avec raison sur la fermeté et l'initiative du jeune ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet ; il précise et explique avec netteté l'attitude des ministres, de Lafayette, d'Odilon-Barrot. Mais il y a quelque témérité à dégager de cet épisode

1. Il paraît certain, en tout cas, que M. D. n'a pas utilisé les documents copieux et importants qui ont été versés aux Archives depuis la première édition de son livre.

des conclusions de politique générale et à y voir le triomphe de la politique de résistance sur la politique de mouvement, puisque ce sont les hommes de mouvement qui se sont conjurés pour épargner aux accusés la peine de mort que réclamaient bruyamment les manifestations de la rue [1]. —Jules Céby.

E. Lecanuet. **L'Église de France sous la troisième République, 1870-1878.** Paris, Poussielgue, 1907. In-8, vii-567 p.

M. Lecanuet, le pieux biographe de Montalembert, est un des derniers représentants de l'ultramontanisme libéral. Fidèle au pape, tout en regrettant le *Syllabus*, passionnément préoccupé des progrès de l'Église, tout en regrettant qu'elle ait parfois, en vue d'avantages immédiats ou illusoires, déserté le terrain de la liberté où l'avaient établie les Montalembert et les Dupanloup, il entreprend une histoire contemporaine de l'Église de France qui ne sera pas sans intérêt.

Le premier volume embrasse les huit premières années de la troisième République, de la guerre de 1870 à la revanche républicaine contre le 16 mai. Au point de vue de l'Église, cette période est définie par les deux dates du Concile du Vatican et de la mort de Pie IX.

Je pensais qu'il serait instructif de comparer ce livre à la première partie de celui de M. Debidour [2], d'autant plus que l'auteur ne dissimule pas le désir qu'il a « de répondre, par un exposé sincère et fidèle des faits, à ses injustes accusations » (p. vii). Or, à dire vrai, le livre de M. L. ne répond pas à celui de M. D. : visiblement élaboré et rédigé avant la publication de celui-ci [3], il en confirme toutes les données. Ce qui est sûr, c'est que l'objet de ces deux ouvrages est différent. Tandis que M. D. étudie les rapports « de l'Église catholique et de l'État » et marque fortement le rôle offensif joué par le parti clérical dans toutes les attaques contre les institutions républicaines, M. L. fait simplement l'histoire « de l'Église de France », dresse sur un piédestal de piété et de désintéressement l'Église catholique française, et son cortège de bonnes œuvres : pour l'un, l'Église est anti-républicaine, et vise à la conquête politique ; pour l'autre, elle ne songe qu'au salut des âmes ; la politique anticléri-

1. Errata : p. viii (l. 21), il faut lire « la Charte de 1814 » et non de 1815 ; p. 25 (l. 7) « l'article 14 » et non l'article 13 ; — p. 147 (l. 15) « le 29 au matin » et non le 20 ; — p. 237 (l. 10) « la séance du 20 » et non du 22 ; — p. 209 (l. 1) « cent soixante trois » et non *trois* cent soixante trois.

2. Voir le compte rendu qui en a été donné dans la *Revue*, ci-dessus, p. 291.

3. Le livre de M. Debidour en effet n'est mentionné que dans quelques notes adventices et ne donne lieu qu'à des discussions de détails insignifiants.

cale n'est pour l'un que la défense légitime de l'État laïque, et, pour l'autre, qu'une persécution imméritée.

Pourtant, malgré son parti pris de panégyrique, M. L. est trop sincère avec lui-même [1] pour ne pas voir que ses prétentions se rapportent à l'Église telle qu'il aurait voulu qu'elle fût, non pas à l'Église telle qu'elle a été sous la troisième République : tandis qu'il modèle une statue du catholicisme, aux yeux tournés vers le ciel, la statue lui échappe, s'anime et prend les traits du cléricalisme, descend dans la lutte des partis, assume sa part des responsabilités et reçoit sa part des coups. M. L. regrette amèrement ces escapades ; il les avoue, mais il voudrait en atténuer la gravité et déclare injustifiées les représailles républicaines où M. D. ne voit que de justes châtiments ; les aveux de M. L., les reproches qu'il ne ménage pas aux ultramontains impatients, suffisent à confirmer le livre de M. D.

Une rapide analyse du livre, divisé en 13 chapitres, me permettra de préciser mon jugement :

Chapitre Ier : *Le parti républicain et l'Église avant 1870.* M. L. affirme qu'il n'y a pas incompatibilité entre la doctrine catholique et la forme républicaine ; pourtant, il constate que « le parti républicain, depuis la Révolution, n'a point cessé de se recruter presque exclusivement parmi les ennemis les plus irréconciliables de l'Église » (p. 1), ce qui veut dire qu'aucun ami de l'Église ne s'est déclaré républicain. Dans ce même chapitre, M. L. avoue et regrette que le parti catholique se soit départi, sous l'Empire, du libéralisme qu'il avait manifesté depuis 1830, et que cette nouvelle attitude fasse douter de sa sincérité. — Chapitre II : *L'Église de France pendant la guerre contre l'Allemagne.* C'est le concile du Vatican, la soumission de tout l'épiscopat français [2] à l'infaillibilité d'un pape dont M. L. critique les conceptions théocratiques (p. 46). Le reste du chapitre n'est qu'une série d'anecdotes édifiantes sur le dévouement

---

1. Je ne voudrais pas croire que nous dussions cet effort de sincérité à une confusion : « Nous croyons, dit M. L. (p. VI), être complet dans notre récit, et nous osons nous dire sincère, n'ayant jamais perdu de vue l'avis mémorable de Léon XIII aux historiens : « La « première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir, la seconde de ne pas craindre d'expri- « mer toute la vérité. » *Ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* » M. L. aura mal lu le bref *Sæpenumero considerantes*, d'où cette citation est extraite, à moins de supposer que Léon XIII, qui était un fin lettré, se soit approprié une phrase qui appartient à Cicéron (« Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia ». *De Orat.*, II, 15). Je suis assuré que M. L. aurait suivi avec autant de diligence les conseils du rhéteur païen que ceux du Souverain Pontife.

2. Une curieuse note (p. 54) révèle que si les opposants au dogme de l'infaillibilité se sont soumis si rapidement, c'est parce que Rome, par tous les moyens d'intimidation, « fit en sorte que cette soumission ne traînât point. »

des religieux pendant la guerre. Il n'y a rien sur les responsabilités cléricales de cette guerre. — Chapitre III : *Les débuts de la République, l'Église et la Commune de Paris*. « La principale cause de la Commune, dit M. L., c'est l'affaiblissement du sentiment chrétien dans les masses » (p. 97) ; il n'étudie la Commune qu'au point de vue religieux et tout le chapitre n'est qu'un long martyrologe. Pourtant, comme M. D., il établit la responsabilité de Thiers dans la mort des otages. — Chapitre IV : *L'Assemblée nationale et la question romaine (1871-1875)*. M. L. fait une grande apologie de l'Assemblée cléricale de 1871 ; il ne met pas en doute son pouvoir constituant (p. 92-93) ; il en exalte l'œuvre pour diminuer d'autant le rôle de Thiers ; il expose très finement, à propos de la question romaine, les hésitations de Thiers entre le pape et la maison de Savoie, et les hésitations de l'Assemblée à l'égard de la politique du gouvernement ; mais il avoue et regrette l'impolitique campagne du clergé en faveur d'une intervention militaire à Rome, alors que l'ennemi est aux portes de Paris (p. 148) ; il avoue et regrette les impatiences des ultramontains, qui n'ont d'autre résultat que « d'augmenter les divisions des catholiques et les discréditer dans le pays » (p. 178). — Chapitre V : *Le mouvement catholique et les tentatives de restauration monarchique (1871-1874)*. M. L. reconnait que le clergé en 1871 était favorable au rétablissement de la monarchie ; mais il avoue et regrette que, en 1873, dans les fameux pélerinages, il ait manifesté trop ouvertement ses préférences. Dans les négociations engagées auprès du comte de Chambord, M. L. prend parti pour Dupanloup et les conciliateurs qui proposaient l'abandon du drapeau blanc, contre les irréductibles, tels que Pie et Veuillot.

Les chapitres suivants, jusqu'au XIe inclusivement, exposent la situation de l'Eglise catholique en France, sa grande place dans l'enseignement consolidée par la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'organisation de ses comités de propagande, de ses journaux, de ses écoles, de ses œuvres charitables, de ses missions ; M. L. signale et regrette la médiocrité de l'apologétique catholique, incapable de répondre aux critiques de la science ; il expose l'œuvre de M. de Mun dans la création des cercles catholiques d'ouvriers et donne de multiples raisons pour expliquer l'échec de cette solution catholique de la question sociale.

Avec le chapitre XII (*La libre-pensée contre l'Église, La Franc-Maçonnerie en 1875, La Chambre de 1876*), M. L. revient à l'histoire politique. Dans le succès des républicains aux élections de 1876, il voit surtout le résultat de la campagne menée par la Franc-Maçonnerie et par la Ligue de l'enseignement, mais il avoue et regrette amèrement la faute commise par les catholiques en ne se ralliant pas spontanément à la République,

dès que toute restauration royaliste fut reconnue impossible (p. 481). Car cette faute, dit-il, habilement exploitée par Gambetta, a fait établir la lutte électorale sur le terrain religieux (p. 492). — Le chapitre XIII traite de *La question romaine en 1877* et du *Seize Mai*. Ici encore, tout en accusant l'esprit sectaire des républicains, M. L. ne peut pas ne pas avouer et regretter les impatiences des pétitionnaires ultramontains en faveur de l'indépendance du pape (p. 526), et des catholiques qui se compromettent trop avant dans l'entreprise du 16 mai.

Il n'y a rien dans tout cela qui contredise les faits établis par M. D. et d'ailleurs connus. Que sur les mêmes faits l'un et l'autre portent des jugements différents, contradictoires, c'est affaire d'appréciation personnelle : l'un et l'autre sont des hommes de parti ; mais ce côté psychologique de leur travail n'appartient pas à la critique.

Le livre de M. L., clair, abondant, s'appuie sur une copieuse bibliographie religieuse : il doit beaucoup, notamment, aux biographies des différents prélats qui apparaissent dans son récit ; s'il n'a pas lu avec autant de soin les livres laïques qui lui eussent permis, parfois, de mieux équilibrer ses jugements, il a eu le précieux privilège d'utiliser des documents inédits, tels que les papiers de Dupanloup [1] (p. 54, 160, etc.), les souvenirs inédits du baron d'Yvoire (p. 340), les mémoires inédits de Brunet, ministre au 16 mai (p. 539) [2]. — Jules Céby.

André Chéradame. **Le monde et la guerre russo-japonaise**. Paris, Plon-Nourrit, 1906. In-8, 583 p. (20 cartes).

Après avoir étudié la question d'Autriche et la question d'Orient, M. André Chéradame vient de consacrer un volume à la guerre russo-japonaise. Le titre de son livre indique le point de vue auquel il s'est placé. Il a voulu rechercher quelle a été la répercussion mondiale des événements d'Extrême-Orient, et quels nouveaux groupements ils ont déjà provoqués ou provoqueront entre les puissances. L'idée générale de l'ouvrage exprimée dans la préface est que « la guerre qui vient de s'achever en Extrême-Orient n'a pas seulement mis aux prises deux grands pays, la Russie et le Japon, mais que ses répercussions européennes ont détruit le système de forces qui depuis trente-cinq années

1. La personnalité de l'actif prélat, son idéal politique, son habileté parlementaire apparaissent dans le livre de M. L. d'une façon très nette et très attachante. On sent que c'est à lui, au fidèle collaborateur de Montalembert, que vont toutes les sympathies de l'auteur.

2. Matériellement, sauf l'absence d'un index, qu'on peut espérer pour la fin de cet ouvrage, qui aura plusieurs volumes, le livre est irréprochable. Je signalerai seulement à M. L. que Tulle est, non pas en Auvergne (p. 328), mais en Limousin.

assurait la paix du vieux monde. Les conséquences de cette guerre posent en effet, brusquement, des problèmes très divers qui intéressent autant l'Europe que l'Asie et dont la solution s'impose avec plus d'urgence encore en Occident qu'en Extrême-Orient ». M. C. ne s'est pas contenté de dégager les données de ces problèmes ; il a recherché, d'après son expérience personnelle de la politique européenne et les résultats de son enquête sur le conflit d'Extrême-Orient, quelles devaient en être les solutions, et il les expose à la fin de son livre dans sa conclusion.

Son ouvrage se divise en trois parties : les causes de la guerre, la rupture du Japon et de la Russie et la guerre, les puissances après la guerre.

Pour déterminer les causes de la guerre, l'auteur est remonté au traité de Nertchinsk du 27 août 1689, puis a esquissé à larges traits les progrès des Russes en Extrême-Orient et le développement des prétentions japonaises dans les mers de Chine. De cet exposé se dégagent les causes territoriales du conflit. M. C. les complète par l'examen des causes morales ou personnelles de la rupture (action des militaires et des fournisseurs poussant en Russie à la conquête de la Corée, certitude du succès, difficultés intérieures, haine contre les Russes au Japon), et celui des causes accessoires et dernières, c'est-à-dire l'influence qu'ont pu avoir les puissances étrangères au Japon et en Russie pour précipiter la guerre.

Ce classement des causes du conflit est ce qui m'a semblé le plus original dans la première partie. Sur le fond, l'auteur n'a guère ajouté aux renseignements qui nous avaient été donnés par MM. Pierre Leroy-Beaulieu, Pinon et Bérard. J'ai cru qu'il allait quelque peu renouveler le sujet par l'étude de la politique des puissances au Japon et en Russie au moment de la rupture. Mais en fait les documents lui ont manqué, et cette étude a été à peine abordée.

La seconde partie, consacrée à la guerre, avec des indications utiles sur les opérations militaires, est la plus faible du livre. Elle s'ouvre par un chapitre intitulé « La période de tension », sommaire chronologique accompagné de la correspondance du baron Komura avec M. Kurino, ambassadeur à Saint-Pétersbourg du 28 juillet 1903 au 6 février 1904, qui eût été, ce me semble, plus à sa place dans la première partie. Suivent un exposé des forces en présence et un récit chronologique de la guerre jusque et y compris la paix de Portsmouth, à laquelle M. C. ne consacre même pas un chapitre spécial. Un quatrième chapitre traite des questions connexes, l'attaque de Port-Arthur et le droit des gens, la Corée pendant la guerre, la neutralité de la Chine, l'incident de Hull, les prisonniers de guerre et les sujets russes au Japon, etc., et un cinquième des enseignements militaires de la guerre.

M. C. a voulu que cette partie fût surtout documentaire, ne comprît guère que des faits et des dates. Il donne deux raisons de sa détermination, qui paraissent très discutables. La première est qu'une histoire de la guerre russo-japonaise serait prématurée, parce que les documents certains pour une étude complète manquent encore. Mais était-ce un motif pour ne pas chercher à tirer parti de ceux dont il disposait ? Puis, comment croire que, sur des épisodes aussi importants que le traité de Portsmouth, le conflit russo-anglais à propos de l'incident de Hull, l'auteur n'ait pu faire état que du texte du traité et du rapport de la commission réunie à Paris, et pourquoi alors n'a-t-il pas utilisé tous les renseignements qui nous ont été donnés sur les négociations de Paris et de Portsmouth ?

La seconde raison de l'auteur est énoncée dans une note qui m'a semblé quelque peu déconcertante : « Le caractère documentaire de la seconde partie permet au lecteur préoccupé surtout de politique étrangère de passer directement de la première partie au commencement de la troisième. » En d'autres termes, on pourrait avoir une idée suffisante des conséquences diplomatiques de la guerre russo-japonaise en étudiant les origines d'une part, les puissances après la guerre de l'autre, et en passant sous silence la période intermédiaire. Mais si on admet, comme le fait M. C., qu'il y eut des problèmes internationaux qui se posèrent pendant la lutte, si on constate des épisodes diplomatiques, tels que la conférence de Paris, le traité de Portsmouth, l'intervention du président Roosevelt entre les belligérants (que ne mentionne même pas M. C.), comment accepter la note de M. C. ? Au surplus M. C. écrit-il (dans le texte) : « Pour être à même de déduire les conséquences universelles de la guerre, n'est-il pas indispensable de connaître avec précision les circonstances et les négociations qui la précédèrent, les forces qui furent en présence, les problèmes internationaux qui se posèrent dans la lutte, etc.? » N'apparaît-il pas qu'il y a contradiction entre le texte et la note ? Ou, s'il n'y a pas contradiction, je ne comprends plus du tout quelle est la pensée de M. C. Quoi qu'il en soit, même si on admet la forme de sommaire chronologique adoptée par l'auteur, il restera étonnant que, dans un livre qui est surtout un livre de politique étrangère, la partie sacrifiée de la guerre russo-japonaise ait été précisément la partie diplomatique.

La troisième partie du livre est celle à laquelle M. C. a attaché le plus d'importance, et les deux autres avaient comme principale raison d'être de la préparer. Dans une série de chapitres consacrés au Japon, à la Russie, aux États-Unis, à l'Allemagne, à l'Angleterre et à la France, l'auteur a recherché en présence de quelles nécessités nouvelles se trouve désor-

mais placé chacun des principaux pays, qui influent sur la marche des affaires du monde, et de cette étude il a cru pouvoir dégager une conclusion où, donnant un aperçu de la politique extérieure générale, il indique quelles sont les combinaisons diplomatiques les plus propres à rétablir l'équilibre des forces détruit par les défaites de la Russie. Voici les idées essentielles de cette conclusion. En Asie, le Japon et l'Angleterre sont maitres de la situation, l'Allemagne voit la sienne compromise, celle de la France parait surtout devoir être garantie par son entente avec l'Angleterre. La paix de l'Asie sera assurée par une triple combinaison, anglo-japonaise, franco-anglaise, anglo-russe. En Europe, l'Allemagne a été l'unique bénéficiaire sur le continent de la guerre d'Extrême-Orient. Les autres puissances devront s'entendre, non contre le peuple allemand, et en vue de l'isoler, mais contre les ambitions possibles et l'humeur turbulente du souverain allemand ; elles ne concluront donc pas contre l'Allemagne des traités d'alliance, arrangements trop précis et menaçants, mais des ententes susceptibles de se transformer, le cas échéant, en alliances défensives. M. C. examine alors quel pourra être le système d'ententes (nous sommes en 1906) : l'entente franco-anglaise s'amalgamera avec l'entente franco-russe ; l'entente anglo-américaine est un fait accompli, et l'entente franco-américaine existe déjà virtuellement. Rien ne s'opposera à ce qu'en Europe, la France, l'Angleterre et la Russie, travaillent à améliorer les rapports de l'Italie et de l'Autriche, à consolider les États balkaniques, à assurer la libre évolution de l'empire des Habsbourg. De cet ensemble d'ententes résulterait le plus puissant système de forces qui ait été créé dans le monde et qui ne constituerait une menace pour aucun Etat. C'est sur ce tableau de l'âge d'or de la diplomatie, sauf aux yeux des diplomates allemands (encore M. C. pense-t-il que ces combinaisons de forces enchanteront les Allemands clairvoyants, soucieux de ne pas voir leur pays s'engager dans une politique d'aventures) que se termine la troisième partie de M. C. On ne saurait méconnaitre l'intérêt de ces spéculations politiques qui devancent le cours des événements. Mais pour attrayants que paraissent ces calculs de probabilités diplomatiques, ils n'en sont pas moins très incertains, et comportent une si large part de déductions, d'interprétations personnelles, qu'ils ne relèvent pas de l'histoire. Nous sommes ici dans le journalisme politique et diplomatique, susceptible de produire des livres intelligents et intéressants, comme celui-ci, mais ne survivant guère aux circonstances qui les ont inspirés. — Pierre MURET.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales Révolutionnaires. 1908.

Janvier-Mars. = A. CHUQUET. *La jeunesse de Camille Desmoulins.* [Premier chapitre, dont la rédaction n'est pas définitive, d'un ouvrage en préparation sur C. Desmoulins. Son enfance à Guise ; son père ; ses frères et sœurs ; son passage au collège Louis-le-Grand ; son médiocre succès au barreau ; ses relations avec Target ; sa haine pour les « robins » ; ses premiers vers ; ses lectures (Duclos, Montesquieu, Beaumarchais, Mably, Rousseau, Voltaire, qui devient son auteur préféré) ; sa vigoureuse aversion pour les prêtres et les nobles, notamment le prince de Condé ; il n'aime ni le roi, ni la reine ; sa joie lorsqu'éclate la Révolution.] — A. MATHIEZ. *Un portrait de Robespierre.* [Publié dans les « Nouvelles politiques » du 13 thermidor an II, peut-être de Suard ; d'autres journaux le reproduisirent. « Il nous donne en raccourci et sur le vif les principaux considérants du jugement que portaient sur le vaincu de thermidor ses adversaires intelligents du parti philosophique ».] — V. BARBIER. *Le Flambeau de la Provence et la Chandelle d'Arras.* [Sobriquets imaginés en 1790 par les « Actes des Apôtres » pour désigner Mirabeau et Robespierre. Allusion évidente, en ce qui concerne ce dernier, à la Sainte Chandelle d'Arras, donnée, d'après la légende, par la Vierge à la cathédrale d'Arras au début du XIIe siècle, et qui fut considérée jusqu'en 1770 comme possédant des propriétés miraculeuses.] — L. LÉVI. *Robespierre dans le théâtre allemand.* [Le théâtre allemand, s'inspirant du jugement de Hegel, « a vu en Robespierre un homme à l'âme sérieuse, profonde, mélancolique, assoiffé d'idéal et désireux avant tout de faire passer dans les faits quelque peu de cet idéal ». C'est ce qui ressort des drames de G. Büchner (La mort de Danton, 1835), R. Griepenkerl (Maximilien Robespierre, 1851) et R. Hamerling (Robespierre et Danton, 1871), dont Mlle L. L. traduit les principales scènes.] — CH. VELLAY. *Un ami de Saint-Just. Gateau.* [Ami d'enfance de Saint-Just, installé à Paris en 1791, il est chargé, en 1793 et 1794, de plusieurs missions aux armées, d'abord comme agent du Conseil exécutif provisoire, ensuite comme administrateur des subsistances militaires. M. V. raconte ces missions d'après les documents des Archives nationales et des Archives de la guerre.] — A. CHUQUET. *La défense nationale en 1815.* [Mesures prises par Napoléon, en avril et mai 1815, pour renforcer et organiser l'armée. M. C. note un retour assez curieux aux expressions et aux formules de 1792 ; Napoléon essaye de secouer, en les employant, l'apathie des masses.] — *Mélanges : Robespierre aux Rosati.* [Discours, flatteur pour lui, pro-

noncé par l'avocat Le Glay, chargé de le recevoir, 1787.] *Buzot et Mme Roland.* [Marat a entrevu le tendre sentiment qui les unissait.] *Un témoignage sur Petion.* [Rigault de Rochefort, qui le vit à Caen après le 31 mai, le représente comme doux, facile et gai.] *La mission de Joseph Bonaparte en 1793 et 1794.* [En Corse, en qualité de commissaire du Conseil exécutif provisoire ; lettre écrite par lui le 14 brumaire an II.] *Napoléon Bonaparte et Mazurier, avec une lettre inédite de Bonaparte, 6 mars 1794.* [Mazurier était chef de bureau de l'artillerie, au ministère ; Bonaparte, chargé par Robespierre jeune et Ricord de former un équipage pour le siège des places sardes, lui fait connaître, par une lettre très brève, qu'il manque de tout ; réponse de Mazurier.] *Saint-Just et le procès des Dantonistes.* [D'après le témoignage de Vadier, rapporté dans une brochure thermidorienne, Robespierre et Saint-Just auraient été hostiles à l'arrestation préventive des Dantonistes.] *Le colonel Moncey sous les Cent-Jours.* [Fils du maréchal, il voulait rester fidèle aux Bourbons, mais finit par se rallier à Napoléon après le 20 mars. Lettres que lui écrivit le général Brayer pour avoir son adhésion.] — *Documents : Le signalement de Drouet.* [D'après le registre matricule de Dragons-Condé.] *Une lettre inédite de Robespierre.* [Du 6 juin 1788, sans doute à Mlle Debay, amie de sa sœur.] *Lettre de Metzinger au député Couturier (23 août 1792), sur la situation de Sarrelouis.* [La place est en très bon état.] *Lettre de Duvignau à Carnot (15 septembre 1793) sur les nobles expulsés de l'armée.* [Il proteste chaleureusement contre le projet de les écarter sans exception.] *Une lettre de Payan à Viot (10 juillet 1794).* [Il l'engage à remplir avec fermeté ses fonctions d'accusateur public près la Commission populaire d'Orange et lui donne quelques renseignements sur l'état des esprits à Paris.] *La nomination de Malet au grade de général de brigade (13 août 1799).* [Avec des considérants très élogieux.] *Une lettre de la mère de Saint-Just (18 février 1809).* [Au préfet de l'Aisne, pour obtenir la restitution des papiers saisis chez elle après le 9 thermidor.] *Lettre du capitaine Christ au grand-maréchal Bertrand (24 mars 1815).* [Témoignage naïf de l'enthousiasme ressenti par certains militaires lors du retour de Napoléon. L'auteur de la lettre est un vieux capitaine alsacien.] *Une notice autobiographique du général Michaud (6 juin 1815).* — *Notes et glanes.* [Publication et discussion de « témoignages tirés d'ouvrages rares ou peu connus », sur Bonaparte, Duplay, Hérault de Séchelles, Lafayette, Robespierre, Rousseau, le général Thouvenot, Venise et Bonaparte.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1907.

Septembre-Octobre. = A. Mailhet. *Histoire d'une famille protestante dauphinoise au XVIIe siècle. Les Coutaud de Rochebonne et les Coutaud de Beauvallon.* [L'auteur donne quelques détails sur Pierre Coutaud, capitaine au régiment de Tallard (avec deux textes tirés des minutes des notaires de Saillans, 5 sept. 1716 et 30 janvier 1715) ; sur Charles Coutaud qui, poursuivi pour assemblée illicite et résistance à la force armée en 1683, dut se réfugier en Suisse, tandis que son frère Paul Coutaud subissait le martyre.] — E. Griselle. *Une lettre de Bossuet après l'assemblée du clergé de 1682, sur les mesures prises contre les protestants de son diocèse.* [Datée de Meaux, 28 déc. 1682, et tirée du tome II de la collection d'autographes de Mor-

risson.] — N. W. et P. Fonbrune-Berbinau. *Les descendants de Duplessis-Mornay après la Révocation (1686).* [Reproduction d'une lettre de Jacques de Mauclerc, sieur de Marconnay et mari de Marthe de Jaucourt de Villarnoul, arrière-petite fille de Duplessis-Mornay, à son beau-frère Louis-François de Jaucourt, marquis d'Ausson, Paris, 30 septembre 1686.] — E. Griselle. *Avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Chronique des évènements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687.* [Suite ; continué en nov.-déc., et à suivre. Du 22 sept. au 10 nov. 1685].

Novembre-Décembre. = Dr Prouhet. *La Réforme et l'église réformée à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres).* [Depuis le premier prêche, pendant le carême de 1543, jusqu'à nos jours, avec quelques détails sur les préliminaires et les effets de la Révocation.] — A. Morize. *Samuel Sorbière, principal à Orange. Sa conversion (1650-1653).* [Cette conversion fut l'œuvre de Suarez, l'évêque de Vaison ; suivant l'observation de Gui Patin, elle paraît avoir été un miracle plutôt économique et politique que métaphysique ; mais elle ne rapporta pas à Sorbière tous les avantages sur lesquels il comptait.] — P. Fonbrune-Berbinau. *Le supplice de la claie à Metz, 1685.* [Cite plusieurs exemples, et une lettre de Louvois, 9 décembre 1686, destinée à modérer le zèle de subalternes trop zélés.] — Ch. Bost. *Le chant des psaumes dans les airs à Marvejols, 1686. Le prophétisme en Dauphiné à la fin de 1688.* — E. Moutarde. *Nouveaux documents sur le protestantisme en Saintonge après la Révocation (1695-1729).* — Ch. Bastide. *Bayle est-il l'auteur de l'« Avis aux réfugiés » ?* [Après une étude minutieuse et critique des arguments pour et contre, l'auteur donne comme « vraisemblables », mais non « absolument certaine », la conclusion suivante : « Larroque a envoyé à Bayle le manuscrit de l'*Avis*, mais Bayle l'a retouché avant de le publier ».]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1907.

20 Août. = P. Suau. *Madagascar.* [Continué les 20 août, 20 sept., 20 oct., 5 nov., 5 et 20 déc., et à suivre. Histoire des missions catholiques à Madagascar, depuis le XVIe siècle ; l'auteur insiste particulièrement sur le XIXe siècle ; le septième article mène l'exposé jusqu'à la veille de l'expédition de 1895.]

5 Septembre. = P. Bliard. *Les religieuses et la Révolution.* [Fin le 5 oct. Article d'édification. L'auteur fait ressortir, d'après les correspondances conservées dans la série W des Archives nationales, les vertus des religieuses poursuivies devant le tribunal révolutionnaire.] — P. Dudon. *Le petit séminaire de Roulers. Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie.* [Complète, sur divers points, le tome Ier, récemment publié, de l'ouvrage du chanoine de Schrevel sur l'« Histoire du petit séminaire de Roulers » depuis 1806. Ce furent les Pères de la Foi qui y donnèrent tout d'abord l'ensignement ; mais ils avaient été interdits par le décret de messidor an XII, et, dès 1807, ils durent se retirer, sur l'ordre de Napoléon exécuté par Fouché. L'évêque de Gand, Maurice de Broglie, essaya vainement de les garder dans des paroisses de son diocèse. M. D. termine son article par quelques renseignements sur l'attitude hostile de ce prélat à l'égard de l'Université impériale ; les mémoires de Maurice de Broglie seront, paraît-il, prochainement publiés.] — L. Roure. *Taine dans sa correspondance.* [D'après le tome IV].

5 Octobre. = H. Fouqueray. *La mission de France à Constantinople durant l'ambassade de M. de Césy (1619-1640).* [Fin le 5 nov. Retrace les vicissitudes, au cours de cette période de vingt et un ans, de la mission jésuite établie à Constantinople dès 1583, interrompue pendant de longues années, et rétablie en 1609. Philippe du Harlay de Césy, ambassadeur en 1619, était un ami des jésuites, qu'il protégea contre les tracasseries du Grand Seigneur et de ses ministres, et contre l'animosité du patriarche grec Cyrille Lucar, frotté de calvinisme et très hostile aux catholiques. Il ne put néanmoins empêcher, en 1628, l'emprisonnement et l'exil des Pères; il eut beaucoup de peine à obtenir leur délivrance, et à leur conserver leur église et la maison qu'ils occupaient. Deux ans après, lui-même, à la suite d'opérations financières malheureuses, dut résigner ses fonctions, tout en restant à Constantinople pour régler ses affaires. Son successeur, Henri de Gournay, comte de Marcheville, se rendit bientôt odieux aux Turcs par sa jactance ; les intérêts religieux en pâtirent, les jésuites furent molestés, et, en janvier 1634, leur église fut fermée, en même temps que les autres églises latines. Trois mois après, à la suite d'une dernière incartade, Marcheville fut embarqué d'autorité, et réexpédié en France. Césy, qui était toujours à Constantinople, dut reprendre les fonctions de chargé d'affaires de France, que lui confirma Louis XIII ; il procura aux jésuites cinq années de tranquillité. En 1640, la mission est dans une situation favorable : son personnel a été augmenté ; un de ses membres peut visiter régulièrement les esclaves francs du Grand Seigneur, et pénétrer auprès des prisonniers renfermés dans le château des Sept Tours.]

20 Octobre. = J. Burnichon. *Devant Sébastopol.* [Extraits d'un volume récent sur « Un jésuite, Amédée de Damas, 1821-1903 », publié à la librairie Poussielgue. Le P. de Damas fut aumônier de l'armée d'Orient. Nombreuses citations de lettres inédites.]

5 Décembre 1907. = P. Bliard. *Insermenté et jureur.* [Analyse le dossier, conservé aux Archives nationales, du procès de François-Philippe Descaux, desservant à Brestot (Eure), insermenté, et que l'animosité de son remplaçant jureur, Charles de Saysy, celle aussi des révolutionnaires du lieu, finirent par conduire au tribunal révolutionnaire, puis à l'échafaud, le 2 floréal an II.]

La Révolution de 1848. 1907.

Novembre-Décembre. = A. Janvier. *Une féministe de 1848, Jeanne Deroin.* [Article posthume ; l'auteur, né en 1867, fils du membre de la Commune de 1871, est mort en 1905, après avoir résidé à Londres, où il a connu Jeanne Deroin (1805-1894), qui lui a communiqué ses papiers. Rôle actif joué par elle, à partir de 1848, dans le mouvement féministe ; sa collaboration à la *Voix des femmes*, à l'*Opinion des femmes*, avec citations de ses articles ; ses relations avec les principaux représentants des idées démocratiques et socialistes ; sa candidature législative en 1849 ; son projet d' « association fraternelle et solidaire de toutes les associations » ; une commission élue par les délégués de 83 associations ouvrières discute et adopte, à quelques modifications près, ce projet, qu'approuve Louis Blanc. A suivre.] — J.-F. Jeanjean. « *L'éternel révolté* » (*Armand Barbès*). [Suite, et à

suivre. Fin de la captivité de Barbès, dont l'état de santé est toujours mauvais. A peine délivré par la Révolution de février, il se rend à Paris.] — *Tableau des élections du 23 avril 1848 dans l'Hérault.* [Avec le détail des voix obtenues dans chaque canton par chaque candidat.]

La Révolution française. 1908.

14 Janvier. = J. Dreyfus. *Le manifeste royal du 20 juin 1791.* [Ce manifeste est l'œuvre réfléchie, l'expression mûrie et sûre de la pensée de Louis XVI. Dans le préambule, le roi déclare non seulement briser toute attache avec l'Assemblée constituante, mais dénie aussi la légalité des sanctions accordées depuis le 6 octobre. Il retrace ensuite l'histoire de l'abaissement systématique de la royauté par l'Assemblée ; puis il précise ses accusations en examinant ce qu'est devenu chaque organe gouvernemental et démontre qu'il lui est impossible de gouverner ; enfin il rappelle les outrages qu'il a subis et qui justifient sa fuite. Il n'incrimine que l'Assemblée et une bande de factieux ; ses reproches sont empreints de résignation et annoncent le pardon. Il faut tout prévoir : si ses projets échouent, il ne veut pas donner prise, par un manifeste violent, aux mesures violentes que ses adversaires prendraient à leur tour ; c'est pourquoi sa *Déclaration* n'est qu'une critique mesurée, précise, souvent intelligente, de l'œuvre révolutionnaire.] — F. Mourlot. *Impressions d'un garde national normand sur la fête de la Fédération (14 juillet 1790).* [Description de cette fête dans une lettre écrite de Paris, le 15 juillet, aux officiers municipaux de Caen, par Bonnet de Meautry, chef de la délégation des gardes nationaux qui représentèrent cette ville à la cérémonie du Champ-de-Mars. Bonnet (1749-1807) fut élu en 1792 député du Calvados à la Convention ; seul montagnard au milieu des députés girondins de ce département, il joua un rôle assez actif dans la crise du fédéralisme normand.] — H. Zivy. *L'évêque de Saint-Pol-de-Léon et la constitution civile du clergé.* [Les municipalités de Brest et de Landerneau ayant organisé pour le 14 juillet 1790 une fédération à laquelle le clergé devait participer, l'évêque de Léon, qui avait d'abord promis son concours, se ravisa et refusa son ministère. Il en informa les recteurs de Brest et de Landerneau, la municipalité de Brest, et fit connaître par une circulaire à tous les recteurs de son diocèse, ses sentiments sur la Constitution civile. Reproduction de ces quatre documents, et de la délibération de la municipalité de Morlaix, réfutant les assertions de l'évêque.] — H. Labroue. *La Société populaire de La Garde-Freinet (Var).* [A suivre. La Garde-Freinet était, en thermidor an II, un village de 1.700 habitants On a conservé un registre de sa société populaire, allant du 21 avril 1793 au 10 thermidor an II, contenant les procès-verbaux de 56 séances. Cette société compte un nombre de membres relativement considérable, peut-être 300, dont une cinquantaine se montrent assidus aux séances ; cinq comités préparent ou complètent la besogne. Elle s'intéresse activement à la vie politique de la région, est en relations fréquentes et cordiales avec nombre d'autres sociétés populaires, parmi lesquelles, sans vouloir imposer ses volontés ni abdiquer son autonomie, elle constitue un élément appréciable. Elle entretient les meilleurs rapports avec les autorités constituées, notamment avec la municipalité.] — *Notes de lectures. Bonaparte*

et Newton. [Geoffroy-Saint-Hilaire, dans ses *Études progressives d'un naturaliste*, rapporte une conversation qu'eut Bonaparte, en Égypte, avec des généraux, Monge, Berthollet, etc., et où il déclara qu'il n'avait pas choisi le métier des armes, qu'il s'y était trouvé engagé du fait des circonstances, et qu'étant jeune, il voulait devenir un inventeur, un Newton.]

La Revue hebdomadaire. 1907.

6 Octobre. = *Mémoires de Mme de Boigne*. [Suite ; fin le 12. Extraits du t. III de ces mémoires, publiés par M. Nicoullaud.] — V. GLACHANT. *Armand Carrel transfuge français (1822-1824)*. [Publie les pièces d'un dossier des Archives nationales, F76663, relatif à la fugue de Carrel en Espagne, pour servir dans la « légion étrangère » de 1823.]

19 Octobre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Paris et l'invasion de 1814*. [D'après le « Journal » de Mme de Marigny, récemment publié par J. Ladreit de Lacharrière.]

26 Octobre. = H. D'ALMÉRAS. *Saint-Lazare pendant la Révolution*. [De 1789 au 9 thermidor. Douze pages ; rien de neuf.]

9 Novembre. = F. BRUNETIÈRE. *Les origines de l'esprit encyclopédique*. [Huit leçons inédites rédigées en mai 1905, et publiées par R. Doumic et V. Giraud. Continué le 16 nov., fin le 23.]

16 Novembre. = P. BATIFFOL. *La cour de François Ier*. [Le personnel politique, les femmes, les voyages, etc.]

23 Novembre. = R. LAUNAY. *La journée du Golfe-Juan, 1er mars 1815*. [Ajoute à la version traditionnelle quelques détails tirés des relations inédites du colonel d'Ornano, du capitaine Gazan.]

30 Novembre. = L. LEFÈBURE. *Un document nouveau sur l'histoire de France en Alsace au XVIIIe siècle*. [Compte rendu sommaire du livre récent de l'abbé Hoffmann, « L'Alsace au XVIIIe siècle, au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux ».]

7 Décembre. = F. MASSON. *Un déporté de fructidor. Souvenirs de Laffon-Ladebat, président du Conseil des Anciens*. [Continué les 14, 21 et 28 déc., et à suivre. Publie, d'après un manuscrit autographe, malheureusement incomplet, qui se trouve entre ses mains, des fragments importants (le coup d'État de fructidor, le voyage des « fructidorisés » à travers la France et leur traversée jusqu'à Cayenne) de ce journal, dont l'existence était depuis longtemps connue, mais qui passait pour perdu. M. M. donnera prochainement l'édition complète de ce qu'il a pu en retrouver.] — E. J. FRANCESCHINI. *Un épisode du coup d'État du 2 décembre 1851. L'émeute de Poligny*. [Récit, d'après des documents communiqués par le fils du sous-préfet Jarry-Paillet, du mouvement des 3 et 4 décembre, mouvement qui avorta de lui-même, mais qui n'en fut pas moins suivi d'une répression très dure. Les auteurs de l'article sont hostiles aux insurgés.]

14 Décembre. = R. MITCHELL. *Souvenirs de la guerre*. [Quelques souvenirs personnels sur l'armée de Châlons, Sedan, la presqu'île d'Iges.]

Le Correspondant. 1908.

10 Janvier. = ÉD. ROUSSE. *Lettres à un ami (1871-1880).* [Suite, fin le 25 janv. La fin de cette correspondance traite à peu près exclusivement de l'élection de M. Rousse à l'Académie française, le 13 mai 1880.] — F. PASCAL. *Marat romancier.* [Analyse sommairement les « Aventures du jeune comte Potrowski », mais est surtout préoccupé de faire ressortir les tares physiques et morales, l'indignité de Marat, auquel, comme on sait, il est question d'élever une statue.]

25 Janvier. = H. DE LACOMBE. *Figures vendéennes.* [Généralités sur le rôle de la Vendée et des Vendéens, pendant la Révolution et l'Empire.] — Cte CH. DE MOUY. *La comédie française et l'histoire du théâtre.* [Développe, à grands traits, cette idée qu'il y a entre « notre comédie et nos annales » une « corrélation intime et permanente ».] — ÉT. LAMY. *Hilaire de Lacombe.* [Article nécrologique.]

Revue Bleue. 1907.

12 Octobre. = *En 1814. A la suite du comte d'Artois. Correspondance inédite du marquis de Custine à sa mère. Préface de M. P. Bonnefon.* [Suite et fin les 19 et 26 octobre. L'auteur de ces lettres, Adolphe de Custine, fils de la marquise, rentrait en France avec le comte d'Artois. Il note des détails curieux sur la cour de Monsieur, sur la réception faite en France aux émigrés. Ses lettres sont datées des 28 février (entre Morgues et Bâle), 3 mars (Anet), 7 mars (Bâle), 9 mars (Dille), 12 et 13 mars (Vesoul), 14 mars (Luxeuil), 16 mars (Plombières), 19-29 mars, 1er-10 avril (Nancy). La collection des originaux appartient à M. Gaston La Caille.] — P. MATTER. *Bismarck à Sedan.* [Extrait du t. III de « Bismarck et son temps », récemment paru.] — M. DUMOULIN. *Rome et le clergé pendant la Révolution.* [Courte étude d'après les lettres d'évêques exilés conservées aux archives du Vatican, fonds « De charitate S. Sedis erga Gallos » ; renseignements sur l'« Opera pia della ospitalita francese » destinée à secourir les 5,000 prêtres exilés dans les États romains, et dont les bénéficiaires devaient prêter un serment de réprobation des doctrines jansénistes.]

19 Octobre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *Le cardinal Maury à l'archevêché de Paris (1810).* [Extrait du tome IV de « Paris sous Napoléon », récemment paru.]

26 Octobre. = A. CHUQUET. *Desaix en Italie (décembre 1797).* [D'après le journal manuscrit de Desaix, conservé aux archives du ministère de la guerre et dont M. C. vient de donner une édition intégrale. Desaix y note ses impressions sur l'aspect des régions qu'il traverse, les mœurs des habitants, mais s'étend surtout sur la vie intime des généraux de l'armée d'Italie, ou des artistes et érudits qui l'accompagnent ; les négociations pour la paix menées par Clarke et Bonaparte l'intéressent vivement ; il admire Bonaparte. Le journal fourmille d'anecdotes qui montrent que Desaix se plaisait aux aventures galantes et aux facéties]. — P. GAFFAREL. *La fin de l'ordre de Malte.* [Fin le 2 nov. Extrait de « La politique coloniale en France de 1789 à 1830 », volume récemment paru.] — CH. VELLAY. *Marat chez le comte d'Artois.* [Marat fit partie de la maison du comte d'Artois, de 1777 à 1784, en qualité de médecin. M. V. publie deux lettres inédites qu'il

écrivit alors : l'une, de mars 1783, au lieutenant de police Lenoir, est relative aux disputes violentes de Marat avec le physicien Charles ; l'autre, du 25 mai 1785, prouve qu'il avait, avant cette date, quitté la maison du comte d'Artois.

16 Novembre. = CH. OULMONT. *Un pamphlet du règne de Louis XV.* [L'« École de l'homme », exemplaire annoté par Mme de Pompadour et portant dans les marges, écrites par elle, les clefs des noms cités. Entre autres portraits, ceux de Louis XV, Chauvelin, prince de Conti, duc de Chevreuse, Voltaire, comte de Saint-Florentin, et celui de la marquise elle-même.]

21 Décembre. = A. CHUQUET. *Prosper Mérimée et la correspondance de Napoléon.* [Mérimée fit partie de la première commission nommée par Napoléon III, en 1854, pour publier la correspondance de Napoléon Ier. Contre l'avis de Ch. Dupin, il voulait qu'on publiât tout, même les lettres intimes, même la lettre à Buttafoco (1791). L'avis de Ch. Dupin prévalut auprès de Jérôme Napoléon et de l'Empereur. La seconde commission, nommée en 1864, ne comprenait aucun des membres de la première. Mérimée est l'auteur du rapport qui est publié comme préface de la publication. Il écrivit à cette occasion quatre lettres, encore inédites, que publie M. A. Chuquet. Une cinquième est relative à une collection de huit lettres adressées par Napoléon à Joséphine, et où « il n'est guère question que de baisers et dans des endroits dont le nom ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie ». On en demandait 8,000 francs à la commission, qui refusa de les acquérir.]

1908. 13 Janvier. = C. STRYIENSKI. *L'alambic de Stendhal.* [Stendhal avait trouvé une mine de sujets dans les « Novelle », manuscrits en 12 volumes, qu'il acquit en 1833 et qui sont aujourd'hui à la Bibl. nat. Il les utilisa pour composer la plupart de ses œuvres.]

25 Janvier. = A. CHUQUET. *La « Marseillaise » en Allemagne.* [Ce chant a toujours été populaire en Allemagne, où il fut traduit dès 1792 et où, dès 1793, on trouve des adaptations à l'air de la *Marseillaise.*] — A. DEBIDOUR. *Le cardinal Lavigerie et la République française.* [Extrait du tome II de « L'Église catholique et l'État sous la troisième République », récemment paru.]

Revue d'histoire de Lyon. 1907.

Novembre-Décembre. = J. BEYSSAC. *La sédition ouvrière de 1786.* [D'après des pièces de procédure conservées aux archives départementales du Rhône, M. B. raconte la genèse et les péripéties du mouvement qui se produisit à Lyon entre le 7 et le 12 août 1786 parmi les ouvriers en soie et les garçons chapeliers, et qui se termina par la pendaison de trois d'entre eux, les nommés Nerin, Dapiano et Sauvage.] — A. D. *Procès-verbal de l'élection de Tolozan de Montfort à la prévôté des marchands de Lyon (16 décembre 1784).* [Document intéressant sur un épisode de la vie électorale de Lyon au XVIIIe siècle. Tolozan de Montfort représentait le parti réformiste opposé au parti conservateur dont le candidat était Fay de Sathonay.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1908.

Janvier. = B. [Col COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord*

(*17 pluviôse-8 messidor an II*). [Suite, et à suivre. VI. La victoire de Tourcoing, 28, 29 floréal an II. Renseignements sur l'ennemi ; plan des alliés ; plan des Français ; combats du 28 floréal ; plan d'attaque de Souham ; la victoire du 29 floréal ; journée du 30 floréal. La victoire de Tourcoing a été due à l'esprit d'offensive et à l'énergie des jeunes généraux de l'armée du Nord ; fait remarquable, la vigoureuse résolution dont elle fut la conséquence a été prise en conseil de guerre, le soir du 28, et d'un commun accord, par Souham, Moreau et Macdonald ; l'exécution, presque immédiatement consécutive, témoigne d'une entente également exceptionnelle. Le plan des alliés, trop complexe, fut ruiné par le plan français, beaucoup plus simple : tomber, au petit jour, avec une masse de 40.000 hommes, sur les 20.000 hommes d'York et d'Otto, et les accabler, avant que les autres corps ennemis eussent le temps de leur porter secours.] — *La cavalerie pendant la campagne de 1796-1797 en Italie.* [Suite, et à suivre. Rôle de la cavalerie à partir du début de mai ; il est tout à fait insuffisant à Lodi, beaucoup plus considérable à Borghetto, mais avant et après ce combat le service d'exploration laisse toujours à désirer.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite, et à suivre). V. H. *L'investissement de Paris. IIe partie : Mise en état de défense de Paris.* [VI. Service de l'artillerie. VII. Approvisionnement de Paris et service des subsistances. VIII. Services divers ; mesures spéciales : organisation des transports, utilisation du chemin de fer de Ceinture, communications sémaphoriques, etc. IX. Flottille de la marine sur la Seine.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

25 Janvier : M. Louis Renault achève l'exposé des travaux juridiques de la récente conférence de La Haye.

1er Février : M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, annonce l'apparition du tome IX du *Catalogue des actes de François Ier*, dans lequel figure le début d'une table générale qui sera terminée avec le tome X. — M. Julien Luchaire expose à l'Académie l'organisation et le programme de l'Institut français de Florence, récemment fondé avec le concours de l'Université de Grenoble.

8 Février : M. Xénopol communique un mémoire sur l'influence française en Roumanie.

22 Février : M. Henri Welschinger lit une étude sur le couronnement de Napoléon Ier et les négociations auxquelles donna lieu, entre le Pape et l'Empereur, le règlement de la cérémonie. — Cette étude a paru dans le *Journal des Débats* du 26 février.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 2 février dernier. Elle a entendu un rapport de M. F. Chambon sur un projet de réforme du dépôt légal. M. J. Luchaire a donné des renseignements détaillés sur l'organisation et l'objet de l'Institut français dernièrement fondé à Florence avec le concours de l'Université de Grenoble. M. Tchernoff a retracé, d'après des documents russes récemment publiés, les négociations poursuivies, en 1882, entre quelques personnages de la cour et les groupements terroristes, pour qu'aucun attentat n'eût lieu lors du couronnement d'Alexandre III.

— La Société de l'histoire de l'art français, au cours de sa séance du 7 février, a entendu les communications suivantes : M. L. Marcheix a déterminé quels avaient été les douze premiers pensionnaires envoyés par le Roi à Rome ; M. H. Lemonnier a exposé quel était l'état actuel du retable de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, soustrait aux regards pour une restauration depuis longtemps projetée et qui n'a pas encore été mise à exécution ; M. Furcy-Raynaud a étudié trois vases du Musée du Louvre et nommé leurs auteurs : Girardon et Verberckt ; M. Marquet de Vasselot a prouvé que « l'écuelle » de Thomas Germain récemment entrée au Musée du Louvre portait les armes d'un cardinal de Portugal : J. da Motta e Silva ; M. Carle Dreyfus a donné lecture de documents relatifs à la statue de Louis XIV sculptée au fronton des Invalides par G. Coustou, détruite

depuis et remplacée par celle de Cartellier ; M. J.-J. Guiffrey a lu des lettres qui seront insérées au dernier tome, en cours d'impression, de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome* ; enfin M. P. Vitry a fait connaître un buste de Bouchardon, achevé en 1636 et jusqu'ici non étudié, représentant le marquis de Gouvernet.

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848 a tenu son assemblée générale annuelle le 28 février dernier Après les allocutions et rapports d'usage, des lectures ont été faites par MM. Moysset, Gossez et Lebey. M. Ferdinand-Dreyfus a été nommé, pour deux ans, président de la Société.

— Nous avons annoncé (ci-dessus, p. 308) que la Société d'histoire moderne, au cours de sa séance de janvier, s'était occupée du décret qui vient de réorganiser les services du Ministère des Affaires étrangères, notamment celui des archives. Ce décret a été rendu, sur le rapport d'une commission spéciale, dès le mois de mai 1907 [1], mais il n'a été appliqué qu'à partir du 1er janvier 1908. Nous n'en retiendrons que ce qui concerne les archives. Voici quelles sont, à cet égard, ses dispositions essentielles.

Depuis 1881, les archives des Affaires étrangères constituaient une direction autonome, divisée en deux bureaux : le bureau historique, chargé de garder les documents, de les inventorier, et de les communiquer aux services du Ministère et aux personnes admises à la salle de travail des archives ; le bureau de classement, dont le rôle se bornait à recevoir les dossiers, à mesure qu'ils devenaient inutiles dans les directions, à les classer et à les préparer pour l'encartonnement ou la reliure.

Désormais, la direction des archives n'est plus qu'une sous-direction, rattachée à la direction des affaires politiques. Le bureau historique, dont le personnel est réduit (il ne doit plus comprendre que deux archivistes paléographes), aura pour toute besogne à surveiller la communication au public des documents antérieurs à 1830 ; c'est ce qu'indique nettement son nouveau nom : bureau des archives historiques et des communications au public. Une de ses attributions essentielles, les rapports avec les services, passe au bureau de classement, qui, composé d'un chef, de rédacteurs et d'attachés, devient le « bureau de classement et des communications au département ». Ce bureau continuera à « classer » ; mais il devra reprendre la rédaction des « tables analytiques », abandonnées depuis 1885, des documents postérieurs à 1830, et il aura — c'est la partie la plus délicate de son rôle — à rechercher les précédents utiles pour la solution des affaires courantes, et à élaborer de véritables mémoires historiques.

Cette réforme a pour but de faire des archives des Affaires étrangères, jusqu'ici trop exclusivement utilisées, observe-t-on, pour des travaux d'ordre scientifique, un instrument, un moyen d'administration, de politique actuelle. M. Berthelot,

---

1. Il a été publié, avec le rapport de la Commission, au *Journal officiel* du 3 mai 1907. Les passages traitant des archives, dans l'un et dans l'autre, ont été reproduits par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mai-août 1907, p. 421-425.

premier secrétaire d'ambassade, auteur du rapport sur lequel a été rendu le décret, le déclare très nettement. A la direction des archives, écrivait-il, « on s'occupe de la rédaction des inventaires des anciens fonds ; on y publie des documents historiques du XVIe ou du XVIIIe siècle, mais on y néglige volontairement les documents contemporains, les seuls pourtant qui soient d'une utilité immédiate pour les travaux du département. Il est nécessaire de réagir contre cette tendance ; s'il est bon de procurer aux savants et aux historiens, qui viennent consulter le dépôt, des inventaires aussi complets que possible des richesses qui y sont renfermées, il est bien plus important pour le ministère que ses services puissent trouver rapidement dans les archives modernes les précédents dont ils ont besoin. Les archives du Ministère des Affaires étrangères doivent lui servir à faire de la politique et non de l'histoire ».

La Société d'histoire moderne a cru voir, dans ce langage, une tendance à revenir sur les concessions, pourtant limitées, faites en 1881, et il lui a semblé que le rapporteur nourrissait une arrière-pensée, celle d'écarter du quai d'Orsay les historiens. Il paraît qu'il n'en est rien, et que, dans l'esprit de la commission dont M. Berthelot a été le porte-parole, les communications au public ont toujours dû continuer comme par le passé. En fait, depuis le 1er janvier dernier, le règlement affiché à la salle de travail n'a subi aucune modification. C'est fort bien. Mais pourquoi interdire (car on ne se contente pas de les en dispenser) aux archivistes paléographes chargés de la surveillance de cette salle, toute besogne de publication de documents, et même d'inventaire ? N'est-il pas naturel, s'ils en ont le temps, qu'ils s'occupent à des travaux de ce genre, pour lesquels ils sont mieux qualifiés que personne ? — Et pourquoi aussi spécifier que le « bureau de classement et des communications au département » ne comprendra que des fonctionnaires de la carrière diplomatique ? Sans doute, il n'est pas indispensable d'avoir passé par l'École des Chartes pour être un bon archiviste ; il semble néanmoins assez logique de mettre, là où il y a des documents à classer, des hommes qui aient appris suivant quelles règles, consacrées par l'expérience, il convient d'ordonner les fonds d'archives. Le zèle ne supplée pas à la compétence, et c'est un fait acquis qu'en matière d'archives, les fausses manœuvres sont à peu près irréparables.

Le rapport de M. Berthelot laisse entendre que la Commission des archives des Affaires étrangères pourra désormais sortir du rôle effacé où elle s'est confinée depuis de longues années, et être amenée à contrôler — en réalité à diriger — des publications d'inventaires et de recueils de documents. Cette perspective ne peut que sourire aux historiens ; mais leur satisfaction s'atténuerait s'il ne s'agissait, par exemple, que de reprendre la publication, mal conçue et heureusement arrêtée, des *Instructions aux ambassadeurs* : la publication, en un volume, d'un « état sommaire » des archives des Affaires étrangères antérieures à 1830, ferait bien mieux leur affaire.

— Par suite du départ de M. Sébastien Charléty, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, appelé à la direction de l'Enseignement en Tunisie, la *Revue d'histoire de Lyon*, qu'il avait fondée, sera désormais dirigée par un comité qui a pris pour secrétaire M. Eugène Vial.

— Nous avons annoncé (voir la *Revue*, t. VIII, p. 478, 766) la création, au ministère des Affaires étrangères, d'une commission chargée de réunir et de publier les documents relatifs à l'histoire diplomatique et politique des événements de 1870-1871. Cette commission (qui se compose actuellement de MM. Joseph Reinach, président, A. Aulard et Émile Bourgeois, membres, M. de Bosredon, attaché à la bibliothèque du ministère des affaires étrangères, P. Caron, archiviste aux Archives nationales, L. Farges, chef du bureau historique aux Archives des Affaires étrangères, Mandel, licencié ès lettres, G. Pagès, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, secrétaires et secrétaires adjoints) a, depuis le mois d'octobre, activement poussé ses travaux. Au cours d'une réunion récente, elle a décidé que le recueil qu'elle prépare, et dont l'établissement sera plus particulièrement suivi par M. Émile Bourgeois, aura comme cadre chronologique la période comprise entre la convention de Gastein (août 1865) et le traité de Francfort. Les documents seront publiés par journées ; les textes essentiels seront donnés en entier, les autres seront analysés, cités ou mentionnnés. On se bornera, en principe, aux sources françaises. La préparation du premier volume est fort avancée.

— Ouvrages en préparation :

On annonce l'apparition prochaine du travail consacré aux collections artistiques lilloises par M. François Benoît, sous le titre : *La peinture au Musée de Lille*. L'ouvrage comprend 3 volumes de format grand in-4°, en portefeuilles, renfermant environ 550 pages de texte et 160 planches reproduisant, en héliogravure P. Dujardin, 213 tableaux. Après une introduction sur l'histoire du Musée, on trouvera ensuite des notices critiques consacrées à chaque peinture reproduite. Les souscriptions à cette publication de grand luxe sont reçues à l'imprimerie L. Danel, à Lille.

A la librairie H. Daragon : *Journal du comte P. L. Roederer, ministre et conseiller d'Etat, Notes intimes et politiques d'un familier des Tuileries* (pour paraître au mois de mai).

— Le « Departement of history » de l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, a commencé en 1894 et poursuit la publication d'une collection de *Translations and reprints from the original sources of european history*, dont il est bon de signaler l'existence aux historiens français. Cette collection se compose de brochures d'un prix très bas, dont chacune contient la reproduction ou la traduction de textes choisis parmi les plus importants sur une question donnée. Sur la liste de ces brochures, qui sont vendues séparément ou réunies en volume, nous relevons les titres suivants : *The Restauration and the european policy of Metternich*, par J.-H. Robinson ; *The french Revolution, 1789-1791*, par le même ; *Napoleon and Europe*, par le même ; *Typical cahiers of 1789*, par M. Whitcomb ; *Protests of the Cour des aides of Paris, april 10, 1775*, par J.-H. Robinson, avec traduction anglaise par Grace R. Robinson ; *French philosophers of the eighteenth century*, par M. Whitcomb. On peut citer aussi un petit volume scolaire, publié hors série, sur *The french Revolution*. — La collection est en vente à la librairie Longmans, Green and C°, à New-York.

— La Société bibliographique étudie actuellement la préparation d'une série de « monographies paroissiales pendant la première séparation », sous la Révolution.

— Dans sa chronique sur « La vie à Paris », publiée par le *Temps* du 28 février dernier, M. Jules Claretie a reproduit une longue lettre, dont il possède l'original, écrite du camp de Saint-Julien-lès-Metz, le 7 septembre 1870, à ses parents par un officier de l'armée de Bazaine. C'est un document très vivant. On y trouvera des renseignements intéressants sur les batailles d'août, sur les débuts de l'investissement, et sur l'état d'esprit des officiers de l'armée de Metz, qui, à la date où écrit le lieutenant S. (aujourd'hui, dit M. Claretie, « officier supérieur et écrivain militaire estimé »), sont encore pleins d'espoir et d'ardeur.

— La Société des Études historiques, dans sa séance du 22 février dernier, a décidé de mettre au concours, pour le prix Raymond, le sujet suivant : Étude critique de la valeur documentaire d'un ouvrage de mémoires historiques, déjà publiés, choisis parmi les plus importants et relatifs au XVIIIe ou au XIXe siècle. Les manuscrits devront être déposés, avant le 1er mars 1909, au secrétariat général de la Société, 2, square de Luynes, Paris, 7e, auquel on est prié de s'adresser pour tous renseignements se rapportant aux conditions du concours.

— M. P. Viard prépare, pour l'Université de Dijon, une thèse complémentaire de doctorat ès lettres sur « les élections et l'esprit public dans la Côte-d'Or sous le Directoire ». La thèse principale traitera d'un sujet d'histoire du moyen âge.

— La soutenance annuelle des thèses a eu lieu à l'École des Chartes du 27 au 31 janvier. Neuf d'entre elles traitaient de sujets d'histoire moderne. En voici la liste : *L. Biernawski*, Formation et organisation du département de l'Allier ; *P. Bondois*, Catalogue des actes de François II, roi de France (10 juillet 1559-5 décembre 1560) ; *R. Burnand*, L'Hôtel royal des Invalides (1674-1789) ; *H. Dupont*, Les Soissonnais de 1787 à 1790 ; *E. Frémy*, Essai sur la manufacture royale des glaces de France aux XVIIe et XVIIIe siècles ; *G. Mathieu*, Étude sur le marais de Bordeaux et de Bourges, de l'édit de 1599 à la Révolution ; *A. Mousset*, Le sieur de Longlée, résident de France à Madrid, et les relations officielles de la France et de l'Espagne de 1583 à 1589 ; *G. Valmont*, Étude sur le commerce des grains dans la généralité de Rouen au XVIIIe siècle ; *Ch. Valois*, Une histoire inédite de la Ligue, œuvre d'un contemporain anonyme (1574-1593).

— Le 7 février dernier, M. Albert Delplanque a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Le sujet de la thèse complémentaire était : *Saint François de Sales, humaniste et écrivain latin* ; celui de la thèse principale : *Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis.*

M. Delplanque a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

— M. S. Charléty, professeur d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise à

l'Université de Lyon, a été récemment, comme nous l'indiquons plus haut, nommé directeur de l'Enseignement en Tunisie. M. L. Lévy-Schneider, chargé de cours à l'Université de Nancy, où il suppléait M. G. Pariset, en congé jusqu'à la fin de l'année scolaire, remplace M. Charléty. M. A. Mathiez est chargé de la suppléance de M. Pariset.

— Le premier numéro de la revue : *Annales révolutionnaires*, dont nous avons annoncé la fondation, a paru à la librairie Ernest Leroux dans la première quinzaine de février. On trouvera ci-dessus l'analyse des articles qu'il contient.

A la librairie Paul Geuthner, 68, rue Mazarine, vient de paraître le premier numéro d'une publication trimestrielle sous le titre : *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, dirigée par MM. A. Deschamps, professeur à la Faculté de droit de Paris, et A. Dubois, professeur à la Faculté de droit de Poitiers. Ce périodique contient des articles en français, anglais, allemand et italien sur l'histoire des théories ou doctrines économiques, et aussi sur les institutions économiques, politiques ou juridiques. L'abonnement annuel est de 12 francs pour la France.

Une autre revue internationale mensuelle, qui fera place à quelques articles d'histoire contemporaine, vient de paraître sous la direction du Dr Rodolphe Broda : *Les Documents du Progrès*. Ce périodique parait en trois éditions, en Angleterre, en Allemagne et en France ; l'édition française se trouve à la librairie Félix Alcan. Prix de l'abonnement annuel : 10 francs.

— Pierre Boyé. *Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766)*, publiée avec une étude et des notes. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906, in-8, 89 p. — En 1734, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier accorda à Stanislas Leszczynski un asile dans sa ville de Kœnigsberg. C'est là que le roi détrôné de Pologne fit, à la fin de septembre 1735, la connaissance de Frédéric II. En 1736, Stanislas, se rendant en Lorraine, passa par Berlin, où il fut traité en souverain. Devenu duc de Lorraine, il fut sollicité par Frédéric-Guillaume en faveur des protestants du Saarland qui revendiquaient vainement la pleine liberté de leur culte, mais il ne put rien contre l'opposition de l'intendant La Galaizière, résolu à exécuter les édits. Il prouva du moins sa reconnaissance à son protecteur en donnant aux recruteurs prussiens toute facilité pour exercer leur industrie en Lorraine. Avec Frédéric II, ses relations commencèrent par être cordiales. Mais Frédéric lui en voulut de posséder Voltaire alors qu'il cherchait à l'attirer à Berlin, et Stanislas fut piqué des appréciations que, dans l'*Anti-Machiavel*, Frédéric avait formulées sur Charles XII et sur lui-même. Il les connut en 1749 par Voltaire, qui jugea d'abord amusant de mettre aux prises les deux monarques, puis qui, contrit du chagrin de son hôte, s'entremit, vainement d'ailleurs, auprès de Frédéric, pour obtenir la suppression des malencontreuses phrases contre les rois de Suède et de Pologne. Le nuage se dissipa quand Voltaire partit pour Potsdam, et les flatteries de Frédéric eurent bientôt fait de reconquérir Stanislas. En 1753, Stanislas témoigna de sa considération pour le roi de Prusse, en recevant solennellement à Nancy le président de l'Académie de Berlin, Maupertuis. Considération intéressée, car

Stanislas escomptait l'appui de la Prusse à la mort d'Auguste III, et même quand Frédéric eut envahi la Saxe, il put croire ses espérances à la veille de se réaliser. Mais il ne tarda pas à en rabattre : en 1759, il ne parvint pas à faire adopter Nancy aux puissances belligérantes comme centre d'un congrès qui paraissait à la veille de se réunir. Lorsqu'en 1764 Stanislas Poniatowski fut nommé roi de Pologne, il avait cessé d'attendre un changement dans sa destinée. Tels sont les renseignements historiques, somme toute d'importance secondaire, qu'on peut glaner dans les trente-neuf lettres, presque toutes inédites, qui font l'objet de ce petit livre. M. B. les a retrouvées dans les Archives secrètes du royaume de Prusse à Berlin et dans les Collections du Musée historique lorrain, et de la Bibliothèque municipale de Nancy. Il les a publiées avec le même soin critique qu'il avait apporté à son édition de la correspondance de Stanislas et de sa fille Marie Leszczynska, avec la même conscience et la même érudition avisée [1]. — P. Mu.

— Le livre de M. le Bon de Calonne sur *Amiens au XIXe siècle* (Amiens, Piteux frères, et Paris, A. Picard, 1906, in-8, III-468 p., avec carte et gravures) complète l'*Histoire de la ville d'Amiens* entreprise par le même auteur, et qu'il avait menée, en deux volumes précédemment publiés, jusqu'au 18 brumaire an VIII. M. de C. a le tort de laisser percer, çà et là, ses idées personnelles, politiques ou religieuses. Mais il a fait des recherches étendues ; il a dépouillé les archives locales, les journaux de la région, la littérature imprimée de son sujet ; il a clairement disposé les nombreux renseignements qu'il avait recueillis : en sorte qu'au total, son ouvrage est une utile et intéressante contribution à l'histoire de la France moderne. Nous signalerons particulièrement les chapitres consacrés à Amiens sous le Consulat (chap. II) et sous la seconde République (chap. IX) ; ils contiennent beaucoup de détails dont l'histoire générale pourra faire son profit. — Page 2, note 2, il faut lire Rocquain et non Rocquin ; page 241, Bugeaud et non Marmont. Doit-on dire (p. 167), que Dupin était en 1825 le « chef du parti libéral » ? L'appréciation portée, p. 249, sur la composition de la garde mobile de 1848 est quelque peu téméraire.

— Joachim Merlant. *Sénancour (1770-1846)*. Paris, Fischbacher, 1907. In-8, IV-346 p. — Sénancour ne nous était guère connu jusqu'ici que par son *Oberman* ; cet ouvrage, paru en 1804 au milieu de l'indifférence générale, fut réédité en 1832 sur les conseils de Sainte-Beuve qui l'admirait beaucoup, et eut alors quelque notoriété et quelque influence sur le mouvement littéraire. Les lettres d'Oberman nous présentent la psychologie d'un désespéré, d'un homme qui veut vivre, mais qui souffre de ne pouvoir étreindre les problèmes métaphysiques posés par la vie, qui passe son temps à des méditations désolées faites pour user et paralyser son activité, sorte de René moins artiste mais d'une mélancolie plus tourmentée. Et comme cette correspondance a toutes les allures d'une autobiographie et d'une confession, on identifiait Sénancour avec Oberman et on le classait dans la série des pessimistes mystiques et impuissants si nombreux à l'avènement du

1. Cf. la *Revue*, t. III, p. 519.

XIXe siècle. Même s'il en était ainsi, Sénancour aurait le mérite d'être un précurseur : Oberman est antérieur à René. Mais en réalité Oberman ne nous révèle qu'une crise passagère de l'existence de Sénancour. M. J. Merlant, dans son livre bien écrit, clair et profond, nous developpe l'évolution complète de ce penseur : fils du XVIIIe siècle, sensualiste, naturaliste, sceptique, il nous montre sous quelles influences, tout intellectuelles, il devient mystique et religieux, puis comment les événements politiques font de lui un théoricien et un polémiste. Dans ce développement d'une pensée toujours mobile et changeante, Oberman marque le passage de l'épicurisme sceptique à la religiosité. Pour terminer, une très fine analyse marque avec prudence l'influence exercée par Senancour dans la littérature et dans l'art contemporain. — J. C.

— F. BALDENSPERGER. *Études d'histoire littéraire.* Paris, Hachette, 1907, in-12, XXVI-223 p. — Excellentes études de littérature comparée. Leur variété n'empêche pas le livre d'avoir une unité véritable, — unité de méthode, et aussi d'intérêt. De l'une à l'autre, il n'y a pas enchaînement direct, mais elles ont ce mérite commun de nous mieux faire connaître, à un moment décisif, les rapports intellectuels de la France et des pays voisins. Que notre langue soit la langue universelle de l'Europe, c'est ce que l'on ne conteste guère vers le milieu du XVIIIe siècle. L'éclat de sa monarchie, le prestige de ses écrivains, ses mœurs sociables ont conquis à la France cette primauté ; il est difficile de nier le fait, même si l'on estime qu'il est des idiomes plus riches, plus harmonieux, plus expressifs ou plus personnels. Déjà, cependant, cette hégémonie est menacée. A l'action française vont répondre des réactions multiples. Objet d'admiration et de curiosité, elle sent s'éveiller en elle des curiosités nouvelles, et des admirations. Elle est lasse de se replier sur elle-même. Devant l'étranger, ses étonnements ont cessé d'être dédaigneux. Bientôt elle sera prise d'une fièvre d'imitation, et, comme les caprices de la mode sont tyranniques et soudains, ce sera un enchevêtrement d'influences diverses. M. Baldensperger étudie quelques-unes de ces influences. *Young et ses Nuits*, *le genre troubadour*, *Lénore de Burger et la ballade allemande*, *l'humour britannique :* chapitres détachés d'une grande histoire qui se fait peu à peu. Avec son *Goethe en France*, M. B. avait apporté déjà une contribution d'importance capitale ; ce volume nouveau témoigne des mêmes qualités. On y retrouvera la même sûreté de méthode, cette exactitude précise dans la recherche des faits, cet art, en les groupant, de dégager les idées générales. Des faits aux idées, les faits *pour* les idées, les idées *par* les faits : n'est-ce pas, pour l'histoire littéraire, le programme naturel ? — J. M.

— Frédéric MASSON. *L'Affaire Maubreuil.* Paris, Ollendorff, 1907, in-12, 315 p. — M. Masson a réuni en volume la série d'articles qu'il a donnés l'an dernier à la *Revue de Paris* et dont on a présenté ici-même l'analyse au fur et à mesure de leur publication[1]. Cette affaire Maubreuil est une très véridique histoire de brigands, dans laquelle M. M. s'efforce de compromettre Talleyrand, le comte d'Ar-

1. Voir la *Revue*, t. VIII, p. 315, 387, 468, 539, 626.

tois, Vitrolles, Louis XVIII, et tout le régime de la première Restauration, en la compagnie d'aigrefins qui détroussent impunément les bagages de l'impératrice fugitive et de Catherine de Wurtemberg, la femme de Jérôme. M. M. accuse même les uns et les autres d'avoir eu le dessein de se débarrasser de Napoléon par un assassinat. — Il fait précéder ce recueil d'articles d'une introduction (p. 1-46) par où se révèle le dévot napoléonien : il est sans indulgence pour les hommes de la Restauration et pour tous les régimes qui se sont succédé de puis 1815. « Par lui, dit-il en conclusion (lui, c'est Napoléon), par lui, nous vivions et nous étions. Sans lui, la France retourne, de cent quinze années en arrière, à l'anarchie administrative, judiciaire, financière, militaire, au décadi obligatoire, aux guerres sociales, aux bandes de chauffeurs infestant les routes, à la tyrannie vénale des comités irresponsables, au régime de la délation et des comités de surveillance, au Directoire ; — et il n'y manque même pas les théophilanthropes. » — J. C.

— Préoccupé d'étudier la politique polonaise du tsar Alexandre Ier, M. U. L. Lehtonen a reconnu qu'il était nécessaire, pour juger cette politique, de connaître l'action du gouvernement russe en Pologne, depuis le premier partage. C'est cette action qu'il examine et expose en un volume, *Die polnischen Provinzen Russlands unter Katharina II. in den Jahren 1772-1782* (Berlin, G Reimer, 1907, in-8, XXXVIII-634 p.), dont les éléments sont puisés aux différents dépôts d'archives de Saint-Pétersbourg et de Berlin, et dans de nombreux volumes dont la bibliographie est établie avec grand soin. L'original était écrit en finnois ; M. G. Schmidt, lecteur à l'Université d'Helsingfors, a rendu un grand service aux historiens en traduisant en allemand cette étude copieuse, mais bien utile introduction au programme que s'est tracé M. Lehtonen. — C. S.

— Paul Brulat. *Histoire populaire de Jules Ferry*. Paris, Librairie mondiale, 1907, in-8, 126 p. — Voici un ouvrage, de vulgarisation, et de la meilleure, qui a pour but de présenter au grand public, et plus particulièrement aux élèves des écoles, le résumé de la vie et de l'œuvre de celui qui fut, sous la troisième République, l'organisateur de l'enseignement national et le promoteur de la politique coloniale. Avec autant de brièveté que de chaleur, l'auteur expose et explique la politique de Jules Ferry, et propose à ses jeunes lecteurs, comme un exemple de « volonté » et de « vertu », cet homme d'État que l'impopularité la plus injuste et la plus acharnée poursuivit sans l'accabler et à qui la démocratie actuelle, par des honneurs posthumes, rend une tardive justice. Écrit à l'occaston des fêtes célébrées en l'honneur de Jules Ferry, en juin 1907, ce livre, malgré ses mérites, participe du caractère apologétique de tous les livres de circonstance. — J. C.

— A. Malet. *Histoire contemporaine (1789-1900)*. Paris, Hachette, 1908, in-12, 708 p. — En 700 pages, M. Malet a réussi à résumer tres clairement l'histoire contemporaine, sans négliger aucun pays important, ni aucun genre de faits (mœurs, modes, etc.), et à donner la vision directe des hommes et des choses par des gravures, des cartes et des plans qu'il a toujours pris soin d'expliquer. C'est un des meilleurs précis de ce genre que nous connaissions. Il est la substance des gros

manuels d'enseignement supérieur publiés dans ces dernières années. La France y tient le premier rang ; les trois quarts à peu près du volume lui sont consacrés. L'histoire de France s'arrête, d'ailleurs, à 1889, alors que le titre du volume donne la date de 1900. Du moment que ce volume n'était pas destiné aux classes, mais à tout le monde, il fallait poursuivre l'histoire de France jusqu'à nos jours ; en dégageant les grands faits, cela était facile. L'année 1889 n'est pas une date. D'autre part, pour le grand public, si ignorant de l'histoire et de la civilisation des pays étrangers, l'histoire de France, après 1815, est trop prépondérante. Ces critiques tiennent, sans doute, à ce que M. M. a transformé en histoire contemporaine un manuel fait pour les classes et conforme à un programme. Nous persistons à penser qu'il aurait été bon de se dégager ici de toute idée scolaire et de faire pour le public, qui en a besoin, un précis un peu plus complet sur l'Allemagne et l'Angleterre surtout. Ces réserves faites, il n'y a guère qu'à louer la clarté de l'exposition, le choix heureux des gravures. M. M. est très précis, mais ne l'est-il pas trop, quand il avance (p. 302) que, en 1791, il y avait 429.000 électeurs ? Avec les conditions de cens : 3 journées de travail, — ce qui valait de 1.50 à 3 livres, suivant les localités — il y eut encore plus d'électeurs, et la Charte de 1814 réagissait beaucoup plus encore qu'il ne le dit contre les systèmes adoptés en 1791 et en l'an III. P. 388, à propos de Cuvier et de la paléontologie : « Quand on connaît un organe, on peut en déduire les autres », écrit M. M. Ne faut-il pas dire *induire* au lieu de déduire ? Ce sont là des vétilles, et je n'en ai pas eu à relever beaucoup dans un livre aussi riche de faits. C'est, je le répète, un des meilleurs précis, un des plus séduisants que nous ayons ; il fait honneur à son auteur et à l'Université. — Ph. S.

— Henri Boucher. *Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République (1830-1852)*. Paris, Perrin, 1908, in-8, 468 p. — En 1848, Henri Boucher est un jeune homme de dix-huit ans ; au sortir du Prytanée militaire de la Flèche, il entre à l'École d'administration, création éphémère du Gouvernement provisoire, puis il devient surnuméraire au ministère de l'Instruction publique, d'où il passe au ministère de la Guerre. Il apparaît, dans le décousu de ses notes, comme une intelligence d'élite ; il écrit en maître écrivain, il lit beaucoup et au hasard, trouve dans ses lectures, non seulement le sujet de réflexions, de jugements, de parallèles littéraires de la plus séduisante nouveauté, mais une diversion aux préoccupations métaphysiques qui l'obsèdent, car il est hanté par l'idée de la mort, et par les problèmes philosophiques. Il aime le théâtre, assiste à de nombreuses représentations, prend des leçons de déclamation ; il va écouter les sermons de Lacordaire et les discours académiques de Villemain. Il mène ainsi une existence intellectuelle judicieuse et distinguée. — Mais si la critique littéraire peut prendre un vif plaisir à la lecture de ces souvenirs, l'historien regrettera que ce jeune pessimiste, absorbé par ses lectures et par l'analyse de sa propre psychologie, ne lui fournisse pas plus de détails sur la vie politique de son temps. C'est à peine si l'on peut y glaner quelques pages : deux séances à l'Assemblée Constituante (p. 85-90, 117-118) ; quelques silhouettes politiques (p. 93) ; deux visites aux forts de Bicêtre où sont

enfermés les prisonniers de juin (p. 91) et ceux du coup d'État (p. 416-418); le réglement de l'École d'administration (p. 95-98); des discussions sur la liberté d'enseignement (p. 199), le suffrage universel (p. 241-244), la révision de la Constitution (p. 363-364); quelques notes sur l'état d'esprit des ouvriers, prêts à refaire les barricades (20 avril 1850, p. 240); quelques pages sur le Coup d'État (p. 368-375) et sur la proclamation de l'Empire (441-442). — J. C.

— G. Salvemini. *La Rivoluzione francese (1788-1792)*. Milano, Signorelli e Pallestrini, [1908], in-12, XI-546 p. — Ce volume est le premier d'une « Biblioteca storica e geographica ». Ce petit manuel est fort bien documenté. L'auteur connaît les principaux livres et articles qui ont été écrits sur cette époque. Sa bibliographie pourra servir à d'autres qu'à des Italiens, parce qu'elle mentionne des articles de revue et des ouvrages récents (jusqu'à 1905). Un tiers du volume est consacré à un tableau de la France au XVIIIe siècle : conditions sociales de la France, mouvement intellectuel, tentatives de réformes. La Révolution est divisée en cinq chapitres : La chute du régime féodal, Mirabeau ; La Constitution civile du clergé ; La fuite à Varennes ; Les origines de la guerre ; La chute de la monarchie. Il n'y pas (et il ne pouvait pas y avoir dans un petit volume) un tableau complet des institutions de la France nouvelle ; mais quelques-uns des éléments essentiels s'y trouvent, mêlés au récit des événements. La place manquait pour développer certains faits encore trop peu connus, comme la Grande peur de 1789. M. S. n'a pu donner qu'une petite page, vague et abstraite, sur cet événement capital. Pourtant il cite, dans sa bibliographie, le livre de Conard sur *La Peur en Dauphiné*. La bibliographie, faite par chapitre, contient un certain nombre de fautes d'impression. Galabert est écrit Galabret, Mautouchet devient Mantouchet, Louis Blanc devient Blanch, Viguier est écrit Vignier. Quelques fautes aussi dans l'allemand. Tout cela est peu de chose. Le livre est clair, bien informé et rendra certainement des services au public italien. — Ph. S.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Le Vésinet, le 10 mars 1908.

Monsieur le Directeur,

Vous avez pris la peine, dont je vous remercie, d'envoyer à mon éditeur le compte rendu de mon livre, « Le Prince des Libertins du XVIIe siècle, Jacques Vallée Des Barreaux », qui a paru dans le numéro de janvier de la « Revue d'Histoire moderne et contemporaine », sous la signature R. Durand.

Ce compte rendu renferme des inexactitudes que j'ai le droit et le devoir de relever. Votre rédacteur n'a pas écrit un article de critique, mais a voulu tout simplement me discréditer en se servant d'arguments tendancieux.

M. R. Durand a une appréciation différente de la mienne sur l'ouvrage de M. Perrens, « Les Libertins en France au XVIIe siècle », il le trouve *confus*, *médiocrement intelligent*, etc., etc. Cette manière de voir me console un peu du jugement de M. R. Durand sur mon propre travail ; mais, je le reconnais, elle était la préface nécessaire à l'éreintement dont je suis l'objet : *Bibliographie chaotique où fourmillent les références aux Anas*, etc., etc. Je répondrai sur ce point que cette *Bibliographie chaotique* met au jour 51 pièces de Des Barreaux, dont les nombreuses poésies qu'il a adressées à Marion de l'Orme et une dizaine de sonnets des plus remarquables (n'en déplaise à M. Durand), alors qu'on ne connaissait de ce libertin qu'un seul sonnet justement célèbre. J'ajoute que je mets au défi M. R. Durand d'apporter sur Des Barreaux un seul document contemporain qui ne figure pas dans mon livre. « Le travailleur méthodique et consciencieux » auquel il fait appel sera obligé de profiter de mes recherches et assez embarrassé, je le crains pour lui, d'y ajouter quelque chose d'inédit.

Je connais la *solide* thèse de Mlle K. Schirmacher sur Théophile de Viau, je l'ai citée dans ma « Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700 », qui a obtenu une récompense de 2 000 francs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Brunet) ; cette thèse ne contient rien d'intéressant sur les relations de Des Barreaux et de Théophile ; je n'avais donc pas à m'en occuper.

Je ne m'amuserai pas à réfuter plus longuement M. R. Durand ; je me permettrai seulement de lui dire que partie de sa dernière phrase est de trop ; en me traitant *d'amateur au pire sens du mot*, il est simplement insolent, et cette façon

d'agir n'ajoute rien à son argumentation. Je ne me permettrai pas un tel qualificatif à son égard *de critique au pire sens du mot*, bien qu'il soit aujourd'hui en situation.

Enfin, Monsieur, une petite observation. Vous avez demandé mon livre à l'éditeur, bien entendu, à titre gratuit. Vous l'a-t-il envoyé ? Je l'ignore. S'il vous l'a envoyé, le procédé est d'un goût douteux. *S'il ne vous l'a pas adressé, tout s'explique.* Il n'est jamais difficile d'exercer une mesquine vengeance.

Vous voudrez bien, Monsieur, reproduire cette lettre dans votre prochain numéro, et, dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

F. Lachèvre.

Nous avons communiqué cette lettre à M. R. Durand, qui nous a déclaré ne vouloir y faire aucune réponse. Quant aux observations que M. Lachèvre juge à propos de nous adresser en terminant, nous ne les acceptons pas. Si une revue scientifique doit s'interdire, pour les raisons qu'indique M. Lachèvre, de dire autre chose que du bien d'un livre, quand elle le reçoit gratuitement, ou quand elle l'achète, il est évident que toute critique devient impossible ; c'est la condamnation, à perpétuité, au compte rendu de complaisance. En réalité, le mode de provenance des ouvrages dont rend compte la *Revue d'histoire moderne* est pur détail d'ordre intérieur, et nous n'en parlons jamais à nos collaborateurs, auxquels nous ne demandons qu'une chose : lire avec soin les volumes que nous leur envoyons, et dire, en toute indépendance, ce qu'ils en pensent.

La Rédaction.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — Catalogue de la collection des portraits français et étrangers conservés aux Estampes de la Bibliothèque nationale. Tome VI (La Fayette-Louis-Philippe). Paris, Rapilly, 20. 00. — *Ch. de La Roncière.* Catalogue des manuscrits de la collection des Cinq-Cents de Colbert (à la Bibliothèque nationale). Paris, Leroux.

Histoire politique intérieure. — *H. d'Almeras.* Les amoureux de la reine Marie-Antoinette. Paris, Librairie mondiale, 5. 00. — *J. de Bonnefon.* Le dossier du Roi. Le baron de Richemont fils de Louis XVI. Paris, Louis-Michaud, 3. 50. — *A. Briand.* La Séparation. Discussion de la loi (1904-1905). Paris, Fasquelle, 3. 50. — *H. Furgeot.* Le Marquis de Saint-Huruge, généralissime des Sans-Culottes (1738-1801). Paris, Perrin, 5. 00. — *F. Jourdan.* La Chouannerie dans l'Avranchin. 1re partie. Avranches, Imp. de l'Avranchin. — *Ad. Lair.* L'Institut de France et le second Empire. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *A. Lebey.* Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848. Tome II. Paris, Juven, 5. 00. — *J. Lemoine.* Madame de Montespan et la légende des poisons. Paris, Leclerc, 10. 00. — *L. Muel.* Les ministères de la Troisième République (1870-1908). Paris, Pedone, 2. 00. — *G. Picot.* Bardoux. Notice historique. Paris, Hachette, 0. 60. — *Fr. Renié.* La politique de Catherine de Médicis. Paris, Nouvelle librairie nationale. — *Robespierre.* Pages choisies des grands républicains. Paris, Schemit. — *R. Wallier.* Le XXe siècle politique, 1907. Paris, Fasquelle, 3. 50.

Histoire diplomatique. — *E. Driault.* La question d'Extrême-Orient. Paris, Alcan, 7. 00. — *G. Gautherot.* Les relations franco-helvétiques de 1789 à 1792. Paris, Champion, 4. 00. — *A. Matschoss.* Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage. Bunzlau i. Schlesien, G. Kreuschmer, 3 mk.

Histoire militaire. — *R. de Boisfleury.* L'armée d'ancien régime. Paris, Nouvelle librairie nationale. — *Dr Brice et Cne Bottet.* Le corps de santé militaire en France (1708-1882). Paris, Berger-Levrault. 25. 00. — *E. Honig.* Die Kämpfe um Mantua von der 2. bis zur 3. Einschliessung durch die Franzosen, Aug.-Sept. 1796. Wien, Stern, 4 mk. — *K. Küster.* Kriegserinnerungen von 1866 und 1870-1871. Berlin, J. Harrwitz, 2 mk. — La guerre de 1870-71. L'investissement de Metz. Paris, Chapelot. 7. 50 (Publ. de la Section historique de l'État-Major de l'armée). — *F. Regensberg.* Die Trilogie von Metz. Colombey-Nouilly (14. VIII). Vionville, Mars-la-Tour (16. VIII), Gravelotte-Saint-Privat (18. VIII). Stuttgart, Franckh., 2 mk. 60. — *Cant Vachée.* Étude du caractère militaire du Maréchal Davout. Paris, Berger-Levrault, 3. 00. — *L. Wilde.* Kriegstagebuch und Erinnerungen aus dem Feldzuge gegen Frankreich, 1870/1871. Greifswald, J. Abel, 2 mk.

Histoire religieuse. — *Ed. Bourloton.* Le clergé de la Vendée pendant la Révolution. Tome Ier. Vannes, Lafolye. — *Abbé Ch. Boutard.* Lamennais, sa vie et ses doctrines. II. Le catholicisme libéral (1828-1834). Paris, Perrin, 5. 00. — *H. Bremond.* La Provence mystique au XVIIe siècle. Antoine Yvan (1576-1653) et Madeleine Martin (1612-1678). Paris, Plon-Nourrit, 5. 00. — *G. Cerceau.* L'âme d'un grand chrétien. Esprit de foi de Louis Veuillot, d'après sa correspondance. Paris, Lethielleux, 3. 50. — *Abbé J. Charrier.* Mémoires et correspondance d'un prêtre nivernais déporté en 1794, avec notices biographiques sur 61 prêtres nivernais déportés à Nantes et à Brest pendant la Révolution. Nevers, Imp. Vallière. — *A. Delplanque.* Saint-François de Sales humaniste et écrivain latin. Lille, Giard, 3. 50. — *A. Delplanque.* Fénelon et la doctrine de l'amour pur. Lille, Giard, 10. 00. — *A. Delplanque.* Contribution à une édition critique de la correspondance de Fénelon. Lille, Giard, 3. 00. — *Abbé J. Gaston.* Une paroisse parisienne avant la Révolution. Saint-Hippolyte. Paris, Librairie des Saints-Pères, 7. 50. — *G. Gazier.* J.-B Flavigny, évêque constitutionnel de la Haute-Saône, sa correspondance avec Grégoire et dom Grappin (1795-1802). Besançon, Dodivers. — *R. P. A. Launay.* Histoire des missions de Chine. Tome Ier. Vannes, Lafolye. — *G. Ledos.* Le P. de Ravignan. Paris, Béduchaud. — *Mabillon.* Mélanges et documents (par divers auteurs), publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon. Paris, Champion, 10. 00. — *H. Prentout.* L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle. La contre-réforme catholique et les réformes parlementaires. Caen, Delesques. — *F. Strowski.* Saint-François de Sales. Paris, Bloud.

Histoire économique et sociale. — *J. Captier.* Étude historique et économique sur l'inscription maritime. Paris, Giard et Brière. — *A. Dumas.* Étude sur le jugement des prises maritimes en France jusqu'à la suppression de l'office d'amiral (1627). Paris, Larose. — *A. Leroux.* L'assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution. Limoges, Ducourtieux et Gout. — *E. Magne* Femmes galantes du XVIIe siècle. Madame de La Suze et la société précieuse. Paris, Mercure de France, 3. 50. — *Ed. Pénard.* La poste à Sens du XVIIe au XIXe siècle. Sens, Duchemin. — *G. Pouthas.* Le lycée de Caen sous la seconde République et le second Empire (1848-1870). Caen, Jouan. — *Ctesse H. de Reinach-Foussemagne.* La marquise de Lage de Volude (1764-1842). Paris, Perrin, 7. 50.

Histoire littéraire. Histoire de l'art. Histoire des sciences. — *J. Bayet.* La Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Paris, A. Rousseau, 10. 00. — *A. de Bersaucourt.* Albert Samain (conférence). Paris, Bonvalot-Jouve. — *Bonald.* Pensées choisies, avec notes inédites du Cte de Peyronnet. Paris, Nouvelle librairie nationale. — *E. Borkowsky.* Antoine Watteau. Esslingen, P. Neff, 1 mk. — *Ad. Boschot.* Un romantique sous Louis-Philippe. Hector Berlioz (1831 1842). Paris, Plon-Nourrit, 4. 00. — *G. Duchêne.* L'arc de triomphe et la place de l'Étoile. Paris, H. Daragon, 3. 00. — *P. Dufay.* Le tombeau de J. de Marvillier et les pleureuses de Germain Pilon. Paris, Champion, 1. 50. — *J. Écorcheville.* Actes d'état civil de musiciens insinués au Châtelet de Paris (1539-1650). Publ. de la Société internationale de musique. — *Eug. Fyot.* Le sculpteur dijonnais Jean Dubois (1625-1694). Dijon, Nourry. — *H. Hartmann.* Guillaume des Autels, ein französischer Dichter und Humanist. Zürich, Leemann, 3 mk. — *V. Hugo.* Théâtre. Tome II (Le Roi s'amuse. Lucrèce Borgia. Marion Delorme). Paris, Ollendorff (édition de l'Imprimerie nationale). — *Letainturier-Fradin.* La Camargo

(1710-1770). Paris, Flammarion, 3. 50. — Lettres inédites d'Hortense Allart de Méritens à Sainte-Beuve, publiées par *L. Séché*. Paris, Mercure de France, 7. 50. — *D. Mornet*. Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre. Paris, Hachette, 7. 50. — *Ch. Oulmont*. Estienne Forcadel. Un juriste historien et poète vers 1550. Toulouse, Privat. — *P. Rambaud*. La pharmacie en Poitou jusqu'à l'an XI. Poitiers, Imp. Blais et Roy. — *E. Rigal*. Molière. 2 vol. Paris, Hachette, 7. 00. — *L. Séché*. Muses romantiques. Hortense Allart de Méritens. Paris, Mercure de France, 7. 50.

Histoire locale et généalogique. — *M. Dénier*. L'ancien canton de Souvigny (de 1787 à l'an VIII). Moulins, Grégoire, — *G. Cain*. Nouvelles promenades dans Paris. Paris, Flammarion, 5. 00. — *J. Charles-Roux*. Nîmes. Paris, Bloud. — *J. Girard*. Les États du comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle. Paris, Champion, 6. 00. — *L. Gout et J. Volane*. Histoire de l'Ardèche. Aubenas, Tourrette. — *Cte de Souancé*. Documents généalogiques d'après les registres des paroisses d'Alençon (1592-1790). Paris, Champion. — *Abbé F. Uzureau*. Andegaviana (7e série). Paris, Picard. — *G. Vanel*. Manuscrit d'Étienne Du Val de Mondrainville, magistrat et armateur caennais (1535-1578). Caen, Jouan.

ERRATUM AU NUMÉRO DE JANVIER

Aux titres courants et à la signature de l'article sur « La mise en vacances des Parlements », lire : *Henri* Carré, et non : *Albert* Carré, comme nous l'avons imprimé par erreur.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Balagny (*C*[t]), Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne, t. IV et V (P. Caron), 377.

Baldensperger (F.), Études d'histoire littéraire (J. M.), 406.

Barckausen (*H.*), Montesquieu, sa vie et ses œuvres (J. Marsan), 367.

Batiffol (*L.*), La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle (G. Morizet), 127.

Bloch (*C.*), Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans, 1789 (M. Marion), 372.

Boissonnade (*P.*), Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac, 1789 (M. Marion), 372.

Boucher (*H.*), Souvenirs d'un Parisien pendant la seconde République (J. C.), 408.

Bourgin (*G.*), Fonti per la storia dei dipartimenti romani degli Archivi nazionali di Parigi, 317.

Bourgin (*G.*), Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France, 317.

Bourgin (*G.*), Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales, 317.

Bové (*P.*), Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski (P. Mu.), 404.

Bridrey (*E.*), Cahiers de doléances du bailliage de Cotentin, 1789 (M. Marion), 372.

Brulat (*P.*), Histoire populaire de Jules Ferry (J. C.), 407.

Brunet (*E.*), La charité paroissiale à Paris au XVIIe siècle (A. Cans), 195.

Calonne (*B*[on] *de*), Amiens au XIXe siècle, 405.

Cantal (*P.*), Étude sur l'armée révolutionnaire (P. Caron), 133.

Capasso (*G.*), Il governo di don Ferrante Gonzaga in Sicilia dal 1535 al 1543 (V.-L. B.), 162.

Caumont La Force (*M*[is] *de*), L'architrésorier Lebrun, gouverneur de la Hollande (J.-E. Driault), 210.

Chéradame (*A.*), Le monde et la guerre russo-japonaise (P. Muret), 386.

Courteault (*P.*), Blaise de Monluc historien (V.-L. Bourrilly), 271.

Courteault (*P.*), Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (V.-L. B.), 320.

Dahlgren (*E. W.*), Voyages français à destination de la mer du Sud avant Bougainville (Ph. Sagnac), 362.

Daudet (*E.*), Histoire de l'émigration pendant la Révolution française (P. Muret), 199.

Daudet (*E.*), La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X (J. Céby), 381.

Dauthuile (*P.*), L'école primaire dans les Deux-Sèvres depuis ses origines jusqu'à nos jours (G. Bn.), 161.

Debidour (*A.*), L'Église catholique et l'Etat sous la troisième République, t. Ier (J. Céby), 291.

Delarue (*P.*), Mémoires de M. J. Dufour (P.-R. M.), 233.

Delaruelle (*L.*), Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses (V.-L. Bourrilly), 41.

Delaruelle (*L.*), Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Guillaume Budé (V.-L. Bourrilly), 41.

Del Vecchio (*G.*), Su la teoria del contratto sociale (G. Bn.), 164.

Demond (*G.*), Jean de Précour, 234.

Deville (*E.*), Dom Jacques Louis Le Noir et son inventaire des titres nor-

mands de la Chambre des comptes de Paris, 164.
Dimier (*L.*), Les maîtres de la contre-révolution au XIXe siècle (Pl. C.), 231.
Dreux (*A.*), Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (P. Muret), 281.
Du Bourg (*Dom*), Monseigneur Du Bourg, évêque de Limoges, 1751-1822 (A. Mathiez), 278.
Dupont (*E.*) La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat (P.-R. Mautouchet), 51.
État sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, t. Ier, 86.
Étienne (*Ch.*), Cahiers du bailliage de Vic, 1789 (M. Marion), 372.
Gerbaux (*F.*), *et Ch. Schmidt*, Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce des assemblées révolutionnaires, t. Ier et II (H. Sée), 130.
Gontaut-Biron (Vte *de*), Mon ambassade en Allemagne (P. Muret), 281.
Haize (*J.*), Histoire de Saint-Servan de 1789 à 1800 (P.-R. Mautouchet), 136.
Haize (*J.*), Un lieutenant du marquis de La Rouërie, G.-J. Vincent (P.-R. M.), 234
Hervy (*J.*), Les femmes et la galanterie au XVIIe siècle (Pl. C.), 232.
Hozier (*H.*), Paris à la fourchette, 3e série, 163.
Kermaingant (*P.-L. de*), Souvenirs du marquis de Bouillé, t. Ier, 230.
Lachèvre (*F.*), J. Vallée des Barreaux, sa vie et ses poésies, 1599-1673 (R. Durand), 273. — Réponse de F. Lachèvre, 410.
Lacombe (*Ch. de*), Journal politique, t. Ier (J. Céby), 139.
Lardé (*G.*), La capitation dans les pays de taille personnelle (Ph. Sagnac), 368.
Latil (*Abbé J.-Ph.*), Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution française (G. Bn.), 161.
Latreille (*C.*), Joseph de Maistre et la papauté (J. Marsan), 50.
Laurent (*G.*), Cahiers du bailliage de Châlons-sur-Marne, 1789 (M. Marion), 372.
Lauzun (*Ph*), Un portrait de Madame de Polastron (Ch. S.), 320.
Lecanuet (*F.*), L'Eglise de France sous la troisième République, 1870-1878 (J. Céby), 383.
Lecestre (*L.*), Mémoires de Saint-Hilaire, t. II (V.-L. B.), 230.
Legras (*L.*), Histoire de la commune du Tronquay (Ph. S.), 235.
Lehtonen (*U. L.*), Die polnischen Provinzen Russlands unter Katharina II. (C. S.), 407.
Lemaire (*A.*), Les lois fondamentales de la monarchie française d'après les théoriciens de l'ancien régime (Ph. Sagnac), 124.
Lespinasse (*De*), Almanachs nivernais des XVIIIe et XIXe siècles (Pl. C.), 233.
Louis (*P.*), Histoire du mouvement syndical en France (A. Goineau), 295.
Malet (*A.*), Histoire contemporaine (Ph. S.), 407.
Masson (*F.*), L'affaire Maubreuil (J. C.), 406.
Masson (*M.*), Fénelon et Mme Guyon (A. Cans), 128.
Mathieu (*Cal*), L'ancien régime en Lorraine et en Barrois (Ph. S.), 237.
Merlant (*J.*), Sénancour, 1770-1846 (J. C.), 405.
Morane (*P.*), Paul Ier de Russie avant l'avénement (J. Driault), 369.
Nicolaÿ (*F.*), Napoléon Ier au camp de Boulogne, 232.
Pelletan (*C.*), Victor Hugo homme politique (J. C.), 321.
Picard (Ct *E.*), 1870, La perte de l'Alsace (P. Caron), 214.
Picot (*E.*), Les Français italianisants au XVIe siècle, t. II (V.-L. Bourrilly), 195.
Pingaud (*L.*), Correspondance de Le Coz et de Grégoire, 1801-1815 (A. Mathiez), 49.
Poiré (*E.*), Magenta et Solférino, autrefois, aujourd'hui, 234.
Poulet (*H.*), Le sans-culotte Philip (P.-R. Mautouchet), 46.
Regnault (*A.*), La France sous le second Empire (J. C.), 163.
Regnault de Beaucaron, Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes (1175-1906), 163.

Reiset (Vte *de*), Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron (J. Céby), 375.
Sadi Carnot. Les volontaires de la Côte-d'Or, t. Ier (P. Caron), 196.
Salvemini (*G.*), La Rivoluzione francese, 1788-1792 (Ph. S.), 409.
Schmidt (*Ch.*), Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales, 317.
Schmidt (*Ch.*), voir : *Gerbaux* (*F.*) *et Ch. Schmidt*.
Slovak (*A.*), La bataille d'Austerlitz (P. Caron), 276.
Taine (*H.*), Sa vie et sa correspondance, t. IV (A. Mathiez), 53.
Tilley (*A.*), François Rabelais (V.-L. Bourrilly), 126.
Tourneux (*M.*), Salons et expositions d'art à Paris au XIXe siècle, 85.
Trémault (*A. de*), Histoire municipale de Vendôme avant 1789 (P.-R. M.), 160.
Triaire (Dr *P.*), Lettres de Gui Patin, 1630-1672 (R. Durand), 44.
Van Kalken (*F.*). La fin du régime espagnol aux Pays-Bas (J.-E. Driault), 274.
Vast (Dr *A.*), Sur le chemin de Varennes, 163.
Whitehouse (*H. Remsen*), Une princesse révolutionnaire, Christine Trivulzio-Belgiojoso, 1808-1871 (J.-E. D.), 212.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond :

CARRÉ (H.), L'Assemblée constituante et la « Mise en vacances » des Parlements, novembre 1789-janvier 1790..... 241-258, 325-347
COLENBRANDER (H. F.), Les rapports de la Hollande et de la France, 1780-1815. État des travaux..... 259-270
CRÉMIEUX (A.), Le procès des ministres en 1848 et l'enquête judiciaire sur les journées de Février..... 5-23
HAUSER (H.), Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France, 1er article..... 169-194
NOUAILLAC (J.), Le règne de Henri IV (1589-1610). Sources, travaux et questions à traiter..... 104-123, 348-363
SAGNAC (Ph.), L'industrie et le commerce de la draperie en France à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. 24-40
WEILL (G.), Les journaux ouvriers à Paris (1830-1870)..... 89-103

Comptes rendus (voir l'index alphabétique). 41, 124, 195, 271, 364

Revue des Périodiques :

Annales de l'Est et du Nord..... 298
Annales des Sciences politiques..... 142
Annales du Midi..... 217
Annales révolutionnaires..... 390
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 143, 391
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 144, 392
Journal des Savants..... 144
La Grande Revue..... 58, 218
La Nouvelle Revue..... 58
La Révolution de 1848..... 59, 145, 300, 393
La Révolution française..... 60, 145, 218, 300, 394
La Revue hebdomadaire..... 63, 395
La Revue de Paris..... 219, 301
Le Correspondant..... 146, 299, 396
Revue Bleue..... 396
Revue des Deux Mondes..... 64, 221
Revue des Études historiques..... 150
Revue des Pyrénées..... 151, 305
Revue des Questions historiques..... 151, 302

Revue d'histoire de Lyon 152, 397
Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 67, 153, 223, 305, 397
Revue historique 224, 305
Revue politique et parlementaire 70, 154, 307

Notes et Nouvelles :

MATHIEZ (A.), Le classement et l'inventaire des archives départementales 72-83
MURET (P.), Les événements de Tilsit et la politique anglaise en juillet 1807, d'après une étude récente 155-158
Académie de Médecine 318
Académie des Beaux-Arts 158, 226
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 158, 226
Académie des Sciences morales et politiques... 83, 158, 226, 308, 399
Bibliographie historique du Languedoc, dressée par A. Molinier 85
Collection historique publiée par l'Université de Pennsylvanie. 402
Comité des travaux historiques et scientifiques 84
Commission pour la publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution 318
Commission pour la publication des documents diplomatiques de la guerre de 1870-1871 402
Cours et conférences d'histoire moderne dans les Universités et Ecoles 311, 314, 317
Ecole des Chartes, thèses sur des sujets d'histoire moderne en 1908 403
Matériaux sur l'histoire de Marie-Antoinette, laissés par feu Flammermont 229
Lettre d'un officier de l'armée de Metz, publiée par M. J. Claretie 403
Livres en préparation ou sous presse. 85, 159, 226, 227, 229, 316, 320, 402, 403
Mouvement des revues 229, 319, 320, 401, 404
Nominations aux chaires d'histoire de Lyon et de Nancy 403
Notice nécrologique sur le Vte de Meaux 159
Prix Peyrat (Arconati-Visconti) 319
Publications historiques de l'Institution Carnegie 315
Réorganisation des archives des Affaires étrangères 400
Société de l'histoire de France 84
Société des études historiques 403
Société des études robespierristes 227
Société d'histoire de la Révolution de 1848 400
Société d'histoire de l'art français 159, 227, 308, 399

Société d'histoire moderne..... 227, 308, 399
Société d'iconographie parisienne..... 158
Société médico-historique..... 160
Soutenances de thèses de doctorat ès lettres (MM. Heinrich, Courteault, Mornet, Radouant, Delplanque)..... 309, 403

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

D
1
R27
t.9

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY